



# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

---

**Présentée et soutenue par :**

**Anaïs LEWEZYK-JANSSEN**

le samedi 3 juin 2017

**Titre :**

Devenir médecin dans le Midi de la France au XVIIIe siècle : du carabin au  
médecin.

Étude prosopographique et encadrement médical du Haut-Languedoc

---

**École doctorale et discipline ou spécialité :**

ED TESC : Histoire

**Unité de recherche :**

Framespa

**Directeur/trice(s) de Thèse :**

Didier FOUCAULT, professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès

**Jury :**

Rapporteurs :

Laurence W. B. BROCKLISS, professeur, Université d'Oxford

Stanis PEREZ, HDR, coordinateur de recherches, Maison des sciences de l'Homme Paris Nord  
autres membres du jury :

Hélène BERLAN, maître de conférences, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Jean-Yves BOUSIGUE, neurochirurgien, Framespa, Centre d'histoire de la médecine

Isabelle RENAUDET, professeur, Université Aix-Marseille

Jack THOMAS, professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès



## Abréviations

AN : Archives nationales

ANM : Académie nationale de médecine

ANOM : Archives nationales d'Outre-mer

ADT : Archives départementales du Tarn

ADAu : Archives départementales de l'Aude

ADA : Archives départementales de l'Aveyron

AMG : Archives municipales de Gaillac

AML : Archives municipales de Lavaur

BMT : Bibliothèque municipale de Toulouse

SRM : Société royale de médecine

A Karim





## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Didier Foucault pour avoir dirigé ce travail de recherches pendant ces six longues années.

Je remercie Patrick Ferté, mon premier directeur de recherche, pour ses nombreux conseils sur les universités méridionales.

Un grand merci au professeur Laurence Brockliss pour m'avoir encouragée à terminer ce travail.

Je remercie également les personnels des différents fonds d'archives et bibliothèques que j'ai consultés, en particulier Madame Colette Esposito de la bibliothèque municipale de Toulouse.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de mes proches, en premier lieu mes parents, en particulier mon père. Je remercie chaleureusement Virginie et Jessica pour leur soutien indéfectible et leur aide précieuse, mais aussi Alice et Olivier.

J'exprime ici tout ma gratitude à Anton pour ses relectures, ses précieux conseils et son soutien sans faille.

A ces personnes, s'ajoute une liste d'amis et collègues, que je remercie pour leur soutien durant ces années de recherche dans les conditions particulières qui ont été les miennes.



## INTRODUCTION

« Ne pourroit-on pas répondre aux Médecins Nescio vos, l'on ne vous connoît pas, vous êtes indéfinissables » ?<sup>1</sup> Cette interpellation d'un chirurgien du XVIII<sup>e</sup> siècle, au-delà de la polémique dans laquelle elle s'inscrit, peut être entendue par l'historien comme le rappel qu'il en connaît toujours trop peu sur les personnages qu'il étudie. *Nescimus eos* ; nous ne les connaissons pas, ou pas assez. C'est précisément à réduire la part de cette pénombre que ces pages sont consacrées.

La reconstruction du *devenir médecin*, soit des parcours aboutissant à l'exercice de l'art d'Hippocrate, est tributaire de sources souvent trop lacunaires. Nous avons ici fait le pari d'aborder la question par un éclairage au ras-du-sol, attentive non aux textes normatifs, mais aux modalités et réalités pratiques. Une telle approche ne pouvait être réalisée que sur un corpus circonscrit numériquement, et plus encore géographiquement. Il ne s'agit pas pour autant d'un essai d'histoire érudite locale, mais d'une mise en place d'un cadre de l'histoire des possibles – celle des trajectoires individuelles de 303 *devenant médecins* du Rouergue aux Corbières, dans un long XVIII<sup>e</sup> siècle qui doit, pour certains cas, s'étendre au-delà de la tempête révolutionnaire. A la différence d'études régionales fructueuses menées entre autres en Bretagne ou plus récemment en Aquitaine<sup>2</sup>, cette étude embrasse un champ différent puisque la focale est disposée sur la personne du médecin.

---

<sup>1</sup> QUESNAY (François), *Réponse du bedeau de Saint-Cosme au second bedeau de la Faculté de médecine de Paris touchant le nouvel écrit du Médecin véridique contre les garçons chirurgiens*, Paris, 1748, p. 2.

<sup>2</sup> GOUBERT (Jean-Pierre), *Malades et médecins en Bretagne 1770-1790*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1974. ; THILLAUD (Pierre L.), *Les maladies et la médecine en pays basque nord à la fin de l'Ancien Régime (1690-1789)*, Genève, Librairie Droz, 1983. GOUBERT (Jean-Pierre), *Malades et médecins à Saint-Malo, à la veille de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Cette étude du devenir d'étudiants en Haut-Languedoc se situe dans le prolongement de travaux universitaires menés sur l'histoire des universités à l'époque moderne. Un mémoire de maîtrise, d'abord, étudiant les prolégomènes à la réforme universitaire de 1679 à l'université de Toulouse<sup>3</sup>. Ce travail d'histoire sociale et institutionnelle, réalisé sous la direction de Patrick Ferté, avait pour but de mettre en évidence les jeux d'influence locaux tout en dressant un état des lieux du centre universitaire toulousain. Dans le cadre d'un Master 2 sous la direction de Jack Thomas<sup>4</sup>, c'est la population étudiante toulousaine proprement dite qui a été analysée, notamment sa propension à la violence. Le champ étant différent, nous avons fait appel à d'autres sources en procédant au dépouillement des sacs à procès de plusieurs décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces deux études relatives à l'ensemble de la population estudiantine toulousaine ont abordé le moment de la formation antérieur à la carrière. Si ces pages s'inscrivent dans la continuité des travaux précédents, elles prennent pour point de départ la période charnière de la fin des études au début de la carrière des individus sélectionnés. Ainsi dans le prolongement des bases de données établies par Patrick Ferté<sup>5</sup> retraçant les cursus et itinéraires étudiants de l'Ancien Régime sur une large partie sud du pays, nous avons constitué notre corpus pour examiner le devenir de ces anciens étudiants en limitant l'aire géographique de notre recherche.

La médecine voit sa considération évoluer comme une mutation interne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Celle-ci se caractérise par une évolution de vocation opérée avant tout par le pôle montpelliérain. Le rôle crucial de cette métropole régionale m'a incité approfondir mes travaux préalables, centrés sur cette zone méridionale, en conservant la focale sur cette zone géographique. Il était important de choisir une aire vaste, un ensemble pertinent au sein du triangle universitaire : Cahors-Toulouse-Montpellier. Suivant les divisions topographiques contemporaines de nos acteurs, nous avons en son sein sélectionné une série de diocèses pertinents. Le diocèse toulousain ayant déjà fait l'objet de recherches poussées, nous l'avons écarté. De plus, les diocèses limitrophes de celui de Toulouse représentent les principaux clients de l'université toulousaine. Le diocèse de Rodez, vaste, trouve son intérêt par son amplitude et le grand nombre d'individus qu'il renferme. Les diocèses tarnais (Albi, Castres

---

<sup>3</sup>LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse en instance de réforme. Enquête des commissaires royaux (1667-1668)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II-Le Mirail, septembre 2005.

<sup>4</sup> LEWEZYK (Anaïs), *Les étudiants hors les murs de l'université de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master 2, Université Toulouse II Le Mirail, 2009.

<sup>5</sup> FERTÉ (Patrick), *L'université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol., 477p. ; *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, t.1, Albi, Presses du Centre universitaire de Champollion, 2002.

et Lavaur) et le diocèse de Carcassonne permettent d'avoir une continuité en Haut Languedoc. Le choix de cinq diocèses s'explique par l'objet de l'étude : un nombre plus important aurait donné un corpus non traitable selon les objectifs fixés, ou arbitrairement élagué. Tout en présentant des diversités économiques, géographiques et religieuses, l'aire géographique présente une cohérence. Elle permet donc une étude significative, tout en présentant l'avantage d'aborder un éventail large de situations. L'espace considéré se démarque en effet entre autres par une disparité topographique, à travers une large gamme de modes d'habitations ou de reliefs. Les médecins y exercent dans des villes moyennes ou en zone rurale. Autre particularité, qui est encore une richesse : le caractère bi confessionnel de cette aire. Malgré la révocation de l'Édit de Nantes et l'émigration, les protestants sont bien présents en Rouergue mais aussi dans le Sud-Tarnais.

Le choix du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est justifié seulement par l'abondance toute relative des sources mais aussi par l'intérêt d'étudier l'évolution de la médecine au cours d'un siècle marqué par le une forme d'effervescence scientifique. Le corpus est sélectionné à partir de la date de graduation en tant que docteur sur une période qui s'étend de 1707, date de la réforme, à 1793, date de suppression des universités au cours de la période révolutionnaire. Nous avons pris le parti de garder la période révolutionnaire, tout au moins son début, car l'implication des médecins dans ce contexte inédit présente un intérêt d'un point de vue de l'histoire sociale et intellectuelle. L'année 1793 marque la limite de notre travail. Pour autant lors de certaines études de cas, nous franchissons cette limite. Ce sont ici les médecins du début du XIX<sup>e</sup> siècle comme Philippe Pinel ou Antoine Portal qui attirent particulièrement notre attention.

A l'image de la plupart des travaux récents, mais aussi simplement par souci de cohérence prosopographique, nous avons établi un travail et un plan qui suit la chronologie de la vie des médecins, de la formation à la mort, tout en montrant l'évolution d'une catégorie socio-professionnelle<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup>Ainsi le déroulé est-il semblable à celui de Chrystelle Grandin-Le Tulzo sur les apothicaires parisiens, GRANDIN-LE TULZO (Chrystelle), *Les prémisses d'une professionnalisation de la santé : de l'apothicaire au pharmacien, à Paris au siècle des Lumières*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, EHESS, 2005.

## Historiographie et méthode

Devenir médecin implique de posséder ou d'acquérir les moyens de réussir en tant que tel au sein du milieu médical mais aussi au cœur de la société d'Ancien Régime : le médecin s'inscrit au sein de la société non seulement dans le domaine intellectuel et scientifique mais aussi dans la sphère publique. La pratique médicale dans ses contraintes matérielles devra également être prise en compte. Au-delà de l'aspect technique, les rapports avec les autres professions et leur évolution doivent s'intégrer dans notre recherche.

Celle-ci s'attache à une période qui a été, et est encore en partie, un angle mort de l'historiographie de la médecine. Encadré par les travaux concernant le XVII<sup>e</sup> pour les grandes découvertes et le XIX<sup>e</sup> siècle pour les conquêtes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'explique Rafaël Mandressi<sup>7</sup>, a très longtemps été délaissé par les historiens et ce jusqu'au milieu des années 1990. En effet, l'histoire de la médecine a longtemps été un champ exploré comme une science progressant grâce à quelques hommes exceptionnels. Dès les années 1970, les historiens français l'ont abordé sous l'angle économique, social et démographique. Les travaux de Jean-Pierre Goubert, François Lebrun ou encore Jean-Pierre Peter ont privilégié l'étude de la morbidité des populations, les institutions médicales mais aussi les moyens de lutte contre les maladies<sup>8</sup>. Notons tout de même que la production britannique a été relativement féconde dès les années 1980 avec les apports de Matthew Ramsey, Laurence Brockliss et Colin Jones<sup>9</sup>. Il n'en reste pas moins que l'on trouve dans l'ensemble peu de travaux, avec par ailleurs une concentration pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans les travaux réalisés actuellement, l'approche tend généralement à se focaliser autour de la médecine et de sa place au sein de la société<sup>10</sup>, de plus l'intérêt est surtout porté sur les

---

<sup>7</sup> MANDRESSI Rafael, « Histoire de la médecine : un renouveau historiographique », in *Revue de Synthèse*, tome 133 6<sup>e</sup> série, n°3, 2012, p.445-449.

<sup>8</sup> GOUBERT (Jean-Pierre), *op. cit.*, PETER (Jean-Pierre), « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion (1750-1790) », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 86, n°2, 1979, La médicalisation du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, p. 251-264. ; LEBRUN (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai de démographie et de psychologie historique*, Paris, La Haye, Mouton, 1971.

<sup>9</sup> RAMSEY (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988. ; BROCKLISS (Laurence W. B.), JONES (Colin), *The medical world of early modern France*, Oxford, Clarendon press, 1997, 896p.

<sup>10</sup> FRIOUX (Stéphane), *Hygiène et santé en Europe. De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Sedes, 2011.

patients, les souffrants et leur perception de la maladie et du monde médical<sup>11</sup>. Dans ce cas on parle de vision *from below*<sup>12</sup>.

Notre approche de l'histoire de ces médecins se veut avant tout prosopographique. Il s'agit d'une méthode qui est encore en cours de constitution et d'expérimentation historiographique. Ce type de travail a déjà été mené que ce soit autour des élites et des facultés des sciences ou de médecine, des médecins eux-mêmes comme les ouvrages de Pierre Darmon,<sup>13</sup> ou encore la thèse de Jacques Léonard<sup>14</sup> sur les médecins au XIX<sup>e</sup> siècle. L'élan disciplinaire a sans doute été donné en France par la rigoureuse étude de Françoise Lehoux<sup>15</sup> qui dresse le cadre de vie des médecins parisiens à partir de sources principalement notariales. La plupart des travaux à vocation prosopographique se limitent à une aire très restreinte, dans les faits, majoritairement centrée sur Paris et sa région, ramenant généralement, selon les cas, cette aire assez vaste à une seule ville ou une faculté.

Plus récemment de la thèse d'Hélène Berlan<sup>16</sup>(2000) adopte également une approche sociale et prosopographique touchant une zone géographique étrangère à la nôtre. Il s'agira ici de mêler à la fois histoire sociale et histoire de la médecine. Même si le champ historiographique de notre travail n'est pas neuf, l'approche se veut, elle, originale. En termes minimaux : en mettant en lumière une série de cas de médecins provinciaux méconnus, nous espérons éclairer leur vie, et par là la gamme des possibles historiques à partir de laquelle chacun, selon ses choix ou ses limites, a pu inscrire sa mélodie propre. La chose n'est pas anodine : les travaux concernant les médecins ne portent généralement que sur les groupes ou un individu particulier<sup>17</sup>. Nous proposons ici de partir du groupe pour faire surgir l'individu, qui plus est dans une période généralement délaissée par l'historiographie.

---

<sup>11</sup>HANAFI (Nahema), *Le frisson et le baume, Soignantes et souffrantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II Jean Jaurès, 2012, thèse publiée en 2017 aux Presses universitaires de Rennes. ; ou VIAUD (Jean-François), *Le malade et la maladie sous l'Ancien Régime. Soins et préoccupations de santé en Aquitaine (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2011. Ces études s'articulent autour des écrits du for privé.

<sup>12</sup> Ce mouvement a été initié dès 1985 par l'historien Roy Poter, « The patient's view. Doing medical history from below », in *Theory and Society*, 1985, n°14, p. 175-198.

<sup>13</sup> DARMON (Pierre), *La vie quotidienne du médecin parisien en 1900*, Paris, éd. Hachette, 1988.

<sup>14</sup> LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'ouest au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, 1976.

<sup>15</sup> LEHOUX (Françoise), *Le cadre de vie des médecins parisiens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1976.

<sup>16</sup> BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Recrutement et devenir professionnel des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paul Valéry Montpellier 3, 2000, éditée à Montpellier, aux Presses universitaires de la Méditerranée en 2013.

<sup>17</sup> PEREZ (Stanis), *Histoire des médecins. Artisans et artistes de la santé de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2015.



Dans l'exploitation des sources, nous avons cherché à nous rapprocher au plus près des individus, dans une démarche inspirée de la microhistoire. Né en Italie dans les années 1970, dans le sillage des travaux de Carlo Ginzburg et Giovanni Levi<sup>18</sup>, ce courant sonde le social en privilégiant les individus et les cas particuliers, généralement circonscrits dans une série courte d'événements, plutôt que l'étude des masses et du temps long<sup>19</sup>. Aux acquis microhistoriques, nous avons pu ajouter le développement de la prosopographie, comme nous l'avons dit, en bénéficiant du regain significatif que cette méthode connaît ces dernières années, objet régulier de réunions scientifiques et d'ouvrages collectifs<sup>20</sup>, développement qui touche l'étude des médecins toulousains<sup>21</sup>. Le cadre du sujet, l'histoire des universités, est également l'objet d'un renouveau historiographique - notons les publications récentes ou à venir concernant l'histoire des universités en France et à l'étranger - auquel ces pages, à leur mesure, entendent contribuer<sup>22</sup>.

Pour aborder la vie d'un corps comme celui des médecins méridionaux à l'époque moderne, nous avons dû faire appel aux questionnements des autres sciences humaines - ainsi l'anthropologie, ponctuellement, lorsque la grammaire des représentations pèse sur les choix ou sur la perception que pouvaient avoir nos acteurs ; ou la sociologie encore, bien évidemment. Ce recours à d'autres disciplines est indispensable pour appréhender la vie de ces individus à travers la multiplicité de ses angles, et redonner vie sur le papier aux « fantassins de l'histoire<sup>23</sup> ».

Afin d'étudier le vécu et la construction de ces médecins, nous avons ainsi eu recours à une histoire totale en multipliant les angles de vue et par conséquent les sources. Le dépouillement

---

<sup>18</sup> GINZBURG (Carlo), *Le fromage et le vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980, (1<sup>o</sup> éd. 1976) ; LEVI (Giovanni), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989 (1<sup>o</sup> éd. 1985).

<sup>19</sup> A propos de la « microhistoire » voir notamment : GINZBURG (Carlo), PONI (Carlo), « La micro-histoire, le débat », décembre 1981. ; REVEL (Jacques), « L'histoire au ras du sol », préface de l'édition française du *Pouvoir au village* de Giovanni Levi.

<sup>20</sup> Ces dernières années, la prosopographie a été au centre des discussions au sein de la recherche française mais aussi internationale dont les méthodes sont sans cesse rediscutées. Plusieurs laboratoires s'y intéressent LAMOP, LARHRA, LabEx HaStec, .... Ajoutons les travaux DEMEULENAERE-DOUYERE (Christiane), LE GOFF (Armelle), *Histoires individuelles, histoires collectives. Sources et approches nouvelles*, Paris, Éditions du CTHS, 2012.

<sup>21</sup> Voir le *Dictionnaire des réseaux intellectuels toulousains* coordonné par Fanny NEPOTE en ligne et en cours de constitution (<http://bibliotheca-tholosana.fr/inside#!articlesDictionnaire> ) ou encore un projet de dictionnaire sur les médecins tarnais.

<sup>22</sup> Un livre sur l'histoire de l'université de <http://bibliotheca-tholosana.fr/inside#!articlesDictionnaire> Toulouse coordonné par Patrick Ferté et Caroline Barrera est à paraître. Ajoutons l'ouvrage récent de Laurence Brockliss sur l'université d'Oxford : *The university of Oxford : a story*, Oxford, Oxford University Press, 2016, 871 p.

<sup>23</sup> Expression empruntée à Henri Irénée Marrou in BENOIST (Stéphane), *La vie des autres : histoire, prosopographie, biographie de l'Empire romain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p.7.

d'un large panel de sources s'impose avec l'approche prosopographique. Dans leurs études respectives Françoise Lehoux<sup>24</sup> et Paul Delaunay<sup>25</sup> n'ont pas fait appel aux mêmes types de sources que nous. Françoise Lehoux<sup>26</sup> se fonde essentiellement sur des sources notariales. Paul Delaunay se base sur différentes études plus anciennes sans pour autant mobiliser un corpus de sources en particulier<sup>27</sup>. Nous ne devons pas négliger l'aspect lacunaire des sources qui caractérise les « silences » - l'une des composantes essentielles mais discrète de l'Histoire. Nos sources sont directement tributaires de trajectoires individuelles et institutionnelles : archives notariales tributaires de la vie d'un individu et de sa famille ; registres de graduation qui ne mentionnent pas nécessairement toutes les informations dont aurait besoin le chercheur ; thèses de baccalauréat dont l'impression est obligatoire dans les années 1770 à Montpellier mais non à Toulouse ; absence de réelles enquêtes médicales avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle rendant plus difficile et plus incertaine la question de la représentation médicale. A ces limites, liées à la nature même des sources, s'ajoutent les aléas du temps. Certaines archives ont pu être perdues lors de transfert comme les archives de l'Université de Cahors. Les archives hospitalières, manquantes pour certaines périodes, restent très aléatoires. Nous avons été confrontée à un autre problème. La disproportion des publications d'un individu à l'autre nous a conduit à n'exploiter qu'en partie les cas de production particulièrement abondante, qui mériteraient un travail à part entière que certains chercheurs ont déjà mené notamment concernant Philippe Pinel.

## Sources

La constitution de notre corpus se fonde avant tout sur les limites spatio-temporelles choisies. Pour permettre une comparaison pertinente, nous avons également fait le choix de plusieurs pôles universitaires, exerçant leur attraction au sein de l'aire étudiée à savoir Montpellier, Toulouse et Cahors. Ce choix, nous le pensons, apporte une certaine originalité<sup>28</sup>. En effet,

---

<sup>24</sup> LEHOUX (Françoise), *op. cit.*

<sup>25</sup> DELAUNAY (Paul), *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Editions Slatkine, 2001. (1<sup>o</sup> édition 1935, Paris).

<sup>26</sup> L'auteure s'est essentiellement basée sur les testaments et inventaires après décès.

<sup>27</sup> Dans son ouvrage Paul Delaunay aborde tous les aspects de la vie du médecin mais ne détaille pas les sources mobilisées.

<sup>28</sup> Nous nous appuyons, ici, sur deux études auxquelles ce travail fait écho : celle de Patrick Ferté d'abord, *L'université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : études quantitatives de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution, thèse de 3<sup>o</sup> cycle, Université Toulouse II Le Mirail, 1979* ; et à celle d'Hélène Berlan, *Faire sa médecine à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Recrutement et devenir professionnel*

nous nous sommes appuyés sur les répertoires de Patrick Ferté<sup>29</sup> pour constituer la base de notre corpus. Les individus de notre aire diplômés des trois facultés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ont ainsi été sélectionnés pour donner naissance à ce corpus.

Suivre ces individus nécessite une approche chronologique de la vie des médecins, ou plutôt des médecins en devenir, accédant à un statut et à une vie professionnelle. La première étape de ce passage réside dans le cursus universitaire. L'important travail de Patrick Ferté a facilité amplement son étude. Pour ce qui est de l'étude des sujets nous avons eu recours aux publications du docteur Dulieu<sup>30</sup> ainsi qu'au travail d'Hélène Berlan. Pour l'université de Toulouse, nous disposons de registres de chancellerie renfermant les grades et matricules des étudiants. Ces sources contiennent des détails rares et précieux sur les sujets et les examinateurs.

L'étude des vocations médicales s'inscrit dans l'évolution de la profession et de la pensée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle mais aussi dans un processus épistémologique. En d'autres termes, ces sources nous fourniront et à la fois des éléments statistiques significatifs, et quelques éléments éclairant à une échelle locale et universitaire l'histoire intellectuelle, et les manières, susceptibles de changement, de concevoir la nature même de la science médicale.

Retracer autant que faire se peut la vie d'individus nécessite de faire appel à un spectre large de sources. Les registres paroissiaux distillent les premières informations sur nos personnages : naissance (baptême), mariage, décès. Dans ce domaine, nous devons garder à l'esprit la difficulté de la question protestante. Les huguenots n'étaient pas concernés.

Au-delà des informations basiques mais cruciales, les sources notariales permettent d'aborder un autre champ prosopographique. Nous avons été à la recherche des contrats de mariage, de testaments ou encore d'inventaire après décès pour glaner des éclaircissements sur le domaine patrimonial et matrimonial : la position du médecin dans la société à la naissance, comment il se marie et ce qu'il possède à sa mort. Des éléments incontournables lorsqu'on se place d'un point de vue sociologique.

---

*des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paul Valéry Montpellier 3, 2000, éditée à Montpellier, aux Presses universitaires de la Méditerranée en 2013.; FERTÉ (Patrick), *L'université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, 1974.

<sup>29</sup> FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, t. 1, 3 et 5. L'auteur s'est essentiellement basé sur ses recensements ainsi que ceux de Louis Dulieu ou encore d'Hélène Berlan.

<sup>30</sup> DULIEU (Louis), *La faculté de médecine de Montpellier, époque classique*, t.3, 1975. Dans cet ouvrage figure la liste des thèses imprimées à Montpellier.

Le *Dictionnaire de l'An X* renferme tous les noms des praticiens ainsi que leur lieu d'exercice. C'est un outil précieux lorsque l'on aborde le devenir professionnel de ces anciens diplômés formés dans les dernières années de l'Ancien Régime. Restent-ils dans leur région d'origine ? L'éloignement, lorsqu'il est constaté, est-il important ? De là la question de l'exercice de la médecine et des zones réservées aux médecins locaux, phénomène dont l'exemple le plus flagrant reste la ville de Paris. Cette interrogation se pose aussi dans les villes où se trouve un collège de médecins. Pour revenir à la détermination de l'implantation professionnelle, une autre source permet de retrouver ou de vérifier la présence des médecins dans une ville : les almanachs. Seuls ces allers-retours entre focales (large, locale, et individuelle) permettent d'explorer la vie de nos acteurs à l'époque moderne.

Celle-ci ne se cantonne à la seule pratique médicale. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la place du médecin évolue dans la société pour aboutir à celle du notable du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Une évolution et une considération qui jouent pleinement sur les vocations. La question de la sociabilité et de la participation à la vie publique représente donc un enjeu primordial pour notre recherche. Ici encore, l'heuristique doit être diversifiée.

Certains médecins ont pris part à la vie publique au sein de la cité en exerçant une charge municipale (consulaire). Dans ce cas, les archives communales disposant de registres de délibérations nous deviennent précieuses. Les quelques médecins devenus consuls ont-ils favorisé les questions de santé publique ? Quelles ont été leurs réalisations ?

Parmi les archives judiciaires, au sein des fonds départementaux, certains procès ou assignation peuvent concerner des médecins. Ces affaires relèvent principalement des litiges liés à la pratique de la médecine comme les règlements d'honoraires ou le recours aux médecins pour constater un décès. Dans d'autres cas, il peut s'agir de conflits opposant les médecins, en tant que seigneurs, à d'autres individus. On retrouve dans ce type de sources des informations sur le statut social du médecin par le biais de ses possessions, son habitation et de ses relations.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est également une période de développement de nouvelles formes de sociabilité. Les médecins participent à l'élan académique et maçonnique. Le dépouillement des archives sur la question s'avéra peu fructueux. Le peu de médecins concernés n'ont pas le statut d'académicien mais de membre correspondant. Nous avons ainsi consulté les registres

---

<sup>31</sup> FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1993.

des délibérations et ceux des mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse. Pour ce qui concerne les loges, un fond spécial est détenu aux archives nationales. Le nombre de maçons de notre corpus est faible. Une étude exhaustive consacrée à la question aurait nécessité de consulter l'ensemble du fonds national, mais elle sortait du cadre de notre recherche<sup>32</sup>. En revanche, la commune de Gaillac dans le Tarn possède dans ses archives des documents quasi inédits sur la loge qui y a été fondée.

Une partie de ce travail se propose de présenter le médecin dans sa pratique. Les sources sont principalement manuscrites<sup>33</sup>. Les archives hospitalières, lacunaires, sont peu exploitables pour notre problématique. Il n'a pas été possible de recueillir des informations intéressantes. Un aspect pourtant crucial lorsque l'on veut explorer la pratique médicale. L'institution hospitalière est en pleine mutation au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. L'exercice des médecins dans l'hôpital n'est pas visible. Seul figure le nom de certaines familles médicales sur les documents de gestion de l'établissement. La série HDT s'est révélée infructueuse. La pratique peut également se retrouver à travers les prescriptions ou recettes émanant de médecins.

Les historiens de la médecine ont largement exploité les sources médicales. Nous en avons utilisé une partie en essayant d'y apporter un regard nouveau autour de la pratique médicale de certains médecins dans le Languedoc du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si les sources imprimées principalement formées d'ouvrages de médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle représentent un aspect non négligeable lorsque l'on s'interroge sur l'implication et la place prise par ces médecins dans le domaine scientifique, nous avons dû plus généralement chercher ailleurs des indices plus précis sur nos acteurs.

Ces quelques témoignages sont éparpillés dans des archives privées ou dans les correspondances, au gré des trajectoires multiples, parfois exceptionnelles, de nos personnages. Celles-ci ont pu même, dans des cas extrêmes, nous conduire les colonies françaises. Dans ce cadre, le statut du médecin devient particulier. Pour attester de leur service et de leur pratique, le fonds des Archives nationales d'Outre-mer nous a été précieux. Le personnel colonial rattaché au ministère de la marine se trouve classé dans la série E

---

<sup>32</sup> Nous avons principalement consulté cet ouvrage : LIGOU (Daniel), *Dictionnaire universel de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1974.

<sup>33</sup> Au sujet des sources inhérentes à l'histoire de la médecine voir BOYER (Annie), *Des sources pour l'histoire de la médecine*, Paris, BNF, 2008.

<sup>34</sup> IMBERT (Jacques), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982, 560 p.

« personnel colonial<sup>35</sup> ». Nous avons ainsi les détails de leur service au sein des colonies, tout au moins de leur affectation et parfois de leurs appointements. L'amplitude temporelle dont nous disposons sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle nous a permis, notamment dans ce cadre précis, d'avoir affaire à différentes situations au début et à la fin de l'Ancien Régime et ce, dans différentes colonies d'Amérique du nord. Pour l'un de nos médecins, Jean Edouard Fos de Laborde, nous possédons les détails des difficultés rencontrées à Saint-Domingue. Nous rejoignons ici la démarche d'historiens travaillant sur un personnage comme Charles Pistre<sup>36</sup>, Alain Collomp<sup>37</sup> ou encore Céline Ronsseray<sup>38</sup>. Hors de ces cas exceptionnels, il faut chercher des perspectives plus précises dans la correspondance des médecins méridionaux, dont l'Académie nationale de médecine possède une partie importante. Ce fonds constitue un des principaux socles documentaires de notre étude. Il s'agit de la correspondance entretenue entre la Société royale de médecine et les médecins correspondants entre 1776 et 1793. Ces documents sont d'une importance capitale car ils sont susceptibles d'apporter un éclairage crucial sur la vie et la pratique des médecins, éclairage d'autant plus précieux qu'il s'agit quasiment du seul témoignage des problématiques médicales de l'époque.

La correspondance privée, lorsqu'elle est disponible, a constitué une part importante des sources de notre recherche. L'activité épistolaire est très développée chez l'élite lettrée. Dans notre étude, la correspondance se centre de fait sur les relations adelphiques. On s'écrit principalement entre frères. On y retranscrit son quotidien, et parfois on y exprime ses sentiments<sup>39</sup>.

Nous avons retenu pour notre étude trois correspondances privées, auxquelles s'ajoute celle entretenue par les médecins Louis et Jean Prat avec Bernard de Jussieu. Ces correspondances ont déjà été en partie traitées par l'historiographie mais nous avons pris le parti de les

---

<sup>35</sup> ANOM – Aix-en-Provence – Série E

<sup>36</sup> PISTRE (Charles), *Fos De Laborde (1750-1814), citoyen actif. Un élu gaillacois dans la Révolution*, Gaillac, 2014.

<sup>37</sup> COLLOMP (Alain), *Un médecin des Lumières. Michel Darluc, naturaliste provençal*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

<sup>38</sup> RONSSERAY (Céline), « Un destin guyanais : Jacques François Artur, 1<sup>er</sup> médecin du roi à Cayenne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Normandie*, n°4, 2003. Cette chercheuse a notamment mené une étude prosopographique sur le personnel colonial en Guyane au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Les administrateurs coloniaux en Guyane française au XVIII<sup>e</sup> siècle : entre sociabilités, pouvoir et réseaux (1712-1809)*, Université de La Rochelle, 2007.

<sup>39</sup> Au sujet de la correspondance, voir : GRASSI (Marie-Claire), *L'art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Slatkine, 1994. ; BOURDIEU (Pierre), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62/63, 1986, pp. 69-72. ; GREENACRE (Michael, J.), *Correspondance analysis in practice*, London, 2007.

exploiter sous un regard nouveau. Seule la correspondance de Philippe Pinel a été partiellement imprimée grâce à René Sémalaigne<sup>40</sup>, l'un de ses descendants directs.

Au-delà de ces liens personnels épistolaires, la notion de réseau fait également partie des champs que nous avons tenté d'explorer dans la vie des médecins méridionaux. En effet, le dépouillement de sources universitaires, de correspondances a permis de mettre en exergue certaines pratiques et certaines connexions fondamentales dans la vie de ces médecins. Cette notion de réseau se reflète dans les attitudes matrimoniales. Outre l'entraide purement liée à la formation ou le lieu d'origine, les familles médicales tissent de véritables liens.

Du particulier au général : les changements de focale nous ont conduit à consulter d'autres types de sources : imprimées, réglementaires. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs réformes sont entreprises donnant lieu à une prolifération de textes à portée réglementaire comme l'Édit de Marly de 1707<sup>41</sup> dans le domaine universitaire, des changements interviennent dans le milieu hospitalier<sup>42</sup> ; ou, autre exemple, la réforme de Laverdy<sup>43</sup> concernant l'administration consulaire, en particulier en Languedoc. Ces sources d'Ancien Régime peuvent être manuscrites ou imprimées. La période révolutionnaire n'a pas été négligée. Riche de nouvelles formes de documents, nous les avons consultées dans le but de retrouver des actions menées par certains médecins, qu'il s'agisse de documents pour la réquisition ou lors de missions.

Les sources iconographiques nous ont seulement servi à illustrer certains points, principalement géographiques. Nous avons utilisé plusieurs cartes : celles des différents diocèses mais aussi celles des colonies. Ces dernières doivent nécessairement être resituées dans le contexte colonial de l'époque<sup>44</sup>. Ces sources sont couplées avec les écrits de l'Abbé Expilly dont le *Dictionnaire géographique*<sup>45</sup> donne une image précise et contemporaine du royaume.

---

<sup>40</sup> SÉMALAIGNE (René), *Philippe Pinel et son œuvre. Au point de vue de la santé mentale*, Paris, L'Harmattan, 2001, 176 p.

<sup>41</sup> Édit de Marly de 1707

<sup>42</sup> A ce sujet voir IMBERT (Jacques), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982, 560 p.

<sup>43</sup> Réforme de Laverdy 1756

<sup>44</sup> Nous faisons ici allusion à la Louisiane dont l'étendue n'a strictement rien à voir avec l'état américain actuel. A ce sujet voir entre autres : LEMMON (Alfred, Emmette), *La Louisiane. De la colonie française à l'état américain*, Université du Michigan, Sommogy, 2003.

<sup>45</sup> EXPILLY (Abbé), *Dictionnaire géographique historique politique des Gaules et de la France*, chez Desaint & Saillant, 1768.

Pour la compilation de toutes les informations nous avons eu recours à la création d'une base de données informatique dont la finalité est la création de notices individuelles (présentes en annexe). Il a fallu définir des éléments déterminants à même de compiler les informations nécessaires à la reconstitution de la vie des médecins.

Pour les cursus : la base de données a été constituée à partir des répertoires élaborés par Patrick Ferté (eux-mêmes recoupés par les données de Louis Dulieu et Hélène Berlan) les étudiants y sont regroupés par diocèse puis par localité. Les cursus y sont détaillés de la façon suivante : année d'inscription puis année d'obtention. Quelques informations bibliographiques biographiques peuvent apparaître. Ces éléments ont pu permettre une orientation plus rapide de certains points de notre recherche. Nous avons également mentionné les sujets d'examen lorsque cela a été possible (dans le répertoire figure certains sujets mais aussi dans l'ouvrage de Louis Dulieu pour les autres sur les registres de la faculté de Toulouse).

Pour les informations bibliographiques : Outre les informations récoltées par le biais des répertoires, le catalogue de plusieurs bibliothèques universitaires, en ligne, comme celle la bibliothèque interuniversitaire de Paris ou celle de Toulouse ont permis de trouver les ouvrages publiés des médecins tout comme le catalogue de la bibliothèque municipale de Toulouse. D'autres outils en ligne ont permis l'accès à certains documents comme le site de la Bibliothèque Nationale de France, Gallica.

Pour les informations biographiques : nous avons faits appels aux dictionnaires biographiques pour les plus connus ainsi qu'à certains travaux d'érudits pour Antoine Portal ou encore Jean Edouard Fos de Laborde.

Concernant l'installation, le *Dictionnaire de l'an X* ainsi que la liste retrouvée pour le Rouergue nous ont été précieux.

Pour compléter l'aspect prosopographique par le biais d'éléments biographiques : nous avons eu recours à différents types de sources contenus au sein de dépôts d'archives communaux et départementaux comme les sources notariales et les registres paroissiaux. Ces éléments ont été nécessaires pour retrouver la filiation ainsi que les origines socioprofessionnelles des médecins. Les informations liées à leur situation matrimoniale ont été prises en compte dans l'élaboration des notices. Quand cela a été possible nous avons aussi mentionné leur descendance notamment dans la cadre de dynasties médicales.

Les éléments inhérents à leur carrière ont été mis en avant comme l'exercice dans un hôpital ou en tant que membre correspondant d'une société savante (grâce notamment aux archives de la Société royale de médecine), sans oublier les médecins du Roi. Dans cette rubrique nous



ne prenons pas seulement en compte l'aspect médical de la carrière car ces médecins ont eu pour certains d'entre eux un rôle actif dans leur communauté. S'ils ont été maire ou consul cela a été mentionné (grâce aux registres des délibérations détenus dans les archives communales).

Cette étude se déroule en trois temps. Le premier s'articule autour des origines des médecins et de leur apprentissage. Une formation qui s'avère principalement théorique à la fin de l'Ancien Régime. Le second relève de la pratique de la médecine : le moment de l'installation et les problématiques liées à l'exercice de la médecine. Enfin le dernier volet de cette étude s'attache aux différentes facettes du personnage du médecin dans la société des Lumières.





**PREMIERE PARTIE :**  
**ETAT DES POPULATIONS ÉTUDIANTES**



## CHAPITRE 1

### Les origines des étudiants en médecine

Pour embrasser les parcours de nos personnages, dressons-en tout d'abord le cadre du devenir de ces étudiants en médecine, du jeune diplômé au médecin accompli. L'étude du devenir des étudiants en médecine, du jeune diplômé au médecin accompli, se pose dans le cadre défini ci-après. Le corpus est composé de 303 individus qui évoluent dans un environnement particulier. Cette étude suppose la prise en compte de plusieurs paramètres. Tout d'abord géographique, l'aire est composée de cinq diocèses (Rodez, Albi, Castres, Lavaur et Carcassonne) qui s'étendent sur deux provinces : Languedoc et Haute-Guyenne. La province de Languedoc est une structure de pays d'états. La province de Haute Guyenne est, quant à elle, composée de pays d'élection. La forme semble-t-il la plus répandue<sup>46</sup>.

Cette espace constitue un ensemble mêlant relief, climat et activités diverses. Les aspects confessionnels et socioprofessionnels sont également pris en considération.

---

<sup>46</sup> Rattaché à la province de Haute-Guyenne, seul le diocèse de Rodez est concerné. A ce sujet voir FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc : du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de 3 cycle, 1991.



Figure n°1 : Carte des diocèses ecclésiastiques du midi de la France.

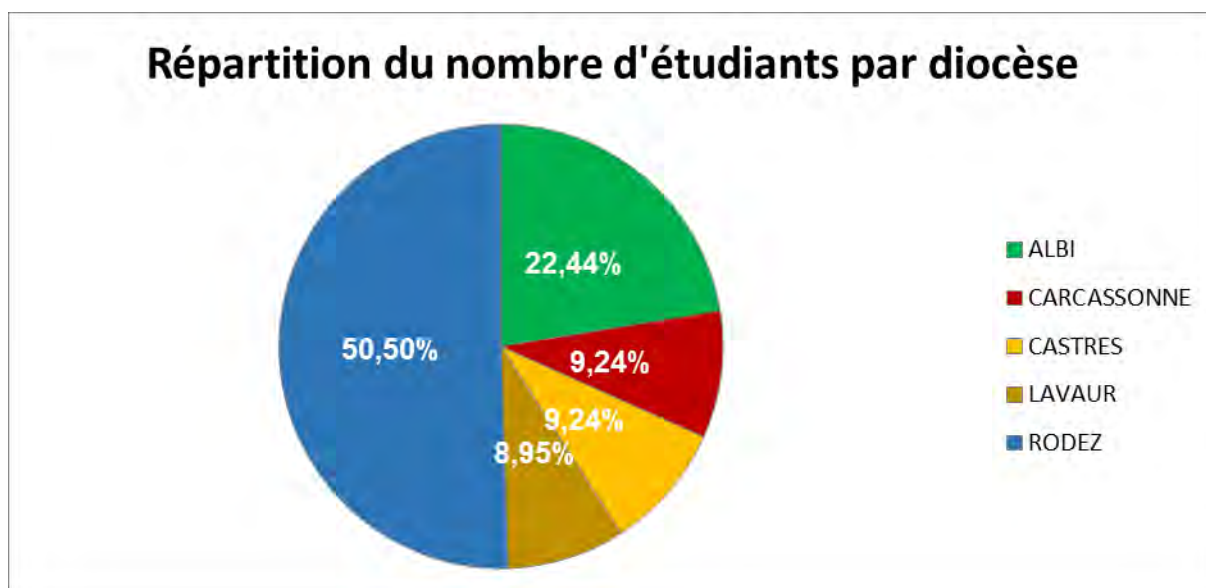
## I- Origine géographique

### 1. Répartition humaine

- Une répartition inégale : la prédominance rouergate

Notre corpus représente 303 individus ayant été diplômés des universités de Montpellier, Toulouse et Cahors. Ces étudiants sont originaires des 5 diocèses présentés ci-dessous.

Figure n°2 : La répartition de la population étudiante du corpus par diocèse d'origine



Le diocèse de Rodez est le principal fournisseur d'étudiants tout au long de la période étudiée. En effet, avec un total de 153 étudiants le diocèse de Rodez représente la quasi moitié du corpus soit 50,50% de l'ensemble du corpus.

Le diocèse d'Albi se présente comme le deuxième fournisseur d'étudiants avec 68 docteurs soit 22,44% de l'ensemble du corpus.

Le diocèse de Lavaur représente 8,95% du corpus soit 26 docteurs.

Les diocèses de Castres et Carcassonne fournissent le même nombre de gradués avec chacun 28 docteurs soit 9,24% de l'ensemble de ce corpus.

Si la domination du diocèse de Rodez peut s'expliquer par son étendue, l'infime participation des autres diocèses, hormis celui d'Albi, suscite interrogation. Cette faible représentation peut être liée à l'activité économique présente dans cette zone du Languedoc.

- Étudiants des villes, étudiants ruraux

La population étudiante de notre corpus provient de différents diocèses. L'aire géographique présentant des disparités topographiques, il convient d'appréhender la dualité ville /campagne. Les grandes villes de notre aire géographique sont peu nombreuses et correspondent aux



chefs-lieux de nos diocèses<sup>47</sup>. Nous considérons que les lieux comptant plus de 2000 habitants sont des villes, et que ceux qui en comprennent entre 500 et 2000, sont des bourgs<sup>48</sup>.

Dans le diocèse de Rodez, 16 étudiants proviennent de Rodez, 15 de Villefranche de Rouergue et 14 de Millau. Mur-de-Barrez, Laguiole et Espalion envoient respectivement 7 et 4 étudiants (pour Laguiole et Espalion).

Dans le diocèse d'Albi, les étudiants sont principalement originaires d'Albi et sont au nombre de 17. Les villes de Gaillac, Rabastens, Monestiés et Cordes comptabilisent respectivement 9, 6, 5 et 4 étudiants.

Dans le diocèse de Castres, les 11 étudiants proviennent majoritairement de Castres. La ville de Graulhet est en seconde position avec 4 étudiants.

Dans le diocèse de Lavaur, la cité vauréenne chef-lieu du diocèse ne compte que 6 étudiants contre 8 étudiants pour Puylaurens.

Dans le diocèse de Carcassonne, 15 étudiants proviennent de Carcassonne. Le bourg de Montréal suit avec 3 étudiants.

Premier constat, sur l'ensemble de la période les villes (en particulier les villes épiscopales) envoient le plus grand nombre d'étudiants. Les étudiants issus des bourgs suivent de près et les autres étudiants du corpus proviennent de petits bourgs.

Or la domination urbaine n'est pas évidente. En effet, le diocèse de Rodez compte une part d'étudiants des ruraux plus importante que tous les autres diocèses. Là encore, l'étendue du diocèse entre forcément en ligne de compte. Pour les diocèses de Carcassonne et d'Albi, la part d'étudiants issus des villes est supérieure. Quant aux diocèses de Lavaur et de Castres, la part d'étudiants des villes est égale à celle d'étudiants provenant de zones rurales.

Cependant sur l'ensemble de l'aire géographique, la part d'étudiants « ruraux » l'emporte. L'étude de la médicalisation et de la mobilité des jeunes médecins prévue plus loin permettra de confirmer ou d'inverser cette tendance.

---

<sup>47</sup> Il s'agit de villes de 10 000 habitants et plus sauf la ville de Lavaur.

<sup>48</sup> Nous avons souhaité simplifier le découpage urbain de notre aire compte tenu de la complexité du maillage administratif d'ancien régime (villes, bourgs, communautés, hameaux, lieu-dit).

## 2. Présentation topographique des cinq diocèses

- Le Rouergue : diocèse de Rodez

Largement étendu, comprenant la moitié du département de l'Aveyron actuel, le diocèse de Rodez appartenait à la province de Haute-Guyenne, limitrophe à la province de Languedoc.

Au sud du Massif central, l'antique province du Rouergue déroule une succession de plateaux rocheux et de monts délimités par de profondes vallées : Truyère, le Lot, l'Aveyron et le Tarn.<sup>49</sup>

Le diocèse de Rodez, plus communément appelé le Rouergue, se situe au nord des autres diocèses. On y trouve une topographie et des conditions climatiques plus hostiles : le climat y est très rude. Thomas Platter, lors de son voyage entrepris à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, dépeint un décor froid : « temps exécration, les maisons y sont couvertes d'ardoises noires »<sup>50</sup>. Rodez est le diocèse le plus étendu de notre étude. Bordant le Quercy, il comprend toute la partie ouest de l'Aveyron actuel. Les guerres de religion ont fortement marqué la scission confessionnelle entre les diocèses de Vabres et de Rodez. Contrairement au diocèse voisin de Vabres, le catholicisme y est bien ancré.

---

<sup>49</sup> Le Rouergue a été rattaché à la généralité de Guyenne dès 1759, dont le siège devint Montauban puis réuni au Quercy en 1779 pour former la province de Haute-Guyenne.

<sup>50</sup> LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Le siècle des Platter (1499-1628)*, Paris, Fayard, t.1 : *le mendiant et le professeur*, t.2 : *le voyage de Thomas Platter*, 2003.



Figure n°3 : Carte du diocèse de Rodez<sup>51</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la région est fortement touchée par la pauvreté, les intempéries et les épidémies. Plusieurs hivers sont rudes, comme en témoignent les écrits des correspondants de la Société Royale de Médecine. Jean-Baptiste Bo relate dans l'une de ses lettres la rudesse de l'hiver 1776-1777 :

Dans l'épidémie qui a régné l'hiver passé j'ai été obligé souvent de faire le chirurgien lapothicaire et d'acheter les remèdes pour ne pas voir périr des malheureux<sup>52</sup>.

Les villes les plus importantes du diocèse sont Rodez<sup>53</sup> et Millau<sup>54</sup>.

<sup>51</sup> *Carte de l'entière province du Rouergue, divisée en deux sénéchaussées et présidiaux, l'un Rodez et l'autre Villefranche*, XVIII<sup>e</sup> siècle, BNF, Gallica.

<sup>52</sup> Jean-Baptiste BO, lettre du 26 août 1777, SRM 193, d°3, Académie nationale de médecine.

<sup>53</sup> Concernant la ville de Rodez et son diocèse voir ENJALBERT (Henri), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1979.

<sup>54</sup> Concernant la ville de Millau voir ARTIÈRES (Jules), *Documents sur la ville de Millau*, Millau, 1930 ; ARTIÈRES (Jules), *Millau à travers les siècles*, Millau, Artières, 1943 ; FRAYSSENGE (Jacques), *Millau, une ville du Rouergue sous l'Ancien Régime (1668-1789)*, Société catholique et société protestante, Millau, Librairie Trémolet, 1990.

La ville de Rodez<sup>55</sup> à la fois siège d'un évêché, d'un présidial, d'un sénéchal, d'une élection, d'une maîtrise des eaux-et-forêts, d'une justice royale et d'une justice seigneuriale, se trouve être le lieu de résidence de membres de l'administration de Haute-Guyenne. Ses origines sont lointaines et remontent à l'Antiquité<sup>56</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville compte environ 6500 habitants.

Cette ville dispose d'une topographie particulière : haut perchée sur une montagne à 634 mètres d'altitude<sup>57</sup>, elle dispose de défenses naturelles, la rivière d'Aveyron l'entourant par trois côtés. La ville dispose d'un système administratif, hérité du IX<sup>e</sup> siècle, semblable à la ville de Carcassonne à savoir une division bourg/cité où s'oppose l'autorité de l'évêque face à celle du seigneur<sup>58</sup>. Extrêmement pieuse, la ville fait barrière au protestantisme. L'abbé Expilly en fait le constat dans son *Dictionnaire géographique historique politique des Gaules et de la France*<sup>59</sup> : « la fidélité de cette ville pour le Roy & son attachement à la religion, dont elle ne s'est jamais écartée, lui a fait donner cette devise *Fidelis Deo & Regi*<sup>60</sup> ».

Très bien équipée en matière d'éducation. Les ordres religieux y dispensent l'enseignement comme en témoigne la présence des Jésuites<sup>61</sup>.

La ville dispose d'un hôpital créé en 1676. Outre la dispense de soins, l'hôpital général<sup>62</sup> avait pour vocation la prise en charge des enfants<sup>63</sup>.

D'un point de vue économique, l'activité principale est d'abord agricole mais l'on compte également de nombreux artisans d'art, particulièrement à Rodez, réputée pour l'orfèvrerie. Les industriels et les commerçants protestants, surtout présents à Millau, forment quant à eux une classe à part et détiennent une grande partie de l'activité économique. En effet, il n'en a pas été fait mention plus haut mais la ville de Millau fut un bastion protestant durant les

---

<sup>55</sup> Ville dont l'origine est avant tout gauloise baptisée *Segodunum*.

<sup>56</sup> Sylvie Mouysset rappelle le caractère antique de la ville de Rodez, confirmé par les fouilles archéologiques menées en outre en 1986.

<sup>57</sup> A ce sujet, voir l'introduction de Sylvie Mouysset, « De grès et de schiste : Rodez, capitale du Rouergue » in *Le pouvoir dans la bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Toulouse, C.N.R.S., 2000, p.18.

<sup>58</sup> La cité est limitée à l'espace cathédral tandis que le bourg est concentré autour de la vieille église Saint-Amans.

<sup>59</sup> EXPILLY (Abbé), *Dictionnaire géographique historique politique des Gaules et de la France*, chez Desaint & Saillant, 1768.

<sup>60</sup> EXPILLY (Abbé), *Dictionnaire...*, *op. cit.*

<sup>61</sup> L'enseignement dans les collèges est très répandu sous l'ancien régime entre autres par le biais des ordres religieux enseignants comme les Jésuites ou les Doctrinaires.

<sup>62</sup> Au Moyen-Age, la ville est équipée de 10 hôpitaux. Au début des guerres de religion, on n'en compte plus que 4. En 1676, l'hôpital général est créé suite à la fusion de l'ensemble des hôpitaux, à l'exception de l'hôpital Saint-Jacques.

<sup>63</sup> Concernant la ville de Rodez voir ENJALBERT (Henri) (sous la dir.), *Histoire de Rodez*, Toulouse, ed. Privat, 1981 et plus particulièrement p.145 concernant l'hôpital.

guerres de religion. Les fortifications furent « rasées en 1629 après que le roi Louis XIII l'eut réduite à son obéissance<sup>64</sup> ».

Les cultures ont évolué : celle de la vigne cesse au XVIII<sup>e</sup> siècle face à la concurrence de Bordeaux, de Gaillac et du Languedoc, moment où se développe alors la culture de la châtaigne pour compenser les mauvaises récoltes de blé. La culture apparue durant cette période prend son essor, mais l'activité reste surtout dominée par l'élevage ovin.

L'industrie du cuivre se maintient autour de Villefranche-de-Rouergue et de Dourbie, tandis que l'industrie drapière s'efface au profit de l'industrie du cuir, à Millau, après 1750.

- L'Albigeois : diocèse d'Albi

Situé au nord de l'actuel département du Tarn, le diocèse d'Albi est surtout constitué de plaines. En 1317, le diocèse d'Albi<sup>65</sup> est amputé de sa partie méridionale, donnant ainsi naissance au diocèse de Castres<sup>66</sup>.

Le diocèse d'Albi est traversé par la rivière du Tarn. Son relief plutôt vallonné comprend une vaste forêt, la forêt de Grésigne.

---

<sup>64</sup> EXPILLY (A.), *op. cit.*

<sup>65</sup> Le diocèse d'Albi fut créé au V<sup>e</sup> siècle.

<sup>66</sup> Ce découpage fait suite au remaniement opéré par le Pape Jean XXII d'Avignon, donnant naissance à 17 nouveaux diocèses.





Figure n°4 : Carte du diocèse d'Albi<sup>67</sup>

La ville d'Alby<sup>68</sup>, cité épiscopale, tire ses origines de l'antiquité sous le titre de « *civitas albiensium* ». La cité de brique doit son nom aux Rutènes<sup>69</sup>, peuple ayant occupé la province quelques siècles avant les Gaulois.

Sous l'autorité de différents seigneurs au cours de la période médiévale, la ville d'Albi souffre de l'hérésie albigeoise mais aussi de la Guerre de Cent ans. Albi doit combattre ardemment l'invasion protestante aux portes de la ville. Les consuls albigeois veulent rejoindre la Sainte-Ligue.

<sup>67</sup> Carte du diocèse d'Albi, Guillaume Sanson, 1714, BNF.

<sup>68</sup> Concernant la ville d'Albi et son diocèse voir CABAYÉ (Olivier), GRAS (Guillaume), *Cinq regards d'Albigeois sur leur ville à travers les écrits du for privé, XVI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles*, Albi, PCUC, 2012, 330p, CABAYE (Olivier), GRAS (Guillaume), *Histoire du diocèse et des paroisses du Tarn des origines à nos jours*, Strasbourg, Ed. du signe, 2011, CROZES (Hippolyte), *Le diocèse d'Albi, ses évêques et archevêques*, Toulouse, 1878.

<sup>69</sup> Terme aussi écrit Ruthènes dont l'étymologie renvoie aux Ruthénois ainsi à Rodez. Ce peuple antique s'était constitué un vaste domaine correspondant aux diocèses de Rodez et d'Albi. Leur capitale était la ville de Rodez.





Figure n°5 : Plan de la ville d'Albi<sup>70</sup>

La ville épiscopale connaît un XVII<sup>e</sup> siècle compliqué, assommée par les dettes cumulées durant la lutte contre les Huguenots et la pression fiscale liée au conflit contre les Habsbourg. Cette situation entraîne un déclin économique sur la ville et l'ensemble du diocèse. Découpée en 6 gâches<sup>71</sup>, la ville n'excède pas 10500 habitants en 1790. Majoritairement peuplé d'agriculteurs, le diocèse fait face à la disparition de la culture du pastel et du safran. Le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle se traduit par un effondrement commercial, cependant certaines activités s'installent en ville, comme la tuilerie et la briqueterie, aidées par l'élan de construction. L'industrie textile est plus prospère avec la culture du chanvre, la tannerie et le tissage. C'est aussi l'époque d'une nouvelle industrie émergente, au nord de la cité : la verrerie<sup>72</sup> et l'exploitation minière, un essor que l'on doit au chevalier de Solages<sup>73</sup>. Il crée la

<sup>70</sup> *Plan de la ville et des faubourgs d'Albi*, par La Roche, gravé à l'eau forte par Nicolas Chalmandrier et terminé par Pierre-Gabriel Berthault, 2 moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, BNF, Gallica.

<sup>71</sup> Les 6 gâches de la ville d'Albi : Sainte Martianne, Le Vigan, Les Combes, Saint Affric/Saint Etienne, Verdusse et Castelviel.

<sup>72</sup> L'activité verrière débuta en Albigeois au XV<sup>e</sup> siècle notamment en Grésigne.

première verrerie à charbon en 1751 et obtient du roi Louis XV la concession des mines houillères de Carmaux<sup>74</sup> en 1752. Cette avancée permet l'apparition du verre noir dans le royaume de France. Afin de diversifier sa production, le chevalier de Solages encourage la production industrielle de chaux à des fins agricoles.

L'activité s'est déployée et diversifiée dans l'ensemble du diocèse. Le déploiement des voies de circulation a permis le développement de la production de l'industrie de terre cuite (briques, tuiles). L'industrie textile<sup>75</sup> est présente sur l'ensemble du diocèse en particulier l'activité lainière. Des activités plus spécifiques y ont prospéré : la saboterie à Rabastens (30 artisans en 1786), la corderie de chanvre à Penne, la viticulture, tonnellerie à Gaillac et ses environs.

- Le Sud tarnais : diocèse de Lavaur

Situé au sud-ouest de l'actuel département du Tarn, le diocèse de Lavaur est lui aussi créé en 1317 et formé par le démembrement du diocèse de Toulouse. Il s'étend du Vaurais au sud Tarnais en passant par l'actuel Lauragais.

Autrefois pays de cocagne, caractérisé par la culture du pastel, le diocèse connaît une mutation de son activité économique rythmée par l'agriculture et l'activité textile très présente dans le secteur de Mazamet, en particulier l'activité lainière<sup>76</sup>.

---

<sup>73</sup> Gabriel de Solages (1711-1799), dit le Chevalier, descendant d'une famille noble originaire du Rouergue. Il est député de la noblesse pour la sénéchaussée d'Albi durant les États généraux.

<sup>74</sup> Concernant l'histoire de la ville de Carmaux voir PRAT (Frédéric), *Histoire du paysage industriel du bassin carmausin de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II, 2000 ; VAREILLES (Jean), *Carmaux : des origines au XX<sup>e</sup> siècle*, Andoca, Terral, 1992.

<sup>75</sup> Concernant l'activité textile dans le diocèse d'Albi voir BOULTACHE (Karim), *Les artisans du textile et l'habillement au XVIII<sup>e</sup> siècle à Albi*, Université Toulouse II, 2001.

<sup>76</sup>CAZALS (Rémy), *Cinq siècles de travail de la laine : Mazamet 1500-2000*, Portet-sur-Garonne, Ed. Midi-Pyrénéennes, 2010, 237 p.



Figure n°6 : Carte du diocèse de Lavaur<sup>77</sup>



La ville de Lavaur<sup>78</sup>, aux origines préhistoriques, prend le nom de *Vaurum* sous la conquête romaine. Placée sous la protection du *castellum* dès le VI<sup>e</sup> siècle, elle essuie la conquête wisigothique. Elle se constitue en agglomération à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Ville portuaire et ville fortifiée, elle comprend six portes, Lavaur fut la scène des épisodes de la guerre de l'Albigeois. L'histoire de Lavaur est tristement marquée par l'histoire de Dame Guiraude<sup>79</sup> martyrisée par les croisés en 1211. Secouée par ces événements, la ville accueille dès 1226 les Cordeliers, un des premiers couvents franciscains de France. La ville forte de son statut d'évêché, devient au fur et à mesure une place catholique. Située entre Montauban et Castres, Lavaur la catholique doit faire face aux guerres de religion.

Dès 1220, la ville est dotée d'une administration consulaire, avec un consul pour chaque quartier. Des hôpitaux sont établis dès le XIII<sup>e</sup> siècle et la ville accueille un temps le parlement de Toulouse fuyant la peste.

<sup>77</sup> *Carte du diocèse de Lavaur*, Jean Trinquier, 1690, BNF.

<sup>78</sup> Concernant l'histoire de la ville de Lavaur voir COLIN (Charles), *Histoire de Lavaur jusqu'à la Révolution*, Albi, Imprimerie des Orphelins, 1941, VANACKER (Céline), "Les transformations urbaines de Lavaur au XIX<sup>e</sup> siècle, autour des plans d'alignement de Joseph Vitry" in *Revue du Tarn*, n°230, été 2013, p.321-333.

<sup>79</sup> Dame Guiraude fut la victime la plus célèbre du massacre lié à la croisade contre les Albigeois. Châtelaine et opposante à la croisade, elle fut jetée au fond d'un puits et ensuite lapidée.

Les congrégations religieuses y abondent tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, certainement en opposition avec la religion réformée : le collège de Doctrinaires en 1642, les Capucins en 1613, les Clarisses en 1642 et les Sœurs de la Croix en 1686. Comptant 5625 habitants et une juridiction s'étendant à 24 communautés, la cité vauréenne est une place importante à la fin de l'ancien régime. Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque l'avènement de deux infrastructures importantes dans la ville : l'hôpital-hospice, édifié entre 1730 et 1733, a servi pendant un temps de Manufacture royale d'étoffes de soie, une activité très présente à Lavaur.

L'activité meunière est également très présente sur l'ensemble du diocèse puisque l'on dénombrait près de 149 moulins.

Autre grande réalisation de cette période : la construction du pont routier Saint-Roch. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui du remaniement urbain et des grands travaux. Les fortifications délaissées, dont l'entretien est trop onéreux, sont détruites sur décision des consuls pour réaménager la ville et laisser place à des esplanades.

- Le sud tarnais : diocèse de Castres<sup>80</sup>

Le diocèse de Castres est situé au sud de l'actuel département du Tarn, limitrophe au diocèse de Carcassonne, en bordure du lauragais. Sa topographie en fait un diocèse au relief varié avec les monts de Lacaune et la Montagne noire, les hauts-plateaux de Montredon-Labessonnié et la plaine de Castres. Il convient de préciser que l'on ne peut pas véritablement parler de montagne comme le précise Romain Rouanet dans son ouvrage<sup>81</sup>. Ce terme reste dans l'esprit collectif car il s'agit d'un relief plus élevé et d'un milieu plus hostile. Rémy Cazals utilise la même terminologie. La tonalité climatique générale est celle d'un front montagnard frais, humide et nébuleux.

D'un point de vue économique, le diocèse vit principalement de l'activité textile mais aussi de l'extraction de minerai héritée de sa constitution géologique. Ainsi on trouve des zones d'activités liées à l'extraction du fer ou à la taille du granit.

---

<sup>80</sup> Sur l'histoire de Castres et du sud tarnais voir CAZALS (Rémy), *Autour de la montagne noire au temps de la Révolution (1774-1799)*, Carcassonne, CLEF, 1989. ; CAZALS (Rémy), *Histoire de Castres, Mazamet, la montagne*, Toulouse, Privat, 1992. ; ESTADIEU (M.), *Annales du Pays Castrais*, Castres, 1893.

<sup>81</sup> ROUANET (Romain), *Catholiques et protestants dans la montagne castraise (1570-1629)*, 2009, p.16-17.



Figure n°7 : Carte du diocèse de Castres<sup>82</sup>

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Castres arrive en 3<sup>e</sup> position par sa population<sup>83</sup> derrière Toulouse et Montauban. Située au débouché dans la plaine de la rivière Agout, sur une route reliant le Quercy et le nord de l’Albigeois au bassin méditerranéen, la ville de Castres est la plus ancienne et la plus peuplée de la région sous l’Ancien Régime. Bastion huguenot dès le XVI<sup>e</sup> siècle, Castres atteint son apogée au XVII<sup>e</sup> siècle et est ainsi dotée de toutes les infrastructures : chambre mi-parti ou chambre de l’Édit, Académie, collège, imprimerie, hôpital.

De passage à Castres au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>, voici comment Thomas Platter définit la cité :

Une bourgade cerclée de remparts, avec un beau château dedans, bien bâtie, ornée de jardins, une localité quand même, juchée sur une colline où l’on peut la voir bien en évidence<sup>85</sup>.

<sup>82</sup> *Carte du diocèse de Castres*, Alexis-Hubert Jaillot, 1700, BNF.

<sup>83</sup> La ville de castres compte une population de 14000 habitants en 1790 devant les villes d’Albi et de Carcassonne. Chiffre tiré de NOWAK (Valérie), *Les gradués albigeois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1679-1790)*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 1998.

<sup>84</sup> De passage le 7 octobre 1595.

<sup>85</sup> LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Le voyage de Thomas Platter (1595-1599)*, t.2, Paris, Fayard, 2000, p.107.



La description en est d'autant plus élogieuse au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une ville « considérable avec titre de comté<sup>86</sup> » comprenant « un palais épiscopal et quantité de belles maisons. [...] Le commerce qui se fait en cette ville est très considérable<sup>87</sup> ». La production y est variée : on y trouve « des minionnettes en estame & en soie ; des burats unis, rayés en estames & en soie ; des serges en laine de toutes les façons ; des coutelines larges et étroites, reblanchies et à poils tirés ; de mazamets en couleur ; des bas pour hommes et pour femmes de poil de daim, faits au métier ; des bas de laine pour les femmes, faits à l'éguille [...] en un mot cette ville est une des plus commerçantes, non seulement de la province de Languedoc, mais encore du royaume<sup>88</sup> ». Cette description laissée par l'Abbé Expilly à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle témoigne de l'importante activité textile du diocèse.

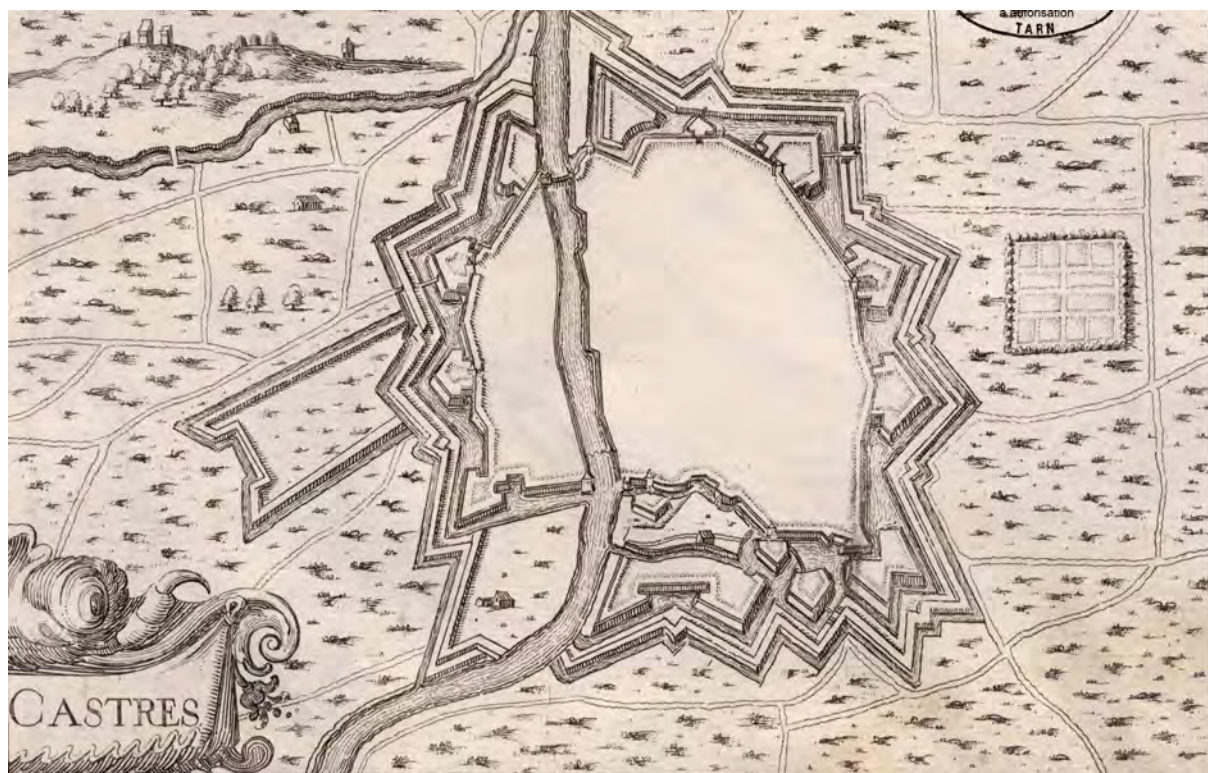


Figure n°8 : Plan de la ville de Castres fortifiée<sup>89</sup>

<sup>86</sup> EXPILLY (Abbé), *Dictionnaire, op. cit.*

<sup>87</sup> EXPILLY (Abbé), *Dictionnaire, op. cit.*

<sup>88</sup> EXPILLY (Abbé), *op. cit.*

<sup>89</sup> Plan de la ville de Castres, Estampe du XVII<sup>e</sup> siècle, Christophe Tassin, BNF, Gallica.

- Corbières : le diocèse de Carcassonne

Le diocèse de Carcassonne s'étend sur une bonne partie des Corbières. Siège administratif et judiciaire, ce diocèse englobe un territoire s'étendant à environ 30 km de Carcassonne<sup>90</sup>.

La ville de Carcassonne, dont les origines remontent à la période néolithique, doit son architecture à la période médiévale. Tout comme Rodez, la cité de Carcassonne est dotée d'un fonctionnement particulier : bourg/cité (ou cité/ville basse). Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, sa population est estimée à 11000 habitants<sup>91</sup>. Siège épiscopal, elle est aussi un haut lieu administratif en tant que chef-lieu la sénéchaussée. En 1776, on compte 30 officiers dans le milieu juridique. Sous Louis XIV, l'autoritarisme royal impose des consuls sélectionnés avec maire perpétuel. En 1700 sont créés des offices municipaux. La ville est dotée de 2 établissements médicaux : un hôpital général et un Hôtel Dieu. Peu perturbée par les guerres de religion, la cité connaît un grand essor industriel au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, spécialisé dans la draperie<sup>92</sup>. En effet, une grande partie de la population « est employée à la manufacture de draps <sup>93</sup>». L'activité agricole y est peu développée, la « terre y est peu fertile, & à peine rapporte-t'elle ce qui est nécessaire à la subsistance des habitants <sup>94</sup>».

---

<sup>90</sup> Concernant l'histoire de Carcassonne et de son diocèse voir *Histoire de Carcassonne*, Toulouse, Ed. Privat, DEBANT (Robert), *Guide des archives de l'Aude*, Carcassonne, 1976, ; GUILAINE (Jean), FABRE (Daniel), *Histoire de Carcassonne*, Toulouse, Privat, 1984, ; GUILAINE (Jean), FABRE (Daniel), *Histoire de Carcassonne*, Toulouse, Privat, 1984, MAHUL (Alphonse), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, Paris, 1857-1882, 6 vol. ; MOT (G. C.), *Carcassonne, ville basse 1247-1962*, Carcassonne, édition des études scientifiques de l'Aude, 1963.

<sup>91</sup> FRÊCHE (Georges), op. cit.

<sup>92</sup> MARQUIÉ (Claude), *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude d'un groupe social : les marchands-fabricants*, Carcassonne, 1993, 450 p.

<sup>93</sup> EXPILLY (Abbé), op. cit.

<sup>94</sup> *Ibid*





Figure n°9 : Carte du diocèse de Carcassonne<sup>95</sup>

## II-Origine sociale

Pour définir un contexte d'ensemble de ce corpus, il est indispensable d'établir l'origine sociale des origines de ces carabins, ne serait-ce que pour vérifier s'il s'agit, pour la plupart des familles, d'un vecteur d'ascension sociale ou, ce qui n'est pas compatible, d'« une voie possible d'une forme précoce de méritocratie »<sup>96</sup>, comme le souligne Patrick Ferté.

Dans notre étude, le clergé est le seul ordre qui n'est pas représenté. Bien que le monde religieux soit très présent dans le domaine des soins au corps<sup>97</sup>, l'exercice de la médecine lui reste fermé.

<sup>95</sup> *Carte du diocèse du Carcassonne*, estampe par C. Aldring, 1781, BNF, Gallica.

<sup>96</sup> FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1591-1793)*, t.1, p.25.

<sup>97</sup> Olivier Faure analyse l'ambivalence du rapport médecine-religion en soulignant l'omniprésence de celle-ci dans le milieu médical. Les confréries de pénitents qui prodiguaient des soins ou encore les religieuses dans les hôpitaux. Voir FAURE (Olivier), « Médecine et religion : le rapprochement de deux univers longtemps affrontés » in *Chrétiens et sociétés*, 19, 2012, pp.7-17.

Sur l'ensemble des professions retrouvées, (106 au total), les médecins sont majoritairement issus de la bourgeoisie.

Figure 10 : les origines socioprofessionnelles des étudiants de notre corpus (1707-1793)

Médecins	Autres professions de la santé	Bourgeoisie d'office	Marchands	Bourgeoisie	Artisanat
24	16	20	19	20	7

Bourgeoisie<sup>98</sup> ou plutôt bourgeoisies : la bourgeoisie libérale, la bourgeoisie d'office et la bourgeoisie de marchands. On les retrouve dans chaque diocèse et dans chaque université. De par sa faible fréquentation, l'université de Cahors ne compte que quelques représentants de la petite bourgeoisie.

#### La prépondérance des professions médicales :

Si néanmoins on procède à un autre découpage, en regroupant non pas les bourgeoisies (dont font partie les médecins), mais l'ensemble des professions de la santé, il apparaît que la majorité relative des étudiants en médecine perpétue cette spécialité familiale : les origines médicales sont les plus représentées dans le cadre de notre corpus avec 40 individus soit 37,7%. Les fils de médecins représentent vingt-quatre individus soit 22,6% des éléments retrouvés. Nous les retrouvons dans chaque diocèse de notre aire géographique sauf celui de Lavaur. Jean-François Rouques, originaire de Rabastens, diocèse d'Albi, et docteur de la faculté toulousaine en 1752, est fils de Bertrand Rouques, médecin de la même ville. Jean Carton, natif de Carcassonne et docteur de la faculté de Montpellier en 1748, est fils de Joseph Carton, médecin. Pierre Auzouy, natif de Rignac, diocèse de Rodez, et docteur de Montpellier, est fils de François Auzouy médecin. Jacques Gasc, originaire de Castres et docteur de Montpellier en 1759, est fils de Pierre Gasc, médecin de la même ville.

Les autres professions de santé représentent seize individus dont dix fils de maîtres-chirurgiens et six fils d'apothicaires. Barthélémy, François Jaybert, originaire de Rabastens et docteur de la faculté toulousaine en 1780, est fils de Barthélémy Jaybert, maître chirurgien.

<sup>98</sup> COSTE (Laurent), *Les bourgeoisies en France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

Antoine Patricot, natif de Lavaur et docteur de Toulouse, est le descendant d'une famille médicale de La Tour-du-Pin en Isère. Son père François Patricot, originaire de La Tour-du-Pin et chirurgien militaire, s'est installé à Lavaur. Joseph-Guillaume Virenque, natif de Rodez et docteur de Montpellier en 1781, est fils de Guillaume Virenque, chirurgien.

Jean-Antoine Seconds, originaire de Rodez et docteur de l'université de Cahors en 1725, est fils de Jean-Antoine Seconds, maître apothicaire de Rodez. Jean Reboulh, natif de Carcassonne et docteur de la faculté de Montpellier en 1776, est fils de Pierre Reboulh, maître apothicaire. Jean Lamothe, natif de Cordes, diocèse d'Albi et docteur de Montpellier en 1749, est fils de Charles Lamothe maître apothicaire. Antoine Portal, originaire de Gaillac, diocèse d'Albi et docteur de Montpellier en 1774, est lui aussi fils d'apothicaire.

Il s'agit là d'une trajectoire typique de la volonté d'ascension sociale dans l'Ancien Régime. Elle ne relève pas forcément d'un choix, mais plus d'une logique sociale, que les Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts présentent explicitement en 1750, à propos de la Peyronie, fils d'un chirurgien de Montpellier, qui dût lutter pour rester chirurgien comme son père, ce qu'il voulait « par goût, par choix », mais contre la pression familiale – « on vouloir le faire Médecin <sup>99</sup> ». Au-delà des questions de vocation, Portal, l'un de nos médecins, souligne qu'il faut quelques dispositions pour y parvenir : dans son histoire de l'anatomie, dont il sera question plus loin, il indique ainsi, dans la courte bibliographie qu'il donne d'un chirurgien berrichon, explique que celui-ci dût se résoudre à rester dans la profession de son père, également chirurgien, car il « ne pouva[i]t s'astreindre à étudier le Latin <sup>100</sup> ». Ces anecdotes ponctuelles, hors de notre corpus, témoignent à la fois de la prégnance de ces stratégies familiales, mais aussi de la dimension toute consciente et volontaire de la mise en œuvre de ces logiques. Reproduction et ascension sociales : c'est donc sans surprise que la majeure partie de notre échantillon de médecins relève de ce schéma sociologique<sup>101</sup>.

### La bourgeoisie d'office :

La bourgeoisie d'office désigne les membres du Tiers exerçant des charges politiques liées à la vénalité des offices. Il s'agit généralement de charges liées à l'administration royale ou provinciale, comme les juges, les avocats au parlement. Cette strate d'officiers est nécessaire au bon fonctionnement administratif de l'état. Les médecins issus de la bourgeoisie d'office

---

<sup>99</sup> Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts, Paris, Briasson et Chaubert, octobre 1750, p. 2233.

<sup>100</sup> Portal (Antoine), *Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie*, Paris, 1770, t. III, p. 581.

<sup>101</sup> Cet aspect concernant le schéma d'ascension sociale au sein des professions médicales sera abordé dans le chapitre 5.



sont au nombre de vingt dont douze fils d'avocat, trois fils de notaire, deux fils de procureur, un fils de meunier, un fils de juge et un fils de conseiller du roi. Cette bourgeoisie d'office est présente au sein des villes épiscopales et des villes moyennes. A Carcassonne, Jacques Gourc, père de François, occupe la fonction de procureur au sénéchal. Dans le diocèse de Rodez, à Campagnac, Paul Rossignol, père d'Etienne, est notaire royal. A Ambres, diocèse de Castres, Jean Nicolet est collecteur de tailles. Le père de Joseph Roques, Joseph, est avocat au siège. Joseph Roques est le troisième d'une fratrie de douze enfants. Il est l'aîné des garçons. A Rodez, Régis Boisse, docteur de Montpellier, est fils de Jean-François Boisse, procureur du roi. Marc-Antoine Falgayrac, père de Jean Falgayrac, docteur de Montpellier en 1785, est avocat au parlement et juge de district de Gaillac. Ces officiers sont aussi des membres de la bourgeoisie rurale. Pierre de Rozier, père de Bernard de Rozier, est avocat au parlement et fermier des droits de péage à Verrière dans le diocèse de Rodez.

#### La bourgeoisie des marchands :

Dix-neuf médecins sont issus de la bourgeoisie marchande : seize fils de marchand et trois fils de négociants. Cette catégorie de la bourgeoisie est présente principalement dans les diocèses de Rodez, Lavaur, Castres et Carcassonne. Outre les activités marchandes liées à la production locale de certaines denrées, présentées plus haut, ces quatre diocèses ont la particularité de contenir des zones de production d'une activité particulière : le textile . Le diocèse de Carcassonne constitue avec les diocèses de Corbières le secteur de la grande draperie. Cette activité est présente sur l'ensemble du diocèse de Carcassonne : Montréal, Montolieu, Saissac ou encore Mas-Cabardès. Jean-Louis Bonnet, natif de Montolieu et docteur de Montpellier en 1755, est fils de marchand. Jean-Raymond Estribaud, marchand négociant et seigneur de Gauré, est le père de Jean-Charles Estribaud, docteur de Montpellier en 1780 et natif de Carcassonne. Dans les secteurs de Castres et Mazamet se trouve la plus importante aire de production de petites étoffes du Midi. Le père d'Antoine Lucadou, Jean, est marchand drapier à Castres. En Rouergue, Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Espallion sont des centres de production de moindre importance. Jean-Jérôme Lobinhes, natif de Villefranche-de-Rouergue et docteur de Montpellier en 1767, est fils de marchand drapier. L'activité marchande est également présente dans d'autres villes comme Millau ou Albi, et dans des villes moins importantes comme Réquista.

### Les autres membres de la bourgeoisie :

Pour vingt individus, dans certains documents, le père est signalé comme bourgeois. Nous ne pouvons certifier qu'il s'agit de bourgeoisie dite « passive » des rentiers mais cette éventualité n'est pas exclue. Claude Lalbejot de Montplanqua, natif de Saissac dans le diocèse de Carcassonne, est fils de Jean-Jacques Lalbejot, bourgeois. Montplanqua est en réalité le nom de l'une des métairies de son père. Amans Palous, père d'Antoine<sup>102</sup>, est signalé comme bourgeois de Labarthe Saint-Sauveur. Jean Maignal, père d'Antoine<sup>103</sup>, originaire du Verdier, est présenté comme bourgeois et marchand. Antoine est le troisième garçon d'une fratrie de treize enfants. On retrouve dans ces familles un schéma familial commun : l'aîné n'est généralement pas celui qui poursuit des études, sauf dans certaines familles aisées où un cursus en droit est de rigueur pour occuper certaines charges. En effet, dans la logique de cette bourgeoisie de marchands, l'aîné reprend la suite de son père. Rien de surprenant dans des villes comme Carcassonne ou Castres où l'activité textile est importante.

### L'artisanat :

Sept médecins sont issus du milieu de l'artisanat. Jean-François Sacombe, originaire de Carcassonne, est fils d'artisan doreur. Jean-Victor Bach, natif de Villefranche-de-Rouergue, est fils d'un artisan forgeron aisé. Antoine Albert, natif de Carcassonne, est fils de maître gantier. Jean-Jacques Mauriez, originaire de Graulhet, est fils de maître mégissier. Il s'agit bien là d'une ascension sociale par les études – de la même façon qui fit d'un Diderot, fils de coutelier, un des deux directeurs de l'Encyclopédie.

Les fils de médecins suivent généralement la voie de leur père. Pour les fils issus des autres professions médicales, le choix de la médecine marque une volonté d'ascension sociale. Ce phénomène similaire dans l'ensemble de la bourgeoisie témoigne d'une autre vision apportée au corps médical.

---

<sup>102</sup> Antoine Palous est originaire de Granfuel, diocèse de Rodez. Il fut reçu docteur de l'université de Montpellier en 1777.

<sup>103</sup> Antoine Maignal est originaire du Verdier, diocèse d'Albi. Il est diplômé de l'université de Toulouse en 1774.

### III- Origine confessionnelle

Dans le contexte du XVIII<sup>e</sup> siècle, faisant suite aux tumultes des guerres de religion et l'édit de Fontainebleau, il est crucial de dresser le contexte confessionnel au sein d'une aire géographique marquée par la mixité.

#### 1. Une aire marquée par une bi-confessionnalité

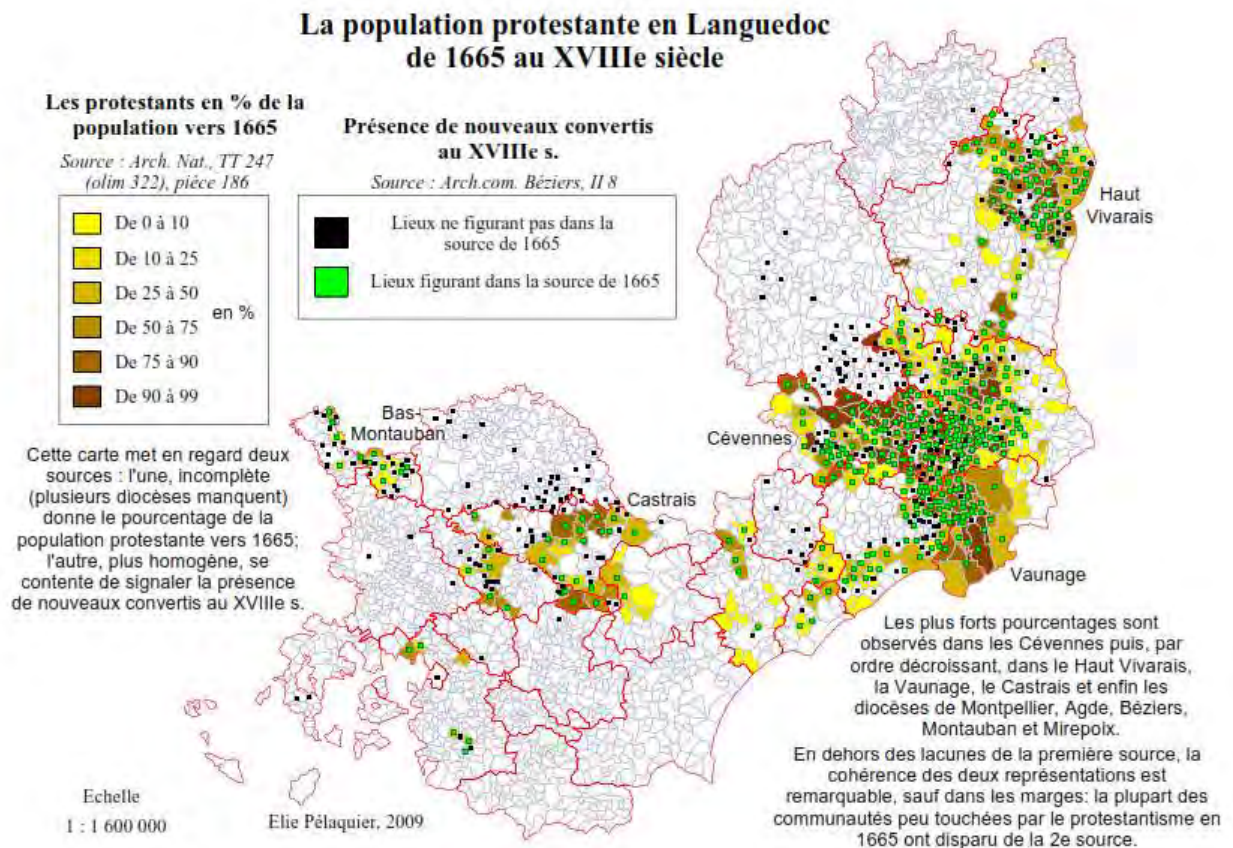
Si le protestantisme est présent dans l'ensemble du Languedoc<sup>104</sup>, les cinq diocèses constituant notre aire géographique ne sont pas concernés de façon homogène. Bien que majoritairement catholique, notre aire compte plusieurs bastions huguenots plus ou moins importants, dont les zones coexistent en opposition. En Rouergue, par exemple, le diocèse de Vabres est un fief protestant, à l'inverse de celui de Rodez. L'Albigeois, plus précisément le sud tarnais, forme un bastion de la religion dite réformée. Bien souvent les communautés protestantes se situent au cœur d'un diocèse catholique.

Les villes de Millau, Castres, Mazamet ou encore Villefranche de Rouergue sont les dignes représentantes du protestantisme en Languedoc. Ajoutons à cela que le protestantisme n'est pas un phénomène exclusivement urbain. Si l'on retrouve les Protestants en ville, les campagnes forment elles aussi un territoire huguenot.

---

<sup>104</sup> Concernant le protestantisme en Languedoc voir BOST (Charles), *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc*, Paris, 1912, 2 vol. ; GARRISSON (Janine), *L'Édit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance*, Paris, Point Seuil Histoire, 1985 ; GARRISSON (Janine), *Protestants du midi*, MARTINAZZO (Estelle), *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-171)*, Thèse de doctorat, Université Montpellier III Paul Valéry, 2012 ; MICHELET (Jules), *De la révocation de l'Édit de Nantes à la guerre des Cévennes*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1985 ; POTON (D.), CABANEL (Patrick), *Les protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, collection 128 Histoire, 1994.

Figure n°11 : La population protestante en Languedoc à la fin de l’Ancien Régime<sup>105</sup>



- De fortes places catholiques : les sièges épiscopaux

Notre aire géographique compte parmi ses chefs-lieux de diocèse, des villes historiquement fidèles au catholicisme, sauf la ville de Castres. Rappelons que les villes de Rodez, Albi et Carcassonne sont des forteresses catholiques. La ville d’Albi a été marquée dès le Moyen-Age par l’épisode cathare. Ainsi le sud-Tarnais, une infime partie du Lauragais et le sud du Rouergue forment une partie protestante enclavée au sein de remparts catholiques.

En Rouergue, le diocèse de Rodez est partagé : la ville de Rodez est reconnue pour sa foi inébranlable face au sud du diocèse.

Le diocèse de Carcassonne, bien secoué pendant les guerres de religion, semble fidèle à la foi catholique.

En Albigeois, en revanche, la situation est plus mouvementée. Le diocèse d’Albi reste une forteresse catholique, siège épiscopal.

<sup>105</sup> PÉLAQUIER (Élie), *Atlas historique des Etats de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, 2014, en ligne sur le site [pierresvives.herault.fr](http://pierresvives.herault.fr).

Le diocèse de Lavaur comprend une vaste zone protestante dans sa partie ouest. La ville de Lavaur, plusieurs fois emprise durant les guerres de religion<sup>106</sup>, reste forte de sa position catholique, comme en témoignent les différentes institutions religieuses présentes dans la ville, dont l'essor a été marqué au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le diocèse de Castres, longtemps berceau protestant, semble avoir suivi l'élan de la contre-réforme. Comme le souligne Estelle Martinazzo<sup>107</sup>, les membres de la chambre mi-partie ont tous abjuré et rejoint le Parlement de Toulouse<sup>108</sup>. Il est vrai que la vague d'abjuration est importante. Mais tout comme le diocèse voisin de Lavaur, le diocèse de Castres est l'un des foyers les plus dynamiques de la foi protestante.

Pour faire face à la religion réformée, le clergé, allié aux autorités, va engager une répression dès la révocation de l'Édit de Nantes, renforcée au XVIII<sup>e</sup> siècle.

- Une aire au cœur du croissant huguenot : entre résistance et persécution

1679 marque le début d'une période de persécution intensive. Entre 1679 et 1685, ce sont pas moins de dix-neuf mesures majeures qui sont prises à l'encontre du culte réformé. Dès 1679, l'Édit de juillet supprime les chambres mi-parties. A la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, des lois répressives sont édictées par le pouvoir royal: défense d'assister aux assemblées, mariages, baptême et funérailles sont interdits et impossibilité d'exercer des fonctions publiques ou électives ainsi que des professions libérales. S'en suit une période de répression (qui touche également les Jansénistes) entre 1685 et 1715, date de la mort du roi Louis XIV. L'année 1715 est un tournant dans le monde protestant avec la tenue du premier synode du Désert; dessinant ainsi les débuts de la réorganisation des Églises réformées, sous la houlette d'Antoine Court (1695-1760). La résistance huguenote persiste au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle malgré une émigration massive. Il faut attendre 1787 pour voir l'Édit de tolérance promulgué.

Dans l'ensemble de notre aire géographique, cette période de tumulte est vécue différemment. L'émigration commence dès 1669 en Albigeois et en Languedoc plus généralement et le remplacement de l'intendant d'Aguesseau par Lamoignon de Basville n'arrange rien. Ce dernier a pour ambition de stopper les "hérétiques" et de les convertir de force. Parallèlement

---

<sup>106</sup> Comme précisé plus haut la ville de Lavaur fut fortement exposée aux dissidences religieuses et ce, dès l'époque cathare.

<sup>107</sup> MARTINAZZO (Estelle), *La réforme catholique...., op. cit.*

<sup>108</sup> La chambre mi-partie créée au XVI<sup>e</sup> siècle siégea d'abord à L'isle sur Tarn avant d'être transférée à Castres. Elle fut déplacée à plusieurs reprises pour des raisons politiques ou conjoncturelles comme l'épidémie de peste. De nouveau à Castres, elle fut rattachée au parlement de Toulouse peu de temps avant la révocation.

aux persécutions, cette zone rebelle participe à la guerre des Camisards (1702-1710). Dans les Cévennes et en Haut-Languedoc, les actions restent sporadiques et n'ont pas l'effet escompté. Cependant la résistance reste omniprésente dans le sud tarnais. Malgré une opposition active, l'émigration et les abjurations ont été fortes, si bien que l'autorité royale, en la personne de l'intendant, a dû renforcer ses actions dans cette partie tenace de l'Albigeois. Dès la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les églises protestantes de Réalmont ou de Vabre se sont reformées.

- Les places huguenotes

En opposition à la ville de Rodez, on retrouve les villes de Millau et de Saint-Antonin. Le millavois fut le foyer protestant le plus dynamique du Rouergue. Une certaine tolérance se fait ressentir dès les années 1740-1750.

Les diocèses de Lavaur et de Castres forment de forts bastions huguenots<sup>109</sup>. Le périmètre s'étend de Puylaurens jusqu'à Mazamet comprenant Castres. Dans le diocèse de Lavaur, de nombreuses communautés sont présentes à Puylaurens, Revel ou encore Sorèze.

L'est et l'extrême sud du diocèse de Castres représentent la zone huguenote en lien avec le millavois et le diocèse de Saint-Pons.

Dans le diocèse d'Albi, seule la ville de Réalmont compte une communauté protestante.

## 2. Les familles protestantes

Comme nous l'avons vu précédemment, seules certaines zones bien précises de l'aire étudiée sont sensiblement huguenotes ; c'est à travers elles que nous allons illustrer ces itinéraires protestants.

Il convient d'établir un premier constat : la population protestante (ou d'origine protestante) représente une infime partie de la population étudiée, qui concerne une quinzaine d'individus, soit à peine 5% des éléments du corpus. Malgré la faible proportion que cela représente, il

---

<sup>109</sup> Concernant le protestantisme en Albigeois et en Lauragais voir FABRE (Pierre), *Ça sent encore le fagot en Lauragais et dans les contrées circonvoisines. Chroniques des guerres de religions, la Révocation de l'Édit de Nantes, jusqu'à l'Édit de Tolérance (1787)*, Villematier, A.R.B.R.E., 2014. ; MAURAN (ch et ph), *Les huguenots albigeois. 60 ans de confrontations à Réalmont (1655-1715)*, Archives du Tarn. ; MERCIER (Gaston), *Les procédures criminelles contre les nouveaux convertis au XVIII<sup>e</sup> siècle en pays castrais*, Paris, 1907, 73p. ; POITEVIN (Maurice de), « Les protestants revéolois de la Révocation à la Révolution (1685-1792) d'après les registres 'du désert' » in *Les Cahiers de l'Histoire*, Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol, n°18, 2013, p.40. ; RABAUD (C), *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, Paris, 1873., ROUANET (Romain), *Catholiques et protestants dans la montagne castraise (1570-1629)*, Castres, Société culturelle du pays castrais, 2009.

reste essentiel d'aborder la problématique protestante dans cette étude. Premièrement parce que la population huguenote est bien présente dans notre espace, mais aussi parce que le XVIII<sup>e</sup> siècle fait suite à la révocation de l'Édit de Nantes et laisse place à une lente acceptation de la religion réformée, aidée par l'intervention de Voltaire dans certains cas<sup>110</sup>.

Dans un XVIII<sup>e</sup> siècle relativement difficile pour les protestants, deux ou trois cas de figure se rencontrent et correspondent aux personnes fidèles à leur foi, à celles issues de familles (ou générations) ayant abjuré dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ainsi qu'à celles qui gardent leurs convictions. Dans la ville de Castres, on peut citer une famille d'origine protestante comme les Malzac. Véritable dynastie médicale, le premier de la famille fut Antoine Malzac (1661-1748), qui étudia le droit et la médecine. Il fut interdit d'exercer la médecine en 1699, sur ordre de l'intendant Basville car non-catholique<sup>111</sup>. Il rencontra de nombreuses difficultés dans l'exercice de ses fonctions. Son fils Sylvain Malzac (1689-1758) étudia la médecine à Toulouse puis à Cahors où il obtint ses diplômes (doctorat en 1719). Il exerça à Castres de 1723 à 1758 et laissa une bonne réputation derrière lui. Marc-Antoine Malzac (1726-1793) représentant la troisième génération, est le fils de Sylvain. Preuve de l'abjuration de la famille Malzac, il se marie une première fois à l'église, avant de revenir vers la foi protestante : il se remarie au Temple et y baptise les enfants de sa seconde union. On note qu'il n'a pas pris de grades au sein des universités méridionales. Il n'a été retrouvé ni par Dulieu, ni par Patrick Ferté. Quatrième génération, Félix Malzac (1758-1823), fit ses études à Montpellier, disciple de Barthez, où il fut avant de devenir médecin en chef de l'hôpital civil de Castres en 1793. A Millau, un autre bastion protestant, nous pouvons nous intéresser à la famille Dalbis. Jean Dalbis, fils d'un marchand, diplômé de Montpellier en 1729, devint un personnage influent de la ville ainsi qu'un membre correspondant de la Société Royale de Médecine.

Un autre cas de figure se présente. Il concerne les étudiants protestants qui se sont inscrits dans les universités méridionales mais n'y ont pas pris leur grade faute d'abjuration. Citons Jean Lanthois<sup>112</sup>, Paul Bosc D'Antic, Marc-Antoine Malzac ou encore François Dalbis, qui non gradués, n'ont pas été pris en compte dans les données statistiques. Nous avons toutefois fait le choix de les conserver car ils illustrent des trajectoires particulières. Certains d'entre

---

<sup>110</sup> Nous faisons ici référence à l'affaire Calas à Toulouse mais aussi à l'affaire Pelletier à Castres.

<sup>111</sup> Cet épisode est relaté par Aimé Balssa, *Se soigner à Castres au temps des rois*, Castres, Société culturelle du Pays castrais, 2007.

<sup>112</sup> Un Lanthois est signalé comme pasteur dans les registres du désert revéolois le 22 mai 1782 d'après les travaux de Maurice de Poitevin cités plus haut. Nous pensons qu'il peut s'agir de Jacques Lanthois.

eux sont revenus dans leur lieu d'origine exercer la médecine, malgré l'interdiction. C'est d'ailleurs le cas d'autres médecins qui sont devenus, à la fin du siècle, des correspondants de la Société Royale de Médecine comme Dalbis, Lanthois ou encore Olombel. Par les différents cursus que ces hommes ont suivi, on en déduit qu'ils ont pratiqué la *peregrinatio academica*. Certains se sont inscrits dans le royaume et ont terminé leurs études dans des universités protestantes, comme Paul Bosc d'Antic, qui partit terminer ses études en Hollande.

La population étudiante de cette étude émane d'un ensemble à la fois disparate et homogène dans lequel tous les antagonismes se côtoient. On retrouve ainsi une population représentative de la société d'Ancien régime, issue majoritairement de la bourgeoisie rurale, évoluant dans un milieu plus rural qu'urbain où la bi-confessionnalité persiste malgré les interdits. Cette aire géographique est centrée au cœur d'un triangle universitaire marqué par les pôles principaux du Languedoc : Toulouse et Montpellier. C'est vers lui qu'il faut désormais se tourner pour suivre les premiers pas de la formation de nos acteurs, futurs médecins.





## Chapitre 2 :

### Le choix de l'université

Le point de départ de cette étude est l'université à la sortie de laquelle ces jeunes médecins vont entamer leur vie professionnelle. Une présentation des trois universités s'avère nécessaire.

Il ne s'agit pas, dans ce chapitre, de refaire l'histoire des universités méridionales largement traitée dès le XIX<sup>e</sup> siècle par des chercheurs et autres érudits locaux<sup>113</sup> ou plus récemment sous un autre angle dans les travaux de Patrick Ferté<sup>114</sup> et Hélène Berlan<sup>115</sup>. Néanmoins une

---

<sup>113</sup>Des travaux concernant l'histoire générale des universités de Toulouse et de Montpellier ont été produits dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Ces travaux constituent une lecture de base pour les historiens s'intéressant à l'histoire des universités. Nous citerons en premier lieu un ouvrage qui se trouve être un outil précieux : GUENÉE (Simone), *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des origines à la Révolution*, Paris, Picard, 1978, XXI, 495 p. Pour l'université de Toulouse voir CROUZIL (L.), « Documents inédits sur l'ancienne université de Toulouse » in *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Institut catholique, 1902, p. 257-266. ; DELARUELLE (Étienne), *De la croisade à l'Université, sociétés et mentalités à Toulouse au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 1970. ; DUMEGE (Alexandre), « Notice historique sur l'université et les collèges de Toulouse » in *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*, t. IV, Toulouse, Laurent Chapelle, 1846. ; GADAVE (René), *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa faculté de droit civil et canonique, 1229-1789*, Toulouse, Privat, 1910. En revanche concernant l'université de Montpellier, les travaux de portée générale sont plus rares. Seule la faculté de médecine a suscité l'intérêt des chercheurs. Nous les citerons plus loin.

<sup>114</sup> Patrick Ferté a travaillé sur les universités de Toulouse et de Cahors. Concernant l'université de Toulouse voir FERTÉ (Patrick), *op. cit.*, ; FERTÉ (Patrick), *L'université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol., 477p. ; FERTÉ (Patrick), *Toulouse et son université, relais de la Renaissance entre Espagne et Italie (1430-1550)*, Genève, Droz, 2003. ; FERTÉ (Patrick), « La Faculté de médecine de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle : dans l'ombre de Montpellier », dans D. Foucault dir., *La médecine et les médecins à Toulouse*, Toulouse, Framespa, coll. Méridiennes, 2010. Concernant l'université de Cahors voir FERTÉ (Patrick), *L'université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, 1974. Nous pouvons ajouter un ouvrage plus récent sur l'histoire générale de l'université, MOURANCHE (Marielle) dir., *Et Toulouse pour apprendre. Sept siècles d'histoire de l'université de Toulouse 1229-1969*, Toulouse, PUM, 2010.

<sup>115</sup> Les travaux d'Hélène Berlan portent sur la faculté de médecine de Montpellier, voir BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Recrutement et devenir professionnel des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, Montpellier, PULM, 2013.; BERLAN (Hélène), «La mobilité étudiante au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'exemple de la faculté de médecine de Montpellier», in *Annales du Midi*, 2009.

présentation succincte de chaque université permettra de resituer le contexte dans lequel ces médecins ont étudié.

Désignée comme « parente pauvre » de l'université dans le cas de Toulouse ou de Cahors, la faculté de médecine n'en est pas moins une vraie faculté où les « enseignements et les fonctionnements en sont articulés sur un exercice professionnel »<sup>116</sup>. Longtemps dévalorisée au profit du droit ou de la voie ecclésiastique, la médecine prit son envol dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce contexte universitaire une fois posé, il s'agira ici de rendre compte des grandes évolutions des vocations médicales. Liées de multiples façons aux préoccupations savantes et sociétales du siècle des Lumières, ces évolutions constituent le premier cadre de dynamiques scientifiques, sociologiques et représentationnels dans lequel vont évoluer les membres de notre corpus.

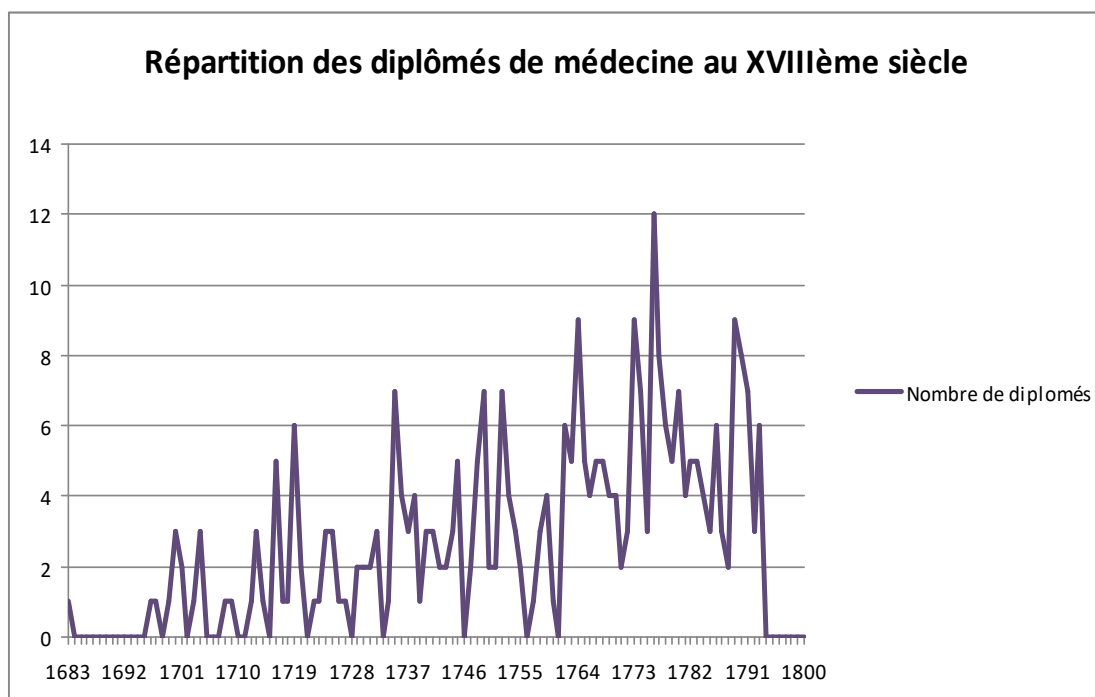


Figure n°12 : Répartition de l'ensemble des docteurs en médecine du corpus

<sup>116</sup> REVEL (Jacques), JULIA (Dominique), *Histoire sociale des populations étudiantes XVI XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, EHESS, 1989, p.243.

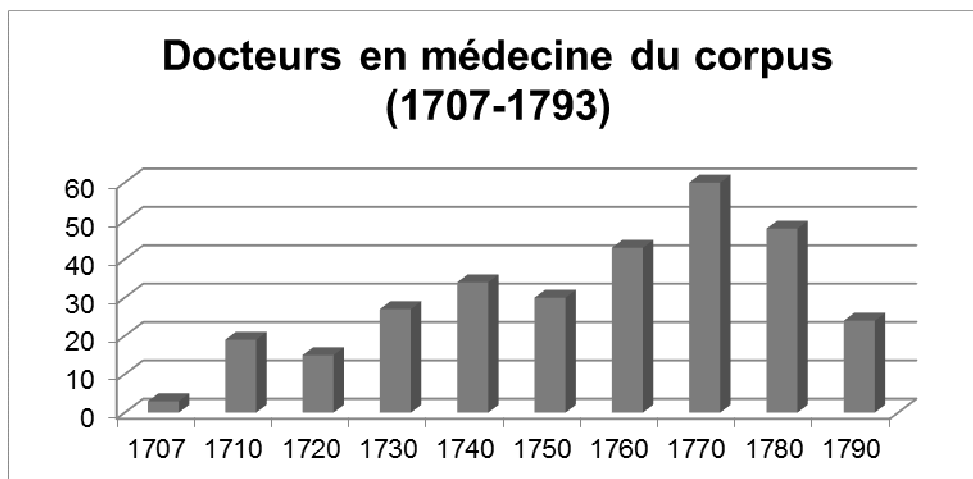


Figure n°13 : Les docteurs en médecine du corps (1707-1793)

## I- L'hégémonie de Montpellier

A l'époque moderne, la faculté de médecine de Montpellier, grande rivale de la faculté de médecine de Paris, possède une renommée dans tout le royaume et au-delà<sup>117</sup>. Fondée le 26 octobre 1289 par la bulle papale "*Quia Sapientia*" du pape Nicolas IV, l'université devint française au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit là du type même d'université spontanée, née du développement d'écoles préexistantes.

A une période prospère, la faculté de médecine fut la première constituée. Les premiers statuts furent délivrés par le Cardinal Conrad, légat du pape Honorius III en 1220. L'évêque était le seul compétent en matière d'examens et de collation des grades, assisté d'un jury de son choix. Ce système très lié au pouvoir religieux n'évoluera que très peu au cours des siècles et touche quasiment toutes les universités du royaume<sup>118</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la ville de Montpellier est frappée de plein fouet par les guerres de religion. L'influence s'en fait ressentir au niveau du recrutement des professeurs mais pas de la fréquentation. La deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle marque un revirement au sein de l'université avec la création de quatre régences générales. La fin de la Renaissance s'ouvre à

<sup>117</sup> Concernant l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier voir GERMAIN (A.), *L'école de médecine de Montpellier : Ses origines, sa constitution, son enseignement*, Montpellier, 1880. ; ainsi que les travaux du docteur Louis Dulieu, *La médecine à Montpellier. L'époque classique*, t.3, Première partie, Avignon, Les Presses Universelles, 1986, 1246 p. Nous ne citons ici que le troisième tome mais le docteur Dulieu a écrit l'ensemble de l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier sous la forme de 4 tomes. ; DULIEU (Louis), "Le mouvement scientifique montpellierain au XVIII<sup>e</sup> siècle" in *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 1958, Tome 11 n°3, pp.227-249.

<sup>118</sup> En effet, la papauté est bien souvent présente dans la création des principales universités comme ce fut le cas pour Toulouse, Cahors ou encore Paris.

l'innovation, avec l'avènement de deux autres chaires : en 1593, la chaire d'anatomie et botanique, pour les exercices pratiques avec dissection de cadavres en amphithéâtre et études des plantes dans la campagne ; en 1597, la chaire de pharmacie. En 1676, un démonstrateur royal de chimie est nommé. La faculté de médecine forge sa réputation par la qualité de son enseignement et ses infrastructures.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'apogée de la faculté de médecine. Les soucis causés par l'édit de Marly la mettant sur un pied d'égalité avec les autres universités lui enlèvent des privilèges. Mais certains articles de cet édit correspondent aux aspirations de la faculté comme le désir d'instituer un enseignement au lit des malades. Une chaire pour le service des pauvres fut créée, conformément à l'article XXXVI de l'édit de 1707 :

Quatre Docteurs se trouvent avec le Doyen dans leur lieu d'assemblée [...] pour y assister de leur conseil les pauvres malades qui se presenteront<sup>119</sup>.

D'illustres professeurs font la renommée de l'université au XVIII<sup>e</sup> siècle comme François Chicoyneau<sup>120</sup>, François Boissiers de Sauvages ou encore Paul-Joseph Barthez<sup>121</sup>.

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, la faculté de médecine de Montpellier forme la moitié des médecins du royaume.

### 1. Montpellier, la prestigieuse

Figure n°14 : Les docteurs de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793) par diocèse

DIOCÈSE	ALBI	CARCASSONNE	CASTRES	LAVAUUR	RODEZ	TOTAL
NOMBRE D'ETUDIANTS	43	28	25	14	135	245

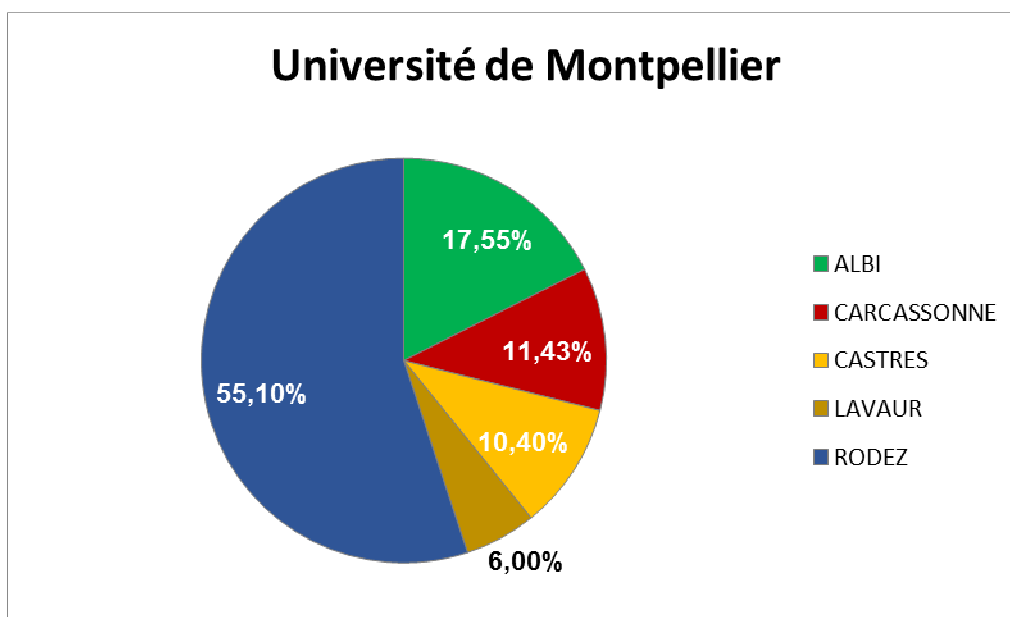
Dans le cadre de notre étude, sans surprise, la faculté de médecine de Montpellier détient le plus important taux de recrutement avec 245 docteurs soit plus de 80,8 % du corpus. Les chiffres ci-dessus corroborent l'attractivité de la faculté montpelliéraine.

<sup>119</sup> Article XXXVI Edit de Marly de mars 1707, *Edit du Roy, portant reglement pour l'étude & l'exercice de la Medecine.*, BNF, Gallica.

<sup>120</sup> François Chicoyneau (1672-1752), médecin français et professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

<sup>121</sup> Paul-Joseph Barthez (1734-1806), médecin français et professeur de médecine à la faculté de médecine de Montpellier.

Figure n°15 : Répartition des docteurs de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)



Les étudiants sont majoritairement issus du diocèse de Rodez, représentant 55,1% des docteurs montpelliérains, avec 135 diplômés. L'omniprésence rouergate, sur l'ensemble des gradués et dans cette faculté en particulier, peut s'expliquer par l'étendue du diocèse, relativement conséquente, mais aussi par la proximité géographique. Il ne faut pas négliger la relation privilégiée entre le Rouergue et l'université de Montpellier, qui laisse émerger un réseau « rouergato-montpelliérain »<sup>122</sup>, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'égide de Pierre Chirac<sup>123</sup>, le « dictateur méridional »<sup>124</sup>. Le diocèse d'Albi est en deuxième position avec 43 docteurs, soit presque trois fois moins que le diocèse de Rodez, à hauteur de 17,55%. La totalité des étudiants originaires du diocèse de Carcassonne suivent leur cursus à l'université de Montpellier : 28 docteurs soit 11,40%. Le diocèse de Castres compte 25 docteurs montpelliérains soit 9,68%. Le diocèse de Lavaur compte 14 docteurs soit 5,7%.

Pour l'ensemble des diocèses de cette étude, les docteurs montpelliérains forment la part la plus importante.

<sup>122</sup> FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique, op. cit.*,

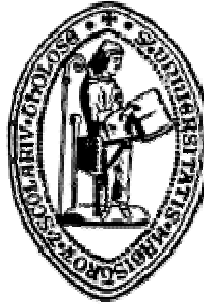
<sup>123</sup> Pierre Chirac (1650-1732), premier médecin du Roi Louis XV et professeur de l'université de Montpellier.

<sup>124</sup> C'est, entre autre, ainsi que l'on surnommait Pierre Chirac à la cour.

## II-L'université de Toulouse : la voisine languedocienne Et Toulouse pour apprendre

### 1. L'anti-cathare

Figure n°16



Sceau de l'université de Toulouse<sup>125</sup>

Fondée à la demande des papes Honorius III et Grégoire IX, sous l'égide du roi Saint Louis<sup>126</sup>, l'université devint assez vite, non seulement un centre important de théologie avec les Dominicains, mais aussi un centre connu pour toutes les autres disciplines. Elle doit sa fondation, en 1229<sup>127</sup>, à la menace cathare qui prospérait dans cette région<sup>128</sup>. L'université de Toulouse résulte de la volonté politique conjointe des rois de France et des Papes. Au départ, les enseignements ne concernent que la théologie, le droit canon, les arts et la grammaire. En somme, tout ce qui se rapporte au domaine religieux. Voici ce qu'en relate Germain de Lafaille dans les *Annales de la ville de Toulouse* :

[Raymond Comte de Toulouse] entretiendrait aussi dix ans durant deux professeurs en théologie ; deux en droit canonique, six aux arts, & deux pour la grammaire & qu'il en

---

<sup>125</sup> GANDILHON (René), Sigillographie de l'université de Toulouse. In: *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 46, N°182, 1934. pp. 81-97.

<sup>126</sup> La fondation fut imposée au comte Raymond VII de Toulouse. Il s'agit de la deuxième université créée en France.

<sup>127</sup> Suite au Traité de Paris du 12 avril 1229 consacrant la défaite du Midi.

<sup>128</sup> Au sujet de l'histoire de la faculté de médecine de Toulouse voir BARBOT (Jules), *Chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Toulouse, Dirion, 1905, 300p. ; ECHARD (Matthieu), *Médecins et médecine universitaire à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II-Le Mirail, 1997.

donneroit, sçavoir à ceux de theologie cinquante marcs, trente à ceux de droit canon ; & vingt à ceux de la grammaire <sup>129</sup>

Elle est dotée de trois facultés : droit, théologie et arts. La faculté des Arts regroupe trois enseignements : la grammaire, la logique et la médecine. Par contre, l'origine de l'enseignement de la médecine reste obscure. Ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle que la faculté de médecine devient indépendante de celle des arts. Selon Jules Barbot, la médecine semble être séparée des arts dès 1410. A la même période, l'université doit sa renommée à sa faculté de droit.

Les bâtiments de la faculté, situés rue des Lois, furent agrandis au XVIII<sup>e</sup> siècle en raison de leur état de délabrement certain<sup>130</sup>, dénoncé dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Jules Barbot précise dans son ouvrage qu'il est difficile de définir à quelle date l'enseignement de la botanique est apparu au sein de la faculté. De plus, avec l'Édit de Marly de mars 1707<sup>131</sup>, l'université doit se conformer au règlement et l'enseignement de la botanique devient obligatoire. En 1729, la faculté utilise le jardin de l'Académie des sciences. A défaut de jardin botanique, les étudiants partent herboriser à la campagne. Jean-Pierre Picqué<sup>132</sup>, étudiant pyrénéen, relate ces années universitaires toulousaines dans un mémoire. L'herborisation se déroule sur les "coteaux de Pech David ou de Blagnac"<sup>133</sup>. Le jardin botanique voit le jour en 1783, après de nombreuses négociations<sup>134</sup>.

Au bâtiment de la faculté, il faut ajouter les 18 différents collèges dont 9 petits collèges de boursiers, rattachés à l'université. Dans le rapport d'enquête de 1667, le nombre de collèges est sensiblement réduit<sup>135</sup>.

---

<sup>129</sup> LAFAILLE (Germain de), *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne : avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville et un recueil de divers titres et actes pour servir de preuves ou d'éclaircissement à ces annales.*

<sup>130</sup> Ce point est abordé dans l'enquête effectuée en 1667 par les commissaires royaux voir à ce sujet LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse en instance de réforme. Enquête des commissaires royaux de 1667.*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 2005.

<sup>131</sup> Aux articles XXII et XXIII de l'Édit.

<sup>132</sup> Jean-Pierre PIQUÉ est un étudiant originaire de Lourdes. Il a rédigé ses mémoires dans lesquelles il se montre plus que critique envers la faculté toulousaine et ses enseignants. Son manuscrit se trouve aux archives de la Bibliothèque municipale de Bagnères de Bigorre, *L'Hermite des Pyrénées*, ms VIII, 634 p.

<sup>133</sup> BARBOT (Jules), *Chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Toulouse, Dirion, 1905, 300p. p.294

<sup>134</sup> Episode détaillé dans Barbot, *op. cit.* ; Au sujet du jardin botanique de Toulouse voir les articles suivants : GERBER (Charles), « Les jardins botaniques toulousains et les démonstrations de plantes médicinales aux étudiants en les trois branches de l'art de guerir sous l'Ancien Régime d'après des documents inédits » in *Bulletin des sciences pharmaceutiques*, t. 22, n°3, mars 1925, p. 148-184. ; LIGNEREUX (Yves), « Les débuts du jardin des plantes de Toulouse ou la naissance du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse » in *Bulletin du Centre d'Étude d'Histoire de la Médecine*, 2006, 56, 7-46.

<sup>135</sup> LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse...*, *op. cit.*



Jusqu'en 1705, la faculté de médecine de Toulouse ne compte que trois chaires de médecine mais une quatrième chaire d'anatomie et de chirurgie, détenue par Jean-joseph Courtial est créée cette même année. Une première chaire de chirurgie et de pharmacie, créée en 1604, engendre un conflit faisant grand bruit dans la capitale languedocienne : l'affaire Queyrats. Jehan De Queyrats, médecin diplômé de Montpellier, est nommé en 1604 à la chaire de chirurgie et de pharmacie par le roi Henri IV. Perçue comme arbitraire par les membres de l'université de Toulouse qui s'insurgent, s'en suit une série de procès, jusqu'en 1610. En 1612, Queyrats se présente au concours de la chaire de médecine générale qu'il remporte. Par conséquent la chaire de chirurgie fut supprimée et une cinquième chaire fut créée en 1773.

Plus réputée pour sa faculté de droit que pour celle de médecine, l'université de Toulouse suit de près celle de Montpellier. Comme l'a démontré Patrick Ferté, la faculté de médecine de Toulouse arrive au troisième rang dans la formation des médecins du royaume et non au cinquième, comme l'avait préconisé Jacques Revel et Dominique Julia<sup>136</sup>. Elle compta, elle aussi, d'illustres professeurs comme Daniel Ryordan<sup>137</sup>, Jean-Baptiste Gardeil<sup>138</sup>, Jean-Guillaume Dubernard<sup>139</sup> ou encore Jean-Joseph Courtial<sup>140</sup>.

## 2. « Toulouse dans l'ombre de Montpellier »<sup>141</sup>

DIOCÈSE	ALBI	CASTRES	LAVALUR	RODEZ	TOTAL
NOMBRE D'ETUDIANTS	23	2	10	10	45

Figure 17 : Les docteurs de la faculté de médecine de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle (1707-1793)

Le recrutement de la faculté de médecine de Toulouse représente 45 docteurs sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle soit 14,85 % de notre corpus.

<sup>136</sup> Patrick Ferté explique cette différence par un décalage au niveau des sources. Pour Toulouse, il manque une décennie. De plus, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marque une explosion du nombre de diplômés en médecine, voir Ferté (Patrick), "La faculté de médecine de Toulouse : dans l'ombre de Montpellier" in *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Toulouse, Méridiennes 2010.

<sup>137</sup> Daniel de Ryordan, régent et professeur de médecine à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>138</sup> Jean-Baptiste Gardeil, (1726-1808) professeur de médecine à l'université de Toulouse.

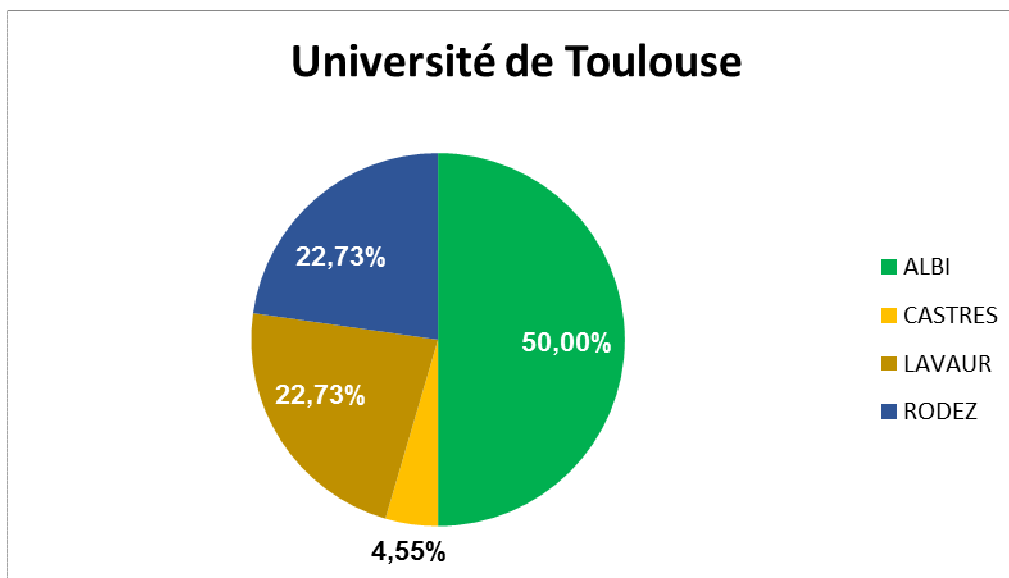
<sup>139</sup> Louis-Guillaume Dubernard (1728-1809) professeur de médecine à l'université de Toulouse.

<sup>140</sup> Jean-Joseph Courtial, professeur de médecine à Toulouse.

<sup>141</sup> FERTÉ (Patrick), « Toulouse dans l'ombre de Montpellier »..., *op. cit.*

Même si l'université de Toulouse a toujours brillé par sa faculté de droit, la fréquentation de sa faculté de médecine est en nette augmentation au cours du siècle des Lumières.<sup>142</sup>

Figure n°18 : Répartition des docteurs de la faculté de médecine de Toulouse (1707-1793)



Le principal fournisseur d'étudiants est le diocèse d'Albi avec 22 docteurs soit 50%. Les Rouergats et les Vauréens envoient respectivement 10 étudiants. La présence castraise est faible avec seulement deux étudiants. En revanche les étudiants audois boudent la faculté toulousaine.

La majorité des docteurs sont originaires du diocèse d'Albi. On peut y voir une raison d'ordre géographique. On remarque, comme à l'accoutumée, que les vocations sont plus nombreuses dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La faculté de médecine de Toulouse, très prisée au XVII<sup>e</sup> siècle, par les « Iberoïens » et les Catalans<sup>143</sup>, reste fidèle aux statistiques. Les diocèses du sud-ouest, les plus proches, en restent les principaux clients.

A sa suppression en 1793, la faculté de médecine de Toulouse reste au 3<sup>e</sup> rang après Paris et Montpellier.

<sup>142</sup> Toujours selon les études statistiques de Patrick Ferté, *op. cit.* p. 16-17.

<sup>143</sup> LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse ...*, *op. cit.*

### III- La décadente université de Cahors

#### 1. Une université pontificale éphémère

Figure n°19 : Emplacement actuel de l'ancienne université de Cahors.



L'université de Cahors, plus tardive que sa voisine, est fondée en 1331 par le pape Jean XXII. Cela marque une certaine spécificité face aux autres universités méridionales car il s'agit d'une création pontificale. Il promulgue le « 7 des ides de juin 1331 »<sup>144</sup> depuis Avignon une

---

<sup>144</sup> FERTÉ (Patrick), *L'université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, 1978, p.19.

bulle de fondation pour un « *generale studium* », dans sa ville natale<sup>145</sup>. Les statuts de l'université sont rédigés en 1332 puis modifiés et augmentés en 1367. Éprouvée par les différentes guerres, elle s'éteint. Une ordonnance de Charles, Duc d'Aquitaine la fait renaître en 1469.

Elle est constituée de quatre facultés à l'image de Toulouse : droit, théologie, médecine et arts, ainsi que plusieurs collèges (3) : le collège Saint-Nicolas, le collège Saint-Etienne de Rodez et le collège Saint Michel de Tornès. Mais il faut savoir que l'université ne dispose pas de bâtiment propre avant le XVII<sup>e</sup> siècle, les cours sont d'ailleurs dispensés dans des locaux de fortune et des couvents de la ville. Les travaux débutent en juillet 1661, entre la maison Debugis et la Porte-Neuve. L'édifice est achevé en 1680. Ce nouveau bâtiment se délabre dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle tout comme l'image de son université.

Très secouée par la guerre de Cent ans et les guerres de religion, elle connaît l'âge d'or entre ces deux périodes (fin XV<sup>e</sup>-fin XVI<sup>e</sup> siècle). La fréquentation des salles de cours s'accroît largement, et on note la présence de professeurs illustres comme le grand Cujas<sup>146</sup>. Parallèlement, se développent dès cette période, abus et relâchement dans le corps professoral, tout comme dans le corps étudiant.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque la décrépitude de l'université de Cahors : problèmes financiers, matériels et humains. Patrick Ferté définit ainsi le XVIII<sup>e</sup> siècle cadurcien « *cursus pathologicus de universitatis cadurcensis morbosus statu* »<sup>147</sup>. La faculté de médecine ne compte que deux chaires de médecine. Jean Mailhès<sup>148</sup> illustre à lui seul cette décadence : docteur de la faculté de médecine de Montpellier et professeur de médecine à Cahors puis doyen de l'université. Sa seule nomination à la chaire de médecine en atteste. Patrick Ferté dans son étude de l'université de Cahors<sup>149</sup> définit Jean Mailhès comme un usurpateur zélé.

---

<sup>145</sup> Le pape Jean XXII est né à Cahors en 1244.

<sup>146</sup> Le professeur Cujas (1522-1590) était un prestigieux professeur de droit. Originaire de Toulouse, il y entama sa carrière avant de partir enseigner brièvement à Cahors puis à Bourges. Il fut l'un des principaux représentants de l'humanisme juridique. A ce sujet voir BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques), *Histoire du droit romain, suivi de l'histoire de Cujas*, Paris, Fanjat, 1821, et un travail plus récent PRÉVOST (Xavier), *Jacques Cujas (1522-1590), le droit à l'épreuve de l'humanisme*, thèse de doctorat, Université Paris I – Sorbonne, 2012.

<sup>147</sup> Ferté Patrick, *L'université de Cahors*, *op. cit.*, p.30.

<sup>148</sup> Jean Mailhès (1687-1751), natif de Villefranche de Rouergue (diocèse de Rodez), médecin diplômé de Montpellier et membre de notre corpus.

<sup>149</sup> FERTÉ (Patrick), *L'université de Cahors*, *op. cit.*

Malgré l'édit de Marly de 1707, l'université sera supprimée en 1751. Suite aux incessantes plaintes, le chancelier fit promulguer un édit par le roi réunissant l'université de Cahors et celle de Toulouse<sup>150</sup>.

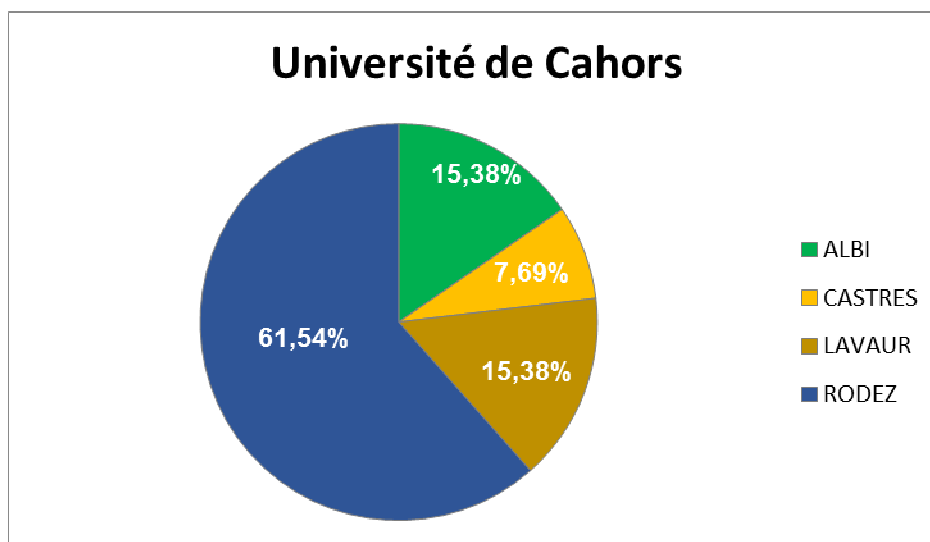
## 2. Faible fréquentation par les étudiants

Figure 20 : Les docteurs de la faculté de médecine de Cahors (1707-1751)

DIOCÈSE	ALBI	CARCASSONNE	CASTRES	LAVAUUR	RODEZ	TOTAL
NOMBRE D'ETUDIANTS	2	0	1	2	8	13

Dans le cadre de notre étude, les docteurs de Cahors ne représentent qu'une infime partie de notre corpus. La principale raison en est la fermeture prématurée en 1751, elle-même liée à la situation décadente de l'université. Un fait paradoxal quand on sait que la réputation frauduleuse et décadente de certaines universités attire plus qu'elle n'éloigne...L'étude des comportements estudiantins révèle que certaines universités suscitent l'intérêt par la facilité avec laquelle elles délivrent leurs grades. Ce point sera abordé au chapitre suivant.

Figure n°21 : Répartition des docteurs de la faculté de médecine de Cahors (1707-1751)



<sup>150</sup> L'université de Cahors est supprimée pour « trafic de faux grades ». Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, deux professeurs, Guillaume Galtier (1600-1653) et Bernard Douvrier (1648-1676), ont été condamnés comme faux-monnayeurs.

Entre 1707 et 1751, il s'agit d'une dizaine d'individus, plus exactement 13 docteurs soit 4,2% de notre corpus. Sur l'ensemble de la période, la faculté de médecine a vu son effectif, principalement constitué de Tarnais et d'Aveyronnais, considérablement diminué. Pour autant l'omniprésence de Tarnais et d'Aveyronnais ne s'explique pas seulement par la position géographique. Rappelons que le diocèse d'Albi entretenait une relation privilégiée avec celui de Cahors. L'université était très prisée, ce depuis des siècles, par les Tarnais. Les consuls et l'évêque d'Albi s'insurgèrent contre la suppression de l'université cadurcienne. Les consuls d'Albi rédigèrent une pétition<sup>151</sup>.

Concernant le diocèse de Rodez, Patrick Ferté parle de « prépondérance rouergate »<sup>152</sup> liée à la présence de Jean Mailhès, doyen de l'université, natif de Villefranche de Rouergue et protégé de Pierre Chirac.

L'absence d'Audois peut s'expliquer par l'éloignement géographique de Cahors et la proximité de Montpellier. De plus, les travaux de Patrick Ferté montrent que l'état de délabrement de la faculté n'a pas encouragé sa fréquentation. En effet, on imagine aisément avec un climat rude, que les étudiants soient réticents à suivre "une scolarité loqueteuse, blottie dans un coin de cour, sous un espèce de préau"<sup>153</sup>.

Toutes sensiblement nées au Moyen-âge, les universités méridionales ont connu une fondation et une évolution différentes. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la faculté de Toulouse, malgré l'apport des effectifs quercynois, reste à la traîne derrière celle de Montpellier. Pourtant selon le Dictionnaire de l'an X, l'université de Toulouse est celle qui a gradué le plus de médecins derrière Montpellier.

Toutes ces universités connaissent cependant le même sort au moment de la Révolution en 1793.

#### **IV- L'évolution des vocations au cours du siècle**

Les études réalisées jusqu'à présent montrent une progression continue des effectifs au XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'ensemble du royaume<sup>154</sup>. Il s'agit de la tendance générale. Ce constat semble se

---

<sup>151</sup> A ce sujet voir BAUDEL, « L'université de Cahors et la communauté d'Albi » in *Bulletin des études du Lot*, t.1, 1873, pp. 55-63.

<sup>152</sup> FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793)*, tome 3 Rouergue, Albi, PCUP, 2006, p.108.

<sup>153</sup> FERTÉ (Patrick), *L'université de Cahors*, *op. cit.*, p.183

<sup>154</sup> Nous faisons référence aux études d'histoire sociale déjà citées en début de ce chapitre.

confirmer à l'échelle méridionale. Nous nous intéresserons ici aux trois universités de notre étude, les données de Cahors étant erronées, son analyse sera plus succincte.

Outre le recrutement géographique, étudier le recrutement universitaire permettrait de dégager une évolution des vocations médicales tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une étude par diocèse nous permettra d'observer différences et similitudes entre diocèses.

### **1. Une tendance générale : une progression continue**

L'évolution des graduations est continue tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle est homogène. En effet, on observe des variations à des périodes données. Nous avons scindé la période en trois phases de 30 ans : début, milieu et fin de siècle. Nous nous proposons d'analyser ces trois tranches par université d'abord puis par diocèse.

Lorsque l'on observe les figures 12 et 13, deux pics marquent une baisse entre 1720 et 1730 puis entre 1750 et 1760.

De nombreuses propositions peuvent être avancées pour expliquer cette progression au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle compte tenu des bouleversements démographiques et politiques. En prenant en considération ces différentes données, nous pouvons nous interroger sur l'influence positive ou négative qu'ils ont pu avoir sur les vocations et le recrutement médical.

- 1707-1737 : un lent démarrage dans une période mortifère

Ce premier tiers de siècle s'avère difficile pour le recrutement médical. L'année 1707 marque l'application de la réforme universitaire. Rappelons que la médecine, sauf pour la seule université de Montpellier, reste la mésestimée des universités au détriment du droit, et l'intérêt pour la théologie s'amenuise tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne Patrick Ferté: "la médecine est longtemps restée en dehors des préoccupations socioprofessionnelles de l'élite, et les facultés de médecine sont restées les parentes pauvres de l'université avant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>155</sup>". A Cahors, la médecine ne suscite que peu d'intérêt. Quant à l'université de Toulouse, le recrutement connut son âge d'or au siècle précédent<sup>156</sup>.

Premier constat, on enregistre une baisse significative durant la décennie 1720-1730 à l'exception de Cahors. Bien que le nombre de gradués soit minime au sein de cette faculté, la

---

<sup>155</sup> FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique*, op. cit., p.103.

<sup>156</sup> Voir les travaux de Patrick Ferté, *L'université de Toulouse*, op. cit., et Anaïs LEWEZYK, *L'université de Toulouse*, op.cit.

tendance est plutôt à la hausse<sup>157</sup>. Cette remarque s'applique aux cinq diocèses de notre étude pour lesquels cette même décennie est la plus critique. Le diocèse de Castres ne compte aucun gradué au cours de cette décade. Les diocèses de Lavaur, Carcassonne et Albi ne comptabilisent qu'un à deux docteurs. Seul le diocèse de Rodez enregistre plus de dix docteurs. Doit-on y voir une quelconque influence de l'Édit de Marly ? La véritable raison est en fait tout autre.

L'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus particulièrement la première moitié, a été marqué par de nombreuses crises et épidémies, les unes laissant parfois la place aux autres. Par crises, on entend crises frumentaires ou crises de subsistance. Les hivers ont été très rudes, engendrant de mauvaises récoltes, comme le mentionne Georges Frêche dans sa thèse citant les années 1709, 1719, 1739-1743<sup>158</sup>. Une période de disette sévit en Languedoc dans les années 1712-1713. En effet, la crise de 1709 fut sans précédent dans l'ensemble du royaume<sup>159</sup>. Si l'on regarde les graphiques des cinq diocèses, on remarque que la proportion de gradués baisse significativement dans le diocèse d'Albi passant de 3 à un seul docteur. L'Albigeois a été particulièrement malmené par cette crise, comme en témoignent les écrits des registres de délibérations : à Albi où « tous les jours il meurt une infinité de monde de misère <sup>160</sup>» ou à Gaillac où « ces temps fâcheux de maladies publiques [qui] ravagent la présente ville et [qui] ont déjà enlevé une partie de nos concitoyens <sup>161</sup>». Le diocèse d'Albi est d'ailleurs le seul à enregistrer une baisse de ce type. La ville de Castres est également touchée.

Les autres diocèses enregistrent une baisse à partir de 1720 et ce jusqu'en 1729. Seuls les diocèses de Rodez et de Lavaur se démarquent, celui de Lavaur restant stationnaire. Quant à celui de Rodez, il est en hausse dès 1700 et de façon croissante. Doit-on y voir une quelconque influence de la peste qui sévit à Marseille ? Nous y reviendrons plus loin.

Hélène Berlan, dont la thèse porte sur le devenir professionnel des étudiants de la faculté de médecine de Montpellier, a noté la même tendance. Son étude est basée sur le nombre d'inscrits tout comme le sont les travaux de Patrick Ferté<sup>162</sup>, de Dominique Julia et de

---

<sup>157</sup> Patrick Ferté précise que le nombre d'inscrits est de 15 par an au XVIII<sup>e</sup> siècle, (voir FERTÉ Patrick, *L'université de Cahors...*)

<sup>158</sup> FRÊCHE (Georges), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974.

<sup>159</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie rappelle que « la grande gelée de l'hiver 1709 s'inscrit dans les traditions du petit âge glaciaire, observées dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », in DUBY Georges, WALLON Armand, *Histoire de la France rurale 1540-1789*, t.2, Paris, Seuil, 1975, p.389.

<sup>160</sup> ADT G485, Délibération du 8 mai 1710

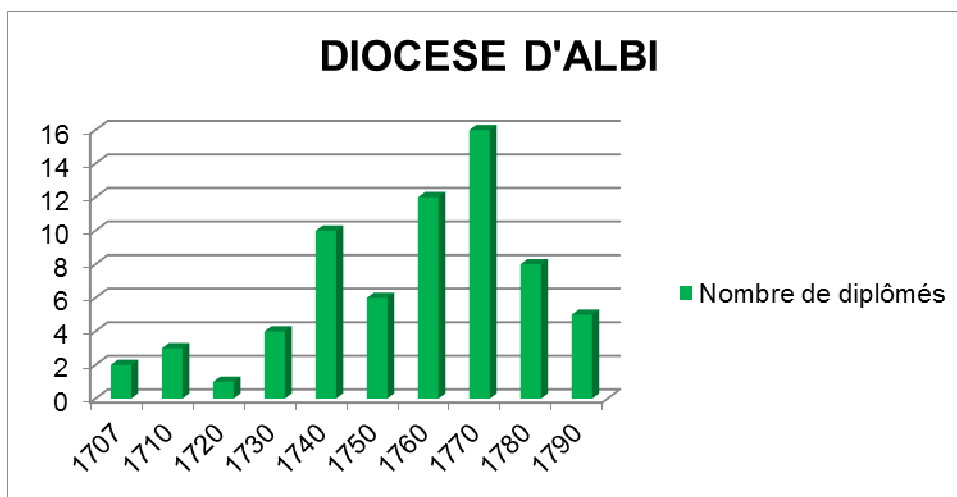
<sup>161</sup> ADT G485, Délibération du

<sup>162</sup> FERTÉ (Patrick), *L'université de Toulouse...*, *op. cit.*



Jacques Revel<sup>163</sup>. Hélène Berlan remarque la même baisse significative en 1709 et en 1721. Deux périodes qui coïncident avec des événements tels que les aléas climatiques et les crises cités plus haut. Hélène Berlan ajoute que l'année 1721 est la plus critique concernant le recrutement de la faculté de Montpellier.

Figure n°22 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse d'Albi (1707-1793)



Cette première période est la plus critique quant à la formation des futurs médecins de notre étude. Les éléments naturels ne suffisent pas à justifier ce faible taux de graduation et le faible attrait pour la science d'Esculape. La profession souffre depuis le XVII<sup>e</sup> siècle d'une réputation des plus déplorables. Molière n'en est pas le seul détracteur. Dans l'œuvre anonyme quercynoise *Scatabronda*<sup>164</sup>, le médecin est décrit comme un incapable usurpateur. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'image et le rôle du médecin deviennent tout autre. Les fléaux rappellent que sa présence est nécessaire. De plus, la vision de la science n'est plus la même.

<sup>163</sup> REVEL (Jacques), JULIA (Dominique), *Histoire sociale des populations étudiantes*, op. cit.

<sup>164</sup> FERTÉ (Patrick), *Scatabronda, un brulot libertin occitan dans l'université de Cahors*, Cahors, Carcin – Terra d'oc, 1983. L'auteur a procédé à l'étude historique de cette œuvre dépeignant les travers de la société cadurcienne sous le règne de Louis XIV. Ainsi cette comédie met en scène un docteur en médecine de l'université de Cahors en mal de réussite sociale. Ce dernier convoite la dot de la fille du docteur régent en droit qu'il finit par obtenir. Son beau-père, Maître Berrié, déçu de cette union, va mettre en place un stratagème pour céder sa place d'agrégé au sein de ladite université et le rendre ainsi digne de son rang. Ce récit, dont la réalité a été démontrée par Patrick Ferté, révèle au-delà de l'imposture universitaire, la vision négative que portait alors la société sur les médecins. En effet, « le père riche n'acceptera pas *in extremis* un gendre sans le sou, pas plus que l'amante ne préférera un gueux à la fortune de papa », p.150

Figure n°23 : Docteurs en médecine originaires du diocèse de Castres (1707-1793)

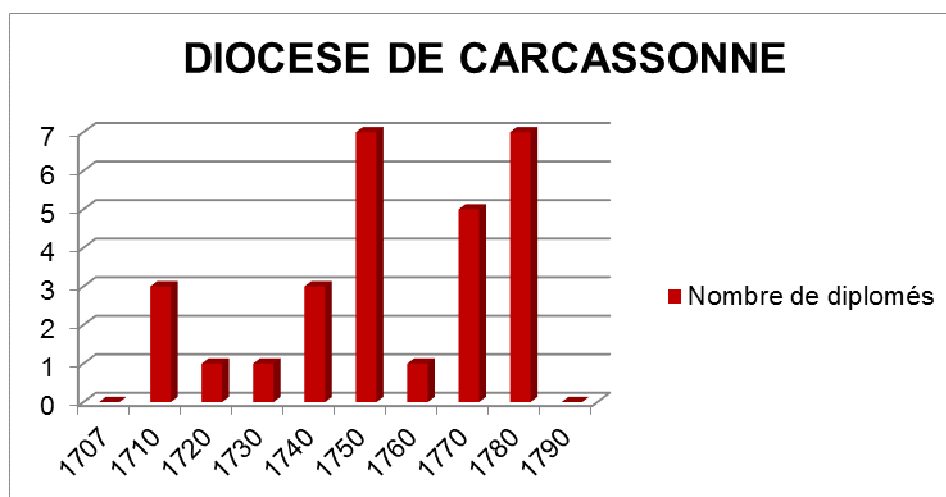
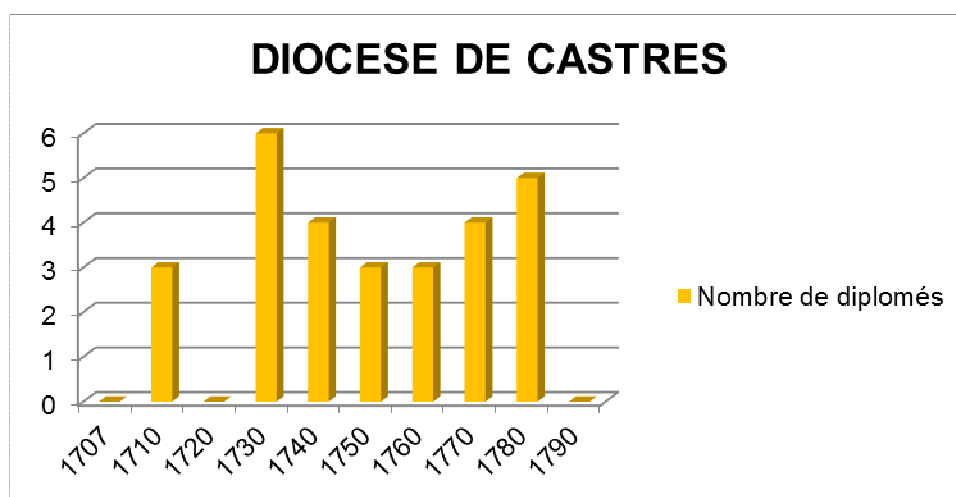


Figure n° 24 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse de Carcassonne (1707-1793)

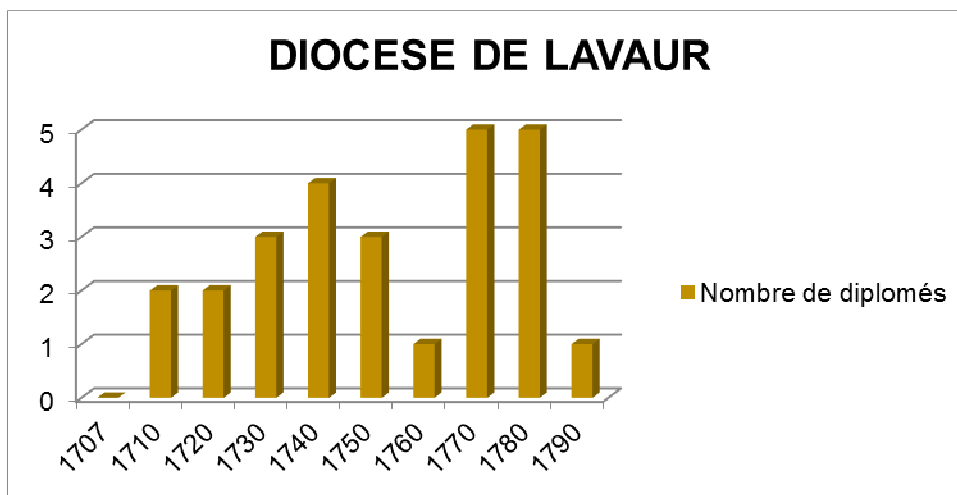


Figure n° 25 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse de Lavaur (1707-1793)

- Le deuxième tiers 1738-1769 : la pérennisation du cursus médical

Le premier tiers de la période étudiée marque le long démarrage du cursus médical qui s'accélère au cours du deuxième tiers. Les années 1740-1750 sont dures en Languedoc. La disette fait rage. Les registres de délibérations de communes comme Lavaur en témoignent<sup>165</sup>. Les denrées se font rares et la gestion de leur commerce est une vraie problématique pour le pouvoir local. Pour autant de 1738 à 1750, la fréquentation ou plutôt le nombre de graduation est en augmentation dans les trois universités. Cette remarque est valable pour les diocèses sauf celui de Castres qui enregistre, à l'aube de 1740, la plus forte progression au cours de la période étudiée avec 6 docteurs<sup>166</sup>. Entre 1751 et 1768, les tendances s'inversent entre les universités de Toulouse et de Montpellier. L'université de Cahors dont la suppression survient en 1751 n'est plus concernée par cet aspect. Alors que la faculté de Montpellier voit ses gradués réduire entre 1750 et 1760, pour ensuite les voir doubler la décennie suivante, la faculté toulousaine connaît le phénomène inverse. Huit docteurs sont gradués de la faculté languedocienne entre 1750 et 1760 puis on en compte seulement quatre entre 1761 et 1769. Les diocèses d'Albi, Castres et Rodez suivent la tendance montpelliéraine en doublant le nombre de docteurs, sauf le diocèse castrais qui reste stationnaire avec trois docteurs. En revanche, les diocèses de Lavaur et de Carcassonne, à l'image de la faculté toulousaine, voient leurs effectifs considérablement réduits. Le diocèse de Carcassonne frôle le néant avec un seul docteur contre sept la décennie précédente.

<sup>165</sup> AML, FF17, 1740-1785, *Jugements au sujet de la disette des suifs dans la commune de Lavaur, La vente de blé illicite*.

<sup>166</sup> Ce score ne sera plus atteint au sein de ce diocèse jusqu'en 1793.

Ce second tiers fluctue et reflète une prise de conscience à l'encontre de l'art de guérir. Cependant les variations entre les deux universités languedociennes suscitent l'interrogation. En effet, qu'est ce qui peut expliquer une telle variation entre 1750 et 1769 ? Si l'attrait de la faculté de Montpellier est notoire, qu'est ce qui justifie une baisse de ses gradués alors que ceux de sa voisine augmente ? Matthieu Echard<sup>167</sup> souligne le fait qu'à chaque pic dans le recrutement toulousain correspond la création d'une nouvelle chaire. Bien qu'il ne s'agisse pas de la fréquentation mais de graduation, peut-on penser que la décennie 1750-1760 ait pu être moins attrayante à Montpellier ? La comparaison n'est pas vraiment représentative car l'on parle de huit docteurs à Toulouse contre vingt à Montpellier. La légère augmentation de gradués de la faculté toulousaine peut-elle être attribuée à la suppression de la faculté cadurcienne ? Bien que le nombre d'étudiants cadurciens soit faible, c'est une donnée à prendre en considération. Les chiffres donnés par Hélène Berlan corroborent nos propos sur l'aspect général, à savoir l'augmentation constante, mais le décalage entre la fréquentation et les graduations attire notre attention sur d'éventuelles pratiques estudiantines.

- Le dernier tiers 1770-1793 : l'envolée médicale

Ce dernier tiers marque la plus forte progression des graduations de cette étude. De manière générale, la voie médicale atteint son paroxysme au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour les universités, la décennie 1770-1780 est la plus fructueuse : presque 50 docteurs à Montpellier contre 11 à Toulouse. Ces effectifs se réduisent progressivement jusqu'en 1793. A l'aube de leur extinction, Toulouse ne compte qu'un seul docteur alors que la faculté de Montpellier en gradue 21.

Cette même tendance s'observe au sein des cinq diocèses. Durant la décennie 1770-1780, le diocèse rouergat comptabilise 30 docteurs, le double de son voisin albigeois et quasi cinq fois l'effectif des autres diocèses de notre aire. Une baisse est à noter durant la décennie 1780-1789. Celle-ci peut s'expliquer par les mauvaises récoltes récurrentes vers 1788-1789. En revanche, à compter de 1790, seuls les diocèses de Lavaur, Albi et Rodez comptent encore des docteurs.

Les effectifs tendent vers une hausse importante à compter de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'engouement pour les sciences et l'art de guérir est un premier élément d'explication

---

<sup>167</sup> ECHARD (Matthieu), *Médecins et médecine universitaire à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit.

de l'explosion des vocations médicales. Les histogrammes des diocèses suivent la tendance de celui de l'université de Montpellier. L'attrait des facultés méridionales peut s'expliquer par la diversité des enseignements proposés, en particulier à Montpellier. Les cours privés proposés ont leur importance. S'ils sont nombreux à Paris, ils le sont aussi à Montpellier. La faculté toulousaine n'est pas en reste puisque le nombre de chaires est augmenté au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

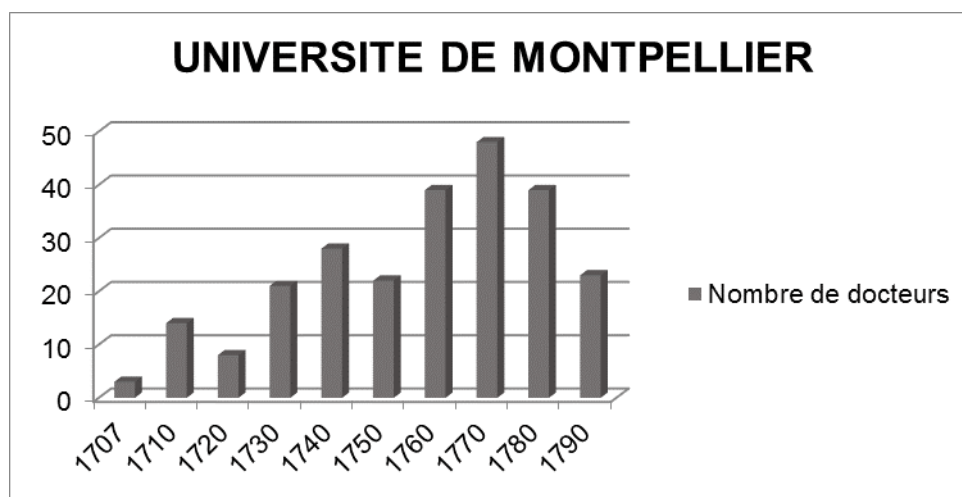


Figure n°26 : Les docteurs en médecine de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)

La hausse de la démographie française est un autre facteur explicatif de cette tendance nationale observée sur l'ensemble du siècle<sup>168</sup>. En effet, la population française connaît de fortes croissances entre 1720 et 1737 puis entre 1745 et 1772<sup>169</sup>.

Le progrès dans la diffusion des sciences médicales est une des raisons qui peuvent expliquer cet engouement nouveau pour la science d'Esculape. Les médecins, autrefois concentrés en milieu urbain, vont être plus présents dans les campagnes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les différents fléaux de la première moitié du siècle ont très certainement suscité des vocations en même temps qu'a émergé un nouvel intérêt pour la médecine et les sciences.

Hélène Berlan explique également cette hausse d'effectifs par l'amélioration des voies de communication initiée dès le milieu du siècle, c'est en effet le cas au sein de notre aire notamment en Albigeois.

<sup>168</sup> DUPAQUIER (Jacques), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, t.2, de la Renaissance à 1789.

<sup>169</sup> DUBY (Georges), WALLON (Armand), *Histoire, op. cit.*

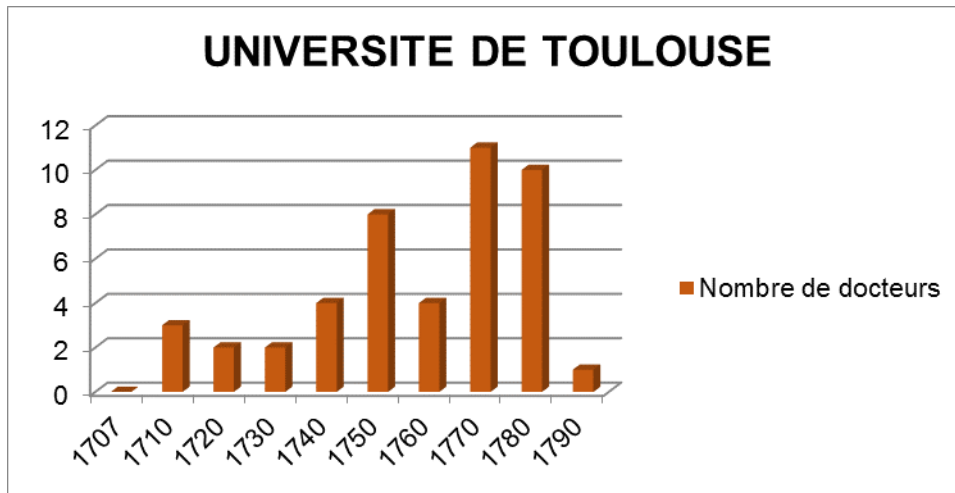


Figure n°27 : Les docteurs de la faculté de médecine de Toulouse (1707-1793)

- Approche d'un point de vue socioprofessionnel

Si l'on se penche sur nos effectifs et que l'on se place d'un point de vue sociologique, peut-on observer un lien entre l'envolée des vocations et un quelconque ascenseur social ?

On serait tenté de se pencher dans un premier temps sur les fils de médecin (au nombre de 20 sur l'ensemble du corpus). Bien que ce chiffre paraisse peu représentatif, on remarque toutefois, et ce pour toutes universités confondues, que les fils de médecins sont plus nombreux à la fin du XVIII<sup>e</sup> et en particulier au cours du dernier tiers de siècle. L'université de Cahors, prise en compte pour la première moitié du siècle, gradue quatre fils de médecin. On n'en compte que trois dans la faculté toulousaine à compter de 1752. En revanche, on remarque que les fils de médecin vont majoritairement prendre leur grade à Montpellier. Les famille audoises Sabatier et Fabre envoient leur fils étudier à Montpellier. La faculté a d'ailleurs gradué 1/5<sup>e</sup> des effectifs du corpus, seulement, au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les carabins issus des autres catégories socioprofessionnelles, y compris les professions paramédicales, sont beaucoup plus présents dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une remarque est cependant à faire au sujet du diocèse de Carcassonne qui ne compte que 28 docteurs sur l'ensemble de la période étudiée. Dans un diocèse dominé par l'activité drapière constituée d'artisans, de marchands et de négociants, on ne doit pas être étonné par le peu d'engouement suscité par une carrière médicale. Ces étudiants carcassonnais confirment la règle de l'explosion des graduations dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les diocèses de Rodez et d'Albi restent les plus grands fournisseurs d'étudiants de cette étude.

A l'image des études déjà menées, et entre autres rassemblées par Jacques Revel et Dominique Julia, les vocations explosent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Notre constat n'est pas une surprise mais corrobore les travaux déjà menés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet engouement pour les études médicales. D'un point de vue démographiques, la population française est à la fois confrontée à de nombreux fléaux mais aussi à une nette augmentation. D'un point de vue culturel et intellectuel, la population grandissante témoigne une demande plus importante à l'égard du corps médical. L'évolution autour de la profession médicale marque un changement au sein de la société et suscite un élan de vocations jusque-là inexistant. Pour autant, nous pensons que d'autres éléments peuvent être soulevés pour conforter l'évolution des vocations médicales.

## 2. Des éléments nouveaux

L'étude des vocations médicales et leur évolution nous amène à porter deux hypothèses nouvelles quant à l'évolution du recrutement médical: l'influence de la peste de Marseille et la possible influence de la population étudiante réformée.

- La peste de Marseille

Pour la décennie 1720, les effectifs diminuent à Toulouse comme à Montpellier, où elle est d'ailleurs plus significative. Là encore, seule l'université de Cahors double son nombre de docteurs en passant de 2 à 5 docteurs. Bien que notre aire ait été épargnée, une baisse sensible à compter de 1720 pourrait nous amener à penser que l'épidémie de peste a tenu en haleine une partie du royaume et que les familles ont rapatrié leurs enfants. Sensibilisé et influencé par Pierre Chirac<sup>170</sup> (1650-1732), le pouvoir royal ordonne l'envoi de médecins de Montpellier<sup>171</sup> à Marseille : cinq professeurs et docteurs sont dépêchés de Montpellier, parmi lesquels François Chicoyneau (1672-1752), gendre de Pierre Chirac, et Jean Mailhès<sup>172</sup>. Auteurs de *Observations et réflexions touchant la nature, les evenemens, et le traitement de la peste de Marseille, pour confirmer ce qui est avancé dans la relation touchant les accidens de*

---

<sup>170</sup> Pierre Chirac était alors médecin à la cour.

<sup>171</sup> Il s'agit plus précisément de médecins gradués de la faculté de Montpellier.

<sup>172</sup> Personnage déjà présenté dans les chapitres précédents.

*la peste, son pronostic, & sa curation du 10 décembre 1720*<sup>173</sup>, les docteurs montpelliérains se sont illustrés durant cet épisode, ce qui leur valut des honneurs y compris, et surtout, à leur parrain Chirac. Patrick Ferté<sup>174</sup> dans l'un de ses articles dépeint un tout autre aspect de la dévotion de ces médecins. Jean Mailhès n'est jamais mentionné aux côtés du docteur Chicoyneau mais il est toujours fait allusion à François Chicoyneau et ses adjoints Messieurs Verny et Soulier. Jean Mailhès rapporte les évènements à Mr Calvet, professeur à l'université de Cahors. Il s'y présente comme « Conseiller, médecin du Roy & professeur royal en la même université ; Député par la cour à Marseille »<sup>175</sup>. Les honneurs faits à ces médecins, entre autres à J. Mailhès, ont certainement inspiré aux familles rouergates une envie d'ascension sociale.

La baisse des effectifs semble donc tout à fait normale, compte tenu du contexte de l'épidémie. En revanche, le regain de vocation suite à cet épisode paraît plausible.

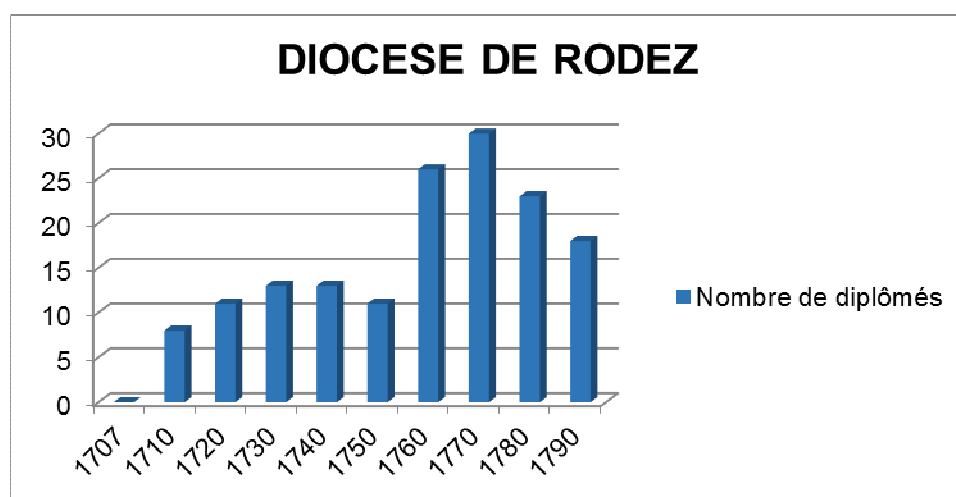


Figure n°28 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse de Rodez (1707-1793)

Cette évolution est flagrante et se confirme avec le diocèse de Rodez. En effet, comme vu dans le chapitre précédent, le diocèse de Rodez est celui qui fournit le plus d'étudiants essentiellement à la faculté de Montpellier. Une tendance déjà amorcée dès le début du XVIII<sup>e</sup>

<sup>173</sup> *Observations et reflexions touchant la nature, les evenemens, et le traitement de la peste de Marseille, pour confirmer ce qui est avancé dans la relation touchant les accidens de la peste, son pronostic, & sa curation du 10 décembre 1720*, BMT Fa D510 (1).

<sup>174</sup> FERTÉ (Patrick), « Un protégé de Pierre Chirac. Le médecin rouergat Jean Mailhès, professeur à l'université de Cahors et profiteur de la peste de Marseille (1687-1751) » in *Revue du Rouergue*, n°81, 2005, pp. 1-26.

<sup>175</sup> *Lettre écrite a Mr Calvet conseiller medecin du Roy, professeur royal et doyen de l'université de Cahors. Avec des observations sur la maladie pestilentielle de Marseille*, BMT Fa D510 (2)



siècle, comme l'explique Patrick Ferté<sup>176</sup>, liée entre autres, à la réussite fulgurante de médecins rouergats quercynois comme Pierre Chirac ou Raymond Vieussens.

A l'issue de leur séjour à Marseille, Jean Mailhès et ses collègues obtiennent des revenus plus conséquents, ainsi qu'un titre de noblesse.

- L'hypothèse de l'influence réformée

Outre l'influence de la peste de Marseille au début du siècle, nous formulons une autre hypothèse pour justifier l'évolution des vocations médicales. Les étudiants d'origine protestante, ou nouveaux convertis, pourraient avoir gonflé le nombre d'effectifs étudiants. Une hypothèse qui n'a jamais avancée et dont la paternité revient à Patrick Ferté.

En effet, on observe que le nombre d'inscrits augmente tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout comme le nombre de gradués. Il faut bien entendu garder en mémoire l'amélioration de la vision portée aux sciences en général et à la médecine en particulier, les mentalités évoluant elles aussi au sein de corps médical et du corps professoral.

Si l'on se penche sur le recrutement géographique de notre aire, on remarque que les villes à forte population protestante envoient autant, voire plus, d'étudiants que les grandes villes comme Albi ou Rodez. Rappelons les chiffres de Millau (14), Villefranche-de-Rouergue (15), Castres (11) ou encore Puylaurens<sup>177</sup> (8). Nous ne pouvons cependant affirmer cela avec certitude ni nous avancer sur une éventuelle généralisation à l'échelle nationale.

Au vu du contexte général, on imagine aisément que malgré leur abjuration les étudiants ne se tourneront pas vers la théologie. Le droit, domaine lié aux offices, leur est difficile d'accès. Le milieu médical semble leur ouvrir les bras.

\*\*\*

Comme nous avons pu le voir les cinq diocèses de notre aire suivent une tendance générale, celle d'une augmentation marquante durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'évolution de la pensée médicale et des mentalités, additionnée à d'autres éléments, a pu influencer le regain pour l'art de guérir. Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque « une poussée spectaculaire de la population médicale qui répond à une demande sociale à laquelle l'université s'efforce de s'ajuster »<sup>178</sup>. Nous restons convaincus que d'autres hypothèses ont eu le mérite d'être

---

<sup>176</sup> FERTÉ Patrick, *Répertoire géographique...*, *op. cit.*, p.104.

<sup>177</sup> Les étudiants originaires de Puylaurens sont plus nombreux que les vauréens.

<sup>178</sup> JULIA (Dominique), REVEL (Jacques), *Histoire...*, *op. cit.*, p.389.

soulevées. Entre ces vocations et la réalité des études, un gouffre s'ouvre qui a pu être assimilé à l'enfer lui-même. C'est ainsi bien plus qu'une énième ridiculisation littéraire des médecins que l'on découvre en ouvrant les *Amusements sérieux et comiques* de Charles Dufresny à la page décrivant leurs études :

Le País de la Faculté est situé sur le passage de ce monde à l'autre. [...] Ceux qui voïagent dans cette contrée dépensent beaucoup, et meurent de faim. La Langue y est fort savante, et ceux qui la parlent sont très-ignorants<sup>179</sup>.

Double-attaque, l'une traditionnelle (le médecin ergotant, tout droit dans la veine de Molière), l'autre moins : critique sociale du désert inhumain de la faculté, situé dans un entre-monde. C'est à travers ce territoire que nos pas vont désormais nous mener.

---

<sup>179</sup> Charles Rivière Dufresny, *Amusemens sérieux et comiques*, Liège, de Milst, 1705, pp. 68-69.



## Chapitre 3

### Le déroulement des études

Charles Dufresny touchait en partie juste dans sa caricature. Le « Royaume de la Faculté », comme il l'appelle, put effectivement être un lieu particulièrement difficile pour les membres de notre corpus. Entre décisions centrales relevant en partie d'une fiction juridique d'un Etat qui n'avait pas les moyens de mise en œuvre de sa politique, traditions et déterminismes financiers, nos personnages se font ici parfois entièrement acteurs, développant ou s'appropriant des stratégies estudiantines relevant quelquefois de la recherche de la survie sociale. Les 303 étudiants du corpus ont sanctionné leur doctorat dans l'une des trois universités précédemment présentées. Le déroulement des études n'est pas un processus homogène, nous allons le voir, car il est révélateur de plusieurs pratiques. Tout d'abord d'un point de vue réglementaire, l'édit de Marly, promulgué en 1707, pose les bases d'une nouvelle codification universitaire. Cet édit impose de nouvelles règles ce qui sous-entend des comportements étudiants émergeant pour les contourner. Cela met également en avant la pratique de la fraude, un mal déjà bien présent depuis plusieurs siècles au sein des universités françaises. Le déroulement des études soulève la question des stratégies estudiantines et la pratique de la *peregrinatio academica*.

#### I- Les cursus mis en place par les universités

##### 1. Les cursus universitaires médicaux jusqu'à l'édit de Marly

Le cursus universitaire, même si l'on ne parle pas de bouleversement, a évolué depuis la naissance des universités au XIII<sup>e</sup> siècle. Selon les sources, il n'y a pas vraiment de cursus universitaire médical proprement dit, ce dernier pouvant varier selon les universités.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les premiers cursus apparaissent dans les sources. Pour autant, les choses restent plus floues en ce qui concerne les études médicales contrairement au droit ou à la théologie. Les grades existent déjà. A Montpellier, on parle de trois à quatre ans pour le baccalauréat puis deux ans pour la licence, il n'y a pas de délai pour le doctorat.

L'université de Paris met en place un cursus dès 1598 ; à savoir deux ans de philosophie pour la maîtrise-ès-arts, deux ans pour le baccalauréat, deux ans pour la licence puis un tour de passage au mérite prévu pour la présentation au doctorat. On voit, ici, le peu d'importance accordé au grade le plus élevé. L'université parisienne, forte de son ancienneté, a diffusé ce nouveau modèle de cursus. Grâce au statut particulier qui est le leur, les universités peuvent appliquer les choses comme bon leur semble. Notons qu'au vu de ces premiers éléments, les cursus semblent relativement longs.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les études juridiques puis médicales connaissent un changement notable. En effet, face aux abus longtemps dénoncés, Louis XIV entreprend une réforme universitaire vers la fin de son règne. Dans la lignée des enquêtes des années 1660<sup>180</sup>, une première réforme intervient en 1679 concernant les études de droit. En 1696, une déclaration royale vient uniformiser les études médicales en imposant l'obtention du doctorat pour l'exercice de la médecine<sup>181</sup>. Cette nouvelle règle sous-entend donc que jusqu'à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, la licence seule, permet l'accès à l'exercice de la profession médicale, avec un cursus de 4 années pleines d'étude et un interstice de 6 mois entre les épreuves de baccalauréat et de licence.

Dans sa volonté d'harmoniser les parcours universitaires dans le royaume, Louis XIV promulgue l'Édit de Marly de mars 1707. Ce texte reste la grande tentative de codification médicale de l'Ancien régime.

Nous avons crû ne pouvoir rien faire de plus convenable pour rétablir dans ancien lustre une profession si nécessaire & si importante [...] en reunissant dans un seul reglement tout ce que nous voulons estre generalement observe pour l'etude de la Medecine & pour l'obtention des degrez <sup>182</sup>

---

<sup>180</sup> Une enquête dont furent l'objet les universités de Toulouse et de Montpellier. Ce point sera développé plus loin.

<sup>181</sup> Suite à un dysfonctionnement, cette déclaration n'a été adressée au Parlement de Toulouse qu'au 12 janvier 1702 et enregistrée le 4 février 1702, AMT, *Registre des inscriptions 1702-1720*.

<sup>182</sup> Préambule de l'Édit de Marly, 1707, Gallica, BNF.

On ne peut pas véritablement parler de nouveau cursus car celui-ci reste quasi identique. En revanche, ce sont les exigences inhérentes au cursus qui marquent le changement. Les articles IX et XIII de l'Édit de Marly sont explicites à ce sujet :

Nul ne pourra estre reçu à s'inscrire sur les registres de la Faculté de Medecine, qu'auparavant il n'ait representé & fait enregistrer dans lesdits registres ses attestations d'étude de Philosophie pendant deux ans dans une des universitez de nostre royaume <sup>183</sup>

On reste sur deux ans de philosophie pour la maîtrise-ès-arts puis trois années entières et un oral public pour se présenter au baccalauréat avant de finir par un autre examen donnant accès au grade de licencié après un délai de 3 mois.

Nul ne pourra estre admis à aucun degré desdites facultez, s'il n'a pas étudié pendant trois ans entiers<sup>184</sup>

Après l'obtention du grade de la licence, la possibilité est offerte au candidat de se présenter au grade de docteur qui se solde par un examen public. Au-delà de la durée et de la modalité de validation des grades, l'Édit impose des délais entre les examens, une durée d'étude et le contrôle systématique des inscriptions trimestrielles. Ce dernier détail peut porter préjudice à bien des étudiants.

En dépit de la volonté monarchique de normaliser les études et les collations de grades, les parcours universitaires des étudiants de notre corpus montrent que les entorses à ces règles ne sont pas exceptionnelles au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **2. Une difficile application de l'Édit de Marly**

La logique voudrait que l'on s'attache dans un premier temps au cursus dit « classique ». C'est-à-dire un cursus comprenant la maîtrise-ès-arts, le fameux sésame, le baccalauréat, la licence et le doctorat. Guillaume Alary, natif de Carcassonne, devient maître-ès-arts de la faculté toulousaine en 1782, puis il poursuit son cursus à Montpellier où il obtient les trois grades supérieurs en 1785. En fait ce déroulement n'est ni systématique, ni le plus fréquent.

---

<sup>183</sup> Édit de Marly, article XIII.

<sup>184</sup> Édit de Marly, article IX.

Le cas de figure le plus souvent rencontré consiste en réalité en un cursus incomplet. En effet, la majorité des trajectoires se trouvent lacunaires d'un voire deux grades. Le plus souvent, il s'agit de la maîtrise-ès-arts et de la licence. Dans certains cas, c'est le baccalauréat qui est omis. Bien évidemment au-delà du souci des sources<sup>185</sup>, l'absence de certains grades peut s'avérer changeant selon les périodes. En effet, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cursus dépourvus de baccalauréat ou de licence sont plus fréquents. Jacques Lacassaigne, originaire d'Albi, obtient sa maîtrise en 1713, ainsi que sa licence et son doctorat au sein de la faculté toulousaine la même année. François Bromet<sup>186</sup> sanctionne, ses grades de maître-ès-arts, bachelier et docteur au sein de la faculté cadurcienne en 1737. *A contrario*, la maîtrise-ès-arts est moins négligée. En revanche, plus on avance dans le temps et plus les cursus s'avèrent complets. Seule, la maîtrise-ès-arts est écartée. François Gourg obtient ses trois grades supérieurs en 1786 à l'université de Montpellier en étant dépourvu de la maîtrise-ès-arts. Nous n'avons pas d'explication pour cette négligence envers la maîtrise-ès-arts au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'Édit de Marly est en vigueur jusqu'à la suppression des universités et ce constat est révélateur du désintérêt ou de l'impuissance des autorités.

Enfin pour clore ce passage sur les différentes trajectoires rencontrées dans les cursus, une dernière remarque. Dans certains cas, les étudiants obtiennent leur maîtrise-ès-arts après l'obtention du baccalauréat, voire de tous leurs diplômes ; ou dans un laps de temps rapproché. Maurice Brunet obtient son baccalauréat à Montpellier en 1730 puis sa maîtrise-ès-arts ainsi que sa licence et son doctorat en 1731 également à Montpellier. Antoine Artigues, originaire d'Asprières dans le diocèse de Rodez, obtient l'ensemble de ses grades la même année en 1716 à Montpellier. Pour illustrer le cas le plus fréquent dans ce type de trajectoires plus marginales, prenons l'exemple de Bénigne Beauclau, originaire de Lédergues en Rouergue. Ce dernier a sanctionné l'ensemble de ses grades sur une période très courte entre la maîtrise-ès-arts et les trois autres grades supérieurs. Il obtient sa maîtrise à Avignon en 1753 puis les autres grades l'année suivante. Ce phénomène qui paraît frauduleux, ne l'est pas vraiment. Les étudiants peuvent suivre les cours de la faculté de médecine à partir du moment où ils justifient de leur enseignement artien. La collation des grades n'est pas possible, théoriquement, qu'à condition d'être maître-ès-arts.

---

<sup>185</sup> Le personnel universitaire peut parfois faire preuve de négligence comme le constate Patrick Ferté, notamment concernant les registres d'inscription. Nous pensons également aux étudiants qui dans le cadre de la pérégrination ont pu prendre des grades dans d'autres universités et pour lesquels ces informations sont manquantes.

<sup>186</sup> François Bromet est originaire de Saint-Antonin, diocèse de Rodez.

## II- La peregrinatio academica, une pratique ancienne

La *peregrinatio academica* est une pratique qui prit beaucoup d'ampleur au début de l'époque moderne. Le type de pérégrination auquel nous nous intéressons concerne les pratiques estudiantines. Pour les étudiants, il s'agissait d'une tradition consistant à acquérir leur savoir en allant suivre des enseignements dans les universités les plus réputées d'Europe. Ces pratiques, quoique coûteuses, sont courantes comme en témoignent les frères Platter ou encore Rabelais à travers Pantagruel. Cette démarche humaniste permet aux jeunes hommes d'acquérir un savoir-vivre tout en se forgeant un réseau. La pratique concerne surtout les étudiants en droit, avant ceux de médecine. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la conjoncture politique et religieuse va modifier la finalité et le comportement estudiantin.

Cette pratique freinée par les évolutions politiques et le cloisonnement religieux va devenir plus nationale et moins européenne. En effet, les étudiants du royaume de France sont priés de suivre leurs études au sein des universités du royaume. De plus, le pouvoir monarchique prend conscience qu'il est primordial de se doter d'une justice et d'une bureaucratie compétentes. Dans le cas de la médecine, la pérégrination a un statut particulier qui se confirme au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le voyage académique s'apparente à un apprentissage professionnel mais comme le soulignent Dominique Julia et Jacques Revel, les pratiques régionales ne répondent pas aux mêmes logiques. L'importance du réseau intellectuel est indéniable au regard des correspondances. Ces mêmes chercheurs relèvent, tout comme Patrick Ferté, qu'il a toujours existé cette logique dissociative entre faculté d'étude et faculté de grades, un point qui sera développé plus loin. La pérégrination médicale est toujours active au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur l'ensemble du siècle, près d'un tiers des individus, quel que soit le diocèse, sanctionne son cursus médical en ayant transité par plusieurs universités. Le choix de l'université est prédestiné par le grade que l'on souhaite obtenir. Ainsi se dessine le choix par complaisance où l'on choisit l'université en fonction de ses moyens financiers, du sérieux de ladite université. Sans oublier que le bonnet de docteur décroché à Montpellier reste gage de prestige. Ces comportements laissent entrevoir la mise en place d'une « stratégie estudiantine » dans le cadre des cursus universitaires. Le but pour ces futurs médecins et leur famille est que ces derniers s'installent et prospèrent rapidement.



## **1. Deux stratégies pour les études**

La plupart des cursus sont incomplets comme nous l'avons vu précédemment. Mais que les cursus soient complets ou non, cela n'empêche pas les étudiants de fréquenter plusieurs universités – plus du tiers d'entre eux, comme nous venons de le dire. La majorité a fréquenté la même université à savoir la faculté de médecine de Montpellier. Le diocèse de Rodez comprenant le plus grand nombre d'individus représente la part la plus importante d'étudiants ayant fréquenté une seule université. Vient ensuite le diocèse d'Albi dont les étudiants privilégient l'université de Toulouse. Suivent les diocèses de Lavaur, Carcassonne puis Castres. Dans ce cadre, l'université la plus fréquentée est, sans surprise, celle de Montpellier. Les universités de Toulouse et de Cahors représentent un nombre minime.

La majorité des étudiants suivent l'ensemble du cursus dans la même université à savoir 74% de notre corpus. Une majorité certes, mais nous avons évoqué plus haut les stratégies estudiantines. En effet, l'enjeu est d'importance et il est crucial d'en prendre la mesure. Le coût exorbitant qui pèse sur les familles vient renforcer la difficulté, la nécessité de réussir et de prospérer. Ainsi on observe que bon nombre des carabins vont suivre leurs études dans plusieurs universités, mais pas tous de la même façon : plusieurs comportements se distinguent.

## **2. L'errance d'une partie des étudiants méridionaux**

D'un point de vue général, le choix de deux universités est le plus courant. 25% du corpus a suivi son cursus dans deux universités. La combinaison Toulouse-Montpellier est la plus représentée. Dans ce cas de figure, le diocèse de Rodez détient le plus grand nombre d'individus. Suivent ensuite les diocèses d'Albi, Castres, Carcassonne et Lavaur.

Dans certains cas, les étudiants pouvaient transiter par trois, voire quatre universités. Sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, on compte trois cas pour trois universités et deux pour quatre universités<sup>187</sup>. Il est nécessaire de faire une précision de taille. Les 3 universités de notre étude – Montpellier, Toulouse et Cahors – ne sont pas les seules considérées sur ce point. Si les fréquentations de notre corpus peuvent s'avérer multiples, il n'en reste pas moins que toutes

---

<sup>187</sup> Ces exemples seront détaillés plus loin.

les facultés sont méridionales. Ainsi les universités d'Orange<sup>188</sup> et d'Avignon<sup>189</sup> viennent s'ajouter au réseau pérégrinant de futurs médecins. A l'histoire différente et aux origines apostoliques voire étrangères, ces deux universités représentent en quelque sorte la plaque tournante du grade vite obtenu, sans trop de difficultés. Deux catégories de faculté se dessinent ici. Pour reprendre les termes de Patrick Ferté, il y a la « faculté où l'on étudie et celle où l'on prend son bonnet de docteur<sup>190</sup> ». On remarque ainsi que la plupart des étudiants passant par ces universités y prennent généralement le grade de la maîtrise-ès-arts. Rares sont les cas qui, comme Michel Lagarde, obtiennent un grade supérieur. Étudiant originaire de Sorèze, diocèse de Lavaur, il a suivi un premier cursus à l'université d'Orange puis a poursuivi ses études à Montpellier pour obtention du prestigieux doctorat. Le docteur Dulieu le mentionne comme étant déjà docteur de l'Université d'Orange.

En revanche, on observe que si les étudiants obtiennent leur maîtrise, ils s'inscrivent tout de même dans ces mêmes facultés pour ensuite prendre leur(s) grade(s) dans des facultés plus prestigieuses. En effet, les étudiants doivent justifier du nombre d'inscription pour obtenir leur grade.

Dans certains cas, rares, on note une réorientation. Certains étudiants se prédestinant à une carrière ecclésiastique comme Philippe Pinel, ou encore Félix-Robert Albenque<sup>191</sup>, se tournent finalement vers la médecine.

Autre trajectoire, dont il est nécessaire de parler, au sujet des étudiants dont on trouve la trace car ils sont seulement inscrits. Si l'on se penche de plus près de ces quelques cas, on s'aperçoit que ces étudiants sont d'origine protestante. On retrouve plusieurs de ces cas dans le diocèse de Castres avec Jean Lanthois qui a suivi quelques cours à Montpellier sans y prendre de grade. Dans le même cas, et à la même période, en 1745, Marc-Antoine Malzac suit quelques cours à Montpellier. Il semblerait qu'il ait été diplômé puisqu'il exerce à Castres. Paul Bosc d'Antic a lui aussi suivi des cours à Montpellier mais il a pris ses grades en Hollande. Ce dernier fera carrière comme médecin du roi et technicien. Les descendants de

---

<sup>188</sup> L'université d'Orange fut fondée en 1365. Concernant l'histoire de l'université d'Orange voir HOLLARD (Claude-France), MOREIL (Françoise), (ss dir.), *La principauté d'Orange du Moyen-Age au XVIII<sup>e</sup> siècle : actualité de la recherche historique : actes du colloque de l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse*, Avignon, 17 juin 2005.

<sup>189</sup> L'université d'Avignon fut fondée en 1303. Concernant l'histoire de l'université d'Avignon voir BÉNEZET (Brigitte), *L'université d'Avignon naissance et renaissance, 1303-2003*, Arles, Actes sud, 2003. ; MARCHAND (Pierre-Jean-Abbel), *L'université d'Avignon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1900.

<sup>190</sup> FERTÉ (Patrick), *op. cit.*

<sup>191</sup> Félix-Robert Albenque est originaire de Gabriac dans le diocèse de Rodez. Dans le répertoire de Patrick Ferté, il est mentionné comme clerc et a été ordonné à Rodez en 1772.

ces médecins n'auront pas de souci pour poursuivre leur cursus dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>192</sup>.

### III- Fraudes : pratiques encore courantes au XVIII<sup>e</sup> siècle

Bien que les cursus se soient améliorés avec le temps, les attitudes explorées ci-dessus révèlent qu'il a fallu un certain temps à la loi, la réforme de l'Édit de Marly, pour se mettre en place. Cela laisse supposer que la fraude reste présente telle une maladie incurable. La pratique frauduleuse constitue un caractère indéniable de la décadence universitaire sous l'Ancien Régime que l'on parle d'un point de vue institutionnel ou étudiantin.

#### 1. État de la question et évolution depuis le début de l'époque moderne

La décadence et les pratiques frauduleuses ont été dénoncées dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Les universités de Cahors et Toulouse sont gangrenées par le phénomène tout comme celles d'Orléans, Avignon ou Orange. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Louis XIV charge Charles d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Toulouse, Claude Bazin, seigneur de Bezons ainsi que le Sieur de Froidour de mener une enquête auprès des universités de Toulouse et de Montpellier<sup>193</sup>. Le rapport d'inspection établi en 1668 accable l'université de Toulouse quant à la collation des grades, l'état des bâtiments et le comportement des étudiants. Comme le rappelle Patrick Ferté, l'autonomie financière des universités du royaume fut une tare. La pauvreté laissant libre cours aux abus, « pauvreté n'est pas vice, mais elle peut le favoriser <sup>194</sup> ». D'un point de vue institutionnel, les universités sont dans une misère matérielle. L'enquête effectuée en 1667 déplore le mauvais état des bâtiments universitaires que les capitouls rechignent à entretenir. La faculté de médecine est décrite comme « mal en ordre et tres mal entretenue <sup>195</sup> ». Le constat est le même à Cahors.

Les autres abus majeurs concernent la collation des grades et tout ce qui s'y rapporte à savoir les inscriptions, la présence en cours, les examens. Car si l'on parle souvent des étudiants, les professeurs ne sont pas exempts de récrimination. Ces abus sont dénoncés dans de nombreux

---

<sup>192</sup> Ces médecins ont déjà été signalés dans le premier chapitre.

<sup>193</sup> LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse en instance de réforme (1660-1679). L'inspection des commissaires royaux de 1667*, mémoire de maîtrise, 2005.

<sup>194</sup> FERTÉ (Patrick), « L'autonomie des universités françaises sous l'Ancien Régime. Un bilan peut édifiant » in *Annales du midi*, n°268, octobre-décembre 2009, p.551.

<sup>195</sup> *Procès-verbal des commissaires royaux*, 1668, Ms 659, f° 32 à 80, BMT.

témoignages. Ajoutons des universités comme Orléans, Avignon ou Orange dont la réputation n'est plus à faire et qui sont les dignes représentantes d'un cursus de complaisance. Charles Perrault dans ses mémoires<sup>196</sup> relate son périple à Orléans et les circonstances anecdotiques avec lesquelles il a obtenu son grade de licencié.

La fraude est aussi proprement estudiantine. Sans les étudiants, la fraude ne serait pas. Ce comportement estudiantin s'accompagne de violence et de désinvolture. Ces troubles sont dénoncés depuis plusieurs siècles à Toulouse<sup>197</sup> comme à Cahors. A Toulouse, les capitouls et l'université tentent d'enrayer les désordres causés par ces derniers. Les enquêtes en font également part.

A l'issue de cette inspection qui concerne, les universités de Toulouse et de Montpellier, Louis XIV fit promulguer sa réforme de 1679-1680 portant règlement aux études de droit. La théologie étant dans tout ce marasme plus ou moins épargnée. Le tourbillon estudiantin persiste à Toulouse tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle comme en témoignent les archives capitulaires. Les étudiants sont relativement violents au sein et surtout en dehors de l'université. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, 21 arrêts sont promulgués à l'encontre des étudiants de 1706 à 1787, leur interdisant de s'attrouper ou encore de porter des armes<sup>198</sup>. Une même tentative de brider la jeunesse estudiantine avait été entreprise au siècle précédent à Toulouse<sup>199</sup>, sans succès. Jules Barbot souligne qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les étudiants étaient aussi turbulents qu'au siècle précédent<sup>200</sup>. Cette remarque s'applique au siècle des Lumières. Même si cet aspect n'est pas essentiel pour notre problématique, il constitue une part non négligeable du paysage contextuel dans lequel elle se situe.

Guy Patin<sup>201</sup> dans ses écrits déplore les mêmes pratiques à double teinte, tout comme Guillaume de Maran<sup>202</sup>, professeur et doyen de la faculté de droit de l'université de Toulouse. Notons qu'en règle générale, la décadence est présente dans l'ensemble des universités du

---

<sup>196</sup> PERRAULT (Charles), *Mémoires contenant « beaucoup de particularités & d'anecdotes intéressantes du ministère de M. Colbert »*, Avignon, 1759, p.20-23.

<sup>197</sup> Sur la question de la violence estudiantine à Toulouse au Moyen-Age voir la thèse de Sophie BROUQUET, *La violence des étudiants toulousains de 1460-1610*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Toulouse, EHESS, 1982.

<sup>198</sup> A ce sujet voir la liste figurant en annexe.

<sup>199</sup> Concernant la violence estudiantine à Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle voir LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse...*, *op. cit.*, concernant la violence estudiantine au XVIII<sup>e</sup> siècle, LEWEZYK (Anaïs), *Les étudiants hors les murs de l'université de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master2, Université Toulouse - Le Mirail, 2009.

<sup>200</sup> BARBOT (T), *Chroniques, op. cit.*, p.180.

<sup>201</sup> Guy Patin, professeur de l'université de Paris.

<sup>202</sup> MARAN Guillaume de, *Remonstrance de la necessite de restabllir les universitez, pour le restablissement de l'Estat, et les moyens de ce faire*, 1615.

royaume<sup>203</sup>. Le cas est similaire à Cahors où la fraude est déjà relatée dès le XVI<sup>e</sup> siècle comme en témoigne Rabelais à travers le personnage de Pantagruel ou encore dans l'œuvre occitane anonyme *Scatabronda*<sup>204</sup>.

Observons de plus près la situation de l'université de Montpellier décrite par Guy Patin :

La plupart des médecins de Montpellier ont icy étudié avant que d'y aller prendre leurs degrez, et nous ont plus d'obligation qu'à ceux qui leur donné des bulles et du parchemin pour de l'argent. Ceux de Rouen, qui sont la plupart docteurs de Montpellier, ont publié et reconnu en leur factom, il y a deux ans ; qu'ils nous estoient bien plus obligez de leur avoir enseigné leur art qu'à ceux de Montpellier, qu'ils avoient vendu leurs degrez ; nous sçavons bien comment on y refuse point les premiers degrez et comment on y obtient aisément les seconds [...] il n'y a que trois cents ans que Montpellier est en France, auparavant ce n'estoit que barbarie<sup>205</sup>

Il faut cependant prendre les propos de Patin avec parcimonie compte-tenu de son animosité envers la rivale montpelliéraine.

Suite à ces nombreuses dénonciations, le pouvoir réagit donc en promulguant l'Édit de Marly en 1707. Cette mesure intervenant dans l'ensemble du royaume est destinée à s'appliquer à l'ensemble de l'enseignement médical. Les programmes sont modifiés et la collation des grades plus réglementée. Désormais il ne sera plus possible de délivrer la licence et le doctorat le même jour ou tout au moins à peu d'intervalle du baccalauréat.

Mais malgré l'Édit de Marly, la fraude persiste : l'université de Cahors est supprimée en 1751 pour cette raison<sup>206</sup>. De plus, de nouvelles ordonnances royales en 1736 et 1754 vinrent rappeler aux professeurs la nécessité de se conformer à l'Édit de 1707, réitérations typiques de l'Ancien Régime, toujours signes de l'incapacité du pouvoir à faire appliquer ses décisions.

Nous avons déjà croisé Jean Mailhès (chapitre 2.3) de l'université de Cahors, dont la nomination au poste de doyen s'apparenterait à une farce. Un autre épisode malheureux le concernant vient corroborer notre propos. Décrit par Patrick Ferté comme un « usurpateur zélé », Mailhès s'avère opportuniste. Son zèle est à nouveau mis en cause dans le cadre de trafic de grades dans les années 1740. Antoine Bellegarde, originaire de Fauch, diocèse d'Albi et fils de médecin rouergat, aurait obtenu son bonnet de docteur de façon illégale. Patrick

---

<sup>203</sup> On retrouve de nombreux témoignages dans l'ouvrage de Dominique Julia et Roger Chartier, *Histoire des populations étudiantes en Europe*, *op. cit.*

<sup>204</sup> *Scatabronda* est une œuvre anonyme écrite en patois quercynois déjà présentée au chapitre précédent.

<sup>205</sup> TRIARE (P), *Lettres de Gui Patin 1630-1672*, Paris, ed. Champion, 1907, p.442.

<sup>206</sup> Édit de mai 1751, enregistré au Parlement de Toulouse le 23 juin 1751.

Ferté démontre comment le père de cet étudiant a acheté un doctorat pour son fils « sans grande étude ny erudition <sup>207</sup> » à un professeur cadurcien. Les soupçons pèsent lourdement sur Mailhès, professeur à l'université à cette période. En effet, l'université de Cahors était assez connue pour la modicité de ses grades. Les soucis y sont nombreux : absentéisme des étudiants, contravention au règlement fixant des interstices entre les graduations ou encore hérédité des chaires.

Une autre affaire semble rappeler que de tels désordres touchent également l'université de Montpellier, si l'on en croit la querelle éclatant entre les professeurs de Toulouse et ceux de Montpellier. En 1783, les professeurs de la faculté de Toulouse furent alertés du comportement frauduleux de certains étudiants allant à Montpellier<sup>208</sup>. Ces derniers se vantaient de pouvoir s'inscrire et obtenir leur grade sans justification, et ce malgré les règlements. Les professeurs toulousains envoyèrent une missive à leurs homologues de Montpellier pour les prévenir et leur prier de remédier au dit problème.

Même s'il faut prendre un certain recul par rapport à ces rumeurs, les actes des professeurs en témoignent : la fraude est bien présente à Montpellier.

Hélène Berlan soulève, elle aussi, une fraude à deux visages, institutionnelle et estudiantine, mais définie de façon différente. Tout d'abord, d'un point de vue institutionnel, il existe une « complicité<sup>209</sup> » : une entente tacite entre les universités d'Orange et de Montpellier. Il est vrai que les pratiques existantes entre les deux universités révèlent une habitude si ancrée qu'elle semble indéracinable. Perdurant tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet usage est dénoncé en 1782 par un professeur d'Orange, François Vitalis auprès des professeurs de Montpellier.

Comme le souligne, Hélène Berlan, seul un quart des étudiants de Montpellier terminent leurs études dans la faculté languedocienne en respectant une durée minimale de 3 années. Ce constat est le même pour les deux universités méridionales.

## **2. La fraude dans les universités méridionales**

En dépit de progrès constatés dans les universités au XVIII<sup>e</sup> siècle, la fraude, singulièrement pour l'obtention des diplômes de médecine, demeure un fléau à la fin de l'Ancien Régime.

---

<sup>207</sup> FERTÉ (Patrick), « Vénalité et trafic de grades à l'université de Cahors » in bulletin de la Société des études du Lot, 1978.

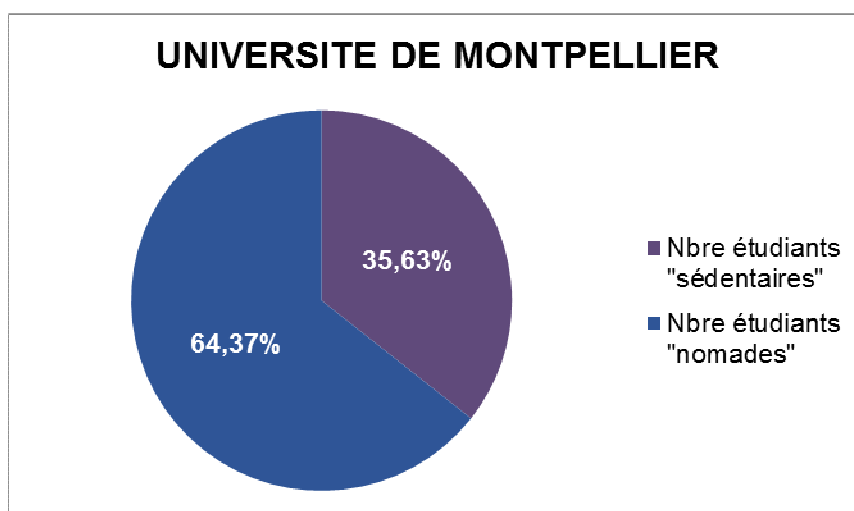
<sup>208</sup> Délibérations de la faculté, registre 12, BIU Toulouse, f°44 et 47.

<sup>209</sup> BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., p.196.

Afin de mettre en évidence le recours au circuit de complaisance, nous parlerons d'étudiants « sédentaires » pour ceux qui obtiennent leurs grades dans la même université et d'étudiants « nomades » pour ceux qui ont fréquenté plusieurs universités.

En effet la fréquentation des universités d'Avignon et d'Orange explose alors : c'est qu'elles deviennent ainsi à part entière membres d'un parcours de complaisance, inscrite dans un pseudo schéma de pérégrination. Comme cela a été (*supra*, 1.1), les étudiants ont rarement suivi l'ensemble de leur cursus au sein de la même université. Les trois universités diplômantes qui nous concernent comptent toutes des docteurs « nomades ». La proportion la plus élevée est détenue par Montpellier. Seule université de notre étude dont le nombre de nomades dépasse celui des sédentaires soit 64,37 % de ses effectifs<sup>210</sup> (figure 29).

Figure n°29 : Répartition des étudiants nomades et sédentaires de l'université de Montpellier



Pour Toulouse et Cahors, la part d'étudiants nomades représente, respectivement, 21% et 25%. Cette attractivité de Montpellier peut s'expliquer par la proximité géographique, mais aussi la réputation des deux facultés provençales. Le lien avec ces deux facultés est moins évident pour Toulouse et Cahors. Cette combinaison, selon Patrick Ferté, est à double sens. On peut terminer son cursus à Orange ou sa voisine ou bien le débiter. Les carabins de cette étude étant exclusivement diplômés de Toulouse, Cahors ou Montpellier, ils ne font que débiter leur cursus pour y « prendre des inscriptions » (c'est-à-dire s'inscrire chaque trimestre et en obtenir l'attestation) ou le grade de maîtrise-ès-arts.

<sup>210</sup> Il s'agit des 250 étudiants de notre corpus, diplômés de Montpellier.

En effet, le cas de la fréquentation de trois voire quatre universités à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle reste une pratique peu courante. Nous avons abordé cette typologie un peu plus haut. Cinq étudiants, tous rouergats, illustrent une fréquentation multiple. Prosper Garrigues<sup>211</sup>, Jean-Joseph Francinhes Dufau<sup>212</sup> et Joseph Bosc de Cambaurie<sup>213</sup> ont tous les trois fréquenté trois universités différentes durant leur cursus. Ces étudiants ont tous les trois obtenu leur maîtrise-ès-arts à Avignon puis les autres grades à Montpellier. Ils ont pris des inscriptions ailleurs, à savoir à Orange ou Toulouse. Prosper Garrigues s'inscrit à Toulouse en 1761 puis prend sa maîtrise pour terminer par la suite son cursus à Montpellier en 1764. Jean-Joseph Francinhes Dufau s'inscrit à Orange puis obtient sa maîtrise à Avignon en 1773. Il sanctionne enfin l'ensemble des grades supérieurs à Montpellier en 1774. Joseph Bosc de Cambaurie s'inscrit à Orange en 1770, obtient sa maîtrise à Avignon en 1771 puis le baccalauréat en 1773, la licence et le doctorat en 1776. Les grades supérieurs ont été obtenus à Montpellier. Cependant Joseph Bosc de Cambaurie semble avoir respecté le délai imposé par la réforme.

Les deux rouergats restants sont les seuls cas d'étudiants nomades du corpus ayant transité par quatre universités différentes : François-Amans Doumergue et Jean-Baptiste Bô. François-Amans Doumergue<sup>214</sup> s'inscrit en médecine à Toulouse puis transite par Avignon puis Orange pour prendre ses grades baccalauréat, licence et doctorat la même année en 1776. Son parcours illustre à lui seul plusieurs dysfonctionnements : tout d'abord l'obtention de plusieurs diplômes le même jour par conséquent le non-respect des délais imposés par l'Édit de Marly, puis l'omission de la maîtrise. Jean-Baptiste Bô<sup>215</sup> est le seul de notre corpus à avoir transité par une université plus éloignée. Il suit des études de philosophie à la faculté des arts d'Orléans. Il passa prendre des inscriptions à Orange en 1769 pour obtenir sa maîtrise à Avignon. Il obtient ses trois grades à la faculté de Montpellier en 1770. Là aussi, l'interstice ainsi que la durée des études ne sont pas respectés.

Les parcours de complaisance sont moins visibles au sein des facultés cadurcienne et toulousaine. A Cahors, on retrouve deux combinaisons : Cahors-Toulouse ou Cahors-Orange. A Toulouse, il n'y a que deux cas et la combinaison ne se fait qu'avec Montpellier. En définitive, le lien avec Orange et Avignon n'est visible qu'avec Montpellier. Même si la

---

<sup>211</sup> Prosper Garrigues est originaire de Brousse, diocèse de Rodez.

<sup>212</sup> Jean-Joseph Francinhes Dufau est originaire de Vézins-de-Lévézou, diocèse de Rodez.

<sup>213</sup> Joseph Bosc de Cambaurie est originaire de Cassuéjoul, diocèse de Rodez.

<sup>214</sup> Il est originaire d'Estaing, diocèse de Rodez.

<sup>215</sup> Il est originaire de Mur-de-Barrez, diocèse de Rodez.



plupart des étudiants, majoritairement docteurs de Montpellier, prennent un grade à Avignon, le passage de beaucoup d'entre eux par l'université d'Orange ne peut être occulté.

#### IV- Les abandons et le coût des études

Deux aspects, intimement liés, doivent compléter ce tableau du cursus universitaire : l'abandon des études et leur coût. Quand bien même nous n'étudierons que les acteurs ayant mené à terme leur cursus, ces facteurs jouent un rôle discret mais crucial dans le contexte dans lequel ils évoluent.

##### 1. Le coût des études

La question financière ou plutôt pécuniaire est une variable non négligeable dans l'approche des trajectoires étudiantes, le coût des études changeant en fonction des universités. Aux droits universitaires doit s'ajouter le coût de la vie dans la ville universitaire. Au-delà du prestige, cette donnée pouvait bien entendu déterminer le choix des familles. Ainsi à Montpellier, les coûts sont plus élevés qu'à Toulouse et Cahors. Ces dépenses n'ont évidemment rien à voir avec celles qu'exigeaient une ville comme Paris où les coûts sont exorbitants.

Les droits universitaires sont fixés par les statuts des universités. Les ouvrages d'André Finot et docteur Dulieu<sup>216</sup> donne le détail des frais, à savoir :

- 4 livres par immatriculation
- 22 livres pour le baccalauréat
- 50 livres pour les examens *per intentionem* (examens intermédiaires)
- 21 livres pour l'examen probatoire de licence
- 12 livres pour l'acte de licence ainsi que 30 sous pour les cierges
- 50 livres pour les triduanes (examens intermédiaires)
- 39 livres et 10 sous pour le doctorat

Les frais supplémentaires engendrés par la licence et le doctorat furent réduits par différents statuts.

---

<sup>216</sup> FINOT (André), *op. cit.*, p.11 ; DULIEU (Louis), *La médecine à Montpellier...*, *op. cit.*, p. 98. Ces tarifs émanent d'une affiche datant de 1728, *Affiche donnant les tarifs des droits de scolarité à l'Université de médecine de Montpellier en 1728*, Archives de la faculté de médecine de Montpellier.

A Toulouse, les cours étaient initialement gratuits. Les droits d'examen y étaient assez peu élevés<sup>217</sup> :

- 38 livres et 12 sols pour le baccalauréat
- 61 livres 18 sols et 30 deniers pour la licence et pour le doctorat

En ce qui concerne l'université de Cahors, selon plusieurs études, le coût de la vie et des droits universitaires y étaient avantageux. Comme le souligne Patrick Ferté, la « facilité d'y vivre »<sup>218</sup> faisait de Cahors une ville attractive en particulier pour les étudiants les moins aisés.

Les droits universitaires comprennent les droits des professeurs ainsi que ceux des officiers et du personnel de la faculté. En revanche, il n'est pas fait mention des dépenses complémentaires variables en fonction des facultés. Les professeurs font l'objet d'attentions particulières jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **2. Une influence certaine sur l'abandon des études**

Ces coûts ne sont pas anodins, et entraînent parfois l'abandon des études, thème abordé par Hélène Berlan, dans sa thèse<sup>219</sup>. En dehors des motifs graves accidentels (blessures, décès), deux facteurs semblent dominer : l'aspect financier, logiquement, et l'aspect confessionnel. Ce dernier cas est possible dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'autre moitié tendant vers une certaine souplesse à l'égard des étudiants de sensibilité protestante.

Plus souvent, l'abandon est financier ou conjoncturel. Dans notre corpus, s'y apparente le cas des étudiants ayant entamé un cursus dans l'une des principales facultés pour terminer une faculté de moindre importance. Par exemple, certains étudiants s'inscrivant à Montpellier puis Toulouse, ou inversement, en passant par Orange ou Avignon, pour ensuite prendre le grade dans l'une des facultés majeures. Ces semi-abandons (en fait ces bifurcations en milieu de parcours) ne sont pas réductibles aux stratégies liées à la fraude ou à la réputation des établissements. Les coûts rentrant de toute évidence en jeu ici. Cahors, Avignon et Orange sont réputées pour le coût moindre des études.

---

<sup>217</sup> Les droits universitaires de la faculté toulousaine sont détaillés dans BARBOT (Jules), *Chroniques de la faculté de médecine*, op. cit., p. 184. Ces droits figurent dans le *Registre des Inscriptions de médecine, 1702-1720*, AMT.

<sup>218</sup> FERTÉ (Patrick), op. cit., p.208.

<sup>219</sup> BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier...*, op. cit.

Nous ne cherchons pas ici à formuler des affirmations mais simplement à poser quelques remarques sur l'influence du coût des études sur la vie des étudiants et la réussite de leur cursus. Le coût des études induit les frais universitaires mais aussi le logement. Certains témoignages attestent du coût élevé de la vie pour les étudiants et leur famille. Ne pouvant pas toujours bénéficier d'une bourse, nombreux sont ceux qui essaient de gagner de l'argent. Philippe Pinel donnait ainsi des cours durant sa scolarité à Toulouse mais aussi lors de son passage à Montpellier.

Le logement représente également un problème. Les étudiants sont généralement logés durant leurs études. Les conditions d'hébergement varient selon les revenus de la famille. A Toulouse, les étudiants sont logés chez des artisans ou, lorsqu'ils sont issus d'une famille plus aisée, chez des membres de la bourgeoisie d'office<sup>220</sup>. François Pellet, docteur de Montpellier en 1724, mentionne dans l'un de ses envois à la Société royale de médecine, qu'il fut logé avec le docteur Martin, médecin à Avignon, chez le professeur d'Haguenot pendant ses études<sup>221</sup>. Jean Prat<sup>222</sup>, médecin rouergat exilé en Louisiane, témoigne des préoccupations. Alors que son neveu fait ses humanités à Toulouse, Jean Prat voudrait que ce dernier puisse bénéficier du meilleur enseignement en matière de médecine. Il souhaite donc l'envoyer à Montpellier, mais a conscience de la difficulté que son neveu aurait à se loger. Dans une lettre de 1741<sup>223</sup>, il demande ainsi à Bernard de Jussieu de bien vouloir accorder sa protection.

J'ai reçu une lettre d'un de mes neveux écrite de Toulouse en date du 1<sup>er</sup> avril 1740, il me marque qu'il y étudie en philosophie qu'il s'applique beaucoup, et qu'il auroit grande envie de se faire médecin, s'il avoit les secours nécessaires comme je suis disposé à l'aider, je luy destine 600 lt pour cette année [...] c'est un garçon d'environ 17 ou 18 ans qui m'a paru promettre beaucoup. Si votre amy Mr Fires prenoit des pensionnaires, je serois bien aise qu'il le prit chez luy.

Nous nous limiterons ici au stade du questionnement, l'étude portant sur l'ensemble des étudiants diplômés de trois universités méridionales, et non sur l'ensemble des étudiants inscrits. Cependant nous avons pu remarquer quelques cas de figure qui pourraient s'apparenter à des cas d'abandon. Certains étudiants ont seulement pris leur inscription au

---

<sup>220</sup> Voir LEWEZYK (Anaïs), *Les étudiants hors les murs...*, *op. cit.*. Les conditions d'hébergement des étudiants y sont abordées.

<sup>221</sup> ANM – SRM 178 d°25 p°8 – Pellet.

<sup>222</sup> Jean Prat est un médecin originaire de Laguiole dans le diocèse de Rodez. Il est docteur de l'université de Montpellier. Les aspects biographiques le concernant seront abordés au chapitre 9.

<sup>223</sup> Lettre du 30 avril 1741, Nouvelle-Orléans.

sein de la faculté mais n'ont pas poursuivi. Ils ont très certainement suivi des cours. Cette proportion faible d'étudiants n'est autre que la proportion protestante de notre étude. La faculté de médecine de Montpellier acceptait les étudiants protestants. Ainsi l'on note que Marc-Antoine Malzac s'est inscrit à Montpellier en 1745, y a suivi des cours mais n'y a pas pris ses diplômes. Pourtant l'on sait que par la suite, il exerçait à Castres avec plus ou moins de difficultés. Ceci dit son cursus complet reste méconnu. Nous retrouvons le même cas de figure avec Paul Bosc d'Antic<sup>224</sup>, qui s'inscrivit lui aussi à Montpellier sans y prendre de degrés. Patrick Ferté note que Bosc d'Antic, de confession protestante, a poursuivi ses études de théologie à Lausanne puis en médecine à l'université de Hardewijck en Hollande où il obtient son doctorat. Certaines pratiques soulèvent la question de l'exercice illégal de la médecine notamment pour les médecins de confession protestante. Rappelons le cas de Malzac (supra, chapitre 1).

\*\*\*

Les cursus des étudiants en médecine s'avèrent multiples. Ils mettent en lumière des stratégies estudiantines visant une graduation à moindre coût et dans le meilleur des cas rapide. En somme, le fait que l'Édit de Marly soit mal appliqué tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quel que soit le cursus, les étudiants méridionaux poursuivent un seul et même but : l'obtention du bonnet de docteur. Les examens pour parvenir au doctorat devraient être le reflet de l'enseignement et peut-être celui de la pensée médicale. Ce passage crucial dans le parcours du devenir médecin nous offre une opportunité documentaire : face au problème récurrent de l'histoire des idées suivant les évolutions par le haut, nous pouvons ici en partie mesurer l'impact des dynamiques scientifiques sur les étudiants par le biais des sujets d'examen, reflets de l'enseignement, de ses choix et de ses priorités.

---

<sup>224</sup> Paul Bosc d'Antic est né à Pierre-Ségade dans le diocèse de Lavaur. Après la poursuite d'un cursus à l'étranger, il occupe d'importantes fonctions dès son retour en France au cours des années 1780. Il devient médecin du roi par quartier et s'intéresse à d'autres domaines que l'art de guérir. Son fils, Louis, proche de la famille Roland, embrasse une carrière de naturaliste. Il est l'un des fondateurs de la Société d'Histoire naturelle de Paris où il côtoie Pinel. A ce sujet, voir CHAPPEY (Jean-Luc), *Des naturalistes en Révolution. Les procès-verbaux de la Société d'histoire naturelle de Paris (1790-1798)*, Paris, Éditions du CTHS, n°9, 2009.



## **Chapitre 4 :**

### **Les sujets d'examens - preuve de l'évolution médicale au sein de l'université ?**

#### **Éléments de comparaison Toulouse-Montpellier.**

La formation médicale est ponctuée par l'obtention de diplômes, qui sont sanctionnés par des examens. La pensée médicale a connu plusieurs évolutions tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'étude des sujets d'examen peut être un moyen d'appréhender cette question au ras du sol universitaire.

Dans ce chapitre, nous ne nous sommes intéressée qu'aux trois diplômes précédant le doctorat. La raison principale en est le manque de sources. Les registres de graduation ne révèlent aucunes informations relatives au sujet d'examen pour le doctorat. Hélène Berlan, dans sa thèse, a analysé les sujets de thèse de baccalauréat, dégagant ainsi les grandes thématiques traitées tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, à la faculté de médecine de Montpellier, les étudiants avaient la possibilité d'imprimer leur thèse de baccalauréat. Cette pratique n'est devenue obligatoire qu'à partir de 1773 ce qui explique que nous ne disposions pas de l'ensemble des sujets de notre corpus. Le docteur Dulieu a dressé la liste des thèses imprimées ainsi que le nom de leur auteur<sup>225</sup>. A Toulouse, les thèses de baccalauréat n'étaient pas imprimées. De plus, les registres de graduation ne permettent pas de connaître les sujets traités par les candidats. En revanche, dans les registres de la Chancellerie<sup>226</sup>, il est possible de

---

<sup>225</sup> DULIEU (Louis), *Ibid*, p.1027. Le docteur Dulieu recense les thèses retrouvées à Montpellier et dans d'autres fonds.

<sup>226</sup> Registre de la chancellerie, ms 12, Service du livre ancien, Université Toulouse 1.

relever les sujets de maîtrise-ès-arts mais aussi de licence en médecine. Bien qu'une partie de ces archives aient été transférées à Toulouse après 1751, l'université de Cahors, pour des raisons de sources lacunaires, n'est pas concernée par ce chapitre.

Si la comparaison n'est pas linéaire entre les deux grands pôles languedociens, cela permet dans un premier temps de distinguer une évolution sur l'ensemble de la période, et pourquoi pas, de s'interroger sur l'éventuelle influence des professeurs bien que les examens et leurs modalités soient différents.

### **I- La maîtrise-ès-arts à l'Université de Toulouse : traduction d'un paradoxe**

Avant d'accéder aux facultés supérieures, le carabin doit obtenir sa maîtrise-ès-arts. Il s'agit, en effet, du premier grade des cursus en théologie et en médecine. Il est délivré par la faculté des arts comme le rappelle l'Édit de Marly :

*"Aucun de nos sujets ne pourra estre admis aux degrez dans les facultez de Medecine, s'il n'est Maitre es arts de quelqu'une des universitez de nostre royaume<sup>227</sup>."*

Boris Noguès<sup>228</sup> souligne que la maîtrise est un examen bien plus compliqué que la licence et le baccalauréat et il constate qu'une minorité d'étudiants accèdent au grade de maître-ès-arts. Sur l'ensemble du corpus, la part de gradués en maîtrise est de l'ordre d'environ un tiers soit quatre-vingt onze individus<sup>229</sup>, alors que ce grade est obligatoire pour poursuivre un cursus médical. Les maîtres-ès-arts toulousains sont soixante-sept. Boris Noguès y voit un double intérêt : « connaître les notions vues en cours et être capable de les présenter oralement en latin<sup>230</sup> ». Il constate des disparités sur l'ensemble du territoire du royaume de France : tous les élèves qui suivent des cours au collège ne prennent pas nécessairement leur grade. Il met également en évidence la double utilité de la maîtrise-ès-arts, à la fois scolaire et sociale, avec une « double fonction théorique de validation des études de philosophie et d'accès aux

---

<sup>227</sup> Édit de Marly, article XXVIII

<sup>228</sup> NOGUÈS (Boris), « La maîtrise ès arts en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire de l'éducation*, 124, 2009, p.95-134.

<sup>229</sup> Nous faisons ici référence aux maîtres-ès-arts des facultés de Montpellier, Orange et Avignon.

<sup>230</sup> NOGUÈS (Boris), « La maîtrise ès arts... », *op.cit.*, p. 95.

facultés supérieures<sup>231</sup> ». L'utilité scolaire est notoire, ne serait-ce que par les exigences fixées à l'Édit de Marly ; l'utilité sociale, quant à elle, est selon nous moins évidente au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>232</sup>. On ne connaît pas le déroulement exact des modalités d'examen mais l'on sait en revanche qu'à Toulouse, les étudiants sont interrogés sur deux sujets, tirés au sort, qui portent sur des questions de sciences et sur des questions philosophiques et non plus sur un passage d'un livre d'Aristote comme c'était le cas au XVII<sup>e</sup> siècle. On ignore également si les professeurs préparaient un nombre égal de sujet dans l'une et l'autre des matières.

Dans le cadre de notre étude, on compte soixante-sept maîtrises toulousaines et nous n'en avons retrouvé que cinquante-six. La plupart des étudiants ont obtenu leur maîtrise à Toulouse puis ont poursuivi leur cursus à Montpellier<sup>233</sup>. Rappelons que la maîtrise-ès-arts n'est pas nécessaire pour entamer un cursus dans les facultés supérieures. En revanche, le grade, issu de l'antichambre des deux facultés de médecine et de théologie, est obligatoire pour obtenir un degré supérieur. Selon Boris Noguès, cette possibilité laissée aux étudiants serait un facteur d'abandon<sup>234</sup>. Et cet examen montre un réel décalage entre l'enseignement prodigué durant les années de philosophie et l'examen, ces modalités n'intégrant pas le cursus d'humanité.

Concernant les sujets proposés, nous ne pouvons être aussi précis que Boris Noguès. Tout d'abord parce que notre étude ne porte que sur un siècle, l'évolution dans le temps étant de ce fait difficilement quantifiable. Mais, il serait également plus approximatif d'affirmer une réelle évolution des sujets en n'étudiant que les membres de notre corpus et non l'ensemble des maîtres-ès-arts du siècle à l'université de Toulouse<sup>235</sup>. L'évolution de l'enseignement de la philosophie étudiée par Laurence Brockliss<sup>236</sup> est-elle évidente ici ? Rien n'est moins sûr. Rappelons que la faculté des arts est celle où l'on fait sa philosophie avant d'accéder aux facultés supérieures et qu'une part importante de ses étudiants se destine à des

---

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 97

<sup>232</sup> La maîtrise-ès-arts est également le premier grade permettant l'accès à la faculté de théologie. Avant l'édit de Marly, ce grade était prisé des étudiants se destinant à une carrière ecclésiastique car il facilitait l'accès à l'enseignement et aux bénéfices ecclésiastiques.

<sup>233</sup> Point abordé aux chapitres 2 et 3.

<sup>234</sup> Ce point illustre l'une des pratiques estudiantines révélée au chapitre 3.

<sup>235</sup> Au moment où nous avons entrepris ce travail, cet aspect relatif à la faculté des arts toulousaine restait inédit. Or entre temps, Patrick Ferté a lui aussi entrepris une étude, docimologique de surcroît, sur les sujets artiens de cette faculté pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans le cadre de l'élaboration d'un ouvrage sur l'université de Toulouse, FERTÉ (Patrick), BARRERA (Caroline), *L'Histoire de l'Université de Toulouse de 1229 à nos jours*, à paraître, Toulouse, Privat.

<sup>236</sup> BROCKLISS (Laurence W. B.), "L'enseignement médical et la Révolution. Essai de réévaluation" in *Histoire de l'éducation*, n°42, mai 1989, p.79-110.



études de théologie. Mais il faut également prendre en considération le fait que les « humanités », comme on les appelait autrefois, étaient notamment enseignées par les Pères de la doctrine chrétienne ainsi que par les Jésuites. Les détails sur le déroulement restent flous notamment en ce qui concerne la durée. Pour autant les travaux menés sur les collèges parisiens nous apportent quelques éclaircissements<sup>237</sup>. Les registres révèlent les sujets d'examen mais aussi les professeurs examinateurs : Philippe Pinel est interrogé en 1767 par le Père Bonnafous sur l'immortalité de l'âme et l'origine des sources.

L'analyse des sujets des membres de notre corpus devrait refléter l'enseignement reçu durant deux années au sein du collège de l'Esquile et au collège royal, à savoir enseignement de la logique, la métaphysique et l'éthique la première année et la seconde année était consacrée à la physique. Les cours de physique entendaient embrasser plusieurs domaines à la fois « une philosophie de la nature, un cours de cosmographie, un traité de physique proprement dite, des notions de chimie, d'histoire naturelle et de géographie physique »<sup>238</sup>. Ainsi les sujets artiens relèvent à la fois de la physique et de la métaphysique. Le nombre de sujets de physique est plus important dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour autant, la combinaison des deux matières n'est pas systématique. Dans certains cas, les candidats sont interrogés sur deux sujets de physique ou deux sujets de métaphysique<sup>239</sup>. On comptabilise ainsi 21 sujets entre 1722 et 1744 et 31 entre 1750 et 1784. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sujets métaphysiques sont moins importants avec seulement trois sujets entre 1729 et 1744 contre 18 entre 1750 et 1784. A ce stade nous pouvons faire une première remarque : dans les deux domaines, les sujets sont en nette augmentation. Les sujets de métaphysique ont été multipliés par cinq. Ce dernier constat à défaut d'être inquiétant nous interpelle. Cette évolution peut-elle s'expliquer par le fait qu'« il est des physiciens plus philosophes, et d'autres plus scientifiques » ?<sup>240</sup> Nous serions tenté de répondre par l'affirmative.

---

<sup>237</sup> Sur l'histoire de l'université de Paris et de ses collèges voir JOURDAIN (Charles), *Histoire de l'université de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1862-1866. ; COMPÈRE (Marie-Madeleine), NOGUÈS (Boris), « La direction d'établissement dans les collèges de l'université de Paris sous l'Ancien Régime », *Histoire de l'éducation*, 90 | 2001, 21-78. ; NOGUÈS (Boris), *Une archéologie du corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1598-1793)*, Paris, Belin, 2006, 240 p. Sur l'histoire des collèges, voir COMPÈRE (Marie-Madeleine), JULIA (Dominique), *Les collèges français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, ed. CNRS, 3 vol. parus, 1984-2002.

<sup>238</sup> DAINVILLE (François de), *L'enseignement des Jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, ed. de Minuit, 1978.

<sup>239</sup> Joseph Dufaug, natif de Rabastens, est interrogé en 1737 sur la fermentation et la digestion. En 1772, Bernard Lafon, natif d'Albi, est interrogé sur l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

<sup>240</sup> DAINVILLE (François de), *Ibid*, p. 364.

L'importance de la métaphysique dans les sujets proposés nous amène à nous interroger sur leur intérêt pour de futurs étudiants en médecine. Les sujets étant récurrents tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, que penser de leur pertinence en pleine période des Lumières ? Nous avons fait le choix d'aborder l'aspect purement philosophique d'abord avant de nous pencher sur l'aspect scientifique à travers la physique. Ce choix se justifie parce qu'il suit l'enseignement tel qu'il est prodigué au sein de la faculté toulousaine au cours des deux années de philosophie. Pour les deux thématiques, nous analyserons les sujets de la première moitié puis de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle car le corps enseignant va être modifié suite à la suppression de l'ordre ignacien dans les années 1760.

- La philosophie : le traditionalisme face à la philosophie des Lumières

La première année à la faculté des arts consiste à l'enseignement de la logique, de la métaphysique et de l'éthique. Les sujets de notre corpus représentent ces trois aspects de la philosophie. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne comptabilise que trois sujets de métaphysique et six de logique. Les sujets relatifs à la métaphysique concernent l'âme ou l'essence même de la métaphysique. Le premier sujet de notre corpus date de 1739 *De essentia metaphisicae*. Les sujets de logique font référence au jugement (proposé une fois en 1741), la théorie des futurs contingents (une théorie décriée car trop scolastique<sup>241</sup>), l'origine des sensations mais surtout les idées. Sur ce dernier point, les jeunes étudiants étaient interrogés sur la théorie des idées innées. Malgré les débats philosophiques qu'elle anime au cours du siècle et son arrivée tardive au sein des sujets (et certainement de l'enseignement artien), cette théorie n'apparaît dans notre corpus qu'en 1739 et fait l'objet de trois examens entre 1739 et 1749<sup>242</sup>. L'omniprésence des sujets relevant de la logique témoignent d'un basculement, même tardif<sup>243</sup>, des enseignants vers le cartésianisme. Cette tendance similaire est observée à la faculté des arts de Paris dès 1720<sup>244</sup>. Comme déjà vu plus haut, les étudiants ne sont pas seulement interrogés sur deux sujets de philosophie, il y a généralement

---

<sup>241</sup> La théorie des futurs contingents est une théorie aristotélicienne classique faisant partie intégrante de l'enseignement de la philosophie.

<sup>242</sup> Discutée par John Locke, la théorie des idées innées anime les débats jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Voir à ce sujet SCHOLER (Jorn), John Locke et les philosophes français. La critique des idées innées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, Oxford, The Alden Press, Voltaire Foundation, 1997.

<sup>243</sup> Une tentative de ralliement au cartésianisme avait déjà été initiée par François Baylé, professeur de ladite faculté et médecin. Ce dernier s'est vu refuser l'accès à la chaire de médecine sous prétexte de « lèse-Aristote ». Il est l'auteur de plusieurs travaux notamment d'un ouvrage sur la physique. Il décède en 1709, date à partir de laquelle débute les questionnaires des étudiants de notre corpus.

<sup>244</sup> JOURDAIN (Charles), Histoire de l'université de Paris, op. cit. p. 176.

combinaison d'un sujet de philosophie et d'un sujet de physique ou philosophie naturelle. Cependant on trouve entre 1719 et 1731, quatre sujets purement « physiciens » où il est question de physiologie seulement.

Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la tendance s'inverse : la philosophie rattrape la physique. Les sujets de notre corpus s'équilibrent : 32 sujets pour la philosophie contre 31 pour la physique. Les sujets de philosophie ont été multipliés par trois. La métaphysique comptabilise 18 sujets soit six fois plus parmi lesquels dix sont relatifs à Dieu et sept sont relatifs à l'âme. En 1772, Bernard Lafon, originaire d'Albi, est interrogé sur l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Le plus troublant réside ici dans le fait que des sujets comme l'existence de Dieu ou la spiritualité de l'âme soient encore d'actualité respectivement en 1783 et 1784<sup>245</sup>. Un constat relativement énigmatique au siècle des Lumières dans le cadre de la formation de futurs médecins. Neuf sujets relèvent de la logique et abordent le jugement, le doute (deux sujets) et les idées innées (sujet posé une seule fois en 1761). On retrouve à deux reprises la théorie des futurs contingents en 1752 et 1762. Pour finir, trois sujets sont posés en matière d'éthique en 1776, 1778 et 1783 relatifs à la loi naturelle et au système manichéen.

Les sujets de philosophie sont dominants dans les examens de maîtrise-ès-arts. La place de la métaphysique s'est accrue au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

- Les sciences tributaires des ordres enseignants ou la difficile évolution épistémologique

Les sujets relevant des sciences en général et de la physique en particulier sont moindre comparés à ceux de philosophie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons vu plus haut, ils ne représentent que 20 sujets. La physiologie est un domaine privilégié avec 12 sujets relevant de l'appareil digestif. La fermentation est posée trois fois en 1722, 1729 et 1731 et la chylicification en 1719. Ces sujets font écho aux travaux de professeurs montpelliérains comme Jean Astruc<sup>246</sup> ou Raymond Vieussens. La digestion est, elle, posée en 1731. Le sujet le plus récurrent de ce début de siècle est *De circulatione sanguinis* posé six fois entre 1719 et 1749. La lente acceptation de la théorie harveienne justifie explique vraisemblablement ce caractère

---

<sup>245</sup> En 1783, Jean-Pierre Fournes de Labruguière est interrogé sur *De spiritualitate anima et De igne*, Ms 15, f<sup>o</sup> ad. datum, BUT. En 1784, Jean-Antoine Embry est interrogé sur *De spiritualitate anima et De pressione fluidorum*, Ms 15, f<sup>o</sup> ad. datum, BUT.

<sup>246</sup> En 1714, Jean Astruc publie son *Traité des causes de la digestion*. Il fut professeur à la faculté de médecine de Toulouse mais aussi à celle de Montpellier.

récurrent<sup>247</sup>. En 1739, Michel Huc, originaire de Lavaur, est examiné sur la respiration. Le reste des sujets abordent d'autres champs comme l'hydrostatique, un thème plus en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle. La théorie du vide est posée deux fois en 1721 : *De vacuo*. Cette théorie est elle aussi contestée par Toricelli, Pascal et Newton. On retrouve également deux sujets sur la matière à savoir *De divisibilitate materiae* en 1749 ou *De impenetrabilitate materiae* en 1744. En comparaison avec les sujets du siècle précédent relevés par Patrick Ferté, cette première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle révèle un basculement vers la physique expérimentale et peut-être une « victoire posthume de François Baylé »<sup>248</sup>. Ce revirement en faveur de la physique s'explique également par le ralliement de nombreux jésuites toulousains au cartésianisme<sup>249</sup>.

La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle voit le nombre de sujets de physique augmenter tout comme en philosophie métaphysique. On compte ainsi 31 sujets dont la part accordée à la physiologie est moins importante. La circulation sanguine n'est abordée que deux fois en 1769 et 1779. En effet, la diversité des sujets posés présage d'une certaine évolution quant aux thèmes abordés. Outre la matière et l'hydrostatique, on trouve des sujets sur la mécanique (1762), le mouvement (*De Velocitate* en 1766), *De fluxu e refluxu maris*, sur le *Baromètre* (1780) et la suspension du mercure ou encore sur l'astronomie et le système du monde en 1753. Si l'on reconsidère la remarque de Boris Noguès exposée plus haut, on peut s'interroger sur l'influence éventuelle du professeur François Baylé sur les sujets traités lors des examens de maîtrise-ès-arts. En effet, les sujets proposés ne semblent pas être le reflet des cours. Or les sujets traités à Toulouse semblent bel et bien en adéquation avec les considérations scientifiques de l'époque. En effet, comme stipulé plus haut, la circulation sanguine est proposée jusqu'en 1761 et les débats métaphysiques et philosophiques seront abordés jusqu'aux années 1780 voire 1790.

Les sujets de maîtrise-ès-arts nous amènent à plusieurs remarques. Tout d'abord, on peut penser que les sujets proposés au début du siècle semblent en adéquation avec les grandes tendances de la pensée scientifique et philosophique de l'époque. Malgré tout nous ne

---

<sup>247</sup> GRMEK (Mirko), *La première révolution biologique*, Paris, 1990. Cette théorie a longtemps été réfutée et ne fut enseignée dans les facultés qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>248</sup> FERTÉ (Patrick), *L'Histoire de l'Université de Toulouse*, *op.cit.*

<sup>249</sup> Patrick Ferté souligne comme Jean de Viguierie que le ralliement des pères jésuites au cartésianisme est « un fait généralement ignoré par les historiens ou passé sous silence ». De plus, la société des sciences toulousaine créée en 1729 compte parmi ses membres des jésuites mais aussi des doctrinaires comme le père Raynal ou le père Fontenilles. Or ce point a déjà été soulevé par Alain Firode qui signale un ralliement tardif plus sensible en faveur de la physique. Voir à ce sujet FIRODE (Alain), « Le cartésianisme dans les cours de philosophie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Histoire de l'éducation* [en ligne], 120/2008. ; BROCKLISS (Laurence W. B.), « Le contenu de l'enseignement et la diffusion des idées nouvelles » in Jacques VERGER (dir.), *Histoires des universités*, Toulouse, Privat, 1986.

pouvons affirmer que cette influence se fait par le biais des cours. Nous ne pouvons que l'envisager. La récurrence des sujets tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle atteste de la lente acceptation du progrès scientifique à tel point que l'on pourrait placer cet examen entre « renouveau et fossilisation<sup>250</sup> ».

## **II- La thèse de baccalauréat à la faculté de médecine de Montpellier.**

Le premier grade supérieur est le baccalauréat pour lequel l'étudiant doit soutenir une thèse. Les modalités d'examen sont fixées ou confirmées dans l'Édit de Marly, article XIV. Le baccalauréat sanctionne une période d'étude de trois ans. Louis Dulieu fournit de plus amples détails concernant le déroulement de cette graduation. Cet examen se déroulait en deux parties : la première avait lieu à huis clos et la seconde, en public, consistait en une soutenance de thèse. Selon l'Édit de Marly, les étudiants sont « *tenus de subir à la fin de chacune des trois années d'étude un examen de deux heures au moins, sur les parties de la médecine qui leur auront été enseignées pendant le cours de l'année, & dans le troisième desdits examens ils repondront sur toutes les leçons qu'ils auront prises pendant le cours entier de leurs études de Médecine<sup>251</sup>* ». A l'issue de ces étapes, intervient l'examen final.

*& s'ils sont trouvez capables dans lesdits trois examens, ils soustiendront publiquement un acte pendant trois heures au moins, après lequel ils seront reçûs bacheliers<sup>252</sup>*

L'exemple de Diamantios Coray (1786) donné par Hélène Berlan<sup>253</sup> nous permet d'avoir des détails sur le déroulement du cérémonial du baccalauréat. En effet, cet étudiant laisse un témoignage très rare de sa soutenance de thèse, témoignant du grand stress lié à un examen public devant 200 personnes.

Dans notre étude, le nombre de baccalauréats montpelliérains s'élève à 207. Notons que seuls les grades montpelliérains sont pris en compte ici puisque les sources sont manquantes pour les deux autres universités. De cette proportion, nous ne disposons que de quatre-vingt-quinze

---

<sup>250</sup> NOGUÈS (Boris), *Une archéologie du corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2006, p.110.

<sup>251</sup> Édit de Marly, article XIV

<sup>252</sup> Édit de Marly, article XIV

<sup>253</sup> BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier, op.cit.*, p. 295. Diamantios Coray est un étudiant grec.

sujets. Les sujets abordés, quelle que soit l'université, traitent d'anatomie, physiologie<sup>254</sup>, chimie, médecine, chirurgie et thérapeutique<sup>255</sup>. Hélène Berlan consacre une partie de sa thèse à l'étude de la thèse de baccalauréat. Elle identifie les mêmes thématiques mais y ajoute l'hygiène, la pathologie<sup>256</sup>, la matière médicale<sup>257</sup> et la littérature médicale. Selon le témoignage que laisse Laënnec, les thèses imprimées avant 1770 sont le reflet des travaux des professeurs et ne représentent en aucune manière une production étudiante inédite. En effet selon lui, la thèse « n'était presque jamais que l'ouvrage des médecins qui voulaient faire soutenir une opinion nouvelle <sup>258</sup>».

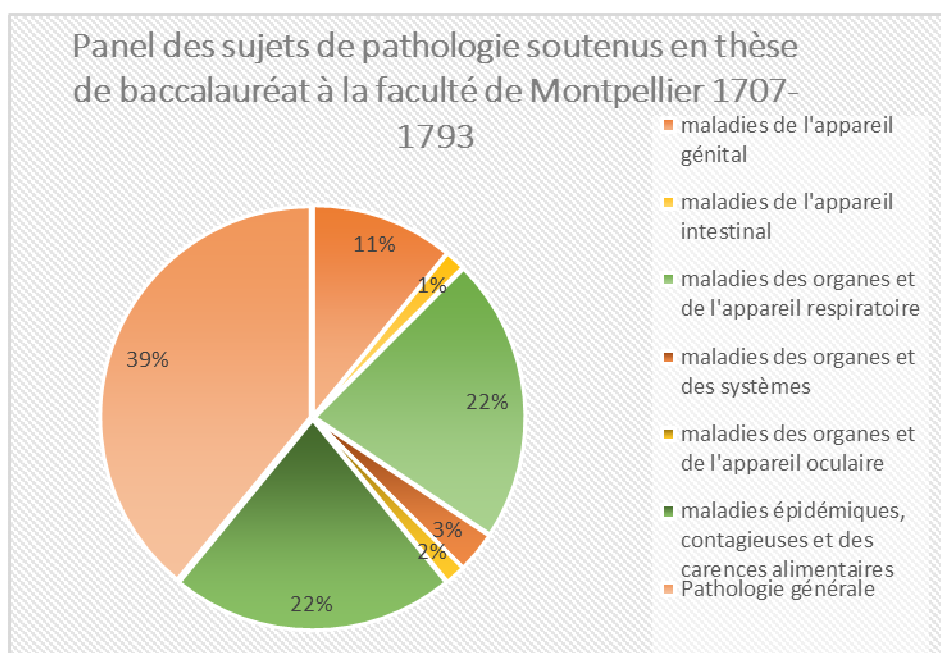


Figure n°30 : Les différents thèmes des sujets de baccalauréat de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)

Nous avons pris le parti de conserver la même classification qu'Hélène Berlan et d'en utiliser les mêmes critères. Avec quatre-vingt-huit sujets de thèse, le domaine de la pathologie représente 92,6% de nos données. La pathologie est le domaine le plus abordé par les

<sup>254</sup> La physiologie étudie le rôle et le fonctionnement des organes vivants et de leurs composants (organes, tissus, cellules).

<sup>255</sup> La thérapeutique étudie la manière de traiter les maladies et les moyens propres à guérir.

<sup>256</sup> La pathologie est la science ayant pour objet l'étude des maladies.

<sup>257</sup> La matière médicale désigne "l'art d'enseigner la fabrication et la composition des médicaments" d'après H. Berlan, *Faire sa médecine à Montpellier, op. cit.*, p.265.

<sup>258</sup> BERLAN (Hélène), *op. cit.*, p.281. Notons également la présence de faiseurs de thèse, une pratique persistante durant le siècle des Lumières, qui représente un aspect suffisamment important pour qu'Hélène Berlan et le docteur Louis Dulieu y accordent respectivement un chapitre.

étudiants dans leur thèse avec une préférence pour les fièvres mais aussi pour les affections pulmonaires, ces dernières étant particulièrement meurtrières tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le siècle des Lumières est secoué par les épidémies : outre les fièvres ou la variole, sévissent des maladies comme les pleurésies, phtisies ou encore les péripneumonies. Ces données sont corroborées par les témoignages des médecins correspondants de la Société royale de médecine. La province de Languedoc est gravement touchée par une épidémie de fièvre miliaire en 1782. La pleurésie est l'affection la plus traitée avec huit sujets entre 1759 et 1791<sup>259</sup>. L'asthme est une autre pathologie que l'on retrouve à quatre reprises entre 1775 et 1783. L'intitulé du sujet est toujours le même *De ashmate*. En revanche, la phtisie pulmonaire n'est présente qu'une seule fois en 1782<sup>260</sup>, tout comme les inflammations thoraciques présentées en 1774 par Jean Lacaze<sup>261</sup>. Si les affections pulmonaires restent le domaine de prédilection, les étudiants abordent des thématiques différentes et d'autres pathologies font l'objet d'une thèse : la jaunisse en 1774<sup>262</sup>, les hémorroïdes en 1779<sup>263</sup> ou encore la goutte à deux reprises en 1773 et 1784<sup>264</sup> ; l'apoplexie fait l'objet de deux thèses en 1784 et 1790, peut-être un lien avec la recrudescence des ouvrages consacrés au traitement des morts subites ou apparentes<sup>265</sup>. Les angines sont abordées dans trois thèses en 1776 et 1782 pour lesquelles les titres sont identiques : *De angina inflammatoria* puis à nouveau en 1786 *De angina vera*<sup>266</sup>. Les fièvres sont des maux récurrents au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles suscitent naturellement l'intérêt des étudiants et font ainsi l'objet de quatre sujets d'examen entre 1776 et 1787. En matière de pathologie, les étudiants montpelliérains abordent en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle des sujets contemporains, ainsi en va-t-il des maladies épidémiques et contagieuses comme la variole ou la dysenterie. Grand débat de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la variolisation n'apparaît que trois fois parmi les sujets de notre corpus entre 1764 et 1790. Les premiers

---

<sup>259</sup> En 1759, Jean-Pierre Fabre, originaire de Carcassonne, est interrogé sur *An pleuritidi venae sectio saepius repetita ?* En 1791, Hippolyte André originaire de Rodez, présente une thèse intitulée *An pleuritidi phlogisticae venae sectio ?*

<sup>260</sup> Cette thèse est présentée par Jean-Antoine Tissandier, originaire de Rodez, *Pensum academicum de phtisi pulmonali*, Monspelii, J. F. Picot, 1782.

<sup>261</sup> *De morbis thoracicis inflammatoriis*, Monspelii, A. F. Rochard, 1774, thèse présentée par Jean Lacaze, originaire de Compeyre, diocèse de Rodez.

<sup>262</sup> *De ictero*, Monspelii, A. F. Rochard, 1774, thèse soutenue par Raymond Bonnet, originaire de Montolieu, diocèse de Carcassonne.

<sup>263</sup> *De haemorrhoidibus*, Monspelii, J. F. Picot, 1779, thèse soutenue par Joseph-Guillaume Virenque, originaire de Rodez.

<sup>264</sup> *De arthritide regulari*, Monspelii, A. F. Rochard, 1773, thèse soutenue par Jacques Puel, originaire de Villefranche d'Albigeois, diocèse d'Albi ; *De arthritide*, Monspelii, J. F. Picot, 1784, thèse soutenue par François Boubal, originaire d'Entraygues, diocèse de Rodez.

<sup>265</sup> *De apoplexia*, thèse soutenue en 1784 par Jean Massabiau, originaire de Ségur et en 1790 par Pierre Prat, originaire de Laguiole, diocèse de Rodez.

<sup>266</sup> Ces thèses sont respectivement présentées par Louis Laroussie, originaire de Bez (Rodez), Pierre Auzouy, originaire de Rignac (Rodez), et François Gourg, natif de Carcassonne.

sujets en 1764 et 1769 semblent précurseurs à un moment où le corps médical paraît timide sur le sujet et surtout en désaccord concernant l'inoculation<sup>267</sup>. En 1790 le sujet présenté par Paul-François Blanc<sup>268</sup> s'intitule *De variolis*. La dysenterie est l'une voire la pathologie que l'on retrouve le plus souvent à savoir six fois entre 1776 et 1793. L'épidémie est traitée sous toutes ses formes : classique, bilieuse ou putride. Le choléra, autre maladie épidémique, fait l'objet de deux thèses en 1774 et 1787<sup>269</sup>. Moins présente parmi les préoccupations des professeurs en cette fin de siècle, cette pathologie sévit encore au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>270</sup>. Les maladies vénériennes sont au cœur des sujets traités, à savoir quatre entre 1786 et 1791. Ce type d'affection reste une préoccupation constante pour le corps médical. A Toulouse<sup>271</sup> comme à Montpellier, les autorités se mobilisent pour accueillir les nombreux malades touchés par ces pathologies. Jean-Abraham Bonhomme de Millau soutient sa thèse en 1786 sur le mal vénérien<sup>272</sup>. Une autre pathologie contagieuse est abordée en 1774 par Jean-Jacques Vidal de La Selve, sa thèse porte sur l'hydrophobie<sup>273</sup>, le dernier stade de la rage. Les professeurs montpelliérains comme Henri Haguénot ou encore François Boissier de Sauvages se sont intéressés à cette maladie dès 1731<sup>274</sup>. Les maladies relatives à l'appareil génital féminin ont également leur place dans les sujets de thèse. Ainsi on distingue deux sujets relatifs à l'hémorragie utérine pour l'un, l'autre consacré aux sécrétions vaginales. La reproduction fait l'objet d'une thèse en 1775, *De circa generationem*. Les maladies mentales bénéficient également d'un intérêt grandissant en cette fin de siècle. Pierre Fournès, originaire de Labruguière, présente une thèse sur la frénésie en 1786.

Les autres sujets de thèse ne semblent pas suivre de règles précises, ni obéir à des particularités contextuelles. La physiologie concerne quatre cas. La digestion est présentée à deux reprises : Pierre Lavit de Millau soutient sa thèse en 1770 sur la digestion et Guillaume

---

<sup>267</sup> Alors que la faculté de Paris est hostile à cette pratique qui divise également le corps médical des grandes villes du royaume, la thèse de Jean-Baptiste Richard est la première soutenue sur le sujet au sein de l'université de Montpellier mais aussi à l'échelle du royaume. *De variolarum extirpatione quaerenda primum ; illique subnectenda variolarum insitione*, Monspelii, A. F. Rochard, 1764. Le deuxième sujet de notre corpus est présenté par Jean-Baptiste Bo, médecin de Mur-de-Barrez, diocèse de Rodez. L'inoculation sera abordée plus en détail dans un chapitre ultérieur.

<sup>268</sup> Paul-François Blanc est originaire de Saint-Eulalie de Rive d'Olt dans le diocèse de Rodez.

<sup>269</sup> *De cholera morbo*, thèse soutenue par Jean-François Francinhes Dufau en 1774 et par Joseph Boyer de Rullas en 1787.

<sup>270</sup> CHEVALIER (Louis), *Le choléra : la première épidémie du XIX siècle*, Société d'histoire de la Révolution de 1848, 1958, 188 p.

<sup>271</sup> Voir BANA (Samira), « Les vénériens toulousains et leur accueil dans les hôpitaux au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Toulouse, Méridiennes, 2010.

<sup>272</sup> Thèse *Dissertatio medica de lue venerea*.

<sup>273</sup> Thèse *De hydrophobia seu rabie*.

<sup>274</sup> Henri Haguénot, *Sur l'hydrophobie*, Montpellier, 1731 ; François Boissier de Sauvages, *Dissertation sur la nature et la cause de la rage*, Toulouse, 1749. Cette pathologie fera l'objet de publications jusqu'en 1789.



Alary, originaire de Carcassonne, présente une thèse sur la digestion et le procédé de chylication en 1785<sup>275</sup>. La thèse soutenue en 1758 par Jean-Baptiste Bonnard, originaire de Villefranche-de-Rouergue, traite d'un index physiologique. Doit-on y voir un lien avec les travaux de Boissier de Sauvages sur la classification des maladies ? Enfin, le dernier sujet abordé en matière de physiologie est soutenu en 1781 par Félix Malzac de Castres, il s'agit d'une thèse sur la circulation sanguine. La physiologie connaît un renouveau dans la deuxième moitié du siècle grâce notamment aux professeurs Bordeu et Barthez qui amènent une nouvelle approche physiologique et fondent ainsi la doctrine vitaliste<sup>276</sup>.

Les autres matières ne présentent qu'un à deux sujets, traduction d'un faible intérêt porté par les étudiants ou leurs professeurs. En 1713, Jean Mailhès soutient une thèse en chirurgie sur l'hystérectomie<sup>277</sup> autrement appelée opération césarienne. Ce sujet fera polémique tout au long du siècle et sera abordé différemment au vu de l'évolution de la médecine dans le domaine de l'obstétrique. Nous faisons allusion ici aux progrès en gynécologie et à l'ouverture d'écoles pour les sages-femmes entre autres à Toulouse<sup>278</sup> et à Castres incarnée par Jean-François Icart<sup>279</sup>. Mais nous pensons également au débat animé opposant le docteur Sacombe au docteur Baudelocque à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>280</sup>. Jean-François Sacombe, lui aussi docteur de la faculté montpelliéraine, a abordé un sujet à la fois original et contemporain dans sa thèse *De masturbatione* en 1780. En effet, cette thématique fait écho à la polémique que suscite la masturbation et qui bénéficiait alors du large écho que connaissaient les œuvres du célèbre médecin, Auguste Tissot qui avait condamné la pratique dans son *Onanisme* publié en 1761<sup>281</sup>. La matière médicale ne comptabilise qu'un seul sujet. Jean-Baptiste Laporte d'Albi aborde les purgatifs dans sa thèse soutenue en 1762. La thérapeutique est aussi sous représentée dans ce corpus avec un seul sujet portant sur le

---

<sup>275</sup> Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle des professeurs comme Jean Astruc ont travaillé sur la digestion.

<sup>276</sup> Voir DUCHESNEAU (François), *La physiologie des Lumières*, The Hague, Boston, London, Martinus Nijhoff Publishers, 1982.

<sup>277</sup> Thèse *An partui difficile hysteromotokia*. Cette pratique qui suit la césarienne est motivée par une lésion préexistante comme par exemple un cancer du col de l'utérus ou une hémorragie non contrôlable, cf SOURNIA (Jean-Charles), *Dictionnaire de gynécologie obstétrique*, Paris, Conseil international de la langue française, 1999.

<sup>278</sup> Concernant les cours pour sages-femmes à Toulouse voir LAFFONT (Jean-Luc), « Sages-femmes et cours d'accouchement à Toulouse sous l'Ancien Régime », in *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque des 15 et 16 mars 1996, Université Paul Valéry Montpellier III, 2000, p. 65-98. ; BARBOT (Jules), *Chroniques ...*, op. cit., p.421.

<sup>279</sup> A ce sujet voir BALSSA (Aimé), « Un chirurgien castrais au siècle des Lumières, Jean-François Icart (1734-1803) », in *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*, n°LXI (2007) ; VIDAL (Charles), *Une école d'accouchement à Castres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Maloine, 1905, 17 p.

<sup>280</sup> Ce conflit entre les deux médecins sera détaillé dans un chapitre ultérieur.

<sup>281</sup> A ce sujet, voir LAQUEUR (Thomas), *Le sexe solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005.

traitement de certaines maladies par l'électricité. Il s'agit de la thèse présentée par Claude Durand en 1786<sup>282</sup>. En effet, ces questions commencent à être évoquées au sein du corps médical au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dont les premières publications sur le sujet datent de la fin des années 1740. Au sein de l'université de Montpellier, les professeurs assistent aux premières expériences de Jean Jallabert. François Boissier de Sauvages consacre un écrit à cette nouvelle technique thérapeutique, *Mémoire historique sur les effets de l'électricité dans la cure des rhumatismes, sciatiques et autres douleurs*. A partir de 1780, ce domaine de la physique popularisée par Benjamin Franklin<sup>283</sup> suscite un nouvel intérêt du corps médical. L'un des pionniers méridionaux fut François Masars de Caseles<sup>284</sup>, médecin toulousain dont les écrits datent des années 1780. Il est le seul à s'intéresser à ce nouveau type de thérapie dans la région.

L'hygiène, nouveau *credo* de la médecine de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, inspire deux sujets. Le premier concerne l'activité physique dans la thèse de Georges Richard en 1782. L'année suivante, Fontanges de Lacam soutient une thèse sur les bains et l'usage de la balnéothérapie<sup>285</sup>. Une prise de conscience s'est opérée. Il s'agit de prendre soin de son corps. Le docteur Philippe Pinel, en 1784, vante les bienfaits de l'activité physique dans ses articles de *La Gazette de santé* durant la même décennie. La balnéothérapie se développe au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Déjà promue par le docteur Pierre Chirac dans le cas de Balaruc-les-Bains, cette nouvelle pratique va connaître un véritable essor après 1750. Plusieurs sites pyrénéens vont émerger en Comminges comme Bagnères de Bigorre, Barèges ou encore la cité balnéaire de Luchon<sup>286</sup>.

Enfin l'anatomie ne compte qu'un seul sujet. Antoine Portal soutient une thèse en 1764 traitant des luxations<sup>287</sup>. Dans ce cas précis, nous pouvons affirmer que les sujets traités ainsi que l'enseignement sont le reflet d'une influence certaine de l'enseignement sur les étudiants.

---

<sup>282</sup> Thèse *Circa electricitatem positivam*.

<sup>283</sup> Concernant Benjamin Franklin et l'électrothérapie voir FINGER (Stanley), *Doctor Franklin's medicine*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2006.

<sup>284</sup> Concernant ce médecin voir FOUCAULT (Didier), « Un pionnier toulousain de l'électrothérapie : Masars de Caseles », in *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Actes du 5<sup>e</sup> colloque du CEHM Toulouse 14 octobre 2006, Toulouse, Méridiennes, 2010, p. 205-220.

<sup>285</sup> Thèse *De balneorum usu*.

<sup>286</sup> Concernant l'essor du thermalisme dans les Pyrénées voir SANCHEZ (Jean-Christophe), « Bagnères-de-Bigorre, Histoire d'une ville thermale », *Explorations Pyrénéennes, Bulletin de la Société Ramond*, 1993, pp. 55-159. ; « Le thermalisme à Bagnères-de-Bigorre au Grand Siècle à travers la correspondance de Colbert », *Explorations Pyrénéennes, Bulletin de la Société Ramond*, n° 142, 2007, p. 101-116. Le professeur Théophile De Bordeu s'est intéressé aux sources pyrénéennes.

<sup>287</sup> Thèse *Generales luxationum complectens nationes*. Cette thèse dans laquelle figurent de nombreuses illustrations sera remarquée et vaudra à Portal une nomination.

En effet, Antoine Portal sera un illustre médecin anatomiste. Rappelons qu'il est l'auteur d'une *Histoire de l'anatomie* en plusieurs volumes.

Les sujets de baccalauréat de la faculté de Montpellier, surtout miroirs de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, témoignent de la place majeure accordée à la pathologie d'une part, mais aussi et surtout de la diversité des préoccupations des professeurs et des étudiants. Peut-on en dire autant des sujets de licence de la faculté toulousaine.

### III- La licence : l'omniprésence des auteurs anciens

La licence est le deuxième grade supérieur, intermédiaire entre le baccalauréat et le diplôme suprême, le doctorat. La licence est le diplôme qui permet, même avec l'Édit de 1707<sup>288</sup>, d'exercer *urbi et orbi* la médecine. Pour le docteur Dulieu, la licence, comme c'est déjà le cas à la Renaissance, ne représente qu'une formalité, comme si les examens précédant la licence n'en représentaient que la première partie<sup>289</sup>. Une phase clôturée par l'obtention de la licence. Le docteur Dulieu décrit cette étape comme le passage de la robe rouge de bachelier à la robe noire. Les modalités semblent similaires pour l'université de Toulouse. Nous n'avons pu retrouver de travaux sur l'examen de la licence, ni sur les sujets donnés. Seuls Louis Dulieu, Paul Delaunay et Patrick Berche font référence aux modalités d'examen et ce de façon succincte<sup>290</sup>. Ces auteurs abordent rapidement les thématiques des sujets. A Paris, après deux années de pratique, les étudiants doivent présenter quatre thèses abordant l'hygiène, la physiologie, la chirurgie et la pratique. A Montpellier, la licence consiste en quatre thèses ainsi que deux thèses supplémentaires sur les maladies et les aphorismes d'Hippocrate. Les travaux concernant les sujets semblent ne pas susciter l'intérêt des historiens. Le manque de sources doit influencer sur ce désintérêt. Sur les registres, il n'est pas fait allusion à l'examen *per intentionem*.

---

<sup>288</sup> Édit de Marly, article XXVI.

<sup>289</sup> Le docteur Dulieu précise qu'il existe des examens obligatoires mais non diplômants comme les *per intentionem* avant la licence et les *triduanes* entre la licence et le doctorat. L'examen *Per intentionem* consiste en quatre questions posées par quatre professeurs. Les *triduanes* se présentent sous la forme de quatre questions posées sur 3 jours, du matin jusqu'au soir. Il n'est fait mention de ces examens intermédiaires qu'à Montpellier.

<sup>290</sup> DULIEU (Louis), *La faculté de médecine de Montpellier*, t.2, *op.cit.*, DELAUNAY (Paul), *Le cadre de vie des médecins...op. cit.*, BERCHE (Patrick), *Le savoir vagabond. Histoire de l'enseignement de la médecine*, Paris, Diocis, 2013.

Les vingt-quatre sujets de notre corpus couvrent la période 1713-1786. Le jeune bachelier est interrogé sur les œuvres d'Hippocrate et de Galien : les *Aphorismes* d'Hippocrate<sup>291</sup> puis *Les lieux affectés* de Galien. Sur les registres figurent les examinateurs ainsi que le *patre* de thèse. Les prétendants à la licence étaient interrogés par des professeurs ainsi que par d'autres étudiants licenciés ou docteurs et des bacheliers pouvaient être présents. Le docteur Dulieu précise qu'à Montpellier, les étudiants sont interrogés sur les *Aphorismes* d'Hippocrate, l'œuvre *Ars parva* de Galien puis sur toutes les parties de la médecine. A Paris, l'examen consiste entre autres en deux thèses sur deux sujets tirés au sort la veille : une sur une maladie et l'autre sur un aphorisme d'Hippocrate ou un passage d'Avicenne<sup>292</sup>.

- Les *Aphorismes*

Les *Aphorismes*, l'une des œuvres les plus illustres d'Hippocrate, est divisée en sept sections et basée sur l'observation des maladies<sup>293</sup>. Certains passages des registres ne sont pas lisibles mais l'on devine facilement les références à l'œuvre d'Hippocrate avec le numéro de l'aphorisme et la section. Sur l'ensemble des sujets relevés sur tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, on note une diversité des maladies abordées tout en restant dans le domaine de la pathologie. Entre 1722 et 1747, sur sept sujets seulement deux relèvent de la thérapeutique. En 1722, Pierre Combettes est interrogé sur l'aphorisme 71 section 4 relatif à l'observation des urines dans le cas de la frénésie. En 1725, Jean-Pierre Montresse présente une thèse au sujet des purgatifs et de la saignée<sup>294</sup>. Les autres sujets traitent des maladies de l'appareil respiratoire ou épidémique qui touchent les populations en cette première partie de siècle comme la phtisie (1745) ou la dysenterie (1747).

La deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme pour l'ensemble des examens présentés précédemment comptabilise plus de sujets, ici au nombre de neuf. Les sujets concernent les maladies aigües, la péripneumonie, l'apoplexie ou encore les fièvres. Un sujet attire notre

---

<sup>292</sup> BERCHE (Patrick), *Le savoir vagabond*, *op.cit.*, p. 188.

<sup>293</sup> La première section aborde des généralités. Elle se termine par quelques propositions sur la thérapeutique. La deuxième section est entièrement consacrée au pronostic, la troisième aux affections liées aux saisons et différents âges. La quatrième section, en deux séries distinctes, traite d'une part des propositions sur l'emploi des évacuations artificielles par le haut ou par le bas ; puis de l'exposition et l'interprétation des signes dans un certain nombre de maladies déterminées par les fièvres. La cinquième section peut se diviser en trois parties : pronostics, étude des effets du froid et du chaud sur l'organisme en général et comme moyens thérapeutiques dans diverses maladies et les plaies ; gynécologie (étude des maladies propres aux femmes). La sixième section a un rapport avec l'interprétation de signes de grand nombre de maladies, la chirurgie y domine plus qu'ailleurs. Enfin la septième section aborde l'exposition et l'appréciation des épiphénomènes.

<sup>294</sup> Jean-Pierre Montresse est originaire de Lisle d'Albigeois et il est interrogé sur l'aphorisme 2 de la section 7.

attention car il semble en adéquation avec les préoccupations de l'époque en lien avec les maladies féminines et la gynécologie. François Auzouy et Barthélemy Jaybert sont interrogés respectivement en 1753 et 1780 sur les symptômes pouvant précéder une fausse couche. Le questionnaire de François Auzouy porte sur l'Aphorisme 53 section 5 : « quand une femme est sur le point d'avorter, ses mamelles s'affaissent. Mais si elles reprennent leur fermeté, il y aura la douleur soit aux mamelles, soit aux ischions, soit aux yeux, soit aux genoux et l'avortement n'a pas lieu ». Son patron de thèse est le professeur Latour. Barthélémy Jaybert est interrogé par deux docteurs en médecine sur l'aphorisme 37 section 5 : « Si la gorge de la femme grosse s'affaisse subitement, elle avorte » et son patron de thèse est le professeur Maynard.

Il semblerait que pour les aphorismes, les livres 5 et 6 soient les plus sollicités par les professeurs. Ces deux livres abordent une partie dédiée à la gynécologie et la chirurgie. La chirurgie gagne plus d'intérêt au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>295</sup>.

- *Des lieux affectés*

Concernant l'œuvre de Galien *De locis affectis*<sup>296</sup>, les références ne sont pas toujours très claires sur les registres. On retrouve un numéro de chapitre combiné à un sujet. On remarque que les thématiques sont récurrentes. L'ensemble des sujets relève de la pathologie et un seul sujet peut être rattaché à la thérapeutique. Les affections respiratoires sont les plus mentionnées. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on retrouve le sujet *De pleuritide* à deux reprises en 1713 et 1737. On retrouve des maladies telles que les inflammations catarrhales en 1725, les affections du foie en 1732, l'hydropisie en 1741 ou encore des céphalées en 1745.

Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est également question d'asthme et d'hémoptysie. L'apoplexie fait l'objet de deux questionnaires : François Auzouy de Rignac en 1753 et Bernard Lafon d'Albi en 1774. En 1774, Antoine Maignal est interrogé sur le rhumatisme froid. Un autre est interrogé en 1776 sur l'angine inflammatoire. On compte deux

---

<sup>295</sup> Le docteur Dulieu et Paul Delaunay précisent qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, des épreuves pratiques ont été ajoutées à l'examen des candidats .

<sup>296</sup> Cette œuvre à l'image des Aphorismes d'Hippocrate se décompose en six livres. Le premier livre traite de la thérapeutique, le deuxième des diagnostics, le troisième consiste en l'examen des diathèses. Les trois derniers livres traitent respectivement des affections suivantes : les différentes affections des poumons, les affections du cœur puis les affections des autres organes comme le foie, l'estomac et les organes féminins.

sujets sur les fièvres en 1752 et 1786, des maux qui sévissent toujours au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1785, un étudiant est interrogé sur le cancer du sein. Un seul étudiant est questionné sur le domaine de la thérapeutique : Barthélémy Jaybert soutient sa thèse sur le bon usage des vésicantes.

Le livre relatif au diagnostic des lieux affectés semble être le plus prisé par les professeurs toulousains. A l'image de la faculté de Montpellier, la pathologie est le domaine le plus abordé. La pleurésie est à son zénith ! En effet, entre 1713 et 1786, le sujet « *De pleuritide* » est mentionné quatre fois.

Les sujets d'examen étudiés dans ce chapitre nous amènent à plusieurs constatations. La maîtrise reste à part puisqu'elle ne relève pas d'un enseignement purement médical. Cependant nous la prenons en considération car elle fait partie de la formation des médecins. Pour autant, sans généraliser, nous pouvons dégager des constantes sur l'ensemble du siècle sur les deux universités par le biais de ces trois diplômes.

Tout d'abord, à Toulouse comme à Montpellier, l'ensemble des sujets évolue au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette évolution est significative pour les diplômes supérieurs en particulier à Montpellier. Pour la faculté des arts, la lente évolution voire même la régression est plus liée à un basculement au sein du corps enseignant. Les changements inhérents à la religion sont beaucoup plus ressentis. On sent ici les limites d'un cursus à vocation bi-disciplinaire préparant à la fois des futurs théologiens et des futurs médecins.

A Toulouse comme à Montpellier, la pathologie est le domaine le plus abordé et au sein des deux facultés ce sont les affections pulmonaires qui suscitent le plus grand intérêt des étudiants. La faculté montpelliéraine atteste d'une plus grande diversité des sujets justifiée par un enseignement plus complet. Les chaires et les professeurs y sont plus nombreux. N'ayant d'autre étude que celle d'Hélène Berlan, nous ne pouvons nous conformer au principe d'atonie des universités. Malgré les réticences de la faculté parisienne et la lenteur montpelliéraine sur l'inoculation, l'évolution des sujets peut témoigner de l'influence certaine de l'enseignement et par conséquent des professeurs sur les étudiants. Philippe Pinel a suivi sa scolarité à Toulouse où il a, par le biais du collège de l'Esquile et des cours de mathématiques de Jean-Baptiste Gardeil, aiguisé son esprit critique. Gardeil lui-même disciple de Courtial, disciple de François Baylé, montre sur certains cas précis l'influence des professeurs. Cette dernière n'est pas évidente à mettre en valeur. Les médecins formés à Montpellier témoignent

de cette influence par le biais de leurs publications comme Antoine Portal et Philippe Pinel, tous deux prolixes. Etienne Lanthois se dit disciple du professeur Grimaud. Le cas de Pierre Chirac est un exemple plus particulier et son influence s'est illustrée d'un point de vue social. Philippe Pinel est aussi la traduction d'une double influence : ayant passé quelques années à Montpellier, son intérêt pour la classification des maladies et la nosographie de Boissier de Sauvages lui a inspiré son œuvre sur la nosologie.

Nous avons dressé ci-dessus l'éventail des sujets proposés aux étudiants pour l'obtention des grades dans deux universités différentes. Sur l'évolution générale, l'université de Toulouse suit celle de Montpellier. Les thèmes abordés sont les mêmes. A Toulouse comme à Montpellier, la chylification est abordée dans les années 1780 alors que les premiers travaux sur le chyle datent des années 1640. Pourvue d'un plus grand nombre d'étudiants, l'université de Montpellier offre cependant une plus grande diversité dans ses sujets. Cependant la maîtrise-ès-arts suscite plus d'interrogation dans le cadre d'un cursus médical. En effet, la lente évolution épistémologique peut expliquer la fraude de certains futurs médecins ou la réorientation de certains d'entre eux comme Philippe Pinel. Ce dernier se destinait au départ à une carrière ecclésiastique. Ayant reçu la tonsure, il prit d'abord des inscriptions en théologie avant de finalement se tourner vers la médecine. Pour autant, Pinel a toujours reconnu la qualité des enseignements prodigués par les Doctrinaires tels qu'il écrivait son frère Louis.

Les professeurs, même si l'université n'a pas contribué directement à l'évolution de la pensée médicale, y ont fortement contribué par le biais des cours entre autres particuliers. Leur prise de position, leur vision ont certainement influencé la pensée des futurs médecins. Hormis les travaux d'Hélène Berlan et de Boris Noguès, les sujets d'examen de médecine à l'époque moderne en France n'ont pas forcément fait l'objet d'études approfondies. En revanche les nombreuses allusions faites par le docteur Dulieu ou Paul Delaunay nous permettent d'affirmer que quel que soit l'examen, les mêmes thématiques sont abordées. Ce panorama des sujets d'examen clôt le parcours universitaire de nos acteurs-étudiants, et ainsi la première grande partie de leur marche vers l'être médecin. Aux chemins parfois tortueux qu'ils ont dû emprunter, ils vont devoir substituer d'autres types de stratégies pour entrer pleinement dans le monde de l'Ancien Régime en tant qu'acteurs sociaux. Le bonnet de docteur ne fait le médecin que sur le papier. Un autre plan de réseaux, de difficultés et d'enjeux à saisir s'ouvre à eux pour passer de récepteurs du savoir à dispensateurs de soins, d'étudiants plus ou moins prometteurs à médecin assumant potentiellement un rôle de premier ordre au sein de sa communauté : celui qui porte le nom significatif de notable.

## ANNEXES AU CHAPITRE 4

Les sujets de maîtrise à la faculté des arts de Toulouse (1707-1793)

### SUJETS DE MAÎTRISE

DATE DIPLOME	SUJET
1721	"De futuro contingenti" / "De vacuo"
1722	"De fermentatione" / "De femine"
1729	"De fermentatione"/"De circulatione sanguinis"
1731	"De digestione" / "Alle fermentatione"
1739	"De ideis innatis" /"De respiratione"
1741	"De Judicus"/"De circulatione sanguinis"
1744	"De origine sensationum" / "De circulatione sanguinis"
1744	"De evidentia" / "De circulatione sanguinis"
1750	"De immortalitate anima" / "De suspensione mercuri"
1758	"De evidentia" / "De divisibilitate materio"
1761	"De ideis innatis" / "De circulatione sanguinis""
1764	"De visu" / "De immortate anima"
1767	"Deimortate anima" / "De origine fontiam"
1770	"De judicio"+"De press liquid"
1770	"De unitate dei" + "De suspensione mercurii"
1771	"De actione liquorum"/"De repuy orantia corporum"
1772	"De immortalitate anima" / "De existentia dei"
1773	"De materia" / "De dubio"
1775	"De revelatione divinae" / "De primis pres"



1776	"De lege naturali" / "De coloribus"
1779	"De existencia dei" / "De circulatione sanguinis"
1779	"De immersione fluidorum" / "De unitate dei"
	"De sanguificatione" / "De chylicatione"

Les sujets de thèse de baccalauréat – Faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)

DATE DIPLÔME	THÈSE
1713	An humores continiantur formaliter in vasis sanguiferis?
1713	An partui difficile hysterotomotomia
1714	An catalepsi venae sectio?
1720	Exponere theoriam morborum internorum copitio, thoracis et abdominis, absque suppositione spirituum animalium
1758	An tenesmo narcotica?
1758	De variis calculorum biliarum speciebus, diversosque ab ipsis pendentium morborum genere
1758	Index physiologicus
1759	An pleuritidi venae sectio saepius repetita?
1759	An paralyti urticatio?
1762	De catharticis
1762	Materies in regno animali et lapideo
1764	Generales luxationum complectens nationes,,,
1764	De variolarum extirpatione quaerenda primum; illique subnectenda variolarum insitione
1765	De morbis viarum lachrymalium ac praecipue de fistula lachrymali
1769	De variolis
1770	De digestionem
1773	De arthritide regulari
1774	De ictero
1774	De pleuritide
1774	De cholera morbo
1774	De morbis thoracis inflammatorius
1774	De hydrophobia seu rabie

1775	De ashmate
1775	An verae pleuritide reginem calidum?
1776	De dysenteria
1776	De ashmate
1776	De influxu lunae et solis in corpus humanum et de morbis inde oriundis
1776	De febribus malignis sporadicis
1776	Dissertatio medica de mania
1776	De angina inflammatoria
1777	De obstructione hepatis
1777	De pleuritide vera
1777	De cancro ingenere
1778	Nonnulla circa febrium intermittuum varietatem et methodicam curationem
1778	De vitae sebrae commodis et de intemperatae incommodis
1778	De febre pestilentiali, bubonibus, et anthracibus
1778	De nostalgia, gallice maladie du pays
1778	De anevrysmate
1778	An febri putride incipienti catharica?
1778	De herpetis affectibus
1779	De combensu ventriculi cum caeteris corporis partibus
1779	Circa paralysim
1779	De haemorrhoidibus
1780	De mastrupatione
1780	De ashmate
1780	De pleuritide
1781	De febribus malignis
1781	Commentarium polemicum super fame, anorexia et apositia

1781	An circulatio sanguinis functio mechanice necessaria?
1782	De febre ardenti
1782	De angina inflammatoria
1782	Pensum academicum de phtisi pulmonali
1782	De educatione physica
1783	Circa generationem
1783	De ashmate
1783	De balneorum usu
1784	De arthribide
1784	De apoplexia
1784	De chlorosy ive de pollidis virginum coloribus
1785	De cancro
1785	De disgestionem seu chylicationem
1785	De haemorrhagia uterina gravidarum
1786	De angina vera
1786	De phrenitide
1786	De usu, et abusu, vesicantium, in quator diathesibus
1786	De lue venerea
1786	Circa electricitatem positivam
1787	De cholera morbo
1787	De causa, seu fabre ardente
1787	De dysenteria putrida
1787	De pleuro-peripneumonia phlogistica seu vera
1788	Propositiones quaedam circa hydropem in genere
1789	De ani fustula
1789	De cancro generationem sumpto

1789	Dantur plures morbi, in quibus aliquid latet, intellectum nostrum effugiens, cujusque nulla ratio reddi potest
1789	De dysenteria biliosa
1789	De pleuritide vera
1789	De dysenteria putrida
1789	De dysenteria
1790	Tencamen medico-chirurgicum de erysipelate
1790	De gonorrhoea virulenta
1790	De lue venerea generatim sumpta
1790	De pleuritide inflammatoria
1790	De morbis inflammatoriis pectoris
1790	Circa nervos ipsorum que morbos animadversiones
1790	De variolis dissertatio medica
1790	De apoplexia
1791	an pleuritidi phlogisticae venae sectio?
1791	De lue venerae generatim sumpta
1792	Tentamen medico-chirurgicum de erysipelate
1792	Sur la dysenterie bilieuse
1792	Circa cancrum
1793	Primae aetatis vitae hominis ab ortu ad pubertatem
1793	De dysenteria
1793	Essai sur les maladies bilieuses

Les sujets de licence de la faculté de médecine de Toulouse (1707-1793)

DATE DIPLOME	SUJET
1713	Aph 10 S°2 + "De pleuritide"
1722	Aph 71 S°4 +
1725	Aph 2 S°7 + "De catharro"
1732	Aph 37 S°6 + "De affectibus hepatis"
1737	Aph 22 S°3 + "De pleuritide"
1741	Aph 14 S° + "De hydrope"
1745	Aph 16 S°7 + "De doloribus capitis"
1745	Aph 35 S°6 +
1747	Aph 26 S°4
1752	Aph 23 S°2 + De febre
1753	Aph 53 S°5 + "de apoplexia"
1753	Aph 29 S° + "De hamoptisi"
1757	Aph 29 S° + "De hamoptisi"
1762	Aph 55 S° +
1771	Aph 5 S°35 + "de la passion hystérique"
1774	Aph 57 S°6 + Apopléxie du sang
1774	Aph 8 S°1 + Rumatisme froid
1775	Aph 33 S°4 + "De pleuritide"
1776	Aph 70 S°5 + "De angina inflammatoria"
1776	Aph 6 S°1 + "Sur l'asthme"
1780	Aph 37 S°5 + "De optimo vesicantium usu"
1780	Aph 11 S°7 + "hemorali"
1780	Aph 21 S°6 + "De pleuritide"
1785	Circa ancrum mammarium
1786	De febre pituitosa gastrica



## **DEUXIEME PARTIE**

### **L'EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LE HAUT- LANGUEDOC ET EN ROUERGUE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**





## Chapitre 5 : Choisir un lieu d'installation

Les études sont la première étape de la carrière du médecin. Après l'obtention du bonnet de docteur vient pour lui l'étape cruciale de l'installation. Ce passage marque le début de la vie pratique et professionnelle. L'installation sous-entend le choix d'un lieu, une première étape dont peuvent découler de nombreux problèmes. La première question s'imposant aux jeunes docteurs est géographique : où choisir d'exercer ? Dans quelle mesure ont-ils d'ailleurs le choix ? Cette donnée est amenée à façonner l'ensemble de leur carrière et de leur devenir social. Elle est donc à la fois cruciale et particulièrement significative des stratégies, des représentations et des déterminismes à travers lesquels nos acteurs évoluent.

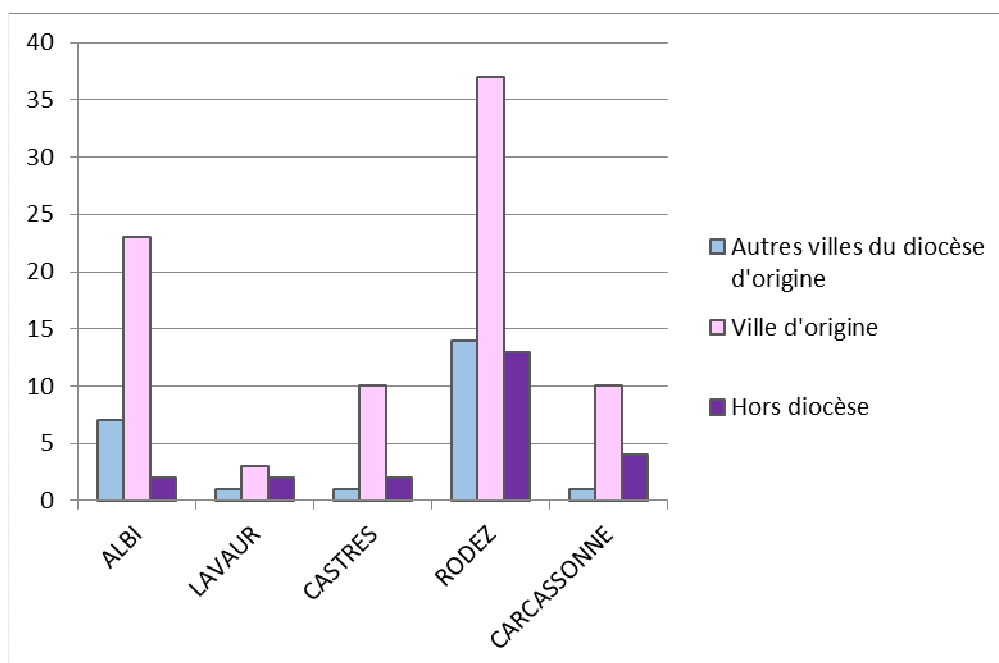


Figure 31 : Les lieux d'installation des médecins du corpus 1707-1793

## I- L'installation : crainte de l'éloignement et représentation médicale

Nous avons fait le choix de traiter cette question en deux étapes : tout d'abord en établissant la répartition médicale de notre corpus, nous pouvons mesurer si les médecins s'installent plutôt en milieu urbain ou en milieu rural et ainsi voir par la même occasion si ce comportement correspond à celui observé généralement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour cela l'exemple du Rouergue permettrait une approche plus détaillée. D'autres questionnements viennent se greffer à la problématique de l'installation. Les médecins reviennent-ils dans leur lieu d'origine ? Et dans quelle proportion ?

Nous nous sommes heurtée à une première difficulté : les sources à notre disposition datent du début du XIX<sup>e</sup> siècle et prennent en compte les praticiens de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout comme Hélène Berlan et Patrick Ferté, nous avons eu recours au *Dictionnaire de l'an X*<sup>297</sup> pour mener à bien cette étude sur la mobilité géographique. Ce document recense tous les médecins exerçant en 1801-1802 sur l'ensemble du pays et ce par département. Y figurent le lieu d'origine, le lieu d'installation ainsi que l'université d'obtention du doctorat. Un autre document plus tardif nous donne la population médicale du département de l'Aveyron en 1821<sup>298</sup>.

A l'aide de ces outils, il nous a été possible de retrouver la trace d'une partie du corpus : sur 304 individus, nous en avons retrouvés 121 soit 39,80%. En effet, la liste générale ne recense que les médecins diplômés à partir de 1745 et exerçant encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les autres, nous avons tenu compte de leur mention dans les documents d'archives.

### 1. Répartition médicale en Haut-Languedoc

Les médecins de notre corpus sont majoritairement issus de zones rurales. Notre aire géographique est composée de cinq villes épiscopales dont trois seulement dépassent les 10 000 habitants. Nous avons choisi de nous concentrer sur les villes épiscopales ainsi que sur d'autres villes de moindre importance comme Millau, Gaillac, Rabastens ou Villefranche-de-Rouergue. Cet aspect de l'urbanisation du Languedoc nous amène à réfléchir sur la difficile distinction des villes, bourgs et villages. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, au nombre d'habitants s'ajoutent des critères économiques et

---

<sup>297</sup> *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République française, publié sous les auspices du Gouvernement*, Paris, chez Moreau, An X, 610 p. Plus les pages des envois tardifs non paginées.

<sup>298</sup> *Liste générale des docteurs en médecine et en chirurgie, chirurgiens, [...] établis en Aveyron*, 1821., ADA.

institutionnels<sup>299</sup>. Notre aire géographique est dominée par des bourgs et des communautés d'habitants. Sur la centaine d'individus retrouvés, un peu plus de la moitié exerce en ville. Nous rejoignons à première vue les conclusions déjà apportées par d'autres chercheurs, qui ont travaillé sur la densité médicale de la France sous l'Ancien Régime, à savoir que la pratique médicale est plutôt chose urbaine<sup>300</sup>. Pour autant ce phénomène s'atténue au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les membres de notre corpus affichent une forte présence en milieu rural. Ces médecins sont originaires de ces localités. Un point sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Afin de mieux appréhender la couverture médicale de notre corpus, nous avons pris le parti de l'illustrer à travers l'exemple du diocèse de Rodez pour lequel nous sommes mieux documentée. Par le biais de la liste établie en 1821, nous avons relevé les médecins diplômés entre 1745 et 1793 ainsi que les chirurgiens diplômés durant la même période<sup>301</sup>. La part de médecins « urbains » et de médecins « ruraux » sont quasi égales. Ce constat est à relativiser car au sein de ce diocèse les médecins sont plusieurs à se fixer dans des villes comme Rodez, Millau ou Villefranche-de-Rouergue, mais on en trouve au moins un dans des bourgs plus isolés comme Vimenet, Najac ou Bez. Les chirurgiens sont concentrés dans les petites villes comme Espalion ou Mur-de-Barrez ainsi que dans les bourgs comme Naucelle ou Ledergues. En revanche, il n'y a pas de chirurgien mentionné à Millau et un seul à Rodez. On note une disparité au sein de ce diocèse entre le nord et le sud. En effet, si l'on imagine un axe allant de Villefranche-de-Rouergue à Séverac-le-Château, on remarque que la partie nord du diocèse est plus médicalisée que la partie sud que l'on soit en ville ou dans les campagnes. Les villes au nord de cet axe qui se trouvent au bord du Lot sont particulièrement bien dotées<sup>302</sup>.

Cet aperçu de la répartition médicale nous amène à traiter la question de la mobilité liée à l'installation.

---

<sup>299</sup> Voir à ce sujet GUIGNET (Philippe), *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipses, 2006, p.10.

<sup>300</sup> Ces données figurent dans les travaux de GOUBERT (Jean-Pierre), *Malades et maladies en Bretagne*, 1974, ; LEBRUN (François), *Les Hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris/La Haye, Mouton, 1971. ; RAMSEY (Matthew), *Professional and Popular Medicine in France. The social world of medical practice*, Cambridge, CUP, 1988.

<sup>301</sup> Nous prenons en considération le fait que cette liste réalisée en 1821 ne fait pas état des praticiens qui pouvaient encore exercer en 1793 et qui sont certainement décédés entre temps.

<sup>302</sup> Nous pensons notamment aux villes comme Espalion, réputée pour la tannerie (2905 habitants vers 1793) ou Estaing (910 habitants vers 1793).

## 2. Les problématiques liées à l'installation

Le XVIII<sup>e</sup> siècle connaît une croissance démographique due en partie à l'amélioration des conditions de vie qui va de pair avec la médicalisation. L'historiographie fait plutôt état de la densité médicale et de la présence des médecins en ville<sup>303</sup>. A notre connaissance, seule Hélène Berlan a abordé la mobilité des jeunes docteurs en médecine dans sa thèse. Nous pensons que l'étape de l'installation est cruciale dans la vie des médecins. Nous avons ainsi choisi de traiter ce point sur plusieurs échelles : la localité d'origine, le diocèse et au-delà. Comme le montre la figure 31, la mobilité des médecins de notre corpus est réduite<sup>304</sup>.

- Le retour au pays

Les médecins reviennent majoritairement se fixer dans leur localité d'origine<sup>305</sup>. Ils sont ainsi 43 à revenir dans leur ville ou village d'origine. Ce phénomène est plus marqué dans les villes épiscopales de Rodez, Albi, Castres ou Carcassonne. Le constat est le même dans des villes de moindre importance comme Gaillac et Graulhet. Ainsi des fils de médecin comme Thomas Coutaud, Jean Edouard Fos de Laborde, Jean-Joseph Dero reviennent exercer à Gaillac et François-Germain Rossignol revient à Graulhet comme son père avant lui. Ces derniers issus du milieu médical ne sont pas les seuls à s'installer dans leur ville d'origine puisque d'autres jeunes médecins issus de la bourgeoisie s'y fixent également. Jean Projet Abrial<sup>306</sup>, fils de juge, et Jean-Jacques Mauries (ou Mauriez), fils de maître mégissier, s'installent à Graulhet. Ces centres urbains possèdent une importance économique, pour les villes moyennes, et une importance institutionnelle. Pour les villes épiscopales, et présentent par là un attrait certain.

---

<sup>303</sup> GOUBERT (Jean-Pierre), *Malades et médecins en Bretagne 1770-1790*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1974. ; *Malades et médecins à Saint-Malo, à la veille de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013. ; « Réseau médical et médicalisation en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 86, n°2, 1979, La médicalisation du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, p. 221-229. ; THILLAUD (Pierre L.), *Les maladies et la médecine en pays basque nord à la fin de l'Ancien Régime (1690-1789)*, Genève, Librairie Droz, 1983.

<sup>304</sup> Les graphiques illustrant ce point sont complétés par des graphiques supplémentaires présents en annexe en fin de chapitre.

<sup>305</sup> Hélène Berlan nomme cette proportion de médecins les « immobiles », in BERLAN Hélène, *op. cit.*, p. 383.

<sup>306</sup> La famille Abrial est une grande famille de notables de Graulhet. Pierre-Raymond Abrial, juge viguier de Graulhet, possède la plus grosse fortune foncière du consulat : 193 hectares dont six maisons et cinq métairies. A ce sujet voir CONTIS (Alain), *Graulhet au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1710-1792. Familles, fortunes, mentalités*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, UTM, 1985.

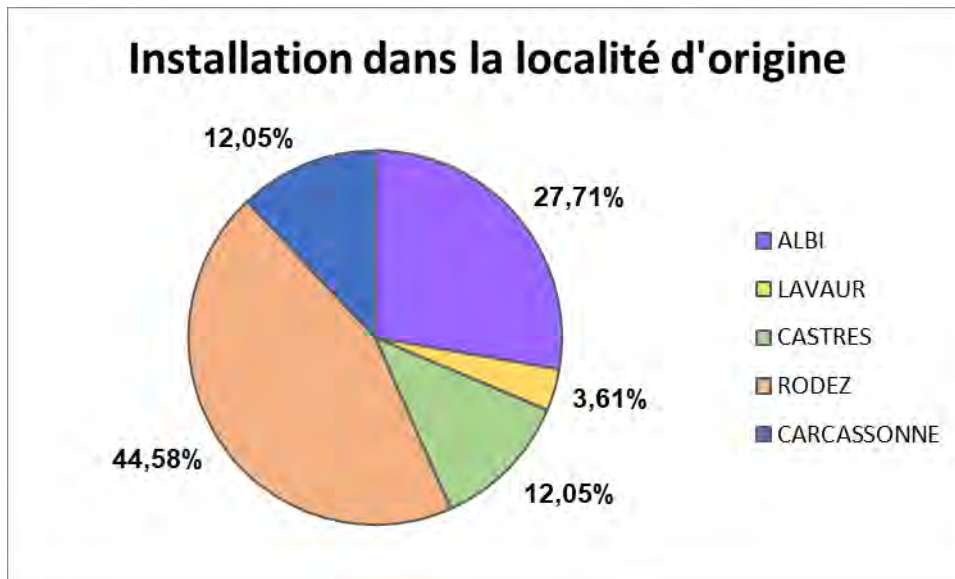


Figure n°32 : Les médecins installés dans leur localité d'origine

Le retour au pays s'observe également en milieu rural. 33% des médecins reviennent exercer dans leur bourg d'origine dont 18,9% dans le seul diocèse de Rodez. Parmi eux, 14% proviennent de bourgs reculés comme Mur-de-Barrez situé à la pointe nord du diocèse et en montagne de surcroît<sup>307</sup>. La figure 33 montre l'étendue du diocèse et l'éloignement de certains médecins des grands pôles rouergats que sont Rodez, Millau ou Villefranche-de-Rouergue. Trois médecins, après Jean-Baptiste Bô, reviennent s'installer à Mur-de-Barrez comme les frères Lacam de Fontanges, Antoine et Jean-Baptiste, ou Marc-Antoine Lavaïsse. Ces derniers ont été diplômés durant les dernières années de l'Ancien Régime. Jean-Pierre Fournès revient s'installer à Labruguière après l'obtention de son doctorat en 1786. Dans ce cas précis, nous ne pouvons nous prononcer sur les origines socioprofessionnelles de ces médecins car nous ne disposons pas de ces informations. Ce phénomène s'observe tout au long du siècle des Lumières et bien que l'explication financière puisse être la principale raison de leur retour au pays, nous pensons qu'au-delà des facilités rencontrées pour s'installer chez soi les médecins traduisent une nouvelle vision de la médecine qui se propage dans les campagnes.

<sup>307</sup> Pour donner une idée de la situation géographique, Mur-de-Barrez se trouve à 76 km de Rodez.

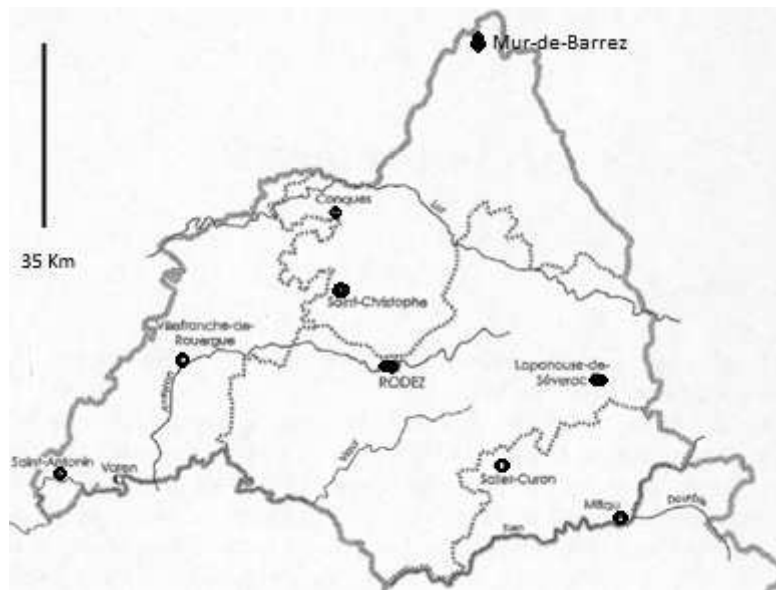


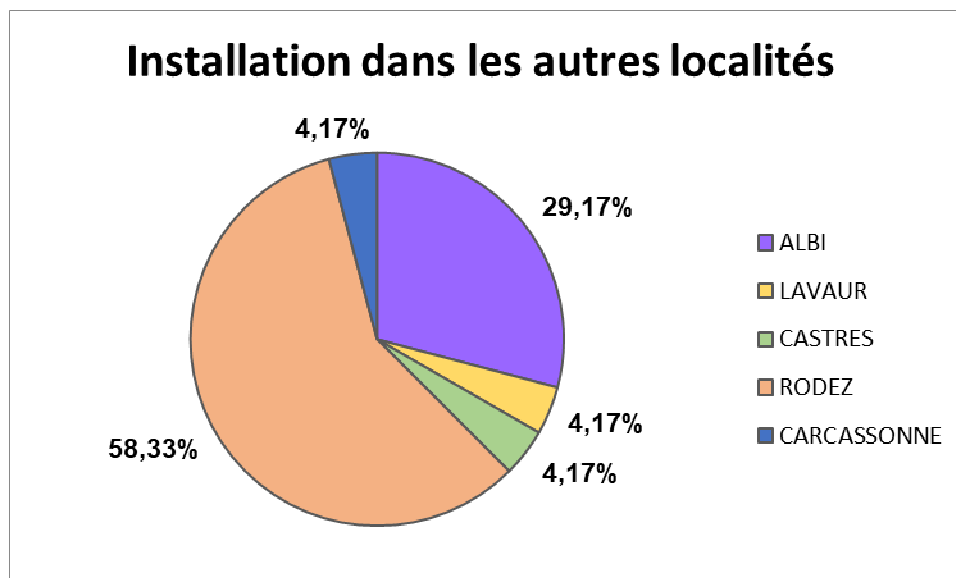
Figure 33 : Étendue du diocèse de Rodez

- Dans un rayon proche : au sein du diocèse

Dans le cadre de la mobilité, le cas de médecins s’installant au sein du diocèse mais sans revenir dans leur localité d’origine représente 19,8% des individus. Nous ne pouvons affirmer qu’ils s’y soient installés directement, cependant le *Dictionnaire* de l’an X indique le plus souvent possible la durée d’exercice du praticien. Pierre Flaugergues, natif de Conques, exerce à Rodez depuis 36 ans. Ce dernier est gradué en 1766 ce qui nous permet de constater qu’il s’est installé à Rodez dès l’obtention de son doctorat.

Ce type de délocalisation nous a conduit à deux interrogations : dans quel sens s’opère-t-elle ? Les médecins originaires d’un milieu rural sont-ils voués à se diriger vers la ville ? Nous avons observé deux phénomènes à savoir les étudiants originaires de bourgs allant s’installer dans une ville et inversement. Dans le diocèse de Carcassonne, Jean Gallet-Duplessis, originaire d’Alzonne, s’installe à Carcassonne. En Rouergue, les médecins s’installent de préférence dans des villes comme Rodez ou Millau. La migration d’une ville vers une localité de moindre importance est plus rare. Dans le diocèse de Rodez, Borniol de Fonbonne, originaire de Rodez, se fixe à Salmiech. Jacques Olombel, natif de Mazamet, s’installe à Aussillon.

Figure n°34 : Les médecins installés dans les autres localités du diocèse



La réussite professionnelle semble être la motivation majeure des jeunes médecins. Ceux pour lesquels nous avons pu retrouver les origines socioprofessionnelles sont issus de la bourgeoisie. En Rouergue, un fils de médecin et consul de la ville de Millau, deux fils d'avocat au parlement et un fils de marchand ne se fixent pas dans leur lieu d'origine.

En effet, on remarque que la majorité des jeunes médecins s'installent dans une ville plus importante que celle dont ils sont originaires sans pour autant se concentrer dans les villes épiscopales. La sur-représentation médicale les pousse à s'installer dans une autre ville du diocèse.

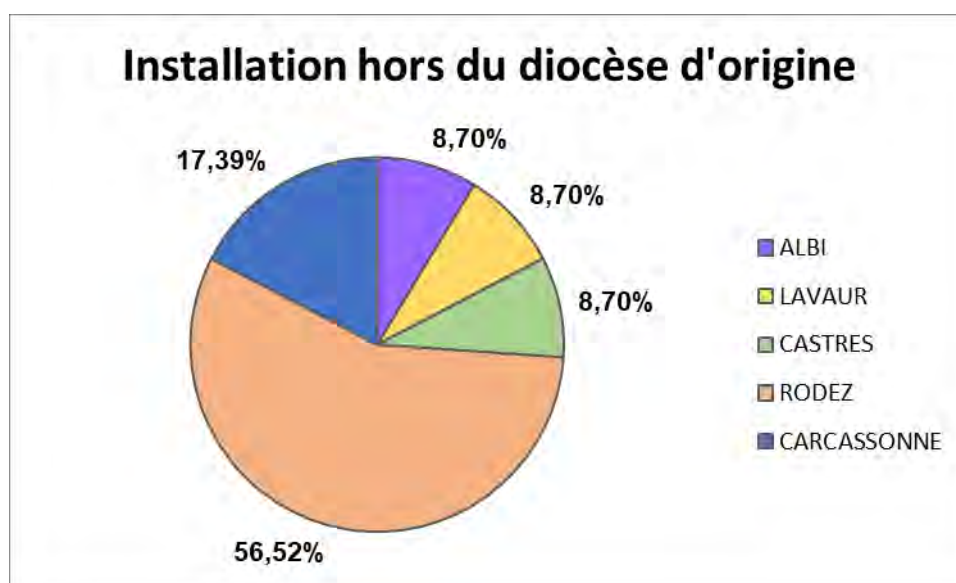
- Dans les diocèses limitrophes et au-delà

La mobilité des médecins s'illustre d'une troisième manière : l'installation dans un autre diocèse, souvent voisin, ou à Paris. 19% des médecins se sont installés hors de leur diocèse d'origine dont 13 proviennent du Rouergue. Nous comptons parmi eux, les médecins ayant exercé à Paris mais aussi à l'étranger. Ces derniers ont connu une carrière exceptionnelle sur laquelle nous reviendrons dans un chapitre ultérieur. Nous faisons référence à plusieurs médecins du roi, Philippe Pinel, Antoine Portal



ou encore quatre médecins ayant exercé dans les colonies<sup>308</sup>. Plusieurs étudiants aveyronnais se sont installés plus au sud. Pierre-Louis Lavit de Millau, s'installe dans un premier temps dans sa ville natale pour ensuite s'installer à Marseille en 1791. Antoine Rozier, originaire d'Espallion, est installé à Uzès en 1777. Jean-Fleuret Arlabosse, de Réquista, exerce à La Canourgue en Lozère en l'an X. Jean-Étienne Bounès, originaire de Laissac, s'est fixé à Gaillac. Il y exerce à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Figure n° 35 : Les médecins installés hors diocèse d'origine



Un médecin, du diocèse d'Albi, s'est installé à Toulouse : François Gaugiran, natif de Milhars<sup>309</sup>, suit ses études à Montpellier. Il obtient son doctorat en 1768 puis il est agrégé en 1771. Il est nommé recteur le 30 août 1776. Deux autres médecins, du diocèse de Castres, choisissent l'Ariège comme point de chute : Joseph Prom de Tremengous, de Boissezon, s'installe à Saint-Girons en 1779 et Joseph Daudier, d'Ambres, s'installe au Carla-le Peuple en 1793. Antoine Pech, natif de Pratviel, est installé à Saint-Félix. Deux médecins audois suivent leur carrière hors du diocèse et hors du département : le docteur Jean-François Sacombe à Paris et Pierre-Isaac Deidier à Nîmes.

Les médecins s'installent pour la plupart dans le milieu urbain dont ils sont originaires. Ce constat est similaire pour les médecins originaires de milieu rural. La mobilité réduite de ces derniers témoigne de difficultés relatives aux moyens financiers et à l'établissement d'une clientèle. Les migrations laissent

<sup>308</sup> Ces carrières seront abordées au chapitre 9.

<sup>309</sup> Milhars est un village situé dans le diocèse d'Albi.

entrevoir les difficultés liées à la sur-représentation médicale. La documentation manque malheureusement pour connaître les conditions d'installations foraines, par exemple nous n'avons pas trouvé trace de difficultés ou de conflits avec les communautés ou, dans les villes où il y avait un collège de médecin, avec cette institution. Est-ce à dire que ces jeunes médecins ont toujours été bien accueillis ? Nous ne saurions le dire. Quoiqu'il en soit, cet aspect a le mérite de mettre en avant les difficultés éventuelles de ce moment-clé du *devenir médecin*. Le choix du lieu d'installation n'est que la première étape de l'implantation. Pour devenir pérenne, et en plein accord avec les logiques de l'Ancien Régime, cette implantation doit être renforcée par une autre forme d'acquisition sociale de légitimité et de réseau : le mariage.

## **II- Bien se lier pour réussir**

### **1. La situation matrimoniale**

#### **a. L'âge au mariage**

Le mariage sous l'Ancien Régime est une étape obligatoire de la vie qui scelle la survivance de la famille<sup>310</sup>. Cette alliance est faite par complaisance et non par amour, bien que cette tendance soit amenée à évoluer au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>311</sup>. Au sein de notre corpus, la majorité des médecins sont mariés. Malheureusement nous n'avons pas pu retrouver l'ensemble des données concernant leur situation matrimoniale. Pour la plupart nous avons un nom, parfois une date. Nous avons rencontré des difficultés concernant les contrats de mariage souvent manquants. Dans la plupart des cas, la preuve du mariage apparaît dans les registres paroissiaux. A défaut de connaître avec exactitude les modalités de ces unions, comme les revenus amenés par la dot, nous pouvons nous interroger sur l'importance du mariage. Dans quelles mesures est-nécessaire au jeune médecin ? A quel âge intervient-il ? Un mariage tardif peut révéler que le médecin n'a pas eu besoin d'apport supplémentaire pour débiter sa carrière. L'hypothèse d'un désintéret « social » pour un individu paraît peu probable mais envisageable. Pour Françoise Lehoux<sup>312</sup>, l'âge du futur époux était généralement lié à l'étape du cursus qu'il avait atteint. Son étude se fonde sur les médecins parisiens et leur contrat de mariage. Dans le cadre de notre étude, nous connaissons les dates d'union de 44 médecins sur 303. Bien que cela ne représente qu'une petite partie du corpus, il reste possible de formuler quelques constatations et

---

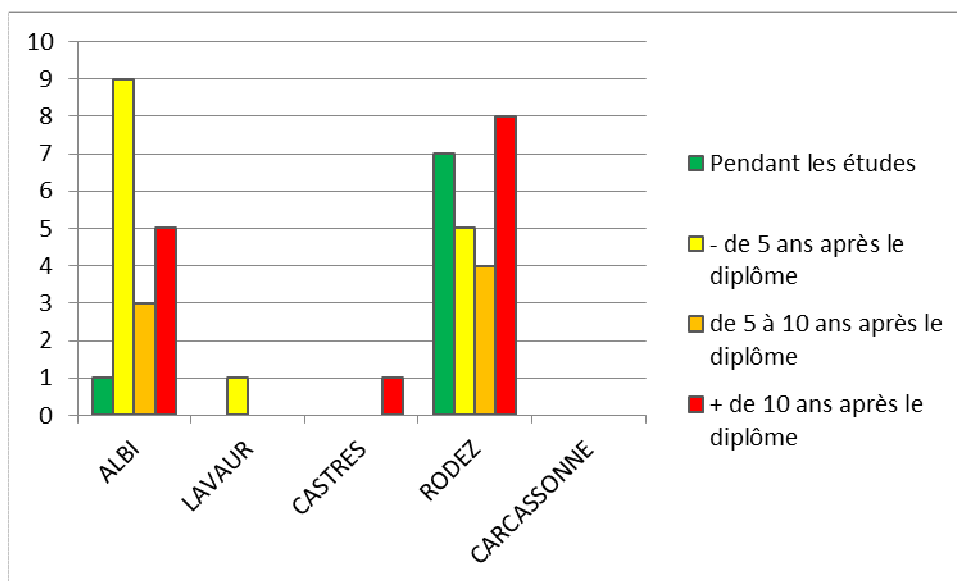
<sup>310</sup> LEBRUN (François), *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, armand colin, 1975.

<sup>311</sup> DAUMAS (Maurice), *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>312</sup> LEHOUX (Françoise), *Le cadre de vie des médecins parisiens*, *op. cit.*, p.22.

quelques hypothèses. L'obtention du doctorat marque le commencement de la carrière. Nous avons choisi de les représenter sur quatre phases distinctes en fonction de l'année d'obtention de leur doctorat. Ce choix de représentation nous est apparu le plus judicieux compte-tenu du fait que nous nous attachons à la phase d'installation, le début de leur carrière. Nous avons scindé les quatre phases comme suit, en fonction de notre corpus :

Figure n° 36 : Les médecins du corpus mariés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle



Premier constat : les quatre cas de figure sont rencontrés. Il n'y a pas d'écart notable même si l'on observe un maximum pour la tranche des cinq premières années. Dans son travail similaire sur les médecins parisiens des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Françoise Lehoux constate que les médecins se marient avant la fin de leurs études ou peu de temps après<sup>313</sup>. Bien qu'ils se marient plus tard que les autres « en raison de la longueur de leurs études <sup>314</sup>», Françoise Lehoux ne fait pas état d'un âge dépassant les 32 ans. Malheureusement aucune étude ne nous permet de faire une comparaison au XVIII<sup>e</sup> siècle avec une autre aire géographique.

Six carabins se marient avant l'obtention de leur doctorat. Françoise Lehoux observe le même phénomène<sup>315</sup>. Nous pensons également que ces jeunes hommes se marient faute de revenus suffisants

<sup>313</sup> LEHOUX (Françoise), *op. cit.*, p.22-23.

<sup>314</sup> LEHOUX (Françoise), *op. cit.*, p.29-30. Françoise Lehoux établit l'âge moyen au mariage à 31 ans et 4 mois.

<sup>315</sup> LEHOUX (Françoise), *Idem*, p.22

pour terminer leurs études. Nous avançons les mêmes hypothèses que Françoise Lehoux pour la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pierre Combettes et Pierre Cavalerie sont tous deux originaires de petites bourgades rouergates, ils se marient respectivement six et douze ans avant l'obtention de leur doctorat. Pour le premier, le manque de moyen semble évident, pour le second moins. Jean Jacques Lamothe, originaire de Cordes, se marie<sup>316</sup> pendant son année de maîtrise, soit trois années avant l'obtention de son doctorat. Son père, maître apothicaire, à Cordes, a très certainement facilité l'union de son fils avec un membre de la famille Ladevèze à Albi<sup>317</sup>. Jean Lamothe exerce par la suite à Albi. Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'aisance financière semble moins évidente. En effet, pour trois cas rouergats de mariage précoce que nous avons relevés, deux sont fils de bourgeois et l'autre est fils d'avocat au Parlement de Millau. Les deux fils de bourgeois Antoine Palous et Jean-Joseph Alary sont originaires de petits bourgs. Il est certainement plus important pour leur père d'assurer leur situation et le bon achèvement d'un cursus à Montpellier. Jean-Jacques de Rozier est originaire de Vèrrières<sup>318</sup>, l'on peut comprendre que son père veuille assurer l'avenir de ce second fils médecin. Son frère, Bernard de Rozier, exerce à Séverac le Château et s'est marié quatre ans après son doctorat. Un deuxième cursus coûte certainement trop cher pour cette famille. Et il est important d'assurer la position de ses fils. Un autre cas de figure attire notre attention : celui de Jean Abraham Bonhomme. Il est marié vingt-six ans avant l'obtention de son doctorat<sup>319</sup> alors qu'il a trente ans. La question qui se pose est plutôt celle d'un cursus tardif. Mais pourquoi ? La famille Bonhomme est plutôt connue pour être une famille huguenote importante de la ville de Millau. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marque un relâchement de la répression à l'égard des protestants. A-t-il attendu que la situation soit plus propice pour poursuivre ses études de médecine ? C'est une question à laquelle nous n'avons pu répondre.

Quinze d'entre eux se marient durant les cinq années qui suivent l'obtention de leur bonnet de docteur. Ils font partie de la majorité des individus retrouvés, certainement le reflet de la condition de nombreux médecins issus de la bourgeoisie mais ayant besoin d'une alliance pour asseoir leur installation et leur carrière. Quatorze médecins se marient entre cinq et dix ans après la fin de leur cursus. Ces derniers n'ont pas eu un besoin pressant de revenus pour s'installer. Ou autre hypothèse, ils ne représentent pas un parti intéressant pour la bourgeoisie locale. Pour les médecins se mariant durant les dix ans suivant leur graduation, la part de ruraux et d'urbains est semblable. Notons que pour les villes les plus importantes, les jeunes médecins ne tardent pas trop à se marier. La profession du père va plus ou moins accélérer la situation matrimoniale. On remarque une différence entre la

---

<sup>316</sup> ADT, 1E-069 010-9.

<sup>317</sup> La famille Ladevèze est originaire de Cordes. Or au début du XVIII<sup>e</sup> siècle un Ladevèze exerce à l'hôpital d'Albi. ADT – 1 HDT-234.

<sup>318</sup> Ville située dans le diocèse de Rodez.

<sup>319</sup> ADA – 4E0254417.

première et la seconde moitié du siècle. Jean-Pierre Batigne, fils de bourgeois et médecin à Castres, se marie quatre ans après la fin de son cursus à Castres<sup>320</sup>. Antoine Boussac d'Albi, fils de Jean Boussac, maître chirurgien, se marie avec Marguerite Delecons en 1714<sup>321</sup> soit cinq après l'obtention de son doctorat. Il exerce dans la ville d'Albi. Joseph Dero, médecin de Gaillac et fils de médecin, se marie à Gaillac<sup>322</sup> deux ans après la fin de ses études. Il exerce dans la même ville. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ce délai semble s'allonger. Jean Defos, originaire d'Orban, se marie au bout de sept ans à Albi, ville dans laquelle il exerce. Ce délai s'explique peut-être par la difficulté de s'installer à Albi. Ce mariage est certainement un moyen d'asseoir son implantation dans la ville. Jacques Mariès, fils de médecin albigeois connu, se marie à Albi<sup>323</sup> huit ans après la fin de ses études. Il exerce à Albi.

Quant aux médecins arrivant au mariage tardivement, ils représentent également quatorze individus soit 32,55%. Dans ce cas, les médecins n'ont pas eu la nécessité de s'unir pour s'installer. Certains ont peut-être suivi un cursus tardif. D'autres ont pu rencontrer des difficultés en particulier en milieu rural. Stéphane Cosson précise qu'en milieu rural, la pratique de l'homogamie reste tenace sous l'Ancien Régime<sup>324</sup>. Pour ce point nous ne pouvons faire d'opposition ruraux/urbains. En effet, les attitudes sont les mêmes que l'on soit à la campagne ou en ville. Pour les mariages tardifs, les villes comme les bourgs sont concernés. On constate, néanmoins, que les petites villes sont plus souvent touchées. Dans la plupart des cas, ces mariages tardifs semblent liés à l'aisance socioprofessionnelle des familles. Les pères occupent une charge d'avocat au parlement ou de notaire royal et ont un rôle dans la communauté. Jean-Marie Cadalen, originaire d'Alban, se marie avec Anne Molinier en 1787 onze ans après l'obtention de son doctorat à Montpellier. Son père, Pierre, est notaire royal<sup>325</sup>. Jean-Marie Cadalen exerce dans son village natal. On imagine que les difficultés d'installation, d'ordre financières ou la constitution d'une clientèle, ne l'ont pas pressé au mariage. Dans d'autre cas, l'écart est encore plus important. Antoine Clausade, médecin à Rabastens, se marie trente-trois ans après l'obtention de son doctorat à un âge plus qu'avancé. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville de Rabastens est une ville de relative importance<sup>326</sup>. Rappelons qu'elle compte au moins trois à quatre médecins. La famille Clausade est une famille locale importante. Il n'est pas étonnant qu'Antoine n'ait pas eu besoin d'une union pour prospérer. Dans ce cas, il s'agit certainement d'assurer sa descendance. Parfois un mariage tardif peut être synonyme d'un début de carrière plus itinérante, plus mouvementée. Pierre-Paul Delshens de

---

<sup>320</sup> Archives communales Saïx, GG2.

<sup>321</sup> ADT – 6 E 27-7 – Contrat de mariage du 14 juillet 1714.

<sup>322</sup> AMG série GG 5.

<sup>323</sup> ADT, 1E 004 0594.

<sup>324</sup> COSSON (Stéphane), « L'aîné de leurs soucis ou les stratégies matrimoniales en Albigeois dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime » in *Revue du Tarn*, 2002, n°187, pp. 427-433.

<sup>325</sup> ADT 3E15-25 – Contrat de mariage du 7 février 1787. Le mariage a été célébré à Alban. La dot s'élève à 3000 livres et comprend également des biens mobiliers.

<sup>326</sup> Georges Frêche comptabilise Rabastens comme l'une des six villes du diocèse d'Albi avec un nombre d'habitants supérieurs à 3000., *op. cit.*, p. 245

Barras, originaire de Viviez, obtient son doctorat en 1767. Il se marie à Figeac vingt-six ans après, lieu où il exerce. Pierre Faramond<sup>327</sup> est originaire du Viala du Tarn, son père est avocat au Parlement. Il part exercer dix-sept ans aux États-Unis<sup>328</sup>. De retour, il se marie vingt-et-un ans après l'obtention de son doctorat, à Vabres puis exerce au Viala du Tarn. Maurice Daumas défend l'idée selon laquelle le mariage d'amour se développe au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>329</sup>. C'est une hypothèse que nous pouvons prendre en considération même si nous ne pouvons pas affirmer avec certitude qu'Antoine Clausade a attendu un âge aussi avancé parce qu'il attendait de trouver l'amour.

Les médecins ayant exercé dans les colonies représentent un cas de figure particulier. Louis Prat, Jean-Edouard Fos de Laborde ou encore Alexis Miquel se sont mariés au moins dix ans après l'obtention de leur doctorat. Les conditions particulières dans lesquelles ils évoluent expliquent ce délai. En revanche, ces derniers se sont assurés dans les colonies des alliances qui, nous le verrons par la suite, leur ont garanti une place importante dans la société coloniale.

Nous avons relevé une pratique qu'il convient de signaler même si elle n'a pas de lien avec l'âge au mariage : le remariage<sup>330</sup>. Lorsque l'épouse décède prématurément, le veuf se remarie très rapidement en particulier s'il y a des enfants en bas âge. Marc-Antoine Malzac, médecin de Castres, se marie une première fois à l'église avec Marie Olive de Materre<sup>331</sup>. En 1767, il se remarie mais cette fois au temple avec Marthe de Bouffard Madiane<sup>332</sup> et y baptise les trois enfants de sa seconde union. Jean-Edouard Fos de Laborde épouse en 1785 Marie Catherine Cloupet à Port-au-Prince. Il épouse, en secondes noces, Marie Jeanne Plasse à Gaillac en 1794. Dans ces cas, l'écart d'âge entre les époux est important. La seconde épouse de Fos de Laborde est de 17 ans sa cadette. Jean-Baptiste Bô épouse en secondes noces une Aveyronnaise de 23 ans sa cadette<sup>333</sup>. Pour Fos de Laborde et Malzac, les secondes unions se font avec des jeunes femmes issues du même milieu. Fos épouse la nièce d'un député siégeant à ses côtés lors des états généraux. Pour Malzac, il s'agit d'une femme de confession protestante.

Afin d'illustrer ce premier point (l'âge au mariage), il convient de s'intéresser au choix matrimonial. Avec qui ces médecins se marient-ils ?

---

<sup>327</sup> Aussi orthographié Pharamond.

<sup>328</sup> Nous avons trouvé cette information dans le *Dictionnaire* de l'An X mais nous n'avons pas trouvé d'autres sources d'information à ce sujet.

<sup>329</sup> DAUMAS (Maurice), *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>330</sup> Stéphane Cosson y fait allusion dans son article, voir COSSON (Stéphane), *op. cit.*

<sup>331</sup> Cette dernière décède en 1759, laissant trois enfants âgés d'un à quatre ans.

<sup>332</sup> Fille de Noble Henri, seigneur de Campans, et de Marie Pradelles de Latour-Dejean, autre famille protestante du Castrais.

<sup>333</sup> Nous avons retrouvé cette information dans les travaux de Stéphane Lescure mais nous n'avons pas de détails sur cette union.

## b. Le choix matrimonial

L'union dans la vie d'un jeune homme ou d'une jeune femme est une chose importante mais le choix de la belle-famille (ou du parti) l'est tout autant. L'âge au mariage de ces médecins nous donne les premières indications sur les difficultés et les nécessités au moment crucial de l'installation. Le choix de la fiancée nous apporte également un éclairage précieux sur les stratégies matrimoniales. Car bien souvent c'est de cela qu'il s'agit. Nous pourrions parler dans cette étude de stratégie à la fois verticale et horizontale. Bien souvent l'intérêt premier est de gravir les échelons dans la société mais pas uniquement.

Nous ne disposons pas d'informations suffisantes permettant de déterminer les professions des beaux-pères et ainsi affiner les stratégies matrimoniales des médecins de notre corpus. Pour le moment, nous ne pouvons pas démontrer le "schéma d'ascension sociale" car les actes de mariage retrouvés montrent une pratique homogame : les médecins ont épousé des jeunes femmes issues comme eux de la bourgeoisie. Seuls les contrats de mariage permettent d'attester, grâce à la dot, du gain assuré pour le jeune médecin. De plus, il nous est difficile de faire une comparaison entre milieu rural et milieu urbain compte tenu du manque d'information.

Dans une ville épiscopale comme Lavaur, les médecins se mariaient avec des femmes de leur rang mais pas nécessairement originaire de la ville. Bernard Ignace Salibas, médecin de Lavaur et natif de la même ville, épouse le 9 août 1763 Marie Marguerite de Magé, fille de bourgeois<sup>334</sup>. Pour Thomas Segauville, l'alliance semble mieux réussie. Il épouse en 1767 Marguerite Desvoisins de Lavegnière, fille de Messire Germain Desvoisins, conseiller lieutenant principal. Par le mariage qu'il a pu arranger pour son fils, Jean d'Albis témoigne de la place de sa famille dans la société millavoise. En effet son fils Antoine épouse en 1786 à Millau Pauline Liquier, fille d'Antoine Liquier, consul général de Hollande à Naples<sup>335</sup>.

Nous avons pu observer que certaines familles médicales se lient. Cette stratégie que nous qualifions de « stratégie horizontale » se retrouve dans des secteurs géographiques définis : à savoir dans l'Albigeois et dans le Castrais. Ajoutons que nous ne disposons pas d'informations similaires concernant l'Aude. En Albigeois, les familles médicales de Cordes et de Monestiés se lient depuis

---

<sup>334</sup> AML, GG 16/1 acte n° 589.

<sup>335</sup> Jean DALBIS ou D'ALBIS est un médecin membre de notre corpus, originaire de Millau, il obtient son doctorat à Montpellier en 1729. Son fils Antoine a suivi des cours à Montpellier mais ses diplômes n'ont pas été retrouvés. Les informations relatives à l'union, et en particulier concernant l'épouse de ce dernier, figurent dans la thèse de Nahema Hanafi. En effet, Pauline D'Albis fait partie de l'échantillon étudié dans ce travail de recherche portant sur les écrits féminins du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre la Suisse et la France, en lien avec les maux du corps.

plusieurs générations. La famille Campmas est implantée depuis plusieurs générations sur le territoire cordais et à Monestiés. Jean-Louis Flottes, médecin de Cordes, est fils de Marguerite Campmas. Il épouse Anne-Thérèse Ladevèze en 1711<sup>336</sup>, une autre famille de Cordes. La famille Ladevèze est également présente à Albi. Jean Lamothe, originaire de Cordes, épouse le 25 avril 1746<sup>337</sup> Jeanne Ladevèze à Albi.

Guillaume Massabieau, originaire de Pampelonne<sup>338</sup>, épouse Catherine Mariès en 1801, la fille du docteur Jacques Mariès, officier de santé et premier consul de la ville d'Albi. Dans une autre mesure, nous avons également repéré des liens étroits entre les familles Carayon de Réalmont et Defos d'Orban. Les membres de la famille de Jean Guillaume Defos, installé à Albi, sont présents à ses côtés au mariage de Jean-Pierre Carayon et Elisabeth Austry en 1765<sup>339</sup>. Jean-Pierre Carayon et Jean Guillaume Defos se retrouvent à leur tour témoins au mariage d'Elisabeth Carayon.

Dans le sud tarnais, des familles castraises s'unissent, ou à défaut se trouvent liées : les familles Pujol et Batigne. Jean-Pierre Batigne, marié à l'une des filles du notaire castrais Joseph Madaule, est le beau-frère d'Alexis Pujol<sup>340</sup>.

Cette pratique se retrouve au sein des familles protestantes. Jean Isaac Lanthois, médecin à Castelnaud de Brassac, épouse en 1756 Elisabeth Olombel. La mère de Jacques Samuel Olombel se prénomme Elisabeth Lanthois.

Le mariage représentait un véritable enjeu pour les médecins comme pour l'ensemble de la société d'Ancien Régime illustrant la possibilité de s'assurer un bon niveau de vie. Forts de leur position, certains médecins ont instauré de véritables dynasties.

## 2. Les dynasties

Semblables aux logiques nobiliaires, les médecins tentèrent eux aussi d'asseoir leur prestige en instituant de véritables dynasties à l'image de grandes familles universitaires comme les Chicoyneau à Montpellier<sup>341</sup>. D'envergure locale, certaines familles s'approprient un monopole sur l'exercice de l'art de guérir, et ce principalement en milieu urbain. A Carcassonne, deux familles se démarquent: les Fabre et les Sabatier. Jean Fabre, médecin à Carcassonne, est le père de Marc Fabre, médecin et avocat au Parlement. Son fils, Jean-Pierre devient lui aussi médecin.

---

<sup>336</sup> ADT – 1 E 069-009-1.

<sup>337</sup> ADT – 1 E 004-045-1.

<sup>338</sup> Bourg proche d'Albi.

<sup>339</sup> ADT - Jean Guillaume Defos ainsi que son frère, sa soeur et son père figurent comme "témoins" au mariage de Jean-Pierre Carayon.

<sup>340</sup> BALSSA (Aimé), *Se soigner à Castres au temps des rois*, SCPC, Castres, 2007.

<sup>341</sup> Nous avons considéré comme Hélène Berlan que les dynasties étaient constituées à partir de trois générations.



A Castres, plusieurs familles se partagent l'exercice de la médecine sur plusieurs générations. Dans cette ville d'importance en Haut-Languedoc, ancienne place de la chambre mi-partie, le clivage catholique/protestant persiste. Du côté protestant, notons que la famille Malzac exercent à Castres sur quatre générations, d'Antoine à Félix, soit sur tout le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>342</sup>. Sous la bannière catholique, les autres familles médicales castraises de notre corpus sont les Batigne et les Gasc<sup>343</sup>. Jacques François Gasc, diplômé en 1759, exerce à Castres. Son père Pierre, fils du médecin François Gasc, exerce lui aussi à Castres<sup>344</sup>. Les Batigne sont seulement présents sur deux générations.

Au sein d'une ville de moindre importance comme Graulhet, la famille Rossignol exerce depuis trois générations : Charles est médecin tout comme son père. François, diplômé en 1773, lui succède.

Ce schéma s'observe également au sein de familles de chirurgiens ou d'apothicaires pour lesquelles la voie médicale est synonyme de carrière ascensionnelle. Antoine Patricot, natif de Lavour, est le fils de chirurgien. Son père, François Patricot, chirurgien militaire en garnison, il est originaire de La Tour-du-Pin et s'est installé à Lavour en 1738. Il s'y marie la même année avec Marianne Moré<sup>345</sup>. La famille Patricot est une famille de chirurgien de La Tour-du-Pin, implantée dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>346</sup>. Les exemples d'Antoine Portal et de Philippe Pinel illustrent parfaitement le désir d'ascension sociale pour ces professions mal estimées. Antoine Portal est fils d'un marchand apothicaire, descendant d'une famille d'apothicaires de Cahuzac-sur-Vère, près de Gaillac dans le diocèse d'Albi. Philippe Pinel est fils et petit-fils de maître-chirurgien<sup>347</sup>. Deux des frères de Philippe Pinel sont chirurgiens à la fin de l'Ancien Régime.

Nous avons vu que le mariage était une affaire de la plus haute importance, peu importe à quel moment cela intervient. Son intérêt est de taille dans la vie et la carrière des médecins parce qu'il va aider à l'installation et permettre l'accroissement du patrimoine.

### III- La situation patrimoniale

La situation patrimoniale est un autre moyen d'évaluer la position des médecins au moment de leur installation, bien que la plupart d'entre eux développent ce patrimoine au cours de leur vie - éléments

---

<sup>342</sup> Cette famille est présentée au chapitre 1.

<sup>343</sup> Aimé Balssa les attache à deux groupes familiaux bien distincts, les Gasc-Dejean et les Pujol-Batigne-Combeuille. cf *op. cit.* p.120.

<sup>344</sup> La famille Gasc est liée sur deux générations à des familles d'apothicaires du Castrais.

<sup>345</sup> AML – GG 12-2.

<sup>346</sup> La dynastie Patricot est présente à La Tour-du-Pin sur cinq générations. Dossier généalogique *Maîtres chirurgiens de La Tour-du-Pin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

<sup>347</sup> Les détails de la vie de ces deux illustres médecins sont abordés au chapitre 9.

souvent étudiés dans l'histoire de la médecine<sup>348</sup>. Au regard des sources à notre disposition, nous avons choisi d'aborder la situation patrimoniale des médecins avant et après mariage. Les familles de certains d'entre eux possèdent des domaines, signe d'appartenance à la bourgeoisie notamment rurale, dont ils hériteront. Le mariage est un autre moyen de s'assurer un revenu convenable tout au moins le temps de se forger une clientèle.

Au commencement de leur carrière, les médecins ne disposent pas de biens personnels propres. Leur situation est conditionnée par celle de leur famille et par la future dot. Ce dernier élément est bien entendu l'un des principaux enjeux du mariage.

Nous n'avons pu retrouver les contrats de mariage de tous les individus du corpus. Nous pensons cependant que certains cas permettront d'illustrer nos propos. Les registres de la capitation<sup>349</sup> donnent des indications sur le rang social en fonction du lieu de domicile, en particulier dans des villes importantes comme les villes épiscopales mais aussi des villes plus modestes comme Gaillac. On peut ainsi constater les différences entre les familles médicales. A Gaillac, la famille Coutaud possède un patrimoine plus important que la famille Fos. A Millau, la famille Dalbis est assujettie à une capitation de 50 livres, la somme la plus élevée en 1784, alors que la famille Molinier verse 9 livres<sup>350</sup>.

Concernant la situation dotale, en milieu rural, quelle que soit la situation familiale, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les dots semblent conséquentes, comparées à d'autres du même milieu. Jean-Marie Cadalen, fils de notaire royal, épouse à Alban (sa ville natale) en février 1787, Anne Molinier, fille de Jean Molinier, bourgeois de Bubos (ou Bubas). La dot s'élève à 3000 livres et comprend également du mobilier dont la valeur avoisine 2500 livres<sup>351</sup>. A Rabastens, François Barthélemy Jaybert, fils de maître chirurgien, épouse Marianne Dufau en mai 1784, fille d'un bourgeois de Mirepoix. Dans son cas, son épouse va percevoir une donation de 21 000 livres sachant que la dote s'élève déjà à 4000 livres<sup>352</sup>. Une réussite pour le docteur Jaybert.

Dans une ville de plus grande envergure comme Gaillac, Thomas Coutaud, fils de « Monsieur Antoine Coutaud, conseiller du Roy et lieutenant maire de la ville »<sup>353</sup>, épouse Marguerite Fontenilles, fille de feu Jean Fontenilles. La dot s'élève à 10000 livres au total. Antoine Coutaud désire par ailleurs léguer sa maison à son fils ainsi que le pressoir attenant. La position de la famille dans la ville de Gaillac est meilleure que celle de la famille Fos à en croire les registres de la capitation de l'année 1780. Le

---

<sup>348</sup> Sur ce point, voir certains travaux qui datent un peu, DELAUNAY (Paul), op. cit., LEHOUX (Françoise), op. cit., mais également un travail plus récent CLAUSTRE (Edith), *Les médecins dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur : fin XVII<sup>e</sup>- début XVIII<sup>e</sup> siècle*, UTM, Mémoire de Master recherche 1<sup>o</sup> année, 2006, 106p.

<sup>349</sup> Impôt établi en 1695 comme impôt de guerre pesant sur tous les sujets.

<sup>350</sup> ADA – Registre la capitation, Millau.

<sup>351</sup> ADT - 3 E 15-25.

<sup>352</sup> ADT - 6 E 2689.

<sup>353</sup> ADT - 6 E 11275 - contrat de mariage du 4/05/1784.

montant de l'impôt s'élève à 23 livres pour les Coutaud quand il est de 18 livres pour les Fos<sup>354</sup>. Nous verrons que cette situation va évoluer durant les deux décennies suivantes.

A Albi, Antoine Boussac, fils de maître chirurgien, épouse en juillet 1714 Marguerite Delecons, fille de Jean-Pierre Delecons, bourgeois. La dot est de 4600 livres<sup>355</sup>.

Louis Merlin épouse à Rodez, en octobre 1714, Marie Romière, fille de bourgeois. La dot s'élève à 6000 livres et comporte un supplément de 10 000 livres<sup>356</sup>. Dans la petite ville de Graulhet, la famille Rossignol, véritable dynastie médicale, est particulièrement bien implantée. François Germain peut disposer d'un capital foncier important.

Les exemples ci-dessus font état d'une certaine aisance au début de la carrière des médecins, ou à défaut nous permettent de connaître la situation familiale. Fort heureusement pour eux, les médecins vont accroître leur fortune par le biais d'acquisition au cours de leur carrière. A l'image de la bourgeoisie et encore plus de la noblesse, les médecins tentent d'adopter les mêmes comportements. En effet, en bons membres de la bourgeoisie pour la plupart d'entre eux, ils ont l'éducation mais il leur faut la propriété. On retrouve ainsi des propriétés en ville mais aussi en milieu rural. Nous disposons de plus amples témoignages de médecins installés en ville. Il est plus difficile de connaître la situation de ceux qui sont en milieu rural. A Rodez Louis Merlin rencontre des soucis avec le Sieur Bonnal concernant la livraison de denrées dans ses propriétés. Dans les documents, un inventaire de ses biens patrimoniaux est dressé. On y apprend que le docteur Merlin est « seigneur direct pour la troisième partie des villages de Buscassels, Buscales et les Lanses et dependances dans la paroisse de Prades »<sup>357</sup>. Jean Colomb, conseiller médecin du roi, dépose plainte contre les hommes chargés de livrer le foin dans son domaine et volant ce dernier. On y apprend que le docteur Colomb a à son service une servante et un domestique<sup>358</sup>. Jean Pellet, médecin de Millau, dispose de suffisamment de revenus pour avoir à son service une domestique, tout comme François-Germain Rossignol à Graulhet.

Antoine Clausade, médecin dans la petite ville de Rabastens, fait également office de gestionnaire patrimonial pour le compte de la famille, et plus précisément pour celui du chef de famille à savoir son frère aîné, François Clausade, juge royal. Grâce à la correspondance qu'il entretient avec son frère, nous avons connaissance de l'étendue de ce patrimoine familial. Antoine Clausade fait état de propriétés à Rabastens mais aussi à Couffouleux, principalement des métairies<sup>359</sup>. Ces biens à vocation

---

<sup>354</sup> ADT - C 568.

<sup>355</sup> ADT - 6 E 27-7.

<sup>356</sup> ADA - 3 E 15057.

<sup>357</sup> ADA - 3 B 4.

<sup>358</sup> ADA - 3 B 50.

<sup>359</sup> Le métayage est un système de location et d'exploitation très répandu dans le Midi. Le propriétaire loue l'exploitation et les semences tandis que le métayer fournit son travail. Georges Frêche parle de « règne du métayage » dans le Midi en particulier dans le Toulousain et le Lauragais. Il explique avec précision la teneur

agricole, sous-entendent l'exploitation et la récolte de céréales et autres denrées. Dans une lettre du 12 octobre 1743<sup>360</sup>, Antoine Clausade déplore un vol de grains. Il rend compte tous les mois des revenus tirés de ce patrimoine. La famille possède également des vignes<sup>361</sup>. Jean-Pierre Carayon, médecin réalmontais, a entretenu entre 1783 et 1809 un livre de raison dans lequel il a retranscrit ses comptes<sup>362</sup>. Un outil précieux puisque ces mouvements d'argent sont relatifs à l'entretien de ses propriétés<sup>363</sup> qui se trouvent entre autres à Lombers ou Sainte-Cécile. Pour l'année 1793, Jean-Pierre Carayon fait état des semences : blé, seigle, orge, avoine, pois cassés, fèves ou encore graines de lin. La culture de céréales n'est pas le seul revenu de ce médecin puisqu'il est mentionné la culture de la vigne et du chanvre mais aussi la possession d'un cheptel. En 1793, son métayer, Monsieur Pauthé, vend une génisse à la foire de Réalmont puis un veau l'année suivante<sup>364</sup>. Il reste cependant difficile d'évaluer le niveau de fortune de ce médecin réalmontais. Nous regrettons que son livre de raison ne nous donne aucune indication sur ces honoraires de médecin. A Cordes, la Révolution va permettre au docteur Ladevèze d'élargir son patrimoine foncier par le biais de la vente de biens nationaux dans le consulat de Cordes mais aussi aux alentours<sup>365</sup>.

Les médecins ayant fait carrière à Paris ou dans les colonies sont certainement ceux qui se sont le plus enrichis. Ces derniers, comme Portal ou Pinel, ont constitué un patrimoine en région parisienne mais aussi dans leur ville natale. Alexis Miquel constitue le sien dans la région bordelaise. Jean-Edouard Fos de Laborde a considérablement agrandi son patrimoine gaillacois grâce à son séjour à Port-au-Prince, tout comme Jean Prat qui s'est installé à Montauban. Un document datant de 1762 fait état de possessions dans les paroisses de Gasseras et d'Albefeuille dans la généralité de Montauban<sup>366</sup>. Dans une lettre à Bernard de Jussieu, Louis Prat fait référence à une connaissance qui peut lui permettre l'acquisition facilitée d'une terre.

En conclusion, en milieu rural comme en milieu urbain, le choix du lieu d'installation est conditionné par la situation familiale des médecins mais aussi par la sur-représentation médicale. Le mariage représente un moyen de s'intégrer plus facilement dans la société. Une fois installé, le médecin doit

---

des baux qui lient le métayer au bailleur. Voir FRÊCHE (Georges), *op. cit.*, p. 247. ; PUZELAT (Michel), *La vie rurale en France XVI-XVIII siècle*, Paris, Sedes, 1999.

<sup>360</sup> ADT - 14 J 2 - Lettre du 12/10/1743.

<sup>361</sup> ADT - 14 J 2 Lettre d'octobre 1750.

<sup>362</sup> ADT – 22J. Le document est en piteux état et la lecture est parfois difficile. Nous avons pu cependant glaner les informations ci-dessus. En revanche, l'exploitation des comptes n'a pas été possible.

<sup>363</sup> Nous ignorons en revanche s'il s'agit de biens familiaux ou si le docteur Carayon en a fait l'acquisition durant sa carrière.

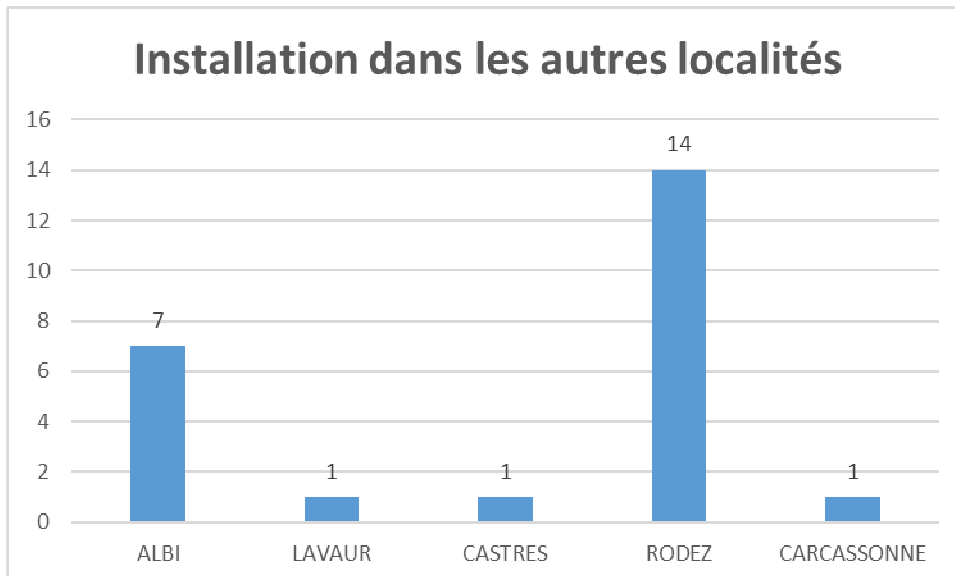
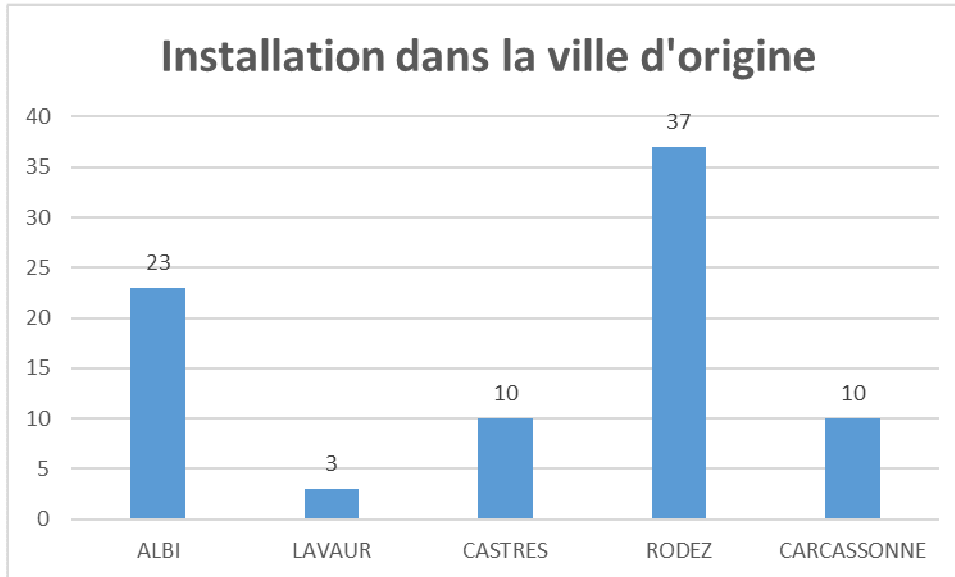
<sup>364</sup> La foire de Réalmont est réputée, encore de nos jours. Pour autant, l'Abbé Expilly n'en fait pas mention dans son *Dictionnaire géographique...*, *op. cit.*.

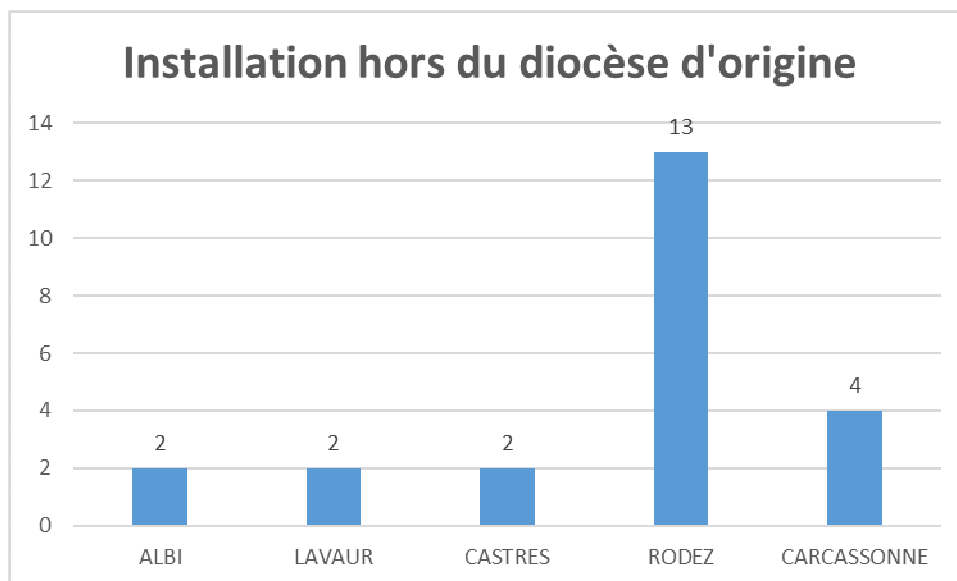
<sup>365</sup> PORTAL (Charles), *Histoire de la ville de Cordes (1222-1799)*, Cordes, SAVC, 2010. Une branche de la famille Ladevèze est présente depuis plusieurs siècles dans la ville dont les biens sont importants. Or il ne nous a pas été possible d'établir un lien direct avec nos médecins.

<sup>366</sup> ADTG – C491 – *Démembrement du Sieur Prat*.

développer sa clientèle. Il est à présent temps de s'intéresser à l'exercice de la médecine et exercer à proprement parler. Essentiellement déterminé par le choix géographique, l'exercice de la médecine le conduit à d'autres confrontations et associations, en premier lieu avec les autres acteurs de la santé d'Ancien Régime. Installé, devenu médecin, il s'agit alors pour lui d'affirmer ce statut, dans la pratique de son art et dans la défense de ses prébendes.

## ANNEXES AU CHAPITRE 5





## Chapitre 6

### La pratique de la médecine

La pratique de la médecine est l'un des domaines les plus abordés en histoire de la médecine depuis ces dernières années en Europe et à l'étranger<sup>367</sup>. Trois versants sont analysés par les chercheurs : les conditions d'exercice, les relations entre médecins, chirurgiens, apothicaires et depuis quelques années entre soignants et soignés. Nous nous intéressons à l'exercice de la médecine sur deux fronts : rural et urbain. Pour l'aspect relationnel, nous n'aborderons que les interactions entre les médecins et des autres praticiens de santé.

---

<sup>367</sup> BALINT (Michael), *Le médecin, son malade et la maladie*, Paris, PUF, 1957., BELMAS (Elisabeth), NONNIS-VIGILANTE S., *La santé des populations civiles et militaires. Nouvelles approches et nouvelles sources hospitalières, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve d'Ascq, PU du septentrion, 2010., BERLAN (Hélène) THÉVENIN (Etienne), *Médecins et société en France : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Toulouse, éd. Privat, 2005. BOURDELAIS (Patrice) et FAURE (Olivier), *Les nouvelles pratiques de santé, (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Acteurs, objets, logiques sociales, Paris, Belin, 2005., BOUSIGUE (Jean-Yves), « Les chirurgiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, un exemple d'ascension sociale sous l'Ancien Régime » in *Le Bulletin Chirurgical*, 1995., BROCKLISS (Laurence W. B.), JONES (Colin), *The medical world of early modern France*, Oxford, Clarendon press, 1997, 896p., FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1993., FRIEDSON (Eliot), *Profession of Medicine. A study of the sociology of applied knowledge*, New York, Dodd, Mead and C°, 1973., GELFAND (Toby), *The training of surgeons in Eighteenth century Paris and its influence on Medical Education*, Ph D, Johns Hopkins University, 1973., HANAFI (Nahema), *Le frisson et le baume, Soignantes et souffrantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II Jean Jaurès, 2012., LOUDON (Irvine), *Medical care and the general practitioner 1750-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1986., PAUTHIER (Céline), *L'exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre défaut de droit et manière de soigner*, Paris, 2002., RAMSEY (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988., VIAUD (Jean-François), *Le malade et la maladie sous l'Ancien Régime. Soins et préoccupations de santé en Aquitaine (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2011., DIGBY (Anne), *Making a medical living. Doctors and patients in the English market for medicine, 1720-1911*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994., ELMER (Peter), *The healing art : health, disease and society in Europe, 1500-1800*, Manchester, Manchester University Press, 2004, 408 p. FRIOUX (Stéphane), *Hygiène et santé en Europe. De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, sedes, 2011., GENTILCORE (David), *Healers and healing in early modern Italy*, Manchester, Manchester University Press, 1998., GENTILCORE (David), *Medical charlatanism in early modern Italy*, oxford, Oxford University Press, 2006., RABIER (Christelle), *Les chirurgiens de Paris et de Londres : économie, identités, savoirs*, thèse de doctorat, Paris 1, 2008., RENAUDET (Isabelle), « Exercer la médecine rurale en milieu rural dans l'Espagne, thèse de la Restauration. Le combat au service du progrès médical des médecins de la province de Gérone », in Huetz de Lempis Xavier, Luis Jean-Philippe (dir.), *Sortir du labyrinthe. Etudes d'histoire contemporaine de l'Espagne*, Casa de Velazquez, Madrid, 2012, p. 389-401., STOLBERG (Michael), *Experiencing illness and the sick body in early modern Europe*, Palgrave Macmillan, 2011. (first publication in 2003)., TANNER (Martine), *Début d'une profession : obstétrique et formation des sages-femmes dans le pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en médecine, Lausanne, 2001.



## **I- Les conditions d'exercice : une pratique à deux visages**

L'exercice de la médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle ne présente pas les mêmes paramètres en fonction du secteur : urbain ou rural. Notre aire compte quatre à cinq villes importantes, dispersées dans un milieu rural. Ville et campagne sont deux mondes qui offrent des modes de vie très différenciés. Ce sont deux mondes qui s'opposent même si le XVIII<sup>e</sup> siècle ouvre l'ère de la médicalisation jusqu'aux contrées les plus reculées. Cette dualité nous amène à nous interroger sur la manière d'exercer leur art dans ces deux milieux. Dans notre aire, une majorité de médecins est concentrée dans les villes. Pourtant comme nous l'avons vu, notre aire est massivement rurale avec certains secteurs particulièrement peu attrayants (Rouergue et Sud-Tarnais). En milieu urbain, la clientèle est différente et les médecins sont amenés à travailler dans d'autres structures comme l'hôpital. En milieu rural, les difficultés matérielles sont tout autres.

### **1. L'exercice en milieu urbain**

Dans un premier temps, il convient de définir ce que l'on considère comme « urbain » dans notre aire géographique. A l'échelle du Haut Languedoc, nous ne pouvons nous centrer seulement sur les villes épiscopales. D'autres villes, même de 6000 habitants, comme Millau ou Gaillac, représentent de véritables centres urbains sous l'Ancien Régime. Médecins ruraux et urbains se partagent à parts presque égale, avec une légère prédominance des praticiens installés en ville, toutefois si l'on a en mémoire qu'à la fin de l'Ancien Régime, plus de 8 Français sur 10 vivent à la campagne, relativement à leurs populations respectives, la densité médicale est bien plus forte en ville que dans les zones rurales. Sur 121 individus, 63 sont installés en milieu urbain sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons volontairement retiré les médecins exerçant à Paris ou dans les colonies. Ces derniers ne sont pas représentatifs de l'ensemble du corpus au vu de leur situation particulière. Nous voulions au départ différencier la pratique en ville et en milieu rural. Or il s'agit dans notre étude d'une pratique en province et notre aire géographique comme nous l'avons vu précédemment ne compte que quelques villes moyennes. Les médecins surtout concentrés dans des villes, petites et moyennes, sont pourtant présents partout. De plus l'installation en ville n'exclue pas la pratique dans les

campagnes. Nous avons préféré traiter la clientèle sur deux volets : autour de la clientèle qui détermine la pratique du médecin (ou la définit) puis les lieux et les difficultés rencontrées.

La constitution de la clientèle est une étape clé qui suit celle de l'installation. Quel est le type de clientèle, issue de quel milieu social peut-on identifier à partir des documents que nous avons recueillis ? Nous possédons pour illustrer de point les témoignages de certains médecins comme Antoine Clausade, Marc-Antoine Malzac ou François Pellet.

Antoine Clausade dans sa correspondance cite certains de ses patients<sup>368</sup>. Nous savons qu'il sert une clientèle aisée à savoir le Comte de Laval, Mademoiselle de Saint-Sernin. Par la suite, Antoine Clausade précise seulement qu'il a beaucoup de malades<sup>369</sup>.

Marc-Antoine Malzac qui officie dans la ville de Castres, bien que son doctorat n'ait pas été retrouvé, compte une clientèle variée mais aisée. Il fait allusion, dans les observations qu'il adresse à la Société royale de médecine, au fils de Monsieur Roux, procureur du roi dans le sénéchal, la fille aînée du Sieur Frezoul perruquier ou encore la Comtesse de Toulouse<sup>370</sup>.

François Pellet<sup>371</sup> est un médecin exerçant à Millau, natif de la même ville. Docteur de l'université de Montpellier, il soigne les membres des trois ordres. Dans un mémoire adressé à la Société royale de médecine, relatif à la saignée, il relate sa visite au chevet de « Monsieur Dartis, officier dans le régiment du Prince Camille, père de Monsieur Dartis, garde du corps de Monsieur, dans la compagnie de Monsieur le Marquis de Lévis<sup>372</sup> ». Il se déplace également dans une abbaye ou chez un bourgeois<sup>373</sup>.

Le médecin peut aussi être amené à se déplacer pour prodiguer des soins à des seigneurs ruraux comme le relate le docteur Pellet :

A peine eus je appris que Madame la Marquise de Lafare étoit morte de la petite verole à Montpellier étant enceinte de quatre à cinq mois, ainsi que je l'ai dit dans mon dernier mémoire d'aoust passé, qu'on me manda du château de triadou à quatre lieux d'icy, pour

---

<sup>368</sup> ADT – 14J2.

<sup>369</sup> *Ibidem*, *Je suis fort obligé auprès de mes malades*.

<sup>370</sup> ANM - SRM 132 d°24 – Malzac.

<sup>371</sup> Aussi orthographié Pelet.

<sup>372</sup> ANM – SRM 178 d°25 p°2 - Pellet

<sup>373</sup> *Ibidem*.

Madame La Comtesse de castelnau, attaquée de la même maladie et aussi enceinte de pres de sept mois ; ce qui me fit bien de la peine, craignant qu'elle n'eut le même sort<sup>374</sup>

## 2. L'exercice en milieu rural

Les campagnes ne sont pas délaissées par les médecins contrairement à ce qui a souvent été dit. Ils n'y vivent pas mais s'y déplacent. Il n'en reste pas moins que sur l'ensemble des individus du corpus dont nous connaissons le lieu d'installation, la part de ruraux est minoritaire. Cette sous-représentation peut s'expliquer d'une part par la présence d'une population certainement moins aisée qu'en milieu urbain et d'autre part par le fait que, comme aux siècles précédents, les médecins ont, plus de difficultés à pénétrer les campagnes. Penchons-nous sur les conditions d'exercice de ces médecins.

Malheureusement comme pour le point précédent, nous ne disposons que de peu de témoignages. Hormis les documents émanant de Jean-Pierre Carayon, médecin à Réalmont, le 30 août 1769<sup>375</sup>, un mémoire imprimé, un livre de raison<sup>376</sup> et un article de la *Revue du Tarn*<sup>377</sup> le concernant, nous ne disposons que du témoignage des médecins correspondants de la Société royale de médecine. En d'autres termes, nous ne possédons pas de témoignages de praticiens de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Réalmont est, à la fin de l'Ancien régime, un gros bourg de 1800 habitants. Jean-Pierre Carayon assigne l'héritier de Barthélémy Peyré pour le règlement la somme de 21 livres pour les « soins et voyages faits, par le demandeur dans la dernière maladie que le sieur Peyré a eue à la suite de laquelle il est decédé<sup>378</sup> ». Michel Smeyers relate l'abondance d'une clientèle toujours plus nécessiteuse dans un contexte où les conditions d'exercice sont modestes. Le docteur Carayon reçoit ses patients chez lui. Il a aménagé une partie de son intérieur et consulte dans « un petit vestibule meublé d'une table et d'un fauteuil pour le praticien, une chaise pour le patient...un cabinet vitré, des instruments de petite chirurgie, de pots à pharmacie et un embrayon de bibliothèque de

---

<sup>374</sup> ANM - SRM – 178 d°25 p°4 – Pellet.

<sup>375</sup> ADT – B423 - Requête Audiences ; enregistrements d'arrêts, etc (1768-1774) « Jean-Pierre Carayon, médecin à Réalmont, contre Victoire de Justy, veuve de messire de Lannoy, en reconnaissance de billets ».

<sup>376</sup> Ces deux documents sont conservés aux ADT dans la série J

<sup>377</sup> THOMAS (Emile), « Le livre de raison d'un médecin réalmontais (1783-1802) » in *Revue du Tarn*, 1963., SMEYERS (Michel), *La ville et la prévôté de Réalmont en Albigeois au dernier siècle de l'Ancien Régime (1685-1789)*, Ferrières, Ed. Frérierie de Ferrières, 1983.

<sup>378</sup> ADT – B423 - Requête Audiences ; enregistrements d'arrêts, etc (1768-1774) « Jean-Pierre Carayon, médecin à Réalmont, contre Victoire de Justy, veuve de messire de Lannoy, en reconnaissance de billets ».

travail<sup>379</sup>». Comme nombre de ses contemporains, Jean-Pierre Carayon exerce au domicile des patients ou chez lui. D'après l'étude de Michel Smeyers, face à l'ampleur des épidémies, le docteur Carayon a dû renoncer à ses déplacements pour se consacrer aux citadins ; dans ce contexte précis un service moins lucratif qu'auprès des ruraux. A la différence des grands ensembles urbains, les habitants les plus fortunés ont fui la cité à l'approche de l'épidémie. Seuls les travailleurs les plus pauvres résident en ville.

En Rouergue, région plus hostile quoique similaire au Sud-Tarnais, la situation est particulière. Guillaume Lacombe, médecin à Saint-Antonin et correspondant de la SRM, précise dans un mémoire adressé en 1777 qu'il n'a pu fournir de relevés suffisants compte-tenu du peu d'exercice dans son pays<sup>380</sup>. Bô, autre médecin rouergat exerçant à Mur-de-Barrez<sup>381</sup>, relate dans sa correspondance à la SRM ses difficultés d'exercice et du peu de revenus qu'il perçoit.

Je fais ma profession avec si peu d'intérêt que mes plus forts voyages ne me sont payés que six livres [...] et du peu de fortune dont je suis pourvu<sup>382</sup>

On dénombre un médecin par bourgade ce qui confirme une densité médicale faible en opposition à la ville. Bien qu'ils soient déployés partout, leur présence reste minime. Compte-tenu de leurs honoraires, peu de gens font appel au corps médical « officiel », c'est en partie pour cette raison que certains médecins acceptent tout type de paiement comme Jean-Pierre Carayon. A son retour à Laguiole en 1735, Louis Prat rend visite à un confrère. Ce dernier est absent à son arrivée, « parti visiter en campagne<sup>383</sup> ».

A travers le litige qui oppose Sylvain Malzac à Monsieur Fournés, ancien procureur au parlement de Toulouse, on apprend qu'un patient de Labruguière rencontre des difficultés à régler les honoraires du Sieur Vieussens, médecin à Montpellier<sup>384</sup>. Cette affaire amène un autre questionnement. Pourquoi un médecin comme Raymond Vieussens se déplace-t-il

---

<sup>379</sup> SMEYERS (Michel), *op. cit.*

<sup>380</sup> ANM – SRM 143 d°10 – Lacombe.

<sup>381</sup> Ce bourg est situé à l'extrême nord du diocèse de Rodez. On imagine aisément les conditions climatiques particulières auxquelles était assujettie la population.

<sup>382</sup> ANM – SRM 193 d°30 – p°4 – Bo - 26 août 1777.

<sup>383</sup> Lettre à Bernard de Jussieu, Laguiole, 1735.

<sup>384</sup> ADT- B288 – La famille dont il est question est celle du Sieur Dons à Labruguière.

jusqu'ici ? A-t-on fait appel à lui car aucun médecin n'était disponible ? Était-ce pour avoir un avis complémentaire ? Ou est-ce le reflet d'une désertification médicale certaine ?

On imagine aisément les difficultés rencontrées par les médecins de notre corpus en particulier en Rouergue et dans le Sud Tarnais dans la région de la montagne noire, où les climats sont rigoureux.

L'exemple cité ci-dessus illustre la difficulté certaine rencontrée par les médecins pour se rendre chez certains patients. Dans les relevés adressés à la SRM en date du 8 juillet 1786, Bô admet être dépassé par ses missions surtout pour remplir celles qui sont dans les campagnes<sup>385</sup>. Le manque de praticiens pousse les communautés à faire appel à des médecins extérieurs. Charles Rossignol, médecin, passe une convention avec la communauté de Graulhet<sup>386</sup> en 1742, tout comme son père Antoine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Antoine Malzac est lié à la communauté de Mazamet en 1715 pour dispenser des consultations gratuites destinées aux pauvres tous les quinze jours.<sup>387</sup>

Nous avons vu les conditions d'exercice parfois précaires rencontrées par les médecins. Dans la pratique de la médecine, nous entendons également explorer les relations entre les médecins et les autres praticiens de santé. Face au manque de praticiens, les communautés s'organisent en établissant des conventions avec certains médecins afin d'assurer des soins gratuits pour les pauvres, et ce une fois par semaine ou toutes les deux semaines.

### **3. L'hôpital : l'exercice peu représenté dans un établissement pourtant omniprésent**

Sous l'Ancien Régime, l'hôpital est représenté par deux types de structures : l'hôpital proprement dit et l'Hôtel-Dieu. La période médiévale voit naître cette structure rattachée au milieu religieux à vocation « refuge » ou plutôt protectrice à l'égard des pauvres. En parallèle, se développent à l'extrémité des villes les maladreries et léproseries, structures d'exclusion

---

<sup>385</sup> ANM - SRM 195 - d°11 - p° 11 - Lettre du 8 juillet 1786.

<sup>386</sup> Voir CONTIS (Alain), *Graulhet au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1710-1792. Familles, fortunes, Mentalités*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle ss dir. Yves Castan, Université Toulouse II, 1985 ; AMG – Fonds Demonricous.

<sup>387</sup> BALSSA (Aimé), *Apothicaire...*, *op. cit.*, p.28. ; AMM – Fonds Dumont. Cette situation se retrouve également dans le bourg de Rabastens, où au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs médecins signent des conventions avec la communauté. AMR – BB 12 f°340.

pour faire face à la lèpre et autre fléau. La plupart des villes et bourgs comptent encore au XVI<sup>e</sup> siècle autant d'établissements que de structures religieuses. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, ces établissements passent sous la coupe royale et sont fusionnés en hôpital général. Les villes et gros bourgs en sont dotés. Les Hôtel-Dieu sont présents pour assurer leur rôle curatif.

Au sein de notre aire, les villes et les gros bourgs accueillent des hôpitaux, suite aux fusions certains sont situés hors les murs. La présence d'établissements hospitaliers est relevée dès le Moyen-Age. Ces institutions font partie de la vie du bourg, de la ville. La géographie hospitalière varie en fonction de la taille de la localité. Les hôtels-Dieu forment une structure exclusivement urbaine et les hôpitaux sont présents dans les petites agglomérations en zone rurale<sup>388</sup>. Sur l'ensemble de notre aire géographique, cette omniprésence est palpable. Pour la majorité, les établissements ont disparu<sup>389</sup>. La présence d'hospice et d'hôtel-Dieu était liée au pèlerinage<sup>390</sup>. Daniel Hickey a montré la place de ces structures notamment en milieu rural comme représentatif de la notabilité locale.

Il convient de se pencher plus en détail sur les établissements présents sur notre aire géographique. Dans un premier temps, nous présenterons ceux des villes épiscopales : Albi, Rodez, Castres, Lavaur et Carcassonne. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux places de moindre importance. Gardons à l'esprit que la configuration hospitalière a été fortement modifiée au XVII<sup>e</sup> siècle dans le sillage du « grand enfermement ». Elle l'est à nouveau au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

- Les villes épiscopales

Rodez, comme dans la plupart des villes sous l'ancien régime, a vu le nombre de ses établissements croître au Moyen-Age. La ville compte environ dix établissements à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle tels que l'hôpital du Pas, l'hôpital de la Parra, l'hôpital Sainte-Croix ou encore l'hôpital Sainte-Marthe. L'ordonnance de Louis XIV en 1656<sup>391</sup> rassemble les établissements de charité à l'hôpital Sainte-Marthe créant ainsi l'hôpital général. La construction de cet

---

<sup>388</sup> A ce sujet, voir JEORGER (Muriel), « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 32<sup>e</sup> année, n°5, 1977, pp. 1025-1051. ; GUTTON (Jean-Pierre), *Les administrateurs d'hôpitaux dans la France de l'ancien régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2002. ; HICKEY (Daniel), *Local hospitals in Ancien Regime France. Rationalization, resistance, renewal, 1530-1789*, Montréal, Mc Gill Queen's University Press, 1997.

<sup>389</sup> Dossier dans la revue *Midi-Pyrénées Patrimoine*, dossier spécial, n°37, 2014.

<sup>390</sup> Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle traversent une grande partie de notre région.

<sup>391</sup> Édité du 27 avril 1656.

hôpital débute dans les années 1680. Pour les historiens de l'art, il reste exceptionnel par son ampleur<sup>392</sup>. Seul l'hôtel-Dieu reste indépendant.

A Albi, le processus est le même : les hôpitaux sont absorbés pour ne laisser place qu'à l'hôpital général et l'hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Jacques<sup>393</sup>. On y trouve des établissements tels que la maladrerie ou encore le bedomie. Les aïeux de deux médecins de notre corpus ont exercé à l'hôpital Saint-Jacques : Monsieur Ladevèze, « tressorier general de l'hospital » et Monsieur « Derripis medecin de la presente ville » en 1714<sup>394</sup>. Il semblerait que Monsieur Deripis cumule les fonctions de médecin mais aussi d'intendant de l'hôpital à en croire les registres<sup>395</sup>. Comme à Rodez, nous n'avons pas de membre de notre corpus exerçant à l'hôpital.

A Lavaur, la configuration est la même. Durant la période médiévale plusieurs établissements sont situés rue Carlesse et à l'angle de la rue Peyras<sup>396</sup>. Un don à la suite du décès de Monsieur de Mailly, évêque, est à l'initiative de ce projet à compter de 1722. Ce projet est mené à bien mais en dehors des murs de la ville, à l'actuelle place Vialas<sup>397</sup>. Au cours des années 1750, il est créé une manufacture royale dans l'enceinte même de l'hôpital. Cette initiative est celle de Jacques Reboul, fabricant d'Avignon, instigateur de la confection de soie dans la cité vauréenne<sup>398</sup>. Cela ne sera qu'une parenthèse puisqu'en 1768, les biens du Sieur Reboul sont saisis et l'hôpital reprend ses droits.

---

<sup>392</sup> Voir Revue *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n°37, 2014.

<sup>393</sup> Aux archives départementales du Tarn, les documents relatifs à l'hôpital sont classés sous la série HDT.

<sup>394</sup> ADT – 1HDT234. La famille Ladevèze est présente à Albi et à Cordes, voir au chapitre précédent. Et Monsieur Derripis n'est autre que le père de Philippe de Ripis, membre de notre corpus, diplômé de la faculté de Montpellier en 1745.

<sup>395</sup> ADT – 1HDT234 – Quittance du Sieur Guillauteau, *Monsieur Derripis intendant en semaine*.

<sup>396</sup> Nous ne disposons aux ADT que des délibérations entre 1748 et 1759 et des registres de comptes de 1715 à 1733, 4HDT/E1.

<sup>397</sup> Toujours emplacement de l'actuel centre hospitalier de Lavaur.

<sup>398</sup> Au sujet de l'hôpital de Lavaur, voir l'article de VANACKER-XIFFRA (Céline), "De la soie aux soins" in *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n°37, 2014, pp. 46-49.



Figure n° 37: Plan de la ville de Lavaur vers 1770. L'hôpital de Lavaur y figure en rouge<sup>399</sup>.

Aucun de nos médecins n'est un membre des effectifs de l'hôpital général vauréen.

A Castres, les premiers hôpitaux apparaissent dès le IX<sup>e</sup> siècle, sous la coupe ecclésiastique : l'hôpital monastique bénédictin, l'hôpital Notre-Dame suivi de l'hôpital de la Trinité. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'hôtel-Dieu Saint-Jacques est établi et change à plusieurs reprises d'emplacement. Entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, les établissements disparaissent au détriment de l'Hôtel-Dieu<sup>400</sup>. En 1689 survient la création de l'hôpital général à la demande du roi Louis XIV. A vocation refuge, l'hôpital est plutôt implanté à l'extérieur de la ville, comme dans l'ensemble du royaume. Ces deux établissements existent encore de nos jours.

Au sein de notre corpus, seul un médecin de Castres exerce au sein l'hôpital « civil », Félix Malzac, le dernier représentant de cette dynastie<sup>401</sup>. Nous ne disposons pas, malheureusement, d'informations complémentaires à ce sujet. Alexis Pujol et Jean-François Icart officient à l'hôtel-Dieu.

Un établissement existe dans la cité de Carcassonne. La documentation ainsi que les sources sont rares sur le sujet. Nous savons seulement, grâce à la correspondance de la société royale de médecine, que le docteur Fabre exerçait à l'hôpital<sup>402</sup>.

---

<sup>399</sup> Ce plan a été tiré de l'article de Céline VANACKER-XIFFRA, "De la soie aux soins" in *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n°37, 2014, pp. 46-49.

<sup>400</sup> A ce jour aux ADT, ne figurent que certaines archives pour la période qui nous intéresse : recueil de malades de l'Hôtel-Dieu 1744-1752 – 2HDT1 et pour l'hôpital général 2HDT2.

<sup>401</sup> Cette information figure dans le *Dictionnaire de l'An X*, p. 559. Félix Malzac y est nommé en 1793.

<sup>402</sup> ANM – SRM Carcassonne.



- Dans les autres villes et gros bourgs

La documentation est cependant plus fournie à l'égard des villes de moindre importance. Les structures hospitalières étaient présentes sur l'ensemble du royaume dans les villes comme dans les grands bourgs. Autre élément déjà mentionné et non négligeable : le passage dans le Haut Languedoc des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, moteur certain à la prolifération d'établissements à l'époque médiévale. Au sein des fonds d'archives, nous n'avons pu trouver que la trace de certains établissements, d'autres ne sont connus que par quelques mentions. Comme précédemment, nous procéderons géographiquement en débutant par le Rouergue.

En Rouergue, plusieurs villes de relative importance se démarquent comme Millau ou Villefranche de Rouergue. Concernant Millau, hormis l'hôpital de l'Aubrac nous n'avons pas de données. A Millau, l'initiative de la formation de l'hôpital général est amorcée dès 1668 mais réalisée en 1725. Le premier hôpital de la ville fut l'hôpital Mage. Une maladrerie est présente sur la communauté : la maladrerie Saint-Thomas.

A Villefranche-de-Rouergue, il existe un hôpital. Cette ville était considérée comme capitale administrative sous l'Ancien Régime, lui conférant une certaine importance. Plusieurs travaux ont été réalisés sur l'hôpital général<sup>403</sup>. Comme pour l'ensemble des villes et gros bourgs du royaume, la ville comptait déjà un hôpital à en croire son architecture comprenant la tour ronde de l'hôpital. Cette dernière est détruite en 1795 à la demande de Lobihnes<sup>404</sup>. La présence d'un hôpital est attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, trois autres établissements voient le jour. En tout premier lieu, l'Hôtel-Dieu est fondé en 1304 au centre de la cité par Barthélémy Delpech. Cet édifice fut détruit à la suite d'un incendie. L'hôpital Saint-Jacques, deuxième arrivant, fut créé vers 1330 pour héberger les pèlerins. Il est placé sous l'autorité des consuls. Enfin l'hôpital Saint Esprit, puis plus tard Saint-Loup, situé à l'entrée de la cité, est créé en 1355 par Géraud Teste. Cet hôpital avait pour fonction d'accueillir les indigents. Rappelons qu'au Moyen-Age, le milieu hospitalier est placé sous l'égide de l'évêque et par conséquent de l'Église. Ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle que la situation évolue suite à l'ordonnance de 1662 imposant la création d'un hôpital général de toutes les villes importantes du royaume. Ces établissements sont souvent des transformations de structures déjà existantes. Le premier établissement en Rouergue est celui de Rodez. L'hôpital

---

<sup>403</sup> HOCQUELLET (Pierre), « Inventaire sigillographique des archives de l'hôpital général de Villefranche-de-Rouergue » in *Pages d'histoire du Bas Rouergue*, p. 57-73.

<sup>404</sup> ANCOURT (André), *Villefranche, ville fortifiée*, La Rouquette, Association..., 1980.

Saint-Loup absorbe la maladrerie<sup>405</sup> en 1714. Une manufacture est créée en 1741. En 1797, le médecin en chef de l'hôpital est Charles Delpech, exerçant dans la ville depuis une vingtaine d'années. A cette période, l'hôpital a connu une extension dès 1792 grâce au concours de Louis Lobinhes, maire de Villefranche<sup>406</sup>. En Rouergue, il est fait mention d'hôpitaux à Aubin<sup>407</sup> créée en 1348 et à Najac au nombre de deux<sup>408</sup>. La création des nouveaux établissements survient en 1745 à Saint-Généziès d'Olt<sup>409</sup> et en 1756 à Conques<sup>410</sup>.

En Albigeois, plusieurs villes disposent de structures hospitalières et vont faire l'objet de la mesure édictée par le roi. Pour la ville de Gaillac, deux établissements existent : l'hôpital Saint-André et l'Hôtel-Dieu. L'Hôpital Saint-André est situé hors les murs de la ville.

La ville de Réalmont, gros bourg de 1809 habitants<sup>411</sup>, a elle aussi une histoire hospitalière<sup>412</sup>. Depuis sa création au XIII<sup>e</sup> siècle, la ville a connu deux hôpitaux, disparus lors des tumultes des guerres de religion<sup>413</sup>. Suite à l'ordonnance royale, la réorganisation est initiée, pour l'ensemble du diocèse, par Messire Legoux de la Berchère, archevêque d'Albi. Jean-Pierre Carayon, médecin et maire de Réalmont dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne relate aucun fait concernant l'hôpital. Visiblement il n'y exerce pas.

A Rabastens, il est signalé la présence d'un hôpital<sup>414</sup>. Comme dans de nombreuses villes, figure à Rabastens un quartier de pestiférés hors les murs ainsi qu'un hôpital Saint-Jacques, Rabastens se trouvant sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, situé près du château. Se trouvait également un autre établissement : l'hôtel-Dieu ou hôpital Notre-Dame, situé à l'opposé de l'hôpital Saint-Jacques, présent dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Il semblerait que les deux structures aient fusionné dès le XV<sup>e</sup> siècle. Un acte de 1637 fait mention de « l'hôpital Notre-Dame et Saint-Jacques du Grand Faubourg <sup>415</sup> ». Un médecin et un chirurgien exerce dans cet hôpital. Une délibération du 10 août 1757 fait état de deux médecins exerçant par alternance à raison d'un semestre chacun. Ces derniers doivent également prodiguer des soins à domicile. Il est également fait mention de deux hôpitaux à Cordes. Les villes du diocèse de Carcassonne

---

<sup>405</sup> Confirmation par lettres patentes d'octobre 1696. Voir CABROL (U), ..., p.285.

<sup>406</sup> HOCQUELLET (Pierre), « Inventaire sigillographique... », *op. cit.*

<sup>407</sup> HOCQUELLET (P.), *op. cit.*, p.61.

<sup>408</sup> *Idem.*

<sup>409</sup> HOCQUELLET (P.), *op. cit.*, p.60

<sup>410</sup> *Idem.*

<sup>411</sup> Chiffre tiré du dictionnaire de l'Abbé Expilly, *Dictionnaire géographique historique politique des Gaules et de la France*, chez Desaint & Saillant, 1768.

<sup>412</sup> A ce sujet voir THOMAS (Emile), « L'hôpital de Réalmont » in *Revue du Tarn*, n° XXX, 1913, p. 323-334.

<sup>413</sup> ADT – E3611.

<sup>414</sup> Sur ce point nous n'avons trouvé qu'un seul travail, MENAUD (Arlette), *L'hôpital de Rabastens (1689-1796)*, Mémoire de stage, 1988.

<sup>415</sup> NOYER (Henri), *Histoire de Rabastens*, 1970.

possédaient, elles aussi, certainement des hôpitaux et des maladreries. Nous n'avons pas de plus amples informations à ce sujet.

Les structures hospitalières sont nombreuses sur l'ensemble de notre aire, à la fois en zone urbaine et en zone rurale. Cependant l'exercice des médecins de notre corpus n'est pas visible dans ces établissements. Officier à l'hôpital est pourtant le moyen de se forger une réputation en particulier au début de la carrière. Dans sa pratique, le médecin est amené à côtoyer d'autres thérapeutes.

## **II- Les relations avec les autres professions de santé : reflet des grandes thématiques médicales du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit se développer une lutte intestine entre les membres de la corporation médicale. Les relations entre les médecins et les autres professions ont souvent été traitées dans l'historiographie et plus particulièrement les relations entre médecins et chirurgiens. Les rapports entre médecine et empirisme ont eux aussi été abordés par l'historiographie internationale. Il s'agit d'un passage effectivement obligé. Tout d'abord parce que ces rapports font partie intégrante de la pratique médicale mais aussi parce qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces relations et surtout le rôle de ces praticiens sont en pleine mutation. Ainsi tour à tour, nous aborderons les relations avec les chirurgiens, les apothicaires puis les autres professions de santé plus proches de l'empirisme. Pour finir nous aborderons également les relations entre médecins. Ces relations témoignent du rôle ou plutôt de la place qu'occupe le médecin au sommet de la profession médicale. Bien que les autres professions s'affirment vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le médecin conserve sa place de chef de file. Ces données sont révélatrices de l'ambivalence des rapports entre les médecins et les autres professions. Les médecins restent détenteurs du savoir et pointent les erreurs des autres professions tout en ayant conscience du relais que ces dernières peuvent constituer auprès de la population avec laquelle ils sont peu en contact.

## 1. Les chirurgiens

Les rapports entre chirurgiens et médecins sont certainement les plus étudiés. Affiliée aux chirurgiens-barbiers, la profession a toujours été considérée comme inférieure à celle de médecin. Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque la véritable reconnaissance de cette spécialité. Les chirurgiens sont beaucoup plus présents que les médecins en milieu urbain comme en milieu rural. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Pierre Chirac, conscient de l'importance à donner à cette branche de la santé, souhaite la création d'une chaire de chirurgie à l'université<sup>416</sup>. Malheureusement, le médecin du roi ne verra pas son projet aboutir. Ce n'est qu'à partir des années 1740 que sera créée la première académie de chirurgie. A cette période, les chirurgiens sont considérés comme faisant partie des professions dites mécaniques. Les médecins rédigent les ordonnances et les soins donnés aux malades. Ce sont les chirurgiens qui se chargent de prodiguer eux-mêmes les soins aux patients. Médecins et chirurgiens interviennent parfois ensemble chez les malades comme en témoignent les prestations de serment rédigées par les médecins de Gaillac. Thomas Coutaud, docteur en médecine, et Etienne Pagès, maître en chirurgie, officiant à Gaillac, visitent le 20 août 1766, la femme de Vital Chaulet. Ils ont au préalable, « prêté serment entre les mains de monsieur Rignal lieutenant principal<sup>417</sup> ». Le 22 mars 1766, le docteur Campmas et messieurs Pagès et Rigal, maîtres en chirurgie, prêtent eux aussi serment<sup>418</sup>. Le 11 février 1778, Jean Gallet-Duplessis, médecin à Carcassonne, assiste à l'autopsie du corps de Monsieur Rieux « prébendé à la cité de Carcassonne âgé d'environ soixante ans, mort subitement à neuf heures du matin <sup>419</sup> » en présence de chirurgiens.

Il semblerait que bien souvent, en particulier en milieu rural, le chirurgien s'occupe des malades et il n'est fait appel au médecin qu'en cas de problème. C'est ainsi que Jean-Baptiste Bo rend au chevet d'un malade.

Je fus appelé pour voir un jeune homme de seize ans qui étoit alité depuis trente jours. Le chirurgien me fit le rapport de sa maladie dit qu'il avoit vomi

---

<sup>416</sup> Pierre Chirac, professeur de l'université de Montpellier et médecin du roi, a milité pour la reconnaissance de la chirurgie en proposant la création d'une chaire ainsi que celle d'une académie.

<sup>417</sup> ADT - B 572 - Ce serment fait suite à une ordonnance du juge royal d'Albigeois.

<sup>418</sup> ADT - B 572.

<sup>419</sup> ANM - SRM 170 d°10 p°4 – Gallet-Duplessis.

quarante cinq vers et qu'il avoit rendu encore un plus grand nombre par les selles.<sup>420</sup>

Le médecin dresse par la suite ses propres observations sur l'état du jeune patient.

Le malade tombé dans un vrai marasme ressemblait a un squelette vivant, il avoit le ventre collé sur les vertèbres, le poulx étoit misérable, la langue seche, noire, gersée, la face hippocratique<sup>421</sup>.

Les fléaux qui ont sévi depuis le Moyen-Age, ont souvent projeté les chirurgiens au premier plan. L'un des épisodes les plus marquants du XVIII<sup>e</sup> siècle reste la peste de Marseille. Dans ce cas, les trois professions sont amenées à coopérer plus que jamais.

La variole, ou petite vérole, reste l'une des maladies les plus fréquentes et les plus meurtrières encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Trouver un traitement devient une préoccupation majeure. L'inoculation suscite l'intérêt, tout le monde a un avis. Elle est le lieu commun, comme l'a écrit Catriona Seth<sup>422</sup> : « Inoculer, c'est prendre en main son destin ou du moins supprimer la cause principale de mortalité <sup>423</sup> ». Apparue dans les années 1710-1720, cette technique préventive n'est utilisée qu'au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La faculté parisienne y a d'abord été favorable, suivie par la faculté de Montpellier. Le premier sujet de thèse de baccalauréat de notre corpus traitant de la variole date de 1764<sup>424</sup>. A l'automne 1778, une épidémie de petite vérole, déjà présente dès l'été dans la circonscription voisine, sévit dans le diocèse de Rodez. Le docteur Malrieu exerçant à Vabres prend l'initiative de former les chirurgiens à la pratique de l'inoculation<sup>425</sup>. Parfois dans ces conditions, les chirurgiens se trouvent soit dépassés, soit incapables. L'action de ce praticien vabrais est également une

---

<sup>420</sup> ANM - SRM 195 d°11 p°1 – BO - *Observations qui prouve que les affections vermineuses sont souvent héréditaires.*

<sup>421</sup> *Idem.*

<sup>422</sup> SETH (Catriona), *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Ed. Desjonquères, 2008. Dans cet ouvrage, l'auteur retrace l'histoire de l'inoculation et interroge tous les enjeux que peuvent représenter cette maladie et surtout la tentative d'éradication à travers des sources variées.

<sup>423</sup> SETH (Catriona), op. cit., p.10.

<sup>424</sup> Il s'agit par conséquent d'un sujet de baccalauréat de la faculté de Montpellier, *De variolarum extirpatione quaerenda primum; illique subnectenda variolarum insitione*, soutenu par Jean-Baptiste Richard, originaire de Cransac.

<sup>425</sup> ANM - Malrieu - SRM 124 d°8 p°4 - 17 novembre 1778 - Épidémie de petite vérole dans le diocèse.

preuve de la maîtrise de cette technique par les médecins. En effet, le docteur Malrieu préconise l'incision plutôt que la piqûre.

Inoculer attise la curiosité des médecins au-delà des frontières. Jean-Baptiste Bo relate son séjour en Syrie dans un mémoire présenté au concours auprès de la Société royale de médecine à l'été 1788<sup>426</sup>. Après une description topographique, l'un des nouveaux genres en vogue à l'époque, le médecin rouergat fait allusion à la pratique de l'inoculation à Alep. Il précise qu'il s'agit d'une « pratique courante chez les chrétiens <sup>427</sup>». Il a lui-même inoculé des enfants sur place<sup>428</sup>.

Bô déplore l'incompétence, et plus précisément, le manque d'humanité des chirurgiens au cours de l'épidémie qui touche la partie nord du diocèse de Rodez en 1777.

L'hyver passé j'ai été obligé souvent de faire le chirurgien lapothicaire et d'acheter les remedes pour ne pas voir perir des malheureux a qui les chirurgiens refusoient les soins parce qu'ils etoient pauvres.<sup>429</sup>

Dans d'autres situations, on retrouve les tensions opposant médecins et chirurgiens. En effet, le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle marque une période d'ébullition dans le *medical marketplace*<sup>430</sup>. Bien que la profession soit plus reconnue, la négligence n'est pas exclue. Jean-Pierre Carayon relate un épisode tragique. Appelé dans la soirée du 13 août 17<sup>431</sup>, le docteur Jean-Pierre Carayon est prié par le premier consul de la ville de Réalmont d'aller porter secours à deux enfants noyés. Première surprise pour le médecin, les enfants n'ont pas été transportés. Leurs corps inanimés gisent au bord de la rivière « distante de la ville d'environ un quart d'heure <sup>432</sup>». Sur place, le manque d'humanité quant au traitement de ces deux enfants consterne le médecin.

Je les trouve tout nus, exposés depuis environ deux heures au clair de la lune, aux influences du terrain toujours plus frais et plus vaporeux le long des rivières, l'un étendu sur l'herbe du rivage, et l'autre sur la barque, je me

---

<sup>426</sup> ANM- SRM 116 d°3- Bo.

<sup>427</sup> ANM - SRM 116 d°3 – Bo.

<sup>428</sup> *Ibidem*.

<sup>429</sup> ANM - SRM 193 d°3 p°4 - Bo.

<sup>430</sup> L'expression a été empruntée à Laurence Brockliss.

<sup>431</sup> ANM – SRM 197 d°13 P°10 - Carayon, « le 13<sup>e</sup> du mois d'aout dernier, je fus prié vers les huit heures du soir par le premier consul de notre ville ».

<sup>432</sup> ANM – *Idem*.

plaignis amerement contre les assistants de ce qu'on ne les avait pas portés dans quelques maisons voisines pour les y rechauffer et leur donner quelques secours ; je gemis d'abord quand on me repondit qu'on n'avait osé les transporter, crainte de la justice, et je fremis d'horreur quand on n'ajouta qu'on les avait secourus en les suspendant par les pieds<sup>433</sup>

Cette technique décrite par Jean-Pierre Carayon est révélatrice des pratiques encore présentes en milieu rural et met à la fois en avant le savoir du médecin. En effet, la suspension par les pieds dans le secours des enfants noyés apparaît dans les écrits dès le Moyen Âge<sup>434</sup>. Le thème de la réanimation est en pleine explosion à la fin de l'Ancien Régime.

Le juge et le chirurgien, présents sur les lieux depuis plus d'une heure, ont eu la « barbare constance<sup>435</sup> » de laisser ces pauvres enfants dans cette triste situation. Cependant le médecin tente de leur porter secours malgré l'absence de moyens puisque « tout manque à l'exception de quelques couvertures, qu'on se procura dans une maison assez écartée<sup>436</sup> ». Le docteur Carayon juge que ces enfants sont susceptibles de recevoir un traitement, ayant déclaré à son arrivée « qu'ils pouvaient n'être pas morts<sup>437</sup> ». Il préconise qu'ils soient transportés afin d'avoir meilleur secours. Il se heurte alors à l'orgueil du jeune juge royal, qui ayant nommé un chirurgien d'office, se refuse à exécuter la demande du médecin.

Le jeune juge [...] ordonne que ces infortunés seront transportés à l'auditoire pour y être exposés. Je lui observe que leur état étant susceptible de secours, comme je l'avais déjà déclaré en sa présence, il conviendrait de les transporter au four banal pour y être soigné, et non à l'auditoire [...] il me repond qu'il ne changera pas son ordonnance, j'insiste en lui observant que j'étais fait pour donner le ton quand il s'agit de diriger un traitement, il prend à témoin trois d'entre les assistants sur ce que j'avais dit que j'étais fait pour donner le ton, je lui réplique que je n'entends point le troubler dans ses fonctions, mais que j'avais dit et que je répétais que j'étais fait pour donner le ton sur le traitement à faire à ces infortunés, et sur le lieu le plus convenable où ils devaient être transportés, que je vois avec la plus vive

---

<sup>433</sup> ANM - SRM 197 d°13 p°10 – Carayon.

<sup>434</sup> Au sujet de la réanimation et de sa place dans le discours médical voir la thèse d'Anton SERDECZNY, *D'entre les morts. Une anthropologie historique de la réanimation XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, EPHE, 2014. Cette pratique est relatée dans les miracles médiévaux au sujet des enfants noyés, voir D. Lett, « Les lieux périlleux de l'enfance d'après quelques récits de miracles des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », in *Médiévales*, année 1998, vol. XVII, n° 34, pp. 113-125, et plus généralement P. Riché et D. Alexandre-Bidon, *L'Enfant au Moyen Âge*, Paris, Seuil/BNF, 1994.

<sup>435</sup> ANM - SRM 197 d°13 p°10- Carayon.

<sup>436</sup> *Ibidem*.

<sup>437</sup> *Ibid.*

douleur qu'il refuse de se conformer a mon sentiment, que les moments sont précieux, qu'il m'empeche de secourir ces tristes victimes, qu'il ignore combien le gouvernement a a coeur le traitement des malheureux de cette espece, que je le rends responsable de tous les moments<sup>438</sup>

Le jeune juge persiste malgré l'avis contraire du procureur du roi et du chirurgien. Les enfants sont d'abord transportés à l'auditoire pour y être exposés, puis au four banal. Carayon précise qu'il a tout de même donné ses instructions au chirurgien pour le traitement : « son inaction m'ayant fait asses connoitre qu'il l'ignorait en entier<sup>439</sup> ».

Les paroles du médecin sont vaines. Les enfants furent enterrés le lendemain. Le médecin s'est trouvé confronté à l'orgueil du juge et à l'incompétence du chirurgien.

A Castres, un litige oppose le docteur Alexis Pujol et Jean-François Icart, chirurgien, au sujet du déroulement d'une intervention. Ce désaccord, au départ sans conséquence, prend des proportions démesurées et remet ainsi en cause la compétence de l'un et de l'autre au sein de la ville. Le docteur Pujol se sent dans l'obligation d'en faire part à la société royale de médecine dans une lettre di 26 avril 1776.

Il est bien triste pour un homme public et surtout pour un médecin d'avoir a se justifier sur un crime tel que celui que m'imputa le sieur Icart dans sa lettre du mois d'août 1775<sup>440</sup>

La querelle opposant les deux praticiens concerne une opération effectuée quinze ans auparavant par Icart. Le sieur Séguier, victime d'une fracture du coude, a reçu les soins du chirurgien qui a procédé à des ligatures à l'aide de fils d'archal en argent, « dont il entortilla et sera les os cassés ; et que pour faire cette opération il coupa et perca les chairs en differens sens ce qui fit beaucoup souffrir le malade qui mourut trois ou quatre jours apres<sup>441</sup> ». Outre l'intervention de Pujol auprès de la société royale de médecine, nous ignorons quelles ont été les suites de ce conflit. Il semblerait que l'affaire se soit atténuée.

---

<sup>438</sup> *Ibid.*

<sup>439</sup> ANM - SRM - 197 d°13 p°10 - Carayon

<sup>440</sup> ANM - SRM 140 d°50 p° 1 - Pujol.

<sup>441</sup> *Ibidem.*



## 2. Les apothicaires

En charge de la préparation et de la vente des remèdes, les apothicaires travaillent en étroite collaboration avec les médecins. Ils restent sous l'autorité de ces derniers. Les médecins prescrivent les ordonnances. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les apothicaires sont au nombre de 50 sur l'ensemble de l'Albigeois. Aimé Balssa a dressé un tableau de la profession en Albigeois sous l'Ancien Régime et au-delà<sup>442</sup>.

Il en donne une certaine densité correspondant à une moyenne d'un apothicaire pour 4000 habitants<sup>443</sup>. Une densité inégalement répartie puisque les grandes villes comme Albi en compte huit pour 7600 habitants et Castres six pour 13000. En revanche, les plus petites villes sont aussi bien voire mieux pourvues avec quatre apothicaires à Cordes et trois à Rabastens, Puylaurens ou Revel. Le siècle suivant, cette présence des apothicaires a décliné. En effet, leur effectif est à la baisse sur l'ensemble des trois diocèses de l'Albigeois. Leur nombre réduit sensiblement dans les grandes comme les petites villes. On parle du tiers voire de la moitié des effectifs au XVIII<sup>e</sup> siècle. La subsistance de ces derniers dans les petits bourgs est compliquée - tout comme elle l'est pour les médecins. Les communautés offrent une rémunération pour s'assurer les services d'un apothicaire ou d'un médecin.

Le nombre d'apothicaires est donc passé de cinquante à vingt dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une baisse qui peut s'expliquer par la concurrence des chirurgiens d'une part, mais aussi par le progrès de l'automédication et la présence toujours plus grandissante des empiriques et des charlatans. Certains médecins prescrivent à leurs patients des remèdes qu'ils peuvent préparer eux-mêmes. Le docteur Antoine Clausade rédige une prescription dans laquelle, en plus de la saignée, il décrit la préparation d'un remède :

La personne en question pour laquelle j'ay l'honneur d'être consulté pourra  
nécessairement faire les remedes suivans

Suite a une saignée du bras

Le lendemain prendre a jeun un bol fait avec demi dragme de mercure doux  
incorporé avec suffisante quantité de pulpe de casse avalant par-dessus la  
medecine suivante deux dragmes de rhubarbe coupée a petits morceaux, les

---

<sup>442</sup> BALSSA (Aimé), *Apothicaire et pharmaciens en Albigeois du Moyen-Age à 1900*, ed. Pierre Fabre, Castres, 2002. Voir aussi du même auteur, *Se soigner à Castres au temps des rois*, ed. Pierre Fabre, Castres, 2007.

<sup>443</sup> BALSSA (Aimé), *Apothicaire...op. cit.*, p. 27.

mélanger dans une suffisante quantité d'eau de fontaine de six onces, on dissoudra une once et demie on y ajoutera une once de syrop de fleurs de pêches pour une potion qu'on aura soin d'avaler immédiatement après le bol cy-dessus. Prenez racine d'inula campana, un once et demie coupés a tranches faire cuire dans l'eau jusqu'à consistance d'onguent après meler beurre frais une once et demie sel commun demi once pour un onguent dont on se frotera soins de suite<sup>444</sup>

Des apothicaires ont écrit des ouvrages à destination du peuple comme M. Canet, apothicaire de la ville d'Albi qui rédige un *Avis au peuple du diocèse d'Albi, Sur l'usage de l'Helmintocorthon ; ses grandes propriétés contre les Vers, & la meilleure manière de s'en servir, avec des Observations sur les signes les plus ordinaires des Maladies Vermineuses, & sur les Remedes Simples, propre à les guérir*<sup>445</sup>. Il plébiscite l'accord des médecins de la ville « Mariès, Farsac, Laporte & Defos, Docteurs en médecine<sup>446</sup> » qu'il a consulté pour cet avis pour le soin des enfants des campagnes.

Je prends la liberté de vous offrir le petit Avis que je donne au Peuple sur les Maladies Vermineuses : appuyé de vos approbations, si vous daignez la lui accorder, après l'avoir examiné, il ne pourra que devenir utile à l'Humanité, dont le bien vous est si cher, & surtout au enfans des Habitans de la Campagne, qui manquent de vos secours. Ces petits innocens sont soignés par des gens peu instruits dans la théorie, & dans la pratique Médicinale plus difficile encore à exercer sur ces corps délicats<sup>447</sup>

Cet avis est destiné à l'usage des parents mais aussi des chirurgiens des campagnes.

Jean Gallet-Duplessis, médecin de Carcassonne, envoie plusieurs recettes de remèdes comme la préparation de l'eau mercurielle<sup>448</sup>, efficace selon lui pour venir à bout de la galle<sup>449</sup>.

Tout comme Aimé Balssa, nous n'avons pas trouvé de document relatant un quelconque conflit entre apothicaires et médecins. Selon Aimé Balssa, cela serait gage de bons rapports entre ces deux professions. Peut-on pour autant en rester sur cette affirmation ? Une chose est sûre, c'est que les remontrances sont beaucoup moins marquées qu'envers les chirurgiens.

---

<sup>444</sup> ADT 22J, lettre du 9 janvier 1745. L'once (50 grammes) et la dragme ou drachme (3,5 grammes) sont deux unités de mesure anciennes.

<sup>445</sup> ADT – C 410<sup>48</sup>, *Avis au peuple du diocèse d'Albi, Sur l'usage de l'Helmintocorthon ; ses grandes propriétés contre les Vers, & la meilleure manière de s'en servir, avec des Observations sur les signes les plus ordinaires des Maladies Vermineuses, & sur les Remedes Simples, propre à les guérir.*

<sup>446</sup> *Ibidem*, p. 3.

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

<sup>448</sup> ANM – SRM 150A d°3 p°7 – Gallet-Duplessis.

<sup>449</sup> ANM – SRM 171 d°10 p°8 – Gallet-Duplessis.

### 3. Les autres professions

Hormis les apothicaires et les chirurgiens, les médecins sont en relation avec d'autres professionnels de santé. Nous comptons dans cette partie les sages-femmes mais aussi les empiriques.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque également la reconnaissance du métier de sage-femme. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les progrès de l'obstétrique s'accompagnent d'une prise de conscience quant à la formation de ces matrones. Dans le Sud Tarnais, à Castres plus précisément, le chirurgien Jean-François Icart entreprend la formation des sages-femmes<sup>450</sup>. En Rouergue, la formation des sages-femmes est elle aussi organisée. Moins structurée que dans le Castrais, la formation est assurée par les médecins. L'étude approfondie menée par Jean-Pierre et Marie-Claude Bénézet nous apporte un éclairage précieux sur la médicalisation de la naissance à la fin de l'Ancien Régime<sup>451</sup>. Les médecins n'assistent que très rarement aux accouchements, voire n'y assistent pas. Ils n'interviennent, tout comme les chirurgiens, qu'en cas de difficultés ou d'opération césarienne. Sous l'Ancien Régime, des cours sont organisés à Rodez, Millau ou encore Villefranche, capitale administrative. A Villefranche, c'est le docteur Delpech qui prodigue les cours. A Millau, c'est une sage-femme qui les assure<sup>452</sup>. La formation est accompagnée d'une bourse à Rodez pour permettre aux élèves de subvenir aux besoins en matière de déplacement.

Cette étude fait également écho aux tensions palpables entre les deux professions à la veille de la Révolution. Ce conflit réside entre autres dans la répartition des tâches liée à l'intrusion des praticiens, et donc d'hommes, dans un domaine qui était jusque-là réservé à ces femmes. Leur monopole était plus perceptible dans les campagnes. Avec les progrès de l'obstétrique, l'intervention de ces femmes âgées et illettrées devient plus surveillée. Elles rencontrent de nombreux détracteurs dans les deux branches de la médecine. Jean-Baptiste Bô évoque la

---

<sup>450</sup> BALSSA (Aimé), *op. cit.*

<sup>451</sup> BÉNEZET (Jean-Pierre et Marie-Claude), *Naître en Rouergue de l'Ostal à l'hôpital. des sages-femmes et matrones à la médicalisation de la naissance (XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> s.)*, Millau, Maury, 2013. Voir également GELIS (Jacques), *La sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988.

<sup>452</sup> BÉNEZET, *op. cit.*, p.74.

profession dans un mémoire à la Société royale de médecine en 1778<sup>453</sup>. Il y préconise la formation des sages-femmes ces dernières faisant selon lui plus de victimes que la variole.

Je dis donc qu'on devrait forcer les sages femmes a s'instruire et que le gouvernement devrait veiller de pres a leur instruction<sup>454</sup>.

Jean-François Icart, chirurgien de la ville de Castres, s'insurge face la méconnaissance des sages-femmes. Grâce à l'appui de l'évêque, Monseigneur Jean-Marc de Royère, il est nommé en 1780 professeur royal de l'art d'accouchement. Les cours débutent à Castres en octobre 1781 pour une durée de quarante jours<sup>455</sup>.

Néanmoins elles conservent la pratique de l'accouchement et l'assistance dans certains cas plus compliqués. Ce conflit va durer jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré toute la bonne volonté des autorités, les cours restent critiqués à la fin de l'Ancien Régime. De plus, les sages-femmes sont confrontées au manque de moyen du milieu hospitalier.

A Paris, le docteur Sacombe dispense également des cours dans sa propre école « anti-césarienne » au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si la figure de la sage-femme devient la cible des médecins, ceux-ci sont également confrontés à d'autres professions, encore moins légitimes à leurs yeux.

Par définition, les empiriques possèdent un savoir particulier acquis par l'expérience. Ils sont des personnes de proximité, présents dans tous les villages. A l'inverse des charlatans, les empiriques sont sédentaires<sup>456</sup>. La population rurale représentant la majorité de la population totale du royaume n'a pas toujours les moyens d'avoir recours à la médecine officielle. La correspondance des médecins rattachés à la Société royale de médecine sont les seuls témoignages dont nous disposons au sujet des empiriques. Ils y sont assimilés aux charlatans. C'est à cette période que leur présence est extrêmement surveillée voire combattue. Considérés comme appartenant à une médecine parallèle, ils sont le relais des professions

---

<sup>453</sup> ANM – SRM 193 d°3 p°5- Bo.

<sup>454</sup> ANM - SRM 193 d°3 p°5- Bo.

<sup>455</sup> A ce sujet voir BALSSA (Aimé), *op. cit.*, p. 193. Les cours, à raison de deux leçons par jour, sont ouverts aux jeunes femmes de vingt ans et plus. Une indemnité de 12 sous par jour est prévu ainsi qu'un prix pour les meilleures élèves. Cette formation est sanctionnée par la délivrance de lettres de maîtrise.

<sup>456</sup> La définition de Furetière est assez claire « L'empirique, c'est un médecin qui se vante d'avoir quelques secrets fondés sur l'expérience et qui ne s'attache pas à la méthode ordinaire de guérir ». ; Voir également LEBRUN (François), *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seuil, Paris, 1983.

médicales « officielles ». Jean-Pierre Carayon déplore le fait que des soins puissent être préconisés par un clerc et des paysans alors qu'ils sont dépourvus de connaissances médicales. En 1781, Thomas Segauville dénonce les mêmes pratiques près de Lavour. Un curé a eu « l'adresse ou pour mieux dire l'affronterie de repandre dans le public qu'il avoit étudié la medecine et qu'il possedoit des secrets ignorés des plus habiles de l'art de guérir <sup>457</sup> ». Le médecin vauréen rappelle à la société de « quelle importance il est d'arrester le progrès d'un mal mille fois plus dansgereux causé par un homme revetu de ce caractere que s'il emanoit de ces corbeaux de l'humanité<sup>458</sup> ».

François Triadou, médecin millavois, alerte la Société sur la couverture médicale de sa localité :

Dans ma dernière lettre je vous avois dit un mot de l'abus qu'on fait de la médecine dans nos cantons et des malheurs qui en sont la suite [...] on pourroit leur assigner un arrondissement vu l'exercice de la medecine seroit d'ailleurs interdit aux barbicastres, aux prêtres, aux femmes...et certains pâtres qui nous environnent et qui ont foule en employant la medecine ou les remedes de chevaux d'apres leur aveu<sup>459</sup>

L'implication de ces médecins qui pratiquent un exercice privé de la médecine dans un programme national de santé publique se fait aussi par le biais de la lutte contre le charlatanisme. Dans l'*Encyclopédie*, le médecin Louis de Jaucourt définit ainsi les charlatans :

C'est cette espece d'hommes, qui sans avoir d'études & de principes,& sans avoir pris de degrés dans aucune université, exercent la Médecine & la Chirurgie, sous prétexte de secrets qu'ils possèdent, & qu'ils appliquent à tout

C'est l'un des fers de lance de la société royale de médecine. Véritable fléau, le charlatanisme gangrène le pays depuis des siècles. Le docteur Nicolas, médecin à Grenoble, est en relation avec Antoine Portal et songe en 1776 la création d'une police médicale.

Jamais les reformes ne furent plus necessaire dans l'exercice de la medecine. Les brigandages se multiplient et les oiseaux de « proie » accourent de toutes parts pour

---

<sup>457</sup> ANM – SRM 199 d°18 p°25 - Guyenne/Gascogne – Segauville.

<sup>458</sup> *Ibidem*

<sup>459</sup> ANM – SRM 199 d° 18 p° 26 - Guyenne/Gascogne – Triadou - 1786

devorer notre substance. Il me semble que les moyens que je propose sont bien plus simples <sup>460</sup>

Les hautes instances médicales et les médecins eux-mêmes ont conscience du problème que représentent les empiriques. L'heure est à la raison et les Lumières doivent pénétrer dans les campagnes. Faute de moyen, les populations rurales ne peuvent souvent avoir accès aux soins et ont ainsi recours aux empiriques, propension à laquelle s'ajoute la méfiance que les habitants des campagnes ont à l'égard des médecins. Inversement, les médecins en raison de revenus trop faibles refusent de se rendre dans des zones trop éloignées. Les empiriques représentent un danger pour les patients et pour les praticiens car ils les dépossèdent de leur clientèle.

Cette lutte se traduit dans un premier temps par une surveillance dans les différents secteurs géographiques. Les médecins restent à l'affût. Certains ont un accès à la publicité facilité par leur fonction de maire. Lorsqu'un charlatan se trouve dans leur secteur, ils procèdent par dénonciation. Jean-Pierre Carayon dénonce plusieurs individus dans les années 1783-1784. Il adresse même un prospectus du sieur Rabiglia<sup>461</sup> vantant les bols purgatifs.

---

<sup>460</sup> ANM - SRM 199A d° 13 - Portal

Antoine PORTAL, médecin à Paris où il exerce d'imminentes fonctions, est originaire de Gaillac. Il sera nommé président d'honneur de l'Académie nationale de médecine.

<sup>461</sup> ANM - SRM 199 d° 29 – Carayon.

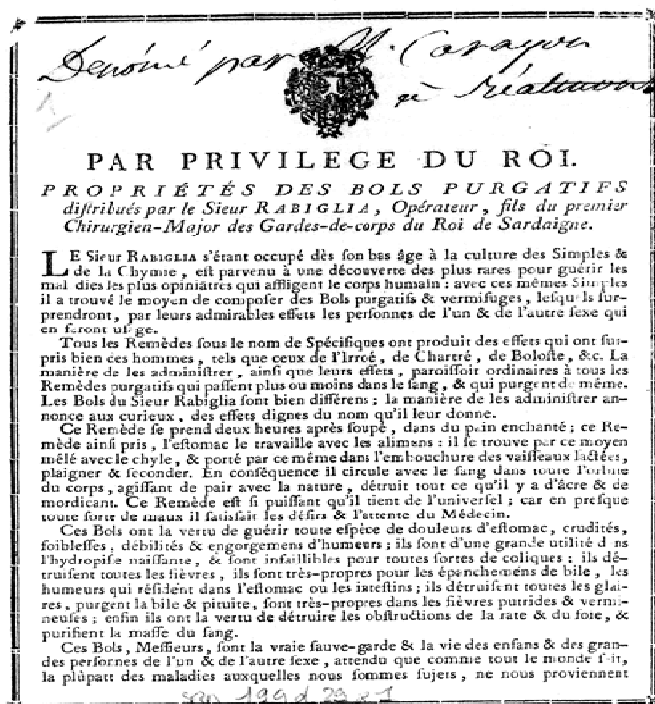


Figure n° 38 : Prospectus du Sieur Rabiglia<sup>462</sup>

Jean-Pierre Carayon dénonce également Donini, un autre charlatan présent dans sa localité :

La société ne saurait mieux faire que d'écrire à Monsieur le procureur general de toulouse de faire arreter led. Donini; s'il est reellement en contravention, il sera sans doute encore pour quelques temps dans ce pais ci, et il se propose en quittant Lautrec d'aller a Castres ou en attendant dans quelque petite ville voisine comme roquecourbe, ou graulhet. Un coup d'eclat ecarterait les charlatans<sup>463</sup>.

Ce type de témoignage laisse entrevoir la difficulté à laquelle les médecins provinciaux devaient faire face. Une difficulté accrue par le facteur géographique. Les charlatans prolifèrent dans les campagnes.

<sup>462</sup> ANM- SRM 199 d° 29 – Carayon.

<sup>463</sup> ANM - SRM 142 d° 30 – Carayon.

Le problème est soulevé dès 1780 par Jean Gallet-Duplessis. Pour ce médecin carcassonnais, la Société royale de médecine est impuissante face aux empiriques, les grandes instances sont laxistes et ne semblent pas se rendre compte des conséquences éventuelles sur la population. La société royale devrait réagir et sévir en abusant de son statut et de sa proximité avec le pouvoir royal.

Permettez-moi de vous représenter combien sont inutiles les résolutions qu'a pris la société de vouloir bannir le charlatanisme du royaume; nous en sommes inondés dans la province et les lettres patentes du mois d'août 1778 n'ont chez nous aucune force<sup>464</sup>.

De fait, nombreux sont les empiriques qui échappent aux sanctions en prétextant qu'ils sont « patentés » par le roi. Certains d'entre eux comme le « bateleur nommé Greycy »<sup>465</sup> ont obtenu des attestations des capitouls de Toulouse, confirmées par arrêt du Parlement, leur permettant ainsi d'exercer dans une partie de la province. Le sieur Greycy « a fait faire des affiches »<sup>466</sup> de ses attestations. Ainsi il « abuse publiquement de la bonhomie des gens qui se laissent séduire par les promesses de l'efficacité des drogues qu'il distribue sous l'approbation des consuls »<sup>467</sup>. Jean-Pierre Carayon esquisse le même constat en 1784 quant à l'inefficacité des mesures contre les charlatans. Ces derniers tentent d'exercer des pressions sur les médecins et consuls.

Il y en a un maintenant dans notre ville, qui s'était proposé d'y passer son quartier d'hiver ; mais je l'ai menacé de la poursuivre selon toute la vigueur de l'ordonnance [...] les sollicitations des personnes respectables qu'il a fait agir auprès de moi ont été inutiles<sup>468</sup>

Les médecins rouergats sont confrontés aux mêmes difficultés. François Triadou dénonce en 1786 le charlatan Edin :

Le Sr Edin dont je vous fait passer l'affiche y a resté environ trois mois, il a joué par la place l'indécemment rôle que jouent ses pareils. Je ne vous en parlerais point si Mr Pelet notre doyen à Millau ne m'avait fait part d'une mort subite survenue à la sœur de sa servante immédiatement après avoir pris un remède du susdit<sup>469</sup>

---

<sup>464</sup> ANM - SRM 92 d° 14 - Gallet-Duplessis.

<sup>465</sup> *Ibidem*.

<sup>466</sup> *Ibid.*

<sup>467</sup> *Ibid.*

<sup>468</sup> ANM - SRM 122 d° 8 – Carayon.

<sup>469</sup> ANM – SRM 199 d° 18 p° 26 - Guyenne/Gascogne – Triadou.



Malgré la dénonciation le docteur Triadou se montre défaitiste :

Il a continué sans trouble, et je laisserai cette espee de gens tromper le public à leur aize<sup>470</sup>

Bernard de Rozier, médecin de Séverac-le-Château, dénonce en 1783 le charlatan Campel, « opérateur de l'auvergne soit disant chirurgien<sup>471</sup> » qui déambule sur « son cheval blanc precedé d'un tambour<sup>472</sup> » assemblant le « peuple dans les carrefours<sup>473</sup> » pour distribuer des imprimés vantant les mérites de ses poudres purgatives. L'obstination du médecin s'avère peut-être payante puisqu'il précise que le charlatan n'a séjourné dans la ville que quinze jours.

En 1782, Thomas Segauville, médecin et maire de Lavaur, relate un fait similaire. Touché comme la plupart des villes de la province, il affirme s'en être débarrassé: « Le dernier aparau est un nommé dengleberme »<sup>474</sup>. Le nom de cet empirique apparaît à plusieurs reprises dans les correspondances de différents médecins que ce soit dans l'ensemble du Tarn ou ailleurs comme à Nantes. Segauville a obtenu confirmation sur le statut de cet individu par le biais d'une liste de la Société royale de médecine. Cet élément montre en partie l'efficacité de cette surveillance puisque Thomas Segauville connaît l'existence de ce charlatan bien au-delà de la province de Languedoc. Mais cela révèle également l'impuissance des autorités puisqu'il est toujours là.

Dans une lettre du 10 juin 1785, le maire de Lavaur se retrouve encore confronté à la présence d'un empirique dans sa ville.

Un empirique nomme Toscan que j'avois chasse de la contree a reparu pendant mon absence ; il a [...] un arret obtenu du parlement de toulouse qui lui permet de vendre des remedes dans toute l'etendue de son ressort <sup>475</sup>

Le début des années 1780 marque un pic dans l'activité de la campagne contre l'empirisme si l'on en croit le nombre de dénonciations recensées dans les archives de l'Académie nationale de médecine.

La lutte contre le charlatanisme se fait également par l'information. Les médecins et les dirigeants de la Société royale de médecine échangent sur tous les sujets qui font l'actualité

---

<sup>470</sup> ANM– SRM 199 d° 18 p° 26 - Guyenne/Gascogne – Triadou.

<sup>471</sup> ANM– SRM 199 d° 18 p° 27 - Guyenne/Gascogne – Rozier.

<sup>472</sup> *Ibidem.*

<sup>473</sup> *Ibid.*

<sup>474</sup> ANM - SRM 132 d° 41- Segauville .

<sup>475</sup> *Ibidem.*

médicale de l'époque. Les médecins étaient amenés à donner leurs avis et observations sur certains domaines. Le mesmérisme ou magnétisme animal n'a pas manqué d'animer les débats. La notoriété de cette nouvelle pratique s'accroît dans tout le royaume: « le magnétisme animal qui a fait tant de bruit et dans la capitale et dans les provinces »<sup>476</sup>. A travers la correspondance, on peut à la fois voir quel en a été l'impact dans certains lieux de la province mais aussi connaître l'avis des médecins. Nonobstant l'éloignement, les médecins sont toujours restés fidèles aux idées de la Société royale de médecine. Apparu en France vers la fin des années 1770, le mesmérisme de Franz-Anton Mesmer<sup>477</sup> est une théorie selon laquelle le magnétisme animal est la capacité de tout homme à guérir son prochain grâce au fluide naturel. Vivement attaqué par la faculté de médecine et les autres instances scientifiques, cette pratique fut condamnée pour les médecins en 1784. Malrieu définit le mesmérisme comme une « nouvelle secte »<sup>478</sup> au « goût du peuple toujours passionné pour les nouveautés, le merveilleux et les spectacles »<sup>479</sup>. Pour autant certains médecins n'étaient pas fermés au mesmérisme comme Jean-Pierre Carayon :

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction le rapport relatif au magnetisme animal, et d'apres le jugement que la soc. roy. en a porté, je ne peux plus a soumettre certains de mes malades au pouvoir de ce pretendu agent: les enthousiastes, qui ici, comme ailleurs, vantaient si fort ses effets miraculeux, s'en referent a l'opinion que la commission en donne d'apres les resultats de ses experiences; l'aveuglement a cessé lorsque l'empirisme a été découvert<sup>480</sup>.

Quant à d'autres comme Dalbis, la supercherie du mesmérisme semblait évidente :

Combien de remerciements n'ai-je pas à vous faire sur votre bonté et votre attention a m'envoyer les memoires de la societé royale sur le magnetisme animal. J'avais resolu depuis quelque temps de la prevenir et de luy demander son avis sur cet object, quoyque je fusse fermement persuadé de la charlatenerie de mesmer qui s'est beaucoup accréditée par le depart de nombre de medecins de province qui sont allés a paris pour s'attacher a son char rehausser l'eclat de son empirisme et en repandre ensuite l'infestation

---

<sup>476</sup> ANM - SRM 147 d° 5 – Dalbis.

<sup>477</sup> Médecin allemand (1737-1815).

<sup>478</sup> ANM - SRM 124 d° 8 – Malrieu.

<sup>479</sup> *Ibidem*.

<sup>480</sup> *Ibid*.

dans les provinces ce qui selon moy ne leur fait point honneur pour leur légereté et les memes dispositions de leur capitaine<sup>481</sup>.

Comme le docteur Dalbis, nombreux sont les médecins correspondants qui ont donné une opinion concernant le magnétisme animal. Si certains ont pu y être sensibles, les médecins méridionaux ont rejoint l'avis de la Société royale de médecine.

#### 4. Les autres médecins

Les médecins n'ont pas seulement des tensions avec les autres professions de santé, considérées comme inférieures. Les praticiens dénoncent l'incompétence de leurs confrères vieillissants. Nous n'occultons pas non plus les querelles entre médecins. Ce point certainement plus commun ne relève pas des mêmes domaines. Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas différent des siècles précédents dans le sens où les querelles ont toujours existé. Tout au long du siècle, les médecins vont entrer en conflit pour défendre leurs idées, parfois pour imposer des courants novateurs et parfois pour protéger leur œuvre<sup>482</sup>.

Parmi les prérogatives de la SRM ne figurent pas seulement la prévention des épidémies ou la surveillance des remèdes et eaux, le bon exercice de l'art de guérir doit être assuré. Les médecins se montrent critiques envers les autres professions et leurs confrères médecins sont aussi vivement attaqués. Le discours de Jean-Baptiste Bô laisse entrevoir une distorsion entre ancienne et nouvelle génération. Un décalage intergénérationnel que souligne également Hélène Berlan<sup>483</sup>.

Pour vous donner Monsieur une idée de ce que j'avance je ferai un léger tableau de la médecine dans ce pays. Je ne le puis sans manquer d'égards pour mes confrères, mais le devoir dans le moment doit l'emporter sur la

---

<sup>481</sup> ANM - SRM 147 d° 5 - Dalbis

<sup>482</sup> Nous faisons allusion, entre autres au conflit qui opposa Pierre Chirac et Jean Besse, médecin rouergat en dehors des limites de notre corpus car diplômé avant 1707. Le litige porte autour d'un traité publié en 1702 sur la fermentation. Jean Besse est alors accusé de plagiat par le professeur Chirac et assigné au tribunal. Il prend le parti d'ignorer cet avertissement. Cela n'est qu'un début pour Besse qui une fois à Paris, entre en conflit avec Helvétius au sujet de son œuvre sur l'économie animale. Leur conflit porte sur la nature et les causes d'une infection.

<sup>483</sup> BERLAN (Hélène), Faire sa médecine à Montpellier..., *op. cit.*

bienseance. Nous sommes dans cette ville trois medecins, mes deux doyens sont un peu agés<sup>484</sup>.

Jacques Olombel, médecin à Mazamet, se montre critique lui aussi : « Certains se plaisent à observer dans leur cabinet, et non par leur assiduité au lit du malade<sup>485</sup> ».

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les progrès en matière d'obstétrique génèrent des tensions entre les médecins, mettant parfois à nouveau en opposition modernes et anciens praticiens. Jean-François Sacombe, Audois installé à Paris, va s'opposer au célèbre obstétricien Baudelocque. Sacombe prône le non recours à l'opération césarienne qui pour lui met en danger la mère et l'enfant. Cela devient alors un véritable combat. Pour lui, cette opération cruelle n'est jamais nécessaire. Sacombe attaque Baudelocque dès 1798 à travers des écrits pamphlétaires. Baudelocque intente un procès à Sacombe<sup>486</sup>. Ce dernier est traduit en justice suite à une plainte en « calomnie » déposée courant fructidor an XI<sup>487</sup>, par celui qu'il désigne comme "professeur adjoint, chirurgien accoucheur en chef de l'hospice de la maternité, élu président de la société dite de médecine par les caesariens dont il est le chef<sup>488</sup>". Sacombe est entre autre accusé d'avoir inséré dans l'un de ses périodiques, *La Lucine française*, des notes sur les procédés de Baudelocque, portant préjudice à ce dernier. Une seconde plainte est déposée par Baudelocque, accusant Sacombe d'avoir troublé ses cours de perfectionnement par des sifflements. Sacombe assure en partie seul sa défense. Pour lui, il est crucial de dénoncer cette pratique qu'il juge infanticide. Mais d'où vient cette désaffection du docteur Sacombe pour l'opération césarienne? Il semblerait que ce dernier, durant sa formation, ait assisté à des opérations césariennes « meurtrières ».

Les hostilités à l'encontre du docteur obstétricien parisien prennent naissance à la suite du décès de Madame Tardieu, bourgeoise et épouse d'un graveur de la Marine. Lors du quatrième accouchement de cette dernière, assistée par Baudelocque, l'enfant et la mère meurent. Par la suite Sacombe fait un terrible récit de l'opération, le tout figurant dans le plaidoyer. Il qualifie Baudelocque de garçon boucher ou encore de dernier valet de bourreau. Avant de publier ses

---

<sup>484</sup> ANM –SRM 116 d° 3 - Bô

<sup>485</sup> ANM –SRM 185 d° 18 - Olombel

<sup>486</sup> Selon Louis Dulieu, Sacombe intente un procès à Baudelocque dans un premier temps.

<sup>487</sup> En septembre 1803.

<sup>488</sup> LÉLY (Gilbert), « Un drame anti-césaro-symphisien » in *La poésie dévorante. Actes du colloque « Gilbert Lély : le centenaire »* Paris 2004, éd. L'âge de d'Homme, Lausanne, 2007, p. 187-195.

propos, Sacombe s'est adonné à une véritable enquête et demande des dépositions à des témoins, selon lui, dignes de foi comme Madame Bridef, épouse et soeur de professeurs distingués. Sûr de lui, Sacombe attend le verdict. Mais le procès ne porte pas sur la question de la césarienne mais sur la réalité de la diffamation. Il est condamné en 1803-1804 à 3000 francs de dommage-intérêt. Voici un extrait du verdict:

Jugement du tribunal civil de première instance du département de la Seine, qui condamne le Sieur Sacombe, se disant médecin-accoucheur, à faire réparation d'honneur à Monsieur Baudelocque [...] ordonne la suppression de ses écrits, comme injurieux, diffamatoires et calomnieux ; fait défense audit Sacombe de plus à l'avenir composer, faire imprimer, colporter et distribuer de semblables libelles [...] ordonne l'impression et l'affiche du jugement aux frais dudit Sacombe<sup>489</sup>

N'étant pas solvable, Sacombe est contraint à l'exil. Il se réfugie en Russie. Il revient à Paris quelques années plus tard, puisque l'on retrouve des annonces pour des consultations gratuites en 1807<sup>490</sup>. Le docteur Baudelocque, en revanche, bien que victorieux en reste fortement marqué.

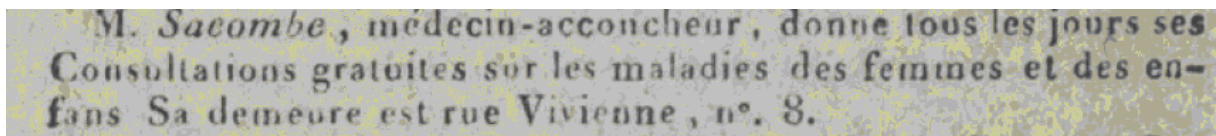


Figure 39: Annonce tirée de *Affiches, annonces et avis divers ou journal de France* du jeudi 14 mai 1807

A la même période, un autre conflit éclate entre deux médecins rouergats. Les docteurs François Triadou et Pierre Pharamond<sup>491</sup> exerçant à Millau<sup>492</sup>. Pierre Pharamond, au parcours particulier, est considéré par Triadou comme un charlatan<sup>493</sup>. En désaccord suite au décès

---

<sup>489</sup> Extrait du jugement du tribunal civil, Gallica, BNF.

<sup>490</sup> *Affiches, annonces et avis divers ou journal de France* du jeudi 14 mai 1807, Gallica, BNF.

<sup>491</sup> Ou Faramond.

<sup>492</sup> Pour Pharamond, il semblerait qu'il exerce également au Viala du Tarn.

<sup>493</sup> Pierre Pharamond est natif du Viala-du-Tarn, diocèse de Rodez. Il suit ses études à Montpellier où il obtient son doctorat en 1777. Le dictionnaire de l'An x signale qu'il a exercé 17 ans en Amérique. Il s'agit en fait d'années d'exercice à Saint-Domingue au Cap où il a fréquenté le Cercle des Philadelphes. Cette institution était une académie des sciences coloniale créée en 1784. Voir à ce sujet Mc CLELLAN III (James Edward), *Colonialism and science. Saint-Domingue in the old regime*, Chicago, Chicago press edition, 2010. (1<sup>o</sup> édition

d'Alexandre Rey, Pharamond, visiblement attaqué par Triadou, publié un ouvrage pour se justifier et répondre aux attaques de son confrère. Triadou riposte et l'attaque violemment dans un écrit intitulé *Réponse du citoyen Triadou, médecin, à un libelle intitulé : Mémoire historique de la maladie de feu Al Rey, contenant les causes, les effets, le traitement et les différentes périodes de sa durée par le citoyen Pharamond, soidisant médecin de la ville de Millau, département de l'Aveiron*<sup>494</sup>. Pour Triadou, il ne s'agit pas d'un confrère :

Mais Pharamond n'a pas l'honneur d'être mon confrère ; les siens figurent sur les tréteaux, sur les places, dans les carrefours. Je l'ai traité, je l'avoue, d'Ignare, d'Empirique, d'Assassin ; il mérite toutes ces épithètes : j'ajoute que c'est un imposteur, et je le signale comme tel à mes concitoyens<sup>495</sup>

Dans un premier temps, Triadou démonte le cursus universitaire de son détracteur qui selon lui cherche à le « diffamer<sup>496</sup> ». Il cite le *Dictionnaire de l'an X* sur lequel « l'imposteur<sup>497</sup> » s'est fait inscrire. Triadou s'est procuré des justificatifs au sein de la faculté montpelliéraine attestant que Pierre Pharamond n'a pas sanctionné son grade de docteur. Si nous nous fions effectivement au *Dictionnaire de l'an X* et aux données recueillies par Patrick Ferté, Pierre Pharamond est bien docteur de Montpellier. Mais il semble avoir été rayé de la matricule en 1778<sup>498</sup>. Triadou reprend la chronologie des faits liés à la maladie de Monsieur Rey et met en doute les compétences de Pharamond d'une part sur le diagnostic qui a été fait et d'autre part sur les termes employés par ce dernier, n'ayant selon lui aucun sens. Il reproche notamment à Pharamond de ne pas avoir fait appel aux conseils d'autres confrères, lui compris, lorsque la famille en a émis le souhait. Triadou ajoute qu'il ne souhaite pas consulter avec un « pareil adjoint<sup>499</sup> ». Il clôture son écrit par une volonté de répondre à la provocation de Pharamond et ainsi prévenir la population millavoise de la véritable nature de ce médocastre. Les compétences de Pierre Pharamond sont remises en cause dans le domaine de l'obstétrique. Ce

---

en 1992) en particulier la troisième partie et « L'historiographie d'une académie coloniale : le Cercle des Philadelphes (1784-1793) », *Annales historiques de la Révolution française*, 320 | 2000, 77-88.

<sup>494</sup> ADA - 74B2-3, *Réponse du citoyen Triadou, médecin, à un libelle intitulé : Mémoire historique de la maladie de feu Al Rey, contenant les causes, les effets, le traitement et les différentes périodes de sa durée par le citoyen Pharamond, soidisant médecin de la ville de Millau, département de l'Aveiron*. Cet écrit n'est pas daté en revanche il date du début du XIX<sup>e</sup> siècle puisque l'auteur fait référence au *Dictionnaire de l'An X*.

<sup>495</sup> *Réponse du citoyen Triadou...*, p. 3.

<sup>496</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>497</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>498</sup> *Ibid.*, p. 5. Ce point relevé par Triadou révélerait-il un exercice illégal de la médecine ?

<sup>499</sup> *Ibid.*, p. 12.

dernier semble avoir soutenu une thèse d'obstétrique à Paris en 1806 intitulée *l'Art des accouchements*<sup>500</sup>.

Nous venons de présenter plusieurs conflits survenus entre médecins mais ces derniers savent faire preuve de solidarité. Alexis Pujol témoigne, à deux reprises, d'acte de bienveillance envers deux jeunes confrères. En 1788, le médecin castrais demande la bienveillance de la Société royale de médecine à l'égard du docteur Fournès qui souhaite parfaire ses connaissances en matière d'anatomie dans la capitale<sup>501</sup>. La même année, il vante le mémoire adressé par le docteur Olombel, médecin à Mazamet, afin que ce dernier soit nommé correspondant<sup>502</sup>.

Les médecins méridionaux sont présents partout, ville et campagne, même si leur présence est plus concentrée en milieu urbain. Ils rencontrent surtout des difficultés liées aux aléas topographiques et des problèmes inhérents à la pratique en province comme l'omniprésence des charlatans et des empiriques. Ce médecin méridional, qu'il soit en ville ou campagne, « chevauche par tous les temps, entre une dysenterie et une variole, du château à la chaumière, du lit de l'enfant moribond à celui du vieillard grabataire<sup>503</sup> ». Traversant ainsi par l'exercice son art les lieux et les couches sociales, il se rend activement *visible* à la société qu'il a, souvent péniblement, travaillé à intégrer. Significativement, les médecins se considéraient, dit l'un deux, comme des « hommes qui, par état, se sont dévoués au public<sup>504</sup> ». Cette revendication va au-delà de l'exercice de la médecine : c'est assez logiquement que dans cette conception, lorsque la possibilité s'offre, le médecin se fait détenteur d'une parcelle du pouvoir public local.

---

<sup>500</sup> A ce sujet voir BÉNEZET, *op. cit.*, p. 132-133. Visiblement Pharamond dépasse le cadre du sujet et ne fait pas état de sa propre expérience.

<sup>501</sup> ANM - Pujol – SRM 129 d°3 p°26. Pierre Fournès est natif de Labruguière, bourg proche de Castres mais rattaché au diocèse de Lavaur. Il débute son cursus à Toulouse où il obtient sa maîtrise en 1783 puis poursuit son cursus à Montpellier dont il devient docteur en 1786.

<sup>502</sup> ANM - Pujol – SRM 129 d°3 p° 27.

<sup>503</sup> LÉONARD (Jacques), *La vie quotidienne du médecin de province au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1977, p.11.

<sup>504</sup> [Attribué à Pierre Sue], *Lettre à M. \*\*\* , professeur d'anatomie [et] de chirurgie, dans l'Université de \*\*\* , ou Réponse à une lettre anonyme insérée dans le Journal de Médecine du mois de juin, au sujet d'une prétendue invention de M. Bauve, maître en chirurgie de Paris*, s.l.n.d. [1767-1768], p. 5.

**TROISIEME PARTIE**

**LES MEDECINS MERIDIONAUX AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE :**

**DES DESTINS HORS DU COMMUN**





## Chapitre 7

### En quête de notabilité locale et intellectuelle

Le métier ne fait pas à lui seul le médecin. Cette figure est socialement forgée, et le rôle que les médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle entendirent jouer ne se limita pas à la santé. Comme le souligne Jackie Pigeaud, « le personnage, le rôle, la place du médecin dans la société est une question que se posent les médecins eux-mêmes<sup>505</sup> » A la fois dans un souci d'élévation sociale à l'égard des autres professions et de reconnaissance aux yeux des pouvoirs locaux, les médecins ont cherché à se distinguer dans la vie locale et publique, en exerçant des responsabilités municipales, mais aussi en prenant part aux nouvelles formes de sociabilité des loges maçonniques et en s'illustrant dans la vie intellectuelle.

#### I- Les médecins dans les fonctions consulaires

La présence de médecins de notre corpus au sein d'institutions municipales au cours de leur carrière témoigne-t-elle d'un accroissement de l'estime sociale de ce corps au sein des cités languedociennes ? Pour tenter d'y répondre nous nous intéresserons dans un premier temps au consulat de villes importantes comme les villes épiscopales puis dans un second temps aux villes de moindre importance. L'échelle temporelle n'est pas à négliger ici. La Révolution marque une coupure bien que la fonction consulaire en soit renforcée. Nous souhaitons marquer la coupure entre la première et la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il convient de définir le terme de consul tel qu'on l'entend à l'époque moderne. Il s'agit d'un magistrat urbain exerçant dans certaines villes un véritable pouvoir surtout lorsque celles-ci sont importantes.

---

<sup>505</sup> PIGEAUD (Jackie), « Le médecin au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Histoire du médecin*, Paris, Flammarion, 1999.

- Parmi les notables des villes épiscopales

Figure n° 40 : Les médecins consuls dans les villes épiscopales au XVIII<sup>e</sup> siècle

Consuls	Villes	Période
Antoine Boussac	Albi	1715-1716
Jacques Mariès	Albi	1759-1760
Dominique Antoine	Rodez (cité)	1753-1779 et 1782
Louis Merlin	Rodez (cité)	1761
Jean-Jacques Seconds	Rodez (Bourg)	1729
Pierre Flaugergues	Rodez (Bourg)	1782-1785

Nous nous attarderons sur les principales villes, quelle que soit leur importance. Pour certaines, nous ne ferons que citer les consuls membres de notre corpus. Pour étudier les fonctions consulaires, les sources réservées aux historiens de la ville ont été interrogées comme les délibérations, comptes communaux. Certains médecins ont laissé des témoignages dans lesquels ils relatent leur fonction de consul ou de maire.

Dans cette partie, nous abordons les villes les plus importantes de notre aire géographique, à savoir les principales villes épiscopales comme Rodez ou encore Albi, mais aussi au-delà comme Nîmes. Nous n'oublions pas Castres et Carcassonne, autres sièges épiscopaux, sur lesquels nous serons plus brefs car aucun membre de notre corpus n'y a été désigné consul. A l'instar des grandes capitales provinciales, les villes de Languedoc ont leur propre fonctionnement « qui ne s'est pas répandu vers le nord de la France<sup>506</sup> ». Nous nous intéressons surtout à la composition, l'élection et le fonctionnement de ces consulats. L'idée, ici, est surtout de montrer l'implication des médecins.

<sup>506</sup> SMETS (Josef), « Les chemins du pouvoir dans le village languedocien (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>siècle), in *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon*. Actes du LVIX<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, (Millau 19-20 juin 1987), Montpellier, 1988. Pour l'auteur, les régions du nord n'ont pas connu un essor de vie politique communale aussi intense que le midi occitan.

- Albi

La ville d'Albi et sa vie consulaire ont fait l'objet de nombreuses études<sup>507</sup>. Pierre Bonin, dans le cadre de son étude sur la bourgeoisie dans la ville, laisse une grande place à la ville d'Albi.

La cité d'Albi est constituée en six gâches : les Combes, Saint Estefe, Sainte Affric, Sainte Martiane, Le Vigan, Verrousse ; le Castelviel reste une communauté à part<sup>508</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la ville d'Albi compte six consuls qui sont élus pour un an<sup>509</sup>. La mutation consulaire s'opère entre le 15 et le 21 septembre<sup>510</sup>. Le XVIII<sup>e</sup> siècle amène quelques modifications puisque en 1717 un édit supprime les offices municipaux. Dans de nombreuses villes, du fait de la suppression, de nombreux consuls en place le restèrent jusque dans les années 1750-1760. C'est le cas à Albi entre 1741 et 1757 ou encore à Castres entre 1743 et 1755. En 1774, les offices de maire et lieutenant sont rétablis. En 1766, un édit est promulgué spécifiquement à l'attention de la province de Languedoc fixant une nouvelle organisation municipale. Le conseil politique est alors composé de vingt-quatre conseillers pris parmi les différentes classes d'habitants, les plus importants contribuables. Ces derniers sont renforcés par vingt-quatre notables. Chaque année la moitié de ces deux conseils est renouvelée. Six échelles sont définies. Les médecins figurent dans la première au même titre que les avocats au Parlement et la noblesse. Les maîtres chirurgiens et les apothicaires se situent dans les échelles suivantes<sup>511</sup>.

Les modalités d'élection évoluent entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Au grand siècle, les consuls sont élus au suffrage restreint car chaque consul est désigné par seulement quinze électeurs, eux-mêmes désignés par les consuls sortants, qui se prononcent au nom de leur gâche. Dans cette ville épiscopale, les consuls doivent prêter serment lors de l'élection et s'engagent à faire « bonne et entiere election de personne prud'homme, integre, suffisant, quallité, religion, catholique apostolique et romaine<sup>512</sup> ». On note ici l'importance de

---

<sup>507</sup> BOYER (Stéphanie), *Les consuls d'Albi au grand siècle : 1661-1715. Vie publique et vie privée*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 1999. ; BONIN (Pierre), *Bourgeois, bourgeoisie, op. cit.*, l'auteur consacre une partie de son étude à la ville d'Albi qu'il compare à des municipalités telles que Narbonne ou Montpellier.

<sup>508</sup> Le Castelviel forme véritablement une communauté à part dès le XIII<sup>e</sup> siècle suite à fermeture d'Albi à l'ouest. L'oppidum s'enferme dans un système de remparts. Voir BIGET (Jean-Louis) ss dir., *Histoire d'Albi*, Toulouse, éd. Privat, 1986, p.88.

<sup>509</sup> Voir BOYER (Stéphanie), *op. cit.*, p.

<sup>510</sup> Plus précisément le dimanche qui suit la fête de l'exaltation de la Sainte Croix, le 14 septembre.

<sup>511</sup> Voir également au sujet de la ville d'Albi, NOWAK (Valérie), *Les gradués albigeois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1679-1790)*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 1998. Ce système semble être apparu tardivement à Albi alors qu'il existait déjà au Moyen-âge en bas Languedoc comme à Castres, voir WOLFF (Philippe), « Consuls des riches et consuls des pauvres à Castres au Moyen-Age » in *Castres et pays tarnais*, Congrès, p.99-100.

<sup>512</sup> AM Albi BB1 - 1727.

l'appartenance religieuse. Les minorités religieuses sont d'office inaptes aux fonctions politiques sauf dans une ville comme Montpellier<sup>513</sup>.

Pour être éligible, il faut résider dans la ville et surtout être taillable. A cela s'ajoute une autre condition, comme le précise Pierre Bonin, la propriété creuse le fossé entre capacité politique et l'exercice de celle-ci. Comme dans des consulats plus modestes, la propriété est nécessaire à Albi. Un système censitaire s'est mis en place et ce, dans l'ensemble du Languedoc<sup>514</sup>. Un arrêt du conseil du 21 mars 1783 est présenté au conseil politique en septembre. L'annualité des charges est supprimée et la place des médecins est renforcée :

Le premier consul sera pris alternativement parmi les nobles, les avocats exerçant ou ayant exercé purement et simplement la postulation et parmi les médecins<sup>515</sup>

L'étude de Stéphanie Boyer sur les origines socioprofessionnelles des consuls du XVII<sup>e</sup> siècle révèle que les médecins étaient moins représentés que les chirurgiens. Dans l'ensemble, les professions médicales sont présentes à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout comme en Rouergue. Selon les chiffres de Pierre Bonin, entre 1537 et 1789, 47 médecins furent consuls dont 21 au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est plus qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans cette proportion, seulement trois d'entre eux sont membres de notre corpus. Ajoutons que comparativement aux villes de Montpellier et de Narbonne, la ville d'Albi est celle qui compte le plus de médecins parmi ses consuls. Un constat d'autant plus étonnant lorsque l'on connaît la place de la médecine dans une ville telle que Montpellier. Serait-ce une preuve certaine de la lente progression sur l'échelle sociale ?

Nous n'avons pas d'informations précises sur les missions accomplies par les médecins consuls albigeois de notre étude, cependant un nom se démarque : Mariès. Les médecins consuls sont aussi ceux qui sont très actifs dans la vie médicale. Le docteur Deripis, tout comme le docteur Mariès, exercent à l'hôpital.

La famille Mariès est membre de la notabilité albigeoise très présente dans la vie politique de la ville dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cette famille médicale a su perpétuer une véritable dynastie, pour ne pas dire oligarchie, du XVII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Jacques Mariès, premier du nom, est maître chirurgien, directeur de l'hôpital général en 1689 et consul durant les années 1709-

---

<sup>513</sup> Voir BONIN P., *op. cit.*, p. 317.

<sup>514</sup> Le système censitaire est en vigueur à Réalmont, Gaillac, Castres ou Lavaur. Voir BONIN P., *op. cit.*, p.323.

<sup>515</sup> AM Albi BB45 – 1783 – f°38 v°.

1710<sup>516</sup>. Jean-Pierre, son fils, médecin de la ville, obtient son doctorat à Montpellier en 1716. Jacques Mariès, fils de Jean-Pierre, docteur de Montpellier en 1748, exerce lui aussi à Albi. Il cumule plusieurs charges : officier de santé, conseiller du roi mais également premier consul en 1759-1760. Le fils de ce dernier, Jean-François Augustin (1758-1851), ingénieur, est lui aussi un bienfaiteur de la ville. Il est nommé inspecteur des travaux de la province de Languedoc. Il est surtout connu pour son intervention auprès du gouvernement révolutionnaire en 1792 pour la sauvegarde de la Cathédrale Sainte-Cécile.

- La ville de Rodez

Nous avons choisi de traiter ces deux villes ensemble car ces deux chefs-lieux de diocèse ont tous deux la même constitution. En effet, ces villes sont doubles et dotées de deux consulats : bourg et cité pour Rodez, ville basse et cité pour Carcassonne. La ville de Rodez a fait l'objet de plus d'intérêt que le consulat de Carcassonne, particulièrement sous l'Ancien Régime<sup>517</sup>. Le fonctionnement municipal doit être le même bien que ces deux villes ne situent pas dans la même province. Le diocèse de Rodez est le seul de notre aire qui se soit rattaché à la province de Haute-Guyenne. A Carcassonne comme dans les autres villes du Languedoc, après 1689 il y a réunion du conseil politique car il n'y a plus de celle du conseil général<sup>518</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de personnes passe de 21 à 25 entre 1750 et 1775. La réforme Laverdy de 1766 a renforcé le conseil en doublant les effectifs lors des élections et de débats importants. Comme dans les autres grandes villes de la province, il faut résider dans la ville depuis au moins cinq ans ou y être né et être soumis à six livres au compoix pour y siéger. Dans une ville où l'industrie textile drapière est florissante, il reste peu de place aux autres corps de métier et autre ordre au pouvoir. La suprématie revient aux marchands-fabricants et particulièrement aux plus riches d'entre eux. Les médecins sont « peu nombreux <sup>519</sup> » ce qui explique qu'aucun des médecins de notre corpus exerçant à Carcassonne ne soit consul. Le premier consul de la ville basse est à la tête de la municipalité. Dans la cité, la situation est

---

<sup>516</sup> La famille Maries figure dans le dictionnaire biographique de Maurice GRESLÉ-BOUIGNOL, *Les Tarnais, Dictionnaire biographique*, 1996.

<sup>517</sup> Concernant le consulat de Rodez voir MOUYSET (Sylvie), *Le pouvoir dans la bonne ville : les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Rodez-Toulouse, SLA & CNRS, Framespa, coll. Méridiennes, 2000. Concernant la ville de Carcassonne voir la synthèse de Georges FOURNIER, *Démocratie et vie municipale, op. cit.* ; *Des conseils politiques aux conseils municipaux dans les diocèses civils de Carcassonne, Narbonne et Béziers (1750-1791)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Toulouse, 1975.

<sup>518</sup> Voir FOURNIER (Georges), *op. cit.* ; MARQUIÉ (Claude), *L'industrie textile carcassonnaise, op. cit.*

<sup>519</sup> MARQUIÉ (Claude), *L'industrie ... , op. cit.*, p.315.

différente voire à l'opposé. Beaucoup moins peuplée, on y trouve surtout des gens de faibles revenus. En 1766, le conseil ne comporte que seize membres dont dix marchands.

Pour ce qui est de la ville de Rodez, nous nous appuyons principalement sur le travail de Sylvie Mouysset bien que cela concerne principalement le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>520</sup>. Grâce à ces données, nous remarquons que les médecins ruthénois sont bien présents au pouvoir au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au sein de notre corpus, cinq médecins accèdent aux fonctions consulaires : trois consuls de la cité et deux consuls du bourg. En accord avec la remarque précédente, on peut observer que ces consuls siègent dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une preuve certaine de l'omniprésence des médecins ruthénois au cœur du pouvoir municipal.

- Nîmes et Castres

Ces deux villes ont la particularité de se trouver au cœur du croissant huguenot et donc d'avoir connu en leur sein les deux sensibilités religieuses. La ville de Nîmes nous intéresse ici car l'un des membres de notre corpus s'y est installé : Pierre-Isaac Deidier<sup>521</sup>. Natif de Bellegarde, dans le diocèse de Carcassonne, il naît en 1715 dans une famille aisée. Son père est officier d'infanterie. Il suit son cursus à Montpellier où il obtient son doctorat en 1737. Il est agrégé auprès du collège de Nîmes en 1740 et nommé en 1743 à l'Hôtel-Dieu. Il épouse en 1741 la fille d'un marchand de soie<sup>522</sup>. Il acquiert la charge de premier consul en 1745. Il conserve cette charge sans interruption entre 1745 et 1757. Jusqu'en 1767, il alterne cette charge avec les gentilshommes. Cette longévité au cœur du pouvoir municipal fait très certainement écho aux changements liés aux réformes successives alternant suppression et réhabilitation des offices municipaux. A l'image d'autres villes de la province, les relations entre les professions restent compliquées pour la lutte au pouvoir. Les oppositions persistent entre médecins et avocats pour l'accession à la première échelle consulaire<sup>523</sup>. Le docteur Deidier était très reconnu en tant que médecin mais aussi en tant que bienfaiteur de la ville. Il a en effet contribué à l'embellissement de la ville : aux réparations des Arènes, l'agrandissement de l'esplanade, extension de la place d'Armes, destruction des moulins.

Voici l'image qu'il a laissée de lui :

---

<sup>520</sup> MOUYSSSET (Sylvie), *La lancette, la plume et le chaperon : l'action civique des de médecine du temps de la peste (Rouergue XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles)*, ;

<sup>521</sup> PUECH (Albert), *Les médecins d'autrefois à Nîmes. Étude historique d'après des documents inédits*, Paris, Savy, 1879. Le patronyme ainsi que le choix du lieu d'installation nous amène à penser que ce médecin est d'origine protestante.

<sup>522</sup> Catherine Larguier le 23 mai 1741.

<sup>523</sup> Cette opposition semble durer jusqu'aux années 1760-1770.

« La plupart de ces travaux [...] ont été effectués pendant le consulat d'un médecin ; et Nîmes, oublieuse d'un administrateur qui lui a rendu de semblables services, n'a point encore songé à donner le nom de Deydier à l'une de ses nouvelles rues<sup>524</sup> »

Ce médecin s'est également illustré dans la santé publique de sa ville entre autre concernant l'inoculation comme nous avons pu le voir précédemment.

La ville de Castres, l'une des plus importantes de notre aire, a suscité de nombreux travaux de la période médiévale à la fin de l'Ancien Régime. Le fonctionnement de l'administration municipale y est semblable aux autres villes de la province. Parmi les médecins de notre corpus, aucun n'est consul. D'après Aimé Balssa, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, un seul médecin est consul : Jacques Gasc. La charge consulaire étant principalement occupée par les apothicaires et les chirurgiens.

Nous avons vu la place des médecins dans de grandes villes du Languedoc mais leur présence au pouvoir municipal est avérée même dans des villes moins importantes.

- L'exercice du pouvoir municipal dans les petites villes et les bourgs

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle la place des médecins au sein du pouvoir municipal est grandissante. Nous insistons ici sur le pouvoir municipal et non urbain car nous allons le voir, certains médecins s'impliquent dans de petites communautés. Les témoignages sont moins importants pour certaines cités, c'est pourquoi nous les aborderons brièvement. D'un point de vue général, le système d'élection reste identique pour l'ensemble de la province quelle que soit la taille de la ville. L'administration municipale et ses enjeux sont parfois plus perceptibles dans ce contexte que dans des villes plus importantes. Les stratégies sont plus visibles. Dans notre aire géographique, nous avons retrouvé des médecins consuls dans le Rouergue et en Albigeois.

- En Rouergue, trois villes, toutes d'importance différente : Villefranche-de-Rouergue, Millau, Laguiole et Séverac-le-Château.

---

<sup>524</sup> PUECH (Albert), *Les médecins d'autrefois...*, op. cit., p.132.



Villefranche-de-Rouergue, considérée comme capitale administrative du Rouergue<sup>525</sup>, était elle aussi divisée en quatre gâches<sup>526</sup>. A la fin de l’Ancien Régime, la famille Lobinhes est à la tête de l’autorité consulaire<sup>527</sup>. Famille de négociants devenue notable, elle a su se hisser à la tête du pouvoir y compris avec les familles Drulhe et Andurand auxquelles elle est alliée. Louis Lobinhes en est le représentant le plus célèbre. Consul de la cité de Villefranche, il va prendre position au cours de la Révolution. Nous y reviendrons. Son frère, Jean Jérôme III (troisième du nom) Lobinhes, médecin membre de notre corpus, obtient son doctorat à la faculté de Montpellier en 1767<sup>528</sup> et poursuit sa carrière à Paris<sup>529</sup>. Louis Lobinhes s’implique véritablement dans la vie de la cité dès 1788 en tant que conseiller politique mais son rôle évolue durant la Révolution. Son action au sein de la ville est reconnue pour les aménagements entre autre concernant l’hôpital.

A l’autre bout du diocèse, la ville de Millau longtemps secouée par les guerres de religion, doit faire tout comme la ville de Castres avec la mixité religieuse quoique cachée. La vie municipale a suscité des travaux en particulier durant la période médiévale. Au cours de notre période, aucun des médecins de notre corpus ne sera médecin de la ville de Millau. En revanche, comme dans d’autres villes, deux familles s’illustrent à la tête de la ville : la famille Rose de Rozier et la famille Dalbis. Georges de Rozier, père de Georges-Henri médecin membre de notre corpus, fut maire de la ville de Millau et conseiller du Roi. La famille Dalbis, autre grande famille millavoise, aux origines nobles et protestantes, elle, compte un maire en la personne de François Dalbis.

#### Figure n° 41 : Liste des consuls de villes de moindre importance au XVIII<sup>e</sup> siècle

---

<sup>525</sup> Villefranche-de-Rouergue se revendiquait chef-lieu administratif à la fin de l’Ancien Régime de par son activité et sa place géographique centrale au cœur de la Guyenne faisant la jonction entre le Rouergue et le Quercy. Une place que la population villefrancoise a défendue auprès du ministre Necker à l’aube de la Révolution. La ville a fait l’objet d’un travail de thèse, voir TESTORY (Marie-Claire), *Organisation municipale et vie économique à Villefranche-de-Rouergue au dernier siècle de l’Ancien Régime : 1675-1789*, thèse de 3 cycle, Université Toulouse II, 1972. ; ANCOURT (André), *Villefranche, ville fortifiée*, *op. cit.*

<sup>526</sup> Voir au chapitre précédent concernant l’hôpital de Villefranche-de-Rouergue.

<sup>527</sup> Au sujet de la famille Lobinhes voir l’article dans la revue du Rouergue ; HOCQUELLET (Pierre), *op. cit.* (voir supra).

<sup>528</sup> Dans son répertoire géographique, Patrick Ferté le confond avec son frère Louis qui eut une carrière politique pendant la période révolutionnaire à Villefranche.

<sup>529</sup> Cette carrière parisienne est très certainement liée aux amitiés qui lient les frères Lobinhes aux écrivains et poètes de la ville comme Claude Peyrot. Une autre famille médicale réside à Villefranche : la famille Laromiguières. La carrière de Jean Jérôme Lobinhes est abordée au chapitre 9.

<b>Consuls</b>	<b>Ville</b>	<b>période</b>
Louis Lobihnes	Villefranche-de-Rouergue	1788
Bernard de Rozier	Séverac le Chateau	1780 et 1784
Louis Prat	Laguiole	1735-36
Thomas Ségauville	Lavaur	1783-85
Jean-Pierre Fos	Gaillac	1756
Thomas Coutaud	Gaillac	1767 et 1792-1795
Jean-Pierre Lacombe	Gaillac	1788
Jean Edouard Fos de Laborde	Gaillac	1788
Antoine Clausade	Rabastens	1784
Jean-Pierre Mauriez	Graulhet	1770
François Germain Rossignol	Graulhet	1786-1789
Jean-Pierre Carayon	Réalmon	1783

A une autre échelle, située à l'extrémité nord du diocèse de Rodez, se trouve la bourgade de Laguiole. Pour cette petite ville d'environ 1800 habitants, nous avons le témoignage de Louis Prat, médecin botaniste du roi, rentré de la Nouvelle-Orléans<sup>530</sup>. De retour en 1735, on apprend dans sa correspondance qu'il a été élu un consul. Fait troublant, il semblerait que cette nouvelle fonction se soit imposée à lui. Il déplore à plusieurs reprises la charge qui est la sienne :

« Je vous diray que j'ay este nommé malgré moy consul de notre ville si j avois peu prevenir la bonne volonté des habitans j'aurois bien trouvé le moyen de m exempter de cette corvée consulaire, et ce qui me chagrine davantage c'est qu'il me faut lever les tailles capitations et autres impots royaux<sup>531</sup> »

<sup>530</sup> Les détails de la vie de Louis Prat sont abordés au chapitre 9.

<sup>531</sup> Lettre du 20 novembre 1736, Louis Prat, Laguiole.

Dans le cadre de ses fonctions, il est amené à régler certains conflits et doit faire face au mécontentement des habitants. Louis Prat affronte un procès durant son consulat opposant la communauté aux fermiers généraux

« qui viennent d'intenter un proces [...] au sujet de quelque pretendue rebellion de quelques particuliers de la ville qui insultèrent quelques gardes de tabac de sorte qu'on pretend que la faute de quelques particuliers retombe sur le general de la communauté et le tout pour avoir de l'argent tant ces chenilles sont avides de sucer le genre humain [...] si j avois peu deviner j aurois encore resté une année de plus a la Louisiane jusques a ce que cette vilaine affaire fut passee<sup>532</sup> »

Louis Prat se rend à Montauban à la rencontre de l'intendant pour plaider la cause de sa communauté. Il obtient le soutien de ce dernier. Ce procès qui perdure une année va se conclure sur une fin heureuse. La communauté « est en repos<sup>533</sup> ».

Signalons un autre médecin consul du Rouergue, membre de notre corpus, comme Bernard de Rozier, médecin de Séverac-le-Château, diplômé de Montpellier et consul de la cité en 1780 et 1784.

- La fonction consulaire dans les villes de l'Albigeois

Lavaur est la plus importante par le nombre d'habitants, à savoir 5625 à la fin de l'Ancien Régime<sup>534</sup>. Chef-lieu de diocèse, la ville compte vingt-quatre communautés sous sa juridiction. Parmi les membres de notre corpus, un seul médecin vauréen fut consul en la personne de Thomas Ségauville<sup>535</sup>. Élu entre 1783 et 1785, il doit faire face aux épidémies.

La ville de Gaillac plus petite par sa démographie<sup>536</sup>, apparaît être la plus intéressante compte-tenu des sources disponibles. En effet, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs familles de médecins sont présentes dans cette ville mais aussi au sein du pouvoir municipal. On peut ainsi observer la présence de plusieurs médecins au cours de la même période consulaire. Pierre Dero, médecin de la ville de Gaillac, a occupé la fonction de premier consul de la cité

---

<sup>532</sup> *Ibidem*.

<sup>533</sup> Lettre du 14 janvier 1738, Louis Prat, Laguiole. Dans cette lettre, Louis Prat précise la condamnation des fermiers à savoir 9000 livres de frais.

<sup>534</sup> Chiffres tirés de FRÉCHE (Georges), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974.

<sup>535</sup> Aussi retrouvé sous la forme Séganville ou également de Séganville. Les registres du conseil de ville ont été perdus pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne nous a pas été possible de trouver de plus amples informations sur ce consul.

<sup>536</sup> A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Gaillac est la deuxième ville du diocèse d'Albi.

gaillacoise en 1716. Ce dernier est le père de Joseph Dero, diplômé de Montpellier en 1742. On dénombre deux familles présentes sur deux générations : les Coutaud et les Fos<sup>537</sup>. Un arrêt de roi du 28 octobre 1755 modifie les modalités d'élection et Jean-Pierre Fos se retrouve élu consul au premier rang. Il semblerait qu'à cet effet, Jean-Pierre Fos et Antoine Coutaud entrent en conflit<sup>538</sup>. La famille Fos connaît une ascension sociale, famille de paysans au XVII<sup>e</sup> siècle, elle a su s'imposer comme famille de notables de la ville. Le père de Jean-Pierre est avocat, il obtient son doctorat à Montpellier en 1737. Quant à la famille Coutaud, elle est ancienne aussi dans la ville. Antoine Coutaud est maître tonnelier et signalé comme bourgeois. On le trouve également sous la dénomination « Antoine Coutaud conseiller du Roy Lieutenant de Maire <sup>539</sup> ». Il semble déjà occuper cette fonction en 1746 selon un document adressé au contrôleur général des finances<sup>540</sup>. Concernant Jean-Pierre Fos, son nom ainsi que celui de Coutaud et de Falgairac apparaissent sur le registre de délibération de l'année 1771 mais seul Coutaud signe<sup>541</sup>. Thomas Coutaud, né le 14 août 1729 à Gaillac dans une famille aisée. Il poursuit ses études à Montpellier où il obtient son doctorat en 1753. De retour dans sa ville natale, il se fixe et épouse Marguerite Fontenilles en 1760. Il accède à la fonction consulaire en 1767. Pour répondre aux logiques bourgeoises développées par Pierre Bonin, Thomas Coutaud a-t-il mis du temps à s'installer et à prospérer ? Attendait-il d'avoir sa première propriété pour être éligible ? Aurait-il été poussé par son père ? Pierre Bonin explique ce comportement consistant à acquérir un bien afin de pouvoir prétendre à une fonction consulaire. La matrice des archives datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle montre que l'empire foncier des Coutaud, enfin de Thomas Coutaud est étendu bien au-delà de celui de Portal ou de Fos de Laborde.

Au cours des années 1780, c'est un autre médecin qui est élu aux rênes de la cité: Jean-Pierre Lacombe. Originaire de Penne, il obtient son bonnet de docteur à Montpellier en 1770. Il est élu en août 1787 et décède en 1788. En 1788, Jean Edouard Fos de Laborde est de retour à Gaillac, en exil fuyant ses obligations de médecin du roi détaché à Port-au-Prince<sup>542</sup>. Se positionnant pour prendre la suite de Lacombe, il est élu premier consul malgré la

---

<sup>537</sup> Ville de plus de 3000 habitants, au commerce florissant, l'administration urbaine de la ville de Gaillac a suscité plusieurs travaux. Outre les travaux d'Élie Rossignol, voir VERGNES (Sylvaine), *La municipalité de Gaillac à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II Le Mirail, 1992. ; PISTRE (Charles), *Fos de Laborde (1750-1814) citoyen actif. Un élu gaillacois dans la Révolution*, Gaillac, 2014.

<sup>538</sup> PISTRE (Charles), *op. cit.*, p.9. Antoine Coutaud est signalé comme médecin or il ne fait pas partie de notre corpus et ne figure pas dans le répertoire de Patrick Ferté.

<sup>539</sup> AMG – dossier Coutaud – Documents des Présidents trésoriers généraux.

<sup>540</sup> AMG – *Idem*.

<sup>541</sup> AMG – BB 24 - Délibérations du conseil de ville (1768-1774).

<sup>542</sup> Les détails de la vie de Fos de Laborde seront abordés dans un chapitre ultérieur compte-tenu de son parcours particulier.

concurrence avec Thomas Coutaud. Dans les registres de délibérations de la commune, il est noté « election de Jean Fos de Laborde premier consul <sup>543</sup> ». Dans un document judiciaire « expedition de sentence definitive des maire et consuls de la ville de Gaillac » de 1788 à l'encontre de Jacques Lengard, Fos de Laborde est défini comme « docteur en médecine seigneur de Lacourtade, premier consul maire de la ville et communauté de Gaillac et en cette qualité juge pour le Roy en toutes causes civiles et criminelles <sup>544</sup> ».

Il semblerait que Fos ne reste au pouvoir qu'une année<sup>545</sup>, encore élu en 1789 il doit suppléer ses fonctions étant trop occupé par la députation aux États généraux<sup>546</sup>. Thomas Coutaud revient sur le devant de la scène en étant élu maire de 1792 à 1795.

Force est de constater l'omniprésence de la profession médicale au sommet du pouvoir consulaire dans la ville de Gaillac. Certainement une dérogation d'échelles répandue dans tout le Languedoc en particulier dans la région albigeoise<sup>547</sup>.

Dans les villes de même importance, nous retrouvons au moins un médecin consul comme à Rabastens. Ville de plus de 3000 habitants, Rabastens est une ville importante par son industrie et son artisanat. Les métiers de la santé y sont nombreux. François de Clausade devient consul de 1780 à 1782. Antoine Clausade n'est pas premier consul, ni lieutenant de maire mais il semble siéger au conseil politique. Jérôme Dufaug lui succède de 1782 à 1789.

A Graulhet<sup>548</sup>, deux médecins seront élus consuls dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Jean-Pierre Mauriez<sup>549</sup> est consul durant l'année 1770. François Germain Rossignol accède au consulat entre 1786 et 1789. Issu d'une famille médicale<sup>550</sup>, la révolution lui donne l'occasion de se mettre en avant mais cet enthousiasme sera de courte durée.

Enfin dans le bourg de Réalmont, un médecin actif remplit les fonctions consulaires dès 1783 : Jean-Pierre Carayon. Nous avons retrouvé le « Procès verbal de prestation de serment » de ce dernier en tant que « premier consul maire de Réalmont <sup>551</sup> ».

---

<sup>543</sup> AMG – BB 28 - Délibérations du conseil de ville (1788-1790).

<sup>544</sup> ADT – B 572 – n°13.

<sup>545</sup> Jean Edouard Fos de Laborde revient à l'Hôtel de ville entre 1800 et 1813 selon le registre des délibérations de la municipalité de Gaillac, AMG 2D6.

<sup>546</sup> Ce point sera développé au chapitre 10.

<sup>547</sup> Voir BONIN (Pierre), op. cit., p.361.

<sup>548</sup> A ce sujet, voir la thèse de CONTIS (Alain), *Graulhet au XVIIIe siècle, 1710-1792. Familles, fortunes, Mentalités*, Thèse de 3e cycle ss dir. Yves Castan, Université Toulouse II, 1985.

<sup>549</sup> Aussi orthographié Mauries. Ce médecin est issu d'une grande famille de mégissier de Graulhet.

<sup>550</sup> Son grand-père exerçait déjà à Graulhet à la fin du XVII siècle. Voir CONTIS, op. cit. p.

<sup>551</sup> ADT – B439.

## II- Les médecins dans les loges maçonniques

Tout comme dans la vie publique, le médecin est un personnage qui s'investit pour autrui. Dans l'état d'esprit des Lumières, il va aussi suivre les mutations de son époque, adhérer aux nouvelles idées<sup>552</sup>.

### 1. Une large et rapide diffusion en Languedoc

Apparue en Angleterre en 1717, la franc-maçonnerie s'implante à Paris en 1725. Elle gagne les capitales du sud-ouest au cours des années 1740<sup>553</sup>. Les loges sont présentes sur l'ensemble du territoire, dans les grandes villes comme dans les petites bourgades.

Le réseau est sensiblement plus dense dans les provinces de Languedoc. Comme le précise très justement Michel Taillefer, « ce qui frappe d'abord [...] c'est la rapidité et l'ampleur de sa diffusion »<sup>554</sup>. Les francs-maçons sont nombreux, environ 50 000. En Languedoc, Michel Taillefer en dénombre 1200 à Toulouse, 126 à Castelnaudary et 415 dans le Tarn<sup>554</sup>. Concernant son recrutement, l'ordre admettait les trois ordres qui constituaient la société d'Ancien Régime. Là encore nous reprenons les chiffres de Michel Taillefer. Le clergé y est représenté à hauteur de 5,2% à Toulouse, 4% à Castelnaudary et 8% dans le Tarn. La proportion de nobles atteignait 20,5% à Toulouse, 15% à Castelnaudary et 40,5% dans le Tarn<sup>555</sup>. Le tiers état reste l'ordre le plus représenté avec 73,1% à Toulouse, 81% à Castelnaudary et 51,5% dans le Tarn. Par tiers état, il faut entendre bourgeoisie avec une surreprésentation de la moyenne bourgeoisie à savoir les membres des professions libérales juridiques, médicales et intellectuelles, les officiers roturiers et les cadres de services publics. Concernant leur fonctionnement, les « frères » se réunissaient une fois par semaine, souvent le dimanche. Ces réunions consistaient au traitement de questions d'ordre interne et de la correspondance puis à l'initiation de nouveaux membres. Une fois par an avait lieu l'élection des officiers suivie d'un banquet, vers la Saint Jean, le 24 juin. Les loges maçonniques ne sont

---

<sup>552</sup> Nous avons cherché des traces de la présence de médecins dans les compagnies dévotes des cités étudiées, nous n'en avons pas trouvées. La franc-maçonnerie apparaît plus attractive.

<sup>553</sup> Toulouse en 1741, Montauban en 1745 et Auch en 1746.

<sup>554</sup> TAILLEFER (Michel), op. cit. Nous retenons ici les chiffres pour notre aire géographique et gardons Toulouse à titre de comparaison.

<sup>555</sup> Michel Taillefer précise que la noblesse maçonnique est surtout constituée d'officiers de l'armée royale soit 76% dans le Tarn.

pas des sociétés savantes. Les questions philosophiques, politiques ou religieuses n'y ont pas leur place. Comme le rappelle Michel Taillefer, la notion d'égalité prônée par les maçons n'a de sens qu'au sein de l'organisation. A aucun moment, l'aspect inégalitaire de la société d'Ancien Régime n'est remis en cause. Mais les loges avaient une vocation philanthropique. La notion d'entraide était valable pour les frères comme pour les nécessiteux. Ainsi les actions charitables étaient-elles nombreuses à leur initiative comme distribution de pain aux pauvres, de vêtement, d'argent<sup>556</sup>.

## 2. Médecins et maçons

Au sein de notre aire géographique, nous comptons huit loges dont font partie certains médecins de cette étude. Nous allons tenter, tant que faire se peut, de retracer l'historique de ces loges avec leur implantation mais aussi et surtout le rôle des médecins.

Nous nous intéressons aux loges d'Albi, Castelnaudary, Carcassonne, Rodez, Gaillac, Sorèze, Villefranche-de-Rouergue. A notre connaissance, seulement quatre médecins du corpus sont maçons. Malgré le petit nombre de maçons, il nous paraît essentiel de s'y attarder. Comment étudier la sociabilité de ces médecins dans un siècle en pleine mutation sans aborder la franc-maçonnerie. Le petit nombre de médecins peut s'expliquer par le fait que la création des loges date des années 1740.

On compte sur l'ensemble de notre aire 16 loges maçonniques, nous nous contenterons de présenter brièvement celles qui concernent les médecins de notre corpus. Ces derniers sont peu présents au sein des loges.

Deux médecins maçons font partie de la loge carcassonnaise Saint-Jean de la Parfaite Union et Parfaite Vérité Réunies créée en 1765 : François Gourg, Jean Estribaud. Ce siège épiscopal compte cinq loges.

La loge de Gaillac<sup>557</sup> est fondée le 1 décembre 1774 sous le titre de La Parfaite Harmonie. L'accord de création est donné dès le 12 janvier 1775 et une fête est célébrée en février 1775.

---

<sup>556</sup> Ces actions allaient bien au-delà avec constitution de dots de filles à marier, mise en apprentissage, libération de prison pour dette, etc... Voir TAILLEFER (Michel), *op. cit.*

<sup>557</sup> Concernant cette loge, nous avons pu consulter un document de LABRUSSE (Roger), *Petite loge, petite ville, grande histoire*, aux archives municipales de la ville Gaillac. Ce document a été donné par Charles Pistre. Dans l'une de ses publications Michel Taillefer déplore le fait que la loge de Gaillac n'ait pas trouvé son historien. Nous avons cependant trouvé d'autres informations sur le sujet notamment grâce au travail de Charles Pistre.

Le médecin Jean-Antoine-Edouard Fos de Laborde contribue à cette fondation sous l'égide de la loge de Castres l'Ancienne. A l'occasion de la naissance du Dauphin, Louis-Joseph-Xavier fils de Louis XVI, une fête est organisée. La loge cesse son activité peu de temps avant la révolution. Il participe parallèlement à la création de la loge maçonnique de Gaillac, la « Respectable Loge Saint Jean de Jérusalem, sous le titre distinctif de la Parfaite Harmonie à l'Orient de Gaillac <sup>558</sup> ». La cérémonie qui officialise l'installation à lieu le 14 février 1775. A 25 ans, Fos de Laborde en est le membre le plus jeune<sup>559</sup>. La composition de la loge évolue : de neuf membres en 1775 elle passe à trente-six membres en 1787. En 1779, Fos devient vénérable. Cette loge présente une composition originale. Lorsque Fos est à la tête de la loge, sur trente-deux membres : treize sont nobles, quatre avocats, deux médecins, un trésorier de France, un cuisinier, deux domestiques, trois charpentiers et deux bourgeois. Comme le souligne Charles Pistre, la composition de la loge gaillacoise est en « contravention au moins partielle avec les règles de la franc-maçonnerie en France <sup>560</sup> ». Cette appartenance est cruciale pour Fos lui permettant de tisser un réseau et d'affirmer sa personnalité. Fos de Laborde reprend ses activités maçonniques puisqu'il est grand vénérable en 1788.

Jean-Jérôme III Lobinhes, médecin de la Maison médicale du roi, est membre de la Société Olympique. Cette loge, dont la création est enregistrée en 1784, procède de « L'Olympique de la Parfaite Estime »<sup>561</sup>. Lobinhes figure parmi le tableau des membres de la loge en 1788 : « Lobinhes, médecin au coin de la rue des Prêtres, rue de l'Arbre-Sec ».

La vie publique et le pouvoir sont de plus en plus accessibles aux médecins au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Conjugées aux réformes et à l'évolution des mentalités, le médecin trouve une autre place dans la société pour ne pas dire qu'il y fait sa place. Participer au gouvernement de la ville n'est pas leur seule préoccupation. Les mutations s'engendrent à tous les niveaux et les médecins vont y participer en l'occurrence dans le domaine intellectuel.

### III- Appartenir au monde des lettres

---

<sup>558</sup> La demande de création est effectuée dès le mois d'octobre 1773 auprès du Grand Orient à Paris. Voir Pistre (Charles), *op. cit.*, p.37.

<sup>559</sup> Le vénérable est Louis Charpentier de Cossigny qui a été initié au Cap Français à Saint-Domingue. Les liens maçonniques vont être importants dans la carrière de Fos.

<sup>560</sup> PISTRE (Charles), *op. cit.*, p.41. Les domestiques ne sont pas libres de pensée et d'action qui sont les fondements de la franc-maçonnerie.

<sup>561</sup> CHEVALLIER (Pierre), « Nouvelles lumières sur la Société Olympique » in *Dix-huitième siècle*, n° 19, 1987, pp. 135-147.



Le travail scientifique est un autre aspect de l'activité des médecins méridionaux. En quête de reconnaissance, celle-ci doit passer par le jugement des pairs et la validation scientifique. Pour certains la production ne sera pas scientifique mais apportera d'autres particularités. Ajoutons que sur l'ensemble des médecins de notre corpus peu d'entre eux ont été des auteurs prolifiques voire même des auteurs tout simplement. Pour beaucoup nous n'avons même pas leur thèse de doctorat. Nous nous attacherons à l'ensemble des publications des médecins du corpus et des préoccupations de leur temps. Nous nous intéresserons par la suite à deux médecins originaux par leurs écrits et ce à deux moments différents de notre période. Les publications, qu'elles aient une portée scientifique ou non, apportent un éclairage sur les médecins méridionaux. On découvre ainsi une autre facette de ces praticiens.

### **1. Apporter une contribution aux progrès de la science**

Rédiger et publier des contributions scientifiques est, pour certains médecins, à la fois le reflet de leur intérêt pour leur art et une volonté de rayonner en tant que praticien au niveau local voire national. Nous nous intéressons aux publications ce qui sous-entend que nous excluons la thèse de baccalauréat et autres écrits universitaires. Nous occultons volontairement les correspondances et les mémoires soumis aux différentes académies ainsi qu'à la Société royale de médecine.

Sur les 303 médecins de notre corpus seulement douze médecins ont été publiés, soit 3,96%. De cette infime proportion, nous avons pris le parti d'isoler publication locale et publication nationale.

#### **a. Des publications de portée locale**

Seuls trois auteurs ont publié à échelle locale. Dans le cas de certains, il s'agit d'un travail répondant à une demande précise des autorités présenté sous forme de brochure. Jean-Pierre Carayon précise en introduction de son mémoire sur une épidémie ayant sévit à Réalmont qu'il s'agit d'une demande de Monsieur Du C...<sup>562</sup>.

---

<sup>562</sup> ADT - C 1465.

Vous exigez un Mémoire sincere & tres circonstancié sur la maladie qui a affligé certains cantons de notre province, & qui s'est faite sentir si vivement dans notre ville de Réalmont<sup>563</sup>.

Cet ouvrage est imprimé à Albi et tout porte à croire que la portée est locale.

Jean Gallet-Duplessis rédige un mémoire relatif à l'épidémie de fièvre miliaire, ou suette, particulièrement meurtrière en 1782. Dans ce cadre, il a participé avec d'autres médecins à la rédaction de plusieurs mémoires avec les docteurs Rigaud, Frère, Frizac, Vallée et Laroque et ce dans un laps de temps rapproché en mars, avril et mai 1782. Ces différents mémoires ont été imprimés à Castelnaudary ou Carcassonne. Contexte lié aux missions de la Société royale de médecine, Gallet-Duplessis publie un ouvrage sur le traitement de la fièvre miliaire, cette fois à Pamiers<sup>564</sup>. Le docteur Reboul, autre médecin audois, a participé à l'élaboration d'un fascicule dans le cadre de cette épidémie de suette. Cette brochure a été publiée à Toulouse en mai 1782 et est co-signée entre autre par le docteur Dubernard, professeur de la faculté de médecine de Toulouse.

C'est dans un contexte similaire que Jean Mailhès<sup>565</sup> écrit en 1721 un rapport relatif à l'épidémie de peste de Marseille. Il relate les faits observés au cours de son intervention avec les médecins de Montpellier. Cet écrit, compilé aux lettres des autres médecins, a été imprimé à Lyon. Bien qu'il soit un protégé de Chirac, le destinataire de cet écrit n'est autre qu'un médecin local, il n'en reste pas moins le doyen de l'université de Cahors. Jean Mailhès, questionné sur les modalités d'intervention durant l'épidémie, relate brièvement la prise en charge des malades et l'évacuation des cadavres. Il donne peu de détails sur la maladie :

Il seroit inutile, Monsieur, que je vous en décrivisse les symptomes & les differentes variations on ne sçauroit le faire avec plus de justesse que ces sages & excellens praticiens de Montpellier l'ont fait dans leur relation<sup>566</sup>

Mailhès se contente de décrire quelques observations sur les malades avec bubons et charbons et ceux qui en sont dépourvus. Il conclut avec par une réflexion sur les origines de la maladie et expose deux causes. La première pourrait trouver sa source « dans des balots de

---

<sup>563</sup> *Idem.*

<sup>564</sup> GALLET-DUPLESSIS (Jean de), *Méthode pour le traitement de la fièvre éruptive miliaire, mise simplement à la portée du public. Observations, suppléméent, remèdes contre les suites de la maladie*, par M. Pilhes, médecin, Pamiers, A. Larroire, 1782.

<sup>565</sup> BMT – FaD 510 (2) – *Lettre à Monsieur Calvet, conseiller, medecin du roy, professeur royal et doyen de l'université de Cahors. Avec des observations sur la maladie pestilentielle de Marseille*. Par Mr Mailhes, A Lyon, Les frères Bruyset, 1721.

<sup>566</sup> *Lettre à Monsieur Calvet, op. cit.*, p. 3.

marchandises transportez de Seide ville de Syrie » mais d'autres pensent que les Marseillais, manquant de blé, en auraient trop consommé. Cette consommation de blé avarié en trop grande quantité aurait entraîné une mauvaise digestion. Mailhès semble partisan d'une cause liée aux troubles digestifs :

Vous sçavez, Monsieur, que les fortes passions dérangent la machine beaucoup plus qu'on ne pense, & que le sang tient d'ordinaire du chile ses bonnes & mauvaises dispositions ; on ne conçoit pas de même l'action de ces miasmes ou corpuscules ; on doute s'ils peuvent agir puissamment sur d'autres corps sans se détruire, passer si aisément de l'un à l'autre sujet & porter dans tous, le désordre & l'abattement<sup>567</sup>

Il en va de même pour François Triadou qui en 1802, publie un écrit à connotation pamphlétaire à l'encontre de Pierre Pharamond, tous deux médecins de la ville de Millau. Cet écrit a été publié à Millau. La portée semble être strictement locale puisqu'il s'agit d'un conflit entre deux médecins de la même ville dans la tradition née au XVIII<sup>e</sup> siècle de mise à contribution de l'opinion publique pour défendre son honneur et sa réputation scientifiques.

### **b. Acquérir une renommée nationale**

En revanche tous les autres auteurs ont publié à Paris. Sur cette petite dizaine restante, seuls trois médecins ont une production riche de plusieurs ouvrages. Les médecins concernés ont plutôt publié à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle voire au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons choisi de les présenter chronologiquement. Le docteur Pierre Isaac Deidier, maire de Nîmes, publie deux articles dans le *Journal de médecine*.

En 1778, le docteur Etienne Lascazes de Compayré, de L'Isle d'Albi, publie à Paris l'ouvrage sur l'hygiène et l'éducation des enfants intitulé *Dangers du maillot et du lait de femme ; moyen d'y remédier, avis aux mères*<sup>568</sup>. Dans le catalogue des sciences médicales, il est signalé comme directeur du Ludovicée de Montpellier<sup>569</sup>. A l'image de nombreux médecins des Lumières, ce médecin prône l'allaitement maternel et le bien-être du nouveau-né<sup>570</sup>. Il prévient les dangers liés à l'emballage qui représentent un obstacle au bon développement

---

<sup>567</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>568</sup> Publié à Paris chez Laporte. Ce petit ouvrage du médecin lislois est cité et critiqué dans la revue *Sage-femme* du 10 juillet 1929 dans un article intitulé « Paradoxe sur l'allaitement maternel ».

<sup>569</sup> Le Ludovicée est la nouvelle appellation donnée à la faculté de médecine de Montpellier par le roi Louis XV.

<sup>570</sup> L'allaitement maternel est au cœur des préoccupations liées aux soins infantiles. De nombreux médecins adoptent le discours rousseauiste et condamne l'allaitement mercenaire.

de l'enfant. Il réfute les théories de Van Helmont sur la fermentation du lait et condamne le recours aux nourrices mercenaires, vectrices de maladies. Il est convaincu que les nourrices peuvent transmettre des vices moraux.

Cas assez exceptionnel, Paul Bosc d'Antic, médecin de la maison du roi que nous avons déjà présenté dans les chapitres précédents, a publié en 1780 à Paris *Œuvres de Monsieur Bosc d'Antic contenant plusieurs mémoires sur l'art de la Verrerie, sur la Faïencerie, la poterie, l'art des Forges, la minéralogie, l'électricité, & sur la médecine*<sup>571</sup>. Peut-être dans la lignée de mise en valeur des activités techniques dans l'Encyclopédie, ce médecin avait d'autres activités et affectionnait les « arts utiles ».

Jacques Samuel Olombel a publié l'un de ses mémoires sur les maladies vermineuses à Paris en 1816.

Etienne Lanthois publie en 1818 les cours du professeur Grimaud. Cet ouvrage intitulé *Cours complet de physiologie, ouvrage posthume de J-C-M-G de Grimaud, conseiller-médecin ordinaire du Roi, professeur en médecine à l'université de Montpellier, tome I<sup>er</sup>*<sup>572</sup>. En 1824 paraît une nouvelle édition toujours intitulée *Cours complet de physiologie ; distribué en leçons...*, il est précisé que l'ouvrage est « publié par son disciple et ami le docteur Lanthois ». Cette édition est « revue, corrigée, et enrichie de notes<sup>573</sup> ».

Nous avons fait le choix de conserver les trois auteurs les plus prolixes pour les traiter dans un dernier temps. Leur carrière sera abordée dans les chapitres suivants, pour cela nous ne ferons que citer leurs œuvres majeures. Ces trois médecins ont la particularité d'avoir publié plusieurs écrits à la fois des livres et des articles. Le docteur Sacombe publia onze ouvrages parmi lesquels figurent des mémoires, des poèmes et des périodiques. La majorité de ses ouvrages furent publiés à Paris, à l'exception d'une réédition. Ses mémoires sont relatifs à l'obstétrique à destination des praticiens, jeunes médecins et sages-femmes. Certains de ses écrits sont des réclamations et ont un caractère pamphlétaire à l'encontre des « caesariens ». Deux périodiques sont à son initiative, *Les douze mois de l'école anti-césarienne* ainsi que *La*

---

<sup>571</sup> Imprimé à Paris chez Hotel Serpente avec la mention « avec approbation & privilège du Roi ».

<sup>572</sup> Imprimé à Paris chez Maquignon-Marvis. Un avertissement figurant dans l'ouvrage précise que le manuscrit du professeur Grimaud a été remis à Monsieur Vauquelin par le biais de « Monsieur le docteur Lanthois, son disciple ». Monsieur Vauquelin a ainsi pris en charge les frais de l'édition.

<sup>573</sup> LANTHOIS (Étienne), *Cours complet de physiologie, distribué en leçons, ouvrage posthume de J. C. M. de Grimaud*, Paris, Ecron imprimeur-libraire, 1824, 2<sup>e</sup> édition. Le docteur Lanthois est mentionné comme membre de l'ancienne Académie de médecine de Paris et du comité d'Emulation de la même ville ; auteur de la nouvelle théorie de la Phtisie pulmonaire, et de la réfutation de la médecine anglaise du docteur Clare sur les maladies syphilitiques par les injections.

*Lucine*, sous format mensuel durant trois années. C'est ici l'inscription dans une polémique scientifique qui offre l'opportunité, la visibilité et sans doute les fonds nécessaires aux publications. Par ailleurs, dans la veine du savant encyclopédiste pluridisciplinaire et attaché aux techniques, le docteur Sacombe a également écrit *L'art de la teinture par Hanassel et les expériences faites sur les végétaux colorans*<sup>574</sup>. Néanmoins, ses deux œuvres majeures témoignent d'une autre facette du savant lettré du siècle des Lumières : l'usage des Belles Lettres en vue de l'éducation et de la diffusion de la connaissance. Il s'agit de deux poèmes didactiques, *La Luciniade* et *La Vénusalgie*. *La Luciniade* est parue pour la première fois en 1792 et a fait l'objet de quatre éditions, toutes à Paris, à chaque fois revue et augmentée. La dernière édition date de 1815. Cette œuvre est un poème sur les accouchements composé en huit chants. *La Vénusalgie* ou mal de Vénus connaît cinq éditions entre 1814 et 1826. La cinquième et dernière édition est faite à titre posthume. Toutes les éditions ont lieu à Paris à l'exception de la quatrième qui semble avoir été effectuée à Nîmes<sup>575</sup>.

Le docteur Antoine Portal, membre fondateur de l'Académie nationale de médecine et illustre membre de notre corpus, est aussi l'un des plus prolifiques. A l'issue de sa thèse de doctorat (1764), le docteur Portal a rédigé entre 1768 et 1827, vingt-cinq ouvrages tous publiés à Paris. Prédestiné par héritage familial à l'art médical, Portal chercha l'innovation dès sa thèse : il mit au point une machine pour réduire les luxations de façon plus efficace et moins dangereuse, invention saluée par la Société royale de Montpellier et par l'Académie royale de Toulouse. Il fit volte-face lorsque les machines furent toutes critiquées, la réduction des luxations pouvant se faire sans appareils douloureux. Certainement ambitieux, Portal partit pour la capitale dès qu'il reçut son bonnet de docteur. Le réseau familial joua, le cardinal de Bernis, qui avait par le passé été guéri par le père d'Antoine, introduisit ce dernier auprès de Sénac et Lieutaud. Portal sachant vite se rendre indispensable et prometteur à ses protecteurs (il participa ainsi comme éditeur à *l'Historia anatomico-medica* de Lieutaud), ces derniers lui ouvrirent les portes d'une véritable carrière, malgré le fait qu'il ne fût pas docteur de Paris – condition théoriquement nécessaire pour enseigner et exercer dans la capitale<sup>576</sup>.

Il se distingua par son histoire comme *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences, avec un tableau chronologique des principales*

---

<sup>574</sup> Le docteur Sacombe a connu un différend avec l'éditeur de cette œuvre. La deuxième édition n'est pas parue sous le nom du docteur ce dernier étant en exil. A son retour, le docteur Sacombe ne manque pas de faire réclamation de cette « usurpation ».

<sup>575</sup> Pour cette œuvre il semblerait que le docteur Sacombe imprime à son domicile, par ses propres moyens.

<sup>576</sup> Sur tout ce qui précède, cf. *Histoire des membres de l'Académie royale de médecine*, Paris, Baillière, 1850, t. II pp 6-38.

*découvertes, et un catalogue des ouvrages d'anatomie et de chirurgie, des mémoires académiques, des dissertations insérées dans les journaux, et la plupart des thèses qui ont été soutenues dans les facultés de médecine de l'Europe* en sept volumes entre 1770 et 1773. Immense labeur salué plus par son volume que par sa qualité interne, qui lui valut quelques critiques bien senties. Portal savait aussi se faire des ennemis : il n'hésitait pas à attaquer les plus grands, comme Haller, ou des concurrents plus proches, comme Antoine Petit, qui le poursuivit durement pour de petites querelles de préséance dans la découverte de ligaments. Fin politique, élu au collège de France en 1770, où il remit en avant l'anatomie pathologique, il parvint à décrocher en 1774 une place à l'Académie des sciences. Il poursuivit jusqu'à sa mort un talent certain pour s'attacher la faveur des différents pouvoirs qui se succédèrent – nous ne le suivrons pas sur ce chemin déjà étudié et qui nous ferait sortir de notre période. De la même façon, il serait impossible de rendre compte précisément de l'ensemble de sa production imprimée, extrêmement proluxe et qui couvre les sujets les plus variés, de la rage aux empoisonnements, de la phtisie pulmonaire au rachitisme. Autant d'ouvrages qui connurent généralement un bon succès, et qui firent régulièrement l'objet de traductions : Ses *observations sur la nature et le traitement de la phtisie pulmonaire* ont été traduites en italien par Federigo (Venise 1801 en trois volumes) et en allemand par Murhy (Hanovre 1802, deux volumes)<sup>577</sup>. Les *observations sur la nature et le traitement du rachitisme ou des courbures de la colonne vertébrale, et de celles des extrémités supérieures et intérieures* est une œuvre traduite à Leipzig en 1798 et à Venise en 1802<sup>578</sup>.

Un épisode, anecdotique mais significatif, retiendra notre attention :

En 1774, année de sa nomination, l'Académie des sciences lui confie à l'occasion d'un accident (deux morts asphyxiés par intoxication de charbon en combustion lente) la rédaction d'une instruction pour venir en aide aux asphyxiés, court imprimé qui connut une vingtaine d'éditions, et plusieurs traductions<sup>579</sup>. La réanimation, champ scientifique en plein essor depuis les années 1740, connaissait alors un nouvel élan avec la mise en place de l'organisation pratique des secours aux noyés – lancée en France à Paris par l'apothicaire échevin Pia, deux ans plus tôt, en 1772. C'est probablement en raison de cet engouement, traduit dans de nombreuses publications, que Portal s'intéressa davantage au sujet. Il fut le premier à remettre en question la principale pratique de réanimation, unanimement approuvée

---

<sup>577</sup> Le remarquable travail d'Hubert Auchitsky donne le détail des publications du docteur Portal, *op. cit.*, p.108.

<sup>578</sup> *Ibidem*. Œuvre publié à Paris en 1779.

<sup>579</sup> PORTAL (Antoine), *Rapport fait par ordre de l'Académie des sciences sur les effets des vapeurs méphitiques dans le corps de l'homme, et principalement sur la vapeur du charbon*, Paris, Vincent, 1775.

dans l'Europe du dernier tiers du XVIIIe siècle – l'insufflation intestinale de fumée de tabac. Dans sa thèse consacrée à l'histoire de ce champ médical, Anton Serdeczny suppose que le choix de Portal de s'attaquer à cette pratique révèle un certain opportunisme<sup>580</sup>. Le fait est qu'après avoir dénoncé ceux qui la recommandaient, et qui, pour le citer, « ne cess[ai]ent de fabriquer de nouvelles machines [insufflatoires] ou de corriger les anciennes, pour les vendre et les débiter dans le public <sup>581</sup>», mis face à une réception plus que médiocre de sa critique, et au succès constant des appareils fumigatoires, il fit ici aussi volte-face et tâcha de distribuer à son tour une de ces machines, au grand dam de ses concurrents :

Aujourd'hui M. Portal qui a écrit et fait toutes ces choses, conseille la fumée de tabac et répand une boîte ... ! Il voulait donc faire oublier ceux qui l'avoient précédé dans la carrière, en décréditant leurs moyens<sup>582</sup>.

Philippe Pinel est le dernier médecin illustre de notre corpus, il compte également une production large d'ouvrages. Parmi ses œuvres, on recense articles, mémoires et traités au nombre de 69 entre 1777 et 1823. Pinel produisit de nombreux mémoires qui furent envoyés aux différentes académies. Il écrivit beaucoup au sein des périodiques parisiens comme *La Gazette de Santé* ou le *Journal de Physique*. Pinel est également traducteur, il s'adonne très tôt à la traduction des *Institutions de médecine pratique* de Cullen (tomes 1 et 2). La *nosographie philosophique ou Méthode appliquée à la médecine* (Paris, Crapelet) est publiée en 1798. Cette œuvre sera traduite en allemand, en espagnol mais aussi en latin<sup>583</sup>. Son œuvre majeure, *Traité médico-psychologique sur l'aliénation mentale ou la manie*, parue à Paris en 1800<sup>584</sup>, a été traduite en plusieurs langues : allemand, espagnol, anglais et italien. La dernière traduction de cette œuvre date de 1985 et la dernière réédition de cet ouvrage date de 2006.

---

<sup>580</sup> SERDECZNY (Anton), *D'entre les morts*, thèse citée, chap. XIII.

<sup>581</sup> *Rapport fait par ordre de l'Académie des sciences, op. cit.*, p. 83.

<sup>582</sup> *Gazette de santé, contenant les nouvelles découvertes sur les moyens de se bien porter, et de guérir quand on est malade*, Du Jeudi 2 Mai 1776, n° 18, année 1776, Paris, 1776, p. 70. L'auteur de cette attaque est probablement l'inventeur d'une machine concurrente, cf. SERDECZNY (Anton), *D'entre les morts*, thèse citée, p. 491.

<sup>583</sup> La bibliographie de Pinel est très bien détaillée dans l'ouvrage de Dora Weiner, *Comprendre et soigner...*, p.386.

<sup>584</sup> Parue à Paris chez Caille et Ravier.

## 2. Jean-François Sacombe : le poète médecin<sup>585</sup>

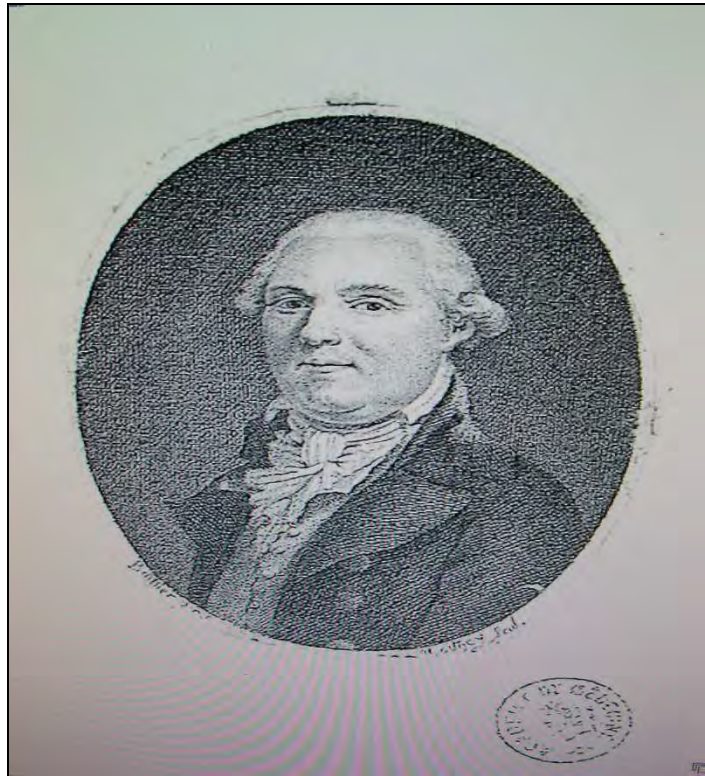


Figure n° 42 : Portrait de Jean-François Sacombe<sup>586</sup>

Le professeur Sacombe s'intéresse à l'obstétrique mais aussi à la pédiatrie (écrit sur les convulsions).

Jean-François Sacombe arbore deux figures : médecin de son temps, tout d'abord, parce qu'il a choisi une spécialité dont le progrès est notoire à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais aussi parce qu'il s'inscrit dans un courant littéraire de son temps, la poésie scientifique.

Jean-François Sacombe est né à Carcassonne le 18 mars 1755<sup>587</sup>. Fils de Jean-Pierre Sacombe et de Marie Gout, il est issu d'une famille aisée. Ayant débuté sa scolarité à Carcassonne, nous supposons qu'il a poursuivi ses études à Toulouse<sup>588</sup>. Il enseigne les belles

---

<sup>585</sup> Ce médecin a fait l'objet d'une communication lors de la journée « jeunes chercheurs » Framespa le 22 mai 2014.

<sup>586</sup> *Estampe de Jean-François Sacombe* par Moithey, XIX<sup>e</sup> siècle, BNF, Gallica.

<sup>587</sup> Dans la *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes*, Pomaré-Quix / publ. sous la dir. de M. Michaud, 1854, il est né en 1753.

<sup>588</sup> Les différentes biographies consultées restent vagues sur le début de la formation de Sacombe. En revanche, il est toujours fait mention de ses années d'enseignement au collège des Doctrinaires à Toulouse. Voir *Biographie universelle*, op. cit., ; CAZALS (Rémy), FABRE (Daniel), *Les Audois. Dictionnaire biographique*, Carcassonne, Association des Amis des Archives de l'Aude, Fédération audoise des œuvres laïques et Société d'Études scientifiques de l'Aude, 1990, 349 p.



lettres au collège des Doctrinaires (ou collège de l'Esquille), un établissement inculquant certaines valeurs et réputé pour les aspects de sa pédagogie<sup>589</sup> en 1776. Il part étudier à Montpellier et obtient son doctorat de médecine en 1780. Sa thèse de baccalauréat s'intitule *De Mastrupatione*. Il est secrétaire du professeur Barthez pendant quelques temps<sup>590</sup>. Par la suite, il s'adonne exclusivement aux accouchements et devient médecin obstétricien. Les conditions quant à son arrivée à Paris restent obscures.

Le docteur Sacombe est connu pour l'étendue de son œuvre toujours en rapport avec l'accouchement, les maladies de l'appareil génital ou encore la pédiatrie, il est un fervent opposant à l'opération césarienne. Tout au long de sa carrière, il entreprend de démontrer, par ses écrits et par sa pratique, que jamais cette opération n'est jamais nécessaire. Il est toujours possible d'accoucher par les moyens naturels quelles que soient les difficultés<sup>591</sup>. Il semblerait que le docteur Sacombe ait assisté, lorsqu'il a environ une vingtaine d'années, à une opération césarienne qui aurait mal tourné. Il en garde un vrai traumatisme. Son hostilité à l'encontre des médecins et chirurgiens de l'époque et sa haine de l'opération césarienne deviennent une obsession. Le professeur Baudelocque en fit les frais<sup>592</sup>. L'affaire Baudelocque n'est pas ce qui nous intéresse ici bien que ce soit l'évènement qui le rendit célèbre. Le docteur Sacombe est un auteur proluxe qui s'essaie à plusieurs genres dont la poésie dite scientifique. En cela, il apporte une certaine originalité à ce corpus.

La poésie scientifique est un courant émergent de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et début XIX<sup>e</sup> siècle<sup>593</sup>. L'œuvre majeure du docteur Sacombe, *La Luciniade*, s'illustre parfaitement dans ce cadre. *La Luciniade* est une œuvre composée en vers divisée en plusieurs chants. Le docteur Sacombe en publie quatre éditions à chaque fois revues et augmentées ; les parties nouvelles ayant un caractère de plus en plus pamphlétaire avec le temps. Sa première édition, en 1792, comporte huit chants.

---

<sup>589</sup> Cet établissement a fait l'objet de plusieurs travaux. Philippe Pinel y a aussi étudié. Voir VIGUERIE (Jean de), *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime : les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, Publications de la Sorbonne, éd. de la Nouvelle Aurore, 1976, 705 p. Ce dernier ne mentionne pas la présence de Sacombe en tant que professeur.

<sup>590</sup> Sacombe en fait mention dans la préface de la première édition de *La Luciniade* : « Dans le temps que j'étais secrétaire de M. Barthez, à Montpellier, cet illustre médecin, qui savait que la littérature ne m'était point étrangère », p.3.

<sup>591</sup> Rappelons que le XVIII<sup>e</sup> siècle marque une révolution en matière d'obstétrique, l'opération césarienne qui se pratiquait sur femme morte se pratique à présent sur femme vivante. Il s'agit à présent d'une ouverture du pubis et non du bassin.

<sup>592</sup> Nous avons déjà évoqué ce conflit dans le chapitre précédent.

<sup>593</sup> Cet aspect mêlant littérature et sciences a fait l'objet de recherches universitaires dans le cadre d'un contrat ANR auprès de l'université Paris 1 et la Suisse sous la direction d'Hugues Marchal. A ce sujet voir MARCHAL (Hugues), « L'ambassadeur révoqué : poésie scientifique et popularisation des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Romantisme*, 2009/2, n°144, p. 25-37.

*La Luciniade* est une sorte de poème didactique, appartenant à un genre littéraire, hérité de l'Antiquité, visant à transmettre des connaissances au lecteur. L'œuvre aborde l'obstétrique, le moment de la couche comme l'indique son nom inspiré de Lucine ou Junon-Lucine, la déesse des délivrances. Sacombe a pour projet d'exposer « dans la langue des dieux les principes fondamentaux de la science des accouchemens<sup>594</sup> ». Cette œuvre est originale par la construction ou plutôt la constitution de l'œuvre elle-même sous forme de chant. Il n'est donc pas étonnant que l'œuvre du docteur Sacombe ait suscité l'intérêt d'historiens de la littérature comme Hugues Marchal<sup>595</sup> ou des poètes s'intéressant à la poésie et aux sciences comme Gilbert Lély<sup>596</sup>.

Sacombe se veut vulgarisateur comme il l'exprime dans le premier chant :

Art sublime et fidèle au vœu de la nature,  
Avant que l'intérêt, l'envie et l'imposture  
Eussent à leur caprice assujetti tes lois.  
Un enfant d'Apollon venge aujourd'hui tes droits,  
Apollon, dieu des vers, dieu de la médecine,  
M'ordonne de chanter l'art heureux de Lucine,  
Dont Londres me donna les savantes leçons,  
Puisse-t-il de ma lyre éterniser les sons ?  
[...]  
De grace, pardonnez au trouble de mes sens,  
C'est vous qui des humains protégez la naissance,  
Agréez le tribut de ma reconnaissance<sup>597</sup>

Les chants sont très longs. Si l'on se réfère à certains vers, on peut se demander si le docteur Sacombe n'a pas suivi des cours d'obstétrique en Angleterre<sup>598</sup>. La deuxième édition paraît en 1794. Dès les premières parutions, l'œuvre est critiquée. Dans le périodique *L'esprit des journaux français et étrangers*, en 1794, il est reproché au docteur Sacombe d'utiliser un

---

<sup>594</sup> SACOMBE Jean-François, *La Luciniade du Docteur Sacombe*, 1792, 4<sup>e</sup> ed., Nîmes, chez l'auteur, 1815.

<sup>595</sup> LOUÂPRE (Muriel), MARCHAL (Hugues) et PIERSSSENS (Michel), *La poésie scientifique, de la gloire au déclin*, Epistemocratie, 2014. ; « L'ambassadeur révoqué : poésie scientifique et popularisation des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Romantisme*, 2009/2, n°144, p. 25-37.

<sup>596</sup> LÉLY (Gilbert), « Un drame anti-césaro-symphisien » in *La poésie dévorante. Actes du colloque « Gilbert Lély : le centenaire » Paris 2004*, éd. L'âge de d'Homme, Lausanne, 2007, p. 187-195.

<sup>597</sup> *La Luciniade*, chant premier, 3<sup>e</sup> édition 1798. Voir l'intégralité du chant I à la fin du chapitre.

<sup>598</sup> Sacombe se dit membre de plusieurs académies et il a dédié un de ses ouvrages, *Avis aux sages-femmes* (1792), à Charles White, membre de l'Académie royale de Londres.

vocabulaire inadapté, de sorte que la description que l'on donne du bassin féminin « est écrite dans des vers qu'un médecin seul a pu faire, et qui ne peuvent être lus que par des médecins ou des anatomistes ». A la décharge de Sacombe, c'est moins le grand public qui est visé par que les sages-femmes et les étudiants.

Nonobstant les critiques, l'œuvre du docteur Sacombe aborde des sujets intéressants comme le phénomène de la couvade, décrit comme l'ensemble des phénomènes liés à la paternité. En voici un court extrait :

En Amérique, en corse, et l'Ibérien,  
En France même, Encor chez le Vernanien,  
Au pays du Navarrois, lorsqu'une femme accouche,  
L'épouse sort du lit et le mari se couche,  
Et quoiqu'il soit très sain et d'esprit et de corps,  
Contre un mal qu'il n'a point, l'art unit les efforts,  
Soigné par l'accouchée en son lit fait couvade<sup>599</sup>.

En 1798, la troisième édition de *La Luciniade*, qu'il dédicace au docteur Silberling de Strasbourg<sup>600</sup>, marque un changement puisque cette version est complétée et amplifiée de 3000 vers. On ne compte plus huit mais dix chants. De plus, l'œuvre prend un caractère plus pamphlétaire. Jean-François Sacombe se présente comme le chef de file d'une école anti-césarienne. *La Luciniade* devient l'instrument quasi obsessionnel de la lutte anti-césarienne. Une pétition contre cette opération accompagne cette édition. Le poète non content de plaider sa propre pratique de l'obstétrique, dans le champ second de cette édition, il s'en prend violemment à Baudelocque et certains de ses confrères.

Est-ce vous qui venez déchirer mon flanc,

---

<sup>599</sup> *La Luciniade, chant troisième*

<sup>600</sup> Le docteur Siberling était médecin de l'hôpital de Strasbourg, ancien membre de la Société royale de médecine et ancien professeur de l'art des accouchements. Sacombe le présente comme un respectable ami et « Médecin titulaire de l'Hôpital militaire sédentaire de Strasbourg, Armée du Rhin ; ancien professeur de l'Art des Accouchemens, chargé par le Gouvernement de l'instruction des Elèves Sages-Femmes dans le ci-devant province d'Alsace, auteur de la *Genethlieie*, Poème latin en douze chants sur la théorie et la pratique des Accouchemens », *op. cit.*, p. 7.

Sacombe se veut à la fois représentant et défenseur des sages-femmes. Pour lui, la pratique de la césarienne est un infanticide.

La quatrième édition parait en 1815 et comporte finalement 10 000 alexandrins. Tout au long de ces éditions, le souci pédagogique et l'inscription polémique prédominent. Sacombe cherche à « éclair[er] l'opinion publique » à l'aide d'une rhétorique des Lumières appropriée par la Révolution : il s'agit d'œuvrer pour l'« humanité souffrante » en alliant divertissement littéraire et science, pour « embelli[r] des charmes de la poésie les préceptes arides » de la médecine. Sacombe se positionne : il fait appel aux autorités publiques pour prendre parti et s'opposer au consensus de l'Ecole de Santé de Paris, mais il s'adresse avant tout aux « Elèves en Médecine », sur lesquels il compte pour assurer le succès commercial de l'ouvrage<sup>603</sup>

La poésie ouvre l'ouvrage et sert de support didactique et d'argument commercial, mais Sacombe consacre le dernier tiers du volume de l'ouvrage à la constitution d'un dossier exposant les « preuves matérielles » de ses thèses. Il développe là la question des étudiants : il ne s'agit pas pour lui que de vendre, Sacombe dévoile la conscience qu'il a de l'importance des études et des étudiants pour la diffusion des idées et la prépondérance de ce média pour gagner sa querelle. Il dénonce ainsi l'embrigadement des « jeunes élèves en médecine » par ses adversaires en poste d'enseignement, et cherche à créer une contre école (l'« école pratique de Sacombe »)<sup>604</sup>.

*La Luciniade* n'est pas la seule œuvre didactique du docteur Sacombe. A son retour d'exil<sup>605</sup>, en 1814, paraît *La Vénusalgie ou la maladie de Vénus*. Avec cette œuvre, Sacombe renoue avec la poésie didactique en relaçant les polémiques de l'époque au sujet de l'origine et du traitement de la syphilis. En effet, Sacombe écrit à une période où les écrits de Fracastor, médecin et poète du XVI<sup>e</sup> siècle, connaissent un regain d'intérêt<sup>606</sup>. Il dédicace le livre à son

---

<sup>601</sup> Antoine Dubois (1756-1837) est médecin et chirurgien. Il suit ses études à Paris (maîtrise de chirurgie en 1787) puis à Reims (doctorat en médecine en 1787), il devient professeur au collège de chirurgie puis obtient la chaire d'anatomie en 1792. Après avoir servi au sein de l'armée des Pyrénées orientales, il devient proche de Bonaparte. Il devient chirurgien consultant de l'Empereur puis reçoit plus tard le titre de noblesse de baron de l'Empire.

<sup>602</sup> *La Luciniade*, chant second, 3<sup>e</sup> édition, 1798, p.34.

<sup>603</sup> Pour les citations qui précèdent, cf. *La Luciniade, Poème en dix chants*, Paris, Courcier, An VII, pp. 5-9.

<sup>604</sup> *Ibid.*, p. 229 et passim.

<sup>605</sup> Sacombe s'exile en Russie suite à sa condamnation à l'issue du procès qui l'oppose à Baudelocque.

<sup>606</sup> WENGER (Alexandre), « Poésie et médecine au XIX<sup>e</sup> siècle. Les traductions françaises de Syphilis (1530) de Fracastor » in LOUÂPRE (Muriel), MARCHAL (Hugues) et PIERSSSENS (Michel) (ed.), *La poésie scientifique*,

fils Louis comme pour le mettre en garde des risques qu'encourent un jeune homme qui a choisi la carrière militaire<sup>607</sup>.

Sacombe, toujours attentif à la diffusion de ses idées, destine cette œuvre aux « jeunes praticiens auxquels il suffit d'indiquer la route de la science, que le génie seul peut leur faire parcourir avec succès ». Dans la préface, il présente la vénusalgie comme « la fille naturelle du libertinage et de l'intempérance, dont Vénus et Bacchus ne sont que les emblèmes mythologiques<sup>608</sup> ». Il verse là dans une morale sécularisée, proto-hygiéniste : la syphilis est le résultat d'un excès libertin sexuel et peut ainsi atteindre tout le monde. Dans la veine de la fièvre anti-masturbatoire (rappelons qu'il s'agit là du sujet de sa thèse), Sacombe met en garde la jeunesse contre tout contact portant atteinte aux bonnes mœurs, comme le cas d'un jeune homme, qui eut la prudence de ne pas coucher avec une femme « jolie » mais « suspecte », mais ne put se retenir de la caresser, ce qui lui valut les pires ennuis médicaux, ayant mis distraitemment peu après son doigt dans son nez. Le moindre contact suffit, y compris le baiser, si la femme laisse un jeune homme libertin lui « glisser la langue jusqu'aux amygdales <sup>609</sup>». La forme des vers laisse entrevoir que Sacombe se destinait peut-être à être déclamé, comme le suggèrent les chœurs répondant aux personnages mythologiques, au chant II. Quoi qu'il en soit, la poésie sert ici, comme pour la Luciniade, à introduire des pages purement scientifiques, qui prennent là plus de la moitié de l'ouvrage.

Selon lui, « le séjour, le mélange et la fermentation des semences de plusieurs hommes sains, dans un organe humide et chaud » sont à l'origine de la maladie. Il fait la distinction entre *venusalgie* et *sodiomalgie* mais il s'agit de la même maladie de Vénus dont il détaille la propagation. Il détaille les modes de propagation de la maladie et précise qu'il n'y a qu'une seule maladie de Vénus. Pour lui, il n'est pas possible de la confondre avec d'autres maladies vénériennes<sup>610</sup>.

Dans le troisième chant, il réfute les traitements contemporains. Il est convaincu d'avoir trouvé le remède miracle : la Diane, une plante qu'il a trouvée en Suisse. Ses expériences ont

---

*de la gloire au déclin* ; ouvrage électronique mis en ligne en janvier 2014, p. 171-188 sur le site Epistémocritique, p.175.

<sup>607</sup> Son fils Louis est au 2 régiment d'artillerie à Toulon.

<sup>608</sup> SACOMBE (Jean-François), *Venusalgie*, Paris, 1<sup>ère</sup> éd., 1814, p.10.

<sup>609</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>610</sup> Ce point là fait aussi polémique à l'époque. Cette hypothèse sera démontrée postérieurement.

été conduites sur sa chienne de chasse nommée Diane<sup>611</sup>. Selon Alexandre Wenger, Sacombe a choisi cette voie, à la fois poétique et fracastorienne, dans l'optique de retrouver une certaine crédibilité à la suite de ses déboires juridiques face à Baudelocque. De plus, il y aurait un intérêt : dans le chant III, Sacombe fait la promotion de son propre remède<sup>612</sup>.

L'œuvre connaît quatre rééditions jusqu'en 1826, la dernière à titre posthume. Malgré les critiques, le poème du docteur Sacombe a du succès, à en croire un article de *La revue médicale française et étrangère*<sup>613</sup> de 1829. L'auteur s'intéresse au succès des publications dans le public. Les ouvrages classiques paraissent trop ennuyeux et trop denses pour le lecteur.

« Cependant, me direz-vous, il est des ouvrages qu'on voit partout, donc ils se vendent : c'est précisément ceux-là que je désire connaître [...] on peut mettre sur la même ligne une dissertation sur l'alexitére doré, la vénusalgie de Mme Veuve Sacombe, et autres productions de ce genre. Voilà les livres qui se vendent le mieux ; les éditions se succèdent rapidement, l'auteur et le libraire remplissent leur escarcelle. Quant aux ouvrages dits de labeur ou scientifiques, la chance n'est pas si favorable, les magasins ne désemploient pas, c'est la science en ballots<sup>614</sup> ».

La Vénusalgie est encore critiquée au début du XX<sup>e</sup> siècle dans la *Revue de médecine légale* à travers un article intitulé : « Le docteur Sacombe, sa chienne avariée et son poème : la vénusalgie<sup>615</sup> ».

L'implication du médecin dans la société ne peut donc se réduire à l'exercice de son métier. Par les fonctions municipales ou l'intégration aux nouvelles formes de sociabilité du siècle des Lumières, nos personnages ont revendiqué et acquis l'appartenance à une élite répondant à une logique différente de celle de la partition par ordres. Ainsi se construisit la figure du notable savant. Dans ce processus, la participation aux activités et débats scientifiques permettait à la fois la mise en valeur de la dévotion au public et celle de leurs capacités en matière de connaissances et d'innovation. Nous avons naturellement abouti à ce constat pour les cas exceptionnels de médecins auteurs prolixes de notre corpus, particulièrement à travers

---

<sup>611</sup> Le docteur Sacombe relate ses expériences en notes à la fin de l'ouvrage p. 213.

<sup>612</sup> Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs remèdes sont proposés pour soigner la syphilis afin de palier au traitement à base de mercure dont la toxicité est dénoncée entre autre par le docteur Astruc. Pour autant, ce traitement est toujours recommandé.

<sup>613</sup> *La Revue médicale française et étrangère : journal des progrès de la médecine*, vol. 2, 1829. Gallica, BNF.

<sup>614</sup> *Ibidem*.

<sup>615</sup> *Revue de médecine légale*, 1903, Gallica, BNF.

leur prise de position dans les querelles médicales. Il s'agit maintenant de suivre sur cette voie le reste de notre groupe, et d'ajouter aux nouvelles sociabilités du siècle celles particulières à la science : les Académies et la Société royale de médecine sont les lieux principaux où cette imbrication entre légitimation du rôle savant et dévotion affichée au bien public put se nouer.

## Chapitre 8

### Les médecins et leur participation au mouvement scientifique du XVIII<sup>e</sup> siècle

Apparu au XVII<sup>e</sup> siècle suite à la création de l'Académie française et de l'Académie royale des sciences, portant le sceau royal, le mouvement académique, incarnation de la république des lettres se propage en province au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Traduction d'une politique de l'intelligence voulue par le pouvoir royal, le mouvement académique qui se développe alors à Toulouse et à Montpellier est également reflet social et culturel de la France méridionale. Pour les médecins apparaît une institution nouvelle et prestigieuse la Société royale de médecine. Elle s'illustre dans la mise en place d'une politique sanitaire d'état. Les médecins méridionaux ont participé à ce mouvement et ce fut pour eux le moyen de s'illustrer intellectuellement et de rehausser leur statut social.

#### I- L'attrait et l'apport de la culture académique

Le rôle et l'histoire des académies provinciales ont été étudiés par Daniel Roche<sup>616</sup> et ceux de la Société royale de médecine par Philippe Borel<sup>617</sup>. Nous nous attarderons ici plus sur le fonctionnement de ces académies en relation avec les médecins de notre corpus. Nous

---

<sup>616</sup> ROCHE (Daniel), *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, tome 1 et 2, Paris, Mouton, 1978.

<sup>617</sup> BOREL (Philippe), *Pour un état de santé en France d'après l'enquête de la Société royale de médecine (1776-1793) : sources, problèmes et méthodologie...*, 2001, 99p. ; HANNAWAY (Caroline C.), « The Société Royale de Médecine and epidemics in the Ancient Regime » in *Bulletin of the history of medicine*, vol. 46, n°3, mai-juin 1972, p.257-273. ; MEYER (Jean), « Une enquête de l'académie de médecine sur les épidémies (1774-1794) » in *Annales ESC*, 21 année, n°4, juillet-août 1966, p.729-749. ; PETER (Jean-Pierre), « Médecine, épidémies et société en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les archives de l'académie de médecine » in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 14 série, n°14, 1 février 1970



distinguerons volontairement les académies provinciales et la Société royale de médecine ; cette dernière n'ayant pas la même vocation et visant exclusivement le monde médical et étant de création plus tardive.

### **1. Une faible participation aux travaux de l'académie toulousaine.**

La majorité des médecins de ce corpus ont été formés à Montpellier, où se trouve l'Académie royale des sciences, pour autant l'attraction académique se situe à Toulouse. Parmi les médecins de notre corpus, seulement trois sont liés avec elle.

La ville de Toulouse comptait deux sociétés savantes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : la Société des Belles-Lettres (1688-1699) et la Société des Sciences (1729-1746)<sup>618</sup>. La concrétisation de la création d'une Académie royale voit le jour le 10 juillet 1746 après d'âpres négociations<sup>619</sup>. Cette reconnaissance royale pérennise le statut de l'Académie tout en confirmant une « volonté monarchique de guider le nouveau discours des sciences<sup>620</sup> ».

L'académie de Toulouse compte 61 personnes « dont huit honoraires, deux capitouls associés-nés, six associés libres, trente-trois associés ordinaires, un secrétaire perpétuel, quatre associés étrangers et six adjoints<sup>621</sup> ». Les statuts fixent la composition des membres ainsi que leur qualité mais également les assemblées et le travail académique. Les académies provinciales y compris celle de Toulouse comptent des correspondants. Ces derniers, qui nous intéressent, sont les membres les plus nombreux de l'Académie et sont principalement composés de médecins et autres professionnels de santé. Ils ne brillent que par les contributions qu'ils y apportent. Leur recrutement devient de plus en plus strict au fur et à mesure que se développe l'attrait académique. Si au départ, la proposition par le biais d'un associé ordinaire suffisait, les candidats potentiels sont soumis au dépôt d'un mémoire inédit ou d'une œuvre publiée, suivi de l'examen. Après sélection, l'Académie procède à l'élection. A l'image des autres membres, les correspondants sont tenus à des obligations, précisées en 1778, comme celle d'adresser un mémoire tous les trois ans sous peine d'exclusion. L'une des

---

<sup>618</sup> A ce sujet, voir le travail de TAILLEFER (Michel), *Une Académie interprète des Lumières. L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, ed. CNRS, 1984.

<sup>619</sup> Les négociations furent difficiles et il y eut plusieurs tentatives entre autre à cause de l'opposition montpelliéraine. L'appui de Madame de Pompadour a beaucoup joué. L'enregistrement des lettres patentes au Parlement ont lieu le 13 juillet 1746.

<sup>620</sup> ROCHE (Daniel), *Le siècle des Lumières en Province, op. cit.*, t.1, p.24.

<sup>621</sup> TAILLEFER (Michel), *Une Académie interprète des Lumières, op. cit.*

principales activités de l'académie réside dans le concours, à raison d'un par an, par le biais d'une question posée.

Dans les registres de l'Académie des sciences de Toulouse figurent les mémoires de certains médecins de notre corpus comme Félix Malzac, portant la qualité de correspondant de Monsieur Gouazé<sup>622</sup>, académicien et professeur à la faculté de médecine de l'université de Toulouse. Le mémoire intitulé *Mémoire sur les garances, les craterons, les caille-lait et les croisettes* est lu durant la séance du 2 janvier 1755<sup>623</sup>. Sur un document, il est stipulé que le docteur Malzac a été nommé le 19 mars 1750. Trois de ses mémoires sont lus au cours de l'année 1751 et un en 1755 lu par Monsieur Gouazé.

Lorsque le nombre d'associés est insuffisant pour traiter des principales affaires de l'Académie comme « le travail concernant les reglemens<sup>624</sup> », les mémoires des médecins sont lus.

Le docteur Malzac a visiblement la possibilité de lire une de ses observations :

sur les diferences qui se distinguent la garance ordinaire de ce qu'on nomme sauvage. Ces diferences auxquelles selon luy les botanistes n ont pas fait asses d'attention ne scauroient estre neanmoins trop connus pour eviter qu on employe l une au lieu de l autre dans l usage de la medecine<sup>625</sup>

L'absence d'un autre membre, Monsieur Bousquet, a permis à Malzac de le suppléer.

En 1762, c'est *l'Observation sur une paralisie des extremities superieures et inferieures occasionnees par l'arsenic*, envoyée par le docteur Antoine de Millau, qui est lue lors de la séance du 1er juillet.

Lors d'une séance, les observations sur la petite vérole envoyées par le docteur Antoine sont lues. Il est relaté que :

ce médecin regarde l'inoculation comme un moyen efficace et sans danger pour se préserver des accidents facheux que la petite verole spontannée amene souvent avec elle il rapporte que qu'il se dispoit a inoculer sa fille lorsqu'elle fut surprise de cette maladie. Durant le traitement il employa la saignée et les bains apres l'eruption dans la vue de

---

<sup>622</sup> Registre des délibérations n°8, 17 -1757, Archives de l'Académies des sciences de Toulouse, Hôtel d'Assézat.

<sup>623</sup> *Ibidem*.

<sup>624</sup> Registre des délibérations n°7-8, 15/02/1759 au 22/07/1785, Archives de l'Académie des sciences de Toulouse, Hôtel d'Assézat.

<sup>625</sup> *Ibidem*.

faciliter la maturation et l'élévation des boutons qui restoient affaissés, ces remèdes produisèrent l'effet attendu comme cette pratique est opposée au préjugé du vulgaire qui veut que la saignée soit mortelle des que l'éruption a commencé de paroître. Notre académicien s'attache à prouver par le raisonnement et par d'autres observations que les saignées ainsi que l'administration des remèdes rafraichissants sont souvent nécessaires après l'éruption, dans des cas dont le medecin peut facilement juger par les symptomes. Il fait en meme tems sentir combien est dangereuse la tendresse aveugle et mal dirigée des parents qui ne manquent guere dans ces occasions de souhaiter que l'on donne des remèdes contraires et de proscrire ou de blamer les seuls dont les principes de l'art laissent esperer quelque ressource<sup>626</sup>

Pour les mêmes raisons d'indisponibilité d'un membre honoraire, un autre mémoire du docteur Antoine, « medecin à Millau, correspondant de l'Académie », est lu lors de la séance du 22 juin 1769

« sur une maladie epidemique qui a regné dans le Rouergue et le Languedoc pendant l'année 1768. Sur les simptome de cette maladie, les causes aux quelles il l'attribue et les remèdes qu'il a employés avec succes pour la guerir<sup>627</sup> ».

Sur une autre page il est également mentionné les différentes lectures des travaux du docteur Antoine entre 1756 et 1764.

En 1758, lors de la séance du 19 janvier, est lue une analyse transmise par « M. Gallet Duplessis, docteur en médecine ». Cette analyse porte sur les eaux minérales de Mazamet.

## **2. Une meilleure implication des médecins méridionaux dans les activités de la Société royale de médecine**

Fille des Lumières et incarnation d'un nouveau souffle en matière de santé et de prévention, la Société royale de médecine est à la fois société savante et un « véritable organe gouvernemental de la santé publique<sup>628</sup> ». Créée en 1776<sup>629</sup>, elle a pour mission « d'entretenir

---

<sup>626</sup> *Ibidem*, observations communiquées en août 1760.

<sup>627</sup> *Idem*.

<sup>628</sup> BOREL (Philippe), « Comprendre l'enquête de la Société royale de médecine (1774-1793). Source, problème et méthodologie », in *Histoire des sciences médicales*, n°1, 2005, p. 35-44.

<sup>629</sup> Dans notre article paru aux éditions de l'UPVD, nous avons noté que la SRM fut créée en 1774 par erreur.

une correspondance sur tout ce qui concerne les progrès de l'art de guérir [...] elle doit publier l'histoire des épidémies et épizooties, elle doit répondre dans les délais à toutes les questions qui lui sont faites par les administratifs sur les objets de salubrité publique<sup>630</sup> ». Sa création est à l'initiative d'hommes politiques et de savants tels que le ministre Turgot ou les médecins de Lassone et Vicq d'Azyr. La Société royale de médecine a, à la fois, une mission de contrôle et de prévention. Pour cela, elle s'intéresse à tous les champs de la médecine tout en gardant en ligne de mire la notion de santé publique. Le progrès de la médecine passe également par la diffusion mais aussi la surveillance des remèdes et de l'exercice de l'art. La lutte contre le charlatanisme est l'un des fers de lance de la Société. Félix Vicq d'Azyr<sup>631</sup> en est le secrétaire perpétuel. Pour parfaire ce programme, il va lancer une vaste enquête entre 1774 et 1794 dont les médecins provinciaux seront les principaux contributeurs.

A l'instar des académies provinciales, la Société royale de médecine dispose de différentes catégories de membres honoraires ou correspondants. Bien que la composition change entre 1776 et 1778, Vicq d'Azyr et de Lassone restent à la tête de la société. Vicq d'Azyr en est le secrétaire perpétuel et Lassone l'un des présidents et inspecteurs généraux avec Lieutaud. Ils sont, eux aussi, nommés par le roi. La société compte 150 associés<sup>632</sup> : 30 ordinaires, (exclusivement docteurs en médecine à Paris), 60 régnicoles et 60 étrangers, 12 associés libres. A cela, s'ajoutent les correspondants issus des différentes villes du royaume, qualité obtenue après un travail jugé utile pour la Société royale de médecine. Parmi ces membres correspondants<sup>633</sup>, les médecins de notre corpus sont au nombre de quinze.

Rozier, originaire de Séverac-le Château et docteur de la faculté de Montpellier, est nommé en 1776 suite à l'envoi de ses observations météorologiques sur Séverac-le-Château entre 1772 et 1776.

Jean-Baptiste Bo est intégré en février 1777 suite à la transmission de ses observations sur la fièvre putride catharalle qui sévit à Mur-de-Barrez entre juin et novembre 1776. Il adresse alors une lettre de remerciements à la Société :

Le titre honorable que vient de m'accorder la société royale de médecine est un titre que je ne crois mériter encore que par le zèle qui m'a toujours animé pour le bien public ; et

---

<sup>630</sup> RETZ DE ROCHEFORT, « Exposé succinct à l'Assemblée nationale sur les facultés de la Société royale de médecine », *Annales de l'art de guérir*, 1791.

<sup>631</sup> Félix Vicq d'Azyr (1748-1794).

<sup>632</sup> A ce sujet, voir LEHAUT (Isabelle), *La société royale de médecine : regards sur une époque*, Mémoire de maîtrise, Université Paris IV-Sorbonne, juin 1990.

<sup>633</sup> Philippe BOREL estime à 159 le nombre de correspondants de la SRM.

c'est sans doute le seul motif qui a décidé, Monsieur, la société royale à agréer des a present mes soins et mes travaux, esperant que pressé de plus du désir de me rendre digne des bontés dont elle m'honore, je redoublerois mon attention à justifier son choix<sup>634</sup>

Jacques Malrieu est nommé en mai 1778 à la suite de l'envoi d'une œuvre imprimée à Paris en 1769. La société a jugé cet ouvrage « honorable<sup>635</sup> ». Thomas Segauville est nommé en 1781, il adresse une lettre de remerciements à la SRM<sup>636</sup>. Jacques Olombel est admis tardivement en 1789 au sein de la société. Le docteur Pujol a émis des recommandations le concernant auprès de la SRM. Une lettre signée par Mahon et Coquereau figure dans les archives de l'Académie nationale de médecine quant à l'admission de ses mémoires au sein de la société<sup>637</sup>. Il adresse une lettre de remerciements en 1790<sup>638</sup>. Pour le choix des correspondants, la SRM a également fait appel aux intendants de province afin de désigner les plus dignes d'entre eux.

La Société royale de médecine a des aspirations particulières ainsi les missions exigées des correspondants différent elles des académies provinciales. Pour nous, la mission des médecins provinciaux se résume en trois mots : observer, lutter et soigner<sup>639</sup>. Des mots incarnés par l'enquête initiée par la SRM. Dans ce cadre, il s'agit d'observer pour prévenir. Les médecins sont tenus de répondre à des questionnaires relatifs au climat et aux maladies survenant dans leur secteur. Ils doivent également procéder à des relevés météorologiques équipés d'un baromètre, un thermomètre (et un gyromètre). Ces relevés ne se font pas sans difficultés, de l'approvisionnement à l'utilisation. En effet, Jean-Baptiste Bô se plaint à plusieurs reprises de ne pas recevoir le matériel nécessaire. En 1776, Jean-Pierre Carayon témoigne de quelques difficultés, son thermomètre semble défectueux. Il décide alors de multiplier les relevés journaliers<sup>640</sup>. D'un point de vue méthodologique, ce changement de protocole porte fausse les résultats communiqués à Paris<sup>641</sup>. Dans ce domaine, les médecins répondent également à des questions météorologiques (températures, qualité de l'air, vents) ce qui explique des

---

<sup>634</sup> ANM – SRM 193 d°3 p°2-Bô ou Bo.

<sup>635</sup> ANM – SRM 128 d°1 p°8-Malrieu. Ce médecin vabrais ne fait pas partie de notre corpus tout comme le docteur Pujol de Castres. Exerçant au sein de notre aire géographique, nous nous sommes néanmoins appuyée sur leur témoignage.

<sup>636</sup> ANM– SRM 132 d°41 p°1-Segauville.

<sup>637</sup> ANM– SRM 185 d°18 p°2-Olombel.

<sup>638</sup> *Ibidem*, p°8.

<sup>639</sup> Point repris de notre article « Vers la mise en place d'une politique sanitaire d'état : les médecins correspondants de la Société royale de médecine en Haut-Languedoc (1773-1793) » in UPVD, actes du colloque du 9 novembre 2013, publié en 2015, LARGUIER (Gilbert) coord., *Questions de santé sur les bords de la méditerranée. Malades, soignants, hôpitaux, représentations, en Roussillon, Languedoc & Provence XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2015, pp. 139-150.

<sup>640</sup> ANM – SRM 122A d°8 – Carayon.

<sup>641</sup> Ce point a été souligné par la plupart des chercheurs ayant travaillé sur la SRM.

données sous deux formes : tableau et mémoire<sup>642</sup>. Ainsi les médecins comme Jean-Pierre Carayon répondent « a la question sur la durée et le degré de froid de cet hyver 1776<sup>643</sup> ». Dans tous les écrits adressés par les médecins correspondants à la société, il est toujours fait mention des préoccupations climatiques. La chaleur, le froid, la lune semblent avoir leur influence sur les maladies, les maux. Un intérêt néo-hippocratique qui se retrouve dans les attitudes des savants de l'époque, convaincus d'une interaction entre les saisons et la constitution des maladies. Dans le souci de comprendre et de prévenir les épidémies encore bien présentes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les médecins sont tenus de rédiger des observations sur toute maladie endémique sévissant dans leur circonscription. Etienne Lanthois adresse un rapport en 1773 sur une angine gangréneuse qui sévit dans le Tarn<sup>644</sup>.

Les médecins adressent en outre des mémoires et des observations relatifs soit à des questions posées par la SRM, soit à des cas qu'ils rencontrent et qui peuvent s'avérer utiles pour la société. Parfois les médecins ont besoin d'un avis de la société sur certains cas rencontrés.

La lutte contre le charlatanisme, comme nous l'avons vu précédemment, fait également partie des missions inhérentes des médecins correspondants. Ces derniers d'adonnent à la dénonciation et à la lutte avec ardeur.

Les associés de la SRM, ou tout au moins Vicq d'Azyr et ses collaborateurs, procèdent à une classification méthodique de cette abondante correspondance. Lorsqu'il s'agit du rapport relatif à une épidémie ou des données climatiques, figure l'annotation « constitution ». Pour des mémoires ou observations concernant certaines pathologies, il est mentionné « pratique ». S'agissant du charlatanisme, figure la mention « empyrique » suivi parfois de dénonciation. Les associés de la Société royale de médecine procèdent à la lecture des mémoires et observations. On peut affirmer qu'il y a plusieurs lectures puisque sur certains documents figurent en marge plusieurs signatures : celles de Vicq d'Azyr, Thouret, Caille et Audry, par exemple sur les envois de Ladevèze en 1790<sup>645</sup>. D'autres mentions peuvent être apposées comme « répondre » ou « lire la fin de la dernière page de cette lettre et y répondre » sur la lettre de François Pellet relative au traitement d'un patient épileptique<sup>646</sup>.

---

<sup>642</sup> Voir l'article de MENDELSON (J. Andrew), « The world on a page : Making a general observation in the eighteenth century », In Lorraine Daston & Elizabeth Lunbeck (eds.), *Histories of Scientific Observation*, University of Chicago Press (2011), p.398-420.

<sup>643</sup> ANM – SRM 122A d°8 – Carayon.

<sup>644</sup> ANM – SRM 149 d°22 p°1 – Lanthois.

<sup>645</sup> ANM – SRM 199 d° 30 – Ladevèze.

<sup>646</sup> ANM – SRM 178 d°25 p° 2 – Pellet.

La lecture d'un mémoire est généralement suivie d'un rapport de la part des lecteurs qui donnent leur opinion sur le contenu et indiquent si le mémoire mérite distinction ou pas et s'il peut être publié.

Le concours est également une activité de la société royale de médecine. Les questions sont posées chaque année. En 1793, Philippe Pinel présente un mémoire sur *Déterminer quelle est la meilleure manière d'enseigner la médecine pratique dans un hôpital*. Alexis Pujol en présente plusieurs.

La Société royale de médecine a même le pouvoir de nommer des médecins inspecteurs des eaux comme le docteur Delpach de Villefranche-de-Rouergue, nommé inspecteur des eaux minérales en 1785.

### 3. La contribution de certains médecins à la renaissance académique

Après les tumultes révolutionnaires ayant balayé les institutions d'Ancien Régime, l'activité académique redémarre. D'autres membres de notre corpus témoignent de cette renaissance et en sont même des promoteurs. Pierre-Louis Labric, natif de Millau, est membre de l'Académie des sciences de Marseille et président en 1807<sup>647</sup>. Jean-François Sacombe se présente, dans l'interstice de la troisième édition de *La Luciniade*, comme :

Médecin-Accoucheur de la faculté de Montpellier, Professeur de Médecine et de chirurgie des Accouchemens au Palais National des Sciences et des Arts, Fondateur de l'École Anti-Césarienne, Directeur du collège des Accoucheurs et Membre de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris<sup>648</sup>

En 1820 alors qu'il est le premier médecin du roi Louis XVIII, Antoine Portal joue de son influence pour la création d'une nouvelle Académie. Depuis la suppression des institutions royales en 1793, l'activité académique est incarnée par l'Institut de France. Le 20 décembre 1820, le roi promulgue l'*Ordonnance portant création de l'Académie royale de médecine*<sup>649</sup>.

---

<sup>647</sup> Voir *Almanach des provinces*, 1807, f° 326. Le docteur Labric est diplômé en 1789 à Montpellier et exerce à Marseille depuis. Le *Dictionnaire de l'an X* le signale natif de Milan par erreur et mentionne son appartenance à la Société de médecine de Marseille.

<sup>648</sup> SACOMBE (Jean-François), *La Luciniade*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Courcier, An VII.

<sup>649</sup> « Notre intention étant de donner le plus tôt possible des réglemens propres à perfectionner l'enseignement de l'art de guérir et à faire cesser les abus qui ont pu s'introduire dans l'exercice de ses différentes branches, nous avons pensé qu'un des meilleurs moyens de préparer ce double bienfait était de créer une Académie spécialement chargée de travailler au perfectionnement de la science médicale, et d'accorder à cette Académie

Cette nouvelle institution s'inscrit dans la continuité de la Société royale de médecine et de l'Académie royale de chirurgie<sup>650</sup>. Ses missions consistent à veiller sur les questions relatives à la santé publique notamment en matière de prévention des épidémies et épizooties, de médecine légale, de remèdes, des eaux mais aussi de vaccination. Cette académie divisée en trois sections (médecine, chirurgie et pharmacie) est composée de membres honoraires, titulaires, associés et adjoints<sup>651</sup>. Les membres sont élus mais pour le lancement le roi a tenu à en choisir lui-même une partie. A la tête de l'académie siège le président d'honneur perpétuel, rôle confié par le roi à son premier médecin, Antoine Portal<sup>652</sup>. Les membres honoraires et titulaires sont choisis par voie d'élection mais pour la première formation, le roi nomme une partie des membres dont la liste fait l'objet d'une autre ordonnance. Parmi ces membres figurent dans la section médecine le « Chevalier Portal, notre premier médecin ; membre titulaire » et « Pinel, professeur de la Faculté de médecine de Paris ; membre honoraire »<sup>653</sup>.

#### 4. Un gage du prestige et la reconnaissance

Daniel Roche dans son étude a établi la structure sociale des membres des académies provinciales. Si l'on se penche sur les académies qui nous intéressent, à savoir Montpellier et Toulouse, on remarque que alors qu'à Montpellier où ils sont majoritaires, les médecins et chirurgiens sont peu représentés au sein de l'académie<sup>654</sup>. Ils sont généralement nombreux en tant qu'associés et non en tant que membre honoraire ou ordinaire. Y participer est un gage de reconnaissance à la fois de la profession et de la société.

La Société royale de médecine se démarque puisqu'elle s'adresse au corps médical, médecins et chirurgiens principalement. Bien que l'on retrouve des préoccupations comparables dans les académies provinciales, notamment relatives aux épidémies, celles de la

---

une protection particulière. Nous nous sommes d'ailleurs rappelé les services éminents qu'ont rendus, sous le règne de nos prédécesseurs, la Société royale de médecine et l'Académie royale de chirurgie, et nous avons voulu en faire revivre le souvenir et l'utilité en rétablissant ces compagnies célèbres sous une forme plus appropriée à l'état actuel de l'enseignement et des lumières », préambule de l'ordonnance portant création de l'Académie royale de médecine, le 20 décembre 1820 à Paris, Gallica, BNF.

<sup>650</sup> Les registres et papiers des deux anciennes institutions sont transférés dans les archives de la nouvelle Académie.

<sup>651</sup> L'ordonnance fixe un nombre précis de membres : 60 honoraires, 85 titulaires et 140 associés. La section de médecine est celle qui compte le plus de membre au détriment de la chirurgie et de la pharmacie.

<sup>652</sup> Article 14 de l'ordonnance, « Notre premier médecin en titre sera, de droit, président d'honneur perpétuel de l'Académie ».

<sup>653</sup> *Ordonnance qui nomme une partie des membres de l'Académie royale de médecine*, Au château des Tuileries, le 27 décembre 1820.

<sup>654</sup> Voir ROCHE (Daniel), *Les académies...op. cit.*, tableaux 31 et 37, tome 2.



SRM poursuivent un autre objectif. Elles sont tournées vers la santé publique et le bien de l'humanité. Plus ouverte et à la fois plus prestigieuse, les médecins témoignent leur engouement d'appartenir à une telle institution.

La Société royale de médecine ouvre aussi des concours. L'un des meilleurs exemples reste celui du docteur Pujol, médecin à Castres. Auteur prolifique, il a reçu des médailles à plusieurs occasions. Dès 1784, Pujol reçoit une médaille de 300 livres pour un mémoire sur les maladies<sup>655</sup>. Lors de la séance du 26 août 1786<sup>656</sup>, il obtient le deuxième prix et en 1787<sup>657</sup> à nouveau le premier prix pour son mémoire relatif aux fièvres dans le traitement de maladies chroniques. En 1790, le docteur Pujol se voit décerner un nouveau prix de 600 Lt pour son travail sur les maladies lymphatiques<sup>658</sup>.

La distinction de leur travail ne se limite pas à l'obtention d'un prix. En effet, à l'image des académies provinciales, les travaux des médecins peuvent être imprimés par la SRM au sein de leurs volumes. Le docteur Pujol, soucieux de son succès d'une part et de la diffusion auprès de ses collègues d'autre part, demande à plusieurs reprises à la SRM entre 1784 et 1792, si ces ouvrages peuvent être imprimés<sup>659</sup>. En 1786, il écrit :

Vous eutes la bonté de me marquer dans le temps que la société satisfaite de mon memoire sur les cornes humaines avoit resolu de le faire imprimer dans ses volumes. Si elle persiste dans ce sentiment qui est tres honorable pour moi, cet opuscule paraitra dans le volume qui est sous presse. Que si la compagnie a changé de dessein voudriez vous avoir la complaisance monsieur de la remettre aussi a m. Thouret qui la joindroit a mon essai sur le tic douloureux et le feroit imprimer en mesme temps<sup>660</sup>

Ce passage est d'ailleurs mis en évidence par la société et il est mentionné « Lire ce qui est souligné<sup>661</sup> ». Le médecin castrais réitère sa demande en 1789, notamment par crainte pour l'avenir de son œuvre :

Les raisons que j'ai de demander l'impression de mon ouvrage est le désir que bien des medecins m'ont témoigné qu'il paroisse ; on me le demande depuis ben du tems et de ben des cotés. D'un autre coté la société ne le publie pas quoiqu'il soit couronné et annoncé comme tel depuis plusieurs années. [...] bien des jeunes medecins, comme vous le savés

---

<sup>655</sup> ANM – SRM 129 d°3 p°12 – Pujol.

<sup>656</sup> ANM – SRM 129 d°3 p°21 – Pujol.

<sup>657</sup> ANM – SRM 129 d°3 P°15 – Pujol.

<sup>658</sup> ANM – SRM 129 d°3 p°30 – Pujol.

<sup>659</sup> ANM – SRM 129 d°3 p°19, 23, 26, 28, 31 – Pujol.

<sup>660</sup> *Ibidem*, p°19.

<sup>661</sup> *Idem*.

vous-même, m'ont prié dans le tems de leur laisser prendre copie de mon manuscrit ; ils l'ont prise tant bien que mal ; et à présent par un zele aveugle pour ma reputation, zele dont je ne puis etre le maitre, ils veulent le faire imprimer et j'ai tout lieu de craindre que cette impression non avouée et non venue par l'auteur ne lui fasse peut etre du tort<sup>662</sup>

Les travaux du docteur Pujol intitulés *Œuvres de médecine pratique*, en quatre tomes, seront publiés à Castres en 1801-1802, puis réédités en 1823.

La Société royale de médecine a également la possibilité de faire évoluer le statut de ses membres correspondants. Dès sa première distinction, Pujol fait savoir qu'il a été proposé comme associé régnicole, tout en précisant que c'est un prestige pour un médecin de province<sup>663</sup>. Au vu de sa correspondance, il semblerait que le statut du docteur Pujol n'ait guère évolué. Chaque distinction est pour ces médecins provinciaux un honneur. Ne serait-ce que le fait d'être médecin correspondant. Cette simple nomination suffit.

## **II- A travers le Société royale de médecine, l'apparition du médecin philanthrope. La science au service de l'humanité.**

L'appartenance des médecins provinciaux à la Société royale de médecine traduit la nouvelle vision de la médecine et du monde médical. En effet, la SRM a pour vocation d'harmoniser le corps médical et la médecine sur l'ensemble du royaume. Cette mutation va de pair avec la prise de conscience relative à la politique de santé publique. Imprégnés des Lumières, les médecins provinciaux montrent un intérêt et une implication importante pour le bien public et la connaissance.

### **1. Le médecin sauveur et éducateur**

Dans leur correspondance, les médecins méridionaux traduisent un véritable sens philanthropique. La médecine est la science qui peut sauver le peuple. Les médecins se sentent investis d'une mission laïque qui est avant tout de « contribuer au bien de

---

<sup>662</sup> *Idem*, p°28.

<sup>663</sup> ANM- SRM 129 d°3 p°13 - Pujol.

l'humanité<sup>664</sup> ». Une telle formule se retrouve dans nombre de textes que nous avons rencontrés.

L'humanité, notion philanthropique<sup>665</sup>, est souvent invoquée par les médecins méridionaux. Delpech dans une lettre de remerciement à la SRM suite à une nomination rappelle combien il est honoré de mener à bien les prérogatives de la société à « l'avantage de l'humanité<sup>666</sup> ». Le docteur Pelet fait de même aspect lorsqu'il accepte la mission de la SRM:

Pour l'avancement de la médecine science conjurale qui demande beaucoup d'éclaircissement mais plus encore pour le bien de l'humanité<sup>667</sup>

Cette insistance est plus marquée en période d'épidémie, les médecins donnant de leur personne pour soigner la population, en particulier les plus démunis. Jean-Baptiste Bô endosse toutes les fonctions durant l'épidémie de petite vérole qui touche le nord du Rouergue en 1777 « pour ne pas voir périr des malheureux a qui les chirurgiens refusoient leurs soins parce qu'ils étoient pauvres<sup>668</sup> ». Le sort des plus défavorisés est une préoccupation majeure. Jacques Malrieu, durant l'épidémie de petite vérole de 1778, décide de former les chirurgiens à la technique de l'inoculation afin de « faire participer a ses avantages d'une manière generale et gratuitement ou a peu de frais les citoïens des dernieres classes<sup>669</sup> ». Cette pratique qui selon Gallet-Duplessis est « si utile pour l'humanité<sup>670</sup> ». Jean-Pierre Carayon rappelle « combien le gouvernement a a cœur le traitement des malheureux de cette espece<sup>671</sup> ».

## 2. La médecine : une science « infinie »

L'implication des médecins correspondants se traduit dans leur soif de connaissance de l'art de guérir. Au-delà de transmettre leurs travaux, les médecins souhaitent se tenir le plus informés possible. Déjà soulevé plus haut, avant l'implication, on note la fierté de ces médecins d'appartenir à la SRM. Ils souhaitent connaître la position de la Société sur de

---

<sup>664</sup> ANM – SRM 171 d°10 - Gallet-Duplessis.

<sup>665</sup> Voir DUPRAT (Catherine), *Le temps des philanthropes*, Paris, éd. CTHS, 1993, t. 1 et 2.

<sup>666</sup> ANM – SRM 93 d°26 – Delpech.

<sup>667</sup> ANM – SRM 125 d°15 n°29 – Pelet.

<sup>668</sup> ANM – SRM 193 d°3 p°4 – Bo.

<sup>669</sup> ANM – SRM 124 d° 5 p°4 – Malrieu.

<sup>670</sup> ANM – SRM 177 d°12 p°9 - Gallet-Duplessis.

<sup>671</sup> ANM – SRM 197 d°13 p°10 – Carayon.

nombreux débats d'actualité comme le mesmérisme ou encore certains remèdes comme le Rob de Laffeteur. Malzac précise qu'il a bien reçu les analyses à ce sujet. Mais la soif de connaissance s'alimente aussi au-delà de la SRM. On peut remarquer que les médecins entretiennent un réseau avec d'autres médecins. Dans l'une de ses observations sur la rougeole, Malzac affirme que le professeur Barthez de la faculté de médecine de Montpellier lui a écrit pour connaître ses observations sur les symptômes de cette maladie<sup>672</sup>. Les références qu'ils apportent de leurs écrits nous permettent également d'attester que les médecins correspondants étaient des savants éclairés et soucieux des questions d'actualité médicale. Lorsque Jacques Malrieu relate en 1778 l'autopsie du cadavre d'un jeune homme noyé<sup>673</sup>, il apporte de nouvelles conclusions quant à la présence d'eau dans les poumons et l'estomac. Il s'appuie sur des expériences menées à Lyon<sup>674</sup>.

Autre signe de cette soif de connaissance, la volonté d'être informé par l'écrit scientifique. En effet, nombreux sont les correspondants souhaitant recevoir les volumes de la SRM. Ils sont aussi au courant de leur publication et sont tous désireux de s'en procurer un exemplaire. François Pellet et Jacques Malrieu émettent le vœu de recevoir les ouvrages de la Société. Malzac, dans une lettre du 25 avril 1779, désire recevoir le premier volume de la SRM. Il souhaite également se procurer les ouvrages de Vicq d'Azyr sur les épizooties et la pratique de la médecine<sup>675</sup>. Plus tard Malzac ajoute qu'il souhaiterait que les mémoires de la Société soient reliés<sup>676</sup>. Le recueil de la SRM n'est pas la seule littérature des médecins méridionaux. L'actualité médicale se fait avant tout par la *Gazette de santé*. Là encore, le 26 mars 1779, Malzac émet le désir de figurer « au nombre des abonnés à la Gazette de santé<sup>677</sup> ». Il ajoute dans une autre lettre adressée à Monsieur Desclot, premier commissaire du bureau de la SRM, qu'il espère un début d'abonnement au 1<sup>er</sup> janvier 1779<sup>678</sup>. Jean Gallet-Duplessis se montre

---

<sup>672</sup>ANM – SRM 132 d°23 p°1 – Malzac.

<sup>673</sup> La réanimation est un autre thème abordé par les médecins à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Jacques Malrieu déplore certaines actions tout comme Jean-Pierre Carayon lorsqu'il porte secours à deux enfants. Antoine Portal publie deux ouvrages à ce sujet intitulés *Avis important sur les moyens pratiqués avec succès pour secourir : 1° les personnes noyées ; 2° celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques... 3° les enfants qui paroissent morts en naissant..* (imprimerie de Vincent-Paris-1776), une deuxième édition est publiée en 1778 ; et *Manière de secourir promptement et efficacement les personnes noyées* (Imprimerie royale 1778). Sur ce sujet voir également la thèse d'Anton SERDECZNY, *op. cit.* ; et *Théorie, pratique et symbolique de la réanimation au siècle des Lumières*,

<sup>674</sup>ANM – SRM 124 d°8 p°2 – Malrieu.

<sup>675</sup>ANM – SRM 132 d°27 p°5 - Malzac.

<sup>676</sup>ANM – SRM 132 d°27 p°6 - Malzac.

<sup>677</sup>ANM – SRM 132 d°27 p°4 - Malzac. Ajoutons qu'à compter de 1784, Philippe Pinel devient le rédacteur en chef de ce périodique.

<sup>678</sup>ANM – SRM 132 d°27 p°6 - Malzac.

bien informé lorsqu'il propose son remède contre la gale en 1778, et signale qu'il a été avisé de l'intérêt de cette recherche dans « un des journaux de Paris<sup>679</sup> ».

Nous avons vu le visage de ce médecin éclairé toujours soucieux d'être à la disposition de ses semblables et de participer à l'effort collectif. Ce sentiment se reflète dans les thèmes abordés dans leurs travaux.

### **III- Les grands thèmes traités : reflet de l'évolution de la pensée médicale de l'époque ?**

A travers la correspondance, source riche pour l'historien et tout chercheur, nous remarquons que les médecins méridionaux, en praticiens éclairés, ont abordé et participé aux débats de leur époque. Nous avons isolé quatre thèmes dont deux majeurs : l'inoculation et le mesmérisme. Les eaux, la chimie sont des domaines souvent abordés et qui connaissent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle des progrès. Ces thématiques répondent aux aspirations de la SRM et à ce qu'elle souhaite véhiculer à l'ensemble du corps médical du royaume. En deux mots : prévenir et guérir. La Société royale de médecine ouvre aussi la voie vers un nouvel exercice de la médecine, une nouvelle médecine innovante tendant vers la médecine clinique et hygiéniste du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **1. La prévention par l'inoculation**

Importée d'orient en Angleterre durant le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'inoculation a longtemps été décriée. Au départ, acceptée en France avec l'aval parisien, elle fut ensuite reniée car mal maîtrisée<sup>680</sup>. Il faut attendre la décennie 1750-1760 pour voir la pratique inoculatrice gagner du terrain. Elle ne fut acceptée par la faculté de Montpellier qu'à compter de cette période. La variole, ou petite vérole, est au cœur des débats car il s'agit de l'une des pathologies endémiques les plus meurtrières de l'époque. Tout le monde a un avis sur cette question dans la sphère académique. Au départ réservé à l'élite, l'inoculation se diffuse plus

---

<sup>679</sup>ANM– SRM 177 d°12 p°7 - Gallet-Duplessis.

<sup>680</sup> A ce sujet, voir le travail de SETH (Catriona), *op. cit.* L'inoculation reçut un bon accueil en Angleterre où elle fut entre autres effectuée par Sutton. En France, elle fut introduite au sein de l'aristocratie qui l'accueillit favorablement avant la faculté. Les princes de sang n'hésitèrent pas à prendre le risque tout comme en Angleterre.

lentement au sein de toutes les couches de la société. A quelques exceptions près, tous les médecins correspondants de notre corpus font allusion à la petite vérole et à l'inoculation. Nous avons la confirmation que l'épidémie sévit sur l'ensemble de notre aire. Nous verrons dans ce point, comment les médecins pratiquent cette technique et à quelle fréquence, quelle est leur vision et enfin quelle est la réception auprès de la population.

- Leur pratique

Les dernières années de la décennie 1770 semblent particulièrement frappées par la variole. En 1776, le docteur Malzac déplore de ne pouvoir répondre à la SRM étant trop occupé par son activité et les inoculations qu'il pratique<sup>681</sup>. Lorsqu'ils rendent compte d'une telle épidémie, les médecins correspondants décrivent en détail l'évolution de sa propagation et de sa progression. Jean Gallet-Duplessis souligne la virulence de l'épidémie survenue durant l'été 1779. Celle-ci a fait de nombreux morts et a coûté la vie à 500 enfants. Il se désole que l'inoculation ne soit pas plus répandue.

« Tout milite en faveur de l'inoculation, il n'est pas douteux que si cinq cent enfants qui ont été moissonnés par ce terrible fleau, on en eut inoculé la moitié, on en auroit sauvé deux cents<sup>682</sup> »

Les médecins rouergats et millavois en particulier semblent avant-gardistes en la matière. En effet, rappelons que le docteur Antoine de Millau, adresse un mémoire à ce sujet à l'Académie des Sciences de Toulouse en 1760. Jacques Malrieu semble le médecin le plus prolix sur le sujet. Il a un avis tranché sur la pratique de cette technique préventive, qui reste selon lui dangereuse quelle que soit la méthode. Ce dernier a une préférence pour la méthode, selon lui, la plus appropriée. Basé sur sa propre expérience et ce qu'il a vu, Malrieu prône la variolisation par incision plutôt que par piqure car « si les piqures sont étendues et profondes elles ont les inconvénients des autres méthodes et sont alors aussi dangereuses que l'incision et plus encore que le vésicatoire<sup>683</sup> ».

« En Rouergue ou l'on inocule depuis longtemps par incision, et depuis quelques années seulement dans quelques cantons par piqure, parmi les inoculés par piqure nous compterons quatre victimes de l'inoculation, et de plus il en est un qui après l'inoculation

---

<sup>681</sup>ANM – SRM 132 d°23 p°3 – Malzac.

<sup>682</sup>ANM – SRM 177 d°12 p°9 – Carcassonne, Gallet-Duplessis.

<sup>683</sup>ANM – SRM 124 d°8 p°3 – Malrieu.

a eu la petite verole naturelle, parmi les inoculés par incision on a vu des tumeurs et des abcès mais il n'est aucun de ces inoculés qui soit mort, ni qui ait eu la petite verole après l'inoculation<sup>684</sup> »

Bien que la pratique de l'inoculation doivent se faire sous le contrôle du médecin, Malrieu forme les chirurgiens en temps d'épidémie afin qu'un maximum d'individus soit épargnés.

- Perception des praticiens et réception de la population

Méthode nouvelle, la variolisation peut faire l'objet d'un accueil différent au sein du corps médical comme de la population. Les témoignages précédents attestent d'une relative bonne réception de l'inoculation par les médecins qui semblent avoir recours à cette « opération utile à l'humanité<sup>685</sup> ». Pourtant s'il est un fervent promoteur de l'universalisation de la pratique et de sa méthode, le docteur Malrieu déplore l'inoculation massive :

« Car quoique je n'aime ni à passer pour inoculateur ni à en faire le métier, cependant ne pouvant résister aux insistances de bandes de personnes j'ai été souvent forcé d'inoculer<sup>686</sup> ».

Mais les médecins se heurtent également à la réticence de la population. La pratique n'est pas infaillible en particulier auprès des enfants. Gallet-Duplessis et Malrieu le déplorent tous les deux.

« Cette catastrophe dont je fus informé par les parents qui me consulterent sur l'état du fils rebuta beaucoup de gens qui avoient résolu de vouer leurs enfants à l'inoculation<sup>687</sup> ».

Dans le cas de Malrieu, il s'agit d'un enfant de cinq ans inoculé qui a contaminé sa petite sœur de deux ans. Cette dernière décède.

---

<sup>684</sup> ANM -Malrieu - *Ibidem*

<sup>685</sup> ANM – SRM 177 d°12 p°9 – Carcassonne, Gallet-Duplessis.

<sup>686</sup> ANM — SRM 124 d°8 p°3 – Malrieu.

<sup>687</sup> ANM – SRM - Malrieu – *Ibidem*.

- Un questionnement persistant : la contagion liée à l'inoculation

La contamination par l'inoculation<sup>688</sup> est une question que ces médecins méridionaux se posent et posent à la Société royale de médecine. Le cas évoqué ci-dessus par Jacques Malrieu n'est qu'un exemple. Dans ces observations, il soulève cette problématique plusieurs fois notamment en juin 1779 lorsque la petite vérole naturelle fait rage : « elle regne actuellement sans discontinuer dans ce païs ou l'inoculation la perpetue<sup>689</sup> ». Sur l'épidémie qui sévit à la même période dans la région de Carcassonne, Jean Gallet-Duplessis pose la même interrogation à la fin de son observation sur un enfant inoculé : « Est-ce que le virus véhiculé à cet enfant a causé la propagation de la maladie ? <sup>690</sup>».

L'inoculation malgré des réticences, les questions posées sur la mort et la crainte suscitée par une pratique venue d'Orient s'est bien installée dans la pratique médicale des médecins méridionaux. Contrairement à ce qui a pu être avancé dans certains travaux<sup>691</sup>, nous remarquons que même en province et plus particulièrement en milieu rural comme en Rouergue, l'inoculation est pratiquée.

## 2. Le mesmérisme : lutter contre l'ignorance et la crédulité

La Société royale de médecine a à cœur de propager l'art de guérir dans toutes les contrées afin de transmettre le savoir. Il fait regagner la confiance en la médecine officielle dans les campagnes et enrayer le crédit des empiriques. Comme nous l'avons vu précédemment la lutte contre le charlatanisme est l'une des missions principales que s'est fixée la SRM. Les médecins correspondants, encouragés par l'idée de ramener la population à la raison, n'hésitent pas à faire la chasse aux charlatans. La délation prospère. Néanmoins, les médecins se heurtent au pouvoir local et se trouvent souvent impuissants. Dans les années 1780, une pratique thérapeutique anime les débats dans toutes les couches de la société : le mesmérisme

---

<sup>688</sup> A ce sujet voir SETH (Catriona), "L'inoculation contre la variole : un révélateur des liens sociaux" in *Dix-huitième siècle*, 2009/1 (n°41), p.137-153. Se pose également la question de la proximité avec la mort lorsqu'on contamine volontairement un individu alors que ce dernier est sain.

<sup>689</sup> ANM – SRM 124 d°8 p°5– Malrieu.

<sup>690</sup> ANM – SRM 177 d°12 p°9-Gallet-Duplessis.

<sup>691</sup> SETH (Catriona), *op. cit.*



ou magnétisme animal promu par Frans Anton Mesmer<sup>692</sup>. La notoriété de cette nouvelle pratique s'accroît dans tout le royaume jusque dans le millavois, où le docteur Dalbis parle du : « le magnetisme animal qui a fait tant de bruit et dans la capitale et dans les provinces<sup>693</sup> ».

- Une nouvelle pratique – un succès ?

La correspondance nous permet de connaître l'ampleur du phénomène « mesmérisme » et la vision des médecins méridionaux. Quasiment tous abordent le sujet. Apparue en France vers la fin des années 1770, le mesmérisme est une théorie selon laquelle le magnétisme animal est la capacité de tout homme à guérir son prochain grâce au fluide naturel. Si elle reçoit au départ un accueil favorable dans les plus hautes sphères, la pratique est vivement attaquée par la faculté de médecine de Paris et le monde scientifique. Une commission est nommée afin de tester les fondements de cette pratique<sup>694</sup>. Le rapport rendu est défavorable et la doctrine de Mesmer est condamnée en 1784.

- Ralliement à l'avis de la Société royale de médecine

Le rapport de la commission est adressé à tous les médecins correspondants. Les médecins sont ravis d'être tenus au courant par le biais de la Société sur le sort de cette « nouvelle secte » au « goût du peuple toujours passionné pour les nouveautés, le merveilleux et les spectacles<sup>695</sup> ». Jean-Pierre Carayon a « lu avec beaucoup de satisfaction le rapport relatif au magnétisme animal<sup>696</sup> ». Dalbis s'enthousiasme de cette lecture : « combien de remerciements n'ai-je pas à vous faire sur votre bonté et votre attention à m'envoyer les mémoires de la société royale sur le magnetisme animal<sup>697</sup> ». Les médecins correspondants approuvent cette décision de la SRM et l'épousent. Ils semblent rassurés, compte-tenu de l'ampleur du phénomène dans la capitale comme en province.

---

<sup>692</sup> Le docteur Mesmer est déjà présenté au chapitre 6.

<sup>693</sup> ANM – Dalbis - SRM 147 d°5

<sup>694</sup> Références commission nommée par le roi.

<sup>695</sup> ANM – SRM 124 d°8 – Malrieu.

<sup>696</sup> ANM – SRM 122A d°8 – Carayon.

<sup>697</sup> ANM – SRM 147 d°5 – Dalbis.

- L'étendue des dégâts

En effet, les médecins restent stupéfaits de l'influence de la doctrine. Alexis Pujol décrit la ville de Castres comme possédée du « démon du mesmerisme<sup>698</sup> ». Le docteur Pellet, médecin doyen<sup>699</sup> de Millau, relate le départ de médecins et de notables de la ville pour Paris. Le procureur du roi, un « monsieur » et un médecin y sont depuis plus de deux mois pour se faire magnétiser. Il révèle également le montant de l'apprentissage de la technique s'élevant à « 100 louis<sup>700</sup> ». Cette tendance est confirmée par le docteur Dalbis, autre médecin de Millau : « le charlatanisme de mesmer qui s'est beaucoup accrédité par le départ de nombre de médecins de province qui sont allés à Paris pour s'attacher à son char rehausser l'éclat de son empirisme<sup>701</sup> ».

- Leur opinion : les médecins contre le mesmérisme

Les médecins correspondants témoignent de leur réticence face au mesmérisme pourtant beaucoup de leurs homologues y ont été plus que favorables. Ladevèze, médecin à Cordes, n'est pas fermé à la doctrine du magnétisme. Bien qu'il s'interroge sur l'efficacité de la méthode, il espère que cette pratique puisse soigner les rhumatismes, les écrouelles et l'épilepsie<sup>702</sup>. Jean-Pierre Carayon s'y est montré ouvert : « d'après le jugement que la société royale en a porté, je ne peux plus à soumettre certains de mes malades au pouvoir de ce prétendu agent<sup>703</sup> ».

Pour d'autres comme Dalbis, la supercherie du mesmérisme semble évidente :

« J'avais résolu depuis quelque temps de la prévenir [ la SRM ] et de luy demander son avis sur cet objet, quoique je fusse fermement persuadé de la charlatanerie de mesmer<sup>704</sup> »

---

<sup>698</sup> ANM – SRM 129 d°3 p°14 – Pujol.

<sup>699</sup> Le docteur Pellet est signalé comme doyen par ses confrères de la ville de Millau. En effet il est âgé de 85 ans.

<sup>700</sup> ANM — SRM 178 d°25 p°10 – Pellet.

<sup>701</sup> ANM — SRM 147 d°5 – Dalbis.

<sup>702</sup> ANM — SRM 139 d°20 – Ladevèze.

<sup>703</sup> ANM — SRM 122A d°8 – Carayon.

<sup>704</sup> ANM – SRM 147 d°5 – Dalbis.

Le docteur Pujol reste stupéfait face à l'emprise et au danger de cette « doctrine heterodoxe<sup>705</sup> ». Selon le docteur Pellet, Mesmer n'est qu'un plagiaire. Il s'amuse même du fait que Mesmer se vante de pouvoir guérir la vieillesse, une maladie incurable<sup>706</sup>. Il déplore cependant l'adhésion de tant d'esprits éclairés. Jacques Malrieu estime que les médecins qui s'y rallient le font par « cupidité ou pour s'enrichir<sup>707</sup> ».

### **3. Les eaux : prise de conscience d'un nouvel enjeu à la fois scientifique et thérapeutique**

Les savants des Lumières ont pris conscience que la prévention des épidémies se fait également par la mise en place et le maintien d'une certaine salubrité au sein des villes et des villages. L'eau est un élément majeur parce que vital. Sa préservation est l'une des prérogatives de la Société royale de médecine d'autant qu'on lui prête des bienfaits thérapeutiques.

- L'eau : un élément à préserver

Parmi les missions demandées aux médecins correspondants, il en est une qui concerne les sources. Ainsi il a été demandé aux médecins d'adresser des mémoires concernant les sources remarquables présentes sur leurs secteurs. Entre 1780 et 1782, plusieurs médecins adressent un mémoire qui concerne essentiellement les eaux de Camarès et de Sylvanès<sup>708</sup>. En 1780, Jean-Pierre Carayon et Jacques Malrieu adressent chacun un mémoire sur les eaux de Camarès et de Sylvanès. Ce dernier le fait parvenir à Lassone et précise qu'il a fourni « tous les éclaircissements nécessaires sur la situation, les principes, toutes les vertus et l'usage intérieur et extérieur de ces eaux<sup>709</sup> ». Jean Gallet-Duplessis fait également des recherches sur les eaux minérales dont celles d'Esperaza. Thomas Segauville, quant à lui, répond à la SRM qu'il n'adresse pas de mémoire compte-tenu du fait qu'il n'y a pas de source dans son

---

<sup>705</sup> ANM – SRM 129 d°9 p°14 – Pujol.

<sup>706</sup> ANM – SRM 178 d°25 p°12 – Pellet.

<sup>707</sup> ANM – SRM 124 d°8 p°19 – Malrieu.

<sup>708</sup> Les sources de Camarès et de Sylvanès se situent dans le diocèse de Vabres en l'Aveyron.

<sup>709</sup> ANM– SRM 124 d°8 p°8 – Malrieu. Nous n'avons pas pu consulter les mémoires concernant les eaux. Nous ignorons s'ils ont eux-mêmes procédé à des analyses.

diocèse<sup>710</sup>. En 1785, le docteur Delpech de Villefranche est nommé inspecteur des eaux minérales<sup>711</sup>.

Jean-Baptiste Bo aborde un aspect différent. Il se trouve confronté à la dégradation d'une fontaine. Pour le bien public, il en demande la clôture à la SRM dans une lettre du 20 septembre 1784. La fontaine de Roubellet est une source d'eau aux limites du Cantal et de l'Aveyron actuels. Selon Bo, elle pourrait être à l'origine d'une épizootie vu les dégradations qui y sont commises<sup>712</sup>. Une première demande ayant été faite en 1779<sup>713</sup>, le médecin Bô souhaite sa fermeture.

« Je viens aujourd'hui vous faire la meme demande en vous assurant quil est tres essentiel pour le bien public que cette fontaine soit fermée. Elle est singulierement frequentée, et sa réputation setend chaque année. Le bassin est tres petit ouvert a toute ocure. Le fort fait la loi au faible. Aujourdhui c est un parti qui se rend grand matin a la fontaine, qui y commande et ne donne de l'eau qu'a ses amis. Demain c'est un autre parti qui prend sa revanche. Il en resulte des rixes tres graves [...] dans l'apres midi on y jette des ordures par decision. En un mot c est un assemblage d'horreurs qui sy commettent, et jour j'ai été temoin cette année<sup>714</sup> ».

On apprend dans une autre lettre que le propriétaire n'a pas souhaité attendre le procès et a ainsi clôturé et muré puis taxé l'accès au cours d'eau<sup>715</sup>.

Les mémoires sont destinés à recenser les différentes sources d'eau minérale mais celles-ci doivent être analysées. Les résultats permettent de classer les eaux selon leur température à la source, leur composition et leur goût<sup>716</sup>.

---

<sup>710</sup> ANM – SRM 95 d°1 p°71 – Ségauville.

<sup>711</sup> Docteur Delpech exerçant à Villefranche-de-Rouergue, ANM – SRM 93 d°26 – Delpech.

<sup>712</sup> ANM – SRM 91B d°30 – Bo.

<sup>713</sup> Les lettres patentes seraient en attente d'homologation au Parlement.

<sup>714</sup> ANM – SRM 91B d°30 – Bo.

<sup>715</sup> ANM – Bô – SRM 91B d°21 p°4.

<sup>716</sup> Jean-Christophe SANCHEZ détaille bien le procédé d'analyse ainsi que la classification employée par les chimistes royaux, voir SANCHEZ (Jean-Christophe), « Les bains et eaux minérales de Balaruc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : entre emprises institutionnelles et discours scientifiques », in LARGUIER (Gilbert) coord., *Questions de santé sur les bords de la méditerranée. Malades, soignants, hôpitaux, représentations, en Roussillon, Languedoc & Provence XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2015, pp. 171-188.

- Les eaux entre thérapeutique et mondanité : les débuts du thermalisme ou l'époque préthermale

L'une des raisons de cette attention apportée à la qualité des eaux est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le thermalisme est en plein essor<sup>717</sup>. Les médecins recommandent des séjours thérapeutiques auprès des sources réputées comme les sites de Balaruc<sup>718</sup> et de Bagnères de Luchon. Le docteur Pellet préconise la prise d'eau thermale. Il affirme que l'un de ses patients ne souffre plus d'épilepsie « depuis qu'il a beut les eaux de Balaruc », à raison d'une prise toutes les deux saisons dans l'année et espacé ensuite une fois par an<sup>719</sup>.

Les médecins eux-mêmes ont recours à ce que l'on pourrait appeler les prémices des cures thermales. Thomas Ségauville s'est rendu à Luchon pour « boire des Eaux et prendre des bains que des amis avoient juges utiles pour faire cesser des vertiges et des douleurs creatiques que la fièvre miliaire et epidemique dont je fus atteint m'avoit laissé<sup>720</sup> ».

Le bienfait des eaux de Balaruc sont vantés depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, période à laquelle le pouvoir royal s'y intéresse. Leur notoriété est due aux professeurs de la faculté de Montpellier qui en ont la gestion avant institutionnalisation. Pierre Chirac<sup>721</sup> en est le grand promoteur suite à la guérison de Philippe d'Orléans en 1706.

Jacques Malrieu n'a de cesse de vanter le bienfait des eaux de Sylvanès<sup>722</sup>. En effet, il a recours aux bains de cette source dans le cadre de traitements<sup>723</sup>, notamment de la syphilis. Il conclut en ajoutant que les médecins de Montpellier en font autant<sup>724</sup>. Les maladies vénériennes sont une véritable préoccupation pour ce médecin vabrais qui préconise la création d'un hôpital dans sa localité pour la seule prise en charge des vénériens<sup>725</sup>.

<sup>717</sup> Des cures ont débuté dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le roi Henri IV en a consommé dans le Béarn et en Bigorre.

<sup>718</sup> Au XVI<sup>e</sup> siècle, les frères Platter relatent leur passage à Balaruc. Concernant les eaux de Balaruc voir LAISSUS J., « Les eaux merveilleuses de Balaruc » in *Revue d'histoire de la pharmacie*, vol. 53, n°186, 1965, p.370.

<sup>719</sup> ANM – SRM 178 d°25 p°2 – Pellet.

<sup>720</sup> ANM – SRM 132 d°4 p°4 - Ségauville.

<sup>721</sup> A ce sujet voir SANCHEZ (Jean-Christophe), *op. cit.*, L'auteur y développe les débuts de l'institutionnalisation de cette station. ; *Villes d'eaux, histoire du thermalisme*, Paris, éd. CTHS, 1994.

<sup>722</sup> L'activité thermale ne se développe véritablement qu'au XIX<sup>e</sup> siècle en Aveyron.

<sup>723</sup> ANM – SRM 124 d°8 p°20 – Malrieu.

<sup>724</sup> ANM – SRM 124 d°8 p°21 - Malrieu. Les médecins montpelliérains préconisent les bains de Balaruc mais aussi ceux de Sylvanès.

<sup>725</sup> ANM – SRM 124 d°8 p°21 - Malrieu.

#### 4. D'autres thèmes médicaux

De nombreux autres sujets suscitent leur intérêt comme la chimie, les remèdes du nouveau monde et les méthodes thérapeutiques novatrices.

- La chimie

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la chimie a emporté l'adhésion de nombreux médecins, de l'alchimie de la théorie de Paracelse et de Van Helmont au phlogistique Stahl, jusqu'à la naissance de la chimie moderne de Lavoisier dans les années 1780, cette discipline est en pleine mutation. Les missions propres de la SRM auprès de ses correspondants font appel à la chimie dans le cadre de l'analyse des eaux minérales mais aussi lors de l'étude des remèdes, notamment les fameux « remèdes secrets<sup>726</sup> ». Ces deux domaines font l'objet de deux commissions distinctes dans lesquelles il n'y a ni apothicaires, ni chirurgiens.

Gallet-Duplessis semble particulièrement prolix sur le sujet. A deux reprises en 1778 et 1780, il propose à la Société, sa recette de l'eau mercurielle. Solution capable de guérir la gale, puisqu'il la propose pour traiter cette pathologie au sein des hôpitaux militaires et des garnisons. A la fin de son exposé, en marge, il met en garde sur le danger que représentent les vapeurs qui s'en échappent. Zélé, Gallet-Duplessis apprécie le travail mené par un jeune médecin de sa connaissance dont il ne précise pas le nom, qu'il tient à signaler à la Société. Il se permet par la même occasion de poser des questions à la SRM, auxquelles ce médecin a répondu par le biais de ses expériences. Il soumet à la SRM l'idée d'encourager ce jeune homme afin de toujours faire progresser l'art<sup>727</sup>. La réponse ne se fait pas attendre : « Nous avons été chargés par la société Monsieur Dehome et moi [Fourcroy] d'examiner des questions proposées à cette compagnie et qui lui ont été évoquées par M. Gallet-Duplessis medecin et correspondant à Carcassonne<sup>728</sup> ». La SRM ne voit ni l'intérêt des questions, ni celui de ces travaux puisque certaines méthodes ont déjà été publiées dans le premier volume de la Société. Cependant les deux examinateurs concluent en précisant que la société « doit accueillir favorablement les travaux chimiques proposés par M Gallet et lui demander des

---

<sup>726</sup> A ce sujet, voir RONDARD (Julien), *La société royale de médecine et la question des remèdes secrets (1778-1793). De l'empirisme vertueux au charlatanisme effronté, tentatives de régulation d'un marché*, Mémoire de Master 1, Université Paris I Sorbonne, 2010-2011.

<sup>727</sup> ANM – SRM 177 d°12 p°14 – Carcassonne, Gallet-Duplessis.

<sup>728</sup> ANM – SRM 177 d°12 p°14 – Carcassonne, Gallet-Duplessis.

détails sur cet objet, on pourra alors prononcer d'une manière plus positive sur les recherches qui d'ailleurs paroissent dignes d'eloge et d'encouragement<sup>729</sup> ». On remarque ici la volonté de la société de ne pas décourager les recherches menées par les médecins correspondants.

Mais cela n'empêche pas certains médecins comme, Jacques Olombel, d'avoir un regard plus critique sur l'usage abusif de substances chimiques et sur le manque d'expérience de ceux qui la préconise.

« La chimie qui a fait des progres si rapides de nos jours a fait d'abord des enthousiastes qui ont voulu tout soumettre aux agens chimiques, et qui, fesant leurs experiences in vitro, croyaient que les choses se passaient de même dans le corps vivant<sup>730</sup> »

- Les thérapeutiques qui font débat

L'évolution de la théorie et de la pratique médicale a des répercussions dans le domaine thérapeutique. Les médecins correspondants prennent la connaissance de nouveaux remèdes par le biais de la SRM comme le rob de Monsieur de Laffecteur. Ce remède est proposé pour le traitement de la syphilis. En effet, la syphilis est un autre fléau de l'ancien régime moins meurtrier que la variole mais bien plus invasif. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs « remèdes merveilleux »<sup>731</sup> voient le jour mais sans grand succès<sup>732</sup>. Ce remède à base de plantes est analysé à plusieurs reprises par les institutions royales<sup>733</sup> d'abord par la SRM puis par celles du régime révolutionnaire puis plus tard par celles de l'Empire. Bien que la SRM en permette la diffusion, certains médecins contemporains y sont farouchement opposés. Le docteur Malzac à Castres interroge la SRM à plusieurs reprises, puisqu'il a été proposé à la vente de celui-ci. Dans une lettre de 1778, le docteur demande l'avis de la SRM. Dans une lettre du 25 avril 1779, il affirme avoir reçu l'analyse du remède<sup>734</sup>. Bien qu'il soit touché d'avoir été désigné pour le distribuer, et qu'en tant que médecin il en attende beaucoup de bienfaits, il est gêné par la situation :

---

<sup>729</sup> ANM – *Idem*, lettre du 12 décembre 1780, Gallet-Duplessis.

<sup>730</sup> ANM – SRM 185 d°8 p°1 – Olombel.

<sup>731</sup> CHEVALLIER (Jacques), « Giraudeau de Saint-Gervais, la syphilis et le rob de Laffecteur » in *Histoire des sciences médicales*, tome XLVI, n°4, 2012, p.387-396.

<sup>732</sup> Nous l'avons vu plus haut, le docteur Sacombe propose au début du XIX<sup>e</sup> siècle son propre remède, la Diane. La syphilis va disparaître au cours du XX<sup>e</sup> siècle grâce à la pénicilline. Cependant une étude récente fait part d'un regain de cette maladie en France.

<sup>733</sup> Paradoxalement aucun apothicaire ne siège au sein de ces commissions relatives aux remèdes.

<sup>734</sup> ANM – SRM 132 d°27 p°5 – Malzac.

« Je crains qu'on ne trouve indecent dans notre ville qu'un medecin devienne marchand et surtout commis d'un homme qui n'est point medecin<sup>735</sup> »

Le reste de la correspondance ne nous en dit pas plus sur ce rôle. Nous pensons qu'il a tenu ce rôle.

L'électrothérapie est aussi un moyen thérapeutique nouveau à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dont l'un des promoteurs est entre autres Masars de Caseles<sup>736</sup>. Le vieux docteur Pellet de Millau y fait référence dans une observation de 1787. Il fait l'éloge de la « pierre de l'électricité médicale » adoubee par le roi dont le mérite revient Mauduit et Masars de Caseles, « son ami reconnaissant<sup>737</sup> ». Le docteur Pellet conseille lui-même le recours à cette thérapeutique notamment pour le traitement d'une jeune fille de 20 ans<sup>738</sup>. Pourtant le corps médical est loin d'y adhérer à l'unanimité. Jean-Paul Marat est distingué en 1783 est distingué par l'Académie de Dijon pour son mémoire contre l'usage de cette thérapie<sup>739</sup>.

## 5. Vers de nouvelles approches de la pratique médicale

L'implication demandée par la Société royale de médecine aux médecins méridionaux a certainement modifié leur pratique et leur conception de la médecine. Avec l'apport des Lumières, ce changement se remarque par la description du cas, la prise en compte des éléments comme le climat, une nouvelle approche thérapeutique. La SRM a également ouvert la voie à une nouvelle littérature médicale.

- Une nouvelle pratique de la médecine

L'évolution des mentalités et la prise de conscience du bien public ont entraîné les médecins à exercer autrement. Leur correspondance, abondante, nous permet d'identifier ce changement à

---

<sup>735</sup> ANM – SRM 96B d°109 p°13 – Malzac, Lettre du 8 février 1779.

<sup>736</sup> A ce sujet voir FOUCAULT (Didier), « Un pionnier toulousain de l'électrothérapie : Masars de Caseles », in *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Toulouse, éd. Méridiennes, 2010, pp. 205-220. Ce médecin toulousain a publié trois mémoires sur le sujet entre 1780 et 1785. Cette pratique, nous l'avons vu précédemment, a été rendue célèbre par les travaux de Benjamin Franklin appliqués à la médecine.

<sup>737</sup> ANM – SRM 178 d°25 p°15 – Pellet.

<sup>738</sup> *Idem*.

<sup>739</sup> Voir l'article de FOUCAULT (Didier), « Amis du peuple ? Médecins du peuple ? Deux destins montagnards : Jean-Paul Marat, François-Michel Lantrac » in *Cahiers du C.E.H.M.*, n°9, Des médecins dans la Révolution Française, décembre 2001.



la fois dans la description des maladies mais aussi dans la thérapeutique choisie. Dans chacune de leurs observations, les médecins prennent en considération les conditions climatiques, ou s'il s'agit de l'hiver ou de l'été. Les notions hippocratiques sont plus que jamais présentes dans leur réflexion. Malrieu fait plusieurs fois références aux aphorismes d'Hippocrate qu'il cite. Carayon précise qu'il prend des mesures à la manière d'Hippocrate. Tout au long de leurs observations, les médecins décrivent l'évolution de la maladie, étape par étape. Ils détaillent également le traitement prescrit. Le médecin est au plus près du malade, bien qu'il y ait toujours la présence du chirurgien, il n'hésite plus à s'investir dangereusement pour le bien de l'humanité. C'est le médecin qui inocule et non le chirurgien.

Comme nous l'avons vu plus haut, ces médecins correspondants réceptifs aux nouveaux moyens thérapeutiques, se retrouvent confrontés aux limites de leur temps et surtout de leur milieu. Les médecins font référence au rob de Laffecteur, au thermalisme ou à l'électrothérapie. Pour autant, les remèdes anciens sont leur seul recours. Les plantes venues des colonies comme le quinquina, la racine de squine ou la racine d'ipécacuana côtoient le bouillon de poulet et autres eaux de riz, d'orge, de racines de guimauve ou de nénuphar. Les docteurs Malrieu et Malzac y font référence régulièrement dans leurs traitements. Certains, comme François Pellet, relatent leur recours à l'automédication, qui dans certains cas, peut paraître surprenante. En effet, ce docteur millavois précise qu'il se nettoie les yeux avec son urine, qu'il met du lard dans ses oreilles car son ouïe a diminué. Bien qu'il y ait des progrès dans l'ensemble de la pratique médicale, les médecins méridionaux ont encore largement recours à la saignée notamment dans le traitement des fièvres.

- Un nouveau domaine de la médecine : la topographie

La Société royale de médecine va faire émerger un nouveau domaine : la topographie<sup>740</sup>. Plusieurs médecins de notre corpus vont adresser à Vicq d'Azyr la topographie de leur secteur. Ils s'essaieront quasiment tous à cet exercice d'un genre nouveau. Jean-Baptiste Bô adresse une topographie d'Alep<sup>741</sup>. Il s'agit d'un travail de longue haleine pour les médecins

---

<sup>740</sup> A ce sujet voir MOUSSY (Hugues), *Les topographies médicales françaises des années 1770 aux années 1880. Essai d'interprétation d'un genre médical*, Thèse pour le doctorat en histoire de l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, sous la direction de Mr Daniel Roche, Professeur au Collège de France, 2003. ; PETER (Jean-Pierre), « Aux sources de la médicalisation, le regard et le mot : le travail des topographies médicales » in *Populations et cultures*, études réunies en l'honneur de François Lebrun, Rennes, PUR, 1987. ; ROFORT (Marie-Françoise), *Les topographies médicales : une géographie des maladies et de la santé aux XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles*, thèse de 3 cycle sous la direction d'Henri Picheral, Université Paris VII, 1987.

<sup>741</sup> ANM – SRM 116 d°3 – Bo.

puisque'il s'agit de recenser tous les détails d'une localité : à la fois l'aspect humain, mais aussi l'aspect purement naturel et géographique couplé au climat. A cela s'ajoute l'aspect économique.

Peu représentés dans les académies provinciales, les médecins méridionaux ont pris part à la mise en place d'une politique sanitaire d'état en correspondant avec la Société royale de médecine. Bien que cette institution n'ait pas de réels pouvoirs comme le souligne Stanis Perez, elle a permis une pérennisation de l'exercice de la médecine dans les contrées les plus reculées du royaume, les médecins méridionaux en étant les relais. Cet intérêt pour l'humanité va être incarné par d'autres médecins durant la Révolution française. Nous avons considéré sous de multiples angles cette recherche de légitimité et d'ascension sociale, objet de constructions et d'appropriations si représentatives de l'Ancien Régime. Le schéma s'applique à la majeure partie de notre groupe, mais nous n'en auront fait le tour qu'en sortant de ces processus majeurs : certains suivirent en effet, parfois avec heur, un chemin plus original : par la capitale ou par-delà les mers.



## **Chapitre 9**

### **Réussir hors du Languedoc**

Les médecins méridionaux s'illustrent sous différents angles : l'exercice de l'art de guérir, dans la sphère publique mais aussi académique. Certains ont connu des destins exceptionnels en quittant momentanément ou non hors du Languedoc.

#### **I- L'attrait pour la capitale et la quête de renommée nationale**

Certains médecins ont entrepris des déplacements particuliers au début, ou au cours de leur carrière et ce de façon inopinée. Nous insistons bien sur l'aspect conjoncturel c'est-à-dire des éléments qui ont poussé ces médecins à s'installer bien loin de leur « pays » d'origine. Il peut s'agir d'un choix ou d'une obligation. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par de nombreux événements politiques propices à ces cas de figure.

##### **1. Acquérir un titre de médecin du roi et se rapprocher du second ordre**

Dans cet échantillonnage des trajectoires médicales, nous avons voulu rendre compte de la mobilité de ces médecins provinciaux sans pour autant occulter les destins particuliers de certains d'entre eux. Dans ces cas singuliers, parfois illustres, il nous paraît important de nous attarder sur certaines carrières qui s'avèrent être plutôt honorifiques : les médecins du roi.

Les médecins du roi sont soit rattachés à la Maison médicale du roi ; soit des médecins provinciaux ayant acheté (ou hérités) d'un office particulier. Quelques soient les moyens, les médecins ont cherché par le biais de ces titres honorifiques à accéder aux honneurs ou tout au moins à s'illustrer pour assurer leur situation ainsi que celle de leur famille<sup>742</sup>. En effet, la volonté d'accéder au prestige, et pourquoi pas au second ordre, reste une préoccupation pour cette profession libérale en attente d'ascension sociale. Les médecins sont issus du Tiers état. La noblesse a longtemps, voire de tout temps, délaissé la profession médicale. Cette voie leur étant ouverte, il existe trois moyens de « parvenir »,:

-Acquérir une charge anoblissante. Comme le signale Guy Chaussinand-Nogaret, il s'agit de la voie la plus simple mais aussi, et surtout, la plus coûteuse et peu de médecins peuvent y accéder.

-Être remarqué par le roi pour son travail et recevoir des lettres d'anoblissement.

-Intégrer la Maison du Roi, de la Reine et des princes. Pour bénéficier d'une telle charge, mieux vaut posséder un bon réseau.

Ces cas de figure sont rares au sein de notre corpus. Cependant les trajectoires sont différentes. Nous nous intéressons tout d'abord aux médecins détenteurs de charges, certaines plus honorifiques que d'autres. En effet, certains médecins occupent des fonctions supplémentaires comme Jean Seconds, docteur de la faculté de Cahors en 1725, qui obtient la charge de son beau-père après la mort de ce dernier en 1730<sup>743</sup>. Il devient médecin et lieutenant du roi en la maîtrise des eaux et forêts du Rouergue et du Quercy.

Jean Colom, originaire de Montbazens dans le diocèse de Rodez, est docteur de l'université de Cahors et obtient son baccalauréat en 1734 puis son doctorat en 1736. Il hérite de la charge de son père, Antoine Colom, médecin du roi avec la dénomination « médecin du roi en la sénéchaussée ».

D'autres médecins, ayant obtenu la charge de médecin du roi par le biais d'un brevet, font partie intégrante de cette thématique. Nous faisons référence aux quatre médecins partis exercer dans les colonies. En effet, leurs services au sein des hôpitaux militaires est également un moyen «de se faire remarquer et de bénéficier des grâces du roi <sup>744</sup>».

---

<sup>742</sup> CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), « Nobles médecins et médecins de cour au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Paris, 32<sup>e</sup> année, N°5, 1977, pp. 851-857, p.852.

<sup>743</sup> Il épouse la fille du Monsieur Villaret le 20 mai 1725.

<sup>744</sup> CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), *op. cit.*, p.852.

Les autres exemples, au nombre de cinq, dépendent directement de la Maison médicale du roi. Cette institution a largement été évoquée par les historiens et a fait l'objet d'une synthèse récente par Alexandre Lunel<sup>745</sup>. Le premier médecin reste le noyau de cette organisation : « l'état de premier médecin du roi devient principalement sous les Bourbons l'équivalent d'une haute charge dont les responsabilités valent d'abondantes compensations <sup>746</sup>».

Les membres de la Maison du roi disposent de nombreux privilèges qui les démarquent à la cour. Cependant cela n'est pas synonyme de prospérité. Ils sont alors autorisés à exercer hors la cour. Tous les officiers de santé sont placés sous l'autorité du premier médecin du roi. Le recrutement est minutieusement géré par ses soins, il juge et délivre le brevet. Il a également un devoir d'inspection. Au sein de notre corpus, seul Antoine Portal devient premier médecin des rois Louis XVIII puis Charles X. Sous le règne de Louis XVI, il fut d'abord médecin de Monsieur le frère du roi et futur Louis XVIII. Son exercice à la cour et hors de celle-ci, lui ont permis de se constituer une certaine fortune.

Nous nous intéressons seulement aux médecins de la maison médicale par conséquent nous occultons les autres professions. Le corps de médecin est composé d'un médecin ordinaire, ayant le titre de conseiller du roi, chargé de remplacer le premier médecin en cas d'absence<sup>747</sup>. S'ajoutent huit médecins servant par quartier à savoir deux par deux tous les trimestres. Ils assistent au lever et au coucher du roi et ne résident pas à la cour sauf lorsqu'ils effectuent leur quartier. En revanche, les revenus de ces praticiens sont inégaux. Le premier médecin bénéficie de revenus très élevés. Les émoluments sont de 14700 livres pour le médecin ordinaire et de 1473 livres pour les médecins par quartier. Comme le signale Alexandre Lunel, « les offices à la cour, moins rétribués qu'honorifiques, comportent également d'importants avantages comme celui de pouvoir exercer hors la cour <sup>748</sup>».

Sous l'égide de la Maison du roi, le premier médecin exerce le contrôle de la profession médicale et coordonne l'enrichissement des institutions médicales avec la création du jardin du roi, la surveillance des remèdes et des eaux minérales. Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque l'apogée de la Maison médicale au sein de laquelle se côtoient plusieurs centaines de praticiens. Il est devenu important pour les gens de cour et plus particulièrement les membres de la famille royale de posséder son propre personnel médical.

---

<sup>745</sup> LUNEL (Alexandre), *La Maison médicale du roi XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

<sup>746</sup> LUNEL, *op. cit.*, p. 66.

<sup>747</sup> Il est domicilié à la cour et assiste aux consultations.

<sup>748</sup> LUNEL, *op. cit.*, p. 86.

Vecteur d'ascension sociale, comme vu précédemment, exercer à la cour n'est pas synonyme de fortune. Certains médecins ont cumulé les charges comme Gérard, Louis Delhom de Lassaigue, médecin du roi par quartier, médecin du Comte de Provence mais aussi des Tuileries, du Louvre et de la Bastille. Originaire de Carcassonne, il est fils de Jean Delhom, avocat au parlement. Il obtient son doctorat à Montpellier en 1750. Colin Jones<sup>749</sup> rapporte que *Deslon de Lassaigue* perçoit 12000 livres de rente en 1753 puis 15000 livres en 1758. Dans l'almanach de Versailles de 1784, il figure en tant que médecin honoraire du roi<sup>750</sup>. Louis Dulieu sous-entend sa mort en 1791.

Claude Lalbejot de Montplanqua, associé correspondant de la Société Royale de médecine, originaire de Saissac (diocèse de Carcassonne), est secrétaire des médecins du roi par quartier. Fils de bourgeois, il débute ses études à Toulouse où il obtient sa maîtrise en 1766. Il poursuit son cursus médical à Montpellier où il obtient baccalauréat, licence et doctorat en 1770.

Pierre Lavit, originaire de Millau et fils de maître apothicaire, suit son cursus médical à Montpellier et obtient son bonnet de docteur en 1771. Il devient médecin des gardes du corps puis médecin ordinaire du Comte d'Artois<sup>751</sup>.

Au tournant des années 1750, Paul Bosc d'Antic, médecin, d'origine huguenote, diplômé d'Hardewijek et originaire du diocèse de Castres. Dans l'*Almanach* de 1784, année de sa mort, il apparaît aux côtés de Delhom de Lassaigue comme médecin par quartier<sup>752</sup>. Il est célèbre comme technicien dans la verrerie, miroiterie et faïencerie<sup>753</sup>.

Jean Jérôme III Lobinhes est un autre médecin rouergat présent dans la maison du roi à la fin de l'Ancien Régime. Né en 1742 à Villefranche-de-Rouergue, il est diplômé de la faculté de Montpellier en 1767. Il devient médecin des écuries de Marie-Antoinette.

---

<sup>749</sup> JONES (Colin), « The médecins du roi at the end of Ancien Régime and in the french revolution » in the *Medicine at the courts of Europe (1500-1837)*,

<sup>750</sup> BNF, Almanach de Versailles, 1784.

<sup>751</sup> Jean Besse, médecin plus connu pour son conflit avec son mentor Pierre Chirac, est médecin du roi par quartier en 1729. Originaire de Peyrusse, il est docteur de l'université de Montpellier en 1703 et cumule les charges de premier médecin de la reine douairière d'Espagne en 1729 mais aussi du Duc d'Orléans (1720-1738).

<sup>752</sup> BNF, *Almanach, op. cit.*

<sup>753</sup> *Œuvres de M. Bosc d'Antic, contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, l'art des forges, la minéralogie, l'électricité et sur la médecine* (t.1 et 2- Hôtel et rue Serpente-Paris-1780).

Antoine Portal et Philippe Pinel sont les deux médecins les plus illustres de notre corpus. Deux Tarnais dont la carrière parisienne fut exceptionnelle parce qu'elle a perduré en dépit des changements de régimes. L'un fut proche du pouvoir, l'autre plus novateur.

## 2. Antoine Portal : un médecin languedocien couvert d'honneur

Antoine Portal est connu comme médecin, anatomiste et historien de la médecine. Compte-tenu de son rôle, il paraît surprenant qu'il n'ait pas suscité plus d'intérêt pour les historiens de la médecine. Excepté quelques biographies, seul Hubert Auchitzsky a consacré une étude généalogique complète sur le Baron Portal<sup>754</sup>.

Figure n°43 : Portrait d'Antoine Portal<sup>755</sup>



<sup>754</sup> AUCHITSKY (Hubert), *Antoine Portal, médecin des roys et fondateur de l'académie de médecine*, 1998. L'épouse de Monsieur Auchitzsky est une descendante directe du docteur Portal. Ces travaux ont été récompensés par l'Académie Nationale de Médecine en 1998. Les autres travaux consistent en quelques notices et biographies, Ganière Paul, « Baron Antoine Portal, président perpétuel de l'Académie royale de médecine », in *Bulletin Académie Nationale de Médecine*, 1966 Oct. 18 ; 150(26) : 539-545. ; Dupont Michel, *Dictionnaire historique des Médecins dans et hors de la Médecine*, Larousse (éd.), Paris, 1999 ; Lemaire Jean-François, *La médecine napoléonienne*, Nouveau Monde/Fondation Napoléon (éd.), Paris, 2003.

<sup>755</sup> DUPIN Fils, gravure sur cuivre, 1781, d'après un tableau de Pujos, collection de l'Académie nationale de médecine.



\*Les débuts prometteurs du « fils d'un petit apothicaire de Gaillac <sup>756</sup>»

Antoine Portal né le 5 janvier 1742<sup>757</sup> à Gaillac. Il est fils d'Antoine Portal, marchand apothicaire, et d'Antoinette Combret, descendant d'une famille d'apothicaires de Cahuzac-sur-Vère. Il est l'aîné d'une fratrie de 16 enfants<sup>758</sup>. Il fait ses études classiques au collège jésuite d'Albi en compagnie de Rohegude et de Lapérouse. Il poursuit son cursus de philosophie au collège des Doctrinaires à Toulouse. Il se rend ensuite à l'université de Montpellier pour y faire sa médecine. Il obtient son baccalauréat en 1764. Sa thèse portant sur les luxations lui vaut honneur et distinction. Il obtient son doctorat en 1765. A Montpellier, il se lie d'amitié avec Chaptal qui l'introduit. En 1766, il part pour Paris où il est recommandé par le Cardinal de Bernis, proche de sa famille<sup>759</sup>. Cependant les débuts à Paris sont difficiles. Il y suit des cours pour se perfectionner mais il en donne, également, dans son logement modeste de la rue du Cimetière Saint-André des Arts. Proche du premier médecin du roi, Jean-Baptiste Senac, il est nommé précepteur d'anatomie du Dauphin en 1767.

\*La fulgurante ascension à Paris

En 1768, il succède à Antoine Ferrein à la chaire de médecine du collège de France. La même année, il épouse Françoise Brunet, à Gaillac, dont il aura deux filles. Il est nommé peu de temps après comme adjoint à l'Académie Royale des Sciences. Adjoint anatomiste en 1769, il est élu membre résident de la première classe de l'Institut national des Sciences et des Arts en 1795.

En 1777, Buffon le fait nommer professeur d'anatomie humaine au jardin du roi. Il est également membre correspondant de la société Royale de médecine. Il adresse des mémoires et correspond avec d'autres médecins sur la création d'une police médicale<sup>760</sup>. Il est reconnu dans la capitale pour ses nombreux travaux. Voltaire dira de lui, en le voyant pour la première fois : « Ah ! [...] je le connais déjà ; c'est donc là ce médecin qui sait si bien découvrir les

---

<sup>756</sup> C'est en ces termes que Portal se définissait lui-même.

<sup>757</sup> Nous avons trouvé une divergence sur la date de naissance d'Antoine Portal à savoir le 5 ou le 7 janvier. Le travail d'Hubert Auchitzsky étant plus complet, nous préférons nous référer à la date du 5 janvier.

<sup>758</sup> Là aussi, nous retrouvons une divergence sur le nombre d'enfants de cette fratrie, à savoir 12 ou 16 enfants.

<sup>759</sup> Le père d'Antoine Portal aurait prodigué des soins au cardinal lors de sa présence à Albi.

<sup>760</sup> Ce point a été abordé dans un chapitre précédent.

secrets de la vie en fouillant dans le sein de la mort ». Portal est anobli par le roi Louis XVI en novembre 1785.

Avant la révolution, il est institué médecin de Monsieur, frère du roi Louis XVI et future Louis XVIII. Il soigne les gens célèbres de la cour tels que Necker, Buffon mais aussi Madame de Roland, Couthon ou encore la duchesse d'Abrantes qui le décrit comme un homme « aimable<sup>761</sup> » et « médecin de tout ce qui était à la mode avant la révolution<sup>762</sup> ». Louis XVI le fait nommer écuyer et chevalier de l'ordre de Saint Michel. Il obtient la chaire nouvellement créée d'anatomie humaine au Muséum d'histoire naturelle en 1793. Nous n'avons pas de témoignage concernant la position de Portal durant la Révolution. En 1795, il intègre l'Institut de France où il est élu membre résidant de la 1<sup>ère</sup> classe de l'Institut national des sciences et des arts, section médecine et chirurgie. En 1804, il est promu membre de la Légion d'honneur<sup>763</sup>. Sous l'Empire, sa clientèle est toujours prestigieuse mais il ne parvient pas à accéder au poste de médecin de l'Empereur. En 1818, Louis XVIII le nomme premier médecin. Portal a alors 76 ans. C'est durant cette période, nous l'avons vu, que Portal participe à la création de l'Académie royale de médecine en 1820. Charles X le conserve en tant que premier médecine et l'élève à la baronnie en 1824<sup>764</sup>. En revanche, Louis-Philippe ne souhaite pas ses services, mettant ainsi un terme à la carrière « royale » de Portal. Les dernières années de sa vie, le baron Portal se rend à l'Académie et reçoit encore quelques patients. Il meurt à Paris en 1832 de la maladie de la pierre<sup>765</sup>.

---

<sup>761</sup> Duchesse d'Abrantès, *Les salons de Paris*, tome 1.

<sup>762</sup> *Ibidem*

<sup>763</sup> A cette période, Antoine Portal est membre de plusieurs académies françaises et européennes : l'Institut national de Bologne, membre de l'Académie des sciences de Turin, de la Société des sciences de Harlem, des Sociétés de médecine d'Edimbourg, de Padoue, de Gênes, de Bruxelles, d'Anvers, de Paris, de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, de Tours et de Neufchâtel.

<sup>764</sup> Le baron Portal est également promu commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Michel.

<sup>765</sup> Antoine Portal est inhumé au cimetière du Calvaire à Saint-pierre de Montmartre.

### 3. Philippe Pinel : Père de la psychiatrie moderne



Figure n°44 : Philippe Pinel<sup>766</sup>

Philippe Pinel a connu une ascension beaucoup plus lente que Portal. Il n'a pas traversé les régimes avec autant de facilité, pourtant il a apporté aux sciences et à la médecine des avancées incontestables. Philippe Pinel est avant tout connu pour être le père de la psychiatrie moderne comme le souligne l'historien et psychiatre Jacques Postel : « Lorsqu'on envisage la naissance de la psychiatrie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe, les noms de ses deux véritables fondateurs se détachent avec éclat [...] : Jean Ch. Reil en Allemagne qui le premier a utilisé le terme de « psychiatrie » pour dénommer cette nouvelle spécialité, et Philippe Pinel en France<sup>767</sup> ». La bibliographie le concernant est beaucoup plus dense que celle concernant

---

<sup>766</sup> Lithographie du XIX<sup>e</sup> siècle, BNF, Gallica.

<sup>767</sup> POSTEL (Jacques), « Philippe Pinel et le mythe fondateur de la psychiatrie » in *Psychanalyse à l'université*, 1979, p.197-244.

Antoine Portal<sup>768</sup>. L'une des études les plus complètes reste l'ouvrage de l'historienne américaine Dora Weiner<sup>769</sup>.

\*Le destin d'un provincial : une longue préparation entre théologie et médecine

Philippe Pinel est né en 1745 à Jonquières, domaine d'En Roques, entre Lavarut et Saint-Paul-Cap-de-Joux. Il est fils de Philippe Pinel, chirurgien barbier, aîné d'une fratrie de sept enfants. Ainsi Pinel grandit dans un milieu « paramédical », voyant son père se déplacer à cheval ou recevoir à domicile les malades, comme l'avait fait le grand-père avant lui. Il grandit à Saint-Paul où il suit les enseignements du père Gorsse, père jésuite d'Albi. Il entame sa scolarité au séminaire des Pères de la Doctrine Chrétienne à Lavarut. Il y apprend les humanités, la rhétorique et la théologie. Cette éducation à la pédagogie particulière par sa douceur marque le jeune Pinel à vie. Il poursuit ses études à Toulouse et intègre le collège des Doctrinaires dit de l'Esquille. Il y est reçu maître-ès-arts en 1767 après avoir été interrogé sur « *De immortalitate anima* » et « *De origine fontium* »<sup>770</sup>. Il se dirige ensuite vers la théologie et prend dix inscriptions entre 1767 et 1770. Il s'agit là d'une période de transition : Pinel est tiraillé entre la théologie, les mathématiques et la médecine. Une rencontre détermine son choix. Il suit des cours de mathématiques auprès d'un érudit local fraîchement rentré de Paris : Jean-Baptiste Gardeil, professeur à la faculté de médecine de Toulouse<sup>771</sup>. Bon mathématicien et fin observateur, Gardeil apporte à la fois le regard des Lumières (il est proche de Diderot et de D'Alembert) et le raisonnement juste qu'imposent les mathématiques<sup>772</sup>. Il s'inscrit en médecine en 1770 et obtient sa licence et son doctorat en 1773. A l'issue de ce cursus toulousain, Pinel décide de parfaire ses connaissances à Montpellier.

---

<sup>768</sup> Les travaux et communications relatifs à Philippe Pinel et la psychiatrie sont nombreux aussi nous ne citerons que quelques ouvrages voir SÉMELAIGNE (René), *Philippe Pinel et son œuvre, Au point de vue de la santé mentale*, Paris, L'Harmattan, 2001, 176p., (thèse présentée en 1888), ; Les pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel, 2 vol., Paris, Baillière, 1930. ; SWAIN (Gladys), *La question de la naissance de la psychiatrie au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de médecine, Caen, 1975.

<sup>769</sup> WEINER (Dora, B.), *Comprendre et soigner. Philippe Pinel (1745-1826). La médecine de l'esprit*, Paris, Fayard, 1999. ; « Philippe Pinel, professeur de physique médicale, d'après des documents inédits », communication présentée à la séance du 27 octobre 1990 de la société française d'histoire de la médecine.

<sup>770</sup> Ms 12, BUT 1, Registre de la chancellerie.

<sup>771</sup> Jean-Baptiste Gardeil (1726-1808) a d'abord suivi une voie ecclésiastique, il est diplômé de l'université de Paris. Il enseigne les mathématiques au Collège de France puis passe à la faculté de médecine de Toulouse dont il est le doyen en 1773. De retour à Toulouse, il s'adonne pendant plus de trente ans aux traductions des œuvres d'Hippocrate.

<sup>772</sup> Les premiers écrits de Pinel à l'Académie des sciences de Montpellier traitent de l'application des mathématiques au corps humain, Mémoire sur le talent qu'exige l'application des mathématiques au corps humain en 1777.

\*Montpellier : le tremplin

Pinel arrive à Montpellier en 1774. Il a un plan d'études préétabli : suivre les séances publiques, les visites dans les hôpitaux et enrichir ses lectures. Il suit les cours de trois grands professeurs de Montpellier : Boissier de Sauvages, Barthez et Théophile de Bordeu. Ces professeurs auront une grande influence sur Pinel notamment Boissier de Sauvages avec la classification des maladies et Barthez pour l'intérêt porté à l'histoire naturelle ou encore la vision du malade dans son environnement familial. Voici la description qu'en fait Pinel dans l'une de ses œuvres :

Durant un séjour de quatre années que je fis à Montpellier, c'est-à-dire depuis 1774 jusqu'à la fin 1778, je me bornai à fréquenter les cours publics de médecine, à suivre la pratique des hôpitaux et à remonter aux vrais principes de la médecine ancienne et moderne [...] Barthez donnait (en 1776) des leçons publiques sur la physiologie et la matière médicale, et joignait à l'éclat d'un vrai talent l'érudition la plus vaste et l'éducation la plus facile <sup>773</sup>

Il visite les malades de l'hôpital Saint-Éloi de Montpellier. Il y développe son sens aigu de l'observation et commence à écrire et à tracer ce qu'il appelle les « histoires particulières » autrement dit celles des patients. Il profite de son séjour pour continuer à étayer le champ de ses connaissances, entre autre grâce à la mise à disposition des étudiants de la bibliothèque Haguenot. Il y découvre la littérature étrangère, qu'elle soit britannique ou autre. Il s'intéresse notamment à l'œuvre du professeur Baglivi, médecin clinique du XVII<sup>e</sup> siècle à Rome, particulièrement *De praxi medica* (1696) dans laquelle un travail au chevet des malades est mis en avant. Pinel fait également l'apprentissage de l'anglais.

Le séjour de Pinel à Montpellier a été décisif dans l'orientation ultérieure de sa future carrière. Il y constitue un réseau solide grâce à ses relations avec les professeurs, mais surtout, à sa rencontre cruciale avec Jean, Antoine Chaptal. Ce dernier va l'introduire au sein de la Société royale des Sciences. Forts de leurs échanges, Pinel va à son tour prêter main forte à son ami en lui venant en aide. Chaptal souffre de dépression. Pinel va le soigner. Cette amitié durera à vie. Chaptal témoigne de cette relation dans l'un de ses écrits :

---

<sup>773</sup> PINEL (Philippe), *Nosographie philosophique*, vol. 1.

Je discutais avec pédanterie et indifféremment le pour et le contre de toutes les hypothèses ; j'étais en querelle ouverte avec tous mes camarades ; je prenais constamment le contre-pied de leur opinion ; j'eusse peut-être persisté encore longtemps dans ce système puéril d'ergoterie, sans le concours de circonstances qui ont tellement changé mes habitudes scholastiques et influé sur le temps de ma vie qui va suivre, que je ne puis les omettre : je me liais d'amitié avec monsieur Pinel (devenu célèbre à Paris) <sup>774</sup>

\*La lente ascension d'un provincial à Paris

Contrairement à son aîné, Antoine Portal, l'ascension de Philippe Pinel est beaucoup plus lente. Soucieux d'avancer dans sa carrière, Pinel quitte Montpellier pour Paris en 1778, il a trente-trois ans. Ses relations l'aident à s'intégrer dans les milieux comme les sociétés savantes. Il est accueilli par son frère Louis, Chaptal et Jacques, Antoine, Joseph Cousin<sup>775</sup>. Ce dernier lui procure deux élèves et c'est ainsi qu'il commence à gagner sa vie dans la capitale. Mais la volonté de Pinel est tout autre : il s'agit d'exercer l'art de guérir à Paris. Là commencent les difficultés : s'intégrer dans le milieu médical parisien n'est pas chose aisée. Sous l'Ancien Régime, l'on ne peut exercer dans la capitale sans l'obtention d'un grade parisien<sup>776</sup>. Ce sera là, la première mission de Pinel. Entre 1782 et 1784, il se présente au prix Diest, un prix de la faculté réservé aux étudiants pauvres, leur payant les droits universitaires et permettant d'obtenir une équivalence du diplôme parisien, offrant ainsi le sésame pour l'exercice à Paris. Mal à l'aise, il échoue. Par le biais de ses connaissances, il a l'opportunité d'obtenir un poste à la cour, qui est un autre moyen de pouvoir exercer à Paris. Il est présenté à « Mesdames », tantes de Louis XVI. Là aussi c'est un échec, sa timidité a raison de lui.

Malgré ses échecs, Pinel participe dès son arrivée, à la vie intellectuelle de la capitale. Il envoie des mémoires aux sociétés savantes telles que l'Académie des Sciences ou la Société Royale de Médecine nouvellement créée en 1776. A cette période, Pinel est obsédé par deux projets : l'histoire naturelle et la littérature britannique, si riche à ses yeux. Ainsi Pinel rédige plusieurs mémoires et témoigne d'un intérêt certain pour les sciences naturelles. Il suit des cours au jardin du roi. Il publie trois mémoires dans le *Journal de physique* de l'Abbé Rozier

---

<sup>774</sup> CHAPTAL (Jean), *Mes souvenirs sur Napoléon*, 1893.

<sup>775</sup> Jacques, Antoine, Joseph Cousin (1739-1800).

<sup>776</sup> PAUTHIER (Céline), *L'exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre défaut de droit et manière de soigner*, Paris, 2002.

ainsi que cinq longs articles d'anatomie comparée. Il fait des avancées dans ce domaine, notamment sur la mâchoire des animaux et les différences entre carnivores et herbivores. La forme du crâne et le rôle du cerveau sont des sujets qui intéresseront Pinel tout au long de sa vie.

Il entame une carrière de rédacteur, éditeur et traducteur. Il rédige quelques articles pour la *Gazette de santé* et succède à Jacques Pault en 1784. Pendant cinq ans, il travaille à l'amélioration de périodique en s'adressant à la fois aux professionnels et aux profanes. Il élargit le champ des savoirs : hygiène, psychologie médicale, chirurgie, chimie, pharmacie, histoire naturelle, botanique, analyses d'ouvrages étrangers, séances publiques des sociétés savantes. On y discute les projets de lois, les mesures de police. Les grands sujets qui font débat ont leur place. Ainsi Pinel porte une attention toute particulière au mesmérisme puis suit l'avis de la Société Royale de Médecine. En 1785, il traduit les *Institutions de médecine pratique* de Williams Cullen, célèbre professeur de l'école d'Edimbourg, gage de l'attention particulière que porte Pinel à la littérature britannique.

Bien intégré à la vie médicale parisienne et imprégné de l'esprit des Lumières, il fréquente les salons, plus précisément le salon de Madame Helvétius à Auteuil<sup>777</sup>. L'accession de Pinel à ces lieux de sociabilité traduit son intégration et la reconnaissance de ses pairs. Il y trouve un double intérêt : les discussions et les rencontres, comme celle de Pierre-Jean-Georges Cabanis<sup>778</sup> qui sera déterminante. C'est avec lui que Pinel partage son rêve de réformer les hôpitaux et les soins aux patients pauvres. Nonobstant sa renommée, une chose manque à Pinel : l'exercice de la médecine. Toujours dépourvu du diplôme parisien, Pinel est dans l'impasse. Il décide alors d'exercer illégalement la médecine. Il débute à la maison Belhomme, en 1786, qui est une sorte de pension réservée à de riches malades mentaux. C'est là, son premier contact avec des malades de l'esprit. Il y reste sept ans. En désaccord avec le propriétaire concernant le traitement des malades, Pinel quitte l'établissement durant la Terreur. Une période au cours de laquelle, l'établissement devient le refuge de suspects politiques. Pinel a vécu la Révolution, il y prend part et s'intéresse à la politique mais la Terreur finit par l'en éloigner définitivement. Marqué par l'exécution du roi Louis XVI et les persécutions, voici ce qu'il écrit à son frère Louis :

---

<sup>777</sup> Le salon d'Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt (1719-1800), veuve de C. Adrien Helvétius, est installé à Auteuil. Durant plus de trente ans les philosophes et les encyclopédistes fréquentent ce salon.

<sup>778</sup> Pierre-Jean-Georges Cabanis (1757-1808), médecin, philosophe et homme politique. Ami et protégé de Turgot, ce dernier l'introduit au salon d'Auteuil.

« Tu sais que dans les premiers temps de la Révolution, j'ai eu aussi cette ambition de me mêler de politique, mais ma vie, ainsi que celles de mes confrères, a été tellement en danger lors même que je ne demandais que la justice et le bien du peuple, j'ai conçu une si profonde horreur dans les clubs et les assemblées populaires, que je me suis, depuis cette époque, éloigné de tous les postes publics qui ne se rapportent point à ma profession de médecin <sup>779</sup>».

\*La Terreur : l'avènement du « Bon Monsieur Pinel »

Bien que méfiant et quelque part traumatisé par la Terreur, c'est à cette période que la carrière de Pinel va véritablement débiter, à l'aube de ses cinquante ans. Le 6 août 1793, il est nommé à Bicêtre. Poste inespéré qu'il doit à ses amis Thouret<sup>780</sup> et Cabanis, dirigeants du Comité des hôpitaux de la Convention. Au poste de médecin des infirmeries à Bicêtre, Pinel écrit un premier texte où il résume ses idées fondamentales : *Mémoire sur la manie. Contribution à l'histoire naturelle de l'homme*. Pinel applique ce qu'il a mis en valeur dans son mémoire sur la manie dans lequel il évoque la sollicitude qu'il ressent pour les malades. Il s'intéresse aux malades mais aussi aux maladies et discute des variétés diverses de la manie. Il donne des indications sur les traitements possibles et la prévention. Pour lui, le traitement ne peut se faire sans des observations répétées et exactes du malade. On retrouve les prémices de son « traitement moral » à savoir : proscrire toute forme de violence, mêler savamment bienveillance et fermeté. Il est important de toujours garder une perspective de guérison possible. Dans ce mémoire, il conclut par un appel au gouvernement :

C'est au corps législatif à donner à un asile public pour les fous l'ensemble et le caractère de grandeur qu'exige la nation qu'il représente <sup>781</sup>.

Il le lit le 11 décembre 1794 devant la société d'histoire naturelle, qui transmet son mémoire au comité ; à la suite de quoi, il est nommé professeur à la nouvelle école de santé de Paris en 1795. Un poste gratifiant auquel Philippe Pinel fera honneur. Malgré ses difficultés d'élocution, Pinel est un professeur reconnu, des centaines d'étudiants assistent à ses cours. Influencé par la pédagogie des Doctrinaires, il se montre proche des étudiants et agrmente

---

<sup>779</sup> PINEL C. 1859.

<sup>780</sup> Jean, Guillaume Thouret (1746-1794).

<sup>781</sup> *Mémoire sur la manie pour servir à l'histoire naturelle de l'homme*, 1794.



ses cours de pratique et de visites dans les hôpitaux. Il conforte ainsi l'avènement de la médecine clinique.

A Bicêtre, Pinel exerce pour la première fois en toute illégalité. De plus, il étudie un groupe important de malades dans les conditions austères : celles du grand « renfermement »<sup>782</sup>. Il y rencontre son plus fidèle collaborateur : Jean-Baptiste Pussin<sup>783</sup>. C'est là que Pinel échafaude sa doctrine et son traitement moral fondé sur la compréhension et la coopération intime thérapeute et du malade. Pinel et Pussin partagent la même vision humaniste. Les aliénés étaient considérés comme incurables, des sujets à éliminer ou à sanctionner. Les deux hommes commencent à élaborer ensemble le plan de « libération des aliénés ». Mais contrairement aux idées reçues, c'est Pussin, seul, qui va supprimer les chaînes de ceux de Bicêtre en 1797.

\*Du père de la psychiatrie moderne au mythe pinélien

L'année 1795 est une année charnière pour Pinel, il est nommé le 19 avril à la Salpêtrière. Plusieurs paramètres changent : Bicêtre est situé à l'extérieur de Paris, contrairement à la Salpêtrière. La population y est strictement féminine. L'administration de huit mille personnes est trop lourde pour lui et en 1798 il écrit au ministre de l'intérieur afin d'obtenir le transfert de Pussin. Il essuie un refus et réitère sa demande en 1800. L'arrivée de son ami Chaptal au poste de ministre de l'intérieur en 1801 exauce le souhait de Pinel. Pussin qui n'arrive qu'en 1802, est nommé directeur. Pinel libère les aliénées de la Salpêtrière en 1800.

---

<sup>782</sup> Voir FOUCAULT (Michel), *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963.

<sup>783</sup> Jean-Baptiste Pussin (1745-1811).



Figure n°45 : Pinel libérant les aliénés<sup>784</sup>

A la Salpêtrière, Pinel va étayer son traitement moral auprès des vieilles femmes. Il incorpore des distractions afin de combattre la monotonie du quotidien de ces femmes. Il compte sur le pouvoir du travail pour restaurer l'estime de soi et un soupçon de joie de vivre. Dans un passage de sa *Nosographie philosophique*, il décrit un groupe de nouvelles venues à la Salpêtrière :

Il était entré les mois précédents, dans l'hospice, un grand nombre de femmes âgées qui avaient lutté auparavant contre l'infortune et les angoisses d'une détresse extrême ; ce n'était qu'après avoir épuisé par degrés toutes leurs ressources, qu'elles avaient enfin pris la résolution de chercher une retraite dans l'hospice, séjour dont le nom seul leur inspirait une sorte d'horreur, par le souvenir des commodités de la vie et d'une sorte d'aisance dont elles avaient joui précédemment. [...] Transportées dans les infirmeries, la plupart offraient toutes les marques d'un état de stupeur et de morne désespoir<sup>785</sup>.

---

<sup>784</sup> Tony Robert Fleury (1838-1911), *Le docteur Pinel faisant tomber les chaînes des aliénés*, conservé à l'hôpital de la Salpêtrière.

<sup>785</sup> *Nosographie philosophique ou Méthode d'analyse appliquée à la médecine*, Paris, Crapelet, 1798.

Pinel s'attache au sort de ces vieilles femmes et devient l'instigateur de la gériatrie. En effet, il se rend compte que la vieillesse peut comporter des douleurs, un amoindrissement pénible des capacités visuelles, auditives, motrices et intellectuelles qui ne sont pas des maladies mais des maux. Pour Pinel, le vieillissement est une chose naturelle comportant des altérations normales d'ordre physique et physiologique. Il considère certaines maladies comme spécifiques aux personnes âgées.

*La Nosographie philosophique* est une sorte de manuel à destination des étudiants. Pinel illustre sa classification des maladies avec les histoires individuelles des malades.

Pinel fut également précurseur dans de nombreux domaines comme la vaccination. Il préconise cette pratique mise au point en 1799 par Edward Jenner. Après plusieurs essais, un institut est ouvert à Paris.

*Le Traité Médico-psychologique sur l'aliénation mentale ou la manie* paraît en 1800. C'est avec cette œuvre que l'on peut vraiment considérer Pinel comme libérateur et avant-gardiste car il présente au monde les aliénés comme des hommes et des femmes à part entière.

Il meurt le 26 octobre 1826 des suites de maladie. Inhumé au cimetière du Père Lachaise, ses patientes de la Salpêtrière accompagnèrent son cortège. Même si l'on doit prendre un certain recul, ses écrits sont longtemps restés une référence dans l'enseignement. Ses idées reprises par Esquirol donneront naissance à une réglementation psychiatrique en 1838 qui restera en vigueur jusque dans les années 1990. Il fut, au même titre que Portal, l'un des membres fondateurs de l'Académie nationale de médecine. Considéré comme le père de la psychiatrie moderne, on retrouve des établissements portant son nom dans plusieurs pays du monde comme au Canada ou encore au Brésil.

## II- Des médecins languedociens dans les colonies d'Amérique et des Antilles

### 1. Les frères Prat : De Laguiole à la Nouvelle-Orléans

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'empire colonial français s'étend principalement aux Antilles françaises<sup>786</sup> (Saint-Domingue, Guadeloupe et Martinique) et en Amérique du nord, du Canada (jusqu'en 1763) et en Louisiane.<sup>787</sup> au Canada. Louis et Jean Prat, Jean-Edouard Fos de Laborde et Alexis Miquel ont participé à cette entreprise coloniale qui connaît un grand développement au XVIII<sup>e</sup> siècle et attire des jeunes gens avides d'aventure, de découvertes et d'enrichissement..

La Louisiane française est une vaste colonie allant de la région des grands lacs au golfe du Mexique, soit plus de 20 des 50 états américains actuels. Bordée par des possessions anglaises, la Louisiane est un territoire sur lequel cohabitent plusieurs tribus indiennes : Clachas, Chicachas, Apalaches et les Natchez. Notre intérêt se porte sur la Louisiane et plus particulièrement sur la Nouvelle-Orléans. Ville créée en 1718 par Le Moyne de Bienville<sup>788</sup>, elle se situe au bord du Mississippi et est constituée d'un aménagement parcellaire particulier<sup>789</sup>. Elle devient la capitale économique et commerciale de la Louisiane française où siège le gouverneur dès 1723. Au départ une colonie privée, la Louisiane n'est placée sous l'autorité royale qu'en 1731<sup>790</sup>. En effet, durant la régence, le duc d'Orléans soucieux de pérenniser la présence française sur le continent américain, est convaincu par John Law par

---

<sup>786</sup> Voir BUTEL (Paul), *Histoire des Antilles françaises XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002.

<sup>787</sup> L'historiographie concernant les colonies françaises en Amérique du Nord est abondante nous citons ici quelques ouvrages sur l'histoire de la Louisiane française puis sur l'empire colonial nord-américain. Voir la synthèse de GIRAUD (Marcel), *A History of french Louisiana*, 5 vol., Baton Rouge, Louisiana University Press, 1953-1991 ; HAVARD (Gilles), VIDAL (Cécile), *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003 ; BOND (Bradley G.) dir., *French Colonial Louisiana and the Atlantic world*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005. Citons également des ouvrages plus généraux sur l'histoire de la Nouvelle-France, DICKINSON (John A.), ABENON (Lucien R.), *Les Français en Amérique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993. ; AUGERON (Mickaël), GUILLEMET (Dominique) dir., *Champlain ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, Geste éditions, 2004.

<sup>788</sup> Le frère de ce dernier créa La Mobile, première ville de Louisiane dont l'exploration débuta à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>789</sup> Concernant l'aménagement urbain voir LANGLOIS (Gilles-Antoine), *Des villes pour la Louisiane. Théorie et pratique de l'urbanistique coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003, 452 p. Les villes présentent à cette époque un plan en damier avec une place d'armes latérale.

<sup>790</sup> En effet, la colonie de la Louisiane connut différents statuts. Elle fut un temps une colonie privée malgré la présence d'un gouverneur sous l'autorité du roi. Elle fut délaissée lors des gros conflits sévissant en Europe. Entre 1712 et 1717, la Louisiane fut concédée pour quinze ans à Antoine Crozat, un grand financier, secrétaire du roi. En 1717, la colonie fut placée sous la direction d'une compagnie de commerce à l'initiative du financier écossais John Law : la Compagnie du Mississippi.

l'instauration d'une nouvelle compagnie de commerce. Par le biais d'une propagande bien rodée, le financier écossais met en place un système basé sur la spéculation pour développer la Louisiane. Malheureusement l'exploitation de la colonie ne s'avère pas rentable, on n'y trouve ni or, ni argent. A l'effondrement du système de Law s'ajoute le soulèvement des Natchez. Lorsque l'État récupère cette colonie sa situation est peu enviable. Cette colonie souffre d'une mauvaise image. Les métropolitains y voient un foyer de vagabonds, de criminels et de prostituées.



Figure n°46 : Carte de la Louisiane française<sup>791</sup>

Les frères Prat<sup>792</sup> sont deux rouergats originaires de Laguiole dans le diocèse de Rodez. Louis, l'aîné, et Jean sont issus d'une famille modeste. Leur père est maître chirurgien. Dans une

<sup>791</sup> *Carte de la Louisiane et du cours du Mississipi* par Guillaume Delisle (1675-1726), cartographe et membre de l'Académie royale 1718, BNF, Gallica.

<sup>792</sup> Dans son article datant de 1981, Yves Lassus rend compte de l'évolution du voyageur naturaliste. Il passe en revue les principaux naturalistes ayant transité par le jardin du roi. Or il occulte totalement les frères Prat. Depuis ils sont sortis de l'anonymat grâce au professeur Roland Lamontagne dont les travaux, plus récents, remontent à la fin des années 1990, LAMONTAGNE (Roland), « L'influence de Maurepas dans les sciences : le botaniste Jean Prat à La Nouvelle-Orléans, 1735-1746 » in *Revue d'histoire des sciences*, 1996, tome 49, n°1,

fratrie de 4 enfants, Louis est l'aîné et Jean le benjamin. Ils sont tous deux diplômés de l'université de Montpellier ; Louis en 1719 et Jean en 1731. Médecins botanistes avant tout, ils suivent des cours au jardin du roi puis bénéficient de missions botaniques mais sous le titre de médecin du roi en la colonie. Ils y restent chacun environ dix ans. Leurs correspondances<sup>793</sup> nous ont laissé un témoignage précieux. De plus les archives nationales d'Outre-mer, situées à Aix-en-Provence, nous laisse quelques traces de cette aventure. La correspondance des deux frères s'étale sur environ quinze ans, à raison de deux à trois lettres par an entre 1733 et 1748. Jean Prat en est le principal contributeur. Ils s'adressent à Bernard de Jussieu rendant compte de toutes leurs découvertes, leurs envois mais aussi de leurs difficultés. Louis laisse moins de témoignages de son activité de médecin en Louisiane mais, à la différence de son frère, se montre plus soucieux de consolider sa réussite.

#### **a. Louis Prat : 1<sup>er</sup> médecin de la Nouvelle-Orléans**

Louis Prat débarque en Louisiane en 1724. Si nous n'avons pas de détails sur son activité de médecin, les archives et la correspondance nous permettent de connaître la place qu'il tenait dans la société coloniale.

Louis est le premier médecin de la Nouvelle-Orléans. En tant que médecin du roi dans les colonies, il exerce à l'Hôtel-Dieu mais il a également à sa charge les troupes militaires et la clientèle privée. A son arrivée Louis Prat se voit accorder une demeure près de l'hôpital avec un terrain pour y établir un jardin. Le conseil des colonies ordonne l'acquisition en octobre 1724 « de la maison de Manadé pour le médecin de l'hôpital qui y établira un jardin botanique<sup>794</sup> ». Ce jardin doit servir à la culture de plantes médicinales. Louis et son frère sont nommés et surtout identifiés comme médecins botanistes.

---

pp. 113-124. Concernant les botanistes français d'Ancien Régime voir LEROY (Jean-François), « Note sur l'introduction des plantes américaines en France dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, 1957.

<sup>793</sup> La correspondance de 28 lettres est conservée à la bibliothèque du laboratoire de phanérogamie du Muséum d'histoire naturelle à Paris. Une copie est également disponible à la bibliothèque de Montréal. Dans le cadre de notre travail de recherche, nous n'avons pu avoir accès à la bibliothèque du Muséum ce dernier étant fermé pour travaux. Nous avons alors effectué une demande auprès de la bibliothèque de Montréal. Elle a également fait l'objet d'une publication partielle par le professeur Lamontagne, « Jean Prat, correspondant de Bernard de Jussieu », in *Rapport des Archives du Québec*, t.41, Ministère des Affaires culturelles, 1963, pp. 120-149.

<sup>794</sup> ANOM, C<sup>13A</sup> 8, f<sup>o</sup> 136, 12 octobre 1724.



Louis s'est parfaitement intégré dans la société coloniale puisqu'il épouse en 1729, en Louisiane, Marie-Louise La Chaise, fille du commissaire ordonnateur<sup>795</sup> Jacques de La Chaise. Il est amené à siéger au Conseil supérieur<sup>796</sup> de la colonie. Sa nomination intervient autour de 1733 « retenu par le ministre de la Marine sur proposition du gouverneur et du commissaire-ordonnateur<sup>797</sup> ». Il fait ainsi partie des quatre conseillers siégeant aux côtés des autorités de la colonie. Il œuvre en faveur des enfants depuis plusieurs années<sup>798</sup>. Il démissionne en 1735 peu de temps avant son départ. Son statut lui permettait de bénéficier d'un appointement de 400 livres tournois et d'un logement gratuit.

\*Des conditions de vie difficiles synonymes d'une volonté de retour

Dès l'année 1734, Louis Prat souhaite rentrer en France avec sa famille.

Le S. Prat medecin et botaniste a la louisiane ayant demandé la permission de revenir en France, son frere s'est presenté pour demander de remplir sa place a la Louisiane <sup>799</sup>

Ce souhait est peut-être la traduction de conditions de vie difficiles<sup>800</sup>. Nous apprenons dans la première lettre qu'il adresse à Bernard de Jussieu à son retour à Laguiole que sa femme est arrivée avant lui<sup>801</sup>. Ses relations avec les Jussieu et la volonté de son frère lui ont certainement permis de rentrer assez rapidement.

---

<sup>795</sup> Le commissaire-ordonnateur fait office d'intendant. Le pouvoir est partagé entre le gouverneur et l'intendant ou le commissaire-ordonnateur. Le gouverneur est le représentant personnel du roi et son autorité est prééminente sur celle de l'intendant. Le gouverneur est avant tout un chef militaire. Bienville, gouverneur de Louisiane, conduit deux campagnes contre les indiens Chicachas. Jean Prat y fait référence dans sa correspondance. L'intendant a des pouvoirs de justice, de « police » et de finances. Il fixe le cours de la monnaie, le prix des denrées et gère le budget. Jean Prat fait part de ses réclamations à l'encontre des autorités.

<sup>796</sup> Ce conseil souverain a été établi en 1712 par le roi puis rendu perpétuel et irrévocable par un édit en septembre 1716. Il dispose de pouvoirs administratifs et judiciaires, il constitue le tribunal civil et criminel de la colonie. Ses compétences s'étendent à toute la vie de la colonie dans les domaines militaires, religieux ou encore monétaires. Présidé par le commissaire-ordonnateur, la nomination de Louis Prat a été facilitée.

<sup>797</sup> SAADANI (Khalil), *La Louisiane française dans l'impasse 1731-1733*, Paris, L'Harmattan, 2008. Selon Grace King, Louis Prat étant déjà présent au conseil en 1730 : « Counciller Prat, acting as guardian oh the minor children, petitioned the Superior Council in june 1730, for authority to pay them quarterly installment yearly, advanced from thier portions of estate support », *Creole families of New Orleans*, New York, The Macmillan Compagny, 1921.

<sup>798</sup> Ibidem, p.165.

<sup>799</sup> ANOM IREL – E 341 f°1

<sup>800</sup> Les conditions de vie s'enveniment et des tensions apparaissent dès les années 1722-1723. La colonie connaît des moments difficiles dès 1729 avec le soulèvement des indiens Natchez qui fait 200 morts parmi les colons. Au sujet du conflit avec les indiens Natchez, consulter une étude récente de BALVAY (Arnaud), *La révolte des Natchez*, Paris, Félin, 2008.

<sup>801</sup> Dans cette lettre, Louis Prat fait part à Bernard de Jussieu de sa joie d'avoir retrouvé sa mère, sa femme et qu'il a fait connaissance avec sa fille qui est âgée de trois ans. Il précise même qu'il aurait préféré un fils. Lettre du 1736, Laguiole.

Avant son départ définitif de la Nouvelle-Orléans, Louis Prat passe le relais à son frère et lui confère ses derniers conseils sur les plantes, les maladies. Louis introduit son frère Jean auprès des cadres administratifs de la colonie. En 1735, il est de retour à Laguiole<sup>802</sup>. Les lettres de Louis Prat contenues dans la correspondance relatent sa vie en France. De retour en Rouergue, il s'adonne de nouveau à l'herborisation toujours à destination du jardin du roi. Le médecin rouergat rend compte de l'état de santé de la famille, de ses conditions d'exercice, de ses difficultés de rémunération mais aussi de ses difficultés en tant que consul. Une fonction qui ne lui plaît guère. Il s'installe plus tard à Montauban où il meurt en 1764.

### **b. Jean Prat : une succession compliquée**

Concernant Jean Prat nous disposons de beaucoup plus de détails sur ses conditions de vie et ses motivations. Diplômé en 1731, Jean Prat a très certainement suivi des cours au jardin du roi. En effet, dans une lettre adressée de Laguiole à Bernard de Jussieu le 1<sup>er</sup> septembre 1733, on apprend que Jean Prat a effectivement suivi les enseignements des Jussieu, tous deux professeurs de botanique.

A l'égard de mon voyage il a été des plus heureux et des plus agréables pour moy, ayant le plaisir de revoir un grand nombre des plantes que vous m'avez enseignées<sup>803</sup>

Dans cette même lettre, Jean Prat exprime son souhait de partir en Louisiane :

Mon frere a ecrit au ministre pour obtenir son congé j'ose esperer Messieurs que vous ne luy refuserez pas votre protection dans cette occasion, et qu'en meme temps vous voudrez bien vous souvenir de la promesse que vous m'avez faite de parler pour moy dans la meme occasion<sup>804</sup>

Jean Prat prend ses fonctions en 1735. Lors de sa venue, il a fait escale au Cap, à Saint-Domingue. Il prend donc la suite de son frère ce qui induit qu'il embrasse les mêmes fonctions en tant que médecin botaniste du roi en la colonie. Il est avant tout médecin du roi. Là réside tout le problème pour Jean Prat qui dépeint des conditions de vie et d'exercices des

---

<sup>802</sup> A ce sujet, nous disposons de plusieurs dates. Patrick Ferté le note, par erreur, de retour en France en 1732. Or l'on sait que Louis Prat a accueilli son frère en Louisiane en 1735.

<sup>803</sup> Lettre du 01/09/1733 de Laguiole.

<sup>804</sup> Lettre du 01/09/1733 de Laguiole.



plus déplorables. Cependant nous préférons apporter une nuance à son discours. Bien que les conditions d'exercice soient particulières, on doit prendre un certain recul sur certains ressentiments de Jean Prat. Ce dernier est fort mécontent du travail que représentent les malades de l'hôpital, ne lui permettant pas de s'adonner librement à l'herborisation.

Et que je sois point retenu par les malades qui pour l'ordinaire sont malheureusement trop nombreux au printemps et en automne <sup>805</sup>

Ses lettres sont autant de témoignages de ses difficultés d'exercice. Bien qu'il préfère la botanique, le manque de moyens l'empêche de mener à bien ses fonctions. Se dessine alors la désillusion du médecin qui s'est mépris sur ses missions de médecin du roi en la colonie. S'ajoutent à cela des difficiles conditions de vie propres à la Louisiane. L'acclimatation y est difficile. Jean Prat, lui-même, est malade une grande partie de sa présence en Louisiane :

Tout le monde me dit que c'est le tribut que payent tous les nouveaux venus, si ça est je devrois l'avoir payé avec usure <sup>806</sup>

Dans de nombreuses lettres, il relate les affections qu'il subit, l'empêchant ainsi d'exercer et plus particulièrement d'herboriser. Les colons, les nouveaux venus apportent certaines maladies avec eux comme le scorbut amorçant une vague supplémentaire de malade.

Les maladies ont été si fréquentes et si violentes, que j'ai été obligé dy donner tout mon temps ; ce n'est que depuis dix ou douze jours qu'elles ont diminué <sup>807</sup>

Le système colonial est un autre facteur des conditions de vie difficiles du médecin. Par la multiplication de ses demandes, on comprend que Jean Prat met du temps à être entendu notamment lorsqu'il demande des moyens supplémentaires. Il apporte des indications sur son statut. L'aspect financier en général et les appointements en particulier s'avèrent problématiques. Ces propos sont confirmés par Louis Prat rentré en France. Jean Prat fait état de ses difficultés financières :

ce n'est pas le tout que la cherté de ce qu'on nous vend, le plus grand mal que j'y trouve c'est qu'avec son argent, l'on ne sauroit avoir ce dont on a besoin, car ou on n'apporte que certaines

---

<sup>805</sup> Lettre du 3/05/1735 de la Nouvelle-Orléans.

<sup>806</sup> Lettre du 16/02/1736 de la Nouvelle-Orléans.

<sup>807</sup> Lettre du 27/11/1738 de la Nouvelle-Orléans.

marchandises ou s'il vient de ce que nous souhaiterions, c'est tout aussi tôt enlevé ; c'est ainsi que la cherté et la disette me font manquer de bien des choses nécessaires <sup>808</sup>

Jean Prat fait le choix de s'approvisionner auprès de Monsieur Rateau à La Rochelle<sup>809</sup>. Les droits de douanes sont excessivement élevés. La colonie est en proie à des difficultés économiques liées aux conflits persistants avec les tribus autochtones ainsi que les Anglais et les Espagnols.

La gestion administrative est complexe. Pour obtenir ses appointements le médecin doit s'adresser au ministre et tout cela se traite par la correspondance. Jean Prat décrit avec exaspération ses démarches. Il fallait présenter de nombreux documents tels que le brevet, un certificat de vie ainsi qu'un certificat du trésorier. Pour éviter les pertes, Jean Prat effectuait des envois en double exemplaire. Louis rencontre les mêmes soucis lors de son retour à Laguiole. Il les évoque plusieurs fois dans la correspondance. Victime collatérale, le Sieur Rateau de La Rochelle rencontre, lui aussi, des difficultés de paiement.

Le constat sanitaire est aussi déplorable durant le séjour de Jean Prat. Les conditions climatiques en sont la principale cause. Les nombreuses crues du Mississippi et la chaleur engendrent des épidémies. Jean Prat déplore l'augmentation de maladies vénériennes parmi des enfants et de la population noire.<sup>810</sup>

\*Place à la désillusion et l'amertume

Les difficultés économiques et topographiques de la Louisiane française sont amplifiées par le contexte géopolitique. Les enjeux sont de taille pour la monarchie qui doit faire face aux Anglais et aux Espagnols. Les conflits avec les tribus autochtones se multiplient. Jean Prat connaît les deux conflits majeurs opposant la France aux indiens

---

<sup>808</sup> Lettre du 18/06/1737 de la Nouvelle-Orléans.

<sup>809</sup> Il fera plus tard le choix d'un nouveau fournisseur pour l'approvisionnement en remèdes, préférant un marchand parisien. Les prix étant trop élevés à La Rochelle.

<sup>810</sup> L'étude de K. Saadani apporte un autre éclairage sur l'état sanitaire de La Nouvelle-Orléans auquel Jean Prat ne fait jamais allusion. L'équipement de l'hôpital est déplorable et minimaliste. De plus, la monarchie a baissé les crédits alloués à la santé. On apprend ainsi que l'hôpital était de petite taille, constitué de deux bâtiments en bois séparés par une petite cour. Cependant, K. Saadani, dans sa critique du docteur Prat, fait une erreur et confond Louis et Jean. A la fin des années 1730, Louis est rentré à Laguiole. Voir SAADANI K., *op. cit.*, p.78-80.

Chicachas, deux échecs en 1736 et 1739-1740. Dans ce cadre particulier, le nombre de malades et de maladies s'intensifie avec l'envoi de troupes.

Notre hopital a été toujours rempli de malades depuis l'arrivée de 600 hommes de troupes de la marine que l'on avoit envoyés pour aller faire la guerre aux sauvages chycachas. Le scorbut la dysenterie et les fièvres malignes qui ont régné parmi eux, nous ont fourni plus de 200 malades a la fois. Je n'ay jamais eu tant de peine et d'embarras, je me suis vu cinq ou six fois sur le point de succomber<sup>811</sup>

En effet, Jean Prat connaît les plus mauvaises années de la Louisiane. Depuis son arrivée, la situation s'est dégradée. L'image défavorable dont souffre la colonie influe sur la stagnation de la population blanche. Il a pourtant été, comme son frère, nommé conseiller vers les années 1740-1741. Sa place importante au sein de la société coloniale ne lui a été d'aucun secours puisque aucune de ses requêtes n'est exaucée. Face aux conditions de vie précaires et aux maladies qui l'affligent, Jean Prat demande son retour en 1745, non sans amertume.

Je leur ay promis que je prendrois patience pour cette année, après laquelle je me desisterois absolument, et c'est reellement mon intntion, dussais-je etre fait prisonnier par les anglois, je veux me tirer d'icy. J'achete par mon engagement le peu de santé dont je jouïs, la paÿs me deplait<sup>812</sup>

Dans l'une de ses dernières lettres, Jean Prat recense l'ensemble de la bibliothèque qu'il léguera à son successeur, signe d'un départ annoncé. On y retrouve de grands classiques comme les *Aphorismes* d'Hippocrate ou encore les oeuvres de Sydenham, Borheaave, Deydier et Tournefort. Les différents champs de la médecine figurent dans cette bibliothèque : la médecine pratique, la chimie, la pharmacopée<sup>813</sup>.

Malgré ses multiples demandes, Jean Prat ne rentre qu'en 1748 en France. A son retour, il retrouve son frère Louis à Montauban d'où il adresse la dernière lettre de sa correspondance.

---

<sup>811</sup> Lettre du 2/06/1740 de la Nouvelle-Orléans.

<sup>812</sup> Lettre du 10/11/1745 de la Nouvelle-Orléans. Jean Prat a émis des demandes de congés dès 1743.

<sup>813</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 10 novembre 1745, La Nouvelle-Orléans.

Le destin de ces deux frères a surtout permis de mettre en lumière les difficiles missions confiées à des médecins dans une colonie nouvelle. Les aspects de leur activité botanique seront développés dans une autre partie. Nous allons à présent nous intéresser à deux autres médecins à une autre époque et sur d'autres territoires : les Antilles françaises.

## 2. Les îles sous le vent : Jean Edouard Fos de Laborde, seigneur de Lacourtade, un gaillacois à Saint-Domingue



Figure n°47 : Portrait de Jean Edouard Fos de Laborde<sup>814</sup>

\*Les débuts d'un médecin bourgeois gaillacois

Jean Edouard Fos de Laborde est né en 1750 à Gaillac de Jean-Pierre Fos, médecin, et de Marie-Françoise Monrejeau. La famille Fos, dont l'ascension a été lente, fait partie

---

<sup>814</sup> Estampe par Sandoz Del, 1790, BNF, Collection générale des portraits de Messieurs les députés aux États généraux.

de la notabilité locale. Ce médecin n'a pas fait de grandes découvertes mais son parcours reste atypique. Il nous intéresse ici parce qu'il a transité par une colonie mais nous reviendrons sur plusieurs facettes de sa personnalité dans d'autres chapitres. A notre connaissance, un seul auteur s'est penché en détail sur la vie de ce médecin. Il s'agit de Charles Pistre dont l'étude est récente<sup>815</sup>.

La famille Fos possède une maison dans le quartier Saint-Pierre à Gaillac mais aussi des propriétés à Bernac. Pour autant, comme le précise Charles Pistre, les revenus de la famille Fos n'étaient pas faramineux. Jean-Edouard est l'aîné de trois enfants et le seul garçon. Son père met tout en œuvre pour que l'ensemble de son patrimoine revienne à son aîné, qu'il destine à la même carrière que la sienne. En effet, tout comme son père, Jean-Edouard fait ses études à la faculté de médecine de Montpellier. Son père, Jean-Pierre Fos de Bernac, fit lui aussi ses études à Montpellier Il obtint son baccalauréat en 1734. Il part en binôme avec Rigal qui deviendra chirurgien. Lors de sa présence à Montpellier, il se crée un réseau en côtoyant Barthez et Chaptal. Il se rapproche des francs-maçons au sein de la loge « Ancienne et la Réunion des élus ». Il est également proche de Portal et des Campmas, des familles du gaillacois. Toutes ces relations vont l'ont aidé au cours de sa carrière.

\*Fos de Laborde : médecin des armées à Port-au-Prince.

De retour à Gaillac en 1773 à 23 ans, il doit mener sa vie de jeune homme et s'installer. Sa participation à la création de la loge gaillacoise, la « Respectable Loge Saint Jean de Jérusalem, sous le titre distinctif de la Parfaite Harmonie à l'Orient de Gaillac <sup>816</sup>» assoie son intégration dans la société de la ville et lui permet de tisser un réseau et d'affirmer sa personnalité. Il s'installe à Gaillac sans trop de difficultés mais la mort de son père en 1776 l'y précipite. En effet, son héritage est moins important que prévu. Hormis la maison de Gaillac et la propriété de Bernac, le jeune Fos, âgé alors de 26 ans, ne dispose que de ressources limitées. Les registres de capitation de la ville<sup>817</sup> le place parmi les plus modestes. Ceci dit les autres médecins de la ville comme Antoine

---

<sup>815</sup> En effet, lors de son passage aux archives communales de la ville de Gaillac en 2012, l'archiviste nous avait alors fait part d'un travail en préparation par un élu sur un ancien maire de la ville. Il s'agissait du travail de Monsieur Pistre. Voir PISTRE (Charles), *Fos de Laborde (1750-1814) citoyen actif. Un élu gaillacois dans la révolution*, Gaillac, 2014.

<sup>816</sup> Concernant cet épisode voir le chapitre 7.

<sup>817</sup> ADT- C 568. Comme le précise Charles Pistre, Fos de Laborde ne fait pas partie du groupe dirigeant de Gaillac. Voir PISTRE C., *op. cit.*, p.47.

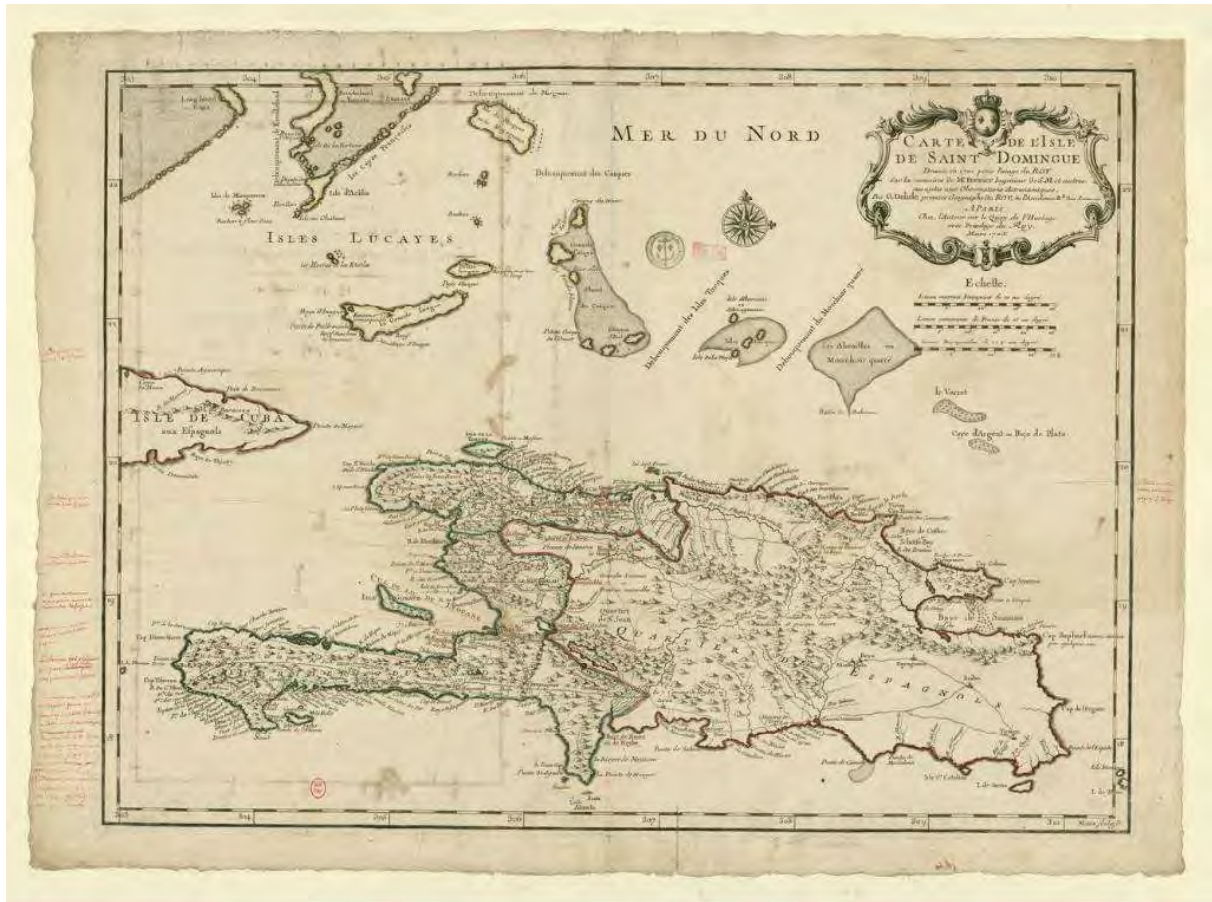
Coutaud sont loin derrière. Il a alors à sa charge ses deux demi-sœurs et sa mère. Bien qu'il ait repris la clientèle de son père, ce statut ne lui permet pas de perspectives d'évolution dans cette société gaillacoise. La famille Fos appartient à la petite bourgeoisie. Bloqué dans sa volonté d'ascension sociale, Fos de Laborde trouve une solution...ailleurs. Lors d'un passage à Paris, il met en œuvre son nouveau projet. Le décès du sieur Richard, titulaire du poste de médecin au Port-au-Prince, laisse la place vacante. Fos de Laborde présente sa candidature, il est en concurrence avec le sieur Joubert. L'appui de Monsieur de Vaudreuil et du conseiller d'état Poissonnier lui a permis d'obtenir cette place. Il semblerait que son adhésion à la loge parisienne « les cœurs simples de l'étoile polaire » y ait fortement contribué<sup>818</sup>. Son brevet de médecin du roi lui est délivré en juin 1781. Il est mentionné « médecin et chirurgien ». A l'image des frères Prat, les fonctions du jeune Fos sont multiples<sup>819</sup>. Il s'agit d'assister les malades, les troupes mais aussi de rendre compte des traitements ou d'éléments d'histoire naturelle. Il part de Brest puis arrive suite à un long voyage en 1782 à Saint-Domingue.

---

<sup>818</sup> Voir PISTRE C., *op. cit.*, p.51.

<sup>819</sup> ANOM – IREL E 189

Figure n°48 : Carte de l'île de Saint-Domingue<sup>820</sup>



Source gallica.bnf.fr / Collections BNF

A son arrivée, la colonie est en pleine prospérité. Port-au-Prince fut créée en 1749<sup>821</sup>. Avec une population semblable à celle de Gaillac, la ville de Port-au-Prince n'a rien à voir avec la petite ville du Tarn. La société y est complètement différente. Nonobstant ces écarts, Fos de Laborde possède tous les moyens pour s'y intégrer parfaitement. L'esclavage y est l'assise économique comme dans les autres colonies<sup>822</sup>. La population noire y est majoritaire. La population blanche, 7% de la population, est constituée de planteurs et de négociants. De plus, Fos est confronté à une certaine richesse incomparable avec ce qu'il connaît en métropole. Dans cette nouvelle société, Fos se retrouve proche du sommet. Son poste de médecin n'est pas comparable avec celui de Gaillac. Le statut de médecin dans hôpital militaire le projette

<sup>820</sup> *Carte de l'isle de Saint-Domingue*, Guillaume Delisle, 1725, BNF, Gallica.

<sup>821</sup> Concernant l'histoire de la Saint-Domingue voir BUTEL (Paul), op. cit., ; CAUNA (Jacques de), *La Colonisation française aux Antilles. Les Aquitains à Saint-Domingue*, thèse, Paris IV, 1999. ; BLANCPAIN (François), *La colonie française de Saint-Domingue, de l'esclavage à l'indépendance*, Paris, Karthala, 2005. ; WINPFEN (Alexandre-Stanislas de), *Haïti au XVIII<sup>e</sup> siècle. Richesse et esclavage dans une colonie française*, Paris, Karthala, 1993.

<sup>822</sup> A Saint-Domingue le fonctionnement y est différent car le principe régnant est celui du remplacement rapide des esclaves.

dans la société, les troupes militaires étant une préoccupation majeure dans ce contexte de guerre d'indépendance des colonies d'Amérique. La France intervient de la Martinique ou de Saint-Domingue. Fos exerce dans un environnement où le nombre de malades est conséquent et les moyens limités. Avant son départ, ses collaborateurs parisiens lui dressent un état des lieux peu élogieux. Le nombre de professionnels de santé est important : « Quatre cents<sup>823</sup> », mais leurs compétences sont médiocres, particulièrement celles des médecins « ignorants à parchemin<sup>824</sup> ». Fos va avoir pour mission de redresser le niveau médical de l'île.

Plusieurs facteurs facilitent l'intégration de Fos dans cette ville : l'hôpital, sa personnalité mais aussi la communauté gaillacoise présente sur place. Cette petite communauté est hétérogène dans sa constitution mais peut s'avérer utile. Certains personnages seront plus tard des alliés de Fos durant ses mandats municipaux.

Afin de prospérer dans cette colonie, Fos prend part active dans la vie économique. Il s'initie au négoce, une vocation certainement héritée de ses origines nantaises maternelles<sup>825</sup>. Les affaires prospèrent et lui permettent l'acquisition d'une cafétéria. Son établissement n'est pas important mais cela lui permet d'accéder au statut privilégié de « possesseurs d'habitation ». Il accroît son patrimoine en épousant en 1785 Marie Catherine Cloupet<sup>826</sup>. Son lieu d'habitation est stratégique puisqu'il se situe à la jonction des quartiers négociants et du gouvernement. Sur le plan de la sociabilité, il côtoie les hautes personnalités de la capitale comme le gouverneur et les administrateurs de l'île. En 1785, avant son départ, Fos est un notable dans la société de Saint-Domingue.

\*Un retour épique

En 1785, Fos de Laborde demande un congé d'un an pour ses affaires. Un congé qui est synonyme de retour en France. Son souhait d'être nommé inspecteur des hôpitaux de l'île n'a pas été exaucé. Il a pourtant rédigé des mémoires comme l'exigeait sa mission<sup>827</sup>. Son congé lui est accordé. De retour en France<sup>828</sup>, il s'empresse de suivre ses affaires à Nantes puis passe par Paris ou encore Gaillac. En 1786, quasiment à la fin de son congé, il est intéressé par

---

<sup>823</sup> ANOM – E+189.

<sup>824</sup> *Idem*.

<sup>825</sup> La famille Monrejeau est une famille de négociants nantais.

<sup>826</sup> L'union avec cette jeune veuve de 25 ans va lui apporter une fortune de 250 000 livres.

<sup>827</sup> A la demande de Poissonier.

<sup>828</sup> Fos de Laborde rentre avec femme et enfant.



l'acquisition d'un bien dans sa ville natale. Mais voilà, pour mener à bien son projet, il doit obtenir la prolongation de son autorisation de séjour. Il fait appel à son compatriote, Antoine Portal qui lui établit un certificat médical<sup>829</sup>. Fos de Laborde souffrirait d'une maladie de l'œil très contagieuse. L'efficacité de ce papier est imminente puisque la demande aboutit : le congé de six mois supplémentaires lui est accordé. Ce répit ne suffit pas à Fos qui reste pris par ses affaires et la santé de sa fille. Il effectue une nouvelle demande pour six mois supplémentaires. Il obtient à nouveau satisfaction en juin 1787<sup>830</sup>. Alors qu'il doit embarquer à Nantes, il apprend le décès de sa fille à Paris. Il émet une énième demande. Face à un tel évènement, la demande ne peut être refusée. S'en suit une prolongation jusqu'en décembre 1787. A cette date, il disparaît. L'administration le recherche et lui ordonne d'embarquer à Bordeaux. En 1788, Fos de Laborde est de retour à Gaillac. Un autre médecin est nommé à sa place. Il prend place au sein des notables de sa ville, fort de ses nouvelles propriétés et de sa notoriété.

A l'issue du décès du premier consul, Jean-Pierre Lacombe en août 1788, Fos saisit l'opportunité de goûter à la vie publique. Après la réunion des conseillers politiques, Fos, alors en concurrence avec Thomas Coutaud (tout comme son père avant lui), est élu premier consul et maire de Gaillac. Il accède ainsi à une institution ancienne à la tête d'une ville moyenne mais pourtant d'une relative importance au sein du diocèse et de la sénéchaussée. La ville de Gaillac est réputée pour son commerce mais aussi pour sa production viticole. Fos de Laborde occupera cette fonction, à plusieurs reprises, jusqu'à sa mort en 1814<sup>831</sup>.

Fos n'est pas seulement un homme politique à Gaillac : il parfait son parcours en s'illustrant en tant que député du Tiers État durant la Révolution française<sup>832</sup>.

---

<sup>829</sup> ANOM – E 189 document n°449. Ce document figure en annexe.

<sup>830</sup> *Idem*. Le docteur Thomas Coutaud, médecin de Gaillac, lui établit un certificat médical en janvier 1787. Ce document figure en annexe.

<sup>831</sup> Des points sur lesquels nous reviendrons dans un chapitre ultérieur.

<sup>832</sup> Cet aspect de la vie de Fos de Laborde sera abordé dans un chapitre ultérieur.

### 3. Les Iles au Vent : Alexis Miquel, un rouergat en Guadeloupe

Figure n°49 : Portrait d'Alexis Miquel<sup>833</sup>



\*De Rieupeyroux à Point-à-Pitre

Alexis Miquel né le 12 février 1756 à Rieupeyroux dans le diocèse de Rodez. Issu d'un milieu aisé, son père Jean-Antoine est négociant. Alexis est fils unique. Il suit son cursus médical à Montpellier. Il soutient sa thèse de baccalauréat en 1778 sur le mal du pays, un sujet prémonitoire. Il obtient la même année sa licence et son doctorat. Nous n'avons pas plus d'informations sur sa vie entre sa sortie de l'université et son départ en Guadeloupe où il s'installe en 1789. Aucune étude n'a été réalisée à son sujet. Seule la famille Auchitzsky de Bordeaux a établi un dossier généalogique sur cette famille. Nous ne disposons que des documents tels que son brevet et sa nomination<sup>834</sup>. Le « Brevet de médecin du roy à la Grande-Terre de la Guadeloupe pour le Sr Miquel, docteur en médecine » est délivré le 12 janvier 1787. Une ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1788 fixe les appointements de Miquel. En revanche une lettre du 1<sup>er</sup> mars 1789, émanant de Versailles et du trésorier général de la marine et des colonies, précise les appointements

---

<sup>833</sup> Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle par Amédée Félix Barthélémy GEILLE, BNF, Gallica.

<sup>834</sup> ANOM – E 314.

du jeune médecin mais aussi une avance de 633 livres 6 sols 8 deniers pour son séjour à Bordeaux<sup>835</sup>.

Nous n'avons pas de non plus de plus amples détails sur sa vie en Guadeloupe. Il est installé à Point-à-Pitre<sup>836</sup> où il épouse en 1791 Marie Nicole Picou Delisle, fille d'Antoine Picou Delisle<sup>837</sup> un riche bourgeois.

A la fin de l'ancien régime, les principales villes de l'île, Basse-Terre et Point-à-Pitre, comptent chacune deux médecins, deux chirurgiens du roi et un apothicaire major<sup>838</sup>.

En tant que médecin du roi en la colonie, Alexis Miquel doit visiter « dans leurs maladies des officiers et soldats [...] et administrer les memes secours aux habitans » et il exerce au sein de l'hôpital. La présence d'une garnison de trois cents hommes, appelée à augmenter, nécessite un hôpital militaire. Médecin en chef, il semblerait qu'il améliora la condition des malades dans les hôpitaux. Il est vénéré comme le « père des pauvres ».

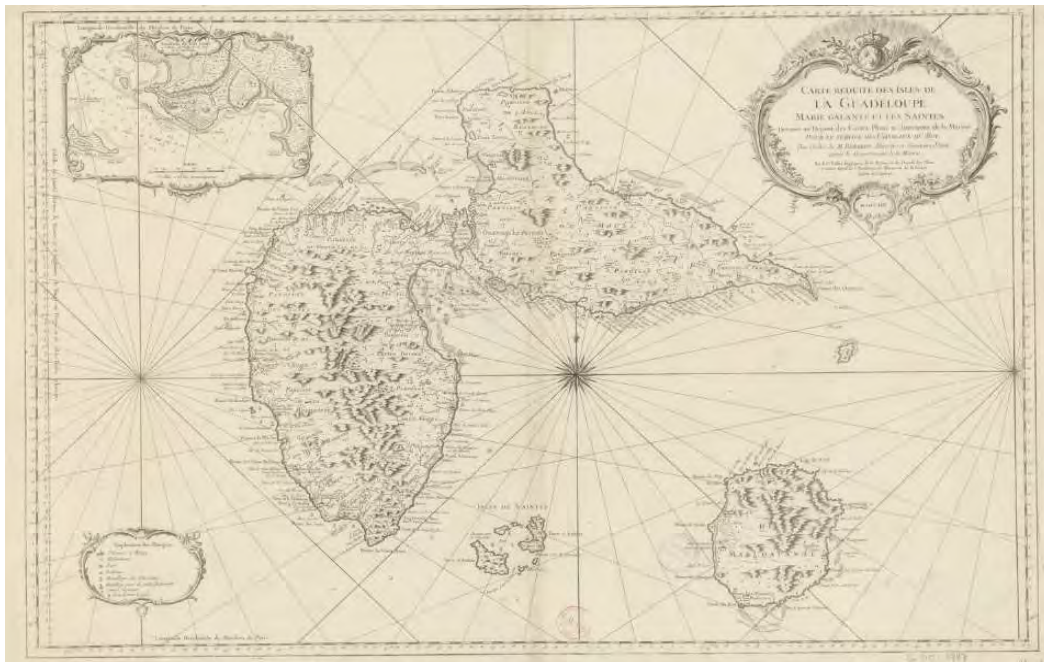


Figure n°50 : Carte de la Guadeloupe<sup>839</sup>

<sup>835</sup> ANOM - dossier E 314.

<sup>836</sup> La ville fut créée vers 1770 et initiée par le gouverneur Bourlamaque.

<sup>837</sup> La famille Picou est une famille de grands propriétaires anciennement établie dans l'île.

<sup>838</sup> PÉROTIN-DUMON (Anne), La ville aux îles, la ville dans l'île, Paris, Karthala, 2000, p.593. Dans cet ouvrage, l'auteur montre l'importance et l'intérêt portés à la médecine dans le développement urbain. De nombreux érudits locaux sont cités dans cet ouvrage mais il n'est jamais fait allusion à Alexis Miquel. Pourtant plusieurs établissements portent aujourd'hui son nom comme la grande tour Miquel.

En 1797, la Révolution entraîne l'amplification et la réorganisation des professions de santé dans l'île. On dénombre à Point-à-Pitre douze officiers de santé, deux médecins, trois chirurgiens et quatre apothicaires.

\*Les tumultes révolutionnaires et le retour en France

Les tumultes de la Révolution ne se font sentir aux Antilles qu'à partir des années 1792. Dès le mois de mai, les planteurs s'emparent de la municipalité de Basse-Terre. En novembre 1792, la contre-révolution s'installe dans les Iles du Vent. Mise en danger, il exile sa famille sur l'île d'Antigue et file à Port-Louis. Il quitte par la suite la Guadeloupe pour rejoindre en famille la Martinique. Il y reste un temps. L'année 1793 est marquée par un conflit opposant la France à l'Angleterre et l'Espagne. En 1794, l'île est mise en état de défense et subit l'occupation anglaise d'avril à décembre 1794. Lorsque le calme est rétabli en Guadeloupe, il y retourne. Bien accueilli, il supervise la construction d'un hospice de charité à Point-à-Pitre. La surveillance lui en est confiée ainsi que la présidence du Bureau de Bienfaisance.

Il rentre en France en 1820 et se fixe à Labrède, près de Bordeaux. Il y achète un château dans lequel il reste douze ans<sup>840</sup>. En 1838, il part à Agen où il meurt à 82 ans.<sup>841</sup>

Ces médecins sont partis essentiellement pour des raisons financières. Ils ont tous souhaité rentrer en France. Leur retour a souvent été compliqué et leur paiement aussi.

### **III- De la médecine à la botanique : les frères Prat, correspondants du Jardin du roi**

Pour de grands voyageurs comme les frères Prat, l'exercice de la médecine n'était en fait qu'un biais pour mener à bien des recherches dans le domaine qui passionnait les savants du

---

<sup>839</sup> *Carte réduite des Iles de la Guadeloupe, Marie Galante et les Saintes* par Jacques-Nicolas Bellin, 1759, BNF, Gallica.

<sup>840</sup> Lieu connu pour la résidence de la famille de Montesquieu qui y possède un château. Celui d'Alexis Miquel est en fait le château de La Sauque, devenu aujourd'hui un lycée privé.

<sup>841</sup> Les seules informations que nous avons pu trouver concernant Alexis Miquel proviennent d'une notice succincte rédigée par le commissaire de la Marine De Vallombreuse quelques années après la mort du médecin. On date ce travail entre 1839 et 1840. S'agissant d'une notice à caractère géographique qu'il vaut mieux prendre avec précaution. Cette notice est tirée de JARRY DE MANCY, *Portraits et histoire des hommes utiles, bienfaiteurs et bienfaitrices de tous pays et de toutes conditions*, Société Montyon et Franklin.

XVIII<sup>e</sup> siècle : la botanique<sup>842</sup>. Tous deux diplômés de Montpellier, ils ont suivi des enseignements de perfectionnement au Jardin du roi avant de partir en Louisiane et entretenir une longue correspondance avec Bernard de Jussieu. Si l'essentiel des travaux de Jean se sont déroulés pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, c'est à son retour d'Amérique, lorsqu'il s'est installé à Laguiole, que Louis a pu se livrer à l'étude de la flore de l'Aubrac.

### 1. Les aléas de l'herborisation

Les médecins-botanistes sont confrontés à des difficultés de plusieurs ordres dans l'exécution de leur mission. Chacun dans sa localité, à des milliers de kilomètres de distance, l'un et l'autre sont soumis aux aléas géographiques, climatiques et économiques.

Bien que les rigueurs de l'hiver des hauts plateaux du nord de l'Aveyron n'offrent pas toujours à Louis des conditions idéales pour arpenter les landes et les forêts à la recherche de nouvelles espèces, les problèmes qu'il rencontre sont bien moindres que ceux que doit affronter Jean. La chaleur et la moiteur du climat tropical, les sols sablonneux et marécageux des bayous rendent tout déplacement ardu. Se rendre d'un fort à l'autre, dans une colonie étendue, relève de l'épopée. Il s'absente parfois plusieurs jours, comme il le précise dans sa lettre du 16 février 1736 : « parti trois jours en campagne afin de recueillir de nouvelles espèces ». Le 20 février 1737, il demande la fourniture d'une voiture pour faciliter un déplacement à La Mobile, distant de plus de 200 kilomètres, en vue de récolter quelques spécimens. Il est parfois amené à faire appel à de la main-d'œuvre extérieure qui s'avère difficile à trouver et peu fiable.

La plupart des gens de ce pays ne travaillent que par l'intérêt qu'ils trouvent, j'ay écrit dans tous les postes j'ay recommandé a différentes personnes de me ramasser quelques plantes ou graines, tout le monde m'a promis sans que j'ay rien pu obtenir<sup>843</sup>

Il a demandé de l'aide « de tous les côtés<sup>844</sup> » et plusieurs personnes, au nombre de cinq ou six, se sont proposées mais seulement un voyageur a tenu parole.

---

<sup>842</sup> Sur l'histoire naturelle et la botanique voir SPARY (Emma C.), *Utopia's garden : French natural history from Old regime to Revolution*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, 321p.

<sup>843</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 29 juin 1736, La Nouvelle-Orléans.

<sup>844</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 27 novembre 1738, La Nouvelle-Orléans.

Jean Prat est en contact avec d'autres praticiens afin de recueillir le plus aisément possible de nouvelles espèces comme il le fait avec un chirurgien des Natchez<sup>845</sup>. Il a engagé un missionnaire et deux chirurgiens, se trouvant à des postes éloignés, dans ce but car il est beaucoup trop pris :

Vous voyez, Monsieur, combien il me seroit necessaire pour pouvoir faire des decouvertes considerables, dans l'histoire naturelle d'être debarrasse d'une partie des soins que me donne l'hopital<sup>846</sup>

L'exercice de la médecine est le principal frein à l'herborisation. Jean Prat exerce au sein de l'hôpital et son statut de médecin du roi en la colonie le destine avant tout à soigner les militaires. C'est une chose qu'il déplore dans plusieurs de ses écrits :

Les occupations continuelles qui me detenoient aupres des malades, ne m'avoient pas permis de m'absenter pour vaquer, comme je l'auroy souhaité, a la recherche des plantes<sup>847</sup>

Prat rédige d'ailleurs un mémoire concernant les besoins de l'hôpital dans lequel il insiste sur la nécessité d'avoir un jardin pour y cultiver les plantes médicinales<sup>848</sup>. Dans un contexte où les conflits marquent le quotidien, le médecin, privé de moyens, se retrouve submergé par le nombre de malades. Les chirurgiens sont mobilisés sur le front et les remèdes manquent.

Malgré les fatigues continuelles que m'a donné l'exercice de ma profession tant a la ville qu'a l'hopital, tous les chirurgiens de cette ville etant partis a la suite de l'année destinée a la guerre que nous avons contre les sauvages chicachas. Je me suis trouvé seul avec un negre qui nous sert de garçon chirurgien pour soigner plus de cent malades<sup>849</sup>

Avec le conflit, les difficultés persistent :

Notre hopital a été toujours rempli de malades depuis l'arrivée de six cents hommes de troupes de la marine que l'on avoit envoyés pour aller faire la guerre aux sauvages chycachas. Le scorbut, la dysenterie et les fièvres malignes qui ont regné parmy eux, nous

---

<sup>845</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 27 novembre 1738, La Nouvelle-Orléans.

<sup>846</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 3 janvier 1740, La Nouvelle-Orléans.

<sup>847</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 16 janvier 1739, La Nouvelle-Orléans.

<sup>848</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 18 juin 1737, La Nouvelle-Orléans.

<sup>849</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 3 janvier 1740, La Nouvelle-Orléans.

ont fourni plus de deux cents malades a la fois. Je n'ay jamais eu tant de peine et d'embarras ; je me suis vu cinq ou six fois sur le point de succomber<sup>850</sup>

L'approvisionnement en médicaments est une des responsabilités du « médecin du roi en la colonie »<sup>851</sup>. Ainsi en fait-il la demande à plusieurs reprises.

Jean Prat n'aura de cesse de demander à être débarrassé de ses fonctions au sein de l'hôpital jusqu'à sa demande de congés. Alors que son poste exige la plus grande polyvalence, il estime que son activité première est et doit être la recherche en « histoire naturelle<sup>852</sup> » et que la « pratique de la médecine et les petites occupations de pharmacie<sup>853</sup> » sont des « intervalles de loisirs<sup>854</sup> ».

Pour Louis, la pratique de la médecine à son retour en France, au départ, usante, devient progressivement plus agréable :

« Je vous diroy que je commence a travailler a la medecine avec assez de bonheur et même quelque peu de reputation<sup>855</sup> »

Cette activité grandissante, additionnée à ses fonctions de consul de Laguiole lui laissant peu de répit, l'empêche de s'adonner à l'herborisation. Il promet d'ailleurs, dans une lettre du 14 janvier 1738<sup>856</sup>, de rattraper le retard cumulé durant les deux années précédentes.

La maladie est un autre obstacle à la collecte de nouvelles espèces. Les médecins ne sont pas épargnés et se retrouvent immobilisés parfois durant une période assez longue dans le cas de Jean Prat. Dans sa deuxième lettre<sup>857</sup> de La Nouvelle-Orléans, il explique qu'il n'a pu avancer en raison d'une maladie qui l'a tenu alité durant le mois de juin. Un an après son arrivée en janvier 1735, il est à nouveau accablé :

Tout le monde me dit que c'est le tribut que payent les nouveaux venus, si ça est je devrois l'avoir payé avec usure<sup>858</sup>

La paralysie causée par la maladie entraîne des conséquences sur les éléments cueillis :

---

<sup>850</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 2 juin 1740, La Nouvelle-Orléans.

<sup>851</sup> En revanche, nous n'avons pas plus de détails sur les missions incombant au médecin du roi. En effet, nous ignorons si Jean Prat avait parmi ses prérogatives d'examiner les différents navires arrivants au port comme ce fut le cas pour Jacques-François Artur, médecin du roi en Guyane.

<sup>852</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 20 février 1737, La Nouvelle-Orléans.

<sup>853</sup> *Ibidem.*

<sup>854</sup> *Ibidem.*

<sup>855</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 14 janvier 1738, Laguiole.

<sup>856</sup> *Ibidem.*

<sup>857</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 13 septembre 1735, La Nouvelle-Orléans.

<sup>858</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 16 février 1736, La Nouvelle-Orléans.

Elles [les plantes] setoient fort bien conservées jusques chez moi mais la maladie j'ay eu depuis le dernier de juin, et qui me tient encore alité, ma empeché d'aporter les soins necessaires pour les conserver<sup>859</sup>

Dans une lettre du 20 septembre 1736, Louis Prat précise qu'il n'a pas pu herboriser durant l'été parce qu'il a été trop malade<sup>860</sup>.

## 2. Après la cueillette, l'envoi

Une fois les spécimens ramassés, il est temps de les envoyer au Jardin du Roi. Ces envois se font selon des conditions très précises.

De La Nouvelle-Orléans, l'expédition se fait par vaisseau. Les premiers envois de Jean Prat datent de septembre 1735. Dans une lettre<sup>861</sup>, il en fait état en précisant qu'il n'expédie pas seulement des plantes ou des graines mais aussi certaines espèces animales. Les différents échantillons sont conditionnés dans des caisses. Parfois ce sont des herbiers entiers<sup>862</sup>. Jean Prat précise dans sa lettre du 20 février 1737 qu'il conserve des doubles des plantes séchées dans les mêmes classifications.

Les envois, parfois adressés au ministre directement, peuvent répondre à des demandes particulières. En juin 1736, Jean Prat adresse cinq caisses de lauriers blancs à la requête du ministre Maurepas et à l'attention de la princesse de Conti<sup>863</sup>. En mars 1738, il adresse de nouveaux spécimens dont il donne le détail dans deux caisses : « lauriers tulipiers, cypres, sassafras, cerisiers, platanes, maroniers a fleurs rouges »<sup>864</sup>

Il s'attarde dans cette même lettre sur certaines plantes et fleurs comme l'aloës. Au cours de l'été 1740, Jean Prat adresse plusieurs envois. Il donne parfois une description succincte de la plante et de son fruit et de l'utilisation qui en est faite sur place.

Une quaisse contenant deux pieds d'une nouvelle espèce de phlommis, dix pieds d'une nouvelle espèce d'alisier, dix asiminiers et six pieds d'un arbuste appelé arbre à quatre épices; le fruit de cet arbrisseau est une baye ovale qui noircit en meurissant, et qui a un

---

<sup>859</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 13 septembre 1735, La Nouvelle-Orléans.

<sup>860</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 20 septembre 1736, Laguiole.

<sup>861</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 13 septembre 1735, La Nouvelle-Orléans.

<sup>862</sup> Nous avons joint en annexe un tableau de tous les envois effectués par Jean Prat.

<sup>863</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 29 juin 1736, La Nouvelle-Orléans.

<sup>864</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 16 mars 1738, La Nouvelle-Orléans.



gout approchant de celui des quatre épices, les sauvages et les pauvres habitants s'en servent pour assaisonner les ragouts; je n'ay pas eu occasion de voir la fleur de ces arbrisseaux. [...] Je vous envoie dans une petite boîte des racines du polygala à fleur blanche que j'ay trouvé cette année, une espèce de graines qui m'ont paru singulières et que j'ay reçues de cent lieux d'icy de la part d'un homme à qui j'avois fait présent de 24 pots d'eau de vie [...] vous trouverez aussi un morceau de bitume que les sauvages Atacapa ramassent sur le bord de la mer, il m'a paru avoir du rapport à l'asphaltum<sup>865</sup>

Dans une lettre du 30 avril 1741, on apprend que Jussieu a donné des indications sur les plantes. Dans cette lettre apparaissent de nouvelles espèces. En avril 1742, en plus des plantes et herbiers, Jean Prat joint des espèces de chenilles<sup>866</sup>, ce qui est assez rare. En février 1743, il expédie des graines et plantes des « illinois<sup>867</sup> » et des plantes des « iroquois<sup>868</sup> ». Jean Prat a pour principale mission de collecter des espèces mais la pratique de la médecine nécessite qu'on lui expédie des « plantes usuelles<sup>869</sup> » pour la pharmacie. Il dresse régulièrement un état de ces plantes dont il a besoin.

Pour Louis Prat, les expéditions se font de Laguiole. Dans une lettre du 12 juillet 1738, il stipule qu'il attend des instructions sur l'objet de ses envois à savoir des graines ou des plantes en nature<sup>870</sup>. Il ajoute qu'il se méfie des périodes de lune<sup>871</sup>. L'aîné des Prat rencontre tout de même certaines difficultés de transport :

Ce n'est pas tout de les ramasser il faut les faire transporter sur des chevaux ou mulets à Clermont en Auvergne distant de 30 lieux d'icy cependant je ferais en sorte d'y envoyer celles que j'ay ramassées<sup>872</sup>

En janvier 1740, Louis Prat annonce l'envoi de graines « ramassées dans nos montagnes<sup>873</sup> » par le biais d'un parent. En février 1741, il confie des graines à Monsieur Guirbadi, un ami, qui se rend à Paris<sup>874</sup>.

---

<sup>865</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 29 juin 1740, La Nouvelle-Orléans.

<sup>866</sup> Lettre à Bernard de Jussieu d'avril 1742, La Nouvelle-Orléans.

<sup>867</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 12 février 1743, La Nouvelle-Orléans.

<sup>868</sup> *Ibidem*.

<sup>869</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 18 juin 1737, La Nouvelle-Orléans.

<sup>870</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 12 juillet 1738, Laguiole.

<sup>871</sup> *Ibidem*.

<sup>872</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 22 septembre 1738, Laguiole.

<sup>873</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 1 janvier 1740, Laguiole.

<sup>874</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 13 février 1741, Laguiole.

### 3. De la soif de découverte vers l'émerveillement

Les frères Prat sont des passionnés. Une passion née au cours de leur enseignement à Montpellier puis perfectionnée à Paris. Le début du XVIII<sup>e</sup> siècle est un bel âge pour la botanique. Encouragés par l'expansion de l'empire colonial, les voyages scientifiques se multiplient au levant comme au nouveau monde et suscitent beaucoup de curiosité jusqu'à la Cour de France. Cet engouement a certainement attisé le goût de ces Rouergats pour l'histoire naturelle en général et la botanique en particulier. A Montpellier les deux hommes ont suivi les cours de Chicoyneau et ont côtoyé les Jussieu. Ils ont par la suite assisté aux cours gratuits au Jardin du roi.

La correspondance nous permet de voir quelles ont été leurs découvertes et si expérimentation il y a. Jean Prat est particulièrement soucieux des conditions d'acheminement de ces envois<sup>875</sup>. L'étude des intérêts qu'ils portent au travail scientifique permet également d'appréhender leur méthodologie, bien que l'influence des Jussieu ne soit jamais bien loin. La fratrie reste un modèle pour les Prat. Les deux frères ne manquent jamais de faire allusion voire allégeance à l'enseignement et au savoir des Jussieu. Jean Prat fait référence dans l'une de ses premières lettres à Tournefort. Lors de son passage au Cap, il a récupéré sur le bateau une mâchoire de requin qu'il souhaite conserver pour Bernard de Jussieu<sup>876</sup>.

L'intérêt du travail de Jean ne consiste pas seulement en la collecte de spécimens, il se porte également sur l'utilisation qui en est fait. En effet, Jean Prat met en relation ces découvertes avec un savoir autochtone. Rapidement après son arrivée, il expérimente la vipérine, une plante réputée pour agir contre les morsures de serpent<sup>877</sup>. Il en fait usage à l'hôpital sur les patients mais aussi sur les bêtes. Il donne d'ailleurs les détails de l'administration de ce remède qui se fait par baume ou en solution dans du lait. Les Indiens semblent utiliser une autre plante sobrement appelée l'herbe à serpent ou *Sente achouk*<sup>878</sup>.

Nous voyons icy fort communément des gens mordus par le serpent a sonnette et par d'autres serpents. Ces morsures se guerissent aisement par le secours des scarifications et la forme theriaque prise interieurement et appliquée exterieurement l'ecorce de la racine de platane en forte decoction, en plus des feuilles de peuplier, la racine de l'herbe a

---

<sup>875</sup> A cet égard, Prat emballe minutieusement ses envois et s'assure auprès du capitaine du vaisseau qu'un soin particulier sera apporté aux plantes entre autre en ce qui concerne l'arrosage.

<sup>876</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 3 mai 1735, La Nouvelle-Orléans.

<sup>877</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 13 septembre 1735, La Nouvelle-Orléans.

<sup>878</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 20 février 1737, La Nouvelle-Orléans.

serpent que je vous ay envoyées, et celle de la viperine sont de tres bons remèdes que lon employe tous les jours avec succes<sup>879</sup>



Figure n°51 : La Viperine<sup>880</sup>

Il est également heureux de détenir la racine « dont les sauvages se servent pour teindre en noir<sup>881</sup> ». Pour autant, Jean Prat n'adhère pas à toutes les pratiques amérindiennes et reste sceptique quant « aux vertus que l'on attribue a ces plantes, la plupart n'étant fondées que sur la superstition<sup>882</sup> ».

L'une des découvertes majeures de Jean Prat semble être l'arbre à cire dont il relate la réussite dans les dernières années de présence louisianaise. Plusieurs écrits stipulent qu'il a permis des avancées en matière de botanique grâce à cela. Il est plébiscité par le ministre à ce sujet :

Le ministre m'a adressé un mémoire d'informations sur l'arbre à cire, j'envoye ma reponse dans le vaysseau telle que j'ay pu le faire dans le peu de loysir que j'ay eu, vous trouverez une copie de cette réponse dans l'herbier qui est dans la caisse. Vous aurez agreable de la communiquer a Mr de Buffon, s'il le souhaite, je le soumes a votre critique et vous prie de m'en marquer votre bon sentiment. Je tacheray d'icy a l'année prochaine de fournir de plus grands eclaircissements sur les questions qu'on m'a proposées<sup>883</sup>

<sup>879</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 27 novembre 1738, La Nouvelle-Orléans.

<sup>880</sup> Viperine, MNHN Echium Vulgare L. 1753

<sup>881</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 16 janvier 1739, La Nouvelle-Orléans.

<sup>882</sup> *Ibidem*.

<sup>883</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 5 avril 1742, La Nouvelle-Orléans.

Au cours de son séjour en Louisiane, Jean Prat a élaboré une "nouvelle méthode de botanique<sup>884</sup>" mais le détail n'en est pas communiqué.

Bernard de Jussieu approuve les travaux de Jean Prat :

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 22 fevrier dernier l'approbation que vous donnez a mon mémoire sur les avantages qu'on peut tirer des arbrisseaux a cire m'a extremement flatté<sup>885</sup>



Figure n° 51 : Branches de l'arbre à cire<sup>886</sup>

Louis en revanche se lance dans l'expérimentation de produits louisianais en France. Il souhaite tenter la commercialisation de l'huile d'ours auprès des apothicaires ou de l'hôpital car ce produit « sera toujours excellent pour la composition des onguens<sup>887</sup> ». Son plus gros travail reste sans hésitation ses recherches autour du coton. Jean Prat adresse à son aîné des graines de coton. L'huile qu'il extrait de cette graine lui paraît « tres bonne a bruler et nos domestiques la preferent a celle de noix pour la friture<sup>888</sup> ». Il ajoute, en outre, ne pas avoir encore examiné « si elle pourroit avoir quelque utilité en médecine<sup>889</sup> ». Louis cherche surtout

---

<sup>884</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 2 juin 1740, La Nouvelle-Orléans.

<sup>885</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 10 janvier 1745, La Nouvelle-Orléans.

<sup>886</sup> MNHN, Laboratoire de phanérogamie, Herbiers d'Amérique, Feuille 4267 de l'Herbier de Jussieu.

<sup>887</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 14 janvier 1738, Laguiole.

<sup>888</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 3 mai 1739, Laguiole.

<sup>889</sup> *Ibidem*.

à en retirer quelques avantages notamment dans le secteur textile. Il met au point une machine qui suscite la curiosité :

Bien des personnes sont venues expres pour voir ma machine quelles ont trouvé tres curieuse quoyque fort simple. Joublois de vous dire que c'est par le moyen de l'eau quelle va et quil ne faut qu'un petit enfant pour donner a manger au moulin comme l'on dit communement<sup>890</sup>

Dans cette même lettre, il précise qu'il a trouvé le moyen de la dupliquer. Plus tard, dans une lettre de 1746, l'exploitation du coton semble avoir débuté. Dans une autre, l'on apprend que la machine a suscité l'intérêt de la cour et de l'administration. Louis Prat précise qu'il a fait une démonstration auprès de Fagon à Paris mais aussi auprès de l'intendant de la province.

Il y a environ huit mois que j eus l'honneur de vous escrire de montauban pour vous faire part d'un voyage que M. notre intendant me fit faire dans cette ville de la part de M. le controlleur general au sujet du moulin a coton dont j avois presenté un modele a Mr fagon a Paris et de laquelle je vous fis part, Mr le controlleur general me fait demander d autres eclaireissements par differentes lettres auxquelles jay satisfait et voyla tout<sup>891</sup>

Les premières expériences ont débuté à Montpellier où de la mousseline est tissée à partir du coton de Louisiane. Deux marchands montpelliérains se sont déplacés à Laguiole pour acheter le stock de Louis.

Deux marchands de cette ville [Montpellier] ayant eu un echantillon des ouvrages que j'avois fait faire avec ce coton vinrent apres chez moy pour sen assurer et machetterent tout le coton qui me restoit, et m ont escrit depuis de leur faire venir huit boucants de coton en graine que jay a la rochelle depuis quatre années a cause qu'on me demande un droit de sortie sur ce coton qui coutera environ cent cinquante livres, ce qui est injuste parce que ce coton ne sort de la rochelle que pour est le faire passer a bordeaux et ensuite le faire monter par le canal du Languedoc<sup>892</sup>

Si cette lettre nous éclaire sur l'acheminement des denrées issues des colonies, elle révèle les difficultés liées aux droits de douanes excessifs selon Louis Prat.

Cette correspondance a permis de découvrir le destin de deux frères médecins qui ont connu une carrière originale au sein d'une colonie vite disparue. L'on regrette que cette correspondance soit incomplète. Les lettres de Bernard de Jussieu auraient pu témoigner du

---

<sup>890</sup> *Ibidem.*

<sup>891</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 26 décembre 1745, Laguiole.

<sup>892</sup> Lettre à Bernard de Jussieu du 11 février 1746, Laguiole.

crédit et de l'avancée des travaux des frères Prat. Jean a participé à l'enrichissement du jardin du roi. Ce séjour en Louisiane aura permis aux deux frères d'accéder à un autre statut à leur retour. A la fin de leur vie, ils sont tous deux installés à Montauban, capitale de la Haute-Guyenne.

Le départ hors de Languedoc a permis à ces médecins de connaître une carrière prestigieuse, non sans difficultés. Certains sont revenus dans leur localité d'origine, d'autres y ont gardé un pied à terre. Au cours de leur exercice, les médecins ont pu fréquenter les plus hautes sphères du pouvoir car certains l'ont servi de près. Bien que nous n'ayons que peu d'informations sur leurs conditions d'exercice, ce choix leur a permis de se constituer une situation confortable. La fin de l'Ancien Régime et la Révolution, sont pour certains l'occasion d'un engagement politique et pour d'autres un tremplin de réussite professionnelle et sociale.



## **Chapitre 10**

### **Les médecins et la Révolution française**

Les plus jeunes médecins de notre corpus eurent à traverser la tourmente révolutionnaire. Certains y participèrent directement. Même s'il s'agit d'une part infime de notre corpus (moins d'une demi-dizaine d'individus concernés), leurs cas n'en sont pas moins significatifs et révélateurs : confrontés au temps accéléré et à l'intensité extrême des événements et bouleversements révolutionnaires, les choix, attitudes, perceptions et devenirs de cet échantillon mettent en évidence, à la lumière d'un contexte radicalement nouveau, un nouvel aspect de leur rôle social. Certains ont pu occuper des fonctions de premier ordre, y compris au niveau national, laissant de côté pour un temps leur carrière – mais sans doute pas leur identité de médecin. Plus généralement, nous avons vu que, même s'ils sont peu représentés politiquement sous l'Ancien Régime, les médecins prennent une part de plus en plus importante dans la vie politique locale. Le diocèse de Carcassonne fait exception – secteur industrialisé, le pouvoir local y est monopolisé par les négociants.

Pour suivre dans ce dernier volet le devenir de nos médecins, nous nous attacherons à voir quelle est la situation en 1789 et qui sont ceux qui siègent aux États Généraux, puis ceux qui leur succèdent dans les assemblées. Nous nous concentrerons par la suite sur le plus extrémiste des membres de notre corpus, Jean-Baptiste Bo.

Nous estimons à 212 le nombre de médecins vivants de notre corpus au début de la période révolutionnaire, parmi eux sept seulement ont participé à la vie politique.



## I- Les médecins députés dans les assemblées parlementaires

### 1. L'assemblée des États généraux 1789 et la Constituante

A l'aube de la Révolution, le royaume de France est épuisé par les difficultés économiques, frumentaires et à la fois sensibilisé aux contestations révolutionnaires venues d'outre-Atlantique. Dans ce contexte a lieu l'élection des députés des États généraux. A cet effet, le tiers état demande une meilleure représentation par le dédoublement du nombre de députés, ces derniers étant ceux qui paient le plus d'impôts, ainsi que la prise en charge des clercs par l'État. Cependant nous n'avons pas trouvé d'éléments particuliers relevant de la santé dans les cahiers consultés<sup>893</sup>.

Au sein de notre corpus, deux médecins furent élus députés aux États généraux : deux Tarnais.

- Jean-François Campmas

Jean-François Campmas est un médecin issu d'une ancienne famille bourgeoise de Monestiés. Né en 1746, il est fils de Dominique Campmas, lieutenant de juge de Monestiés. Sa fratrie composée de deux sœurs et deux frères compte trois religieux. Il suit son cursus à l'université de Toulouse et obtient son doctorat en 1773. Emile Appolis<sup>894</sup> affirme, d'après des sources privées, qu'il vit modestement de sa pratique de la médecine conjuguée à l'exploitation des terres familiales. Il est élu le 7 avril 1789 par la première sénéchaussée du Languedoc avec 718 voix sur 831 votants. Il n'a visiblement pas pris part au débat au sein de l'Assemblée. Son mandat court du 7 avril 1789 au 30 septembre 1791.

---

<sup>893</sup> Réclamations qui sont notifiées dans les doléances de la communauté d'Albi, ADT 4EDT AA 5600 ou encore de Graulhet, ADT – B 396 033031 (Archives en ligne sur le site des Archives départementales du Tarn).

<sup>894</sup> APPOLIS (Émile), « Un député albigeois aux États Généraux » in *Revue du Tarn*, t. V, septembre 1939-décembre 1940, p. 188-195.

Figure 52 : Gravure de Jean-François Campmas<sup>895</sup>



Si l'on sait peu de choses sur lui, le docteur Campmas a laissé une correspondance entretenue avec l'un de ses frères<sup>896</sup>. Cette précieuse source permet d'avoir un regard sur les fonctions de député et sur le travail demandé à ces hommes. Conscient du caractère extraordinaire de sa mission, il entreprend dès ses premières lettres de relater les travaux effectués. Soigneux, il fait un double de ses notes de travail pour retranscrire le plus fidèlement possible son quotidien de député. Campmas fait part d'un travail ardu rythmé par les nombreuses réunions, en soit une « vie de chiens<sup>897</sup> ». Les réunions ont lieu dès le matin mais aussi le soir :

Nous restames constamment assemblés dans le sanctuaire de la patrie et nous n'en sortions alternativement que pour aller prendre nos aliments<sup>898</sup>.

---

<sup>895</sup> Dessin, 1789-1791, auteur inconnu, BNF, Gallica.

<sup>896</sup> Cette correspondance est conservée à l'ancienne bibliothèque Rochegude à Albi sous la côte E15527, à présent transféré à la médiathèque d'Albi.

<sup>897</sup> MA, Ms 175, Lettre du 7 mars 1790.

<sup>898</sup> MA, Ms 176 Lettre du 18 juillet 1789.

Il relate les séances consacrées à la constitution et en énumère les différents articles provisoires. Il témoigne de l'effervescence ambiante dans Versailles suite aux déclarations du roi du 23 juin 1789 :

Cette nouvelle a excité une si vive fermentation dans Versailles que nous eusses cru ce que c'étoit un delire universel tout le monde indistinctement s'est confondu avec les troupes, s'est porté au château, on a demandé a voir le roi qui s'est montré avec bonté, et il n'a eu de sa vie un plus beau jour, il est resté plus d'un quart d'heure sur le balcon avec la reine, ils ont donné des marques de la plus grande satisfaction ; les dragons royaux grenadiers lui jettoient leurs bonnets presque sur son balcon<sup>899</sup>.

Campmas se montre choqué par les témoignages de violence auxquels il fait référence à plusieurs reprises :

Je désire bien sincèrement que vous jouissez dans la province de la tranquillité que nous n'avons pas et que surtout vous n'en resentiés aucune malignes influences, nous sommes épouvantés de tous les détails horribles que nous recevons de partout<sup>900</sup>.

Il parvient à s'insérer parmi les députés qui accompagnent le roi à Paris juillet 1789 et assiste à la démolition de la Bastille. Il participe aux discussions relatives à l'élaboration du nouveau corps législatif en deux sections : l'assemblée et le sénat<sup>901</sup>. Campmas insiste sur l'importance de ses lettres dont la teneur doit être communiquée car elles ont « le mérite de contenir la vérité<sup>902</sup> ».

Campmas fait part d'un travail ardu rythmé par les nombreuses réunions, en soit une « vie de chiens<sup>903</sup> ». Il dépeint des conditions difficiles avec de longues journées de travail. La députation impose de rester à Paris et empêche l'exercice de la médecine, ce qui représente un manque à gagner. Cependant les liens de rang et les liens géographiques se font. Campmas relate plusieurs dîners auxquels il est convié : entre autres un en compagnie de ces homologues, Fos de Laborde et Pezous chez l'archevêque de Damas. Il rencontre également Antoine Portal, alors médecin du Comte de Provence, qui le reçoit « très bien<sup>904</sup> ». Les conditions de logement sont difficiles tout comme les conditions de vie du fait de la disette. Campmas expose ses difficultés. Au départ logé dans une auberge avec ces confrères, il a la

---

<sup>899</sup> MA, Ms 176, Lettre du 28 juin 1789.

<sup>900</sup> *Ibidem*, Lettre du 18 juillet 1789.

<sup>901</sup> *Ibid.*, Lettre du 6 septembre 1789.

<sup>902</sup> *Ibid.*, Lettre du 17 juillet 1789.

<sup>903</sup> Lettre du 7 mars 1790.

<sup>904</sup> Lettre de juillet 1789.

possibilité de s'installer dans un hôtel particulier appartenant au duc de Penthièvre<sup>905</sup>. Les revenus sont précaires. Campmas a déposé de l'argent chez Portal par sécurité. Il subit la fin de son mandat et a hâte de rentrer dans le Tarn.

- Jean Antoine Edouard Fos de Laborde

Jean Antoine Edouard Fos de Laborde, médecin gaillacois que nous avons présenté dans les chapitres précédents, fut lui aussi élu député du tiers aux États Généraux par la première sénéchaussée du Languedoc le 8 avril 1789<sup>906</sup>. Lorsqu'il est élu, Fos de Laborde est alors maire de Gaillac. Un remplaçant doit être nommé pour le remplacer. Son mandat s'achève le 30 septembre 1791. Par la suite, il est nommé administrateur du département du Tarn.

## 2. Les députés dans les autres assemblées

La Révolution française fonde de nouvelles institutions. L'Assemblée Nationale constituante connaît plusieurs évolutions tout au long de la période révolutionnaire. Les docteurs Campmas et Fos de Laborde y siègent jusqu'en 1791. A compter de cette date, d'autres médecins ou parents de médecins de notre corpus prennent part active à la Révolution française.

- Jean-Baptiste Jérôme Bo<sup>907</sup> : l'Aveyronnais irréductible

Jean-Baptiste Jérôme Bo est né à Mur-de-Barrez le 1<sup>er</sup> juillet 1743. Issu d'une famille aisée, il est fils de Joseph Bo, avocat et d'Agnès Demartres. Il poursuit son cursus universitaire en effectuant une sorte de pérégrination puisqu'il obtient sa maîtrise-ès-arts à la faculté

---

<sup>905</sup> L'un des cousins du député Campmas, un Campmas de Gaillac, a été nommé grâce au docteur Portal médecin du duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV et fils du Comte de Toulouse. Précisons que le duc de Penthièvre dont il est question ici est le seul fils du dernier bâtard de Louis XIV et de Madame de Montespan. Cette famille appartient à la très haute aristocratie, celle des princes de sang royal, et s'apparente à ce que Jean Duma appelle la « nébuleuse aristocratique », voir à ce sujet de cet auteur *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. Louis Jean Marie de Bourbon, né le 16 novembre 1725, est le fils unique du Comte de Toulouse et de Marie Victoire Sophie de Noailles, Comtesse de Toulouse. Le duc est décrit comme un homme discret et signifiant, incarnant un compromis entre l'ancien et le moderne dans cette société des temps modernes.

<sup>906</sup> Information provenant de la même base de données de l'Assemblée Nationale.

<sup>907</sup> Aussi orthographié Bo.

d'Orléans et s'inscrit en 1769 à Orange. La même année, il termine à Montpellier où il obtient son baccalauréat<sup>908</sup>. Il devient docteur de la même faculté en 1770. Il s'installe dans sa ville natale après ses études. Son statut de médecin correspondant auprès de la SRM confirme cette affirmation<sup>909</sup>. Le 26 août 1790 il est élu procureur syndic du Directoire de son district. Le 4 septembre 1791, il est nommé député à l'Assemblée législative jusqu'en septembre 1792. A compter du mois de septembre 1792, la monarchie est abolie, laissant place à la première République. Le corps législatif change, la Convention Nationale est convoquée. Bo y est élu à compter du 5 septembre 1792 et représente le département de l'Aveyron.

Dans cette assemblée, des membres de familles médicales de notre corpus vont également siéger mais seulement pour le département de l'Aveyron. Les départements du Tarn et de l'Aude ne sont pas représentés par des médecins de notre corpus.

- Les autres membres

Louis Lobinhes (1739-1815) que nous avons déjà présenté au chapitre 7, est le frère de Jean Jérôme III Lobinhes (1742-1824), médecin des écuries de Marie-Antoinette et membre de notre corpus<sup>910</sup>. En 1789, Louis Lobinhes, négociant, est également membre du conseil politique de la ville et intègre la garde bourgeoise de Villefranche de Rouergue. Il se rend à Paris le 14 juillet 1790 pour la fête de la fédération avec sept autres villefranchois<sup>911</sup>. Le 6 septembre 1792, Louis Lobinhes est élu député à la Convention Nationale, il y siège jusqu'en octobre 1795.

Joseph Lacombe (1761-1812) est le fils de Guillaume Lacombe, médecin de notre corpus, et de Marie-Anne Place. Ce dernier poursuit son cursus médical à l'université de Toulouse où il obtient son doctorat en 1753 et s'installe à Saint-Antonin. Joseph Lacombe est juge de paix<sup>912</sup> lorsqu'il est élu député à la Convention le 8 septembre 1792. Il y siège aussi jusqu'au 26 octobre 1795.

---

<sup>908</sup> *Tentanem medicum De Variolis*, thèse imprimée, BIU paris.

<sup>909</sup> Dans certaines biographies, comme en ligne, il est présenté comme militaire et chirurgien. Son statut de militaire est confirmé mais nous n'avons rien trouvé concernant la profession de chirurgien. Le docteur Saucerotte lui attribut même des fonctions de marchand de vin. Voir SAUCEROTTE (Constant), *Les médecins pendant la Révolution 1789-1799*, Paris, Perrin, 1887, p.11.

<sup>910</sup> Docteur de la faculté de médecine de Montpellier en 1767.

<sup>911</sup> Sur les détails de la vie de Louis Lobinhes, voir

<sup>912</sup> Une petite biographie figure dans AFFRE (Henri), *Biographies Aveyronnaises*, Paris, de Broca, 1881, 242 p.

Une question est commune à ces trois hommes ainsi qu'à l'ensemble des députés : le sort du roi. Ces trois députés aveyronnais n'ont pas la même opinion. En effet, si Lacombe et Bô siègent à gauche avec les montagnards, Lobinhes, lui, siège à droite avec les girondins. Louis Lobinhes se prononce en faveur de la clémence du roi. Quant à Lacombe et Bo, ils ont fait partie des « régicides » votant la mort du roi sans sursis. En témoigne un fascicule intitulé *Opinion de J-B Bo, Député du Département de l'Aveyron à la Convention Nationale, Sur le jugement de Louis Capet*<sup>913</sup>. Il y souligne la division de l'Assemblée quant au sort du roi. Pour lui, le roi est un assassin qui mérite de subir la vengeance de la nation. Il n'y apparaît pas explicitement que le roi doit mourir mais l'on ressent l'opinion de Bo : « On ne peut comparer à aucune forme de jugement celui de l'assassin de tout un peuple<sup>914</sup> ».

Citoyens [...] Ecoutez les manes plaintifs de nos frères qui demandent vengeance<sup>915</sup> .

Un autre des médecins de notre corpus connut la députation à la fin de la période révolutionnaire : Étienne Compayré-Lascaze. Ce médecin, que nous avons présenté dans le chapitre 7, est originaire de Lisle d'Albi. Il est élu député le 13 avril 1798 et siège durant 18 mois au Conseil des Cinq-Cents.

A titre indicatif, nous signalons un autre médecin de notre corpus ayant qui s'illustra à la fin de la période révolutionnaire en tant qu'électeur et scrutateur : Jean-Victor Bach. Natif de Villefranche-de-Rouergue, il obtient son doctorat à Montpellier en 1788 puis se fixe à Paris en 1790. Il est surtout connu pour sa vie politique et le mystère qui entoure les circonstances de sa mort en 1800. Engagé dans le mouvement révolutionnaire, il est mentionné dans des documents de l'an III comme « ancien commissaire de police ». Sous le Directoire, il milite aux côtés des démocrates. Il est membre de la Société Politique. Son discours prononcé à la Salle du Manège le rend célèbre, considéré à l'origine de la fermeture de celle-ci le 26 juillet 1799. Bach défend la fiscalité progressive et le crédit public. Son suicide a été rendu célèbre par le tableau de Le Cœur, *La mort de Victor Bach le 18 Brumaire, au pied de la statue de la liberté, place de la Concorde* (1880)<sup>916</sup>.

---

<sup>913</sup> Bo (J-B), *Opinion de J-B Bo, Député du Département de l'Aveyron à la Convention Nationale, Sur le jugement de Louis Capet*, 1793, Bodleian Library, Duke Humphrey Library.

<sup>914</sup> *Idem*, p.2.

<sup>915</sup> *Ibidem*.

<sup>916</sup> Au sujet de Victor Bach voir l'article de GAINOT (Bernard), « Enquête sur le « suicide » de Victor Bach » in *Annales historiques de la Révolution française*, 318, octobre-décembre 1999. L'auteur démontre les véritables circonstances de la mort de Bach en confrontant les différentes notices biographiques et donne une nouvelle interprétation de la pensée de Victor Bach.

- La Révolution : une accession facilitée aux hautes fonctions pour les médecins

Malgré ce qui a pu être écrit sur l'implication politiques des médecins, ils n'en restent pas moins mobilisés localement. Les bouleversements sociétaux impulsés par la révolution ont permis une meilleure accession aux fonctions consulaires d'abord puis à celles de haut fonctionnaire dans les nouvelles structures administratives du pays.

Louis Lobinhes, député à la Convention, était conseiller politique de Villefranche en 1788 puis devint en 1790, l'un des douze conseillers politiques de la ville suite à l'élection du premier conseil municipal en application du décret relatif à la constitution des municipalités<sup>917</sup>.

A Graulhet, la révolution permet à Germain Rossignol d'asseoir sa place à la tête de la municipalité<sup>918</sup>.

D'autres médecins occupent des fonctions au sein de l'administration départementale durant la période révolutionnaire. Antoine Maignal, docteur de l'université de Montpellier en 1774 et médecin à Gaillac, est élu administrateur en juin 1790. Pierre Fournès, médecin de Labruguière, est élu administrateur le 9 septembre 1792 pour seulement deux mois. Jean Joseph Sébastien Falgayrac, médecin de Gaillac, est nommé administrateur le 25 frimaire an VIII, et promu, après le coup d'État de Bonaparte, conseiller de préfecture à Albi, le 20 germinal an VIII. Il remplit pendant les Cent Jours les fonctions de sous-préfet de Lavaur et exerce par la suite la fonction d'administrateur du département du Tarn. « Le 5 juillet 1831, Falgayrac fut élu député du premier collège du Tarn (Albi) par 217 voix (332 votants et 448 inscrits), contre 107 voix à M. Decazes, député sortant. Il siégea au centre gauche et vota parfois avec l'opposition dynastique, notamment contre l'ordre du jour Ganneron exprimant la « satisfaction » de la Chambre au sujet de la politique extérieure. Il fut au nombre des signataires du célèbre compte rendu du 28 mai 1832. Le 21 février 1843, il fut admis à la retraite comme conseiller de préfecture et fait Chevalier de la Légion d'honneur, du 1<sup>er</sup> août 1842. Jean-François Campmas, présenté plus haut, est élu administrateur du Tarn en 1792 pour une durée de deux ans. Il occupe les fonctions de conseiller général de 1800 jusqu'à sa

---

<sup>917</sup> Sur Lobinhes, voir ANCOURT (André), *Villefranche, ville fortifiée*, La Rouquette, Association pour le pays d'oc, 1980, p.117.

<sup>918</sup> Voir CONTIS (Alain), Graulhet..., *op. cit.*, p. 614.

mort en 1817. Jean-Edouard Fos de Laborde est élu administrateur du Tarn le 12 fructidor an V puis conseiller général de l'an VIII à 1806.

### Les médecins dans les armées

La mort de Louis XVI en janvier 1793 précipite le conflit aux portes des Pyrénées. Le 7 mars 1793, la Convention déclare la guerre au roi d'Espagne Charles IV. Selon la logique révolutionnaire, ce conflit faisait appel au volontariat pour lever des troupes. L'armée révolutionnaire des Pyrénées se décomposait en deux unités : l'armée des Pyrénées orientales et l'armée des Pyrénées occidentales . Deux médecins de notre corpus, originaires de Mur-de-Barrez, ont servi au sein de l'armée des Pyrénées. Antoine Fontanges Lacam a intégré l'armée des Pyrénées le 29 septembre 1792 et y a servi jusqu'à la fin du conflit . Marc-Antoine Lavaïsse est présent au sein de l'armée des Pyrénées orientales du 17 fructidor An II jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Espagne . Nous n'avons pas plus d'informations les concernant que ce soit sur leur engagement ou sur la pratique au sein des armées. Le lieu d'origine de ces médecins nous amène à penser que Jean-Baptiste Bô, médecin révolutionnaire originaire du même lieu, aurait pu avoir une influence sur le choix de ces derniers.

Nous avons vu le rôle de la poignée de médecins de notre corpus impliqués dans la Révolution. Parmi eux, un seul se distingue par les hautes fonctions qu'il a occupé : Jean-Baptiste Jérôme Bo.

## **II- Bo : une implication pour la nation poussée à son paroxysme**

Bo s'est impliqué dans les missions que lui a confiées la Convention sur le terrain mais aussi dans le domaine de l'assistance. Tout cela sans jamais perdre des yeux le bien de la nation.

### **1- Les multiples missions d'un patriote**

C'est dans le cadre de ces missions que Bo se forge une réputation.



La création des représentants en mission<sup>919</sup> est un projet décrété au sein de l'Assemblée dès les premières tentatives en 1790. La mise en place est effective en 1793 avec l'envoi des premiers commissaires dans un contexte où les frontières sont menacées et les soulèvements nombreux dans le pays.

Fruit d'une mise en place difficile, le personnage du « commissaire » va devenir crucial. Michel Biard parle d'un passage de « l'extraordinaire à l'ordinaire<sup>920</sup> ». Par le décret du 4 avril 1793, les commissaires deviennent les représentants de la Nation. Les commissaires sont désignés par le président puis approuvés par un vote<sup>921</sup>. Les montagnards sont les plus représentés au sein des missionnaires.

- La menace aux frontières : la levée des 300 000 hommes.

Les conflits menacent aux frontières espagnoles et prussiennes. Les difficultés s'amplifient au nord, il convient d'y renforcer la force militaire. Pour cela, les missionnaires sont envoyés deux par deux sur deux départements. Bo et Chabot<sup>922</sup> sont envoyés dans le Tarn et l'Aveyron. Les députés doivent procéder à la réquisition des « défenseurs de la Patrie, absents de leurs corps, aux jeunes gens de la première réquisition, qui n'ont pas satisfait à la loi<sup>923</sup> ». Les modalités de recrutement sont précisées dans le décret du 9 mars 1793. Ce décret conventionnel octroie des pouvoirs importants aux représentants. Il ne s'agit pas seulement de contrôler la sécurité du pays mais aussi d'en assurer la subsistance. La loi du 20 février 1793 est le texte qui prévoit la levée de ces hommes. Les communes sont d'abord libres du choix de scrutin. Si pour le Tarn, le recrutement est satisfaisant, il n'en va pas de même pour l'Aveyron. En effet, les deux représentants rencontrent des difficultés. Face au refus de partir sous les drapeaux, ils exigent la nomination. Cependant les missionnaires ne veulent pas accabler les sans-culottes. Le pays ne doit pas être dépourvu de patriotes. De plus, il n'est pas question de privilégier la sécurité au détriment des familles ou du travail agricole. Chabot et Bo instaurent une taxe de guerre des deux départements le 26 mars 1793 à l'encontre des plus riches « sur l'aisance & le superflu, pour les frais de la guerre [...] cette taxe est nécessaire

---

<sup>919</sup> Terme qui deviendra sous la plume de Fabry, le missionnaire, voir BIARD (Michel), *Missionnaires de la République*, Paris, Vendémiaire, 2015.

<sup>920</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires*, *op. cit.*, p.40.

<sup>921</sup> Michel Biard explique le détail de la mise en place de cette élection.

<sup>922</sup> François Chabot est lui aussi rouergat, originaire de Saint-Geniez d'Olt. Il est ecclésiastique.

<sup>923</sup> ADA – 4L51.

dans le Département pour accélérer le recrutement décrété par la Convention nationale<sup>924</sup> ». Une instruction est émise par le département du Tarn le 29 mars 1793 avec en en-tête :

Les riches égoïstes laissent aux braves sans-culottes le soin de défendre l'Égalité et la liberté, contre les attaques des aristocrates, le superflu de ceux qui n'aiment pas la révolution ou qui n'ont rien fait pour elle, doit servir à indemniser les familles des défenseurs de la patrie<sup>925</sup>

Ce même arrêté est pris par les deux députés dans l'Aveyron le 6 avril 1793. La taxe est plus sévère en Aveyron que dans le Tarn compte-tenu des résistances.

L'armement pour la défense du pays est une autre préoccupation. Le 8 avril 1793, Bo et Chabot rédigent un arrêté pour la descente des cloches dans le but de fournir des matières premières à la fabrication de canons<sup>926</sup>. La commune de Rodez semble particulièrement prompte à cela compte-tenu du contexte houleux en Lozère et en Aveyron.

La mise en place d'une garde nationale, réquisitionnée dans le Tarn et l'Aveyron, a pour but de faire la chasse aux émigrés, aux prêtres réfractaires en somme aux ennemis de la révolution. Ces personnes sont jugées par le Tribunal Criminel extraordinaire (ou le début de la terreur). Nonobstant des pouvoirs importants, Bo et Chabot doivent rendre compte de leurs actions à la Convention Nationale à laquelle ils sont totalement dévoués.

- La mission en Corse : une tentative avortée

En juin 1793, Bo est envoyé en Corse dans le cadre d'une nouvelle mission. La Corse, française depuis peu, essuie une rébellion menée par le citoyen Paoli et à la fois une menace hispanico-britannique. Dans ce cadre, Bo forme un tandem avec Antiboul<sup>927</sup>, pour qui cette mission est une première. Cette mission est avortée puisque les deux missionnaires sont arrêtés à Aix-en-Provence. Ils sont incarcérés à Marseille.

Ces différentes missions ont pour résonance le conflit intestine de la Convention entre Montagnards et Girondins dont l'écho se trouve puissant dans les départements. Le Midi

---

<sup>924</sup> Jean-Baptiste Bo, Arrêté du 20 brumaire An II, BNF, Gallica

<sup>925</sup> BNF, Gallica.

<sup>926</sup> En amont, l'Assemblée Nationale avait promulgué une loi le 14 août 1792 pour l'organisation de la défense de chaque commune contre une éventuelle invasion ou rébellion (par la fonte des objets en bronze). A cette période, la menace est intérieure et extérieure.

<sup>927</sup> Charles-Louis Antiboul est né à Saint-Tropez, dans le Var, le 20 mai 1752. Il est issu d'une famille de négociants. Élu à la Convention, il ne vota pas pour la mort du roi.

connaît la révolte fédéraliste durant le mois de juin 1793. C'est dans ce contexte que Bo et Antiboul se retrouvent arrêtés par les fédéralistes. D'après les interrogatoires, relatés par Stéphane Lescure<sup>928</sup> et conservés aux Archives Nationales<sup>929</sup>, Antiboul était moins convaincu par les idées « montagnardes » que Bo. Il en représente ainsi un piètre défenseur. Si pour Antiboul, il s'agit d'un simple interrogatoire, pour Bo, il en est tout autre. Il doit être entendu par le peuple de Marseille. Après un long moment de réflexion et d'hésitation, il se résigne à affronter la population. L'incarcération dure 70 jours dans des conditions difficiles. Ils sont libérés par le général Carteau. Si Bo rend des comptes, le sort d'Antiboul n'est pas le même. Soupçonné d'avoir adopté une attitude contre révolutionnaire, il est arrêté à Saint-Tropez, conduit à Paris puis exécuté le 31 octobre 1793.

- Un trio en mission dans les Ardennes (19 octobre 1793-7 frimaire An II)

Une troisième mission se présente à Bo. Suite à un rapport du Comité de salut public, il est nommé avec Hentz<sup>930</sup> et Coupé<sup>931</sup> pour se rendre auprès de l'Armée des Ardennes (présente sur les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Marne). Coupé est rapidement envoyé ailleurs, Bo et Hentz se retrouvent seuls à diriger cette mission qui a pour but de faire un état des lieux et de procéder au recrutement des insoumis ou plutôt à la réquisition de ces derniers. Bo va même se retrouver seul à administrer les subsistances de la Marne. En effet, très mobilisé par l'effort de guerre, le département doit subvenir aux besoins des troupes comme des civils. Bo est contraint de prendre plusieurs arrêts en ce sens. La subsistance n'est pas la seule préoccupation de Bo car les armées manquent cruellement de moyens matériels et financiers. Pour se faire, Bo utilise les mêmes moyens que dans le Tarn et l'Aveyron.

Lorsque les missionnaires sont envoyés dans les départements, la Convention Nationale leur demande d'épurer les institutions locales comme le conseil général. Bo veut valoriser les sans-culottes et instaure, avec Hentz, la deuxième taxe de guerre.

---

<sup>928</sup> LESCURE (Stéphane), *op. cit.*, p.45.

<sup>929</sup> AN (DXLII4).

<sup>930</sup> Nicolas, Joseph Hentz, né à Thionville le 17 janvier 1768, est élu de la Moselle. Il est le plus jeune à siéger à la Convention. Sur le sort du roi, il vote contre l'appel du peuple et contre le sursis mais pour la mort du roi. Il a accompli de nombreuses missions.

<sup>931</sup> Jacques-Michel Coupé, né à Fins (Somme) le 2 décembre 1737, est élu de l'Oise à la Convention. Il développe son activité dans le domaine agraire. Il contribue à définir la politique montagnarde en rapportant sur le partage des fermes et l'introduction dans l'assolement des pommes de terre et des prairies artificielles. Il meurt à Paris le 11 mai 1809.

La loi du 17 septembre 1793, dite loi des suspects, offre dans son deuxième article une définition du suspect d'incivisme : les nobles, fonctionnaires publics suspendus ou destitués, ceux à qui il a été refusé les certificats de civisme et ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'exister et de l'acquis de leurs devoirs civiques. Les comités de surveillance sont chargés de dresser des listes de suspects.

Le mois de brumaire An II marque l'apogée de la déchristianisation. La Convention nationale décrète le 16 brumaire An II que les communes peuvent renoncer au culte catholique. Bo a déjà marqué son opposition au culte qu'il qualifie de fanatisme lors de sa première mission, cette religion ayant servi la monarchie<sup>932</sup>. Pour lui, il ne doit y avoir qu'un seul culte : celui de la loi.

Bo consacre quatre semaines à cette mission qui semble difficile pour lui à en croire sa demande de rappel rapide<sup>933</sup>. Il faut également imaginer les mélanges de sentiments d'un missionnaire seul dans un département qu'il ne connaît pas, dans des conditions hostiles, venant rétablir l'ordre révolutionnaire.

Entre décembre 1793 et août 1794, Bo accomplit trois autres missions. Le décret du 14 frimaire An II marque une bascule dans le mode de gouvernement. La Convention nationale adopte la mise en place d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire. Le pouvoir est concentré sur le corps législatif et les représentants en mission ont de nouveaux attributs. En plus de leur mission d'épuration des autorités constituées, ils doivent promouvoir ce gouvernement et veiller à la bonne organisation de ce dernier à tous les échelons. Ce nouveau décret apporte un changement non négligeable pour Bô : l'interdiction de lever des taxes entre autres sur les riches. Les précédentes institutions sont remodelées. Ainsi les conseils généraux sont supprimés et seul le président du directoire reste en fonction<sup>934</sup>. Les autorités départementales doivent exécuter les réquisitions de grains. Les directeurs de district ont un pouvoir croissant mais cela n'est pas sans contrepartie ; s'ils échouent ils seront lourdement sanctionnés. Au niveau local, les représentants s'appuient sur les sociétés populaires. La Convention souhaite leur consultation systématique. Elles sont le relais du pouvoir

---

<sup>932</sup> En effet, la religion catholique incarnait la monarchie de droit divin dont le plus fervent représentant fut Louis XIV.

<sup>933</sup> Bo motive ses différentes demandes par le souhait de rejoindre sa deuxième épouse Charlotte, originaire de l'Aveyron, à Paris. Il écrit : « elle est de mon département et étrangère à Paris, elle est presque sans secours », AULARD, Recueil, t. VIII, p.384.

<sup>934</sup> Le président est changé tous les mois.

révolutionnaire localement en charge de l'exécution des lois. C'est dans ce cadre que Bô effectue ses dernières missions.

- Mission dans l'Aube et la Marne (26 décembre 1793-9 janvier 1794)

Cette mission est confiée à Bo un mois après son retour des Ardennes. Des mouvements contestataires sont signalés et Bo a pour mission d'y remédier. Nous n'avons pas plus de détails sur le déroulement de cette mission.

- Mission dans le Languedoc : Cantal et Lot d'abord puis étendue sur l'Aveyron, le Tarn, l'Aude, la Lozère et la Haute-Garonne (15 janvier au 28 mai 1794).

Pour cette mission, Bo couvre l'ensemble de notre aire géographique. Quelques jours à peine après son retour à Paris, Bo repart en mission dans le Lot et le Cantal. Un arrêté du Comité de Salut public le somme d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans ces deux départements. Cependant Bo et d'autres représentants, en mission dans les départements méridionaux limitrophes, se trouvent alarmés par la situation de subsistance de ces localités. Après une réunion de concertation se tenant à Villefranche d'Aveyron le 8 ventôse an II (26 février 1794) sur les mesures à prendre, Paganel, représentant dans le Tarn, est chargé d'alerter le comité de salut public sur la situation réelle de ces départements. Pour ne pas laisser le Tarn et l'Aveyron sans tutelle révolutionnaire, Bo assure provisoirement le remplacement de Paganel.

C'est une douleur bien amère que d'entendre les besoins et les alarmes du peuple sans pouvoir le consoler efficacement<sup>935</sup>

Cette mission au cours de laquelle Bo assure l'organisation révolutionnaire des quatre départements durant trois mois est la plus importante qu'il ait assumée.

L'épuration faisait partie des objectifs de la mission. La dissolution des sociétés populaires est l'un des pouvoirs du représentant du peuple. Dans ce cadre il s'agit d'autoépuration, autorisée et insufflée par la circulaire du Comité de salut public. Pour mener

---

<sup>935</sup> AULARD A., Recueil, t. XI, p.491.

à bien cette mission, Bo visite chaque district de ces départements<sup>936</sup>. Dans le cadre de ces épurations, les fonctionnaires publics peuvent être congédiés. Plusieurs agents nationaux des communes et districts sont ainsi remerciés pour négligence comme l'agent national de district de Mauriac et l'agent national de la ville de Salers. En ce qui concerne le Tarn, Bo procède à l'épuration à Gaillac mais pas à Lavaur. Si à Castres, les choses se passent bien, Bo se voit toutefois dans l'obligation de suspendre l'un des membres de l'administration départementale : le citoyen Gineste<sup>937</sup>. Dans le district d'Albi, le climat est très favorable à la révolution et Bo constate que l'épuration n'est pas nécessaire. A Lacaune, Bo destitue l'agent national ainsi que trois membres du comité de surveillance. Il décrit ce district comme « une administration faible, un pays aussi ignorant que fanatisé<sup>938</sup> » dans lequel des « citoyens fanatiques lui ont donné depuis longtemps une réputation suspecte<sup>939</sup> ».

L'épuration s'applique également aux membres du corps judiciaire. Les citoyens destitués sont accusés d'incivisme, de royalisme ou de fanatisme. Le cumul de fonctions était interdit.

L'autre préoccupation majeure de Bo est la subsistance de la population. Le décret du 29 septembre 1793 instaure le maximum général des denrées et des salaires. Une liberté est accordée aux districts quant à l'organisation des tarifs<sup>940</sup>. L'application de cette loi s'avère difficile. Les tarifs sont trop différents d'un district à l'autre et la population souffre de la disette. Bo souhaite que cette loi du maximum soit revue et modifiée pour le bien du peuple. Les mesures prises par le Comité de salut public s'appliquent à toutes les denrées (blé, viande, sel, savon). Pour faire face à la disette la convention ordonne des réquisitions et des recensements. Avant l'arrivée de Bo, Paganel, son prédécesseur, met en place deux mesures pour atténuer la situation à savoir le nivellement des distributions des subsistances et la culture de denrées potagères pour pallier au manque de pain<sup>941</sup>. Malgré ces mesures, les réquisitions ne suffisent pas et les greniers des départements méridionaux sont presque vides. C'est cette situation que Bo doit gérer à son arrivée.

---

<sup>936</sup> Mauriac (cantal), Aurillac (Cantal), Murât (Cantal), Saint-Flour (cantal), Villefranche d'Aveyron (Aveyron), Figeac (Lot), Montauban (Lot), Lauzerte (Lot), Cahors (Lot), Gourdon (Lot), Saint Céré (Lot), Gaillac (Tarn), Lavaur (Tarn), Castres (Tarn), Albi (Tarn) et Lacaune (Tarn).

<sup>937</sup> La société populaire de Castres, chef-lieu de département, l'avait exclu le 5 floréal An II (25 avril 1794) en raison de son immoralité. Bo le suspendit provisoirement et lui laissa la possibilité de se défendre devant la société populaire. Sans succès, sa suspension fut confirmée par Bo auprès du comité de salut public.

<sup>938</sup> AN AFII 143b., pl 1142, p.40.

<sup>939</sup> *Ibidem*.

<sup>940</sup> Une commission des subsistances est constituée le I brumaire An II (22 octobre 1793) pour la gestion des denrées.

<sup>941</sup> Mesures prises à la mi-pluviôse An II, AULARD A., *Recueil*, t. X, p.529.

Au cours de cette mission, Bo se trouve confronté à des soulèvements contre-révolutionnaires dans le Lot. Le 4 germinal An II (24 mars 1794), alors qu'il se rend à Camburat, district de Figeac, pour rétablir l'ordre suite à des mouvements populaires liés à la religion, il tombe dans une embuscade. Dans la foule, un jeune homme armé d'un fusil le tient en joue. Bo parvient à esquiver le tir. Il dresse le soir même un procès-verbal de l'événement à l'attention du Comité de salut public et de la Convention.

- Mission à Nantes, près l'Armée de l'Ouest

Bo est envoyé en mission à Nantes par ordre du comité de salut public le 26 floréal An II (25 mai 1794). Ses missions ne sont pas clairement définies, si ce n'est qu'il doit assurer le bon déroulement des récoltes. Il est en binôme avec Bourbotte<sup>942</sup> avec lequel il entretient de très bonnes relations. Les deux « missionnaires » se trouvent, dans un premier temps, confrontés à l'indiscipline des soldats. Ces derniers, chargés de protéger le recensement, s'adonnent au pillage. Bo et Bourdotte prennent alors un arrêté<sup>943</sup> pour rétablir la discipline sous peine de comparution devant le tribunal criminel militaire. Par la suite, ils décident d'organiser les récoltes dans l'urgence. La population est réquisitionnée pour la moisson par le biais de l'arrêté du 23 messidor An II (11 juillet 1794). Bo renouvelle là les mesures prises à Albi. Face à l'inefficacité des consignes officielles, Bo a dû organiser seul les récoltes en levant en masse moissonneurs et moissonneuses. Bo est amené à organiser le transport des denrées entre Nantes et Orléans. Gare aux citoyens, charretiers, qui refusaient d'assurer le transport ! Bo les menace d'arrestation.

Bo est envoyé auprès de l'Armée de l'Ouest pour faire face à la révolte vendéenne. Bo se rend compte que les conditions sont déplorables pour les troupes. Aussi, fait-il en sorte d'améliorer l'équipement, entre autres les chaussures ou l'armement. Les fourrages sont une autre préoccupation et font l'objet d'un arrêté du 18 thermidor An II (5 août 1794). La fabrication du charbon de bois, nécessaire à l'armement est sa principale préoccupation<sup>944</sup>. Le conflit qui opposa l'armée vendéenne à l'armée républicaine fut atroce pour les deux partis. Bien que très hostile vis-à-vis des Vendéens qu'il qualifie de brigands ou de scélérats, il

---

<sup>942</sup> Pierre Bourdotte, né le 5 juin 1763 à Vault-de-Lugny, est élu administrateur du département de l'Yonne le 5 septembre 1791. Il siège en tant que député de l'Yonne à la Convention nationale du 7 septembre 1792 au 17 juin 1795, date de son guillotinage à Paris.

<sup>943</sup> Arrêté du 30 prairial An II.

<sup>944</sup> Les besoins de l'armée nécessitent la mise en place d'une économie de guerre en matière d'équipement.

modère les exactions des troupes républicaines souvent indisciplinées à l'égard des femmes et enfants en prenant un arrêté.

Bo mène également une action énergique contre toute les formes d'incivisme. L'arrestation des suspects a pour conséquence l'engorgement des prisons auquel Bo tente de remédier en prenant plusieurs arrêtés notamment pour accélérer la procédure judiciaire et alléger le nombre de détenus.

Pour éviter le gaspillage des richesses, il préconise tout comme le Comité, d'utiliser les biens des prisonniers et de mettre en valeur les exploitations. En aucun cas, le titre de propriété n'est remis en question.

Bo et Bourdotte s'opposent à la dépravation des mœurs qui, pour eux, est une forme d'incivisme. Les bonnes mœurs sont pour lui une valeur républicaine. Par un arrêt commun prit le 29 prairial An II (17 juin 1794) ils ordonnent la fermeture des « asyles du libertinage<sup>945</sup> », à savoir les maisons de prostitution, lieux de dépravation et foyers des maladies vénériennes. Cette vision entraîne la suspicion d'incivisme sur les prostituées. La fermeture de ces établissements s'accompagne de mesures visant les femmes et filles de joie par l'enfermement dans des maisons de correction pour les « rappeler à leur devoir, à la pudeur, aux bonnes mœurs<sup>946</sup> ».

Ce séjour de Bo à Nantes met en exergue ses talents d'orateur et sa vision de la République. Elle repose sur trois principes : la raison, le travail et la fraternité. Ces trois principes sont les piliers du culte de l'Être suprême. Il a pour but de remplacer les cérémonies du catholicisme, que Bo considère comme religion tyrannique. Le culte des « idoles et des divinités » est remplacé par le culte de l'Être suprême. Le repos étant les seuls décadis. Le culte de l'Être suprême, ennemi du catholicisme, se voulait aussi promoteur du travail et de la fraternité universelle.

Sa correspondance, au cours de cette mission, avec le comité de Salut public, démontre son dévouement envers la République. Bo est exigeant avec les citoyens comme il l'est avec lui-même. Soucieux de toujours faire plus pour la nation, il émet le souhait, dès sa première lettre, de servir au sein de l'Armée du Rhin. Comme le rappelle Stéphane Lescure, cela est peut-être un moyen pour lui d'esquiver cette mission.

---

<sup>945</sup> AN AFII 115, pl 867, p.44 et 45.

<sup>946</sup> Arrêté du 22 messidor An II (10 juillet 1794), AN AF115, pl 867, p. 44 et 45.



Bo a pris part à la Terreur qui se voulait à la fois politique et économique dans le but de neutraliser la contre-révolution intérieure et extérieure.

## 2. Bo ou l'intérêt du bien public

Dans la continuité des valeurs qui l'animaient lorsqu'il était médecin correspondant juste avant la Révolution, Bo s'implique pour le bien public et dans le domaine de la santé. Il siège au sein du Comité de secours publics<sup>947</sup>. Il participe à la rédaction de deux rapports : l'un concernant l'extinction de la mendicité<sup>948</sup> et l'autre relatif aux bases d'organisation générale des secours publics<sup>949</sup>. Ces deux thématiques font déjà l'objet d'un rapport et d'un projet de décret présentés par le député de l'Yonne, Bernard d'Airy en juin 1792<sup>950</sup>. Ces deux rapports précèdent deux lois votées par la Convention : la loi du 28 juin 1793 relative à l'organisation des secours publics et le décret du 15 octobre 1793 relatif à l'extinction de la mendicité.

Ces deux rapports présentés par Bo, et dont il est le rédacteur, illustrent certaines des valeurs qu'il défend mais révèlent aussi le souffle d'une nouvelle forme d'assistance imprégnée d'un zeste de philanthropie et mêlée aux valeurs jacobines. Cependant, le caractère novateur de ces propositions ne peut pas être évoqué puisque certaines idées sont reprises de Necker. L'analyse ci-dessous fait la synthèse des deux rapports.

- L'assistance publique selon Bo : les balbutiements d'un véritable système social ?

Sous l'ancien régime comme sous la Révolution, indigence fait écho à assistance. Porter assistance est une préoccupation majeure du régime révolutionnaire. Dans le rapport relatif à l'organisation des secours, Bo rappelle qu'il s'agit « d'appeler les regards sur l'indigence et

---

<sup>947</sup> Cette institution est créée en 1792 au sein de la Convention Nationale. Ce comité traite des questions de secours publics, de mendicité, de vagabondage, de salubrité dans les hôpitaux et les prisons, la police sanitaire et l'hygiène publique.

<sup>948</sup> « Rapport et projet de décret sur l'extinction de la mendicité, présentés à la Convention Nationale, au nom du Comité des secours publics » du 21 vendémiaire An II (12/10/1793), Gallica, BNF. Pour ces deux rapports, nous ne pouvons pas certifier que Bo soit le seul auteur.

<sup>949</sup> « Rapport et projet de décret sur les bases de l'organisation générale des secours publics »

<sup>950</sup> « Sur l'organisation générale des secours publics, et sur la destruction de la mendicité », par le Député Bernard d'Airy, député de l'Yonne le 13 juin 1792 devant l'Assemblée Nationale. En effet, Bo fait part, dans le préambule de son rapport relatif à l'organisation des secours publics, d'un premier rapport déjà rendu à un moment où l'intérêt fut porté sur la défense de la patrie.

sur ce devoir sacré d'assister les malheureux<sup>951</sup> ». Les indigents ne présentent pas tous les mêmes conditions et Bo estime qu'une distinction doit être faite. Il définit alors une classification en trois catégories :

- Les vagabonds qui s'adonnent « par une importunité menaçante, par le vol, le meurtre et le brigandage »
- L'indigence inhérente à l'espèce humaine : enfance, vieillesse, maladies ou infirmité.
- Les causes accidentelles telles que la cessation de travail dans les campagnes, l'inaction momentanée des manufactures

Bo prône une organisation des secours avec une gestion locale à deux échelles à savoir au niveau du département puis au niveau de chaque canton. Le premier article du projet de décret prévoit une somme annuelle allouée aux 84 départements en faveur des secours portés à l'indigence. Une nouvelle administration doit être mise en place dans chaque canton sous la forme d'une agence chargée de la distribution du travail et des secours aux valides et aux non valides. L'assistance doit être calculée sur l'égalité en respectant les besoins de tous les âges et à toutes les époques de la vie. L'organisation est prévue comme suit, selon l'article 8 du projet de décret : des travaux pour les valides, du secours à domicile pour les infirmes et leurs enfants, les vieillards et les malades. Les malades sans domicile sont admis dans des maisons de santé et les enfants abandonnés, les vieillards et non-valides sans domicile dans des hospices. Des secours sont également prévus en cas d'accident.

Bo fait allusion à la création de caisses d'épargne afin que les individus puissent placer « journallement [...] une portion de leur travail<sup>952</sup> ».

Afin de prévenir les difficultés liées aux accidents de la vie et à la vieillesse, le projet de décret prévoit dans son article 13, la création d'une caisse de prévoyance pour les « citoyens qui voudroient se préparer des ressources<sup>953</sup> ».

Ces mesures applicables à tous répondent cependant à certaines conditions. Les indigents valides doivent travailler. Les mesures prises en matière d'assistance sous-entendent l'extinction de la mendicité et de la pauvreté.

---

<sup>951</sup> « Rapport et projet de décret sur les bases de l'organisation générale des secours publics », *op. cit.*, p.2.

<sup>952</sup> *Ibidem*, p.7.

<sup>953</sup> « Rapport et projet de décret sur les bases de l'organisation des secours publics... », *op. cit.*, p.15.

- Bo, le défenseur des valeurs républicaines : raison, travail et fraternité.

Les deux rapports présentés par Bo à la Convention nationale répondent aux valeurs républicaines dont il est un fervent défenseur.

La raison se retrouve dans les fondements de ces rapports et projets de décret. La nation doit prendre en charge ses indigents mais elle ne doit pas en outre encourager l'oisiveté.

Il n'est point en politique de vue plus fausse que de favoriser la fainéantise<sup>954</sup>

Bo préconise un seul jour de repos dans la semaine évitant ainsi de laisser la possibilité à « l'oisiveté<sup>955</sup> » et à la « corruption des mœurs<sup>956</sup> ». En effet, il faut éloigner les occasions qui peuvent rapporter le pauvre vers la paresse et l'insouciance.

Le principe majeur défendu par Bo et qui s'avère être le plus présent est le travail. Selon lui, l'Homme n'est pas pauvre parce qu'il ne possède rien mais parce qu'il ne travaille pas. On retrouve dès le préambule les valeurs jacobines incarnées dans l'idée de la subsistance par le travail. Il est donc primordial de fournir du travail aux pauvres valides. Pour le député rouergat, l'agriculture et l'activité commerciale peuvent enrayer la misère.

Les bras des indigents doivent servir à faire fleurir l'agriculture et accroître l'industrie commerciale<sup>957</sup>.

Des sanctions sont prévues pour ceux qui se complaisent dans l'oisiveté Le projet de décret consacre une large place à la répression qui s'applique selon plusieurs paliers. L'arrestation est la première marque de la répression pour « toute personne qui [...] sera convaincue d'avoir demandé de l'argent ou du pain dans les rues, ou voies publiques <sup>958</sup>». Le texte prévoit l'établissement d'un procès-verbal par le juge de paix qui doit être transmis au directoire du district ainsi qu'au directoire du département. Si la personne arrêtée n'est pas domiciliée sur le canton ou le district, elle est mise en détention provisoire jusqu'à ce qu'elle soit réclamée par sa municipalité de domicile<sup>959</sup>. Le mendiant est alors reconduit à son domicile aux frais de

<sup>954</sup> « Rapport et projet de décret sur l'extinction de la mendicité... », *op. cit.*, p.4.

<sup>955</sup> « Rapport et projet de décret sur les bases de l'organisation des secours publics... », *op. cit.*, p.5.

<sup>956</sup> *Ibidem*.

<sup>957</sup> *Ibidem*.

<sup>958</sup> *Rapport et projet de décret sur l'extinction de la mendicité, op. cit.*, p. 26.

<sup>959</sup> « A défaut de réponse de la municipalité dans un délai convenable, le mendiant sera conduit dans la maison de répression, d'où il pourra sortir toutes les fois qu'il sera réclamé par sa municipalité », *Ibidem*, p. 27.

la nation. Le projet de décret prévoit l'établissement de maison de répression, dans chaque chef-lieu de département et hors de l'enceinte de la ville, pour l'accueil des mendiants récidivistes. La peine initiale est d'un an de détention et de deux ans lorsqu'il s'agit d'une « seconde récidive<sup>960</sup> ». Pour les mendiants sans domicile, les peines sont identiques. Il est également fait mention des mendiants souffrant de démence ou de maladies vénériennes pour lesquels il est prévu une prise en charge particulière : maison de répression pour les premiers et maison de santé pour les seconds. Enfin la troisième récidive, le décret prévoit une mesure de « transportation<sup>961</sup> » dans la colonie pour une durée minimale de huit ans. Seuls les mendiants âgés entre 18 et 60 ans peuvent y être soumis. Ce texte traduit une volonté ferme d'éradiquer la mendicité pour laquelle la récidive n'est pas permise<sup>962</sup>. Les mesures restrictives sont applicables dans les huit jours suivant la publication de la loi. Cette rigueur s'applique à l'ensemble des citoyens. Les personnes portant secours au mendiant sont passibles d'une amende.

« Parente pauvre<sup>963</sup> » des concepts révolutionnaires, la fraternité est certainement la première valeur qui se dégage de ces textes ne serait-ce que par la volonté égalitaire du traitement des plus démunis. Bo le rappelle, la République et la société ont des obligations envers les pauvres car la fraternité se retrouve dans l'abolition des différences. Cependant les ennemis de la patrie sont exclus de la fraternité.

- Bo, un médecin législateur

L'assistance publique concerne également le volet de la santé. Dans les deux rapports, le médecin Bo resurgit se montrant critique du point de vue de la pratique mais aussi des institutions.

Bo s'attaque en premier lieu à la survie des enfants et plus particulièrement des nouveau-nés. En effet, il dénonce la mortalité au moment de la naissance qui selon lui reste une étape trop souvent négligée. Ainsi l'article 12 du projet de décret prévoit que les accoucheuses, établies

---

<sup>960</sup> Rapport et projet sur l'extinction de la mendicité..., *op. cit.*, p.29.

<sup>961</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>962</sup> Jean-Pierre Gross qualifie le texte de Bo comme sombre, rappelant le « grand enfermement » de l'âge classique décrit par Michel Foucault., voir GROSS (Jean-Pierre), *Égalitarisme jacobin et Droits de l'homme*, Paris, Éditions Kimé, 2016.

<sup>963</sup> FURET (François), OZOUF (Mona), « Fraternité » in *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Idées, Paris, Flammarion, 1992, p. 199.

dans les villes et dans les campagnes, « dont la capacité sera reconnue<sup>964</sup> » devront assister les femmes inscrites sur les états des pauvres. On sent ici un ressentiment de Bo envers les sages-femmes qui reste méfiant quant à la profession. Dès 1778, dans un envoi à la Société royale de médecine, il avait dénoncé les lacunes de leur formation<sup>965</sup>.

Bo fustige le recours aux nourrices et déplore l'allaitement confié aux « mains mercenaires » qui renforce la mortalité infantile par l'absorption d'un « aliment indigeste<sup>966</sup> » provenant de « cœurs qui n'ont rien de maternel<sup>967</sup> ». On retrouve ainsi deux thématiques faisant débat dans le domaine médical à la fin de l'Ancien Régime à savoir l'obstétrique et l'allaitement.

Il soulève également le problème de la densité médicale. Face au nombre toujours croissant de pauvres, les officiers de santé doivent être omniprésents dans les villes mais surtout dans les campagnes. L'article 11 du projet de décret est relatif au déploiement des officiers de santé.

Bo se montre très critique envers les hôpitaux qui « tels que nous les connaissons, sont de vrais lazarets, sont une école où le médecin apprend, aux dépens du malheureux, à guérir le riche<sup>968</sup> ». Les soins doivent, dans la mesure du possible être prodigués à domicile.

Une humanité mieux raisonnée fournira aux malades des secours plus salutaires dans leurs propres domiciles, et fera épargner les dépenses énormes d'une administration ruineuse<sup>969</sup>

Malgré un engagement de l'Etat dans la gestion de l'assistance, la situation à la fin de la Révolution est critique pour les indigents. La plupart des mesures proposées à l'Assemblée n'ont pas été mises en pratique compte-tenu des difficultés liées à l'inflation et aux guerres. Jean-Baptiste Bo s'est illustré en tant que patriote, représentant de la Nation en mission, mais aussi en tant que médecin-philanthrope, homme de son temps soucieux d'agir pour le bien de l'humanité.

Dénoncé en 1795, durant les troubles politiques « thermidoriens », Bo est mis en accusation avec d'autres députés. A l'image de représentants comme Maignet ou Javogues,

---

<sup>964</sup> « Rapport et projet de décret sur les bases de l'organisation des secours publics... », *op. cit.*, p.15.

<sup>965</sup> Voir le chapitre 6 relatif à la pratique de la médecine.

<sup>966</sup> *Idem*, p.6.

<sup>967</sup> *Ibidem*.

<sup>968</sup> « Rapport et projet de décret sur les bases de l'organisation des secours publics... », *op. cit.*, p.8

<sup>969</sup> *Ibidem*.

Bo est accusé d'avoir eu recours à des mesures violentes, d'avoir fait preuve d'extrémisme. Il est gracié puis devient membre du bureau de l'immigration à Paris. Il est destitué en 1799 et reprend sa profession de médecin à Fontainebleau. En 1814, il publie une topographie de cette ville où il meurt la même année. Le sort de Bo fait figure d'exception. Michel Biard relate la malédiction sanglante qui pèse sur les députés de la Convention entre 1793 et 1799<sup>970</sup>. En effet, une majorité d'entre eux meurent de mort non naturelle.

Cet échantillon de notre corpus illustre l'implication des médecins méridionaux dans la vie politique et les nouvelles institutions. Représentants du Tiers au début de la Révolution, porteurs des idées des Lumières, ils ont participé au basculement de la société d'Ancien Régime. Certains comme Bo se sont illustrés au sein de la politique nationale. Le nouveau découpage administratif et ses nouvelles institutions ont permis aux médecins méridionaux d'occuper pendant un temps des fonctions importantes à la tête des départements.

---

<sup>970</sup> Voir BIARD Michel, *La liberté ou la mort. Mourir en député (1792-1795)*, Paris, Talandier, 2015. Dans cet ouvrage, l'auteur cherche à réhabiliter ces personnages moins connus, délaissés selon lui par l'historiographie.



## CONCLUSION

Les étudiants méridionaux de cette étude ont suivi sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle leurs études dans trois universités (Toulouse, Cahors et Montpellier). L'université de Montpellier a exercé une forte attractivité tout au long du siècle des Lumières au détriment des ses consoeurs, bien que celle de Toulouse ait gradué des médecins jusqu'en 1791. L'étude des cursus médicaux méridionaux a permis de confirmer l'évolution des vocations médicales surtout ciblée sur Montpellier dès les années 1730. Les étudiants pratiquent une pérégrination régionale, sorte de petit tour languedocien avec quelques écarts vers Avignon ou Orange. Ces comportements sont révélateurs de stratégies estudiantines, parfois frauduleuses, en vue d'obtenir le bonnet de docteur.

La carrière médicale se fait plus attrayante au cours du siècle, et les médecins sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans la société. Principalement issus de la bourgeoisie et du milieu médical, il s'agit pour ces jeunes médecins d'opérer une ascension sociale marquée. Les fils de médecin représentent la majorité de l'échantillon étudié. En effet, certaines familles ont parfois instauré de véritables dynasties médicales à l'image de la famille Sabatier à Carcassonne ou de la famille Malzac à Castres- ce qu'Hélène Berlan appelle la défense de corps<sup>971</sup>. Les carrières ascensionnelles ne sont pas négligeables et s'illustrent parfois au sein de la même fratrie. Louis et Jean Prat, fils de maître chirurgien, embrassent tous les deux une carrière de médecin et suivent une trajectoire similaire au sein des colonies et du jardin du roi en tant que botanistes. Les frères de Philippe Pinel, Louis et Pierre, sont chirurgiens. Leur père est maître-chirurgien.

Le moment de l'installation est une étape décisive de la vie du médecin, celle qui va être déterminante pour sa pratique. Les médecins se fixent principalement en milieu urbain, dans leur localité d'origine, bien que la population soit majoritairement rurale à la fin de l'Ancien Régime. Pour autant, les médecins se déplacent en campagne. Pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, période pour laquelle nous avons le plus de données, les médecins sont conscients qu'ils doivent être présents auprès de toutes les couches de la société. Détenteurs du savoir, ils sont les garants du bon exercice de l'art de guérir. La pratique dans les différents

---

<sup>971</sup> BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier...*, *op. cit.*, p. 437.



milieux les amène à côtoyer d'autres figures attachées au soin du corps : apothicaires, chirurgiens mais aussi sages-femmes et empiriques. Malgré les tensions avec les différents praticiens, les médecins savent aussi s'allier à leurs confrères pour lutter contre l'empiétement des charlatans qui prolifèrent jusque dans les contrées les plus reculées. Les médecins se font là garants de la santé publique.

L'installation est déterminée, suivie ou renforcée par un facteur important : le choix matrimonial. Le mariage est plus ici synonyme de stabilité et d'ancrage que d'ascension sociale. Seuls les quelques médecins ayant exercé dans les colonies ont pu se hausser dans la hiérarchie sociale de façon significative, par l'union matrimoniale plus encore que par leurs fonctions.

En savants éclairés, les médecins des Lumières s'insèrent dans la notabilité locale. La fonction consulaire leur donne un rôle public au sein de la communauté. La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle voit émerger de nouvelles formes de sociabilité, au premier rang desquelles les loges maçonniques qui se montrent attractives pour les médecins. Les médecins participent également à l'évolution scientifique par le biais des académies d'une part et par la production scientifique d'autre part. La représentativité des médecins de notre corpus est faible au sein des académies provinciales. Néanmoins, à l'image des praticiens du royaume, ils vont participer à la mise en place de la politique sanitaire d'État en correspondant avec la Société royale de médecine. Par leur publication, ils participent aux débats de leur temps. Outre les épidémies, les pathologies ou les nouvelles méthodes thérapeutiques sont abordées comme l'inoculation, l'allaitement et la réanimation. Certains s'intéressent aux sciences et techniques comme l'art de la verrerie. D'autres comme Sacombe s'essaient à un nouveau genre littéraire comme le poème didactique.

La Révolution qui bouleverse le contexte institutionnel va offrir aux médecins et à la médecine une place différente au sein de la société et de ses représentations. La suppression des universités en 1793 et la réforme de l'enseignement, par la création des écoles de santé et l'avènement de l'enseignement clinique, vont catégoriquement modifier la culture médicale, entre autres grâce à des médecins comme Philippe Pinel.

Nous ne disposons pas d'étude comparative permettant d'attester de disparités régionales. En revanche, nous pouvons faire une comparaison entre les différents pôles universitaires étudiés. Les comportements des jeunes médecins sont similaires sur l'ensemble de l'aire étudiée. Les médecins ont adopté les mêmes stratégies estudiantines et les mêmes attitudes au

moment de l'installation. Le manque d'informations sur une grande partie d'entre eux laisse en suspens les questions inhérentes à la pratique de la médecine. Ce travail doit être complété sur l'aspect scientifique du contenu de l'enseignement. La faculté montpelliéraine a formé la majorité des médecins au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle mais certains d'entre eux ont suivi des cours de perfectionnement dans la capitale comme Antoine Portal ou Pierre Fournès. Cette pratique s'observe également à Toulouse où certains carabins débutent leur cursus à Toulouse pour ensuite le terminer à Montpellier. Philippe Pinel, après l'obtention de son doctorat toulousain, a passé plusieurs années à Montpellier pour parfaire ses connaissances.

Les informations glanées au cours de cette recherche pourraient permettre de compléter certaines bases de données numériques concernant les étudiants à l'échelle nationale et européenne<sup>972</sup>. Il faudrait pour cela créer une base relative aux étudiants méridionaux ou nationaux à l'époque moderne. Dans une continuité prosopographique, il serait intéressant de poursuivre la démarche au XIX<sup>e</sup> siècle en questionnant les mêmes problématiques : quelle est la place des médecins dans la société méridionale du XIX<sup>e</sup> siècle ? Comment se traduit la notabilité ? Et enfin leurs descendants suivent-ils la même voie ?

Nous avons suivi ceux que Sacombe appelle les « enfans d'Hippocrate ». Défendant, dans un de ses ouvrages sur l'obstétrique, l'idée d'une « code de loix médico-nationales » fondé sur l'observation clinique, il peint le devenir des médecins qu'une telle initiative produirait :

Les ministres de santé offriroient, à l'univers étonné, le spectacle touchant d'une société d'amis et de frères ; la gloire, placée au sommet d'un rocher escarpé, les appelleroit tour-à-tour ; sensibles à sa voix, ils graviroient, à l'envi, cette roche hérissée de ronces et d'épines<sup>973</sup>

Nous avons dans ces pages tâché de retracer ces ronces et ces épines. De retracer de telles aspirations également : en s'érigeant en initiateur de réformes de santé publique, Sacombe traduisait un mouvement plus général, à une moindre échelle. Après la tempête révolutionnaire, le nouveau régime offrit aux médecins la possibilité d'accéder à de nouvelles fonctions locales plus importantes notamment au sein du département. Le sommet escarpé social évoqué par Sacombe se fit de moins en moins allégorique : personnage public jouissant d'une reconnaissance et d'une implication nouvelles, quoique dans la continuité d'un

---

<sup>972</sup> Nous faisons ici référence à la base de données Pool corpus de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès. Ces bases de données concernent pour l'instant les étudiants étrangers et les étudiants toulousains au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>973</sup> SACOMBE (Jean-François), *Le médecin accoucheur, ouvrage utile aux mères de famille, et nécessaire aux personnes qui se destinent à la pratique de l'art des accouchemens*, Paris, Croullebois, 1791, pp. 20-21.

processus qui courut tout le long du siècle, les médecins accédaient, enfin, à la notabilité du XIX<sup>e</sup> siècle.





# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Instruments de travail

*Histoire illustrée de la gynécologie et de l'obstétrique.*

*Les familles protestantes en France XVI<sup>e</sup> siècle-1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, 1987.

BÉLY (Lucien), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, 1408 p.

BENOIST (Stéphane) , *La vie des autres : histoire, prosopographie, biographie de l'Empire romain*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

BLAY (Michel), HALLEUX (Robert), *La science classique, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1998.

BOISSON (Didier), DAUSSY (Hugues), *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006.

BOURDIEU (Pierre), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62/63, 1986, pp. 69-72.

BOYER (Annie), *Des sources pour l'histoire de la médecine*, Paris, BNF, 2008.

CORVISIER (André), *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, 1992, Tome 2 de 1715 à 1871.

DE KERCKHOVE (Derrick), *L'intelligence des réseaux*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2000. DUPONT (Michel), *Dictionnaire historique des Médecins dans et hors de la Médecine*, Larousse (éd.), Paris, 1999.

GAFFIOT (Félix), *Le Grand Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000.

GINZBURG (Carlo), PONI (Carlo), « La micro-histoire », *Le débat*, décembre 1981.

GREENACRE (Michael, J.), *Correspondance analysis in practice*, London, 2007.

KEATS-ROHAN (K.S.B.), *Prosopography approaches and applications : a handbook*, 2007.

LANGLOIS (Gilles-Antoine), *Des villes pour la Louisiane française. Théorie et pratique de l'urbanistique coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2003, 452 p.

LIGOU (D.), (sous la direction de), *Dictionnaire universel de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1974.

MARTIN SAINT-LÉON (Etienne), *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791*, Paris, 1922.

MOUYSET (Sylvie), *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison. (France XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

MUSSO (Pierre), *Critique des réseaux*, Paris, PUF, 2003.

OLIVIER-MARTIN (François), *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*, Paris, 1938.

PASSERON (Jean-Claude), REVEL (Jacques), *Penser par cas*, Paris, Ed. EHESS, 2005, 291p.

PAROCHIA (Daniel), *Penser les réseaux*, Seyssel, Ed. Champ Vallon, 2001.

REVEL (Jacques), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, Le Seuil, Paris, 1996, 243p.

REY (Anne-Lise) (ss dir.), *Méthode et histoire. Quelle histoire font les historiens des sciences et des techniques ?*, Paris, Classiques Garnier, 2013.

SOLNON (Jean-François, dir.), *Sources d'histoire de la France moderne (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Larousse, 1994.

SOURNIA (Jean-Charles), *Dictionnaire de Gynécologie obstétrique*, Paris, CILF, 1999.

## 2. Études prosopographiques françaises et étrangères, période moderne

DEDIEU (Jean-Pierre), « Une approche « fine » de la prosopographie », in *Les figures de l'administrateur*, Paris, ed. EHESS, 1997, p. 235-242.

DEMELULENAERE-DOUYÈRE (Christiane), LE GOFF (Armelle), *Histoires individuelles, histoires collectives. Sources et approches nouvelles*, Paris, Éditions du CTHS, 2012.

FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, t.1, Albi, Presses du Centre universitaire de Champollion, 2002.

FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, t.3, Albi, Presses du Centre universitaire de Champollion, 2006.

FERTÉ (Patrick), *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, t.5, Albi, Presses du Centre universitaire de Champollion, 2011.

FORCE (Pierre), « Stratégies matrimoniales et émigration vers l'Amérique au XVIII<sup>ème</sup> siècle. La maison Berrio de La Bastide Clairence », in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Paris, EHESS, Armand Colin, n°68, 1, janvier-mars 2013, p.77-108.

GIBIAT (Samuel), *Hiérarchies sociales & ennoblissement. Les commissaires de guerres de la Maison du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École nationale des chartes, 2006.

JULIA (Dominique), REVEL (Jacques), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t.2, France, Paris, EHESS, 1989.

NAVARRO-ANDRAUD (Zélie), *Les élites urbaines de Saint-Domingue dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : La place des administrateurs coloniaux (1763-1792)*, thèse de doctorat, Université Toulouse II-Le Mirail, 2007.

RONSSERAY (Céline), *Les administrateurs coloniaux en Guyane française au XVIII<sup>e</sup> siècle : entre sociabilités, pouvoir et réseaux (1712-1809)*, thèse de doctorat, Université de La Rochelle, 2007.

ZUNEGA (Jean-Paul), « Muchos negros, mulatos y otros colores ». Culturelle visuelle et savoirs coloniaux au XVIII<sup>ème</sup> siècle, in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Paris, EHESS, Armand Colin, n°68, 1, janvier-mars 2013, p.45-76.

### 3. Histoire générale de France et d'Europe sous l'Ancien Régime

ABÉNON (Lucien), *La Guadeloupe de 1671 à 1759. Étude politique, économique et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1987.

ADAMS G., *The Huguenots and French opinion 1685-1787*, Waterloo, Ont., 1991.

AGULHON (Maurice), *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968.

ANTOINE (Michel), *Le conseil du roi sous le règne de Louis XV*, Genève, Droz, 1970, 666 p.

AUGERON (Mickaël), GUILLEMET (Dominique) dir., *Champlain ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, Geste éditions, 2004.

BAUMIER (Béatrice), *Tours entre Lumières et Révolution : Pouvoir municipal et métamorphoses d'une ville (1764-1792)*, Rennes, PUR, 2007.

BEAUREPAIRE (Pierre-Yves), *La République universelle des francs-maçons*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1999.

BELLAVITIS (Anna), CHABOT (Isabelle), *La justice des familles : autour de la transmission des biens, des savoirs et des pouvoirs : Europe, Nouveau Monde, XIIe-XIXe siècles*, Rome, École Française de Rome, 2011.

BERTRAND (Gilles), *La culture du voyage. Pratiques et discours de la Renaissance à l'aube du XX siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004.

BLANCPAIN (François), *La colonie française de Saint Domingue*, Paris, Karthala, 2004.

BOND (Bradley G.) dir., *French Colonial Louisiana and the Atlantic world*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005.

BURGUIÈRE (André), REVEL (Jacques), *Histoire de la France. Héritages*, Paris, éditions Seuil, 2000.

BUTEL (Paul), *Histoire des Antilles françaises XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002.

CABANEL (Patrick), *Les protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, collection 128 Histoire, 1994.

CHAPPEY (Jean-Luc), GAINOT (Bernard), MAZEAU (Guillaume), RÉGENT (Frédéric), SERNA (Pierre), *Pourquoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012.

CHARTIER (Roger), "République des lettres, intellectuels laïcs et mécénat princier", in *Les cahiers du Centre de Recherches Historiques* [en ligne], 18-19, 1997.

CHAUSSINAND-NOGARET (Charles), *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle : de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000.

COORNAERT (Emile), *Les corporations en France avant 1789*, Paris, les Editions ouvrières, 1968, 315p.



- CORBIN (Alain), *The foul and the fragrant : Odor and the french social imagination*, New York, Eng. Trans., 1986.
- COSTE (Laurent), *Les bourgeoisies en France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand colin, 2013.
- DAUMAS (Maurice), *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.
- DICKINSON (John A.), ABENON (Lucien R.), *Les Français en Amérique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.
- DORIGNY (Marcel), *Révoltes et révolutions en Europe et aux Amériques (1773-1802)*, Histoire, Paris, Belin, 2004.
- DUBY (Georges), WALLON (Armand) (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Ed. Seuil, 1975, t.2 L'âge classique des paysans.
- DUMA (Jean), *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- DUPAQUIER (Jacques), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, t.2, de la Renaissance à 1789.
- DUPRAT (Catherine), *Le temps des philanthropes*, Paris, ed. CTHS, 1993, t. 1 et 2.
- ELIAS (Nobert), *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora pocket, 1976. (traduction de *Über den prozess des zivilisation*, 1939.)
- FIGEAC (Michel), *Les noblesses en France. Du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.
- FLANDRIN (Jean-Louis), *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984.
- FOLLAIN (Antoine), *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008.
- GARRISSON (J.), *L'Édit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance*, Paris, Point Seuil Histoire, 1985.
- GARNOT (Benoît), *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette supérieur, 1991.
- GINZBURG (Carlo), *Le fromage et le vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980, (1<sup>o</sup> éd. 1976).
- GINZBURG (Carlo), PONI (Carlo), « La micro-histoire, le débat », décembre 1981.
- GIRAUD (Marcel), *A History of french Louisiana*, 5 vol., Baton Rouge, Louisiana University Press, 1953-1991.
- GUSDORF (Georges), *Les sciences humaines et la conscience occidentale*, Paris, Puyot, 1973.
- GUTTON (Jean-Pierre), *La société villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Hachette littératures, 1979.
- HAVARD (Gilles), VIDAL (Cécile), *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003.

- LAFOURCADE (Maïté), *Mariages en labourd sous l'ancien régime : les contrats de mariage du pays de labourd sous le règne de Louis XVI (étude juridique et sociologique)*, Bilbao, Servicio editorial de la Universidad del País vasco, 1989.
- LAMONTAGNE (Roland), « L'influence de Maurepas dans les sciences : le botaniste Jean Prat à La Nouvelle-Orléans, 1735-1746 » in *Revue d'histoire des sciences*, 1996, tome 49, n°1, pp. 113-124.
- LEBRUN (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai de démographie et de psychologie historique*, Paris, La Haye, Mouton, 1971.
- LEROY (Jean-François), « Note sur l'introduction des plantes américaines en France dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*, Paris, 1957.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 2005.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Le siècle des Platter (1499-1628)*, Paris, Fayard, t.1 : *Le mendiant et le professeur*, t.2 : *Le voyage de Thomas Platter*, 2003.
- LEVI (Giovanni), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989 (1<sup>o</sup> éd. 1985).
- GIRAUD (Marcel), *A History of french Louisiana*, 5 vol., Baton Rouge, Louisiana University Press, 1991. ; *La Louisiane après le système de Law (1721-1723)*, vol. 4, The Company of the Indies, 1723-1731, 5 vol.
- GRASSI (Marie-Claire), *L'art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, Slatkine, 1994.
- GUIGNET (Philippe), *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipses, 2006.
- LAURIOUX (Bruno), LANÖE (Catherine), *Cultures de cour, Cultures du corps (XIV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s)*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2011.
- MOUSNIER (Roland), *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, PUF, 1974, (rééd. 2005).
- MOUSNIER (Roland), "Les fidélités et les clientèles en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles", in *Social History XV*, n°29, 1982, p.35-46.
- MUCHEMBLED (Robert), *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Flammarion, 1978.
- PÉROTIN-DUMON (Anne), *La ville aux îles, la ville dans l'île. Basse-Terre et Point-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Katharla, 2000.
- POTON (D.), CABANEL (P.), *Les protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan, collection 128 Histoire, 1994.
- PUZELAT (Michel), *La vie rurale en France XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sedes, 1999.
- ROCHE (Daniel), "Académies et académisme : le modèle français au XVIII<sup>e</sup> siècle", in *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée* t.108, n°2, 1996, p. 643-658.
- ROCHE (Daniel) dir., *Le cheval et la guerre du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- ROCHE (Daniel), *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993.

ROCHE (Daniel), *Les Républicains des Lettres, gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 1988.

ROCHE (Daniel), *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680-1789)*, Mouton, 1978, rééd. 1989.

ROGER (Jacques), *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1963.

SAADANI (Khalil), *La Louisiane française dans l'impasse 1731-1743*, Paris, L'Harmattan, 2008.

VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1987.

VIGARELLO (Georges), *Le Sain et le Malsain. Santé et mieux-être depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1993.

VIVIER (Jean-Loup), *L'essor de la bourgeoisie rurale à la fin de l'Ancien Régime. L'exemple des Carrère, une famille de Montestruc*, L'Harmattan, Paris, 2013.

WAQUET (Jean-Claude), *Les grands maîtres des Eaux et forêts en France de 1689 à la Révolution*, Genève, Droz, 1978.

WINDLER (Christian), "Clientèles royales et clientèles seigneuriales vers la fin de l'Ancien Régime" in *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 52<sup>e</sup> année, n°2, 1997, p. 293-319.

#### 4. Histoire de l'enseignement, des universités et des étudiants.

BARBOT (Jules), *Chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Toulouse, Dirion, 1905, 300p.

BARRERA (Caroline), FERTÉ (Patrick), *L'Histoire de l'Université de Toulouse de 1229 à nos jours*, à paraître, Toulouse, Privat.

BAUDEL, « L'université de Cahors et la communauté d'Albi » in *Bulletin des études du Lot*, t.1, 1873, pp. 55-63.

BÉNEZET (Brigitte), *L'université d'Avignon naissance et renaissance, 1303-2003*, Arles, Actes sud, 2003.

BERCHE (Patrick), *Le savoir vagabond*, Diocis, Paris, 2013.

BERLAN (Hélène), *Faire sa médecine à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Recrutement et devenir professionnel des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, Montpellier, PULM, 2013. (Thèse remaniée soutenue en 2000)

BERLAN (Hélène), "La mobilité étudiante au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'exemple de la faculté de médecine de Montpellier", in *Annales du Midi*, 2009.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques), *Histoire du droit romain, suivi de l'histoire de Cujas*, Paris, Fanjat, 1821.

- BROCKLISS (Laurence W. B.), "Aristotle, Descartes and the new science : natural philosophy at the University of Paris, 1600-1740", in *Annals of science*, 38, 1981, p. 34-69.
- BROCKLISS (Laurence W. B.), « Before the clinic : French medical teaching in the Eighteenth century » in *Clio Medica*, The Wellcome Institute Series in the History of medicine, 50, 1999, p. 71-115.
- BROCKLISS (Laurence W. B.), *The University of Oxford : a history*, Oxford, Oxford Press, 2016.
- BROCKLISS (Laurence W. B.), « Le contenu de l'enseignement et la diffusion des idées nouvelles » in Jacques VERGER (dir.), *Histoires des universités*, Toulouse, Privat, 1986.
- BROCKLISS (Laurence W. B.), "L'enseignement médical et la Révolution. Essai de réévaluation" in *Histoire de l'éducation*, n°42, mai 1989, p.79-110.
- BROUQUET (Sophie), *La violence des étudiants toulousains de 1460-1610*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Toulouse, EHESS, 1982.
- CAMMAS J., *L'étudiant en médecine et le médecin en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse pour le doctorat en médecine, Toulouse, 1943.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), NOGUÈS (Boris), « La direction d'établissement dans les collèges de l'université de Paris sous l'Ancien Régime », *Histoire de l'éducation*, 90 | 2001, 21-78.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), JULIA (Dominique), *Les collèges français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, ed. CNRS, 3 vol. parus, 1984-2002.
- CROUZIL (L.), « Documents inédits sur l'ancienne université de Toulouse » in *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Institut catholique, 1902, p. 257-266.
- DELARUELLE (Etienne), *De la croisade à l'Université, sociétés et mentalités à Toulouse au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 1970.
- DAINVILLE (François de), *L'enseignement des Jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, éd. de minuit, 1978.
- DULIEU (Louis), *La médecine à Montpellier, l'époque classique*, t.3, Première partie, Avignon, Les Presses Universelles, 1986, 1246 p.
- DULIEU (Louis), "Le mouvement scientifique montpelliérain au XVIII<sup>e</sup> siècle" in *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 1958, Tome 11 n°3, pp.227-249.
- DUMEGE (Alexandre), « Notice historique sur l'université et les collèges de Toulouse » in *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*, t. IV, Toulouse, Laurent Chapelle, 1846.
- ECHARD (Matthieu), *Médecins et médecine universitaire à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II-Le Mirail, 1997.
- FAUVELLE R., *Les Etudiants en médecine sous le grand roi*, éd. Steinheil, 1899.
- FERTÉ (Patrick), « La Faculté de médecine de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle : dans l'ombre de Montpellier », dans D. Foucault dir., *La médecine et les médecins à Toulouse*, Toulouse, Framespa, coll. Méridiennes, 2010.
- FERTÉ (Patrick), *Toulouse et son université, relais de la Renaissance entre Espagne et Italie (1430-1550)*, Genève, Droz, 2003.
- FERTÉ (Patrick), *L'université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, 1974.

- FERTÉ (Patrick), *L'université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol., 477p.
- FERTÉ (Patrick), *Scatabronda, un brulot libertin occitan dans l'université de Cahors*, Cahors, Carcin – Terra d'oc, 1983.
- FERTÉ (Patrick), « Un protégé de Pierre Chirac. Le médecin rouergat Jean Mailhès, professeur à l'université de Cahors et profiteur de la peste de Marseille (1687-1751) » in *Revue du Rouergue*, n°81, 2005, pp. 1-26.
- FERTÉ (Patrick), « Vénalité et trafic de grades à l'université de Cahors » in *Bulletin de la Société des études du Lot*, 1978.
- FINOT (André), *Les facultés de médecine de province avant la Révolution*, Paris, 1958.
- FIRODE (Alain), « Le cartésianisme dans les cours de philosophie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Histoire de l'éducation* [en ligne], 120/2008.
- FOUCAULT (Didier), *Les recteurs de l'académie de Toulouse, 1808-2008*, Toulouse, Framespa, Méridiennes, 2010, 254 p.
- GADAVE (René), *Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa faculté de droit civil et canonique, 1229-1789*, Toulouse, Privat, 1910.
- GERBER (Charles), « Les jardins botaniques toulousains et les démonstrations de plantes médicinales aux *estudians en les trois branches de l'art de guerir* sous l'Ancien Régime d'après des documents inédits » in *Bulletin des sciences pharmaceutiques*, t. 22, n°3, mars 1925, p. 148-184.
- GERMAIN A., *L'école de médecine de Montpellier : Ses origines, sa constitution, son enseignement*, Montpellier, 1880.
- GUENÉE (Simone), *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des origines à la Révolution*, Paris, Picard, 1978, XXI, 495 p.
- HOLLARD (Claude-France), MOREIL (Françoise), (ss dir.), *La principauté d'Orange du Moyen-Age au XVIII<sup>e</sup> siècle : actualité de la recherche historique : actes du colloque de l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse*, Avignon, 17 juin 2005.
- JOURDAIN (Charles), *Histoire de l'université de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1862-1866.
- LEWEZYK (Anaïs), *L'université de Toulouse en instance de réforme. Enquête des commissaires royaux (1667-1668)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II–Le Mirail, septembre 2005.
- LEWEZYK (Anaïs), *Les étudiants hors les murs de l'université de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master 2, Université Toulouse II Le Mirail, 2009.
- LIGNEREUX (Yves), « Les débuts du jardin des plantes de Toulouse ou la naissance du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse » in *Bulletin du Centre d'Étude d'Histoire de la Médecine*, 2006, 56, 7-46.
- MAGGIANI (Sabine), *Conflits et chicanes entre les universités de Toulouse et Cahors et les Jésuites*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 1998.
- MARCHAND (Pierre-Jean-Abbel), *L'université d'Avignon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1900.

- MOURANCHE (Marielle) dir., *Et Toulouse pour apprendre. Sept siècles d'histoire de l'université de Toulouse 1229-1969*, Toulouse, PUM, 2010.
- NOWAK (Valérie), *Les gradués albigeois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1679-1790)*, Mémoire de maîtrise, université de Toulouse II Le Mirail, 1998.
- NOGUÈS (Boris), « La maîtrise ès arts en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles » in *Histoire de l'éducation*, 124, 2009, pp.95-134.
- NOGUÈS (Boris), *Une archéologie du corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1598-1793)*, Paris, Belin, 2006, 240 p.
- PRÉVOST (Xavier), *Jacques Cujas (1522-1590), le droit à l'épreuve de l'humanisme*, thèse de doctorat, Université Paris I – Sorbonne, 2012.
- REVEL (Jacques), JULIA (Dominique), *Histoire sociale des populations étudiantes XVI XVIIIe siècles*, Paris, EHESS, 1989, p.243.
- SCHOLER (Jorn), *John Locke et les philosophes français. La critique des idées innées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, The Alden Press, Voltaire Foundation, 1997.
- TATON (René), *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hermann, Histoire de la pensée, 1986.
- TRIARE (P), *Lettres de Gui Patin 1630-1672*, Paris, ed. Champion, 1907, p.442.
- VIGUERIE (François de), *Une oeuvre d'éducation sous l'ancien Régime. Les pères de la doctrine chrétienne en France et en Italie : 1592-1762*, Paris, thèse de doctorat, 1976.
- VILLAN (Patrick), *Histoire sociale des étudiants de Carcassonne*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1996.

## 5. Histoire de la Médecine

- Histoire générale de la médecine et de la santé en France

*Apothicaires et charlatans*, Esprit XVIII<sup>e</sup> s, Paris, au chêne, 2010.

Cahiers du CEHM, n°9, *Des médecins dans la Révolution Française*, décembre 2001.

Cahiers du CEHM, n° 12, *Être médecin à Toulouse, fin XVII<sup>e</sup> – Début XVIII<sup>e</sup> siècle*, décembre 2004.

Médecine et assistance en Alsace XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, recherches sur l'histoire de la santé, Strasbourg, Librairie Istra, 1976.

ALBOU (Philippe), « La variole avant Jenner (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Histoire des Sciences*, Tome XXIX, n°3, 1995.

ANDRAULT (Raphaëlle), CRIGNON (Claire), *Médecine et philosophie de la nature humaine de l'âge classique aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

ANTOINE (Marie-Elisabeth), « La médecine civile à l'époque napoléonienne et le legs du XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Revue de l'institut Napoléon*.

- ARENA (Francesca), « La maternité entre santé et pathologie : l'histoire des délires puerpéraux à l'époque moderne et contemporaine », *Histoire, médecine et santé*, n°3, printemps 2013, p 101-113.
- ARTIGAUT (René), ROMANENS (Jean-Louis), Mille ans d'hôpitaux à Castres, Centre hospitalier général de Castres, 1991.
- AUSCHITZKY (Hubert), *Antoine, baron Portal, médecin des roys et fondateur de l'académie de médecine*, 1998.
- BALINT (Michael), *Le médecin, son malade et la maladie*, Paris, PUF, 1957.
- BALSSA (Aimé), Apothicaires et pharmaciens en Albigeois du Moyen âge à 1900, Ed. Pierre Fabre, 2002.
- BALSSA (Aimé), Se soigner à Castres au temps des rois, Castres, Société culturelle du Pays castrais, 2007.
- BALSSA (Aimé), « Un chirurgien castrais au siècle des Lumières, Jean-François Icart (1734-1803) », in Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, n°LXI (2007).
- BANA (Samira), « Les vénériens toulousains et leur accueil dans les hôpitaux au XVIIIe siècle » in *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Toulouse, Méridiennes, 2010.
- BARRAS (Vincent), « La réception des innovations sanitaires dans l'espace domestique au XVIII siècle : l'exemple paradoxal de l'onanisme », BOURDELAIS (Patrice), FAURE (Olivier), *Les nouvelles pratiques de santé (XVIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Belin, 2005, p. 127-141.
- BARRAS (Vincent), LOUIS-COURVOISIER (Micheline), *La médecine des Lumières : tout autour de Tissot*, Chêne-Bourg, Georg, 2001.
- BARROUX (Gilles), *Philosophie, maladie et médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions Champion, 2008, 456 p.
- BARUK (He), « Pinel et son temps – Pinel et notre temps », communication présentée à la séance du 28 février 1977 de la *Société française d'histoire de la médecine*.
- BELMAS (Elisabeth), NONNIS-VIGILANTE S., *La santé des populations civiles et militaires. Nouvelles approches et nouvelles sources hospitalières, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve d'Ascq, PU du septentrion, 2010.
- BÉNEZET (Jean-Pierre et Marie-Claude), *Naître en Rouergue de l'ostal à l'hôpital. Des sages-femmes et matrones à la médicalisation de la naissance (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Millau, 2013.
- BERLAN (Hélène) THÉVENIN (Etienne), *Médecins et société en France : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Toulouse, éd. Privat, 2005.
- BERTHIAUD (Emmanuelle), *Attendre un enfant : vécu et représentations de la grossesse aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Picardie, 2011.
- BESCOND (Jacques), *Une construction de la clinique. Le savoir médical au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- BOREL (Philippe), *Annuaire des acteurs de l'enquête de la Société Royale de médecine (1776-1793)*.
- BOREL (Philippe), « Comprendre l'enquête de la Société royale de médecine (1774-1793). Source, problèmes et méthodologie », in *Histoire des sciences médicales*, Tome XXXIX, n°1, 2005.

- BOREL (Philippe), Pour un état de santé en France d'après l'enquête de la Société royale de médecine (1776-1793) : sources, problèmes et méthodologie..., 2001, 99p.
- BOULOGNE (Jacques) et DRIZENKO (Antoine), *L'enseignement de la Médecine selon Galien*, Actes de deux journées d'Etude co-organisées, les 22-23 octobre 2003, par les universités Charles-de-Gaulle-Lille3 et Lille2, Editions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille3, Lille, 2006.
- BOUMEDIENNE (Samir), *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du "Nouveau Monde" (1492-1750)*, Vaulx-en-Velin, Les éditions des mondes à faire, 2016.
- BOURDELAIS (Patrice) et FAURE (Olivier), *Les nouvelles pratiques de santé, (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), Acteurs, objets, logiques sociales*, Paris, Belin, 2005.
- BOUSIGUE (Jean-Yves), « Les chirurgiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, un exemple d'ascension sociale sous l'Ancien Régime » in *Le Bulletin Chirurgical*, 1995.
- BOUSIGUE (Jean-Yves), « Médecins et médecine dans les Hautes-Pyrénées au XIX<sup>e</sup> siècle » in *Nouvelle Revue. Med.*, Toulouse, 1985.
- BOUTEILLER (Marcelle), *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, ed. G.-P. Maisonneuve et Larose, 1966.
- BOYER (Annie), *L'assistance de la vie médicale à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'Etat en médecine, Toulouse, 1982.
- BROCKLISS (Laurence W. B.), « The Embryological Revolution in the France of Louis XIV : The dominance of ideology », in *The Human Embryo : Aristotle and the Arabic and European traditions*, ed. G. R. Dunstan, Exeter, Exeter University Press, 1990, p. 158-186.
- BROCKLISS (Laurence W. B.), JONES (Colin), *The medical world of early modern France*, Oxford, Clarendon press, 1997, 896p.
- BROHARD (Yvan), LEBLOND (Jean-François), *Une histoire des médecines populaires. Herbes, magie, prières*, Paris, ed. De La Martinière, 2013.
- CABANÈS (Augustin), *Chirurgiens et blessés à travers l'histoire : des origines à la Croix-rouge*, Paris, 1912.
- CAIRE (Michel), « Philippe Pinel en 1784. Un médecin « étranger » devant la faculté de médecine de Paris », in *Histoire des sciences médicales*, XXIX, n°3, 1995.
- CARLINO (Andréa), WENGER (Alexandre), *Littérature et médecine. Approches et perspectives (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Recherches et rencontres, publication de la faculté des lettres de l'université de Genève, Genève, Droz, 2007.
- CAUBET (J. F.), *L'hôpital d'Albi, mémoire de maîtrise*, Université Toulouse II Le Mirail, 1974.
- CHABBERT (Pierre), « Les années d'études de Philippe Pinel : Lavour, Toulouse, Montpellier » in *Monteliensis-Hippocrates*, 1960, n°7.
- CHAPPEY (Jean-Luc), *Des naturalistes en Révolution. Les procès-verbaux de la Société d'histoire naturelle de Paris (1790-1798)*, Paris, Éditions du CTHS, n°9, 2009.
- CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), Nobles, médecins et médecins de cour au XVIII<sup>e</sup> siècle, in *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 32<sup>e</sup> année, N.5, 1977, pp. 851-857.



- CHEVALIER (Louis), Le choléra : la première épidémie du XIX<sup>e</sup> siècle, *Société d'histoire de la Révolution de 1848*, 1958, 188 p.
- CHEVALLIER (Jacques), « Gireudeau de Saint Gervais, la syphilis et le rob de Laffecteur » in *Histoire des sciences médicales*, 2012.
- CLAUSTRE (Edith), *Les médecins dans les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur : fin XVII<sup>e</sup> - début XVIII<sup>e</sup> siècle*, UTM, Mémoire de Master recherche 1<sup>o</sup> année, 2006, 106p.
- CLAVELIN (Maurice), *Galilée, cosmologie et science du mouvement, suivi de Regards sur l'empirisme au XIX siècle*, Paris, CNRS ed., 2015.
- COLLARD (Franck), SAMAMA (Évelyne), *Pharmacopoles et apothicaires : les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle* : [actes des 4<sup>èmes</sup> Rencontres d'histoire de la médecine, des pratiques et des représentations médicales dans les sociétés anciennes, Troyes, 20-21 janvier 2006], 195p.
- CORBIN (Alain), COURTINE (Jean-Jacques), VIGARELLO (Georges), *Histoire du corps*, Paris, Seuil, Vol.1, 2005.
- CORNET (Lucien), Lettres inédites de Théophile de Bordeu, (année 1746 – 2<sup>e</sup> séjour à Montpellier), in *Bulletin de la société des sciences*, t.20, 1959.
- COSTE (Joël), *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725) : contribution à l'histoire culturelle de la peste en France à l'époque moderne*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- CUNNINGHAM (A.), FRENCH (R.), *The medical enlightenment in the eighteenth century*, Cambridge, Cambridge university Press, 1990, 330 p.
- DAREMBERG (Charles), *Galien. Oeuvres médicales choisies*, t.II, Paris, Gallimard, 1994.
- DARMON (Pierre), *La vie quotidienne du médecin parisien en 1900*, Paris, ed. Hachette, 1988.
- DARMON (Pierre), *Les cellules folles. L'homme face au cancer de l'Antiquité à nos jours*, Paris, ed. Plon,
- DARMON (Pierre), *L'Homme et les microbes XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999.
- DAVID H., « Marchands d'Orviantan » in *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1907, p. 7-13.
- DEHILLERIN B., GOUBERT (Jean-Pierre), « A la conquête du monopole pharmaceutique : Le collège de pharmacie de Paris, 1777-1796 », *Historical reflections*, 9 (1982), p. 233-248.
- DELAUNAY (Paul), *La vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Editions Slatkine, 2001. (1<sup>o</sup> édition 1935, Paris).
- DESAIVE (Jean-Paul), GOUBERT (Jean-Pierre), Le ROY LADURIE (Emmanuel), *Médecins, climat et épidémies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1972.
- DROIXHE (Daniel), *Soigner le cancer au XVIII<sup>e</sup> siècle. Triomphe et déclin de la thérapie par la cigüe dans le « Journal de médecine »*, Paris, Hermann Ed., 2015.
- DROUAIS J. (de), « Un remède au XVIII<sup>e</sup> siècle : le sachet antiapoplectique d'Arnoult » in *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 114-15, (1986-87), p. 413-429.

- DUCHESNEAU (François), *La physiologie des Lumières*, The Hague, Boston, London, Martinus Nijhoff Publishers, 1982.
- DUHAMEL (Pierre), *Histoire des médecins français*, Paris, Plon, 1993.
- DULIEU (Louis), *La chirurgie à Montpellier de ses origines au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Avignon, 1975.
- DULIEU (Louis), *Montpellier et la Médecine militaire française sous l'ancien régime*, Communication présentée à la séance du 6 mai 1971 de la Société Française d'Histoire de la Médecine.
- EMELINA (Jean), « Le Médecin des pauvres et le Chirurgien des pauvres : un témoignage sur les aspects et l'esprit de l'éducation médicale populaire au temps de Louis XIV », *Marseille*, 1972, p. 85-95.
- EVRARD (Jean), « Opinions médicales en France au XVII<sup>e</sup> siècle : la peste et l'idée de la contagion », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1957, 12, I, pp. 46-59.
- FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Anthropos, 1994.
- FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1993.
- FAURE (Olivier), « Médecine et religion : le rapprochement de deux univers longtemps affrontés » in *Chrétiens et sociétés*, 19, 2012, pp.7-17.
- FAURE (Olivier), *Santé et souci de soi, France XIX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, PUP, 2015.
- FEYEL G., « Médecins, empiriques et charlatans dans la presse provinciale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Le corps et la santé*, 110 Congrès National des Sociétés Savantes, (Montpellier, 1985), 2 vol., Paris, 1985.
- FIALON C. H., « Quelques prospectus charlatanesques du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie*, 32, 1921.
- FOUCAULT (Didier), PAYEN (Pascal) (ss la dir.), *Les autorités : dynamiques et mutations d'une figure de référence à l'Antiquité*, Grenoble, Éd. Million, 2007.
- FOUCAULT (Didier), LILE (Pierre), *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Toulouse, Méridiennes, 2010.
- FOUCAULT (Didier), « Amis du peuple ? Médecins du peuple ? Deux destins montagnards : Jean-Paul Marat, François-Michel Lantrac » in *Cahiers du C.E.H.M.*, n°9, Des médecins dans la Révolution Française, décembre 2001.
- FOUCAULT (Didier), « Un pionnier toulousain de l'électrothérapie : Masars de Caseles », in *Médecine et médecins à Toulouse au siècle des Lumières*, Actes du 5<sup>e</sup> colloque du CEHM Toulouse 14 octobre 2006, Toulouse, Méridiennes, 2010, p. 205-220.
- FOUCAULT (Michel), *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963.
- FRAYSSENGE (Jacques), "Evolution de l'histoire hospitalière à Millau : XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles", dans *Bulletin de la Société Française des Hôpitaux*, n° 62, 1990, pp. 43-50
- FRANKLIN (A.), *La vie privée d'autrefois : les médecins*, Paris, Plon, 1892, tome XI, 305 p.
- GANIÈRE (Paul), « Baron Antoine Portal, président perpétuel de l'Académie royale de médecine », in *Bull. Acad. Natl. Med.*, 1966 Oct. 18 ; 150(26) : 539-545.

- GARRABÉ (Jean), *Philippe Pinel, Les empêcheurs de tourner en rond*, 1994.
- GATIEN-ARNOULT (A. F.), *Pierre Laromiguière*, Extrait des mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 7<sup>e</sup> série, Tome X, 1878.
- GAUSSAIL (dr), *Fragment d'une étude sur François Bayle*, Toulouse, 1863.
- GELFAND (Toby), *The training of surgeons in Eighteenth century Paris and its influence on Medical Education*, Ph D, Johns Hopkins University, 1973.
- GELFAND (Toby), « Public medicine and medical careers in France during the reign of Louis XV » in A. W. RUSSELL ed., *The town and the state physician in Europe from the Middle Age to the Enlightenment*.
- GOUBERT (Jean-Pierre), *L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790*,
- GOUBERT (Jean-Pierre), *Malades et médecins en Bretagne : 1770-1790*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1974.
- GOUBERT (Jean-Pierre), *Malades et médecins à Saint-Malo, à la veille de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.
- GOUBERT (Jean-Pierre), « Réseau médical et médicalisation en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 86, n°2, 1979, La médicalisation du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, p. 221-229.
- GOUBERT (Jean-Pierre), *Une histoire de l'hygiène. Eau, salubrité dans la France contemporaine*, Paris, Hachette, 1986.
- GOUBERT (Jean-Pierre), LORILLOT (Dominique), 1789, *Le corps médical et le changement, les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires*, Toulouse, Privat, 1984.
- GOUBERT (Jean-Pierre), REY (Roselyne), *Atlas de la Révolution française, Médecine et santé*, Paris, EHESS, 1993, vol.7, 83p.
- GOULARD (Roger), *Sur quatre cas de rage traités par Antoine Portal (1781)*, in Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, n°13, 1914, pp.48-59.
- GOURDOL (Jean-Yves), « Antoine Portal (1742-1832), médecin, anatomiste français et historien de la médecine », in <http://www.medarus.org> , 2010, pp. 1-2.
- GRANDIN-LE TULZO (Chrystelle), *Les prémisses d'une professionnalisation de la santé : de l'apothicaire au pharmacien, à Paris au siècle des Lumières*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, EHESS, 2005.
- GRELL (Chantal), HALLEUX (Robert), *Sciences, Techniques, pouvoirs et sociétés du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2016.
- GRMEK (Mirko), *Histoire de la pensée médicale en Occident. Tome III. Du romantisme à la science moderne*, Paris, éd. Seuil, 1999, 422 p.
- GRMEK (Mirko), *La première révolution biologique*, Paris, Payot, 1990.
- GUITARD (Eugène), *Nouvelles hypothèses sur les origines et les conflits des corporations plus particulièrement celles des apothicaires français placés sous le signe du serment...*, 1966.
- GUTTON (Jean-Pierre), *Les administrateurs d'hôpitaux dans la France de l'ancien régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2002.

- HAMY (E.-T.), « *Lettres de noblesse en faveur du Sieur Portal et de sa postérité* » in *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, n°5, 1906, pp.361-365.
- HANAFI (Nahema), *Le frisson et le baume, Soignantes et souffrantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II Jean Jaurès, 2012.
- HANNAWAY (Caroline C.), « The Société Royale de Médecine and epidemics in the Ancient Regime » in *Bulletin of the history of medicine*, vol. 46, n°3, mai-juin 1972, p.257-273.
- HECKETSWEILER P., *Histoire de la médecine*, Paris, Ellipses, 2010.
- HICKEY (Daniel), *Local hospitals in Ancien Regime France. Rationalization, resistance, renewal, 1530-1789*, Montréal, Mc Gill Queen's University Press, 1997.
- HIPPOCRATE, *L'art de la médecine*, Paris, Flammarion, 1999.
- HUARD (P.), *Sciences, médecine, pharmacie de la Révolution à l'Empire (1789-1815)*, Paris, R. Dacosta, 1970, 379 p.
- IMBERT (Jacques), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982, 560 p.
- JACKSON (Mark), *The Oxford handbook of the history of medicine*, Oxford, Oxford University press, 2011.
- JEORGER (Muriel), « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 32<sup>e</sup> année, n°5, 1977, pp. 1025-1051.
- JONES (Colin), « The médecins du roi at the end of Ancien Régime and in the french revolution » in the *Medecine at the courts of Europe (1500-1837)*, London, Routledge, 1990.
- KEEL (Othmar), *L'avènement de la médecine clinique moderne en Europe : 1750-1815 : politiques, institutions et savoirs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001.
- KLAIRMONT LINGO (Alison), *Empirics and charlatans in early modern France: the genesis of the classification of the "other" in medical practice*,
- KNIBIEHLER (Yvonne), "Naître sous l'Ancien Régime. Dialogues de la médecine et de l'histoire", in *Histoire de l'éducation*, n° 21, 1984, pp. 3-9.
- LAFFONT (Jean-Luc), « Sages-femmes et cours d'accouchement à Toulouse sous l'Ancien Régime », in *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque des 15 et 16 mars 1996, Université Paul Valéry Montpellier III, 2000, p. 65-98.
- LAGET (Mireille), *La naissance aux siècles classiques. Pratique des accouchements et attitudes collectives en France aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*.
- LAFONT (Olivier), *Des médicaments pour les pauvres. Ouvrages charitables et santé publique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, pharmathèmes, 2010.
- LAFONT (Olivier), *La vie des apothicaires du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle à Rouen*, Luneray, ed. Bertout, 2005.
- LEBERT (Lucie), *A travers les siècles, aux détours des rues, apothicaires et pharmaciens de la ville de Toulouse*, Thèse de Pharmacie sous la direction de Jean-Claude DOUSSET, Université de Toulouse III Paul Sabatier, 2002, 170f.
- LEBRUN (François), *Se soigner autrefois, Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, collection Paris histoire, Paris, éd. Seuil, 1995.

- LECHLER (Walter H.), *Philippe Pinel, ses origines familiales, sa jeunesse, ses années d'études, (1745-1778)*, Roques, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Toulouse, Montpellier, Munich, 1959.
- LEHAUT (Isabelle), *La Société Royale de médecine : Regards sur une époque*, mémoire de maîtrise, Paris IV – Sorbonne, sous la direction de Muriel JOERGER et Jean-Pierre BARDET, juin 1990.
- LEHOUX (Françoise), *Le cadre de vie des médecins parisiens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1976.
- LÉLY (Gilbert), « Un drame anti-césaro-symphisien » in *La poésie dévorante. Actes du colloque « Gilbert Lély : le centenaire »* Paris 2004, éd. L'âge de d'Homme, Lausanne, 2007, p. 187-195.
- LE MENTHÉOUR (Rudy), *La manufacture de maladies. La dissidence hygiénique de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 373 p.
- LEMAIRE (Jean-François), *Napoléon et la médecine*, François Bourin (éd.), Paris, 1992.
- LENNON (Thomas M.), EASTON (Patricia Ann), *The cartesian Empiricism of François Bayle*, New York & London, Galand Publishing inc., 1992.
- LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'ouest au XIX<sup>ème</sup> siècle*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Université Paris IV, 1976.
- LÉONARD (Jacques), *La vie quotidienne du médecin de province au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1977, p.11.
- LOCQUENEUX (Robert), *L'électricité au siècle des Lumières. Nollet, Franklin & les autres*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- LOUÂPRE (Muriel), MARCHAL (Hugues) et PIERSSSENS (Michel), *La poésie scientifique, de la gloire au déclin*, Epistemocratie, 2014.
- LOUDON (Irvine), *Medical care and the general practitioner 1750-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1986.
- LUNEL (Alexandre), *La maison médicale du Roi, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Le pouvoir royal et les professions de santé*, Seyssel, Champ Vallon, Epoques, 2008.
- LUNEL (Alexandre), *L'organisation des professions médicales sous l'Ancien régime : entre corporatisme et autorité royale, XVI<sup>e</sup> siècle - XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, histoire du droit, Paris, 2005.
- Mc CLELLAN III (James Edward), *Colonialism and science. Saint-Domingue in the old regime*, Chicago, Chicago press edition, 2010. (1<sup>o</sup> édition en 1992)
- Mc CLELLAN III (James Edward) « L'historiographie d'une académie coloniale : le Cercle des Philadelphes (1784-1793) », *Annales historiques de la Révolution française*, 320 | 2000, 77-88.
- MANDRESSI (Raphaël), « Espaces, institutions, artefacts – figures des savoirs entre architectures et pratiques », in *Lieux de savoir – Espaces et communautés*, Paris, 2007, p.705-715.
- MANDRESSI (Raphaël), « Histoire de la médecine : un renouveau historiographique », in *Synthèse*, septembre 2012, vol. 133, pp. 445-449.
- MARCHAL (Hugues), « L'ambassadeur révoqué : poésie scientifique et popularisation des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Romantisme*, 2009/2, n°144, p. 25-37.
- MAREC (Yannick dir.), *Accueillir ou soigner ? L'hôpital et ses alternatives du Moyen Âge à nos jours*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2007.

- MENAUD (Arlette), *L'hôpital de Rabastens (1689-1796)*, Mémoire de stage, 1988.
- MENDELSON (J. Andrew), « The world on a page : Making a general observation in the eighteenth century », In Lorraine Daston & Elizabeth Lunbeck (eds.), *Histories of Scientific Observation*, University of Chicago Press (2011), p.398-420.
- MEYER (Jean), « Une enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies (1774-1794) », in *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 21<sup>e</sup> année, n°4, 1966, pp. 729-749.
- MILLEPIERRES (François), *Les médecins au temps de Molière*, Paris, Hachette, 1965.
- MOLINA (Henri), *Les épidémies de variole à Toulouse à travers les âges*, Toulouse, Thèse de 3<sup>o</sup> cycle, 1969.
- MOREL (Marie-France), « Voir et entendre les fœtus autrefois : deux exemples », in *Spirale*, 2005/4, n° 36, pp. 23-35.
- MORMICHE (Pascale), PEREZ (Stanis), *Naissance et petite enfance à la cour de France, Moyen Âge – XIX<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.
- MOULIN (Anne-Marie), *L'Aventure de la vaccination*, (collectif), Paris, Fayard, 1996.
- MOUSSY (Hugues), *Les topographies médicales françaises des années 1770 aux années 1880. Essai d'interprétation d'un genre médical*, Thèse pour le doctorat en histoire de l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, sous la direction de Mr Daniel Roche, Professeur au Collège de France, 2003.
- MULLER (Denyse), *Les médecins et chirurgiens à Toulouse de 1740 à 1830*, D.E.S., Toulouse, 1961.
- NOGARET (Roger), *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez de la grande peste à l'hôpital général (vers 1340-1676)*, Rodez, ed. Subervie, 1986.
- PAUTHIER (Céline), *L'exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre défaut de droit et manière de soigner*, Paris, 2002.
- PEREZ (Stanis), *Histoire des médecins. Artisans et artistes de la santé de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2015.
- PEREZ (Stanis), *La mort des rois*, Grenoble, Jérôme Millon, 2006.
- PETER (Jean-Pierre), « Aux sources de la médicalisation, le regard et le mot : le travail des topographies médicales » in *Populations et cultures*, études réunies en l'honneur de François Lebrun, Rennes, PUR, 1987.
- PETER (Jean-Pierre), « Une enquête de la société royale de médecine : malades et maladies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Annales. Économies, sociétés, Civilisations*, 22<sup>e</sup> année, n°4, 1967, pp. 711-751.
- PETER (Jean-Pierre), « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion (1750-1790) », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 86, n°2, 1979, La médicalisation du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, p. 251-264.
- PETER (Jean-Pierre), « Médecine, épidémies et société en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les archives de l'académie de médecine » in *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 14 série, n°14, 1 février 1970.
- PIGEAUD (Jackie), « Le médecin au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Histoire du médecin*, Paris, Flammarion, 1999.
- PORTER (Roy), WEAR (Andrew), *Problems and methods in the history of medicine*, Beckenham, Croom Helm, 1987.

- PUECH (Albert), *Les médecins d'autrefois à Nîmes. Étude historique d'après des documents inédits*, Paris, Savy, 1879.
- PUEYO (Guy), « Les observations météorologiques des correspondants de Louis Cottee en Alsace et en Lorraine vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin des Académie et société Lorraines des sciences*, 1996, 35, n°3.
- RAMSEY (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- RAUSKY (Franklin), *Mesmer ou la Révolution thérapeutique*, Paris, Payot, 1977.
- REY (Roseline), « La vulgarisation médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle, le cas des dictionnaires portatifs de santé », in *Revue d'histoire des sciences*, 1991, 44, pp. 413-433.
- RIEDER (Philip), LOUIS-COURVOISIER (Micheline), *Odier Louis, Honoraires médicaux et autres textes éthiques*, Paris, Classique Garnnier, 2011.
- ROFORT (Marie-Françoise), *Les topographies médicales : une géographie des maladies et de la santé aux XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles*, thèse de 3 cycle sous la direction d'Henri Picheral, Université Paris VII, 1987.
- ROGER (Jacques), *Buffon*, Paris, Fayard, 1989.
- ROGER (Jacques), *La vie médicale autrefois*, Paris, J. Baillière, 1907, 229 p.
- ROGER (Jacques), *Les sciences de la vie dans la pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle : La génération des animaux de Descartes à l'Encyclopédie*, Paris, Albin Michel, 1993.
- ROGER (Jacques), « Pour une histoire historique des sciences », in *Pour une histoire des sciences à part entière*, Paris, Albin Michel, 1995.
- RONDARD (Julien), *La société royale de médecine et la question des remèdes secrets (1778-1793). De l'empirisme vertueux au charlatanisme effronté, tentatives de régulation d'un marché*, Mémoire de Master 1, Université Paris I Sorbonne, 2010-2011.
- RONSSERAY (Céline), « Un destin guyanais : Jacques François Artur, 1<sup>er</sup> médecin du roi à Cayenne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Normandie*, n°4, 2003.
- SANCHEZ (Jean-Christophe), *Astronomie et physique dans le royaume de France aux temps modernes. Histoire sociale, culturelle et politique des sciences physiques*. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de René Souriac, Université Toulouse-II, 2005.
- SANCHEZ (Jean-Christophe), « Bagnères-de-Bigorre, Histoire d'une ville thermale », Explorations Pyrénéennes, *Bulletin de la Société Ramond*, 1993, pp. 55-159.
- « Le thermalisme à Bagnères-de-Bigorre au Grand Siècle à travers la correspondance de Colbert », Explorations Pyrénéennes, *Bulletin de la Société Ramond*, n° 142, 2007, p. 101-116.
- SÉMELAIGNE (René), *Philippe Pinel et son œuvre, Au point de vue de la santé mentale*, Paris, L'Harmattan, 2001, 176p.
- SERDECZNY (Anton), *D'entre les morts. Essai d'anthropologie historique*, Thèse de doctorat, EPHE, 2014.
- SETH (Catriona), *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, L'esprit des lettres, Paris, Des Jonquières, 2008.

- SETH (Catriona), "L'inoculation contre la variole : un révélateur des liens sociaux" in *Dix-huitième siècle* 2009/1 (n°41), p.137-153.
- SIMONETTA (Marie-Laure), ep. BARRAULT, *La Société Royale de médecine (1776-1793)*, mémoire de maîtrise, Université Paris I-Sorbonne, sous la direction de Jean-Claude PERROT, 1992.
- SMEYERS (Michel), *Médecin des Lumières : la vie de Maître Jean-Pierre Carayon, docteur en médecine à Réalmont*,
- SPARY (Emma, C.), *Utopia's garden : French natural history from Old regime to Revolution*, Chicago, University of Chicago press, 2000, 321 p.
- TÉSIO (Stéphanie), *Histoire de la pharmacie en France et en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université laval, 2009.
- THILLAUD (Pierre L.), *Les maladies et la médecine en pays basque nord à la fin de l'Ancien Régime (1690-1789)*, Genève, Librairie Droz, 1983.
- THOMAS (Emile), « L'hôpital de Réalmont » in *Revue du Tarn*, n° XXX, 1913, p.323-334.
- TOMASSO (Jean-Jacques), *La vie et les écrits de Bernard Nicolas Lorinet (1749-1814). Un médecin des Lumières dans la Révolution*, Paris, L'harmattan, 2013.
- VAN DEURSEN (A. TH.), *Professions et métiers interdits. Un aspect de l'histoire de la révocation de l'Édit de Nantes*, Groningue, Wolters, 1960.
- VESS (David M.), *Medical revolution in France 1789-1796*, Gainesville, University Press of Florida, 1975.
- VIAL R., *Mœurs, Santé et Maladies en 1789*, Ed. Londreys.
- VIAUD (Jean-François), *Le malade et la maladie sous l'Ancien Régime. Soins et préoccupations de santé en Aquitaine (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2011.
- VIDAL (Charles), « Honoraires de jadis » in *La France médicale*, revue d'histoire de la Médecine.
- VIDAL (Charles), *Une école d'accouchement à Castres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Maloine, 1905, 17 p.
- VIGUERIE (Jean de), *Note sur la jeunesse de Pierre Laromiguière*, Actes du XXIII<sup>e</sup> congrès d'études régionales organisé à Figeac, les 2-4 juin 1967 par la société d'études du Lot.
- VILMER (Jean-Baptiste Jeangène), "Descartes et les bornes de l'univers : l'indéfini physique", in *Philosophiques*, vol. 37, n°2, 2010, p. 299-323.
- VONS (Jacqueline), VELUT (Stéphane), (dir.), *Pouvoir médical et fait du prince au début des temps modernes*, Coll. Medic@, Bibliothèque interuniversitaire de santé, De Boccard, Paris, 2011.
- WEAVER (Karol K.), *Medical Revolutionaries. The enslaved healers of eighteenth century Saint-Domingue*, Champaign, University of Illinois Press, 2006.
- WEINER (Dora, B.), *Comprendre et soigner. Philippe Pinel (1745-1826). La médecine de l'esprit*, Paris, Fayard, 1999.
- WEINER (Dora, B.), « Philippe Pinel, professeur de physique médicale, d'après des documents inédits », communication présentée à la séance du 27 octobre 1990 de la société française d'histoire de la médecine.



WENGER (Alexandre), « Poésie et médecine au XIX<sup>e</sup> siècle. Les traductions françaises de Syphilis (1530) de Fracastor » in LOUÂPRE (Muriel), MARCHAL (Hugues) et PIERSSSENS (Michel) (ed.), *La poésie scientifique, de la gloire au déclin* ; ouvrage électronique mis en ligne en janvier 2014, p. 171-188 sur le site Epistémocritique, p.175.

WILLIAMS (Elizabeth Ann), *A cultural history of medical vitalism in Enlightenment Montpellier*, Aldershot, Ashgate, 2003.

ZANETTI (François), *L'électricité médicale dans la France des Lumières*, Oxford, Voltaire Foundation, 2017, thèse de doctorat soutenue en 2013.

- Histoire générale de la médecine à l'étranger

BEIER (Lucinda Mc Cray), *Sufferers and healers : The experience of illness in seventeenth century England*, London, 1987.

CHAPMAN (Allan), *The medicine of the people. A history of popular medicine before the National Health Service*, Chichester, Aeneas Press, 2001.

CONRAD (Laurence), *Histoire de la lutte contre la maladie. The western tradition 800 BC to AD 1800*, Cambridge, Cambridge university press, 1995.

CONRAD (Lawrence I.), NEVE (Mickael), NUTTON (Vivian), PORTER (Roy), WEAR (Andrew), *Histoire de la lutte contre la maladie. La tradition médicale occidentale de l'Antiquité à la fin du siècle des Lumières*, Tours, 1999. (1 ed. anglaise en 1995).

DAUMAS (Maurice), *Les instruments scientifiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1953.

DIGBY (Anne), *Making a medical living. Doctors and patients in the English market for medicine, 1720-1911*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

ELMER (Peter), *The healing art : health, disease and society in Europe, 1500-1800*, Manchester, Manchester University Press, 2004, 408 p.

FINGER (Stanley), *Doctor Franklin's medicine*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2006.

FRANCIA (Susan), STOBART (Anne), *Critical approaches to the History of western Herbal Medicine*, London, Bloomsbury, 2014.

FRIEDSON E., *Profession of Medicine : A study of the sociology of applied knowledge*, New York, 1970.

FRIOUX (Stéphane), *Hygiène et santé en Europe. De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, sedes, 2011.

GENTILCORE (David), *Healers and healing in early modern Italy*, Manchester, Manchester University Press, 1998.

GENTILCORE (David), *Medical charlatanism in early modern Italy*, oxford, Oxford University Press, 2006.

HOWES (Simon), *Thomas Sydenham: the sceptical galenist and his age*, thesis, University of Oxford, 2009, 337p.

- HOWIE (Gillian), SHAIL (Andrew) (dir.), *Menstruation : a cultural history*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005.
- LANE (Joan), *A social History of Medecine. Health, healing and disease in England, 1750-1850*, London, 2001.
- LOUDON (Irvine), *Medical care and the general practitioner 1750-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1986.
- LUMBERS (Ronald L.), *Medecine in the New World. New Spain, New France and New England*, Knoxville, The University of Tennessee Press, 1987.
- MILANESI (Claudio), *Mort apparente, mort imparfaite : médecine et mentalités au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1991.
- MOORE (Richard), *Shropshire doctors ans quacks*, Amberley, Amberley publishing, 2011.
- PETER GRELL (Ole), CUNNIGHAM (Andrew), ARRIZABALAGA (Jon), *Centres of medical excellence ? Medical travel and education in Europe, 1500-1789*, Surrey, Ashgate, 2010.
- PIGEARD (Alain), *Le service de santé aux armées de la Révolution et de l'Empire, 1792-1815 : chirurgiens, médecins, pharmaciens*, Paris, Editions de la Bisquine, 2016, 269 p.
- PILLOUD SAVOVIC (Séverine), *Les mots du corps. L'expérience de la maladie dans les consultations épistolaires adressées au Docteur Samuel Tissot (1728-1797)*, Thèse de doctorat ès lettres, Université de Lausanne, 2008.
- RABIER (Christelle), *Fields of expertise : A comparative history of experts procedures in Paris ans London 1600 to present*, New Castle, Cambridge scholars publishing, 2007.
- RABIER (Christelle), *Les chirurgiens de Paris et de Londres : économie, identités, savoirs*, thèse de doctorat, Paris 1, 2008.
- RABIER (Christelle), « La disparition du barbier chirurgien : analyse d'une mutation professionnelle au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Annales HSS* 65 : 3, 2010, p. 679-711.
- RANCE (Caroline), *The quack doctor: Historical remedies for all your ills hardcover*, The History Press, 2013.
- RENAUDET (Isabelle), «Exercer la médecine rurale en milieu rural dans l'Espagne de la Restauration. Le combat au service du progrès médical des médecins de la province de Gérone.», in Huetz de Lempis Xavier, Luis Jean-Philippe (dir.), *Sortir du labyrinthe. Etudes d'histoire contemporaine de l'Espagne*, Casa de Velazquez, Madrid, 2012, p. 389-401.
- STOLBERG (Michael), *Experiencing illness and the sick body in early modern Europe*, Palgrave Macmillan, 2011. (first publication in 2003).
- TANNER (Martine), *Début d'une profession : obstétrique et formation des sages-femmes dans le pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en médecine, Lausanne, 2001.
- WEAR (Andrew), *Medecine in society. Historical essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- WENGER (Alexandre), *La fibre littéraire : le discours médical sur la lecture au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, Collection « Bibliothèque des Lumières », 2007.

## 6. Histoire régionale

Cahiers du CEHM, n°12, *Etre médecin à Toulouse, fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle*, décembre 2004.

ABRUZZO (Nelly), *La communauté protestante de Revel (1600-1685)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II Le Mirail, 1982.

ADAM C., *Les almanachs toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle : 1694-1793*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Taillefer, UTM, 1998.

AFFRE (Henri), *Biographies Aveyronnaises*, Paris, de Broca, 1881, 242p.

ANCOURT (André), *Villefranche, ville fortifiée*, La Rouquette, Association pour le pays d'oc, 1980.

ALBET (R.), *Consommation et mode de vie de l'hôpital d'Albi au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1750)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II Le Mirail, 1973.

APPOLIS (Emile), « Un député albigeois aux Etats généraux (1789-1790) » in *Revue du Tarn*, 1939, p.188-195.

ARTIÈRES (Jules), *Documents sur la ville de Millau*, Millau, 1930.

ARTIÈRES (Jules), *Millau à travers les siècles*, Millau, Artières, 1943.

ASTOUL (Guy), *Les notables et la culture du peuple en Haute-Guyenne du début du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Limoges, 1994.

AZAM (Frédéric), *Les droits sur les eaux et forêts des communautés du Rouergue et du Quercy au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA.

BAILLON G., *De l'ivrognerie à l'alcoolisme : l'exemple de Toulouse de 1700 à 1849*, sous la direction de Didier Foucault, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II- Le Mirail, 2001, 123 f.

BARRAU (E., F., H., de ), *L'époque révolutionnaire en Rouergue, Étude historique, 1789-1801*, Rodez, Carrere, 1910.

BIGET (Jean-Louis) ss dir., *Histoire d'Albi*, Toulouse, éd. Privat, 1986.

BLAQUIÈRE (Henri), *Une enquête concernant l'application de la déclaration du roi de 1736 dans le ressort du Parlement de Toulouse*, in *Annales du Midi*, t.XXI, 1959, p.214-221.

BONALD (Vicomte de), *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*, Marseille, Laffitte Reprints, 1902.

BONIN (Pierre), *Bourgeois, bourgeoisie et habitanage dans les villes du Languedoc sous l'Ancien Régime*, Aix-En-Provence, PUAM, 2005.

BORDES (Maurice), *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.D.E.S., 1972.

BOST (Charles), *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc*, Paris, 1912, 2 vol.

BOULTACHE (Karim), *Les artisans du textile et l'habillement au XVIII<sup>e</sup> siècle à Albi*, Université Toulouse II, 2001.

BOYER (Stéphanie), *Les consuls d'Albi au Grand siècle : 1661-1715 : vie publique et vie privée*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 1999.

- BRUNET (Michel), *Le Roussillon face à la Révolution française*, Perpignan, Ed. Del Trabucaire, 1989, 160p.
- BUCHALET F., *L'assistance publique à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1904.
- CABANTOUS (Alain), « Rodez et sa population dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : évolution d'ensemble et attraction migratoire » in *Annales du Midi*, tome 96, n°166, 1984, pp. 149-170.
- CABAYÉ (Olivier), GRAS (Guillaume), *L'Albigeois au XVII<sup>e</sup> siècle. Les visites pastorales de Charles Le Goux de la Berchère*, Albi, Archives et patrimoine, 2009, 474p.
- CABAYÉ (Olivier), GRAS (Guillaume), *Cinq regards d'Albigeois sur leur ville à travers les écrits du for privé, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Albi, PCUC, 2012, 330p.
- CABAYÉ (Olivier), GRAS (Guillaume), *Histoire du diocèse et des paroisses du Tarn des origines à nos jours*, Strasbourg, Ed. du signe, 2011.
- CASTAGNÉ (Jacques), *La franc-maçonnerie d'Albi : des origines à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, 1743-2000*,
- CAZALS (Rémy), *Autour de la montagne noire au temps de la Révolution (1774-1799)*, Carcassonne, CLEF, 1989.
- CAZALS (Rémy), *Cinq siècles de travail de la laine : Mazamet (1500-2000)*, Portet-sur-Garonne, Ed. Midi-Pyrénéennes, 2010, 237 p.
- CAZALS (Rémy), *Histoire de Castres, Mazamet, la montagne*, Toulouse, Privat, 1992.
- CHALANDE J., *Histoire des rues de Toulouse, monuments, institutions, habitants*, Marseille, éd. Laffite Reprints, tome 1, 1987.
- COBB (Richard), *Les armées révolutionnaires des départements du Midi (Automne et Hiver 1793, Printemps 1794)*, Toulouse, Soubiron, 1955.
- COLIN (Charles), *Histoire de Lavaur jusqu'à la Révolution*, Albi, Imprimerie des Orphelins, 1941.
- COMPAYRE (Clément), *Études historiques sur l'Albigeois, le Castrais et Lavaur*, Albi, Impr. Papailhiau, 1841.
- CONTIS (Alain), *Graulhet au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1710-1792. Familles, fortunes, Mentalités*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle ss dir. Yves Castan, Université Toulouse II, 1985.
- COSSON (Stéphane), « L'aîné de leurs soucis ou les stratégies matrimoniales en Albigeois dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime » in *Revue du Tarn*, 2002, n°187, pp. 427-433.
- COUDERC (Camille), *Biographie historique du Rouergue*, Rodez, Carrère, 1933, T.II, 664p.
- COUET (Th.), « Les Campmas, une famille bourgeoise de Monesties au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Études sur Monesties*, manuscrit B 54494 du 5 octobre 1987, ADT.
- CROZES (Hippolyte), *Le diocèse d'Albi, ses évêques et archevêques*, Toulouse, 1878.
- CROUZET (G.), *Notice historique sur l'hospice d'Albi*, manuscrit, 1853.
- DAUCHY (Serge), DEMARS-SION (Véronique), (sous la direction de), *Les parlementaires acteurs de la vie provinciale XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013.
- DEBANT (Robert), *Guide des archives de l'Aude*, Carcassonne, 1976.
- DELOUCHE (Dominique), *Se marier en pays d'oc sous l'Ancien Régime*,

- ENJALBERT (Henri), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1979.
- ESTADIEU (M.), *Annales du Pays Castrais*, Castres, 1893.
- FABRE (Pierre), *Ça sent encore le fagot en Lauragais et dans les contrées circonvoisines. Chroniques des guerres de religions, la Révocation de l'Édit de Nantes, jusqu'à l'Édit de Tolérance (1787)*, Villematier, A.R.B.R.E., 2014.
- FELICE F., *La vie et l'œuvre des médecins dont une rue porte leur nom*, Thèse de médecine, Toulouse, 1991.
- FOURIÉ (Jean), *Essai de nomenclature générale des Audois célèbres*, Toulouse, 1975.
- FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc : du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de 3 cycle, 1991.
- FRAYSSENGE (Jacques), *Millau, une ville du Rouergue sous l'Ancien Régime (1668-1789). Société catholique et société protestante, Millau*, Librairie Trémolet, 1990.
- FRECHE (Georges), *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974.
- GAIN (A. de), *La Révolution dans l'Aude, l'émeute du 17 août 1792 à Carcassonne*, Carcassonne, 1911.
- GARNIER (Florent), *Un consulat et ses finances – Millau (1187-1461)*,
- GATIEN-ARNOULT (A. F.), *Pierre Laromiguière*, Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, 7<sup>e</sup> série, tome X, 1878.
- GERBER (Charles), « Les jardins botaniques toulousains et les démonstrations de plantes médicinales aux étudiants en les trois branches de l'art de guérir sous l'Ancien Régime d'après des documents inédits » in *Bulletin des sciences pharmaceutiques*, t. 22, n°3, mars 1925, p. 148-184.
- GODECHOT (Jacques), *La Révolution française dans le midi toulousain*, Toulouse, éd. Privat, 1986.
- GOUÉROU (Anne-Marie), *Les notables du Tarn dans leur relation avec les paysans au XIX<sup>e</sup> siècle et dans le premier XX<sup>e</sup>*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Toulouse II Jean Jaurès, 2015.
- GRANEL (François), « Au secours des noyés en 1775, Antoine Portal, docteur de l'Université de Médecine de Montpellier, découvre le bouche à bouche », in *Monpeliensis Hippocrates*, n°28, 1965.
- GRANEL (François), *De Louis XV à Louis Philippe- La prestigieuse carrière d'Antoine Portal*.
- GRESLÉ-BOUIGNOL (Maurice), *Les Tarnais*, dictionnaire biographique, 1996.
- GUERY (Alain), « La population en Rouergue de la fin du Moyen-Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle » in *Annales. Economie, Sociétés, Civilisations*. 28<sup>e</sup> année, n°6, pp. 1555-1576.
- GUILAINE (Jean), FABRE (Daniel), *Histoire de Carcassonne*, Toulouse, Privat, 1984.
- GUIRAUD (Elodie), *Pons-François Purpan : un médecin toulousain du XVII<sup>e</sup> siècle : sa vie, son œuvre, sa famille*, sous la direction de Michel Taillefer, mémoire de maîtrise, Université Toulouse Le Mirail, 1998, 137 f.
- HERMET (André), *Bibliographie de l'Histoire de Toulouse*, in Archistra, 1993.
- HOCQUELET (Pierre), « Inventaire sigillographique des archives de l'hôpital général de Villefranche-de-Rouergue », in *Pages d'histoire du Bas-Rouergue*, 2009, pp. 57-73.

- JANSOU (Aude), *Les familles et la société albigeoise et gaillacoise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (d'après les registres de capitation)*, mémoire maîtrise, Université de Toulouse II Le Mirail, 1997.
- JEAN (Guilaine), FABRE (Daniel), *Histoire de Carcassonne*, Toulouse, Privat, 1984.
- JUCHET (Jack), « L' « empirique » et le médecin dans la genèse de l'asile » in *Mots*, mars 1991, n°26, pp.109-120.
- JULIEN P., *Etre médecin à Toulouse (fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Didier Foucault, UTM, 2002.
- LAGARDE (Damien), « Mon cher frère », *La relation adelphique dans les élites de Toulouse et sa région à travers l'étude de correspondances familiales (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de Master 2, Université Toulouse II-Le Mirail, juin 2013.
- LARGUIER (Gilbert), *Cahiers de doléances audois*, Carcassonne, Associations des Amis des archives de l'Aude, 1989.
- LEBRUN (François), *Les Hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 1975.
- MAHUL (Alphonse), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, Paris, 1857-1882, 6 vol.
- MARION (Nathalie), *La noblesse albigeoise de 1789 à 1804*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse II, 1992.
- MARQUIÉ (Claude), *L'industrie textile carcassonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude d'un groupe social : les marchands-fabricants*, Carcassonne, 1993, 450 p.
- MARTINAZZO (Estelle), *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)*, thèse de doctorat, Université Montpellier III Paul Valéry, 2012.
- MAURAN (ch et ph), *Les huguenots albigeois. 60 ans de confrontations à Réalmont (1655-1715)*, Archives du Tarn.
- MENAN (Arlette), *L'hôpital de Rabastens*, rapport de stage, Paris, 1988.
- MERCIER (Gaston), *Les procédures criminelles contre les nouveaux convertis au XVIII<sup>e</sup> siècle en pays castrais*, Paris, 1907, 73p.
- MICHELET (Jules), *De la révocation de l'Edit de Nantes à la guerre des Cévennes*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1985.
- MINOVEZ (Jean-Michel), *La puissance du Midi. Drapiers et draperies de Colbert à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- MONTLIVIER (Cécile), *Rabastens, Au fil du Temps*, Albi, éditions Grand Sud, 2015.
- MOT (G. C.), *Carcassonne, ville basse 1247-1962*, Carcassonne, édition des études scientifiques de l'Aude, 1963.
- MOUYSSSET (Sylvie), « La lancette, la plume et le chaperon : l'action civique des gens de médecine au temps de la peste (Rouergue XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique* 2009/1 (n°117), p. 191-212.
- MOUYSSSET (Sylvie), *La peste en Rouergue au XVII<sup>e</sup> siècle, pour le pays d'oc*, 1992.

- MOUYSSSET (Sylvie), *Le pouvoir dans la bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Rodez, 2000.
- NOYER (Henri), *Histoire de Rabastens*, 1970.
- PÉLAQUIER (Élie), *Atlas historique des Etats de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, 2014, en ligne sur le site [pierresvives.herault.fr](http://pierresvives.herault.fr).
- PISON (Laëtitia), *La franc-maçonnerie à l'Orient d'Albi : 1773-1945*, Mémoire de Master 1, Université de Toulouse II, 2009.
- PISTRE (Charles), *Fos De Laborde (1750-1814), citoyen actif. Un élu gaillacois dans la Révolution*, Gaillac, 2014.
- POITEVIN (Maurice de), *L'administration municipale dans le consulat de Castres à la fin de l'Ancien Régime (1756-1787)*, Diplôme d'études supérieures, Université Toulouse II, 1965.
- POITEVIN (Maurice de), « Les protestants revélois de la Révocation à la Révolution (1685-1792) d'après les registres du désert » in *Les Cahiers de l'Histoire*, n°18, 2013, p.40, Société d'histoire de Revel Saint-Féréol.
- PORTAL (Charles), *Histoire de la ville de Cordes en Albigeois*, Toulouse, Privat, 1984.
- PRAT (Frédéric), *Histoire du paysage industriel du bassin carmausin de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II, 2000.
- PROUST (Jacques), *L'encyclopédisme dans le bas-languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle et le centre d'études occitanes, 1968.
- RABAUD (C), *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, paris, 1873.
- ROCHE (Daniel), *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, Mouton, 1978.
- ROQUEBERT (Michel dir.), *La croisade Albigeoise* (Actes du colloque de Carcassonne, CEC octobre 2002), Balma, Imprimerie des Capitouls, 2004.
- ROUANET (Romain), *Catholiques et protestants dans la montagne castraise (1570-1629)*, Castres, Société culturelle du pays castrais, 2009.
- SABARTHÈS (Abbé), *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, Imprimerie nationale, Paris, 1912.
- SAGNES (Jean), dir., *L'Espagne et la France à l'époque de la Révolution française (1793-1807)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1993.
- SMETS (Josef), « Les chemins du pouvoir dans le village languedocien (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in *Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon*. Actes du LVIX<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, (Millau 19-20 juin 1987), Montpellier, 1988.
- SMEYERS (Michel), *La ville et la prévôté de Réalmont en Albigeois au dernier siècle de l'Ancien Régime (1685-1789)*, Ferrières, Ed. Frérierie de Ferrières, 1983.
- SUAU (Bernadette), AMALRIC (Jean-Pierre), OLIVIER (Jean-Marc), *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine*, Actes du 58<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, t.2, Toulouse, PUM, 2009.

- SUMNER (M.), *Poverty and charity in the Ancien Regime : the hospitals generals of Albi and Casters 1689-1765*, University of Leeds Departement of History, 1994, pp. 68-69.
- TAILLEFER (Michel), *Une Académie interprète des Lumières, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Edition du CNRS, 1984, 323 p.
- TAILLEFER (Michel), *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 2000.
- TESTORY (Marie-Claire), *Organisation municipale et vie économique à Villefranche-de-Rouergue au dernier siècle de l'Ancien Régime : 1675-1789*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Toulouse II, 1972.
- THOMAS (Emile), « Le livre de raison d'un médecin réalmontais (1783-1802) » in *Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn*, Albi, 1922, p. 181-194.
- THOMAS (Jack), *Les parlements de province. Pouvoirs, justice, société, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Textes réunis et présentés par Poumarède, J. et Thomas, J., Toulouse, Framespa, 1996, 808 p.
- THOMAS (Jack), *Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de la fin de l'Ancien Régime à 1914*, Toulouse, PUM, 1993, 407 pages.
- TIMBAL (Louis), *Un grand médecin français, Etienne Esquirol, 1772-1840*, Toulouse, 1938.
- TRIAND (Paul), *Loges et francs-maçons audois 1757-1946*, Carcassonne, cercle philosophique et culturel de Carcassonne, 2002.
- VACHER (Laurence), *Mouvements migratoires, dots et alphabétisation dans les contrats de mariage à Lavaur au XVIII<sup>e</sup> siècle (1725-1730 et 1750-1755)*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II Le Mirail, 1999.
- VANACKER (Céline), "Les transformations urbaines de Lavaur au XIX<sup>e</sup> siècle, autour des plans d'alignement de Joseph Vitry" in *Revue du Tarn*, n°230, été 2013, p.321-333.
- VAREILLES (Jean), *Carmaux : des origines au XX<sup>e</sup> siècle*, Andoca, Terral, 1992.
- VERGNES (Sylviane), *La municipalité de Gaillac à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II, 1992.
- VERLAGUET (P.-A.), « Vente des biens nationaux de l'Aveyron » in *Archives historiques du Rouergue*, Millau, Artières, 1931.
- VEYRIES (Gérard), *Histoire d'une bastide, Lisle sur Tarn*, 1998.
- VIALLET (L.), « Documents sur l'histoire et des institutions charitables ayant existé ou existant en Rouergue en 1790 », in *Mémoire de la société l'Aveyron*, t.IX, 1859-1862, p.313-315.
- VIGUERIE (Jean de), *Note sur la jeunesse de Pierre Laromiguière*, Actes du XXIII<sup>e</sup> congrès d'études régionales organisé à Figeac, les 2-4 juin 1967 par la société des études du Lot.
- VIGUERIE (P.), *Annales de la ville et du diocèse de Carcassonne*, t.2.
- WOLFF (Philippe), « Consuls des riches et consuls des pauvres à Castres au Moyen-Age » in *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, 1978, pp. 385-392.
- WOLFF (Philippe), *Histoire de la Catalogne*, Toulouse, Privat, 1982.
- WOLFF (Philippe), *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1967.
- ZINK (Anne), *Clochers et troupeaux. Les communautés rurales des Landes et du sud-ouest avant la Révolution*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1997.



# SOURCES

## SOURCES MANUSCRITES

### Archives départementales du Tarn

#### Série B : Administration communale

B 167 (1744) « Frère Vidal, apothicaire de la chartreuse de saix, contre le médecin Vieussens, en restitution d'honoraires »

B168 – Procédure et Production au Civil (1745) « Aveu de lettres écrites par Sylvain Malzac, médecin de castres »

« Contre le médecin Vieussens, pour le louage d'un cheval »

B 170 (1747) « La veuve du docteur Antoine Malzac, contre Sylvain Malzac, son fils, en remboursement d'une obligation »

« Le docteur sylvain Malzac, contre Jacques de Génibrouse, marquis de Boissezon »

B 171 (1747-1748) « Marc-Antoine Malzac fait reconnaître un acte sous-seing privé »

B 183 (1752) « Partage de succession entre Rose-Marguerite de Malzac, veuve d'Antoine Rey, capitaine d'infanterie, et son fils Sylvain Malzac, médecin »

B 198 (1766) « Jean-Pierre de Cassan de Clayrac, président à Toulouse, contre Jean-Martin, médecin à foncouverte »

B 200 – Procédures et productions au civil (1768) « François Barbara, médecin, contre Isabeau Picot »

B 288 – Procédures criminelles (1745) « Le docteur Sylvain Malzac contre Fournés, ancien procureur ; injures ; menaces ; acquittement de fournés ; arrestation de plusieurs faux témoins »

B 300 – Procédures criminelles (1757) « Procès-verbal des consuls de Castres, au sujet de poison répandu dans les rues de la ville »

B 423 – Audiences ; enregistrements d'arrêts, etc (1768-1774) « Jean-Pierre Carayon, médecin à Réalmont, contre Victoire de Justy, veuve de messire de Lannoy, en reconnaissance de billets »

B 439 – Procédures et productions au civil (1778-1789) « Prestation de serment de Jean-Pierre Carayon, médecin, Premier consul de Réalmont »

B 499 – Plumitif des audiences (1789-1790) « Nomination d'un curateur à Joseph-Mathieu Ladevèze, docteur en médecine, fils de feu Joseph-Pierre-Théode Ladevèze, marchand »

B 500 – Plumitif des audiences (1789-1790) « défauts prononcés à la requête de Joseph-Mathieu Ladevèze, médecin à Cordes »

B 572- Procédures criminelles Siège de Gaillac (1781-1789) « Jugement prononcé par Jean-Antoine-Edouard Fos de Laborde, docteur en médecine, seigneur de Lacourtade, premier consul-maire de Gaillac, contre un individu convaincu de trouble à la paix publique, d'usure, de viols et de larcins ; cet individu est condamné à être flétri d'un fer chaud et marqué des lettres G A L, et à servir le Roi sur ses galères, à perpétuité, en qualité de forçat »

Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Sous-série 1 E : État-civil

1 E 069 010-1 Baptêmes,mariages, sépultures – Cordes sur ciel

1 E 004 259 4 Baptêmes,mariages, sépultures – Albi

1 E 004 059 4 Baptêmes,mariages, sépultures – Albi

Sous-séries 3E et 6E : archives notariales

3 E 15 25- Etude Villefranche d'Albigeois – Me François Delbosc vers 1778-An VI

3 E 3467 – Me Jean Calvet vers 1686-1732

6 E 11 277- Me Rest vers 1744-1772

6 E 13 320 – Me Eugène Fabre vers 1726-1772

6 E 27 7 – Me Philippe Corp vers 1699-1737

6 E 11 275 – Me Philippe Corp vers 1699-1737

6 E 11 334 – Me Teyssonnières vers 1761-1781

6 E 26 89 – Me Jean Blay vers 1755-An IX

6 E 26 771- Me Jean Verdier vers 1714-1746

Série H : archives hospitalières déposées

1 HDT : Hôpital d'Albi

1 HDT E234 Hôpital d'Albi (1296-1968)

1 HDT E246 Hôpital d'Albi

1 HDT E248 Hôpital d'Albi

### Série J: Sources privées

14J2 Fonds Clausade – Famille Rabastinoise

14J3 Fonds Clausade – Famille Rabastinoise

22J1 Papiers Thomas

22J2 Papiers Thomas

### **Archives départementales de l'Aveyron**

#### Série B : Administration communale

B1 Rodez- Procédure criminelle

3B4 Rodez – Sénéchal – criminel 1716-1718

3 B 50 Rodez – Sénéchal – criminel 1773

#### Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Sous-séries 3E et 6E : archives notariales

3 E 2143

3 E 2157 : recueil Me Pons

3 E 6305 : recueil Franques - notaire Rodez (1722-1725)

3 E 1513 : recueil Me Lunet – notaire Rodez (1756-1775)

3 E 6307

3 E 6313

3 E 6318

3 E 6389

3 E 3995

3 E 11 595 : recueil Me Descuret – notaire Millau (1695-1696)

3E 15 057 : recueil Me Marion – notaire Rodez (1714)

3E 21 066 : recueil Me Ayral – notaire Espalion (1717–1719)

4E0254417 Baptêmes mariages sépultures Millau

#### Série L : Archives révolutionnaires

4L51

L 178

Autres fonds :

74 B 2-3 *Réponse du Citoyen Triadou, médecin a un libellé intitulé : Mémoire historique sur la maladie historique de la maladie de feu Al Rey contenant les causes, les effets, le traitement et les différentes périodes de sa durée par citoyen Pharamond, soidisant médecin de la ville de Millau, département de l'Aveiron*

**Archives départementales de l'Aude**

Série C : Administrations provinciales – Intendance de Languedoc

3C Médecine et art vétérinaire, 1604-1789

3C1 Epidémies - Mémoires sur divers traitements, 1762-1782.

3C2 Epidémies - Carcassonne : épidémie de fièvre milliaire, 1782.

3C6 Maladies Epizootiques - Mémoires et recueils ; exorcisme, 1751-1782.

Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Sous-séries 3E et 6E : archives notariales

3 E 994

Série L : Archives révolutionnaires – Administration générale

1 L 536 Santé Publique - Officiers de santé.- Etats des officiers de santé du département.

**Archives départementales du Tarn et Garonne**

Série C : Administrations provinciales – Intendance de Haute-Guyenne

C 491

**Académie Nationale de médecine (Paris)**

SRM – Archives de la société royale de médecine

SRM 91 B d°30

Pièce 3 – Bo, demande de cloture de la fontaine de Roubellet (1784)

SRM 91 B d° 21

Pièce 5 – Bo, fontaine de Roubellet.

SRM 92 d°14

SRM 92 A d°17

Dossier 17 - Sylvanès et Camarès (Aveyron). (1781-1785)

Pièce 2 - Lettre de Malrieu du 6 juin 1781, remerciant pour le titre d'intendant.

Pièce 3 - Lettre de Dalbis , du 12 avril 1783.

Il ne connaît que les eaux minérales de Cransac et de Sylvanès.

Pièces 4-5 - Deux lettres de Malrieu. (1783-1784)

Pièce 6 - Adresse à la SRM de baigneurs de Sylvanès, qui demandent que David , chirurgien de Castres , soit attaché aux bains.

SRM 93 d°22

Villefranche de Rouergue 1784-1790

SRM 93 d°26 – Delpech.

SRM 95 d°1 p°71

Description matérielle : 8 dossiers.

dossier 1 - Renseignements sur les eaux minérales du royaume, réunis en réponse à la circulaire de Carrère du 25 février 1783, où il demandait entre autres la température des eaux.

pièce 71 - Lavaur . – Lettre de Ségauville . (1783)

SRM 109 d°2

Minutes de lettres et notes de Vicq d'Azyr , la plupart sans date. Présentation du contenu

3 pièces datées, 1776, 1778, 1784 : (22 pièces) dont :

Lettre relative au médecin Malzac de Castres.

SRM 116 d°3 – Bo.

SRM 119 d° 30

Pièce 5 – Ladevèze, 1788.

SRM 122A d°8

Carayon , docteur en médecine à Réalmont en Languedoc . – Constitution de 1776, 1778-1780, 1781-1782, 1784-1786.

Observations de médecine pratique : Spasme de la déglutition, petite vérole. Fièvres qui font mourir les femmes enceintes en 1781.

Dénonciation d'un empirique du nom d' Angleberne qui débite de l'Orviétan sur un théâtre.

SRM 124 d°8

dossier 8 - Malrieu docteur de Vabres en Rouergue . – observations de médecine pratique.

Présentation du contenu

Maladies à Vabres et Saint-Affrique en 1775.

Ouverture d'un cadavre dénoyé.

Constitution nosologique des années 1778 à 1787.

Observations sur fièvre maligne, arthritisme.

Lettre du 7 janvier 1784 disant qu'il a fait la topographie médicale du diocèse de Vabres, allusion au Mesmérisme.

SRM 125 d°15

Pièce 29 – Pelet, médecin à Millau.

SRM 126 d°13

Pièces 1 à 26 Magnétisme animal.

SRM 128 d°1

Pièce 8 – Malrieu, mémoire sur les “presages de la santé, des maladies et du sort des maladies”.

SRM 129 d°3 – Pujol, médecin à Castres. Lettres, mémoires, rapports.

SRM 132 d°24 – Malzac, médecin à Castres.

SRM 132 d°37

SRM 132 d°41 – Ségauville, médecin à Lavour.

SRM 139 d°20 – Ladevèze. Mesmérisme.

SRM 140 d°50 – Pujol, médecin à Castres, 1776.

SRM 142 d°30

Pièce 1 – Carayon.

SRM 143 d°10 – Lacombe, médecin à Saint-Antonin.

SRM 147 d°5

Pièce 4 – Carayon – Réponses au questionnaire de 1775.

pièces 5-7 - Dalbis , médecin de Millau . – Réponses au questionnaire de 1775.

Présentation du contenu

Et une lettre et observations de 1784

SRM 147 d°5

Pieces 5 à 7 - Dalbis

SRM 147 d°3 p°8

SRM 147 bis d°3

Pièce 1 – Dalbis, médecin à Millau.

SRM 149 d°22 – Lanthois, médecin du Bommpas, commune de Castelnau de Brassac.

SRM 150 A d°3

Pieces 7 et 8 – Gallet-Duplessis

SRM 153 B d° 17

Pieces 1 à 5 – Mémoire sur le vice scrofuleux, séance publique du 1/02/1788 (Pujol).

SRM 158 d°12 p°23

SRM 164 d°2

Pièce 10 – Carayon, médecin à Réalmont.

SRM 170 d°10 – Gallet-Duplessis, médecin à Carcassonne.

SRM 170 B d°33 – Carayon.

SRM 172 d°13 p°6

Réponses au questionnaire de 1775.

dossier 13 - Languedoc .

pièce 6 - Extrait du mémoire de Malzac , médecin à Castres par Jeanroi . (1776)

SRM 172 d°21

Réponses au questionnaire de 1775.

dossier 21 – Rouergue.

pièce 1 - D'Albis , réponse pour Millau .

pièce 2 - Bo , Mur-de-Barrez .

pièce 3 - Dysenterie épidémique bilieuse et fièvre maligne par Bo .

pièce 8 - Delpech , pour Villefranche-de-Rouergue

pièce 10 - Résumé sur les réponses concernant le Rouergue (localités précédentes et Saint-Antonin ).

SRM 177 d° 12

Pièce 14 – Carcassonne.

SRM 178 d°25 – Pellet, médecin à Millau.

SRM 185 d°18 – Olombel, médecin à Mazamet.

SRM 187 A d°4

Pièce 40 – épizootie à Castres (1772), épizootie à rabastens (1778).

SRM 193 d° 3 – Bo, médecin à Mur-de-Barrez, 1776-1785.

SRM 195 d°30

dossiers 1-30 - Correspondance des médecins.

dossier 11 - Bo , médecin à Mur-de-Barrez .

pièce 1 - Observations qui prouvent que les affections vermineuses sont souvent héréditaires. (sans date)

pièce 2 - Observation de médecine pratique : mydalides rendues par la vessie, 3 juillet 1784 Rhumatisme spasme.

pièce 3 - Lettre du 15 août 1784 relative à une épizootie.

pièce 4 - Description de l' épizootie charbonneuse de l' Auvergne et du Rouergue , de l'été 1784 (20 septembre 1784).

pièces 5 et 6 - Observation nosologique du 1er juillet 1785 au 1er janvier 1786 et janvier 1786 à juin 1786.

pièce 7 - Thérapeutique pour la dysenterie (incomplet). (sans date)

pièces 8-12 - Correspondance 1779-1788 : lettre d'envoi ; eaux minérales de Reboulet .

SRM 195 dossiers 1-30 - Correspondance des médecins.

dossier 11 - Bo , médecin à Mur-de-Barrez .

dossier 30 - Pinel , docteur en médecine rue des Fossoyeurs n° 28. – Déterminer quelle est la meilleure manière d'enseigner la médecine pratique dans un hôpital. (soumis au concours de médecine clinique du Carême 1793).

SRM 195 d°11

Pièces 1 à 12 – Bo, médecin à Mur-de-Barrez, 1776-1788.

SRM 197 d°3

Pièce 10 – Carayon.

SRM 199 d°18

Pièces 1 à 29 – Guyenne et Gascogne.

SRM 199B d°29

Pièce 1 – Carayon, dénonciation charlatan.

SRM 199 A d°13

Pièces 1 à 16 – Portal.

### **Académie des Sciences et Belles Lettres de Toulouse**

Recueil des mémoires n°5 Années janvier 1753- août 1754

Recueil des mémoires n°9 Années janvier 1757 – août 1763

Recueil des mémoires n° 7-8 Années février 1759- juillet 1783

### **Archives Nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)**

Secrétariat d'État à la Marine -personnel colonial ancien (série E, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)

Fos COL E 189



Miquel COL E 314

Prat COL E 341

### **Archives universitaires**

Université de Toulouse – Service du livre ancien , archives de l'ancienne université de Toulouse

Ms 12 Registre de la chancellerie (1725-1741)

Ms 13 registre de la chancellerie (22 juin 1741-30 juillet 1753)

Ms 14 registre de la chancellerie (1 août 1753-12 juillet 1770)

Ms 15 registre de délibérations (12 juillet 1770-24 juillet 1784)

### **Archives municipales Gaillac**

Série BB

BB 24 – Délibérations du conseil de ville (1768-1774).

BB 28 – Délibérations du conseil de ville (1788-1790).

Série GG

GG 5 - Actes de baptêmes, mariages, décès

### **Archives municipales Lavaur**

Série AA

AA 9 - Lettres patentes ou arrêts du parlement sur l'organisation de la province de Languedoc.

Série GG

GG 12 (1730-1739) Actes de baptêmes, mariages, décès à Saint-Alain

GG 15 (1750-1759) Actes de baptêmes, mariages, décès à Saint-Alain

GG 16 (1760-1769) Actes de baptêmes, mariages, décès à Saint-Alain

## **Bibliothèque de Montréal**

Service du livre rare

Correspondance Prat-Jussieu Axb 925.8 P912c 1733

## **Médiathèque d'Albi**

Correspondance de Campmas

Ms 115

Ms 116

## **SOURCES IMPRIMÉES**

### Bibliothèque municipale de Toulouse

*Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République française, publié sous les auspices du Gouvernement, Paris, chez Moreau, An X, 610 p. Plus les pages des envois tardifs non paginées.*

EXPILLY (Abbé), *Dictionnaire géographique historique politique des Gaules et de la France*, chez Desaint & Saillant, 1768.

MAILHES (Jean),– *Lettre à Monsieur Calvet, conseiller, medecin du roy, professeur royal et doyen de l'université de Cahors. Avec des observations sur la maladie pestilentielle de Marseille. Par Mr Mailhes*, A Lyon, Les frères Bruyset, 1721, FaD 510 (2).

RICHEPREY (Jean-François, HENRY de), *Journal de Voyages en Haute Guienne*, t. I Rouergue, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1952.

### Bibliothèque universitaire – Bodleian library

BO (Jean-Baptiste), *Opinion de Bo sur le sort de Louis Capet.*

## **Publications des médecins du corpus**

Jean-Baptiste BO

*Rapport et projet de décret sur l'extinction de la mendicité, et présentés à la Convention nationale, au nom du comité des secours publics par Jean-Baptiste BO*, imprimerie nationale, Paris, 1793.

Paul BOSC D'ANTIC

*Œuvres de M. Bosc d'Antic, contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, l'art des forges, la minéralogie, l'électricité et sur la médecine* (t.1 et 2- Hôtel et rue Serpente, Paris, 1780.

Etienne LANTHOIS

*Cours complet de physiologie, ouvrage posthume de J-C-M-G de Grimaud, conseiller-médecin ordinaire du Roi, professeur en médecine à l'université de Montpellier, tome Ier*, 1824.

Etienne LASCAZES DE COMPAYRE

*Dangers du maillot et du lait de femme ; moyen d'y remédier, avis aux mères*, Paris, 1778.

Sylvain MALZAC

*Réflexions critiques sur plusieurs questions de physique et de médecine*, Toulouse, 1734.

*Observations curieuses ou lettre critique contre la pratique des bouillons de grenouille*, 1746.

Jacob-Samuel OLOMBEL

*Remarques sur les maladies vermineuses*, 1816.

Philippe PINEL :

*Institutions de médecine pratique (tome 1 et 2) traduites sur la quatrième et dernière édition de l'ouvrage anglais de M. Cullen, Paris,-1785.*

*Mémoire sur la manie pour servir à l'histoire naturelle de l'homme, 1794.*

*Recherches et observations sur le traitement des aliénés, Paris,1798.*

*Rapport fait à l'Ecole de médecine de Paris sur la clinique d'inoculation, le 29 fructidor, an 7 par les citoyens Pinel et Leroux, 1799.*

*La médecine clinique rendue plus précise et plus exacte par l'application de l'analyse, ou recueil et résultat d'observations sur les maladies aiguës, faites à la Salpêtrière , J.A. Brosson-Paris, 1804..*

*Nosographie philosophique ou méthode de l'analyse appliquée à la médecine, vol.1, Paris-1807.*

*Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale, Paris-Brosson,-1809.*

*Jurisprudence médicale- Résultats d'observations pour servir de base aux rapports juridiques, 1817.*

Antoine PORTAL

*Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences., 6 tomes, Paris,-Didot le jeune-1770-1773.*

*Rapport fait par ordre de l'Académie des sciences sur les effets des vapeurs méphitiques dans le corps de l'homme, et principalement sur la vapeur du charbon (Paris-Vincent-1775).*

*Avis important sur les moyens pratiqués avec succès pour secourir : 1° les personnes noyées ; 2° celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques... 3° les enfants qui paroissent morts en naissant.., imprimerie de Vincent-Paris, 1776.*

*Manière de secourir promptement et efficacement les personnes noyées, Imprimerie royale, 1778.*

*Avis important sur les moyens pratiqués avec succès pour secourir : 1° les personnes noyées ; 2° celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques... 3° les enfants qui paroissent*

*morts en naissant..4° les personnes qui ont été mordues par des animaux enragés, 5° celles qui ont été empoisonnées, imprimerie royale, Paris-1788.*

*Observations sur la nature et le traitement du rachitisme, ou des courbures de la colonne vertébrale, et de celles des extrémités supérieures et inférieures, Merlin, Paris, 1797.*

*Mémoires sur la nature et le traitement de plusieurs maladies. Avec le précis des expériences sur les animaux vivans, d'un cours de physiologie pathologique, Tome 1 à 4, Bertrand, Paris, 1800-1825.*

*Cours d'anatomie médicale, ou elemens de l'anatomie de l'homme, avec des remarques physiologiques et pathologiques, et les résultats de l'observation sur le siège et la nature des maladies, d'après l'ouverture des corps, imprimerie de Baudouin, Paris, 1803-1804.*

*Observations sur la nature et le traitement de la phtisie pulmonaire (L.Collin-Paris-1809).*

*Observations sur la nature et le traitement de l'apoplexie, et sur les moyens de la prévenir, Crochard-Paris, 1811.*

*Considérations sur la nature et le traitement des maladies de famille et des maladies héréditaires, et sur les moyens les mieux éprouvés de les prévenir ,3° édition, observations de l'auteur, Mr Mazzoni et Mr adams, Crochard, Paris, 1814.*

*Observations sur la nature et le traitement de l'épilepsie , J.B. Bailllière-Paris,1827.*

Jean-François SACOMBE

*Encore une victime de l'opération césarienne, ou le cri de l'humanité, Paris, 1796.*

*L'art de la teinture par Hanassel et les expériences faites sur les végétaux colorans,*

*La Luciniade, poëme en 10 chants sur l'art des accouchemens, par le citoyen Sacombe (3° edition Paris-Courcier-1798).*

Protestation du Citoyen sacombe contre l'arrêté de la Société dite de médecine de Paris inséré sans date dans un ouvrage intitulé : « Recherches et réflexions sur l'opération césarienne, etc... » (1798)

*Instructions aux pères et mères sur les convulsions des enfants, (Paris-1804).*

*La Vénusalgie, ou maladie de Vénus (1814- Paris).*

*Mémoire du citoyen sacombe...au Ministre de la Police générale de la République..26  
frimaire an VI.*

*Lettre du Dr Sacombe aux membres de l'Ecole de santé de Paris par laquelle il demande le  
soin de régler l'accouchement de deux femmes menacées de l'opération césarienne – 12  
frimaire an VI.*

François TRIADOU

*Exfoliation du ventricule (estomac) avec ossification guérie par le lait.. (1786).*

*Lettre du 19 septembre 1786 : généralité sur les charlatans, dénonciation de Edin., (1786).*

## **SOURCES ICONOGRAPHIQUES**

Annnonce tirée de *Affiches, annonces et avis divers ou journal de France* du jeudi 14 mai 1807, BNF.

Carte de l'entière province du Rouergue, divisée en deux sénéchausées et présidiaux, l'un Rodez et l'autre Villefranche, XVIIIe siècle, BNF.

Carte du diocèse d'Albi, Guillaume Sanson, 1714, BNF

Plan de la ville et des faubourgs d'Alby, par La Roche, gravé à l'eau forte par Nicolas Chalmandrier et terminé par Pierre-Gabriel Berthault, 2 moitié du XVIIIe siècle, BNF, Gallica.

Carte du diocèse de Lavaur, Jean Trinquier, 1690, BNF.

Carte du diocèse de Castres, Alexis-Hubert Jaillot, 1700, BNF.

Plan de la ville de Castres, Estampe du XVIIe siècle, Christophe Tassin, BNF.

Carte du diocèse du Carcassonne, estampe par C. Aldring, 1781, BNF.

Estampe de Jean-François Sacombe par Moithey, XIXe siècle, BNF.

DUPIN Fils, gravure sur cuivre, 1781, d'après un tableau de Pujos, collection de l'Académie nationale de médecine, BNF.

Lithographie du XIXe siècle, BNF.

Tony Robert Fleury (1838-1911), Le docteur Pinel faisant tomber les chaînes des aliénés, conservé à l'hôpital de la Salpêtrière, BNF.

Carte de la Louisiane et du cours du Mississippi par Guillaume Delisle (1675-1726), cartographe et membre de l'Académie royale 1718, BNF.

Estampe par Sandoz Del, 1790, Collection générale des portraits de Messieurs les députés aux États généraux, BNF.

Carte de l'isle de Saint-Domingue, Guillaume Delisle, 1725, BNF.

Gravure du XIXe siècle par Amédée Félix Barthélémy GEILLE, BNF.

Carte réduite des Iles de la Guadeloupe, Marie Galante et les Saintes par Jacques-Nicolas Bellin, 1759, BNF.

Dessin, 1789-1791, auteur inconnu, BNF.

MNHN, Viperine, Echium Vulgare L. 1753.

MNHN, Laboratoire de phanérogamie, Herbiers d'Amérique, Feuille 4267 de l'Herbier de Jussieu.

# ANNEXES



## ANNEXE 1

### Annexe 1- Liste des Arrêts et Édits promulgués contre les étudiants à Toulouse

- 15 mars 1706 – Arrêt du Parlement en à suite de désordres et tumulte aux classes de M. Duval, professeur en droit français ; il ordonne l'exécution des ordonnances et règlements disciplinaires, avec interdiction aux écoliers d'y contrevenir, d'interrompre les leçons publiques et d'insulter les professeurs.
- 21 mars 1721 – Arrêt du Parlement en joignant aux écoliers de ne point porter d'épées et d'assister aux lectures, et aux professeurs de faire l'appel des écoliers trois fois dans la semaine et de n'admettre aux grades que sur présentation d'un certificat d'assiduité.
- 14 mai 1724 – Déclaration royale portant en son article 13 que les grades ne seront donnés dans les universités que sur certificat du curé établissant bonne vie et mœurs et pratique de la religion de la part du candidat.
- 8 février 1737 – arrêt du Parlement interdisant aux écoliers de porter des épées et de s'attouper de jour ou de nuit, à suite de réquisitions du procureur général portant que des écoliers avaient commis des excès et choqué toutes les bienséances dans le collège des Jésuites ; l'arrêt sera publié en ville, affiché aux portes de l'université et des collèges et envoyé aux universités de Cahors et de Montpellier.
- 6 juin 1739 – Arrêt du Parlement interdisant aux écoliers de porter des armes à suite de troubles et scandales causés par des étudiants armés d'épées, qui avaient enlevé un de leurs camarades que l'on menait en prison et injuré un pénitent.
- 29 juin 1739 – Ordonnance des Capitouls interdisant d'établir des jeux de billards près des écoles de l'Université et notamment près du Collège de l'Esquille.
- 1 avril 1740 – Arrêt du Parlement ordonnant aux Capitouls de continuer l'information et la procédure commencées contre les écoliers à suite de troubles à l'hôtel de ville et d'attroupements et graves excès aux Sept-Deniers où un capitoul fut blessé d'une pierre ; interdiction est faite aux écoliers de porter l'épée, à peine de punition corporelle, et de s'attouper à peine de la vie.
- Février 1744 – Complot d'étudiants qui, croyant avoir à se plaindre de comédiens, veulent mettre l'interdit sur le théâtre jusqu'à ce qu'on leur ait fait des excuses. Placards affichés par eux à cette occasion. Procès verbaux d'enquête, interrogatoires de plusieurs étudiants et lettres de l'intendant Lenain sur cette affaire. Ordonnance des Capitouls pour interdire aux écoliers de s'attouper et de porter des armes, à peine de galères.

Réponse par le placard ironique des étudiants : « Arrest du conseil souverain de MM. Les etudiants de Toulouse qui casse et révoque l'ordonnance des capitouls du 11 de février- du 12 février 1744 ».

- 8 juillet 1744 – arrêt du Parlement interdisant aux écoliers de porter des armes et de s'attrouper de jour ou de nuit, à peine de privation de grades et nullité des inscriptions, ordre de confisquer les armes saisies sur eux.
- Juin 1746 – Arrêt du Parlement condamnant Louis Merlin, étudiant en droit, pour réparation du scandale qu'il a causé en l'église Saint-Sauveur de Toulouse, à assister, un jour de dimanche de fête et tenant un cierge allumé à la main, à une messe qui sera dite à ses frais dans ladite église.
- 13 et 23 juin 1750 – Arrêts du Parlement interdisant aux écoliers de porter des armes, à peine de confiscation, de prison et d'amende.
- 6 novembre 1751 – Ordonnance des capitouls interdisant d'établir des jeux de billards près des écoles de l'Université et notamment près du collège de l'Esquille.
- 23 octobre 1754 – Ordonnance des Capitouls interdisant d'établir des jeux de billards près des écoles de l'université et des collèges ; défense est faite aux revendeurs de fruits et gâteaux de se tenir dans les mêmes lieux.
- 24 mai 1756 – Ordonnance des Capitouls renouvelant l'interdiction faite à toutes personnes nobles ou non nobles et principalement aux étudiants de l'Université de Toulouse de porter des armes.
- 16 mai 1756 – Ordonnance des Capitouls interdisant à toutes personnes, et spécialement aux étudiants de l'Université de Toulouse, de porter des armes, à peine de 500 livres.
- 14 avril 1765 – Ordonnance des Capitouls interdisant le port d'armes aux étudiants de l'Université de Toulouse.
- 26 décembre 1776 – Arrêt du Parlement interdisant aux écoliers de s'attrouper, de troubler la tranquillité des citoyens ou les spectacles publics, sous peine d'annulation de leurs inscriptions et grades ; il confirme les arrêts du 1<sup>o</sup> avril 1740 et 13 juin 1750 interdisant le port d'armes ; il enjoint de déposer au greffe de la cour deux écrits intitulés : « Délibération de MM. Les etudians de toutes les Facultés de Toulouse- Verbal de ce qui s'est passé à l'assemblée de MM. Les Etudians de toutes les Facultés réunies de l'Université de Toulouse » ». Ordre est donné de faire enquête contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de ces écrits.
- 4 avril 1783 – Ordonnance des Capitouls interdisant aux billardiers de s'établir près des diverses Facultés de l'Université et du collège royal de l'Esquille. Il est interdit aux acteurs et actrices d'aller dans les classes pendant les leçons pour inviter les étudiants à aller aux représentations.

- 22 avril 1784 – Ordonnance des Capitouls sur la police des spectacles interdisant aux acteurs d'aller conférer à l'Université avec les étudiants, et aux étudiants de s'attrouper sur le place Royale.
- 28 mars 1787 – Ordonnance des Capitouls interdisant aux étudiants de marcher en troupes dans les rues de la ville et de s'assembler sur la place Royale.
- 30 mars 1787 – Arrêt du Parlement homologuant la précédente ordonnance des Capitouls et renouvelant les interdictions qu'elle contient, principalement celle de s'attrouper sous quelque prétexte que ce soit, sous peine d'annulation des inscriptions.

*La Luciniade. Chant Premier*

Ail sublime et fidèle au voeu de la nature ,  
Avant que l'Intérêt, l'Envie et l'Imposture  
Eussent à leur caprice assujetti tes lois ,  
Un enfant d'Apollon venge aujourd'hui tes droits,  
Apollon , dieu des vers , dieu de la médecine ,  
M'ordonne, de chanter l'art heureux de Lucîne  
Dont Londres me donna les savantes leçons  
Puisse-t-il de ma lyre éterniser les sons  
POUR prix, de tes faveurs, je vengerai ta mère  
Délius; de Junon je peindrai la colère,  
Quand Neptune, à. l'instant où tu reçus le jour ,  
De Délos sous ses pas affermit le séjour.  
Garde toi de penser que ma reconnoissance  
Se borne à célébrer l'auteur de ta naissance ;  
Je chanterai ta gloire aux yeux de l'univers :  
Ton pouvoir sur les coeurs , retracé dans mes vers,  
Du plus puissant des dieux , du dieu de l'harmonie,  
Fera d'un pôle à l'autre adorer ton génie.  
Sur les monts de la Thrace , Orphée , à ses accords ,  
Des monstres des forêts enchaînant tes efforts;  
Arion , échappant aux horreurs du naufrage,  
Des matelots cruels , domptant l'aveugle rage ;  
Amphion , sur des bords par son luth enchantés ,  
Animant les rochers , élevant des cités ;  
Thimothée , aux accords de sa touchante lyre ,  
Subjuguant Alexandre et calmant son délire;  
Tyrnée, au Spartiate abattu tant de fois,  
Redonnant la victoire aux accens de sa voix ;

Socrate, en sa prison cultivant la musique ;  
Platon, de ce bel art ornant sa république,  
Tous, jusqu'au nourrisson, sur le sein maternel,  
Rendront au Dieu du chant un hommage éternel.  
PROTECTRICE d'un art si fécond en merveilles,  
Déesse à qui ma muse a consacré ses veilles,  
Daigne, chaste Lucine, agréer mes travaux,  
Et souffre qu'en donnant des préceptes nouveaux,  
Docile à tes leçons, aux yeux d'un sexe aimable,  
J'orne la vérité des attraits de la fable.  
AVILI, profané par des coeurs inhumains,  
Ton art fut trop long-tems redouté des humains.  
Par toi- même éclairé, l'univers va connôître  
Ce qu'il fut, ce qu'il est, et ce qu'il devrait être.  
Lucine ma souri, sensible à mes accens ,  
De ma muse elle accepte et les voeux et l'encens.  
Des grâces, des vertus noble et touchante image,  
Femme, dont la douceur a droit à notre hommage.  
Tu ne peux, je l'avoue, enfanter sans douleurs,  
La nature en tribut exige quelques pleurs.  
Mais si, pour être mère, il suffit de tes larmes,  
Si pour tes propres jours ton ame est sans alarmes,  
Si du fer je proscriis l'homicide secours,  
Si d'un travail trop lent facilitant le cours,  
Des enfans sans danger, je hâte la naissance,  
J'aurai des droits peut-être à ta reconnoissance.  
D'us sexe qui t'honore, ornement précieux,  
Pudeur, daigne un moment abandonner les cieux,  
Viens, d'un regard sévère épurer mon ouvrage,  
Viens, ou si de nos moeurs la licence t'outrage,  
Et te rend des mortels le séjour odieux,  
Prête un voile à ma muse et reste au rang des Dieux.

Les neuf savantes soeurs, de ton culte jalouses,  
 Ne feront point rougir nos plus chastes épouses.  
 Et toi, dont le nom seul fait pâlir les auteurs,  
 Peu dignes de braver tes discours imposteurs,  
 Déesse dont la haine illustrerait ma vie,  
 Des enfers, à ma voix, sors, implacable Envie,  
 Et de ta bouche impure exhalant le poison,  
 Dis que je n'ai ni goût, ni savoir, ni raison,  
 Que de me signaler j'eus la folle manie,  
 Que ma muse est sans art, sans verve et sans génie,  
 Que chacun de mes vers soit empreint de tes dents  
 Heureux qui peut écrire au bruit de tes serpents !  
 Déjà depuis six mois aux bords de la Tamise,  
 Grâce aux soins généreux de l'aimable Arthemise,  
 White, Hunter, Hosbornn, Miquel, les deux Nelsons  
 Prodiguoient à mes vœux leurs sublimes leçons.  
 Un jour, ivre de joie, heureux de ce délire  
 Qu'inspire à ses enfans le maître de la lyre,  
 De mes instituteurs, dignes riveaux des dieux,  
 Je chantois les bienfaits en vers mélodieux,  
 Quand près d'un temple, au sein d'un bosquet solitaire,  
 Retraite aimable et sombre, asyle du mystère,  
 Que la Tamise entoure et baigne de ses eaux,  
 J'apperçois, à travers des tiges de roseaux,  
 Une jeune beauté, la gorge à demi-nue,  
 Par un réseau de pourpre avec art retenue.  
 Elle a la taille swelte et le teint le plus beau,  
 Sa main droite, avec grâce, agite un long flambeau  
 Qui d'un serpent vivant est la vive peinture ;  
 Des ciseaux, un fil d'or pendent sa ceinture;  
 Son port majestueux inspire le respect.  
 Je l'admire, et soudain, tremblant à son aspect,

Je feins de l'éviter ; mais, détournant la tête,  
 Je la vois s'arrêter , et soudain je m'arrête.  
 Tu me fuis, me dit-elle , en me tendant la main ? -  
 Moi, vous fuir ! et d'un pas j'ai franchi le chemin  
 Ah! qui que vous soyez , ou Déesse ou mortelle -  
 Peux-tu me méconnoître ingrat,ajoute-t-elle ?  
 De grâce, pardonnez au trouble de mes sens ;  
 C'est vous , chaste Lucine, à mon coeur je le sens ;  
 O vous , qui des humains protégez la naissance,  
 Agréez le tribut de ma reconnoissance ;  
 Mais pourquoi sur ces bords fixer votre séjour?  
 Ah! mille fois heureux si je pouvais un jour,  
 Aux remparts de Paris, ami de la nature  
 Et de l'humanité, prêtre sans imposture.  
 Vous élever un temple, et sur vos saints autels  
 Vous rendre les honneurs dus aux dieux immortels.  
 J'HABITOIS autrefois ton ingrate patrie,  
 Mais pour de vils jongleurs sa folle idolâtrie  
 Me fit abandonner des bords ensanglantés,  
 Pour venir me fixer en ces lieux enchantés,  
 Où l'accoucheur anglais me révère, m'honore,  
 A proscrit les forceps, les crochets que j'abhorre,  
 Et jamais d'Henri huit, émule criminel,  
 Ne plongea le couteau dans le flanc maternel.  
 EN achevant ces mots, Lucine ouvre son temple ;  
 J'enire : mon oeil surpris lit, admire et contemple  
 Ici, de mille auteurs les chef-d'oeuvres divers  
 Recueillis avec soin sur ce vaste univers ;  
 Plus loin, tous les portraits des accoucheurs illustres,  
 L'honneur, l'appui de l'art depuis plus de vingt lustres-  
 Lucine, avec bonté, guidoit par-tout mes pas.  
 Déesse, dis-je alors, pourquoi ne vois-je pas

Au rang de vos enfans le portrait d'un grand homme,  
 L'idole de Paris et le dieu de Saint-Côme ?  
 Lucine, soulevant le drap qui le couvroit ,  
 Me dit, avec dédain, voici le grand Levret.  
 Je sais qu'en France encore une secte homicide,  
 Egale ses travaux à ceux du grand Alcide;  
 Mais ici la nature a dans l'obscurité,  
 Dérobé son image à la postérité.  
 A ces mots, du parvis une porte entr'ouyerte,  
 Me découvre de mets une table couverte  
 Des flambeaux allumés la brillante clarté,  
 De Lucine à mes yeux rehausse la beauté ;  
 Dix nymphes à l'envi s'empresment autour d'elle.  
 Mais leurs attraits ne font que la rendre plus belle.  
 Ainsi dans un parterre émaillé de cent fleurs,  
 Rivales par l'éclat, le parfum, les couleurs,  
 De l'empire de Flore, auguste souveraine,  
 La rose à nos regards brille et commande en reins.  
 MON fils, me dit Lucine, il faut te reposer ;  
 Tous ces mets sont pour toi, tu peux en disposer.  
 Les vins, les fruits, les mets, tout étoit délectable ;  
 Bien plus , chacun des mets étalés sur la table,  
 A mes yeux enchantés retracoit trait pour trait,  
 Des objets de mon art le fidèle portrait.  
 DANS un fruit pyriforme on voyoit la matrice,  
 Ses ligamens , son col et son double orifice.  
 Un gâteau circulaire, aminci sur les bords,  
 Offroit du *placenta*, le cordon et le corps ;  
 Des bombons avec art moulés survingt modèles,  
 Offroient de vingt foetus les images fidèles;  
 Des pâtés, des biscuits faits sur de beaux dessins,  
 Du beau sexe à tout âge imitoient les bassins,



Et les vins colorés par une main habile,  
 Retraçoient à l'esprit le lait, le sang, la bile.  
 LUCINE, ici tout plait, tout y parle à l'esprit,  
 Lui dis-je -- En souriant la déesse reprit,  
 L'art d'enseigner est nul, sans l'art heureux de plaire,  
 Reçois d'abord de moi cet avis salutaire.  
 Dans un juste transport je tombe à ses genoux.  
 Nymphes, dit la Déesse , allez et laissez-nous.  
 MON fils, apperçois tu sous ce vaste portique,  
 Un monument en bronze orné d'un marbre antique ?  
 A qui destinez-vous ce brillant piédestal  
 De jaspe, de porphyre et d'un riche métal ?  
 A celui de mes fils qui ,le premier, en France ,  
 Vengera mon honneur, y prendra ma défense,  
 Et qui, par des écrits lumineux, immortels,  
 Y saura rétablir mon culte et mes autels.  
 JE me sens animé de cette noble audace,  
 Déesse , apprenez-moi ce qu'il faut que je fasse.—  
 Suivre en tout les avis que je vais te donner.—  
 Vos voeux seront mes lois , hâtez-vous d'ordonner.  
 EH bien ! apprends de moi l'arrêt des destinées.  
 A compter de ce jour, la France, en dix années,  
 Brisera dans leurs mains le sceptre de ses rois,  
 Et le peuple opprimé recouvrera ses droits.  
 Sur les débris du trône et de la monarchie,  
 D'abord viendra s'asseoir la hideuse anarchie ;  
 Mais lasse enfin de meurtre, après mille attentats  
 Cette fille du crime et fléau des états,  
 De la Seine aux abois désertant les rivages,  
 Viendra sur la Tamise étendre ses ravages,  
 Et grade à la valeur de vos dignes guerriers,  
 L'olivier pourra croître au milieu des lauriers.

Alors cinq magistrats, formant le Directoire,  
 A force de génie, au char de la victoire  
 Auront l'art d'enchaîner et l'Aigle ambitieux,  
 Qui veut franchir le Rhin d'un vol audacieux,  
 Et ces fiers Léopards vomis par l'Angleterre,  
 Monstres gorgés du sang des peuples de la terre ;  
 Et ces Lions rusés à regret nos amis,  
 Dans le port de Cadix trop long-tems endormis.  
 Dignes de gouverner, plus grands que leur fortune,  
 Ils sauront dédaigner cette foule importune,  
 Vile esclave des rois qui, du poison des cours,  
 A l'art d'assaisonner ses perfides discours ;  
 Ils sauront distinguer l'homme instruit, l'honnête homme,  
 Du sot qui des vertus n'est que le vain fantôme,  
 Et le peuple français, dans ses cinq Directeurs,  
 Verra moins cinq mortels que cinq dieux, protecteurs.  
 LA Médecine alors fondera trois Ecoles,  
 Ou l'on débitera les préceptes frivoles,  
  
 De culbutle a sept mois, de bassins trop étroits,  
 De foetus monstrueux, de vices des détroits.  
 Mais tandis qu'à l'envi, de sotises pareilles  
 On rebattra cent fois les yeux et les oreilles,  
 Fondateur d'une École, effroi des imposteurs,  
 Tu verras à tes cours de nombreux auditeurs,  
 Des Rousset, des Soumain démentir les miracles,  
 Et de la Vérité consacrer les oracles.  
 Pour prix de tes efforts .accepte cet écrain,  
 Qui renferme à la fois une plume d'airain  
 Et deux flacons remplis d'une encre indélébile,  
 Faite avec du nectar mêlé d'un peu de bile.  
 Ecris, je dicterai. Tes préceptes nouveaux,

N'entreront pas d'abord dans quelques vieux cerveaux,  
 Où l'ame dans sa glande, esclave et prisonnière,  
 Voit les faits à travers sa loupe routinière,  
 Et traite à soixante ans d'absurde nouveauté,  
 Tout fait qui contredit son système adopté,  
 Mais, sans te rebuter, arme-toi de courage.  
 Les amis des beaux arts goûteront ton ouvrage ;  
 Tôt ou tard la raison détruit les préjugés,  
 Et par elle a leur tour les juges sont jugés  
 RESTAURATEUR d'un art qu'avilit la routine,  
 A l'ennoblir enfin Apollon te destine,  
 Je vais te révéler ses merveilleux secours.  
 Lucine «lors s'assied et me tient ce discours.  
 MA main va soulever le voile impénétrable  
 Qui dérobe à tes yeux un chef-d'œuvre admirable.  
 Au pied d'un joli mont a Vénus consacré,  
 Dans un vallon charmant, au sein d'un bois sacré.  
 Est un temple fameux, dont la simple structure  
 Semble indiquer l'asyle où se plaît la nature.  
 Là, sur leur trône assis, l'Amour et le Désir,  
 Du doigt au souriant appellent le Plaisir,  
 Un fleuve sous leurs pieds, guidé par deux Naïade,  
 Ou s'élançe en torrent ou retombe eu cascades,  
 Dans un bassin vermeil de fleurs environné ;  
 Plus bas on voit l'Hymen, de myrthe couronné,  
 Caché dans le parvis, d'où le dieu du mystère  
 Par un droit sentier conduit au sanctuaire.  
 De son auguste enceinte ouverte aux deux côtés,  
 L'oeil peut suffire à peine à saisir les beautés.  
 C'EST dans ce sanctuaire auguste , impénétrable,  
 D'un tissu merveilleux, d'une forme admirable,  
 De l'Amour, de l'Hymen mystérieux réduit,

Qu'au sein des voluptés le monde est reproduit.  
 Dans ce temple sacré, si fécond en miracles  
 Viens, viens de la nature entendre les oracles.  
 EN ce rapide instant où d'amour enivrés,  
 Aux doux plaisirs des sens deux êtres sont livrés,  
 Le mâle dans l'accès du délire extatique,  
 Darde au sein maternel sa liqueur prolifique,  
 Le viscère en frémit. Par ce frémissement  
 L'oeuf tombe et l'embrion reçoit le mouvement.  
 La semence du mâle, agente et créatrice ,  
 Se condense et se moule au fond de la matrice ;  
 C'est-là l'arrière-faix. Heureux médiateur,  
 Il reçoit et transmet le suc réparateur.  
 Qui jusqu'à l'embryon par le cordon circule ;  
 L'*amnios* est de l'oeuf la tendre pellicule,,  
 L'autre plus dure a pris le nom de Chorion,  
 Double sac qui contient les eaux et l'embryon.  
 La matrice n'est que qu'un vase, une enveloppe;  
 Le *Placenta*, la couche où l'oeuf se développe;  
 Le cordon, est le tronc plus ou moins étendu,  
 Et l'embryon, le fruit aux rameaux suspendu.  
 J'AI cru de la nature entrevoir le système ;  
 Hommes, plantes, métaux tout vit, tout croît de même,  
 Tout renaît, rien ne meurt. Oui, la mort n'est qu'un mot  
 Consolant pour le sage , effrayant pour le sot.  
 Qu'importe qu'un amas de fange, de matière,  
 Dans la nuit du tombeau descende toute entière,  
  
 Quand le moi vit toujours , quand le souffle immortel  
 Qui l'anima, revole au sein de l'Etemel.  
 LUCINE , est-il bien vrai qu'en sa double enveloppe  
 Le foetus dans le sein croisse et se développe,

Les pieds croisés, le nez rapproché du menton,  
 Les deux bras sur les flancs, le corps en peloton?  
 Est-il vrai qu'à sept mois, il fasse la culbute,  
 Les pieds en haut, la tête en bas après sa chute  
 DE Sabatier, d'Halle, tel est le sentiment,  
 Mais l'observation, le tact, le jugement ,  
 Et de l'économie une profonde étude.  
 T'apprendront que l'enfant a toute autre attitude.  
 L'EMBRYON vit, soudain au cordon suspendu  
 Il nage en liberté dans les eaux étendu. . .  
 Mais à cinq mois trop grand en raison du viscère  
 Il prend une attitude à son corps nécessaire.  
 D'une iliaque à l'autre, en travers du bassin,  
 Le foetus sur son dos est couché dans le sein;  
 Libre de se mouvoir, en tout sens il s'agite.,  
 Epuisé de fatigue, il repose en son gîte.  
 Le foetus en un mois croît par proportion  
 Plus que l'adulte en trente : or l'observation  
 Qui constate ce fait, prouve avec certitude,  
 Que pour croître il lui faut une libre attitude:  
 L'accroissement, mon fils, tient à la faculté  
 Qu'a tout être vivant d'agir en liberté.  
 DIVINE institutrice, oracle en médecine,  
 Sois propice à mes vœux, belle et chaste Lucine  
 D'un cadavre à mes yeux interrogeant les flancs,  
 Force à ta voix la mort d'être utile aux vivans.  
 D'un bassin bien formé montre-moi la structure,  
 C'est-là , c'est-là le livre où parle la nature.  
 Tous les bassins, soit grands, soit moyens, soit étroits  
 De quatre os composés ont chacun deux détroits,  
 Et chacun deux bassins. Suivant les meilleurs maîtres,  
 Le plus grand des détroits a quatre diamètres

Que je réduis.à deux : le transversal ou grand ,  
 Et le petit, placé de derrière en devant  
 L'antéro-postérieur.Toujours prudente et sage.  
 Sur le corps de l'enfant, en moulant le passage,  
 La nature aux savans a dit : Faibles humains ,  
 Respectez, adorez l'ouvrage de mes mains,  
 Abaissez devant moi votre orgueilleux-génie;  
 En vain vous prendriez le compas d'Uranie ,  
 Le mien a du bassin pris les proportions,  
 Mieux que vous j'en connois et les dimensions  
 Et les rapports divers ; sachez que la matrice  
 Tient de moi son ressort et sa force expultrice;  
 Sachez que du trayait je dirigele cours ,  
 Et que l'art ne peut rien , n'est rien sans mon secours.  
 CEPENDANT , Ô Lucine ! un art plein d'imposture  
 A voulu follement surpasser la nature :  
 De concert avec lui , l'orgueil, la vanité,  
 L'intérêt ont séduit, trahi l'humanité.  
 Ministre de la mort, une secte inhumaine,  
 Jalouse de peupler, d'agrandir son domaine ,  
 Dans l'anre d'un Cyclope alla forger des fers ,  
 Et parmi les vivans transportant les enfers,  
 Par mille affreux tourmens , par d'horribles tortures ,  
 Epouvanta son siècle et les races futures.  
 IL avoit donc le coeur doublé d'un triple airain ,  
 Celui qui le premier , d'un front calme et serein ,  
 Prenant et l'ignorance et l'intérêt pour guides,  
 Dans le flanc maternel plongea ses mains avides ,  
 Et de son sein meurtri vint, d'un air triomphant,  
 A l'aide du crochet, arracher un enfant.  
 IL avoit donc une ame inhumaine, insensible,

Une ame à la pitié toujours inaccessible,  
Celui qui, le premier, par un forfait nouveau ,  
D'un crâne encor fumant fit jaillir le cerveau ?  
HÉLAS ! pourquoi faut-il que ta muse raconta  
De ce siècle de fer et l'audace et la honte ?

Par l'espoir consolant d'un plus doux avenir,  
De nos malheurs passés perdons le souvenir.  
Lorsqu'un fleuve en courroux franchissant le rivage ,  
Dans les champs désolés a porté le ravage,  
Le laboureur prudent, loin de verser des pleurs ,  
Prend la bêche, et le ciel, sensible à ses malheurs,  
Qui du fruit de ses soins détruisit l'espérance ,  
Dans ses guérets féconds ramène l'abondance.  
MON fils, poursuit Lucine, on t'a dit mille fois,  
Tel bassin vicié dans l'un de ses détroits ,  
Trop souvent à l'enfant ne peut livrer passage ;  
Et moi, je te dis, non ; la nature est trop sage  
Pour féconder la femme au dépend de ses jours  
Quant au bassin, l'enfant le franchira toujours,  
Et toujours sans danger, malgré son étroitesse ,  
Si la femme prudente a , durant sa grossesse ,  
Suivi d'un accoucheur les avis précieux ;  
Si , durant le travail , l'art trop audacieux,  
Sur un lit de douleur enchaînant la nature,  
N'a mis sous ses dix doigts la femme à la torture  
DÉESSE, apprenez-moi par quel secret ressort,  
Hors du sein maternel, l'enfant prend son essor ;  
Quel est le procédé que la nature emploie ,  
Pour lui donner la vie et lui-frayer sa voie ?  
A travers le bassin et son double détroit,  
Bien ou mal conformé , trop large ou trop étroit.

NUL accoucheur , dit-elle, en France, en Angleterre ,

Que dis-je, nulmortel avant toi sur la terre,  
De ce procédé simple et dont tu sens le prix,  
A la nature avare , encor ne l'a surpris.

Toi seul, de ses desseins interprète fidèle,  
Connoîtras le premier un art que je tiens d'elle.

L'ENFANT dans le travail, expulsé par le sein,

Tourne en ligne spirale au sortir du bassin ;

Ainsi de son écrou par l'artiste chassée,

La vis tourne en spirale et n'est jamais faussée ;

Tandis qu'il fausseroit ou la vis ou l'écrou,

S'il tiroit droit à soi pour l'ôter de son trou.

NE sois donc plus surpris de voir les plus grands maîtres,

Faute d'avoir connu la loi des diamètres,

L'un décoller l'enfant dans le sein maternel,

L'autre, afin d'échapper au reproche éternel

D'une éventration, horreur de la nature,

Du crâne de l'enfant rompre chaque suture,

Vuider la boîte osseuse, et par de longs efforts

Mutuler du fœtus les membres et le corps.

TOUJOURS, à la lueur du flambeau du génie,

Observer des détroits les rapports, l'harmonie,

C'est l'art de triompher des vices du bassin,

Et d'extraire vivant un enfant hors du sein.

L'accouchement à terme est donc toujours possible

La raison me l'a dit; mais rendez-moi sensible,

Lucine, un phénomène inconnu parmi nous,

Auguste déité , je tombe à vos genoux.

Cependant la nature, odieuse marâtre,

Envers ce sexe doux, que mon ame idolâtre,

Digne présent des cieux, chef-d'oeuvre de ses malus,



Formé pour adoucir les malheurs des humains,  
La nature qui crée et conserve le monde,  
Voudrait-elle punir une femme féconde,  
D'avoir rempli son vœu de toute éternité,  
En payant le tribut de la maternité?  
Je ne puis le penser. Ce doute est une injure.  
Préjugés, taisez-vous. Mais, je vous en conjure,  
Ce que croit ma raison, prouvez-le à mon esprit,  
Et qu'il soit convaincu. La Déesse reprit.  
LE jour où la nature, en créant la lumière,  
Organisa le monde, anima la matière,  
J'étais à son conseil; j'eus part à son dessein.  
Lucine, me dit-elle, observe ce bassin.  
Sa structure est parfaite, et du premier modèle  
Ce beau bassin de femme est l'image fidèle ;

Son détroit, supérieur est un vrai cercle osseux,  
Flexible dans l'enfance, et bien plus tard chez ceux  
Dont les os sont atteints d'un vice rachitique,  
De mal vénérien ou d'humeur scorbutique ;  
Mais de ce cercle osseux la flexibilité .  
N'en change que la forme, et sa mobilité  
Ote à peine un seul point au plan géométrique,  
Compris dans ce détroit ovoïde ou sphérique.  
Donc l'espace est le même et le corps contenu  
Par le corps contenant, n'est jamais retenu.  
En effet, de l'enfant la tête assez flexible,  
Peut franchir un bassin le plus étroit possible.  
Voici l'art en deux mots. Au diamètre étroit  
Du bassin vicié dans son plus grand détroit,  
Ramenez de l'enfant le petit diamètre,

Et dans 'l'art d'accoucher vous serez passé maître.  
 TEL est le mécanisme ignoré de nos jours,  
 A la faveur duquel tu parviendras toujours ,  
 Et toujours sans danger à délivrer la femme,  
 A l'aide du *forceps*, sans l'appareil infâme,  
 Des couteaux de Rousset, sur le sein aiguisés,  
 Par de froids scélérats en maîtres déguisés.  
 J'AUROIS encor du nez à peindre la structure,  
 Et son usage propre au voeu de la nature ;  
 A te faire observer qu'avant l'enfantement  
 Un travail insensible" a lieu si lentement,  
 Qu'il n'est pas ressenti par la femme elle-même,  
 Qui moins grosse et moins swelte atteste mon système.

J'aurois à l'enseigner les moyens médicaux ,  
 Plus forts que les crochets de tous les arsenaux ;  
 J'aurois à [éclairer, d'un seul trait de lumière,  
 Sur la grossesse heureuse et sa cause première.  
 MAIS déjà le sommeil appesantit tes yeux.  
 Tout dort ; Diane seule erre au sommet des cieux,  
 Tandis que sur son char, au milieu des ténèbres,  
 La nuit a tout voilé de ses crêpes funèbres.

Va, mon fils, va goûter les douceurs du repos ;  
 Bientôt sur toi Morphée agitant ses pavots,  
 Pour charmer ton sommeil appellera les songes,  
 Qui, par d'heureux récits et de rians mensonges,  
 Sauront te délasser des fatigues du jour.

ADIEU, mon fils. Soudain au fond de leur séjour,  
 En éclairant mes pas, les Nymphes me conduisent ;  
 Leur sourire enchanteur, leurs grâces me séduisent :'  
 Mon coeur rendoit hommage à leurs attraits puissans,  
 Quand le sommeil jaloux appesantit mes sens

*La Vérusalgie ou le mal de Vénus – Chant III*

QUAND de la demeure olympique.

Les habitants, nés libertins,

De la peste syphilitique

Se virent amplement atteints,

Ils consultèrent le centaure,

Le fameux et docte Chiron,

Puis l'illustre dieu d'Epidaure,

Enfin le divin Apollon.

Mais aucun d'eux, à cette époque,

Parmi les remèdes connus,

N'en vit qui ne fût équivoque

Pour guérir le mal de Vénus.

L'Olympe était à son aurore;

Et l'univers, plus jeune encore,

A peine sortait du chaos ;

Les docteurs n'étaient point éclos;

Sans purgatifs, sans apozèmes,

Les mortels se traitaient eux-mêmes :

Mais tous les dieux ne purent rien

Contre le mal vénérien.

Cependant le dieu du commerce,

De l'éloquence et des filous,

Dans ces trois métiers qu'il exerce,

S'enrichit aux dépens de tous.

Des géants la coupable race

Venait d'escalader les cieux,

Et leur épouvantable audace

Du ciel avait chassé les dieux.

Je vous promets, sur ma parole.

De vous guérir de la vérole,  
Leur dit l'heureux fils de Maïa ;  
Mais en payant. Chacun paya.  
Or, voici le vrai spécifique  
Que le dieu marchand employa  
Contre le mal syphilitique.  
Non loin du golfe Adriatique,  
Où les dieux, eu lâches poltrons,  
S'étaient cachés dans les oignons,  
Tandis que les fils de la terre  
Mettaient Ossa sur Pélion,  
Et que Bacchus, comme un lion,  
Secondait le dieu du tonnerre,  
Qui lui criait à haute voix :  
Mon fils, donne-leur sur les doigts;  
Au sein d'une forêt antique  
Est un antre obscur et profond,  
Dont nul mortel ne vit le fond:  
C'est là que l'Avarice infâme  
Et l'Usure qui nous affame,  
Ont fixé leur affreux séjour;  
Là, jamais de l'astre du jour,  
Bu haut de la céleste voûte  
Parcourant son immense route,  
Nul rayon ne put pénétrer ;  
L'air le plus pur n'y peut entrer ;  
Le souffle infect qu'on y respire  
Y vient du ténébreux empire  
De Proserpine et de Pluton,  
  
Et des rives de l'Achéron.  
C'était là que nos deux Mégères,

Aux doigts de fer, aux mains d'étaux,  
Séparaient l'or, roi des métaux,  
De ses fécules étrangères,  
Et retendaient sous leurs marteaux,  
Puis avec de longues tenailles,  
De la terre ouvrant les entrailles,  
Elles en arrachaient l'argent,  
Des plus grands forfaits digne agent.  
Un jour que le dieu du commerce,  
Messager complaisant des dieux,  
Vint pour affaires en ces lieux,  
L'une des Mégères, Laërce,  
Portant une lampe d'airain,  
Le guide au fond du souterrain,  
Où, de tous les points de la voûte,  
Il voit découler goutte à goutte  
Un métal vif, noir, onctueux,  
Dont le prompt amas est la source  
D'un grand fleuve qui, dans sa course,  
Roule des flots majestueux.  
Etonné de ce phénomène,  
Le long du fleuve il se promène ;  
Sur lui la vapeur de ces eaux  
Produit un effet salulaire :  
Notez que ce dieu du mystère  
Était vérolé jusqu'aux os ;  
Trois fois dans le fleuve il se plonge,  
Et l'affreux virus qui le ronge  
Est neutralisé par les flots.  
Au fleuve il adresse ces mots :  
Fleuve divin, fleuve modeste,  
Sors de ton lit, fleuve chéri,

Qui sans intérêt m'as guéri,  
À la honte de l'ignorance  
Qui se vante et ne guérit pas,  
Et dont la cupide arrogance  
Au poids de l'or vend le trépas.  
Du sein de sa grotte profonde,  
Du dieu le Fleuve entend la voix,  
Il lève sa tête hors de l'onde,  
Presse ses cheveux de ses doigts ;  
Est-ce vous, dit-il, que je vois,  
Fils de Maïa ? — Je suis Mercure,  
Qu'un heureux hasard a conduit  
Au fond de cette grotte obscure,  
D'un grand fleuve indigne réduit,  
Dont l'onde en un instant procure  
La plus inconcevable cure  
Du mal que tous les dieux ont pris  
Par leur commerce avec Cypris.  
D'un tel secret la connaissance  
Mérite ma reconnaissance ;  
Voici quel en sera le prix  
La nymphe anti-syphilitique,  
A qui je dois ma guérison,  
Désormais portera mon nom,  
Et par un privilège unique  
Souveraine de tous les arts,  
Saturne, Jupiter et Mars  
S'uniront sans cesse avec elle;  
Elle rendra Vénus plus belle,  
Les dieux lui devront la santé.  
A ces mots, le Fleuve enchanté,  
A la nymphe mercurielle

Vole apporter cette nouvelle,  
Pour rendre hommage à sa beauté.  
Le dieu marchand, de son côté,  
Vole aux dieux, vendre avec franchise  
Son secret et sa marchandise,  
Après le leur avoir vanté  
Comme vendeurs de spécifiques,  
De robs anti-syphilitiques.  
Guéris du soir au lendemain,  
Et contents du syphilitique,  
Les dieux donnèrent à Mercure  
La bourse qu'il tient à la main.  
D'abord de Vénus aux Naïades  
Il faut confier les malades ;  
Ces nymphes dilatent dans l'eau  
Les pores ou trous de la peau,  
Par lesquels entre et s'insinue,  
A la faveur du frottement,  
Le merveilleux médicament  
Dont la recette est si connue.  
Durant le cours du traitement  
De cette affreuse maladie,  
Tout médecin sage étudie  
La force du tempérament  
Du malade syphilitique,  
Thermomètre de sa pratique  
Qui, tantôt bas et tantôt haut,  
A tout observateur indique  
Le degré de froid et de chaud.  
Le régime est indispensable  
Pour obtenir la guérison ;  
L'art doit toujours régler la table

Suivant, les mets de la saison.

Il faut en bannir le poisson,

Quoiqu'il soit un mets délectable;

Poisson de mer et des étangs,

Surtout le saumon, les harengs,

Dont la chair pesante et fibreuse,

Ainsi que le poisson de lac,

Peut devenir très-dangereuse

Pour un trop débile estomac;

La truite seule est bien légère,

Et tout malade la digère;

Après la truite, les goujons,

Les merlans, perches et dorades,

Pour les vénériens malades

Sont les plus légers des poissons;

Les anguilles sont des poisons ;

Les oiseaux qu'on nomme aquatiques\*

Sont mauvais aux syphilitiques;

La chair de canard ne vaut rien:

Pour l'estomac sain, indigeste,

Cet aliment est très-funeste

Au malade vénérien;

L'oiseau sacré du Capitole

Est interdit à la vérole;

Les cailles grasses, les jambons,

Le lard, le porc, ne sont pas bons;

Les légumes crûs, les salades

Aliments d'ailleurs assez fades,

Les artichauts et les radis,

À Cythère sont interdits;



On y défend même l'usage  
Des acides et du laitage.  
Un peïne Beaune, un peu de Nuits,  
Charment les jours, calment les nuits  
Cité si chère a ma mémoire, O Nuits !  
quand pourrai-je aller boire  
De ton nectar délicieux,  
Et voir le dépôt précieux  
Que ma tendresse te confie?  
Ah malgré ma philosophie,  
Que mon âme éprouve d'ennuis,  
Loin de tes murs, aimable Nuits!

Mais, ô surprise inattendue!  
Ma vieillesse aura deux appuis :  
Ma fille a mes voeux est rendue.  
Pour moi je la croyais perdue,  
Quand sa consolante amitié  
De mon destin a pris pitié.  
Les meilleurs vins, sans les Naïades,  
Seraient funestes aux malades ;  
Le vin de Corse est trop fumeux,  
Il pétille et porte à la tête  
Quand on en boit un verre ou deux.  
le célèbre dans l'Histoire,  
Un tyran d'horrible mémoire  
A rendu tes coteaux fameux.  
Si le malade est pléthorique,  
Jeune, sanguin et vigoureux,  
On ouvrira la basilique  
En automne ou dans le printemps,  
Mais on doit purger en' tout temps

Un malade syphilitique.

Les délayants résolutifs  
Disposent aux doux purgatifs;  
Les résineux aromatiques  
Pris à propos et par degrés,  
Conviennent aux syphilitiques  
Quand le mal fait de grands progrès.

Tels son la résine de cèdre,  
La myrrhe, la noix de cyprès,  
La serpentaire et la chamèdre,  
Et les bois amers d'aloès.  
Dans le jardin des Hespérides,  
Où le père des Atlantides  
Vint pour cueillir les pommes d'or,  
Le citronnier fleurit encor ;  
Honneur des bois de la Médie,  
Cet arbre si cher a Cypris,  
Et qui guérit sa maladie,  
A des vertus qui sont sans prix;  
Cet arbre pour elle a des charmes;  
Depuis la mort de son amant,

Il croît arrosé de ses larmes,  
Et produit un effet charmant,  
Employé pour médicament.  
De la docte et prudente Hjgie  
Implorez les divins secours,  
De cette affreuse maladie  
Sa sagesse abrège le cours.  
Cérès, Bacchus, Vénus, Pomone,  
Hiver, Eté, Printemps, Automne,

Ont été soumis à ses lois ;  
Morphée adore son empire;  
Pour l'air que le malade inspire,  
Elle a sa balance et son poids.  
Souvent la douleur la plus vive,  
Le soir au coucher du soleil,  
Saisit le malade et le prive  
Des douces faveurs du sommeil.  
Pour calmer ce fâcheux symptôme,  
Avec l'auné, avec l'aniome,  
Le safran et l'huile d'aspic,  
  
Lagraisse d'oie et le mastic,  
Le narcisse, le miel, la lie  
D'huile d'olive, qu'on allie  
Au mucilage épais du lin,  
On compose un large topique  
Qui sur tous les membres s'applique.  
Mais si quelque ulcère malin  
Ronge la bouche ou l'oesophage,  
Je conseille de faire usage-,  
Contre ce virus corrosif  
Qui mettrait le feu dans la gorge,  
D'un gargarisme détersif  
Que l'on compose avec eau d'orge,  
Miel rosat, nitre et vert-de-gris;  
C'est ainsi que je le guéris.  
Les ulcères syphilitiques  
Que l'œil aperçoit au-dehors,  
Rongeant la surface du corps,  
Sont détruits par les sucs caustiques  
De tithymale et de figuier

L'art quelque fois sait employer  
Le vitriol et la chaux vive ;  
La chélidoine est très-active,  
A-la-fois, et dessiccative.  
Souvent les fumigations  
De minium et de cinabre,  
De storax, gomme de Calabre,  
L'encens, chez quelques nations,  
Contre ce virus délétère  
Ont un effet très-salutaire;  
Mais leur corrosive action  
Gêne la respiration,  
Et l'on ne doit en faire usage  
Qu'en enveloppant tout le corps  
D'un drap, excepté le visage,  
Qu'on laisse a nu seul au-dehors.  
Des quatre bois sudorifiques,  
Trois jadis étaient inconnus,  
Et l'on manquait de spécifiques  
En végétaux, contre Vénus.

Le plus anti-syphilitique  
Vint du rivage américain :  
Le gaïac est le spécifique  
De tous les peuples d'Amérique,  
Et de ceux qui, sous le tropique,  
Vivent au rivage africain.  
De Fracastor Muse divine,  
Dis-moi la céleste origine  
De cet arbuste précieux.  
De tes accents écho fidèle,

Ma Muse, a suivre son modèle,  
Borne son vol ambitieux.  
Sur la mer qui joint les deux mondes,  
Où l'amant heureux de Thétis  
Vient dans ses bras, au sein des ondes,  
Ranimer ses feux amortis,  
Colomb jadis trouva cette île  
En or, en argent si fertile,  
Et dont le sol produit encor  
Un végétal plus cher que l'or

A l'Indien qui le possède ;  
C'est le gaïac, divin remède  
Contre le mal vénérien,  
Et qu'y trouva libérien,  
Quand, guidé par la cour de Rome,  
Le signe du salut en main,  
Il vint, au nom d'un dieu fait homme,  
Se baigner dans le sang humain.  
Fiers Espagnols, de vos ancêtres  
Vous expiez les noirs forfaits.  
Où sont vos rois, où sont vos prêtres  
Ils sont tombés, et vos hauts faits  
N'en imposent plus à la terre.  
Tremblez, le maître du tonnerre  
Arma contre vous les Français  
Les rois Incas sont satisfaits.  
Que la paix succède à la guérie!  
Jouissons tous de ses bienfaits.  
C'est au sein de l'île espagnole  
Que le gaïac, par ses vertus,

Chez les Indiens abattus,  
Triomphe seul de la vérole.  
Quel est donc le dieu bienfaisant  
Qui leur a fait ce doux présent?  
Fracastor va vous en instruire,  
Ma Muse en vers va le traduire.  
Un jeune berger, Syphilus,  
Menait dans les gras pâturages \*  
Qui du fleuve ornaient les rivages,  
Les grands troupeaux d'Alcinoûs.  
Àlcinoûs de ces contrées, ,  
Par l'ardent Cancer dévorées,  
Était l'aimable souverain;  
Son sceptre n'était pas d'airain,  
La bienfaisance était la marque  
Qui distinguait ce bon monarque.,  
Plus encor que l'autorité.  
Un jour, au solstice d'été,  
Que la canicule brûlante  
Dardait sa flamme dévorante

A travers les airs allumés,  
Sur les bois, les champs consumés,  
Sans qu'aucun arbre dans la plaine  
De son ardeur pût garantir,  
Sans que la plus légère haleine  
Des doux zéphirs se fit sentir,  
Du poids d'une chaleur extrême  
Syphilus accablé lui-même,  
Et pleurant sur ses chers troupeaux  
Du jour fixant l'astre suprême,  
Unique auteur de tant de maux,

Il ose parler en ces mots :  
« En vain, insensés que nous sommes, »  
Nous te nommons père des hommes,  
Et nous brûlons' sur tes autels  
L'encens qu'on doit aux immortels;  
Soleil, a nos vœux si contraire,  
Tu n'es ni le dieu ni le père  
De tant d'infortunés bergers ?  
Exposés a mille dangers.

Par ses faveurs, par ses largesses,  
Un dieu toujours se fait sentir ;  
Mais toi, jaloux de nos richesses,  
Tu voudrais nous anéantir.  
Je fais paître mille génisses,  
Plus de mille brebis nourrices  
D'une éblouissante blancheur;  
Et toi, du ciel petit pasteur,  
Si j'en crojais la renommée,  
Un chien, un bélier, un taureau,  
Composent seuls ton grand troupeau  
Qu'on prend de loin pour une armée.  
Insensé que je suis ! pourquoi  
Ne rendrais-je pas a mon roi  
Les honneurs d'un culte suprême?  
N'est-il pas plus dieu que toi-même,  
Lui qui tient nos champs sous sa loi,  
Qui fait régner la bonne foi ?  
Lui qui, sans foudre et sans tonnerre,  
Commande et sur mer et sur terre?

Apollon est-il plus puissant?

Apollon est inexorable.  
A ses sujets plus favorable,  
Mon roi préviendra leurs désirs ;  
Il fera souffler les zéphiirs;  
Aux arbres touffus du bocage  
Il dira : Que votre feuillage  
Donne aux bergers, donne aux troupeaux,  
La fraîcheur, l'ombre et le repos.  
Il dit, et ce berger impie,  
Lui vouant un culte odieux,  
Met, dans un accès de folie,  
Alcinoüs au rang des dieux.  
Chacun imite son exemple.  
Le bois voisin devient un temple,  
Et sur un autel de gazon  
Le feu pétille, l'encens fume,  
Et le brasier soudain consume  
Une brebis et sa toison.  
Le monarque était sur son trône,  
  
De tous ses sujets entouré;  
Fier d'un tel honneur, il ordonne  
Qu'aucun dieu ne soit adoré.  
Des dieux, dit-il, je suis l'image  
Bienfaiteur de tous les mortels,  
Plus qu'eux j'ai droit à leur hommage,  
Ainsi qu'eux je veux des autels.  
Du haut de son char de lumière,  
Des cieux parcourant la carrière,  
Le Soleil entend ce discours ;  
Il s'en offense, il s'en indigne;  
Sans en intervertir le cours,



Il donne aux rayons de son signe  
L'influence la plus maligne:  
Sa chaleur a tout infecté;  
Un grand fléau se manifeste,  
Et Syphilus de cette peste -  
Le premier se sent affecté;  
Il perd le repos, la santé.  
Bientôt le mal se communique,

Prend le nom de syphilitique,  
De Syphilus, qui l'a gagné;  
L'air au loin en est imprégné ;  
Haijgpux et bourgs, villes, villages,  
Tour-k-tour sentent ses ravages,  
Et le roi n'est point épargné.  
On va consulter Amérique  
Dans la forêt de Carthésis;  
Cette prêtresse ou pythonisse  
Est cousine de Lachésis ;  
Des dieux redoutable interprète,  
Elle habite un antre profond;  
Long-temps au fond de sa retraite  
Elle s'agite, et puis répond :  
Le Soleil venge sa puissance,  
Qui fut l'objet de vos mépris,  
Et par sa maligne influence  
Vous frappe du mal de Gypris.  
Cette peste est irrévocable  
Transmise a vos derniers neveux,

Elle va devenir pour eux  
Un âéau terrible, incurable,

Si votre monarque coupable  
Au Soleil n'adresse ses vœux.  
Sur ses autels, a son image,  
En l'honneur du dieu courroucé,  
Rendez un éclatant hommage;  
Il ne sera point repoussé;  
A ses yeux vous obtiendrez grâce;  
Et contre un mal contagieux  
Il fera croître, sous vos jeux,  
Un remède très-efficace.  
A peine la nymphe a parlé,  
Qu'au loin, du fond de sa retraite,  
Se répand une horreur secrète;  
Tout le bois saint est ébranlé.  
Les ordres de la pylhonisse  
A l'instant sont exécutés:  
Trois taureaux gras, une génisse,  
En pompe a l'autel apportés,  
  
Sont destinés au sacrifice ;  
Le prêtre s'en est emparé,  
Et sur le front des trois victimes  
Tenant le glaive préparé :  
Soleil, dit-il, qui nous animes,  
D'un peuple à tes pieds prosterné,  
Entends la voix, sèche les larmes  
D'un mot dissipe ses alarmes;  
Victime d'un fléau fatal,  
Il te demande un végétal  
Qui le soulage et le guérisse.  
Il dit, et frappe la génisse:  
Les taureaux tombent sous ses coups;

Et soudain des flancs de la terre,  
Au bruit redoublé du tonnerre,  
Sort le gaïac aux yeux de tous.

De cet arbuste salulaire  
Chacun détache des rameaux,  
Et de leurs feuilles court extraire  
Un suc propre à guérir ses maux.

C'en est assez.

Laissons la fable,  
Source d'heureuses fictions;  
Sachons mêler à l'agréable  
D'utiles observations,  
Fruits lents d'une longue pratique.

Or, voici ce que j'en appris.

Le mercure est un spécifique  
Contre le fléau de Vénus;  
De tous les remèdes connus,

C'est le meilleur.

Mais en pratique,

Il serait funeste et mortel  
Si l'art voulait l'employer tel  
Qu'il'est sous forme métallique ;  
Seul, pur, contre un mal odieux  
Il ne peut convenir qu'aux dieux, ,  
Et ne peut être utile aux hommes,  
Surtout dans le siècle où nous sommes,

Qu'en prenant la précaution  
De l'éteindre avec de la graisse,  
Pour l'employer en friction

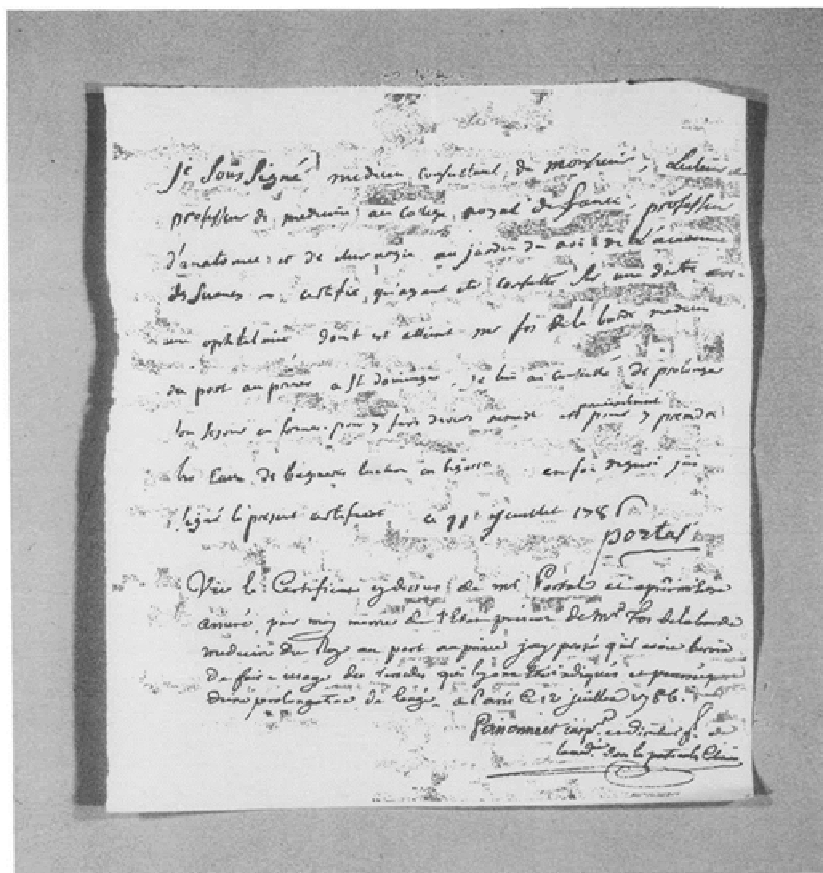
Avec prudence, avec sagesse,

De peur que sa prompte action  
Ne tourne en salivation.  
Administré seul, le mercure  
Est insuffisant pour la cure ;  
Souvent il devient dangereux,  
Et son long usage procure  
Les accidents les plus affreux.  
Un conseiller-d'état a vie,  
Chimiste heureux, mais sans génie.  
Dont le nom me glace d'effroi,  
Quoiqu'il soit très-défunct,  
Cite un exemple mémorable  
Qui prouve combien fut fatal,  
Pour un artiste misérable,  
L'effet de ce demi-métal.  
L'eniércure se décompose  
En un sel acre et corrosif;  
Après cette métamorphose,  
Son effet devient plus actif.

Huît grains dans un sudorifique  
De muriate oxigéné,  
Sirop, coriandre et séné,  
Tel fut l'anti-syphilitique  
De nos plus fameux charlatans,  
Dans tous les lieux, dans tous les temps  
Telle est la base des tisanes.  
Mot dérivé de petits-ânes,  
Qui, par le plus honteux trafic,  
Ont trompé, trompent le public,  
En vendant vingt francs la bouteille  
"Comme remède universel,

Dix sous de sucre, un sou de sel,  
Et cinq; sous de salsepareille.  
Telle est la liqueur sans pareille,  
Mais soit dit tout bas a l'oreille,  
Le rob unique et si vanté,  
Le Rob anti-syphilitique  
Que vend la docte faculté  
Qui chez l'Infecteur tient boutique >  
Docteur ad hoc bien patenté.  
Quand d'un mal on connaît la cause,  
Le remède est bien peu de chose,  
L'esprit le devine aisément;  
L'art sans peine alors le compose  
De génie a très-forte dose,  
De pratique et de jugement,  
Que jamais l'effet ne dément.

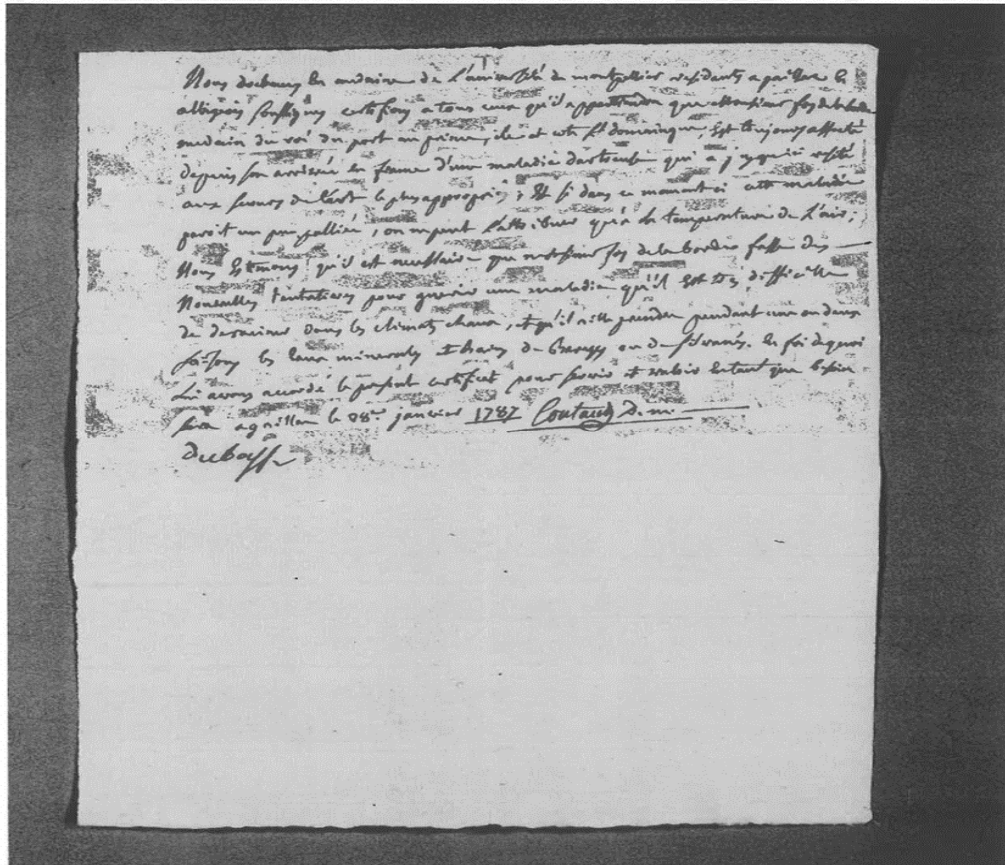
Certificat d'Antoine Portal, 1786



« Je soussigné, médecin consultant de Monsieur, docteur et professeur de médecine au college royal de France, d'anatomie et de chirurgie au jardin du roi et de l'académie des sciences, certifie qu'ayant été consulté sur un darte sur une ophthalmie dont est atteint Mr Fos de Laborde médecin de Port au Prince a Saint Domingue. Je lui ai conseillé de prolonger son séjour en France pour faire divers remedes et pour prendre les eaux de Bagnères de Luchon en Bigorre »

J'ai signé le présent certificat le 11 juillet 1786.

« Vu le certificat cy dessus de Mr Portal et après assuré par moy memes sur l'etat presume de Mr Fos de Laborde medecin du Roy au port au prince jay pensé qu'il de faire de cette prolongation de congés. A Paris le 12 juillet 1786. Poissonnier »



« Nous docteur en médecine de l'université de Montpellier habitant à Gaillac en albigeois soussignes, certifions a tous ceux qu'il appartiendra que Monsieur Fos de Laborde médecin du roi au Port au Prince (iles et cotes) St Domingue est toujours affecté depuis son arrivée en France d'une maladie dartreuse qui a jusqu'ici resisté aux secours de l'art le plus approprié, et si dans ce moment-ci cette maladie paroît un peu palliée, on ne peut l'attribuer qu'a la température de l'air. Nous estimons qu'il est nécessaire que Monsieur Fos de Laborde fasse des nouvelles tentatives pour guerir une maladie qu'il est tres difficile de dessimer dans les climats chaus, et qu'il aille prendre pendant une ou deux saisons les eaux minérales de



Bagneres ou de Silvanès. En fin de quoi lui avoir accordé le present certificat pour faire et valoir en tant que besoin, fait a gaillac le 28 janvier 1787. Coutaud »

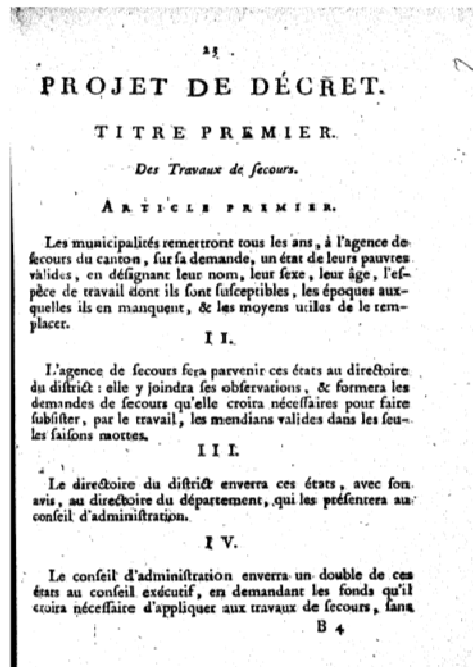


Annexe 5 : Envois de Jean Prat, médecin du roi à la Nouvelle-Orléans

Les envois de Jean Prat, médecin botaniste à La Nouvelle Orléans 1735-1746	
1 <sup>er</sup> Envoi	Arbrisseaux : noyers, piacuminiers, copalmes, sassafras, lauriers tulipiers 4 espèces de chênes, des cyprès, des merisiers 3 espèces d'arbres 6 pieds de squines et autant d'oignons
2 <sup>e</sup> envoi	Plantes sèches : 5 espèces de « japocin », Sensitive epineuse, Sarracena, Viperine Un herbier, une grenouille, un poisson singulier, une fiole de baume de capame dépuré, un pot du même baume, des graines de laurier tulipier, de la sensitive, des noyaux de prunes sauvages, des pépins de plaimine, un petit paquet de viperine
3 <sup>e</sup> envoi	2 lauriers tulipiers, 1 copalme, 2 plaminiers <i>thymelea</i> , 2 arbres à cire, 2 lauriers amandes
4 <sup>e</sup> envoi (juin 1736)	4 espèces d'arbrisseaux, 2 pacamiers, 2 noyers, 1 laurier tulipier, 2 plariminiers, 1 laurier blanc, 1 civier, 1 plante bulbeuse, 1 pied de cassine, 4 lauriers amande, 6 pieds de viperine, 5 grandes caisses de lauriers blancs (demandés par le Comte de Maurepas pour la princesse de Conti)
5 <sup>e</sup> envoi (février 1737)	4 flacons de différentes graines, 2 cahiers de plantes séchées, quelques fruits séchés, 4 pieds de larbas, 2 pieds de viperine, 4 pieds de maroniers nains, 3 pieds de châtaigner, 2 pied de sarracena, 2 pieds d'herbe à serpent, 1 grenouille, 1 poisson
6 <sup>e</sup> envoi (juin 1737)	4 flacons de différentes graines, 2 cahiers de plantes sèches, 20 pieds de différentes plantes
7 <sup>e</sup> envoi (décembre 1737)	3 cahiers de plantes sèches, 1 cahier de papillons, une trentaine de paquets de différentes graines, 500 pacanes fraîches, noix de trois espèces, bonne quantité de fruits de platane, cyprès, copaline, olivier
8 <sup>e</sup> envoi (mars 1738)	60 pieds de sassafras, 12 petits cyprès, 90 pieds de lauriers tulipiers
9 <sup>e</sup> envoi (novembre 1738)	2 flacons de graines de lauriers tulipiers, 1 cahier de plantes sèches
10 <sup>e</sup> envoi (janvier 1739)	Petite caisse de graines
11 <sup>e</sup> envoi (janvier 1740)	Quelques plantes sèches, une douzaine de paquets de différentes graines
12 <sup>e</sup> envoi (juin 1740)	1 caisse d'arbrisseaux, 2 pieds d'une nouvelle espèce de phlomis, 10 pieds d'une nouvelle espèce d'alisier, 10 asiminiers, 6 pieds d'un arbuste appelé à 4 épices
13 <sup>e</sup> envoi (juillet 1740)	2 pieds coralloïde, 2 morceaux de madrépore, racine sèche de viperine

14° envoi (avril 1741)	1 mémoire, branches de 3 arbres (cyprès, laurier olivier, copaline), fiole d'esprit de vin, 2 pieds de ginseng
15° envoi (octobre 1741)	Plantes desséchées, graines de fruits, arbrisseaux
16° envoi (février 1742)	Fruits de l'arbre à camphre, baies de laurier iroquois, graines de copaline, laurier tulipier, platanes, céphalantères, noix, 1 paquet de viperine, 1 tresoir des illinois
17° envoi (avril 1742)	3 caisses d'arbres à cire, lauriers tulipiers, sassafras, copalines, lauriers à camphre, 2 pieds d' <i>herba paris</i> à 3 feuilles, plantes à grandes feuilles, herbier, graines de l'arbre à cire, une chenille « rare et monstrueuse », baies du laurier iroquois
18° envoi (février 1743)	1 caisse de différents arbrisseaux (cyprès, lauriers des iroquois, copalines, civiers, lauriers tulipiers, pieds d'olivier), 20 paquets de différentes graines reçues des illinois
19° envoi (janvier 1745)	1 caisse de graines, une soixantaine de graines
20° envoi (novembre 1745)	Quelques graines, <i>globus pilosus</i> , un pot de copaline, une plante marine pierreuse, racines de viperine
21° envoi (1745)	Différentes graines, cinquante jeunes arbres

Annexe 6 – Projet de décret pour l'extinction de la mendicité



que néanmoins sa demande puisse excéder les sommes qui lui seront destinées d'après les bases de répartition.

#### V.

Le conseil exécutif présentera ces états & demandes au corps législatif pour y être statué définitivement.

#### V I.

Les travaux de secours, destinés aux pauvres valides, seront entrepris par adjudication à bas prix; elle se fera par devant le directeur du district. Chaque portion de travail susceptible de division, portera son adjudication particulière.

#### V I I.

Les seuls pauvres valides y seront admis. Si l'urgence ou la nature du travail exigent d'autres bras, cette nécessité sera constatée par un commissaire pris dans le conseil du district, & assisté d'un membre de l'agence de secours.

#### V I I I.

Les travaux de secours, avant d'être ouverts, seront annoncés par affiches, quinze jours à l'avance dans toutes les municipalités du district. Les pauvres qui s'y rendront, seront tenus de prendre un passe-port lorsqu'ils sortiront de leur canton.

#### I X.

Les travaux de secours, dont l'utilité sera reconnue, par les corps administratifs, être commune à tout un canton, seront ouverts de préférence à ceux dont l'avantage se borneroit à une municipalité.

## X.

Il sera ouvert, dans les lieux dont la population ou les localités le comporteront, des travaux sédentaires pour ceux des pauvres qui ne peuvent se livrer à des travaux pénibles, ou qui pourroient en manquer dans quelques circonstances.

## X I.

Les comités d'agriculture & de commerce proposeront les espèces de travaux publics qui pourroient être entrepris, & occuper utilement les bras des pauvres valides, en même temps qu'ils se dirigeront vers l'intérêt de l'agriculture & la prospérité du commerce.

## X I I.

En aucuns cas la dépense des travaux désignés dans l'article ci-dessus, ne pourra être prise sur les fonds de secours.

## X I I I.

Le prix du salaire des pauvres, employés aux travaux de secours, sera fixé aux trois quarts du prix moyen de la journée de travail déterminée pour le canton.

## X I V.

Les conseils d'administration de département feront, suivant les circonstances & les localités, les réglemens nécessaires pour déterminer les époques où les travaux de secours seront ouverts; & pour y maintenir l'activité & la subordination, l'exécution en sera confiée aux agences, sous la surveillance des municipalités.

## X V.

A chaque répartition des fonds, les agences, avant de percevoir leur part, seront tenues de rendre compte de ceux qu'elles auront reçus antérieurement.

## X V I.

En conformité de l'article XV du décret sur l'organisation générale des secours publics, toutes distributions de pain ou d'argent cesseront dans les cantons, à l'époque du premier établissement des travaux de secours. Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir donné à un mendiant aucune espèce d'aumône, sera condamné par le juge-de-peace à une amende de la valeur de deux journées de travail; l'amende sera double en cas de récidive: les sommes en seront versées dans la caisse destinée à fournir les secours à domicile.

## TITRE II.

*Des moyens de Répression.*

## ARTICLE PREMIER.

Toute personne qui, huit jours après la publication de la loi, sera convaincue d'avoir demandé de l'argent ou du pain dans les rues, ou voies publiques, sera réputée mendiant, arrêtée par la gendarmerie, ou les gardes nationales, & conduite au juge-de-peace du canton.

## I I.

Le juge-de-peace sera tenu, dans le plus bref délai, d'interroger le mendiant, de constater le délit par un



procès-verbal qui contiendra son signalement, d'en envoyer copie au directoire du district, qui en fera parvenir une expédition au directoire du département & au commandant de la gendarmerie nationale de son arrondissement.

## I I I.

Si, par l'interrogatoire, le mendiant est reconnu domicilié du canton ou du district, il sera renvoyé avec un passe-port au lieu de son domicile, après avoir entendu lecture de la loi sur la mendicité.

## I V.

Si le mendiant n'est point domicilié dans le ressort du district dans lequel il a été arrêté, & que néanmoins il accuse un domicile, il sera conduit provisoirement dans la maison d'arrêt. Le juge-de-peace écrira à la municipalité dont il se fera réclamer; & si celle-ci reconnoît que le détenu est son domicilié, & non repris de justice, il sera renvoyé chez lui avec un passe-port & aux frais de la nation, s'il n'a devers lui des moyens pour s'y rendre.

## V.

A défaut de réponse de la municipalité dans un délai convenable, le mendiant sera conduit dans la maison de répression, d'où il pourra sortir toutes les fois qu'il sera réclaté par sa municipalité, & que sa détention ne sera pas liée à des causes aggravantes.

## V I.

Tout mendiant, reconnu étranger, sera conduit sur la frontière de la République aux frais de la nation; il lui

Sera passé trois sols par lieue, jusqu'au premier village du territoire étranger.

#### V I I.

Les mendiants arrêtés, & qui se trouveront accusés ou violemment soupçonnés de crime, seront conduits devant le tribunal criminel.

#### V I I I.

Les enfans arrêtés avec les mendiants en seront séparés; il sera pris tous les renseignemens nécessaires, pour constater leur état civil: si leur âge ne les soumet pas au travail, ils seront traités comme les enfans abandonnés: ils ne pourront être remis à leurs pères avoués, s'ils sont vagabonds, que lorsque ceux-ci auront obtenu leur élargissement par une bonne conduite, & justifié, à la suite de leur liberté, d'un an de domicile fixe, dans la même municipalité.

### T I T R E I I I.

#### *Des Maisons de répression.*

#### A R T I C L E P R E M I E R.

Les maisons de répression seront placées, autant qu'il sera possible, dans le chef-lieu du département, & hors l'étendue de la ville on choisira, de préférence, l'emplacement qui réunira le plus de facilités pour y établir des travaux.

#### I I.

Tout mendiant arrêté, en vertu de l'article I<sup>er</sup> du titre II du présent décret, & renvoyé à son domicile, s'il est repris en mendicité, sera condamné par le juge-de-peace à

un an de détention, conformément aux lois sur la police correctionnelle; la peine sera de deux années, dans le cas de seconde récidive: les jugemens seront rendus publics dans le ressort du canton.

#### I I I.

Tout citoyen qui consignera, entre les mains du receveur du district, une somme de cent livres, pour répondre de la conduite ultérieure d'un mendiant détenu sans causes aggravantes, pourra obtenir son élargissement, en s'adressant au tribunal compétent, sur le rapport favorable des administrateurs de la maison de répression: cette somme sera versée dans la caisse de l'administration, sur la preuve que l'homme cautionné est arrêté pour récidive.

#### I V.

Les mendiants qui ne pourront justifier d'aucun domicile, ceux qui seront en troupes, porteurs d'armes offensives, munis de faux certificats, ou de faux congés, à l'aide desquels ils désigneroient leur nom, le lieu de leur naissance ou domicile, qui contreferaient des infirmités, qui seront flétris, demanderont avec menace ou insolence, seront arrêtés & condamnés à une détention d'un an: la peine sera double en cas de récidive.

#### V.

Au moyen des établissemens une fois formés, des maisons de répression, les dépôts de mendicité demeurent supprimés: les administrations de département feront connaître au conseil exécutif, ceux qui, par leurs localités, pourront être conservés pour la nouvelle organisation; les

autres seront vendus, dans la forme prescrite pour l'aliénation des domaines nationaux.

#### V I.

Les mendiants actuellement détenus dans les maisons de dépôt sans causes aggravantes, & qui justifieront d'un domicile, seront renvoyés dans leur municipalité, avec trois sols par lieue; les autres seront répartis dans les maisons de répression, d'après les ordres du conseil exécutif.

#### V I I.

Ceux actuellement enfermés pour cause de démence, & qui sont aux frais de la nation, seront transférés dans les nouvelles maisons de répression, & continueront d'être à la charge publique. Il sera libre aux parens de réclamer ceux qui sont à leurs frais, ou de les laisser dans les maisons de répression, en continuant de payer leur pension, suivant le nouveau prix qui sera fixé par le directoire du département, d'après la valeur actuelle des denrées.

#### V I I I.

Les personnes détenues pour maladies vénériennes seront renvoyées, aux frais de la nation, dans les maisons de santé établies d'après les bases de l'organisation générale des secours publics.

#### I X.

Les administrations de département auront la surveillance générale des maisons de répression; ils feront connoître au conseil exécutif les nouveaux emplacements qu'ils croiront les plus propres & les plus économiques, pour les différentes espèces de travaux que les localités permettront

d'établir, pour employer utilement au dedans & au dehors, les bras des mendiants détenus.

## X.

Les directoires de département nommeront un directeur responsable, tenu de résider dans la maison de répression. Son salaire & sa nourriture lui seront payés en argent. Le *maximum* ne pourra excéder 2,400 livres. Il demeurera chargé de la conduite de la maison, de l'exécution du règlement, & rendra compte de ses opérations, au comité qui sera établi à cet effet.

## X I.

Il sera formé, auprès de chaque maison de répression, un comité de surveillance composé de trois membres, dont un sera pris dans l'administration supérieure du lieu de l'établissement, le second dans la municipalité, & le troisième dans l'agence de secours du canton. Ce comité se renouvellera tous les trois mois; il tiendra deux séances par semaine, dans la maison de répression: le membre du directoire en sera président de droit.

## X I I.

Sur l'avis du directoire du département, le comité déterminera le nombre des employés libres pour le service de la maison, fixera le prix de leur salaire & nourriture, réglera le régime intérieur, pour la nourriture & entretien des détenus, leur discipline & leurs travaux; il s'assurera tous les jours de l'exécution du règlement.

## X I I I.

Chaque détenu sera obligé au travail qui lui sera indiqué, & qui devra être relatif à ses forces, son âge & son

32  
sex. Le directeur évitera tous les moyens de rigueur pour l'y contraindre, hors le cas de rébellion. Il rendra compte dans vingt-quatre heures, au comité de surveillance, de la peine infligée. Celui-ci pourra en ordonner de plus graves, suivant la nature du délit, en observant de se conformer aux lois portées par la police correctionnelle, & d'en instruire le directoire du département.

#### X I V.

Les détenus pourront adresser leurs réclamations au directoire du département, qui se fera rendre compte, dans les vingt-quatre heures, par le comité de surveillance, ou enverra un commissaire sur les lieux pour y faire droit.

#### X V.

Les deux tiers du prix de la journée de travail du détenu, serviront pour payer à la maison, une portion de la nourriture & entretien qu'il lui coûte. Il lui sera fait compte, toutes les semaines, de la moitié de son tiers, & le restant lui sera remis au moment de sa liberté.

#### X V I.

Les malades seront tenus dans des salles particulières, & soignés par l'officier de santé, salarié pour secourir les pauvres du canton.

#### X V I I.

Les employés libres pour le service de la maison formeront la garde. Ils seront armés d'un fusil & d'un sabre. Il y aura, jour & nuit, une sentinelle à la porte d'entrée de la maison; & lorsque des détenus se sentent

à des travaux externes, les employés chargés de les surveiller seront armés.

#### X V I I I.

Les maisons de répression pourront servir aux tribunaux de police correctionnelle, pour y placer les condamnés au renferment. Ils seront soumis, pendant leur détention, au même règlement que les mendiants réprimés.

#### T I T R E I V.

##### *De la Transportation.*

##### A R T I C L E P R E M I E R.

Le conseil exécutif fera connoître incessamment à la Convention nationale quel lieu il juge le plus propre à la transportation, & quels moyens il faudra employer pour mettre cet établissement en activité.

##### I I.

Tout mendiant domicilié, repris en troisième récidive, sera condamné à la transportation.

##### I I I.

Tout mendiant ou vagabond, arrêté une première fois, & mis dans la maison de répression, pour causes aggravantes, s'il est repris une seconde fois, subira la peine de transportation.

##### I V.

Le mendiant ou vagabond qui sera dans le cas de la transportation, sera conduit dans la prison du district,  
*Rapp. de J. B. Bô, sur la mendicité.* | C.

ou son jugement sera prononcé par le tribunal sur le vu des pièces qui constateront ou la troisième récidive, ou les causes aggravantes de sa détention.

## V.

Les mendiants mis dans les maisons de répression, & qui ne pourront justifier d'aucun domicile, après un an de détention, seront condamnés à la transportation.

## V I.

Tout citoyen qui, avant un jugement de transportation, consignera entre les mains du receveur du district une somme de 500 livres, pour répondre de la conduite ultérieure du condamné, empêchera sa transportation, & obtiendra sa liberté; mais si le mendiant est repris en récidive, la somme consignée demeurera à la disposition de l'agence de secours & la caution sera en outre condamnée aux nouveaux frais d'arrestation, d'emprisonnement & de transportation.

## V I I.

La peine de transportation ne pourra être moindre de huit années. Elle n'aura lieu que pour les mendiants au-dessus de 18 ans, & au-dessous de 60. Elle pourra être prolongée, si la mauvaise conduite du banni le mérite; comme elle pourra être abrogée, dans le cas seulement d'un service distingué rendu à la colonie.

## V I I I.

Le mendiant au-dessous de 16 ans, qui aura encouru la peine de transportation, demeurera détenu jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge fixé pour subir son jugement.



35  
Celui qui aura passé l'âge de 60 ans, sera condamné à rester toute sa vie dans la maison de répression, à moins que ses infirmités, s'opposant au travail, n'exigent sa translation à l'hospice.

I X.

Il y aura dans la colonie une administration civile, sous la dénomination de conseil de surveillance, chargée de faire exécuter les ordonnances & réglemens, pour la discipline, l'ordre du travail, la culture, la recette, la vente des productions, & de rendre compte de ses opérations au conseil exécutif.

X.

L'organisation du conseil de surveillance sera déterminée, d'après les connoissances locales que fournira le conseil exécutif, sur la colonie & sur les ressources commerciales qu'elle pourra présenter.

X I.

Il sera établi dans la colonie une force militaire, qui n'aura aucune autorité civile, & ne pourra être employée contre les transportés, ou contre les naturels du pays, que sur la réquisition des administrateurs. Le commandant pourra être membre du conseil.

X I I.

Tant que le transporté sera dans le terme de son jugement, il ne pourra travailler que pour le compte de la nation. Il recevra seulement le sixième du prix de la journée de travail fixée pour la colonie. La moitié de

C 2

cette rétribution lui sera délivrée chaque semaine, & le restant lui sera conservé, pour l'époque de sa liberté.

#### X I I I.

Le terme de la liberté étant arrivé, le transporté recevra une portion de terrain, telle qu'en travaillant, sa subsistance puisse être assurée. La portion du produit de son travail qui lui aura été conservée, aidera à lui fournir en outils ou denrées les moyens de mettre son fonds en activité.

#### X I V.

L'administration se chargera du produit de ses travaux, vendra ses denrées, lui en remettra aussitôt la moitié du prix. L'autre moitié servira au remboursement des dépenses & entretien de l'établissement.

#### X V.

Il sera libre au transporté, lorsque la colonie ou la population sera assez étendue, de vendre lui-même ses denrées aux marchands, en continuant de payer à la nation la moitié du produit de ses ventes, à titre d'indemnité.

#### X V I.

Nul transporté ne pourra revenir en France, qu'il ne se soit écoulé un an entre le moment de sa liberté & celui de son retour, & qu'il n'en ait obtenu l'agrément du conseil de surveillance; & dans ce cas, les fonds qui lui auront été concédés, rentreront à l'établissement, sans qu'il puisse en disposer autrement.

## XVII.

Si le transporté se marie dans la colonie, il sera affranchi du quart de son indemnité, à la naissance d'un enfant, & de la moitié, s'il en a plus de trois. Il leur transmettra, en toute propriété, le fonds qui lui aura été accordé.

## XVIII.

Le transporté aura, en tout temps, la faculté de présenter des pétitions au conseil de surveillance, qui sera tenu d'y faire droit provisoirement, sauf la détermination ultérieure du conseil exécutif.

## TITRE V.

*Du domicile de secours.*

## ARTICLE PREMIER.

Le domicile de secours est le lieu où l'homme nécessiteux a droit aux secours publics.

## I.

Le lieu de la naissance est le lieu naturel du domicile de secours.

## II.

Le lieu de naissance, pour les enfans, est le domicile habituel de la mère au moment où ils sont nés.

## III.

Pour acquérir le domicile de secours, il faut un séjour d'un an dans une commune.

## V.

Le séjour ne comptera, pour l'avenir, que du jour de l'inscription au greffe de la municipalité.

## V I.

La municipalité pourra refuser le domicile de secours, si le domicilié n'est pas pourvu d'un passe port, & certificats, qui constatent qu'il n'est point homme sans aveu.

## V I I.

Jusqu'à l'âge de 21 ans, tout citoyen pourra réclamer, sans formalité, le droit de domicile de secours, dans le lieu de sa naissance.

## V I I I.

Après l'âge de 21 ans, il sera astreint à un séjour de six mois, avant d'obtenir le droit de domicile, & à se conformer aux formes prescrites, aux articles 4, 5 & 6.

## I X.

Celui qui quittera son domicile pour en acquérir un second, sera tenu aux mêmes formalités que pour le premier.

## X.

Il en fera de même pour celui qui, après avoir quitté un domicile, voudra y revenir.

## X I.

Nul ne pourra exercer, en même temps, dans deux communes, le droit de domicile de secours.

## X I I.

On sera censé conserver son dernier domicile, tant que le délai exigé pour le nouveau ne sera pas échu, pourvu qu'on ait été exact à se faire inscrire au greffe de la nouvelle municipalité.

## X I I I.

Ceux qui se marieront dans une commune, & qui l'habiteront pendant six mois, acquerront le droit de domicile de secours.

## X I V.

Ceux qui auront resté deux ans dans la même commune, en louant leurs services à un ou à plusieurs particuliers, obtiendront le même droit.

## X V.

Tout soldat qui aura combattu, un temps quelconque, pour la liberté, avec des certificats honorables, jouira de suite du droit de domicile de secours, dans le lieu où il voudra se fixer.

## X V I.

Tout vieillard âgé de 70 ans, sans avoir acquis de domicile, ou reconnu infirme avant cette époque, recevra secours de stricte nécessité, dans l'hospice le plus voisin.

## X V I I.

Celui qui, dans l'intervalle du délai prescrit pour acquérir le domicile de secours, se trouvera, par quelque infirmité, suite de son travail, hors d'état de gagner la vie, sera reçu à tout âge dans l'hospice le plus voisin.

## X V I I I.

Tout malade domicilié de droit ou non, qui sera sans ressources, sera secouru, ou à son domicile de fait, ou dans l'hospice le plus voisin.

---

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

## DOCTEURS DE L'UNIVERSITE DE CAHORS

### DIOCESE D'ALBI

BELLEGARDE (de Martin) Antoine, p. 88.

Localité d'origine : Fauch – Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1743 à Cahors

Baccalauréat obtenu en 1744

Licence obtenue en 1744

Doctorat obtenu en 1744

CLAUSADE Antoine né le 21/09/1704, décédé en 1782, p. 135, 136, 142, 162, 190.

Localité d'origine : Rabastens – Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1729 à Toulouse - Sujet : De fermentatione/De circulatione sanguinis

Baccalauréat obtenu en 1730

Licence obtenue en 1730

Doctorat obtenu en 1730

Mariage : A Antoinette de FALGUIERE en 1763 ou 1767 - Descendance : 2 fils

Lieu d'installation : Rabastens

### DIOCESE DE CASTRES

MALZAC Sylvain, (1689-1758), p. 50, 149

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1719

Licence obtenue en 1719

Doctorat obtenu en 1719

Filiation : Antoine MALZAC et Marie de FLOUREUX

Marié avec Marie BAUDECOURT

Carrière : médecin à Castres

Lieu d'installation : Castres

### DIOCESE DE LAVOUR

CROZAT André

Localité d'origine : Lavour – Diocèse de Lavour (81)

Maitrise obtenue en 1723 à Cahors

Baccalauréat obtenu en 1724

Licence obtenue en 1724

Doctorat obtenu en 1724

SAYVÉ Jacques

Localité d'origine : Lavour – Diocèse de Lavour (81)

Baccalauréat obtenu en 1743

Licence obtenue en 1743  
Doctorat obtenu en 1743



## DIOCESE DE RODEZ

BERTRAND Jean

Localité d'origine : Estaing – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1739 à Orange

Baccalauréat obtenu en 1739

Doctorat obtenu en 1740

BRAS Amans né le 06/10/1694

Localité d'origine : Espallion – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1723

Licence obtenue en 1723

Doctorat obtenu en 1723

Filiation : Thomas Bras et Anne Roque - Métier du Père : médecin

BROMET François, p. 82

Localité d'origine : Saint-Antonin – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1737 à Cahors

Baccalauréat obtenu en 1737

Doctorat obtenu en 1737

CAVALERIE Raymond né vers 1689 - décès en 1729, p. 139.

Localité d'origine : Najac – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1708 à Cahors

Baccalauréat obtenu en 1719

Licence obtenue en 1719

Doctorat obtenu en 1719

Mariage : le 03/02/1707 avec Marguerite ERVET - Descendance : 8 enfants

Carrière : médecin chirurgien

COLOM Jean , p. 142, 238.

Localité d'origine : Montbazens – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1734

Doctorat obtenu en 1736

Filiation : Antoine Colom - Métier du Père : médecin du Roi

Carrière : médecin du roi en la Sénéchaussée et maire de Rodez

Lieu d'installation : Rodez

DULIS Pierre

Localité d'origine : Saint-Chély-d'Aubrac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1729

Doctorat obtenu en 1729

Filiation : Laurent Clément DULIS et Jeanne OLIVIER - Métier du Père : médecin

Mariage : le 13/01/1737 avec Marie Anne BALAT à St Geniez - Descendance : 6 enfants

PLAGAVEN Jean

Localité d'origine : Saint-Antonin – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1720 à Cahors

Baccalauréat obtenu en 1720

Licence obtenue en 1720

Doctorat obtenu en 1720

SECONDS Jean , p. 43, 239.

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1725 à Cahors

Baccalauréat obtenu en 1725

Licence obtenu en 1725

Doctorat obtenu en 1725

Filiation : Jean-Antoine Seconds et Marie Vaissettes - Métier du Père : maître apothicaire et consul

Mariage : le 20/05/1725 à Marie-Anne de Villaret

Carrière : médecin et lieutenant du roi en la maîtrise des eaux et forêts du Rouergue et Quercy

# DOCTEURS DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

## DIOCESE D'ALBI

CAMPMAS Barnabas

Localité d'origine : Monestiès, diocèse d'Albi (81), né le 17 Mai 1719

Maitrise : obtenue en 1741 à Toulouse - sujet : "*De Judicus/De circulatione sanguinis*"

Baccalauréat obtenu en 1743 à Toulouse - Licence obtenue en 1743 - sujet : "Aph 26 S°4/" -

Doctorat obtenu en 1747 à Toulouse

Filiation : Barnabé CAMPMAS et Flore MERCADIER, Métier du père : avocat au Parlement

Mariage : Antoinette GROC le 28/02/1753 à Monestiès

Descendance : 2 fils, 2 filles

Lieu d'installation : Monestiès

CAMPMAS Jean-François né en 1746 à Monestiès, diocèse d'Albi (81), p. 282-284.

Baccalauréat : obtenu à Toulouse - Doctorat : obtenu en 1773 – Maitrise : obtenue en 1770 à Toulouse - Sujet : "*De judicio*" / "*De press liquid*"

Carrière : député aux États Généraux et à la Constituante

CAMPMAS Bernard né à Monestiès, diocèse d'Albi (81)

Licence : obtenue en 1776 - sujet: *Aph 70 S°5 / "De angina inflammatoria"*

Doctorat : obtenu en 1776

CAMPMAS Barnabas né à Monestiès, diocèse d'Albi (81)

Maitrise : obtenue en 1771 à Toulouse - Sujet : "*De actione liquorum*" / "*De repuy orantia corporum*"

Licence : obtenue en *Aph 33 S°4 / "De pleuritide"* Doctorat : obtenus en 1775

COMPAYRE Jacques Innocent né le 28 Décembre 1763 à L'Isle d'Albi, diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE - Doctorat : obtenu en 1791

Filiation : Jean-Pierre COMPAYRE et Claire POU

Métier du père : avocat au Parlement

Marié à Cécile FORBET le 21 Février 1796

Descendance : 1 fils

Lieu d'installation : L'isle sur Tarn

DEFOS Jean, Guillaume né le 09 Décembre 1737 à Orban, diocèse d'Albi (81), p. 135, 138.

Baccalauréat : obtenu en 1763 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1763

Filiation : Jacques DEFOS et Marianne SOLIER

Marié à Antoinette DEFOS le 18 Juillet 1770 à Albi ;

Descendance : 5 fils 3 filles

Carrière : consul d'Albi de 1775 à 1776 et conseiller ordinaire du roi à Albi

Lieu d'installation : Albi

DUFAUG Joseph né le 14 Mai 1709 à Rabastens, diocèse d'Albi (81)- (décédé le 05 Février 1751), p. 91.

Baccalauréat : obtenu à Toulouse -

Licence : obtenue- Sujet : "*Aph 22 S°3 / "De pleuritide"*

Doctorat : obtenu en 1737 - Maitrise : obtenue en 1731 à Toulouse - Sujet : "*De digestionem" / "Alle fermentationem"*

Filiation : Henri DUFAUG et Marie CAMP

Marié à Marthe FLOTTE en 1738

Descendance : 4 fils 2 filles

Lieu d'installation : Rabastens

DUSSAP Philippe né à Florentin, diocèse d'Albi (81)

Maitrise : obtenue en 1758 à Toulouse - Sujet : "*De evidentia" / "De divisibilitate materio"*

Baccalauréat : obtenu en 1767 à TOULOUSE -

Doctorat : obtenu en 1767 -

JANOLLIN Balthazar né à Albi

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE - Doctorat : obtenu en 1719 - Maitrise : obtenu - sujet : "*De sanguificationem" + "De chylificationem"*

JAYBERT Barthélémy, François né le 06 Aout 1759 à Rabastens, diocèse d'Albi (81) (décédé le 09/10/1829), p. 42, 112, 113, 141.

Maitrise : obtenue en 1775 à Toulouse - Sujet : "*De sistemate manicheorum" + "De momi velmoli"*

Baccalauréat : obtenu à Toulouse ; Licence : obtenue en 1780- Sujet : "*Aph 37 S°5 + "De optimo vesicantium usu"* - Doctorat : obtenu en 1780 Filiation : Barthélémy JAYBERT et Marie COSTES

Métier du père : maître chirurgien

Marié à Marianne DUFAUG en 1784

Lieu d'installation : Rabastens

JOFFRÉ Blaise né à Monestiès, diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat : obtenu en 1752 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1752

LACASSAIGNE Jacques né le 26 Septembre 1690 à Albi, diocèse d'Albi (81), p. 82.

Maitrise : obtenue en 1713 à Toulouse

Baccalauréat : obtenu en 1713

Licence : obtenue en 1713, Sujet : "en Aph 10 S°2" + "De pleuritide"

Doctorat : obtenu en 1713

Filiation : Joseph LACASSAIGNE et Guillaumette ADHEMAR

Métier du père : marchand apothicaire

Marié à Albi le 09/02/1724 avec Anne LADEVEZE

Descendance : 1 fille

Lieu d'installation : Albi

LAFON Bernard né à Albi (81), p. 100, 112.

Maitrise : obtenue en 1772 à Toulouse - Sujet : "*De immortalitate anima*" / "*De existentia dei*"

Baccalauréat : obtenu en 1774 à Toulouse -

Licence : obtenue en 1774 - Sujet : "Aph 57 S°6" / "Apoplémie du sang"

Doctorat : obtenu en 1774

LOUBERS Thomas, Aragon né à Cordes, diocèse d'Albi (81)

Maitrise : obtenue en 1776 à Toulouse- Sujet : "*De lege naturali*" + "*De coloribus*"

Baccalauréat : obtenu à Toulouse

Licence : obtenue - Sujet : " Aph 11 S°7 + "hemoriali"

Doctorat : obtenu en 1780

Lieu d'installation : Cordes

MAIGNAL Antoine, Laurent né le 10/08/1750 à Le Verdier, diocèse d'Albi (81) - décédé en 1793, p. 45, 112, 288.

Maitrise : obtenu en 1770 à Toulouse- Sujet : "*De unitate dei*" / "*De suspensione mercurii*"

Baccalauréat : obtenu en 1774 à Toulouse

Licence : obtenue en 1774 Sujet : "Aph 8 S°1" / "Rumatisme froid"

Doctorat : obtenu en 1774

Filiation : Jean MAIGNAL et Catherine MALAURENC

Métier du père : bourgeois, marchand

Marié à Joséphine CAUSSE le 05/05/1779

Descendance : 3 garçons

Lieu d'installation : Gaillac

Carrière : médecin et administrateur du département du Tarn.

MONTRESSE Jean-Pierre né à L'Isle d'Albi, diocèse d'Albi (81), p. 111.

Maitrise : obtenu en 1722 à Toulouse - Sujet : "*De fermentacone*" / "*De femine*"

Baccalauréat : obtenu en 1725 à Toulouse

Licence : obtenu en 1725 - Sujet : "Aph 2 S°7"/" De catharro"

Doctorat : obtenu en 1725

Filiation : Pierre MONTRESSE

Métier du père : médecin

PUEL Jean-Jacques né(e) le à Villefranche, diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat : obtenu à Toulouse - Licence : obtenue - Sujet : "De febre pituitosa gastrica" -  
Doctorat : obtenu en 1786 - Maîtrise : obtenue en 1783 à Toulouse - Sujet : "de sensu ultimo"+"De sistemate manicheorum" -

REYNALD Joseph, Marie né vers 1759 à Albi

Baccalauréat : obtenu en à Toulouse - Doctorat : obtenu en 1789

ROUQUES Jean-François, Joseph né à Rabastens, diocèse d'Albi (81), p. 42.

Maîtrise : obtenue en 1748 à Toulouse

Baccalauréat : obtenu en 1752 à TOULOUSE ;  
Licence : obtenue en 1752 Aph 23 S°2 / De febre  
Doctorat : obtenu en 1752  
Filiation : Bertrand ROUQUES et Marie de CONSEIL  
Métier du père : médecin  
Marié à Antoinette FAURE  
Descendance : à 3 fils 1 fille  
Lieu d'installation : Rabastens

ROUQUES Bertrand né à Rabastens, diocèse d'Albi (81)

Maîtrise : obtenue en 1718 à Montpellier  
Baccalauréat : obtenu en 1721 à TOULOUSE  
Doctorat : obtenu en 1722  
Filiation : François ROUQUES et Jeanne Marie de COMBETTES  
Métier du père : Marie de CONSEIL  
Descendance : 4 fils 2 filles  
Lieu d'installation : Rabastens

VAISSIERE Jean-Baptiste né à Albi

Maîtrise : obtenue en 1773 à Toulouse - Sujet : "*De maleria*" + "*De dubio*"  
Baccalauréat : obtenu en 1773 à TOULOUSE ;  
Licence : obtenue - Sujet en Aph 6 S°1 + "*Sur l'asthme*" -  
Doctorat : obtenu en 1776

## DIOCESE DE CASTRES

BATIGNE Louis, Sébastien né le 22/04/1759 à Castres, p. 135.

Maîtrise : obtenue en 1779 à Toulouse  
Baccalauréat : obtenu en 1783 à TOULOUSE  
Doctorat : obtenu en 1783  
Filiation : Jean-Pierre BATIGNE et Jeanne MADAULE  
Métier du père : médecin  
Marié à Anne-Marie Victoire LECAMUS  
Descendance : 4 fils 6 filles ;  
Lieu d'installation : Castres

LANTHOIS du BOMPAS Etienne né le 23/01/1751 à Castelnau de Brassac, diocèse de Castres (81), p. 51, 114, 197, 345 (publications).

Maitrise : obtenue en 1780 à Toulouse - Sujet : "*De immortalitate dei*" +

Baccalauréat : obtenu en 1784 à TOULOUSE

Licence : obtenue en 1784 Sujet : "*Circa ancrum mammarium*" -

Doctorat : obtenu en 1785

Lieu d'installation : Castres

## DIOCESE DE LAVAUR

BATIGNE Jean-Pierre né le 12/08/1720 à Saïx, diocèse de Lavour (81)

Maitrise : obtenu en 1744 à Toulouse- Sujet : "*De origine sensationum*" / "*De circulatione sanguinis*"

Baccalauréat : obtenu en 1745 à TOULOUSE -

Licence : obtenue en 1745 Sujet : Aph 16 S<sup>o</sup>7 + "*De doloribus capitis*" -

Doctorat : obtenu en 1745

Filiation : François BATIGNE et Antoinette DESIRÉ

Métier du père bourgeois

Marié à Jeanne MADAULE le 04/02/1749 à Castres

Descendance : 2 fils et 7 filles ;

BONNE de MISSALE (de) Marie, Joseph, Hyacinthe, Jacques, Alexandre né à Viviers, diocèse de Lavour (81)

Baccalauréat : obtenu en 1782 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1782

DARAN Jean, Arnaud né à Lavour

Maitrise : obtenu en 1771 à Toulouse

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1775

HUC Michel né à Lavour, p. 103.

Maitrise : obtenue en 1739 à Toulouse - Sujet : "*De ideis innatis*" / "*De respiratione*"

Baccalauréat : obtenu en 1740 à TOULOUSE

Licence : obtenu en 1741 Sujet : " Aph 14 S<sup>o</sup> " / "*De hydrope*" -

Doctorat : obtenue en 1741

LARROCQUE de DUPUY Antoine, Joseph né à Puylaurens, diocèse de Lavour (81)

Baccalauréat : obtenu en 1730 à TOULOUSE -

Licence : obtenue en 1732 Sujet : "Aph 37 S<sup>o</sup>6 /" "*De affectibus hepatis*"

Doctorat : obtenu en 1732

PATRICOT Antoine né le 6/03/1741 à Lavaur, p. 43, 140.

Maitrise : obtenue en 1764 à Toulouse - Sujet : "*De visu*" + "*De immortate anima*"

Licence obtenue en 1765 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1765

Filiation : François PATRICOT et Marianne Moré Minvielle

Métier du père : maître chirurgien

Lieu d'installation : Lavaur

PINEL Philippe né le 11/04/1746 à Saint-Paul-Cap-de-Joux (Jonquières), diocèse de Lavaur (81),  
décédé à Paris en 1826, p. 85, 94, 113, 114, 131, 200, 201, 216, 244-252, 346 (publications).

Maitrise : obtenue en 1767 à Toulouse "*De immortalitate anima*" + "*De origine fontiam*"

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE -

Doctorat : obtenu en 1773 -

Carrière : père de la psychiatrie moderne

Lieu d'installation : Paris

SALIBAS Bernard, Ignace né le à Saint-Lieux, diocèse de Lavaur (81), p. 138.

Baccalauréat : obtenu en 1754 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1754

inscription théologie 1748

Filiation : Jean SALIBAS et Anne

Marié à Marie Marguerite DEMAGÉ à Lavaur le 9 août 1763

Lieu d'installation: Paris

SEGAUVILLE Jean, Thomas né en 1738 à Lavaur, p. 138, 169, 188, 228, 230.

Maitrise : obtenue en 1753 à Toulouse – Sujet : "*De sistemate mundi*" + "*De evidentia*"

Baccalauréat : obtenu en 1756 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1757- Filiation : Pierre SEGAUVILLE et Marie THOMAS

Marié le 23/06/1767 à Lavaur avec Marguerite DESVOISINS

Carrière : correspondant SRM et maire de Lavaur

Lieu d'installation : Lavaur

VILLENEUVE Antoine né(e) le à La Jalbertie, diocèse de Lavaur (81)

Maitrise : obtenue en 1749 à Toulouse

Baccalauréat : obtenu en 1752 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1752

Carrière : clerc inscription théo 1748



## DIOCESE DE RODEZ

ANDURAND Jean-François né en 1725 à Villefranche-de-Rouergue, diocèse de Rodez (12) - décédé en 1802

Maitrise : obtenue en 1779 à Toulouse - Sujet : "*De existencia dei*" / "*De circulatione sanguinis*"

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE -

Licence : obtenue - Sujet : "Aph 21 S°6" + "De pleuritide"

Doctorat : obtenu en 1780

Marié le 01/06/1745 à Villefranche de rouergue avec Marie LOBINHES

AUZOUY François à Rignac, diocèse de Rodez (12), p. 42, 112.

Baccalauréat : oui obtenu en 1752 à TOULOUSE

Licence obtenue en 1753 Aph 53 S°5 + "de apoplexia"

Doctorat obtenu en 1753

Inscrit à montpellier en 1747

Lieu d'installation : Rignac

BESOMBES François né à Villecomtal, diocèse de Rodez (12)

Maitrise : obtenu en 1761 à Toulouse- Sujet : "*De ideis innatis*" / "*De circulatione sanguinis*"

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE -

Licence : obtenue en 1762 - Sujet : "Aph 55 S° +

Doctorat : obtenu en 1762

BORS Antoine né le 23/09/1752 à Graissac, diocèse de rodez (12)

Maitrise : obtenue en 1775 à Toulouse - Sujet : "*De revelatione divinae*" / "*De primis pres*"

Baccalauréat : obtenu à TOULOUSE -

Doctorat : obtenu en 1777 -

Filiation : Jean dit Blancard BORS et Jeanne AUJOLET

CAPOULADE Antoine né à Cassuéjouis, diocèse de Rodez (12)

Maitrise : obtenue en 1752 à Toulouse - Sujet : "*De futuro contingenti*" / "*De vacuo*"

Baccalauréat : obtenu en 1757 à TOULOUSE

Licence : obtenue en 1757 Sujet : "en Aph 29 S°0" / "*De hamoptisi*"

Doctorat : obtenu en 1757

COMBETTES Pierre né à Séverac-le-château, diocèse de Rodez (12), p. 139

Maitrise : obtenue en 1721 à Toulouse - - - Sujet : "*De futuro contingenti*" / "*De vacuo*"

Licence : obtenue en 1722 Sujet : "Aph 71 S°4 +

Doctorat : obtenu en 1722 -

Filiation : François COMBETTES et Françoise de DALGIS;

Marié le 11/02/1716 avec Louyse de GUIRARD de MONTARNAL de SENERGUE

Descendance : 8 enfants

FRAYSSE Jean-Baptiste né à Villefranche-de-Rouergue, diocèse de Rodez (12)

Maitrise : obtenu en 1744 à Toulouse - Sujet : "*De evidentia*" / "*De circulatione sanguinis*"

Baccalauréat : obtenu en 1745 à TOULOUSE ;

Licence : obtenue en 1745 - Sujet : "Aph 35 S°6 +"

Doctorat : obtenu en 1745

Lieu d'installation : Villefranche

GALTIER Jean-Antoine né en 1744 à Requista, diocèse de Rodez (12)

Maitrise : obtenu en 1779 à Toulouse- Sujet : "*De immersione fluidorum*" / "*De unitate dei*"

Doctorat : obtenu en 1788

Carrière : a exercé à Lavabré

LACOMBE Guillaume né à Saint-Antonin, diocèse de Rodez (12), p. 148, 190, 286.

Maitrise : obtenue en 1750 à Toulouse - Sujet : "*De immortalitate anima*" / "*De suspensione mercuri*"

Baccalauréat : obtenu en 1752 à TOULOUSE

Licence : obtenu en 1753 " Aph 29 S° / "*De hamoptisi*"

Doctorat : obtenu en 1753

Marié à Marie-Anne Place

Descendance : Son fils Joseph sera député à la convention

Carrière : a exercé à Saint-Antonin et correspondant de la SRM

Lieu d'installation : Saint Antonin

RIGAL Jean-Louis, claud né le 02/06/1754 à Villefranche-de-Rouergue, diocèse de Rodez (12)

Maitrise : obtenu en 1779 à Toulouse – Sujet : "*De fluide*" / "*De maleria*"

Baccalauréat : obtenu en 1781 à TOULOUSE

Doctorat : obtenu en 1781

Filiation : Antoine Rigal et de Jeanne Rouquet

Métier du père : maréchal-ferrand

# DOCTEURS DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

## DIOCESE D'ALBI

ALARY Jacques, Barthélémy, p. 81, 136.

Localité d'origine : Villeneuve - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *Tencamen medico-chirurgicum de erysipelate*

Doctorat obtenu en 1790

Filiation : Jacques Barthélémy ALARY et Catherine FRANCHET de LACROIX

ANDRIEU Antoine

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1776 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1776

ANDRIEUX Antoine

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1769 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1769

BARREAU Jean-Pierre

Localité d'origine : SIEURAC - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1768 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1768

BATAILLE Jean

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1778

BERMONT Sébastien

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1708 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1708

BOUSSAC Antoine né le 07/03/1682, p. 135, 142.

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)  
Maitrise obtenue en 1709 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1709 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1709  
Filiation : Jean BOUSSAC et Marie FABRE  
Métier du père : maître chirurgien  
Mariage à marguerite DELECOULS - contrat le 14/07/1714 -  
Descendance : 7 filles 1 fils  
Carrière : Consul de la cité 1726-1728

CADALEN Jean-Marie né le 07/08/1753, p. 136, 140

Localité d'origine : Alban - Diocèse d'Albi (81)  
Maitrise obtenue en 1773 à toulouse - "*De unione anima*" / "*De sensi materiali*"  
Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier - Sujet : *De dysenteria*  
Doctorat obtenu en 1776  
Filiation : Pierre CADALEN et Elisabeth DUCROS -  
Métier du père : notaire royal  
Mariage à Anne MOLINIE - contrat le 07/02/1787 à Alban

CARAYON Jean-Pierre né en 1734, p. 139, 143, 147, 159, 160, 165, 167, 168, 170, 191, 195, 214, 226, 227, 228, 233.

Localité d'origine : Réalmont - Diocèse d'Albi (81)  
Maitrise obtenue à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1760 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1760  
Filiation : Jean-Baptiste CARAYON et Madeleine RAHOUX -  
Métier du père : marchand  
Mariage à Elisabeth AUSTRY le 05/02/1765 - Descendance : 5 fils et 1 fille  
Carrière : Inscription théologie 1752, consul de Réalmont et correspondant de la SRM  
Lieu d'installation : Réalmont

COMPAYRE-LASCAZE Etienne, p. 197, 289, 345 (publications).

Localité d'origine : L'Isle d'Albi - Diocèse d'Albi (81)  
Maitrise obtenue en 1770 à Toulouse  
Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1773  
Carrière : député au conseil des cinq-cents.

COUDERC Pierre

Localité d'origine : Carmaux - Diocèse d'Albi  
Maitrise obtenue en 1759 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1763 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1763

COUTAUD Thomas, Aragon né le 14/08/1729, p. 128, 141, 157, 189, 190.

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1749 à Toulouse – Sujet : "*De ideis innatis*" + "*De visibilitate materiae*"

Baccalauréat obtenu en 1753 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1753

Filiation : Antoine COUTAUD et Guillaumette THOMAS -

Métier du père : maître tonnelier consul et bourgeois

Mariage à Marguerite FONTANILLES le 06/06/1763 - Descendance : 8 enfants

Carrière : classique exerce à gaillac et 1er consul officier de santé

Lieu d'installation : Gaillac

COUTAUD Jean, Antoine, Vitalis né le 29/04/1766

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1791 à Montpellier

Doctorat : obtenu en 1791

Filiation : Thomas COUTAUD et Marguerite FONTANILLES

Métier du père : médecin

CROUZET Jean, Antoine né le 15/03/1714

Localité d'origine : Labastide-De-Lévis - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1744 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1747 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1747

Filiation : Jean CROUZET et Jeanne LAFON

DECAN de VILLENEUVE Alexis, Joseph

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1752 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1752

DELBOSC Jean

Localité d'origine : Le Garric - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1750 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1750

DERO Joseph, Antoine né le 01/03/1722, p. 128, 135.

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1742 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1742

Filiation : Pierre DERO et Marie de LASTOURS FIEUZET -

Métier du père : médecin et consul en 1716 ;

Marié à Marie-Thérèse de CAUMON de COMBETTES le 24/07/1746 -

Descendance : 2 filles

Lieu d'installation : Gaillac

DUBOIS Jean-François

Localité d'origine : Vaour - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1742 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1742

FALGAYRAC Jean, Joseph, Sébastien né le 21/01/1765, p. 42, 288.

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1782 à Toulouse – Sujet : "De spiritualitate anima"+"De oestu maris"

Baccalauréat obtenu en 1785 à Montpellier - Sujet : De cancro-Cancer

Doctorat obtenu en 1785

Filiation : Marc-Antoine FALGAYRAC et Louise REST -

Métier du père : avocat au Parlement, juge du district et maire de Gaillac

Carrière : exerce à gaillac, administrateur du département

inscription med toulouse 82-84

Lieu d'installation : Gaillac

FARSSAC Jean-Pierre né le 06/02/1727

Localité d'origine : Villeneuve - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1749 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1749 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1749

Filiation : Jacques FARSSAC et Rose SERE - Métier du père : marchand

Mariage à Marie Anne SIRVEN le 24/07/1752 à Albi -

Descendance : 2 filles - 2 garçons

Carrière : eouierce à Albi

Lieu d'installation : Albi

FOS Jean-Pierre né en 1711 - mort en 1776

Localité d'origine : Bernac - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1735 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1735

Filiation : Jean FOS et Marie-Thérèse Mazars - Métier du père : Avocat

Descendance : 1 fils et 2 filles

Carrière : séjour à Orange en 1732 et consul de gaillac

Lieu d'installation : Gaillac

FOS (LABORDE) Jean, Charles, Edouard né le 15/10/1750, p. 19, 128, 137, 142, 190, 193, 261-266.

Localité d'origine : Gaillac - Diocèse d'Albi

Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1773

Filiation : Jean-Pierre FOS et Jeanne MONREJAUT - Métier du père : médecin

Mariage à 2 unions 1785 avec Marie Catherine CLOUPET et 1794 avec Marie Jeanne PLASSE

Descendance : 3 fils et 2 filles

Carrière : maire de Gaillac, ancien médecin de l'hôpital militaire de Port au Prince, exerce à gaillac en 1802, premier consul de Gaillac, député aux États Généraux, administrateur du département.

Lieu d'installation : Gaillac

FOULCHER DELBOSC Jean, Marc, Joseph

Localité d'origine : Le Garric - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1783 à Toulouse

Baccalauréat obtenu en 1787 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1787

GAUGIRAN François né le 04/03/1746, p. 132.

Localité d'origine : Milhars - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1768 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1768

Filiation : Abel GAUGIRAN et Catherine LONBIGNES

Métier du père : notaire et avocat au parlement

Mariage à Thérèse DISPAN - Descendance : 3 fils 4 filles

Carrière : agrégé à toulouse en 1771

Lieu d'installation : Toulouse

LACOMBE Jean-Pierre

Localité d'origine : Penne - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1770 à Montpellier

Doctorat : oui obtenu en 1770

Lieu d'installation : Gaillac

LADEVEZE Joseph, Mathieu, Etienne, p. 139, 142, 215, 227.

Localité d'origine : Cordes - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1779 à Montpellier - Sujet : *De combensu ventriculi cum caeteris corporis partibus*

Doctorat obtenu en 1779

Filiation : Pierre, théodore, Joseph LADEVEZE et Antoinette FALGERE - Métier du père : négociant

Mariage à Marie, Cécile MIQUEL - Descendance : 3 fils 3 filles

Carrière: correspondant de la SRM

Lieu d'installation : Cordes

LAFON Jacques

Localité d'origine : Saint-Lieux-Lafenasse - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1751 à Toulouse – Sujet : "*De lege umonis*" / "*De suspensione mercurii*"

Baccalauréat obtenu en 1758 à Montpellier - Sujet : *An tenesmo narcotica*

Doctorat obtenu en 1758

LAMBERT Jacques, Dominique

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1781 à Montpellier - Sujet : *De febribus malignis-*

Doctorat obtenu en 1781

LAMOTHE Jean né en 1683, p. 43, 139.

Localité d'origine : Cordes - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1746 à Toulouse - Sujet : *"De ideis innatis"/De circulatione sanguinis"*

Baccalauréat obtenu en 1749 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1749

Filiation : Charles LAMOTHE et Catherine "catin" VILARIS -

Métier du père : maître apothicaire

Mariage à Avec Jeanne, Marie LADEVEZE le 25/04/1746 à Albi St Salvy -

Descendance : 5 fils dont 1 apothicaire

Lieu d'installation : Albi

LAPORTE Jean-Baptiste, p. 108.

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1759 à Toulouse – Sujet : *"De duobus judicis singularibus"+"De eclepsibus solis"*

Baccalauréat obtenu en 1762 à Montpellier - Sujet : *De catharicis-*

Doctorat obtenu en 1762

MARIÈS Jean-Pierre né en 1695, décédé en 1756.

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1715 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1716 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1716

Filiation : Jacques MARIÈS et Marie BONNES -

Métier du père : maître chirurgien et consul en 1709-1710

Mariage à Marguerite LANGON -

Descendance : 2 fils

Lieu d'installation : Albi

MARIÈS Jacques né en 1728, p.135.

Localité d'origine : Albi - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1744 à Toulouse – Sujet : *"De immortalitate anima"+"De impenetrabilitate anima"*

Baccalauréat obtenu en 1749 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1748

Filiation : Jean-Pierre MARIÈS et Marguerite LANGON

Métier du père : médecin

Mariage à Jeanne VITALIS le 26/02/1756 à Albi

Descendance : 8 garçons et 3 filles

Carrière : officier de santé, conseiller du roi et 1° consul en 1759

Lieu d'installation : Albi



MASSABIEAU Guillaume né le 28/10/1739, p.138.

Localité d'origine : Pampelonne – Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1763 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1763

Mariage à Catherine MARIES le 20/08/1801

Descendance : mariage famille médicale

Lieu d'installation : Albi

MATHIEU Jean, Antoine

Localité d'origine : Saint-Grégoire - Diocèse d'Albi

Maitrise obtenue en 1759 à Toulouse – Sujet : "*De origine ideorum*" / "*De lumine*"

Baccalauréat obtenu en 1762 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1762

MONTRESSE Jean-Baptiste

Localité d'origine : Rabastens - Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1739 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1744 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1744

Lieu d'installation : Rabastens

POJADE Jacques, Joseph

Localité d'origine : Cordes – Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1766 à Montpellier

Doctorat : oui obtenu en 1766

PORTAL Antoine né le 05/01/1742, décédé en 1832, p. 19, 43, 109, 114, 131, 166, 198-200, 216, 217, 239, 241-243, 346 (publications).

Localité d'origine : Gaillac – Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1761 à Toulouse

Baccalauréat obtenu en 1764 à Montpellier - Sujet : *Generales luxationum complectens nationes*

Doctorat obtenu en 1764

Filiation : antoine PORTAL et Antoinette COMBRET - Métier du père : apothicaire

Mariage à Françoise BRUNET contrat le 24/07/1768 à Gaillac -

Descendance : 2 filles

Carrière : anatomiste, premier médecin de Louis XVIII

Lieu d'installation : Paris

PUECHGARRIC Pierre

Localité d'origine : Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1735 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1735

PUEL Jacques

Localité d'origine : Villefranche – Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenu en 1771 à Toulouse - Sujet : "*De sense ultima*" / "*De sistemate manicheorum*"

Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier - Sujet : *De arthritide regulari*

Doctorat obtenu en 1773

RIPIS de Philippe

Localité d'origine : Albi – Diocèse d'Albi (81)

Maitrise obtenue en 1739 à Toulouse Sujet : "*De odoribus*" + "*De essentia metaphisica*"

Baccalauréat obtenu en 1745 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1745

Métier du père : consul d'Albi et médecin à l'hôpital

Lieu d'installation : Albi

ROQUES Joseph né le 09/02/1771, p. 44.

Localité d'origine : Valence d'Albigeois – Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1793 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1793

Filiation : Joseph ROQUES et Gabrielle FARAMOND

Métier du père : Maire de Valence d'Albi, avocat

ROSSIGNOL Jacques

Localité d'origine : Saint-Romule – Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1790

SERIEIS Jacques né en 1749

Localité d'origine : Albi – Diocèse d'Albi (81)

Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *De ani fustula*

Doctorat obtenu en 1789

Carrière : chirurgien d'infanterie en 1771, juré de la ville d'albi en 1779

Lieu d'installation : Albi

## DIOCESE DE CARCASSONNE

ALARY Guillaume, Augustin, Raymond, p.107.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Maitrise obtenue en 1782 à Toulouse – Sujet : "*De crepusculo*" / "*De mens a angulorum*"

Baccalauréat obtenu en 1785 à Montpellier- Sujet : *De disgestionem seu chylicationem*

Licence obtenue en 1785

Doctorat obtenu en 1785

Filiation : Paul Alary et de Elisabeth Masué -

Métier du père : Maître drapier

Carrière : professeur d'histoire naturelle

Lieu d'installation : Carcassonne

ALBERT Antoine né le 03/04/1711, p.45.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1741 à Montpellier

Licence obtenue en 1741

Doctorat obtenu en 1741

Filiation : Bernard Albert et de Jeanne Esperou

Métier du père : Maître gantier

BONNET Jean-Louis né le 09/04/1726, p. 44.

Localité d'origine : Montolieu – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1755 à Montpellier

Licence obtenue en 1755

Doctorat obtenu en 1755

Filiation : Jean Bonnet et de Marie Combetes

Métier du père : marchand

BONNET Raymond né le 30/01/1748

Localité d'origine : Montolieu – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1774 à Montpellier - Sujet : *De ictero*

Licence obtenue en 1774

Doctorat obtenu en 1774

Filiation : Arnaud Bonnet et de Françoise Cathala -

Métier du père : bourgeois

BOYER de RULLAS Joseph, Lazare né le 08/05/1760

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1787 à Montpellier - Sujet : *De cholera morbo*

Licence obtenue en 1787

Doctorat : oui obtenu en 1787

Filiation : Pierre Boyer et de Jeanne Blanc -

Métier du père : chirurgien

CARTON Jean né en 1726, p. 42.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1748 à Montpellier

Licence obtenue en 1748

Doctorat obtenu en 1748

Filiation : Joseph carton et de Jeanne Teulié

Métier du père : médecin

Lieu d'installation : Carcassonne

CAVAYÉ Jean-François né le 03/04/1748

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1769 à Montpellier

Licence obtenue en 1769

Doctorat obtenu en 1769

Filiation : Georges Cavayé et d'Anne Auriol

Métier du père : meunier

DEIDIER Pierre, Isaac né en 1715 - mort en 1778, p. 132, 184, 196.

Localité d'origine : Bellegarde – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1737 à Montpellier

Licence obtenue en 1737

Doctorat obtenu en 1737

Filiation : Louis deidier et de Louise Marcio

Métier du père : officier d'infanterie

Carrière : médecin de l'hôtel dieu de Nîmes

Clientèle : consul 1745 à 1757

Publication : étude sur les eaux minérales d'euzet

Lieu d'installation : Nîmes

DELHOM de LASSAIGNE Gérard, Louis né le 15/04/1729, p. 240.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1750 à Montpellier

Licence obtenu en 1750

Doctorat obtenue en 1750

Filiation : Jean Delhom et de Marguerite Baron -

Métier du père : docteur et avocat au Parlement

Carrière : médecin du roi par quartier, comte de provence , médecin des Tuileries, du louvre et de la Bastille

Lieu d'installation : Paris

DEVALS André

Localité d'origine : Villardonnel – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1748 à Montpellier

Licence obtenue en 1748

Doctorat obtenu en 1748

EMBRY Jean, Antoine né le 05/12/1765

Localité d'origine : Cuxas-Cabardès – Diocèse de Carcassonne (11)

Maitrise obtenue en 1784 à Toulouse – Sujet : "*De spiritualitate anima*" / "*De pressione fluidorum*"

Baccalauréat obtenu en 1787 à Montpellier - Sujet : *De causa, seu fabre ardente*

Licence obtenue en 1787

Doctorat obtenu en 1787

Filiation : Jean-Baptiste Embry et de Marie Sélariès

Métier du père : bourgeois

Lieu d'installation : Cuxac

ESTRIBAUD Jean, Charles, Antoine né le 14/01/1764, p. 44, 193.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Maitrise obtenue en 1780 à Toulouse – Sujet : "*De sensu intimo*" / "*De barometro*"

Baccalauréat obtenu en 1783 à Montpellier - Sujet : *Circa generationem*

Licence obtenue en 1783

Doctorat obtenu en 1783

Filiation : Jean-Raymond Estribaud et de Françoise Puel -

Métier du père : seigneur de Gauré, négociant

franc-maçon en 1784

Lieu d'installation : Carcassonne

FABRE Marc né le 14/09/1703, p. 140.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1725 à Montpellier

Licence obtenue en 1725

Doctorat : oui obtenu en 1725

Filiation : Jean Fabre et d'Angélique Miot -

Métier du père : médecin

Mariage à Françoise Requier -

Descendance : Jean-Pierre

Carrière : médecin et avocat au Parlement

Lieu d'installation : Carcassonne

FABRE Jean-Pierre né le 07/10/1740, p. 140.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1759 à Montpellier - Sujet : *An pleuritidi venae sectio saepius repetita*

Licence obtenue en 1759

Doctorat obtenu en 1759

Filiation : Marc Fabre et de Françoise Requier

Métier du père : médecin et avocat au Parlement

Carrière : médecin à Carcassonne

Lieu d'installation : Carcassonne

GALLET-DUPLESSIS Jean né le 02/09/1723, p. 130, 156, 163, 168, 195, 212, 220, 221, 224, 225, 228-231.

Localité d'origine : Alzonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1751 à Montpellier

Licence obtenue en 1751

Doctorat obtenu en 1751

Filiation : Timothée Gallet et de Claude Berdichon

Métier du père : bourgeois

Carrière : médecin, associé de la SRM

Publication : traités médicaux

Lieu d'installation : Exerce à Mazamet en 1762 puis à Carcassonne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Durant sa présence à Mazamet, il co-signe le rapport d'expertise sur la mort d'Elisabeth Sirven.

Ce même rapport a fait scandale dans le cadre de l'affaire Sirven.

GOURG François, Joseph né le 23/10/1763, p. 44, 79, 193.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1786 à Montpellier- Sujet : De angina vera

Licence obtenue en 1786

Doctorat obtenu en 1786

Filiation : Jacques Gourg et de Madeleine Connac

Métier du père : procureur au Sénéchal

Carrière : franc-maçon

Lieu d'installation : Carcassonne

GOUT Jean-Pierre né le 07/1678

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1714 à Montpellier - Sujet : *an catalepsi venae sectie*

Licence obtenue en 1714

Doctorat obtenu en 1714

Filiation : Jean Gout et de Marguerite Guiol

Métier du père : marchand

LALBEJOT de MONTPLANQUA Claude né le 28/12/1744, p. 45, 240.

Localité d'origine : Saissac – Diocèse de Carcassonne (11)

Maitrise obtenue en 1766 à Toulouse – Sujet : "*De suspensione mercurii*" + "*De velocitate*"

Baccalauréat obtenu en 1770 à Montpellier

Licence obtenue en 1770

Doctorat obtenu en 1770

Filiation : Jean-Jacques Lalbejot et de Marguerite Bosc

Métier du père : bourgeois

Carrière : secrétaire des médecins du roi par quartier, associé correspondant de la SRM

Lieu d'installation : Paris

PIGNIOL Jean-Pierre

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1753 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1753

REBOULH Jean, Rosa né le 13/02/1752, p.43.

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)  
Maitrise obtenue en 1773 à Toulouse  
Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier - Sujet : *De asthmate*  
Licence obtenue en 1776  
Doctorat obtenu en 1776  
Filiation : Pierre Reboulh et de Marie Montaudry -  
Métier du père : marchand apothicaire

SABATIER Jean-Pierre

Localité d'origine : Montréal, diocèse de Carcassonne (11)  
Maitrise obtenue à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1758 à Montpellier - Sujet : *De variis calculorum biliarum speciebus, diversosque ab ipsis pendentium morborum genere*  
Licence obtenue en 1758  
Doctorat obtenu en 1758

SABATIER Paul né le 27/02/1754

Localité d'origine : Montréal, diocèse de Carcassonne (11)  
Maitrise obtenue en 1772 à Toulouse  
Baccalauréat obtenu en 1777 à Montpellier - Sujet : *De obstructione hepatis*  
Licence obtenue en 1777  
Doctorat obtenu en 1777  
Filiation : Jean Sabatier et de Jeanne Mas -  
Métier du père : négociant  
Lieu d'installation : Montréal

SACOMBE Jean-François né le 18/03/1755- décédé en 1822, p. 45, 108, 130, 165, 172-174, 198, 201-208, 346-347 (publications).

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)  
Maitrise obtenue à Orange  
Baccalauréat obtenu en 1780 à Montpellier - Sujet : *De mastrupatione*  
Licence obtenue en 1780  
Doctorat obtenu en 1780  
Filiation : Jean-Pierre Sacombe et de Marie Gout  
Métier du père : doreur  
Carrière : professeur, médecin obstétricien à Paris  
Lieu d'installation : Paris

SAISSET Arnaud, François né le 01/12/1766

Localité d'origine : Alzonne – Diocèse de Carcassonne (11)  
Maitrise obtenue à Toulouse  
Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *De cancro generationem sumpto* -  
Licence obtenue en 1789  
Doctorat obtenu en 1789  
Filiation : François Saisset et de Jeanne-Marie de Marion  
Métier du père : bourgeois

SALVA Jean, Antoine

Localité d'origine : Alzonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1754 à Montpellier

Licence obtenue en 1754

Doctorat obtenu en 1754

Lieu d'installation : Carcassonne

VERNÈDE Jean

Localité d'origine : Carcassonne – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1713 à Montpellier - Sujet : *An humores continiantur formaliter in vasis sanguis feris*

Licence obtenue en 1713

Doctorat obtenu en 1713

VIGUIER Jean-Antoine, Benoit

Localité d'origine : Lagrasse – Diocèse de Carcassonne (11)

Baccalauréat obtenu en 1774 à Montpellier - Sujet : *De pleuritide*

Licence obtenue en 1774

Doctorat obtenu en 1774

Filiation : Antoine Viguiet et de Margeurite Fournier -

Métier du père : avocat au Parlement



## DIOCESE DE CASTRES

ALENGRIN Pierre

Localité d'origine : Moulin-Mage – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1740 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1740

Descendance : 1 fils

CALVAYRAC Martin

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1737 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1738

Carrière : inscription orange 1735-1737

CARIÈS

Localité d'origine : Lacaune – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1700 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1700

CORBIÈRE de VALES Louis

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *Nonnulla circa febrium intermittentium varietatem et methodicam curationem*

Doctorat obtenu en 1778

COSTE Joseph

Localité d'origine : Saint-Gervais – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1734 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1735

DAUDIER Joseph né en 1744, p. 132.

Localité d'origine : Ambres – Diocèse de Castres (81)

Maitrise obtenue à Orange

Baccalauréat obtenu en 1780 à Montpellier - Sujet : *De pleuritide*

Doctorat obtenu en 1781

Lieu d'installation : Carla le peuple

GALTIER Joseph

Localité d'origine : Murat – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1762 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1762

GASC Jacques, François, p. 42, 140.

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres

Maitrise obtenue en 1756 à Toulouse – Sujet : "*De immorta anima*" / "*De suspensione mercurii*"

Baccalauréat obtenu en 1759 à Montpellier - Sujet : *An paralyti urticatio*

Doctorat obtenu en 1759

Filiation : Pierre Gasc et Jeanne Bel

Métier du père : médecin

Carrière : consul de la ville de Castres

Lieu d'installation : Castres

JAUZION André né le 30/12/1767

Localité d'origine : Damiatte – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1789

Carrière : Médecin cancérologue

LANTHOIS du BOMPAS Jean né le 08/07/1722

Localité d'origine : Castelnau de Brassac – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1745

Filiation : Antoine LANTHOIS et Rose LAPOIRE

Mariage à Elisabeth OLOMBEL le 14/01/1756 à Castres (81)

Descendance : 9 enfants

Carrière : médecin

Lieu d'installation : Castelnau de Brassac

LARIVIÈRE de LUGAN Pierre

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Maitrise obtenue en 1714 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1716 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1716

LATOURE de DEJEAN Jean

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1735 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1735

LUCADOU Antoine, Samuel né le 2/06/1735, p. 44.

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres

Baccalauréat obtenu en 1768 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1768

Filiation : Jean LUCADOU et Louise ROQUES -

Métier du père : marchand drapier

Carrière : inscription à toulouse 1765

Lieu d'installation : Castres

LUGAN Pierre

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1716 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1716

MALZAC Marc-Antoine, (1726-1793), p. 50, 85, 95, 136, 146, 223, 232.

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1745

Filiation : Sylvain MALZAC et Marie BAUDECOURT

Marié avec Marie Olive MALATERRE, puis Marthe de BOUFFARD MADIANE

Carrière : Associé correspodant SRM

MALZAC Félix (1758-1823), p. 50, 108.

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1781 à Montpellier - Sujet : *An circulatio sanguinis functio mechanice necessaria*

Doctorat obtenu en 1783

Filiation : Fils de Marc-Antoine MALZAC -

Métier du père : Médecin

Carrière : Médecin chef à l'hôpital civil de Castres en 1793

Lieu d'installation : Castres

MARCOUL Auguste

Localité d'origine : Rouairoux – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1749 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1749

MAURIEZ Jean-Jacques, p. 45, 128.

Localité d'origine : Graulhet – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1759 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1759

Lieu d'installation : Graulhet

NICOLET Jean-Pierre né le 18/08/1710, p. 44.

Localité d'origine : Ambres – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1733 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1734

Filiation : Jean NICOLET et Marion DUMAS

Métier du père : bourgeois, collecteur de tailles

Lieu d'installation : Ambres

PINEL André

Localité d'origine : Serviès – Diocèse de Castres (81)

Baccalauréat obtenu en 1752 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1753

PRADELES LATOUR de DEJEAN Jean

Localité d'origine : Castres – Diocèse de Castres (81)  
Maitrise obtenue en 1732 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1734 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1735

PROJET ABRIAL François, p. 128.

Localité d'origine : Graulhet – Diocèse de Castres (81)  
Maitrise obtenue en 1761 à Toulouse  
Baccalauréat obtenu en 1762 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1762  
Lieu d'installation : Graulhet

PROM (de TREMENGOUS) Joseph né le 26/02/1741, p. 132.

Localité d'origine : Boissezon – Diocèse de Castres  
Maitrise obtenue en 1762 à Toulouse – Sujet : "*De futuro contengenti*" / "*De motu locali*"  
Baccalauréat obtenu 1773 en à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1773  
Filiation : Alexis PROM et Marguerite CHABBERT -  
Métier du père : Facturier tisserand maçon  
Carrière : installé à saint Girons (09)  
Lieu d'installation : Saint Girons

ROSSIGNOL Charles, p. 44, 140, 149.

Localité d'origine : Graulhet – Diocèse de Castres (81)  
Maitrise obtenue en 1732 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1732 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1732  
Lieu d'installation : Graulhet

ROSSIGNOL François, Germain

Localité d'origine : Graulhet – Diocèse de Castres (81)  
Maitrise obtenue en 1771 à Toulouse – Sujet : "*De existencia dei*" / "*De lumine*"  
Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1773  
Carrière : consul  
Lieu d'installation : Graulhet

SEBÉ de ROUVIÈRES Jean, Basile

Localité d'origine : Nages – Diocèse de Castres (81)  
Maitrise à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1777 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1777

## DIOCESE DE LAVAU

ALBOUY Jean-Jacques

Localité d'origine : Verdalle – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1779 à Montpellier - Sujet : *Circa paralysim*  
Doctorat obtenu en 1780

BATIGNE Paul

Localité d'origine : Revel – Diocèse de Lavaur (81)  
Maitrise obtenue en 1747 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1747 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1747

CABIBEL Jean, David

Localité d'origine : Mazamet – Diocèse de Lavaur (81)  
Maitrise obtenue en 1782 à Toulouse – Sujet : "*De sensu intimo*" / "*De imaqalile ser dierum*"  
Baccalauréat obtenu en 1785 à Montpellier - Sujet : *De haemorrhagia uterina gravidarum* -  
Doctorat obtenu en 1785

CAVAILHÉ Antoine

Localité d'origine : Puylaurens – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1735 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1736

COUGOT François

Localité d'origine : Puylaurens – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1726

DURAND Jean, Antoine, Guillaume

Localité d'origine : Revel – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1792 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1793

FOURNÈS Pierre, Joseph, Frédéric né en 1765, p. 107, 175.

Localité d'origine : Labruguière – Diocèse de Lavaur (81)  
Maitrise obtenue en 1783 à Toulouse - Sujet : "*De existencia dei*" + "*De igne*"  
Baccalauréat obtenu en 1786 à Montpellier - Sujet : *De phrenitide*  
Doctorat obtenu en 1786

GOURRAIGNE Hugues

Localité d'origine : Puylaurens – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu 1719 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1719

HUC Jean-Louis

Localité d'origine : Saint-Amans – Diocèse de Lavaur  
Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1776

IMBERT Hilaire

Localité d'origine : Puylaurens – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1737 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1740  
Carrière : inscription orange 1736

LAGARDE Michel, Clair, Antoine, David, Guillaume, p.82.

Localité d'origine : Sorèze – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *Dantur plures morbi, in quibus aliquid latet, intellectum nostrum effugiens, cujusque nulla ratio reddi potest*  
Doctorat obtenu en 1789

LARUFFIÉ Mathieu

Localité d'origine : Puylaurens – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1715 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1716

OLOMBEL Jacques, Samuel né le 17/09/1760, p. 51, 130, 139, 172, 175, 197, 214, 346 (publications).

Localité d'origine : Mazamet – Diocèse de Lavaur (81)  
Maîtrise obtenue en 1778 à Toulouse - Sujet : *"De fluxu et refluxu maris"/"De sistemate manicheorum"*  
Baccalauréat obtenu en 1782 à Montpellier - Sujet : *De febre ardenti*  
Doctorat obtenu en 1782  
Filiation : Paul OLOMBEL et Elisabeth LANTHOIS  
Mariage à Manon CORMOULS  
Descendance : 2 enfants  
Carrière : correspondant SRM  
Lieu d'installation : Aussillon

PECH Antoine, Jérôme, p.131.

Localité d'origine : Pratviel – Diocèse de Lavaur (81)  
Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *An febre putride incipienti catharica*  
Doctorat obtenu en 1779  
Carrière : inscription 1778 - avignon

## DIOCESE DE RODEZ

ALARY Jean-Joseph, p.107.

Localité d'origine : Aubin – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1793 à Montpellier - Sujet : *Primae aetatis vitae hominis ab ortu ad pubertatem*

Doctorat obtenu en 1793

Filiation : Jean Antoine ALARY et Marie BUISSON

Métier du père : bourgeois

Mariage à Marianne MERLIN le 16/06/1790 à Naucelle

Lieu d'installation : Aubin

ALARY Joseph

Localité d'origine : Aubin – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1790

Filiation : Antoine ALARY et Antoine MAZIERES -

Métier du père : praticien

Mariage à Antoinette MOLY

ALBENQUE Félioui-Robert né le 19/08/1752, p.85.

Localité d'origine : Gabriac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier - Sujet : *De influxu lunae et solis in corpus humanum et de morbis inde oriundis*

Doctorat obtenu en 1776

Filiation : François Albenque et Marie-Jeanne Gaubert

ALBIN Jean-Marie, Guillaume

Localité d'origine : Saint-Geniez-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1786 à Montpellier - Sujet : *De usu, et abusu, vesicantium, in quator diathesibus*

Doctorat obtenu en 1786

ANDRÉ Hippolyte

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1791 à Montpellier - Sujet : *an pleuritidi phlogisticae venae sectio*  
*Doctorat obtenu en 1791*

Lieu d'installation : Villefranche

ANTOINE Dominique, p. 211, 212, 223.

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1740 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1741 à Montpellier

Licence obtenue en 1741

Doctorat obtenu en 1741

Filiation : Joseph Antoine

Carrière : médecin et consul de la cité (1753-1779 à 1782), correspondant de l'Académie de Toulouse

Lieu d'installation : Rodez

ANTOINE Honoré né le 15/05/1727

Localité d'origine : Salles-Curan et Curan – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1751 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1751 à Montpellier

Licence obtenue en 1752

Doctorat obtenu en 1752

Filiation : Gabriel ANTOINE et Catherine DAURES

Métier du père : marchand

Lieu d'installation : Millau

ARLABOSSE Jean-Floregius né le 26/01/1744, p. 132.

Localité d'origine : Requista – Diocèse de Rodez

Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *De vitae sebraiae commodis et de intemperatae incommodis*

Licence obtenue en 1778

Doctorat obtenu en 1778

Filiation : François ARLABOSSE et Rose ARRIBAT

Métier du père : marchand, bourgeois

Lieu d'installation : La canourgue (Lozère)

ARTIGUES Antoine, p. 82.

Localité d'origine : Asprières – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1716 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1716 à Montpellier

Licence obtenue en 1716

Doctorat obtenu en 1716

AUREJAC Pierre né en 1764

Localité d'origine : Pinet – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1784 à Montpellier - Sujet : *De chlorosy ive de pollidis virginum coloribus*

Licence obtenu en 1785

Doctorat obtenu en 1785

Clientèle : inscrit à orange, exerce à Broquiès

Lieu d'installation : Broquiès

AUZOUY Pierre

Localité d'origine : Rignac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1782 à Montpellier - Sujet : *De angina inflammatoria*

Licence obtenue en 1782

Doctorat obtenu en 1782

Filiation : François Auzouy

Métier du père : médecin

Lieu d'installation : Saint Christophe



BACH Guillaume-Victor né le 10/12/1764, décédé en 1800, p. 45, 287.

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1788 à Montpellier - Sujet : *Propositiones quaedam circa hydropem in genere*

Licence obtenue en 1788

Doctorat obtenu en 1788

Filiation : Jean BACH et Anastasie VERGNES -

Métier du père : marchand forgeron

Carrière : mentionné comme révolutionnaire.

BEAUCLAU Bénigne, p. 82.

Localité d'origine : Lédergues – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1753 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1753 à Montpellier

Licence obtenue en 1754

Doctorat obtenu en 1754

BELLOC François

Localité d'origine : Cruéjols – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *De dysenteria biliosa*

Licence obtenue en 1789

Doctorat obtenu en 1789

Mariage à Marie, Anne CONTE -

Descendance : 1 enfant

Lieu d'installation : Cruéjols

BERTRAND Jean-Pierre, François

Localité d'origine : Caissac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *De gonorrhoea virulenta*

Licence obtenue en 1790

Doctorat obtenu en 1790

BERTRAND François

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1749 à Montpellier

Licence obtenue en 1749

Doctorat obtenu en 1749

BLANC Antoine

Localité d'origine : Orlhaguet – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1762 à Montpellier

Licence obtenue en 1763

Doctorat obtenu en 1763

BLANC Paul-François, p. 107.

Localité d'origine : Saint-Eulalie de Rive d'Olt – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *De variolis*

Licence obtenue en 1791

Doctorat obtenu en 1791

BÔ Jean-Baptiste, Jérôme, François né le 01/07/1743, décédé en 1814, p. 30, 129, 137, 148, 157, 158, 164, 172, 213, 214, 229, 284, 287, 289-303, 345 (publications).

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1769 à Montpellier - Sujet : *De variolis*

Licence obtenue en 1770

Doctorat obtenu en 1770

Filiation : Joseph Bo et Agnès Demartres - Métier du père : avocat

Carrière : Arts à Orléans, inscrit à Orange en 1769

Clientèle : médecin à Mur-de-Barrez, médecin correspondant de la SRM, député à la convention, représentant du peuple en mission.

Lieu d'installation : Mur de Barrez

BOISSE "Régis", Paul, François né le 23/10/1761, p.44.

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez

Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *De lue venerea generatim sumpta*

Doctorat obtenu en 1790

Filiation : Jean-François BOISSE et Françoise FOULQUIER -

Métier du père : procureur du roi

BONHOMME Jean-Abraham né en 1730, p. 107, 135.

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1786 à Montpellier - Sujet : *De lue venerea*

Licence obtenue en 1786

Doctorat obtenu en 1786

Filiation : Abrahama BONHOMME et SAPIENTIS

Mariage à Elisabeth MEZIN en 1760

BONNARD Jean-Baptiste, Edmond, p. 108.

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1757 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1758 à Montpellier - Sujet : *Indexphysiologius*

Licence obtenue en 1758

Doctorat obtenu en 1758

BONNEFOUX Léonard-Victor, Yves né en 1768

Localité d'origine : Arvieu – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1787 à Montpellier - Sujet : *De dysenteria putrida*

Licence obtenue en 1787

Doctorat obtenu en 1787

Filiation : Léonard BONNEFOUS et Rosalie LAUR

Mariage à Alrance en 1813

Lieu d'installation : Arviu

BONNET Joseph-Noël

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1754 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1754 à Montpellier

Licence obtenue en 1755

Doctorat obtenu en 1755

BORNIOL de FONBONNE Jean-Baptiste né en 1739, p. 130.

Localité d'origine : Rodez - Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1777 à Montpellier - Sujet : *De pleuritide vera*

Licence obtenu en 1777

Doctorat obtenu en 1777

Lieu d'installation : Salmiech

BOSC de COMBAURIE Joseph né le 08/11/1748, p. 91.

Localité d'origine : Cassuéjouis – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1771 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier

Licence obtenue en 1776

Doctorat obtenu en 1776

Filiation : Etienne BOSCet Marie-anne Chantal - Métier du père : bourgeois

Clientèle : inscription orange en 1770

BOUBAL François

Localité d'origine : Entraygues – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1784 à Montpellier - Sujet : *De arthritide*

Licence obtenue en 1784

Doctorat obtenu en 1784

BOUNÈS Jean-Etienne né en 1765, p. 132.

Localité d'origine : Laissac – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1782 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1783 à Montpellier - Sujet : *De asthmate*

Licence obtenue en 1783

Doctorat obtenu en 1783

Filiation : Jean-Georges Bounès et Ursule Martels

Métier du père : Marchand

Carrière : médecin

Lieu d'installation : Gaillac

BOUSSAC Guillaume

Localité d'origine : saint-Léons – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1765 à Montpellier

Licence obtenue en 1765

Doctorat obtenu en 1765

BRACHET de LAOUTHIÈRE

Localité d'origine : Bessuéjols – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1763

BRALEY Pierre-Jean

Localité d'origine : Rodelle – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1774 à Montpellier  
Licence obtenue en 1775  
Doctorat obtenu en 1775

BRAS de FALGUEYROLES Jean-Baptiste

Localité d'origine : Espallion – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1763 à Montpellier  
Licence obtenue en 1765  
Doctorat obtenu en 1765

BROUSSY Julien né en 1761 ou 1764

Localité d'origine : Vimenet – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *De pleuritide inflammatoria*  
Licence obtenue en 1790  
Doctorat obtenu en 1790  
Filiation : Jean BROUSSY et Marianne MARTY (ou Martin)  
Métier du père : cultivateur  
Mariage le 27/01/1801 avec Marguerite CALMELS à Vimenet  
Descendance : 3 filles  
Lieu d'installation : Vimenet

BRUNET Maurice né le 24/07/1705, p. 82.

Localité d'origine : Saint-Geniez-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1731 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1730 à Montpellier  
Licence obtenue en 1731  
Doctorat obtenu en 1731  
Filiation : Antoine brunet et Elisabeth Melet - Métier du père : bourgeois

CABROL Pierre

Localité d'origine : Saint-Gervais-Bédène – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1777 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *De febre pestilentiali, bubonibus, et anthracibus*  
Doctorat obtenu en 1778 Maitrise obtenue en 1777 à Montpellier  
Filiation : Jean Cabrol et Marie Bourrel

CALSAT Jean-Hugues

Localité d'origine : Enraygues – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1772 à Montpellier

Licence obtenue en 1772

Doctorat obtenu en 1772

Lieu d'installation : Enraygues

CANRON Pierre-Alexandre

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1762 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1762 à Montpellier - Sujet : *Materies in regno animali et lapideo*

Licence obtenue en 1762

Doctorat obtenu en 1762

Carrière : médecin

Lieu d'installation : Millau

CAPELLE Jean

Localité d'origine : Les Canabières – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1769 à Montpellier

Licence obtenue en 1770

Doctorat obtenu en 1770

Filiation : Jean-Pierre CAPELLE et Cécile GENESTY

Mariage à Thérèse BALZAC le 27/11/1775

CAPOULADE Gabriel né en 1768

Localité d'origine : Bozouls – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1787 à Montpellier - Sujet : *De plevro-peripneumonia phlogistica seu vera*

Licence obtenue en 1789

Doctorat obtenu en 1789

Filiation : Antoine Capoulade

Métier du père : médecin

Mariage en 1816

Lieu d'installation : Alpuech

CARBASSE

Localité d'origine : Mostuéjous – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1738

CLAPIER

Localité d'origine : Rignac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1749

CLAPIER

Localité d'origine : Rignac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1764

#### CLARET

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1749

DALBIS Jean né le 04/05/1706, p. 51.

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1729 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1728 à Montpellier

Licence obtenue en 1729

Doctorat obtenu en 1729

Filiation : Jean DALBIS et Suzanne FONTANIER

Métier du père : marchand et noble

Mariage à Jeanne Marie de La FARELLE en 1760

Descendance : 2 fils dont Jean-Antoine médecin, p. 137, 171, 226, 227.

DELHERM Jean-Baptiste

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1719 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1719 à Montpellier

Licence obtenue en 1719

Doctorat obtenu en 1719

DELHERM Raymond

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1793 à Montpellier - Sujet : *De dysenteria*

Licence obtenue en 1793

Doctorat obtenu en 1793

DELPECH Charles, Barthélémy né le 18/02/1754, p. 216, 220.

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1774 à Orange

Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier - Sujet : *De febribus malignis sporadicis*

Licence obtenue en 1776

Doctorat obtenu en 1776

Filiation : Pierre DELPECH et Jeanne PARAYRE

Métier du père : médecin

Mariage le 23/04/1782 avec Marie anne DAUGNAC

Descendance : 2 enfants

Carrière : médecin en chef de l'hôpital de villefranche en 1797

Lieu d'installation : Villefranche vers 1777-1780

DELSHENS de BARAS Pierre-Paul né le 22/06/1738, p. 136.

Localité d'origine : Viviez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1766 à Montpellier

Licence obtenue en 1767

Doctorat obtenu en 1767

Mariage le 27/11/1793 à Figeac avec Marie Jeanne Pétronille MARTY

Lieu d'installation : Figeac

DELZERS Jean-Pierre né le 10/09/1709

Localité d'origine : Saint-Geniez-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1731 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1732

Filiation : François delzers et Antoinette Maguelonne

DESERVE François

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1750 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1758 à Montpellier

Licence obtenue en 1759

Doctorat obtenu en 1759

DIJOLS Ignace-François

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *De herpetis affectibus* -

Licence obtenue en 1779

Doctorat obtenu en 1779

DOUMERGUE François-Amans né en 1751, p. 91.

Localité d'origine : Estaing – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier - Sujet : *Dissertatio medica de mania*

Licence obtenue en 1776

Doctorat obtenu en 1776

Filiation : Antoine DOUMERGUE et Marie POUSSOUNEL

Métier du père : marchand

Lieu d'installation : Estaing

DUBREUIL Léo (ou Jean-Baptiste-Léon) né le 31/07/1738 - mort en 1785

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1764 à Montpellier

Licence obtenue en 1764

Doctorat obtenu en 1764

Lieu d'installation : Paris

DUBREUIL François né en 1753

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1777 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1780 à Montpellier - Sujet : De asthmate

Licence obtenue en 1780

Doctorat obtenu en 1780

Filiation : Jean Dubreuil et de Marie, Jeanne Obscur

Métier du père : marchand

DUBREULH de LA FARRERIE

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1747

DUMAS Louis

Localité d'origine : Compeyre – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1747 à Montpellier

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Licence obtenue en 1748

Doctorat obtenu en 1748

DUPOUJOL BOISSE Paul-François-Régis

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1791 à Montpellier - Sujet : *De lue venerae generatim sumpta*

Licence obtenue en 1791

Doctorat obtenu en 1791

DUPUY Pierre-François

Localité d'origine : Carcenac-Peyralès – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *De dysenteria*

Doctorat obtenu en 1791

Lieu d'installation : Séverac le château

DURAND Claude, p. 109.

Localité d'origine : Aguessac – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1780 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1786 à Montpellier - Sujet : *Circa electricitatem positivam*

Licence obtenue en 1786

Doctorat obtenu en 1786

FARAMOND Pierre né en 1758, p. 135, 173, 174.

Localité d'origine : Viala-du-Tarn – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat à Montpellier

Doctorat obtenu en 1777

Filiation : Pierre sieur de Belloc FARAMOND et Rose Thérèse TAILLEFER de LAPORTALIERE

Métier du père : avocat au parlement, officier public, bourgeois



Mariage le 11/07/1808 à Vabres avec Julie, française de CORCORAL  
Descendance : 2 enfants  
Carrière : parti en Amérique à 17 ans  
Lieu d'installation : Viala, exerce aussi à Millau

FLAUGERGUES Pierre, p. 130.

Localité d'origine : Conques – Diocèse de Rodez (12)  
Maîtrise obtenue en 1763 à Toulouse  
Baccalauréat obtenu en 1765 à Montpellier  
Licence obtenu en 1766  
Doctorat obtenu en 1766  
Carrière : Consul de la cité 1782-1785, médecin à Rodez  
Clientèle : inscription à Toulouse en 1763

FONTANGES de LACAM Jean-Baptiste, p. 109, 238, 289.

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez  
Baccalauréat obtenu en 1783 à Montpellier - Sujet : *De balneorum usu*  
Licence obtenue en 1783  
Doctorat obtenu en 1783  
Carrière : médecin à Mur-de-Barrez, a servi dans l'armée des pyrénées.  
Lieu d'installation : Mur de barrez

FRANCINHES DUFAU Jean-Joseph

Localité d'origine : Vézins-de-Lévézou – Diocèse de Rodez (12)  
Maîtrise obtenue en 1773 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1774 à Montpellier - Sujet : De cholera morbo  
Licence obtenue en 1774  
Doctorat obtenu en 1774  
Lieu d'installation : Salles-Curan

GALDEMAR Jean-Marc né le 23/07/1764

Localité d'origine : Saint-Chély-d'Aubrac – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *De pleuritide vera*  
Licence obtenue en 1789  
Doctorat obtenu en 1789  
Filiation : Jacques Etienne dit Simon GALDEMAR et Marie Jeanne FLANDRIN  
Métier du père : chirurgien  
Mariage le 24/01/1792 avec Marie-anne LONG à St Chély  
Descendance : 1 fille

GALDEMAR Jean-Claude

Localité d'origine : Vialarés – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1792 à Montpellier –  
Sujet : *Tentamen medico - chirurgicum de erysipelate*  
Licence obtenue en 1792  
Doctorat obtenu en 1792  
Lieu d'installation : Vialarés

GALLY Jean-Jacques

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1760 à Toulouse – Sujet : "*De perceptione*" / "*De calore*"

Baccalauréat obtenu en 1763 à Montpellier

Licence obtenue en 1764

Doctorat obtenu en 1764

Carrière : inscrit à Toulouse en 1760 puis agrégé à Toulouse en 1770

Lieu d'installation : Rodez

GARRIGUES Prosper, Clusel, p. 91.

Localité d'origine : Brousse – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1764 à Montpellier

Licence obtenue en 1764

Doctorat obtenu en 1764

Lieu d'installation : Rodez

GAULTIER Antoine

Localité d'origine : Peyrusse – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1735 à Orange

Baccalauréat obtenu en 1735 à Montpellier

Licence obtenue en 1736

Doctorat obtenu en 1736

JANY Pierre-Joseph

Localité d'origine : Espallion – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1717 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1715 à Montpellier

Licence obtenue en 1717

Doctorat obtenu en 1717

Mariage à Marie COSTY

JAOUL DE LAROQUE Louis

Localité d'origine : Pont-de-Salars – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1768 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1768 à Montpellier

Licence obtenue en 1769

Doctorat obtenu en 1769

JOYEUSE Louis

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1719 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1720 à Montpellier - Sujet : *Exponere theoriam morborum internorum copitio, shoracis et abdominis, absque suppositione spirituum animalium*

Licence obtenue en 1720

Doctorat obtenu en 1720

Filiation : François Joyeuse et Elisabeth

Métier du père : médecin et consul de la cité  
Carrière : médecin  
Lieu d'installation : Rodez

LABRIC Pierre-Louis, Alexandre, p. 216

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1789 à Montpellier - Sujet : *De dysenteria putrida*  
Licence obtenue en 1789  
Doctorat obtenu en 1789  
Carrière : médecin à Millau puis à Marseille

LABRUGUIÈRE Louis-Joseph

Localité d'origine : Aubin – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1781 à Montpellier  
Licence obtenue en 1782  
Doctorat obtenu en 1782

LACAM de FONTANGES Antoine né en 1769, p. 129, 289.

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *De morbis inflammatoriis pectoris*  
Licence obtenue en 1790  
Doctorat obtenu en 1790  
Carrière : médecin à Mur-de-Barrez puis dans l'armée des pyrénées  
Lieu d'installation : Mur de barrez

LACAZE Jean né en 1745, p. 106.

Localité d'origine : Compeyre – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1774 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1774 à Montpellier - Sujet : *De morbis thoracis inflammatoris*  
Licence obtenue en 1774  
Doctorat obtenu en 1774  
Filiation : Claude LACAZE et Anne DURAND  
Lieu d'installation : Compeyre

LARAUSSIE Louis

Localité d'origine : Bez – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1776 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1776 à Montpellier - Sujet : *De angina inflammatoria*  
Licence obtenue en 1776  
Doctorat obtenu en 1776  
Lieu d'installation : Bez

LAVAÏSSE Marc-Antoine né en 1772, p. 129, 238, 289.

Localité d'origine : Mur-de-Barrez – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1792 à Montpellier - Sujet : *Sur la dysenterie bilieuse*  
Licence obtenue en 1792  
Doctorat obtenu en 1792

Carrière : médecin à Mur-de-Barrez puis dans l'Armée des pyrénées  
Lieu d'installation : Mur de barrez

LAVIT Pierre né en 1755, p. 107, 132, 240.

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1770 à Montpellier - Sujet : *De digestionē*  
Licence obtenue en 1771  
Doctorat obtenu en 1771  
Filiation : Joseph, François LAVIT et Jeanne EVEQUE - Métier du père : maître apothicaire  
Mariage à Anne VINCENS le 06/09/1785 à Marseille  
Carrière : médecin des gardes du corps du roi puis médecin ordinaire des gardes du Comte d'Artois  
Lieu d'installation : Paris et Marseille

LOBINHES (Jean) Jérôme III né en 1742- mort en 1824, p. 44, 186, 240.

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)  
Maîtrise obtenue en 1765 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1767 à Montpellier  
Licence obtenue en 1767  
Doctorat obtenu en 1767  
Filiation : Jean Jérôme LOBINHES et Ursule PRUINES  
Métier du père : marchand drapier bourgeois conseiller du roi greffier en chef  
Mariage à Paris vers 1791 avec Marie Joseph HAUCK  
Carrière : Médecin des écuries de Marie Antoinette  
Lieu d'installation : Paris

LOUGUIERS de JULIEN Pierre

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)  
Maîtrise obtenue en 1725 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1725 à Montpellier  
Licence obtenue en 1725  
Doctorat obtenu en 1725  
Carrière : médecin  
Lieu d'installation : Millau

MAGNABAL Marc-Antoine

Localité d'origine : Rignac – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1765 à Montpellier - Sujet : *De morbis viarum lachrymalium ac praccipue de fistula lachrymalī*  
Licence obtenu en 1765  
Doctorat obtenu en 1765

MAILHES Jean né le 27/12/1687, 65, 75, 98, 108, 196.

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1713 à Montpellier - Sujet : *An partui difficile hysterotomotokia*  
Licence obtenu en 1713  
Doctorat obtenu en 1713  
Filiation : Antoine Mailhes et Gabrielle Soulages ;

Métier du père : chirurgien  
Carrière : professeur de médecine à l'université de Cahors  
Envoyé par la cour lors de la peste de Marseille  
Lieu d'installation : Cahors

MASSABIEAU Alexis

Localité d'origine : Ségur – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1738 à Orange  
Baccalauréat obtenu en 1738 à Montpellier  
Licence obtenue en 1738  
Doctorat obtenu en 1738

MASSABIEAU Jean

Localité d'origine : Ségur – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1784 à Montpellier - Sujet : *De apoplexia*  
Licence obtenue en 1784  
Doctorat obtenu en 1784  
Carrière : Chirurgien  
Lieu d'installation : Ségur

MÉNARD Jean

Localité d'origine : Saint-Cyrice-de-la-Raffinie – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1734 à Orange  
Baccalauréat obtenu en 1735 à Montpellier  
Licence obtenue en 1735  
Doctorat obtenu en 1735

MERLIN Louis-Gaspard, p. 142.

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1750 à Avignon  
Baccalauréat obtenu 1752 à Montpellier  
Licence obtenue en 1752  
Doctorat obtenu en 1752  
Filiation : Louis MERLIN et Marie ROMIEU  
Métier du père : médecin  
Mariage à Elisabeth PERIE le 16/02/1762 à Rodez  
Descendance : Marie, Jeanne MERLIN  
Carrière : consul de la cité en 1761  
Lieu d'installation : Rodez

MIQUEL Alexis, né à Rieupeyroux en 1756 et décédé en 1838, p. 137, 142, 267-269.

Localité d'origine : Rieupeyroux – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *De nostalgia gallice*  
Licence obtenue en 1778  
Doctorat obtenu en 1778  
Métier du père : marchand, négociant  
Lieu d'installation : Basse-Terre

MIREBAQUES Jean-Antoine

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1750 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1750 à Montpellier

Licence obtenue en 1751

Doctorat obtenu en 1751

MOLINIER Gabriel

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1752 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1753 à Montpellier

Licence obtenue en 1753

Doctorat obtenu en 1753

MOLINIER Jean-Baptiste

Localité d'origine : Villeneuve – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1767 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1767 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1767

Filiation : Guillaume Molinier et Catherine Soulié

Métier du père : marchand

MURAT François

Localité d'origine : Aubin – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1775 à Montpellier - Sujet : *An verae pleuritide reginem calidum*

Licence obtenue en 1776

Doctorat obtenu en 1776

Lieu d'installation : Aubin

NAZON

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1744

NOGARET

Localité d'origine : saint-Laurent-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1749

PELAT François

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1724 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1724

PALOUS Antoine né le 13/12/1746, p. 45, 135.

Localité d'origine : Granfuel – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1776 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1777 à Montpellier - Sujet : De cancro ingenere - cancer

Licence obtenue en 1777

Doctorat obtenu en 1777

Filiation : Amans PALOUS et Marianne PONS

Métier du père : bourgeois

Mariage à Catherine MARTY le 03/02/1773 à Granfuel

PELLET François, p. 146, 221, 226, 227, 229, 233.

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1721 à Montpellier

Baccalauréat obtenu en 1724 à Montpellier

Licence obtenue en 1724

Doctorat obtenu en 1724

Carrière : membre correspondant de la SRM

Lieu d'installation : Millau

PERRIN de BOISSIEU Michel

Localité d'origine : Viviez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1736

Maitrise obtenue en 1737 à Toulouse

PERRIN de MAUQUIER Guillaume

Localité d'origine : Viviez – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1764 à Montpellier

Licence obtenue en 1764

Doctorat obtenu en 1764

PEZAT François

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1724 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1724

PORTIER Jean-Jacques

Localité d'origine : Cantoin – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1734 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1735

Maitrise obtenue en 1737 à Cahors

PORTIER

Localité d'origine Cantoin – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1764

PORTIER

Localité d'origine : Cantoin – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1771

POUX Antoine

Localité d'origine : Verfeil – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1766 à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1766

PRADELLE Jean-Pierre

Localité d'origine : Espallion – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1777 à Montpellier  
Licence obtenue en 1777  
Doctorat obtenu en 1777 :  
Clientèle : inscription à orange en 1774

PRAT Louis né le 24/01/1696, p. 136, 188, 253-257, 269-279.

Localité d'origine : Laguiole – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1719 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1719 à Montpellier  
Licence obtenue en 1719  
Doctorat obtenu en 1719  
Filiation : Jean Prat et Anne Saltel  
Métier du père : maître chirurgien  
Mariage à Marie-Louise de La Chaise en 1729 à La Nouvelle-Orléans  
Descendance : 1 fils  
Carrière : vie en Louisiane, consul de laguiole  
Lieu d'installation : Nouvelle-Orléans puis Laguiole et Montauban

PRAT Jean né le 05/11/1709, p. 94, 142, 269-279.

Localité d'origine : Laguiole – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1731 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1731 à Montpellier  
Licence obtenue en 1731  
Doctorat obtenu en 1731  
Filiation : Jean Prat et Anne Saltel  
Métier du père : maître chirurgien  
Carrière : vie en Louisiane  
Lieu d'installation : Nouvelle-Orléans puis Montauban

PRAT Pierre

Localité d'origine : Laguiole – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : De apoplexia  
Doctorat obtenu en 1793



PRAT Jean-Pierre

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1712 à Montpellier  
Licence obtenue en 1712  
Doctorat obtenu en 1712

PRAT du Mural Pierre

Localité d'origine : Laguiole – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1768 à Montpellier  
Licence obtenue en 1768  
Doctorat obtenu en 1768

RAYNAL Jean-louis né le 08/12/1748

Localité d'origine : Conques – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1771 à Avignon  
Baccalauréat obtenu à Montpellier  
Doctorat obtenu en 1772  
Filiation : Claude Raynal et Marie Fualdès  
Métier du père : Marchand  
Lieu d'installation : Conques

REVERSAT Jean

Localité d'origine : Saint-Laurent – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1739 à Montpellier  
Licence obtenue en 1739  
Doctorat obtenu en 1739

RICHARD Jean-Baptiste né en 1740, p. 109.

Localité d'origine : Cransac – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1764 à Montpellier - Sujet : *Tentanem juvenile de variolarum extirpatione quaerenda primum; illique subnectenda variolarum extirpatione insitione*  
Licence obtenue en 1765  
Doctorat obtenu en 1765  
Filiation : Valentin RICHARD seigneur de Rulhe et Marianne MOURGUES  
Métier du père : bourgeois  
Lieu d'installation : Cransac

RICHARD Georges né en 1757

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1782 à Montpellier - Sujet : *De educatione physica*  
Licence obtenue en 1784  
Doctorat obtenu en 1784  
Filiation : Jean Richard –  
Métier du père : marchand  
Lieu d'installation : Rodez

RIVIÈRE Jean-Pierre

Localité d'origine : Recoules – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1790 à Montpellier - Sujet : *Circa nervos ipsorum que morbos animadversiones*

Licence obtenue en 1790

Doctorat obtenu en 1790

ROGERY Pierre-Marie, André

Localité d'origine : Saint-Côme-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1774 à Avignon

Baccalauréat obtenu en 1775 à Montpellier - Sujet : De asthmate

Licence obtenue en 1775

Doctorat obtenu en 1775

Lieu d'installation : Saint Côme

ROQUIER Antoine-Amans

Localité d'origine : Thérondels – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1764 à Montpellier

Licence obtenue en 1764

Doctorat obtenu en 1764

ROSA de ROZIER Georges-Henri né le 15/12/1767, p. 42, 132, 136.

Localité d'origine : Millau – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1792 à Montpellier - Sujet : *Circa cancrum*

Licence obtenue en 1793

Doctorat obtenu en 1793

Filiation : Georges de ROZIER et Marie-Catherine de Lahondès de La Borie –

Métier du père : Maire de Millau, conseiller du Roy

ROSSIGNOL Etienne

Localité d'origine : Campagnac – Diocèse de Rodez (12)

Maitrise obtenue en 1770 à Toulouse

Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier

Licence obtenue en 1773

Doctorat obtenu en 1773

Lieu d'installation : Campagnac

ROSSIGNOL de la LANDE

Localité d'origine : Campagnac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu à Montpellier

Doctorat obtenu en 1738

ROUCOULES bruno né le 26/12/1717

Localité d'origine : Villefranche-de-Rouergue – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1748 à Montpellier

Licence obtenue en 1749

Doctorat obtenu en 1749

Filiation : Jean Bruno ROUCOULES et Marie, Marguerite du RIEU

Métier du père : avocat lieutenant du roi

ROZIER Antoine

Localité d'origine : Espallion – Diocèse de Rodez

Baccalauréat obtenu en 1747 à Montpellier

Licence obtenue en 1748

Doctorat obtenu en 1748

Carrière : médecin à Uzès vers 1777

Lieu d'installation : Uzès

ROZIER Bernard (de) né en 1718, p. 169, 213.

Localité d'origine : Verrières – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1743 à Montpellier

Licence obtenue en 1743

Doctorat obtenu en 1743

Filiation : Pierre de ROZIER et Cécile BESSIERE-BASTIDE

Métier du père : avocat au Parlement, fermier principal des droits de péage

Mariage en 1747 avec Marie SIGAUD de FAVARS

Descendance : 2 enfants

Carrière : exerce à Séverac le château puis consul de la cité en 1780 et 1784, correspondant de la SRM

Lieu d'installation : Séverac le château

ROZIER Jean-Jacques (de) né en 1715

Localité d'origine : Verrières – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1760 à Montpellier

Doctorat obtenu en 1768

Filiation : Pierre de ROZIER et Cécile BESSIERE-BASTIDE

Métier du père : avocat au Parlement

Mariage en 1760 avec Marie FOURGNHIOL FONBONNES

Lieu d'installation : Millau

SARROIS Joseph

Localité d'origine : Ceyrac – Diocèse de Rodez (12)

Baccalauréat obtenu en 1765 à Montpellier

Licence obtenue en 1765

Doctorat obtenu en 1765

Mariage le 24/02/1767 à Jeanne LACAN à Salles-Curan

SECONDS Jean-Jacques

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1708 à Montpellier  
Baccalauréat obtenu en 1709 à Montpellier  
Licence obtenue en 1710  
Doctorat obtenu en 1710  
Carrière : médecin et consul du bourg en 1729  
Lieu d'installation : Rodez

SOTHOLIN Jean-François

Localité d'origine : Saint-Côme-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1766 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1766 à Montpellier  
Licence obtenue en 1766  
Doctorat obtenu en 1766  
Filiation : Joseph Sotholin et Marianne Beliaire  
Métier du père : notaire  
Lieu d'installation : Saint Côme

TAILLEFER Julien

Localité d'origine : Castelnau-Levezou – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1778 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1778 à Montpellier - Sujet : *De anevrysmate*  
Licence obtenu en 1778  
Doctorat obtenu en 1778  
Filiation : Antoine Taillefer et Thérèse Julien  
Métier du père : bourgeois

TAILLET Jean-Pierre, gabriel

Localité d'origine : Saint-Geniez-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1773 à Montpellier  
Licence obtenue en 1777  
Doctorat obtenu en 1777

THÉDENAT François né le 03/02/1743

Localité d'origine : Le Cambon – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1771 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1772 à Montpellier  
Licence obtenue en 1772  
Doctorat obtenu en 1772  
Filiation : Joseph THÉDENAT et Anne GRAL  
Lieu d'installation : Espalion

TISSANDIER Jean-Antoine né en 1759

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1782 à Montpellier - Sujet : *Pensum academicum de phtisi pulmonali*  
Licence obtenu en 1783

Doctorat obtenu en 1783  
Lieu d'installation : Rodez

#### TRÉMOLET

Localité d'origine : Séverac-le-château – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu à Montpellier  
Licence obtenue en 1791  
Doctorat obtenu en 1791

TRIADOU François, p. 165, 169, 173, 174, 196.

Localité d'origine : Aguessac – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1766 à Montpellier  
Licence obtenue en 1767  
Doctorat obtenu en 1767  
Publication : nombreuses observations  
Lieu d'installation : Millau

VIDAL Philippe (baptiste)

Localité d'origine : Saint-Laurent-d'Olt – Diocèse de Rodez (12)  
Baccalauréat obtenu en 1793 à Montpellier - Sujet : Essai sur les maladies bilieuses  
Doctorat obtenu en 1793  
Lieu d'installation : Saint Laurent

VIDAL Jacques-Philippe né le 14/02/1752, p. 107.

Localité d'origine : La Selve – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1773 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1774 à Montpellier - Sujet : *De hydrophobia seu rabie*  
Licence obtenue en 1774  
Doctorat obtenu en 1774  
Filiation : Barthélémy Vidal et Marie Cayrac  
Métier du père : marchand

VIRENQUE Joseph-Guillaume né le 20/03/1759, p.43.

Localité d'origine : Rodez – Diocèse de Rodez (12)  
Maitrise obtenue en 1779 à Avignon  
Baccalauréat obtenu en 1779 à Montpellier - Sujet : *De haemorrhoidibus*  
Licence obtenue en 1781  
Doctorat obtenu en 1781  
Filiation : Guillaume Virenque et Marianne Bouscal  
Métier du père : chirurgien  
Carrière : cursus en pharmacie, brillante carrière à Montpellier  
Lieu d'installation : Montpellier

## TABLE DES DOCUMENTS

- p. 26. Figure n°1 : Carte des diocèses ecclésiastiques du midi de la France.
- p. 27. Figure n°2 : La répartition de la population étudiante du corpus par diocèse d'origine
- p. 30. Figure n°3 : Carte du diocèse de Rodez
- p. 33. Figure n°4 : Carte du diocèse d'Albi
- p. 34. Figure n°5 : Plan de la ville d'Albi
- p. 36. Figure n°6 : Carte du diocèse de Lavaur
- p. 38. Figure n°7 : Carte du diocèse de Castres
- p. 39. Figure n°8 : Plan de la ville de Castres fortifiée
- p. 41. Figure n°9 : Carte du diocèse de Carcassonne
- p.42. Figure 10 : les origines socioprofessionnelles des étudiants de notre corpus (1707-1793)
- p. 47. Figure n°11 : La population protestante en Languedoc à la fin de l'Ancien Régime
- p. 54. Figure n°12 : Répartition de l'ensemble des docteurs en médecine du corpus
- p. 55. Figure n°13 : Les docteurs en médecine du corpus (1707-1793)
- p. 56. Figure n°14 : Les docteurs de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793) par diocèse
- p. 57. Figure n°15 : Répartition des docteurs de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)
- p. 58. Figure n°16 Sceau de l'université de Toulouse
- p. 60. Figure 17 : Les docteurs de la faculté de médecine de Toulouse au XVIIIe siècle (1707-1793)
- p. 61. Figure n°18 : Répartition des docteurs de la faculté de médecine de Toulouse (1707-1793)
- p. 62. Figure n°19 : Emplacement actuel de l'ancienne université de Cahors.
- p. 64. Figure 20 : Les docteurs de la faculté de médecine de Cahors (1707-1751)
- p. 64. Figure n°21 : Répartition des docteurs de la faculté de médecine de Cahors (1707-1751)
- p. 68. Figure n°22 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse d'Albi (1707-1793)
- P.69. Figure n°23 : Docteurs en médecine originaires du diocèse de Castres (1707-1793)
- p. 69. Figure n° 24 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse de Carcassonne (1707-1793)
- p. 70. Figure n° 25 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse de Lavaur (1707-1793)
- p. 72. Figure n°26 : Les docteurs en médecine de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)

- p. 73. Figure n°27 : Les docteurs de la faculté de médecine de Toulouse (1707-1793)
- p. 75. Figure n°28 : Les docteurs en médecine originaires du diocèse de Rodez (1707-1793)
- p. 90. Figure n°29 : Répartition des étudiants nomades et sédentaires de l'université de Montpellier
- p. 105. Figure n°30 : Les différents thèmes des sujets de baccalauréat de la faculté de médecine de Montpellier (1707-1793)
- p. 125. Figure 31 : Les lieux d'installation des médecins du corpus 1707-1793
- p. 129. Figure n°32 : Les médecins installés dans leur ville d'origine
- p. 130. Figure 33 : Étendue du diocèse de Rodez
- p. 131. Figure n°34 : Les médecins installés dans le diocèse d'origine
- p. 132. Figure n° 35 : Les médecins installés hors diocèse d'origine
- p. 134. Figure n° 36 : Les médecins du corpus mariés au cours du XVIIIe siècle
- P. 152. Figure n° 37: Plan de la ville de Lavaur vers 1770. L'hôpital de Lavaur y figure en rouge
- p. 167. Figure n° 38 : Prospectus du Sieur Rabiglia
- p. 174. Figure n°39: Annonce tirée de Affiches, annonces et avis divers ou journal de France du jeudi 14 mai 1807
- p. 180. Figure n° 40 : Les médecins consuls dans les chefs-lieux de diocèse au XVIIIe siècle
- p. 187. Figure n° 41 : Liste des consuls de villes de moindre importance au XVIIIe siècle
- p. 201. Figure n° 42 : Portrait de Jean-François Sacombe
- p. 241. Figure n°43 : Portrait d'Antoine Portal
- p. 244. Figure n°44 : Philippe Pinel
- p. 251. Figure n° 45 : Pinel libérant les aliénés
- p. 254. Figure n°46 : Carte de la Louisiane française
- p. 261. Figure n°47 : Portrait de Jean Edouard Fos de Laborde
- p. 263. Figure n°48 : Carte de l'île de Saint-Domingue
- p. 267. Figure n°49 : Portrait d'Alexis Miquel
- p. 268. Figure n° 50 : Carte de la Guadeloupe
- p. 276. Figure n°51 : La Vipérine
- p. 277. Figure n° 52 : Branches de l'arbre à cire
- p. 283. Figure n°53: Gravure de Jean-François Campmas

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE : .....	23
ETAT DES POPULATIONS ÉTUDIANTES .....	23
CHAPITRE 1 .....	25
Les origines des étudiants en médecine.....	25
I- Origine géographique.....	26
1. Répartition humaine.....	26
• Une répartition inégale : la prédominance rouergate .....	26
• Étudiants des villes, étudiants ruraux .....	27
2. Présentation topographique des cinq diocèses .....	29
• Le Rouergue : diocèse de Rodez.....	29
• L’Albigeois : diocèse d’Albi .....	32
• Le Sud tarnais : diocèse de Lavaur .....	35
• Le sud tarnais : diocèse de Castres.....	37
• Corbières : le diocèse de Carcassonne .....	40
II- Origine sociale .....	41
III- Origine confessionnelle .....	46
1. Une aire marquée par une bi-confessionnalité.....	46
• De fortes places catholiques : les sièges épiscopaux .....	47
• Une aire au cœur du croissant huguenot : entre résistance et persécution .....	48
• Les places huguenotes.....	49
2. Les familles protestantes.....	49
Chapitre 2 : .....	53
Le choix de l'université .....	53
I- L'hégémonie de Montpellier .....	55
1. Montpellier, la prestigieuse .....	56
II- L’université de Toulouse : la voisine languedocienne Et Toulouse pour apprendre .....	58
1. L’anti-cathare .....	58
2. « Toulouse dans l’ombre de Montpellier » .....	60
III- La décadente université de Cahors .....	62



1.	Une université pontificale éphémère.....	62
2.	Faible fréquentation par les étudiants.....	64
IV-	L'évolution des vocations au cours du siècle .....	65
1.	Une tendance générale : une progression continue .....	66
	• 1707-1737 : un lent démarrage dans une période mortifère .....	66
	• Le deuxième tiers 1738-1769 : la pérennisation du cursus médical .....	70
	• Le dernier tiers 1770-1793 : l'envolée médicale .....	71
	• Approche d'un point de vue socioprofessionnel.....	73
2.	Des éléments nouveaux .....	74
	• La peste de Marseille.....	74
	• L'hypothèse de l'influence réformée.....	76
	Chapitre 3 .....	79
	Le déroulement des études .....	79
I-	Les cursus mis en place par les universités .....	79
1.	Les cursus universitaires médicaux jusqu'à l'édit de Marly .....	79
2.	Une difficile application de l'Édit de Marly .....	81
II-	La peregrinatio academica, une pratique ancienne.....	83
1.	Deux stratégies pour les études .....	84
2.	L'errance d'une partie des étudiants méridionaux .....	84
III-	Fraudes : pratiques encore courantes au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	86
1.	État de la question et évolution depuis le début de l'époque moderne .....	86
2.	La fraude dans les universités méridionales .....	89
IV-	Les abandons et le coût des études .....	92
1.	Le coût des études.....	92
2.	Une influence certaine sur l'abandon des études.....	93
	Chapitre 4 : .....	97
	Les sujets d'examens - preuve de l'évolution.....	97
	médicale au sein de l'université ? .....	97
	Éléments de comparaison Toulouse-Montpellier.....	97
I-	La maîtrise-ès-arts à l'Université de Toulouse : traduction d'un paradoxe .....	98
	• La philosophie : le traditionalisme face à la philosophie des Lumières .....	101
	• Les sciences tributaires des ordres enseignants ou la difficile évolution épistémologique.....	102
II-	La thèse de baccalauréat à la faculté de médecine de Montpellier. ....	104
III-	La licence : l'omniprésence des auteurs anciens .....	110
	• Les <i>Aphorismes</i> .....	111

• <i>Des lieux affectés</i> .....	112
ANNEXES AU CHAPITRE 4.....	115
DEUXIEME PARTIE.....	123
L'EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LE HAUT-LANGUEDOC ET EN ROUERGUE AU XVIII <sup>e</sup> SIECLE.....	123
Chapitre 5 :.....	125
Choisir un lieu d'installation.....	125
I- L'installation : crainte de l'éloignement et représentation médicale.....	126
1. Répartition médicale en Haut-Languedoc.....	126
2. Les problématiques liées à l'installation.....	128
• Le retour au pays.....	128
• Dans un rayon proche : au sein du diocèse.....	130
• Dans les diocèses limitrophes et au-delà.....	131
II- Bien se lier pour réussir.....	133
1. La situation matrimoniale.....	133
a. L'âge au mariage.....	133
b. Le choix matrimonial.....	138
2. Les dynasties.....	139
III- La situation patrimoniale.....	140
Chapitre 6.....	147
La pratique de la médecine.....	147
I- Les conditions d'exercice : une pratique à deux visages.....	148
1. L'exercice en milieu urbain.....	148
2. L'exercice en milieu rural.....	150
3. L'hôpital : l'exercice peu représenté dans un établissement pourtant omniprésent.....	152
• Les villes épiscopales.....	153
• Dans les autres villes et gros bourgs.....	156
II- Les relations avec les autres professions de santé : reflet des grandes thématiques médicales du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	158
1. Les chirurgiens.....	159
2. Les apothicaires.....	164
3. Les autres professions.....	166
4. Les autres médecins.....	174
TROISIEME PARTIE.....	179
LES MEDECINS MERIDIONAUX AU XVIII <sup>e</sup> SIECLE :.....	179
DES DESTINS HORS DU COMMUN.....	179

Chapitre 7 .....	181
En quête de notabilité locale et intellectuelle .....	181
I- Les médecins dans les fonctions consulaires .....	181
• Albi.....	183
• La ville de Rodez .....	185
• Nîmes et Castres.....	186
• En Rouergue, trois villes, toutes d'importance différente : Villefranche-de-Rouergue, Millau, Laguiole et Séverac-le-Château.....	187
• La fonction consulaire dans les villes de l'Albigeois .....	190
II- Les médecins dans les loges maçonniques .....	193
1. Une large et rapide diffusion en Languedoc .....	193
2. Médecins et maçons.....	194
Au sein de notre aire géographique, nous comptons huit loges dont font partie certains médecins de cette étude. Nous allons tenter, tant que faire se peut, de retracer l'historique de ces loges avec leur implantation mais aussi et surtout le rôle des médecins.....	194
III- Appartenir au monde des lettres .....	195
1. Apporter une contribution aux progrès de la science.....	196
a. Des publications de portée locale .....	196
b. Acquérir une renommée nationale .....	198
2. Jean-François Sacombe : le poète médecin .....	203
Chapitre 8 .....	211
Les médecins et leur participation au mouvement scientifique du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	211
I- L'attrait et l'apport de la culture académique .....	211
1. Une faible participation aux travaux de l'académie toulousaine.....	212
2. Une meilleure implication des médecins méridionaux dans les activités de la Société royale de médecine.....	214
3. La contribution de certains médecins à la renaissance académique.....	218
4. Un gage du prestige et la reconnaissance.....	219
II- A travers le Société royale de médecine, l'apparition du médecin philanthrope. La science au service de l'humanité. ....	221
1. Le médecin sauveur et éducateur .....	221
2. La médecine : une science « infinie ».....	222
III- Les grands thèmes traités : reflet de l'évolution de la pensée médicale de l'époque ?.	224
1. La prévention par l'inoculation .....	224
• Leur pratique .....	225
• Perception des praticiens et réception de la population .....	226
• Un questionnement persistant : la contagion liée à l'inoculation .....	227

2.	Le mesmérisme : lutter contre l'ignorance et la crédulité .....	227
•	Une nouvelle pratique – un succès ?.....	228
•	Ralliement à l'avis de la Société royale de médecine .....	228
•	L'étendue des dégâts .....	229
•	Leur opinion : les médecins contre le mesmérisme.....	229
3.	Les eaux : prise de conscience d'un nouvel enjeu à la fois scientifique et thérapeutique	
	230	
•	L'eau : un élément à préserver.....	230
•	Les eaux entre thérapeutique et mondanité : les débuts du thermalisme ou l'époque préthermale .....	232
4.	D'autres thèmes médicaux.....	233
•	La chimie.....	233
•	Les thérapeutiques qui font débat.....	234
5.	Vers de nouvelles approches de la pratique médicale.....	235
•	Une nouvelle pratique de la médecine .....	235
•	Un nouveau domaine de la médecine : la topographie .....	236
	Chapitre 9 .....	239
	Réussir hors du Languedoc .....	239
I-	L'attrait pour la capitale et la quête de renommée nationale.....	239
1.	Acquérir un titre de médecin du roi et se rapprocher du second ordre.....	239
2.	Antoine Portal : un médecin languedocien couvert d'honneur.....	243
	Antoine Portal est connu comme médecin, anatomiste et historien de la médecine. Compte-tenu de son rôle, il paraît surprenant qu'il n'ait pas suscité plus d'intérêt pour les historiens de la médecine. Excepté quelques biographies, seul Hubert Auchitzsky a consacré une étude généalogique complète sur le Baron Portal.....	243
3.	Philippe Pinel : Père de la psychiatrie moderne.....	246
II-	Des médecins languedociens dans les colonies d'Amérique et des Antilles .....	255
1.	Les frères Prat : De Laguiole à la Nouvelle-Orléans.....	255
a.	Louis Prat : 1 <sup>er</sup> médecin de la Nouvelle-Orléans .....	257
b.	Jean Prat : une succession compliquée .....	259
2.	Les îles sous le vent : Jean Edouard Fos de Laborde, seigneur de Lacourtade, un gaillacois à Saint-Domingue.....	263
3.	Les Iles au Vent : Alexis Miquel, un rouergat en Guadeloupe.....	269
III-	De la médecine à la botanique : les frères Prat, correspondants du Jardin du roi .....	271
1.	Les aléas de l'herborisation.....	272
2.	Après la cueillette, l'envoi .....	275
3.	De la soif de découverte vers l'émerveillement.....	277

Chapitre 10.....	283
Les médecins et la Révolution française .....	283
I- Les médecins députés dans les assemblées parlementaires .....	284
1. L'assemblée des États généraux 1789 et la Constituante.....	284
• Jean-François Campmas.....	284
• Jean Antoine Edouard Fos de Laborde .....	287
2. Les députés dans les autres assemblées .....	287
• Jean-Baptiste Jérôme Bo : l'Aveyronnais irréductible.....	287
• Les autres membres .....	288
• La Révolution : une accession facilitée aux hautes fonctions pour les médecins...	290
II- Bo : une implication pour la nation poussée à son paroxysme.....	291
2. Bo ou l'intérêt du bien public.....	300
CONCLUSION .....	307
BIBLIOGRAPHIE .....	313
SOURCES.....	340
ANNEXES .....	355
TABLE DES DOCUMENTS.....	473
TABLE DES MATIERES .....	475

## RESUMÉ

Devenir médecin dans le Midi de la France au XVIIIe siècle : du carabin au médecin. Etude prosopographique et encadrement médical du Haut-Languedoc.

Au XVIIIe siècle, la médecine connaît une évolution d'un point de vue scientifique mais aussi au regard de sa place dans la société d'Ancien Régime. L'engouement pour la science d'Esculape se traduit par une augmentation des vocations au sein des universités méridionales, en particulier à Montpellier.

Cette thèse interroge le devenir de médecins, diplômés de trois facultés méridionales, tout au long d'un siècle marqué par l'effervescence scientifique. Le tropisme de Montpellier atteste de sa bonne réputation. L'analyse de leur carrière est un autre aspect central de cette recherche qui offre la possibilité d'étudier l'implication de ces médecins dans la vie scientifique et publique, et de voir par quels processus la voie médicale s'est faite gage de carrière ascensionnelle.

## ABSTRACT

Becoming a doctor in the Midi of France in the 18th century: from the carabin to the doctor. Prosopographic study and medical supervision of Haut-Languedoc.

In the eighteenth century, medicine evolved from a scientific point of view but also with regard to its place in the society of Ancien Régime. The enthusiasm for the science of Esculapius is reflected in an increase in vocations within the southern universities, especially in Montpellier.

This thesis questions the future of doctors, graduates of three southern faculties, throughout a century marked by scientific effervescence. The tropism of Montpellier attests to its good reputation. The analysis of their careers is another central aspect of this research, which offers the opportunity to study the involvement of these doctors in scientific and public life, and to see by what processes the medical path has become a career pledge Upward

